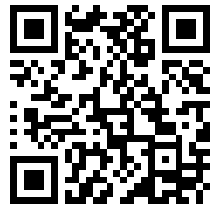

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

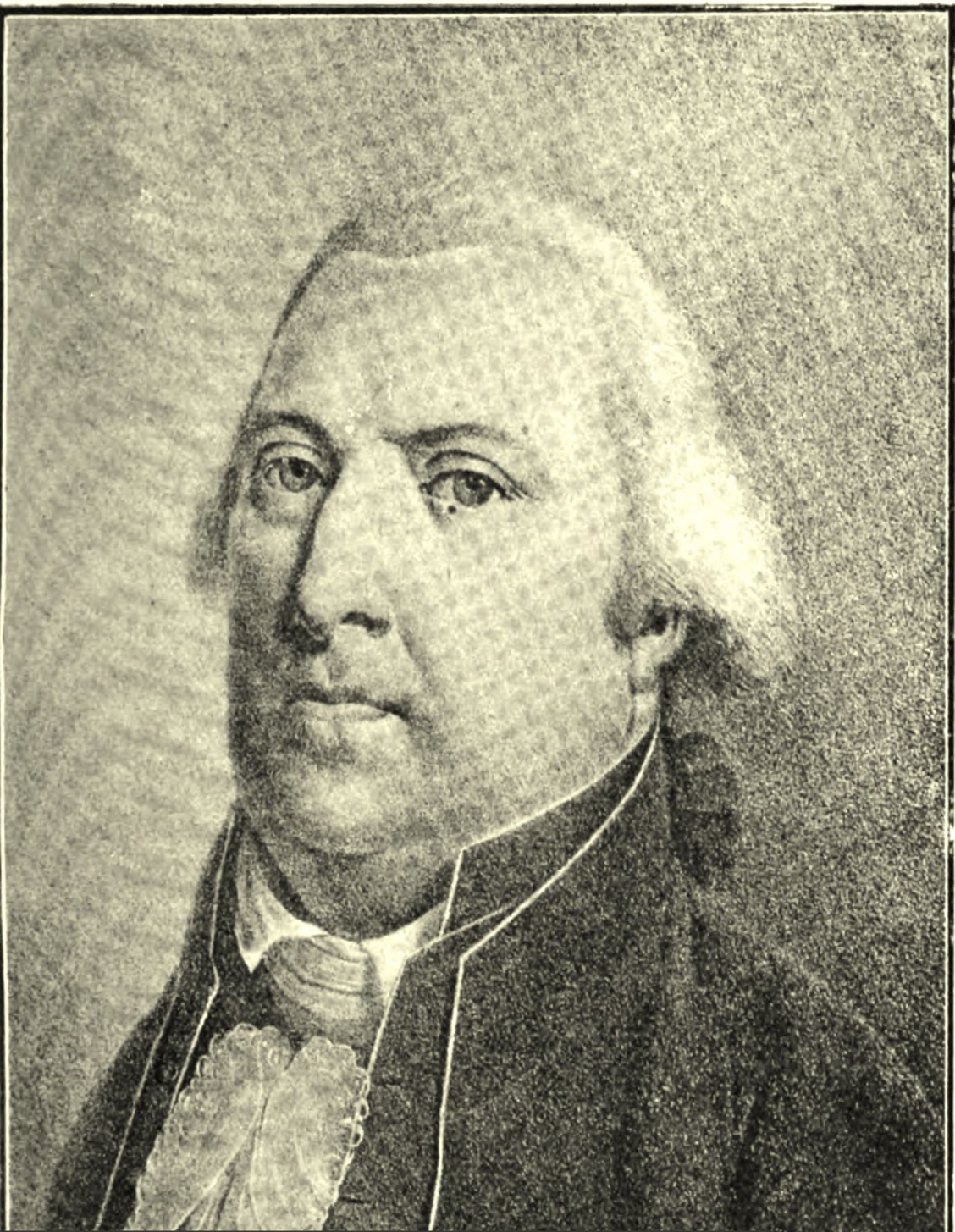
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

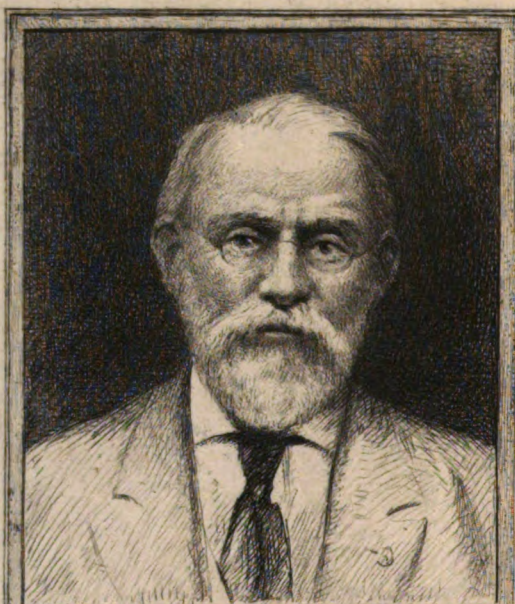
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil
Général, Angers (France) Conseil Municipal



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

W. R. E. 1920

DC
611
.A601
R4

**Revue
de l'Anjou**

Revue de l'Anjou



Nouvelle Série



Tome Soixante-Huitième

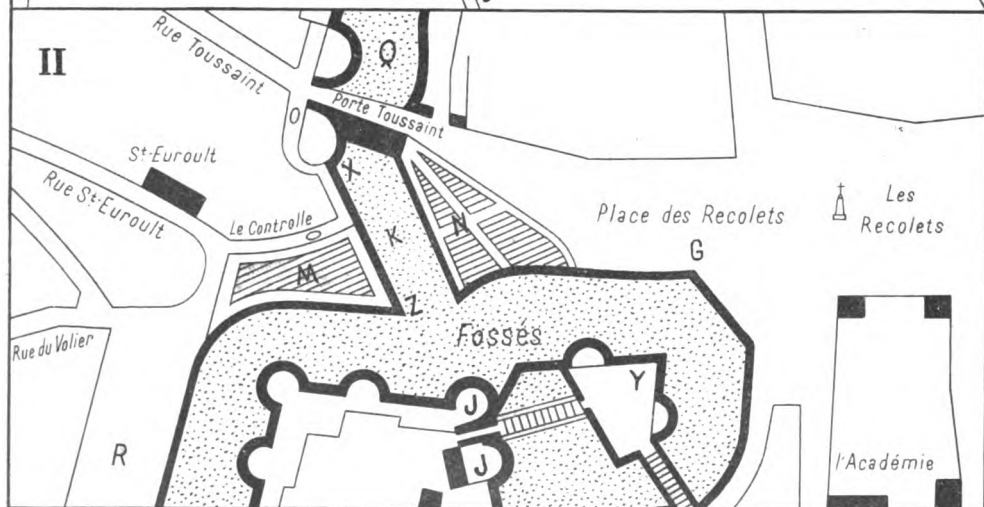
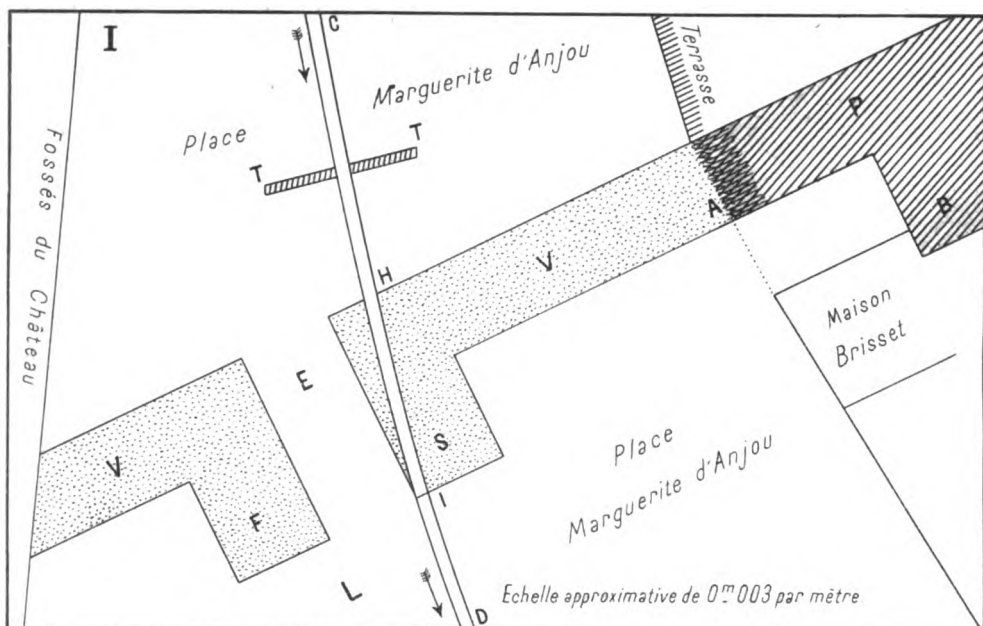


ANGERS

G. Grassin, Imprimeur-Éditeur

40, Rue du Cornet

—
1914



LÉGENDE

I

C D Canalisation descendant de la rue Saint-Évrault et allant vers la place de l'Académie.

A Partie coupée et apparente du mur romain sur la place Marguerite-d'Anjou.

P Partie apparente du mur romain.

B Tourelle rectangulaire apparente.

S Tourelle rectangulaire ou circulaire supposée.

F Item.

E Porte de Chanzé.

V Partie souterraine du mur romain.

L Partie supérieure du forum antique.

H I Épaisseur de la maçonnerie romaine que traverse la canalisation (9 mètres).

T Vieux mur gallo-romain.

II

Plan de L. Simon (1736)

K Fossé sur la place Marguerite-d'Anjou.

X Z Mur de soutènement du fossé, presque dans l'alignement du mur romain **P V V** du plan I.

M N Parterres sur la place Marguerite-d'Anjou.

R Promenade du Bout-du-Monde.

O Chemin pour aller à la rue Saint Évrault et au Bout-du-Monde.

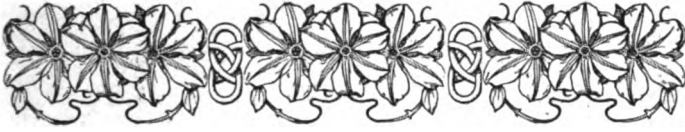
Q Fossé des fortifications de la troisième enceinte, entre le boulevard du Roi-René et les immeubles de la rue Toussaint.

G Place de l'Académie, ancienne place des Recolets.

J Les deux tours de la porte des Champs.

Y Bastion dont la pointe aboutissait à peu près là où s'élève la statue du roi René.

Dunning
Kipka
3-2-29
16143



Deuxième Note

Sur le Rempart romain d'Angers

On m'a permis autrefois ¹ de disserter ici même, assez longuement, sur notre rempart romain. J'en reparlerai, si l'on veut bien m'entendre, et pour deux raisons.

D'abord, pour le défendre encore contre les injures des hommes, pires que celles du temps. On oublie trop le respect dû à ce vieux témoin, toujours debout, toujours en place, et si différent des pierres éparses, des *membra disjecta* enfouis dans nos musées ! Sachons le ménager, l'interroger doucement, l'ausculter pendant qu'il vit encore. Peut-être finira-t-il par nous dire son âge. Son histoire touche de très près à nos premières velléités d'indépendance, à nos origines françaises et chrétiennes ; et il a tant de secrets dans son portefeuille !

Je veux aussi le confronter avec un autre témoin, avec Saint-Martin d'Angers, qui sait, comme lui, beaucoup de choses. Saint-Martin m'obligera peut-être à faire amende honorable à mes lecteurs et à leur déclarer que, de la meilleure foi du monde, j'ai dû leur donner quelques idées

¹ *Revue de l'Anjou*, numéro de décembre 1911. *La première enceinte d'Angers.*

fausses. J'espère que cette rétractation me fournira matière à une thèse neuve et intéressante.

Mais il me faut auparavant résumer en dix lignes mon précédent article. Je disais que le mur romain d'Angers n'enveloppait pas toute la superficie du château actuel; qu'il y entrait à peu près là où se trouve le pont-levis; qu'il possède un certificat authentique depuis 461, mais qu'il a dû se bâtir aux alentours de l'année 400 : ce dernier point, qui venait incidemment dans mon travail, me paraît sujet à révision, comme on le verra plus loin. Je constatais que le mur était flanqué, peut-être à tous les dix-huit mètres, de tourelles ou contreforts rectangulaires; que, depuis le *vi*^e siècle au moins, si ce n'est dès l'origine, il comptait deux tours circulaires au bas de la rue Rangeard, une autre aussi ancienne et de même forme à l'angle oriental de l'évêché; enfin qu'il avait seulement quatre portes : la *porte de fer*, dans la Montée Saint-Maurice; la *porte angevine*, dans la rue de l'Évêché; la *porte orientale*, dans la rue Toussaint; la *porte de Chanzé*, sur la pente méridionale de la place Marguerite-d'Anjou. Celle-là va nous arrêter un moment.

I

A PROPOS DE LA PORTE DE CHANZÉ

Je disais que la porte de Chanzé ne devait pas être la moins intéressante, puisqu'elle s'ouvrait en plein forum, et qu'elle menait au cirque voisin, aux bains de l'Esivière, aux villas de la campagne Saint-Laud, au camp de Frémur.

Et j'ajoutais : « Un jour ou l'autre, en creusant une tranchée sur la place Marguerite-d'Anjou, on retrouvera peut-être, à 3 ou 4 mètres de profondeur, les fondations de la porte de Chanzé. J'aimerais qu'on en relevât très exacte-

ment la position et qu'on les dessinât sur le sol avec un dallage de pierre ou un bétonnement solide. L'histoire d'Angers est écrite sous terre : il faut déterrer ces archives séculaires et les produire aux yeux des passants. »

Or, le dimanche 28 septembre dernier, traversant par hasard la place Marguerite-d'Anjou, je vis qu'on y avait pratiqué, les jours précédents, une canalisation (P. I, CD), qui descendait vers la place de l'Académie. La tranchée, destinée à une conduite d'électricité, n'était ni large, ni profonde. Elle avait rencontré, presque au ras du sol, et coupé le rempart qui s'en va de la maison Brisset aux fossés du château (Pl. I, HI).

Parmi les vieilles briques et le vieux mortier sortis de la fouille gisaient sur le sol quelques débris de monuments romains, des assises de colonnes rondes, des restes de tores et d'entablements. Je remarquai surtout un fût de colonnette orné de feuilles imbriquées qui me parurent avoir été peintes. Il ressemblait absolument à deux fûts de colonnettes encastées dans l'enceinte romaine de Noyon¹. Le lendemain matin, ce curieux morceau n'était plus là : il avait sans doute tenté quelque collectionneur.

Certes, aucune de ces pierres ne valait la Vénus de Milo : fallait-il espérer qu'on pût extraire de gros trésors d'une si petite tranchée? Pourtant ces menues trouvailles eussent été mieux à leur place au Musée Saint-Jean qu'au dépotoir de Saint-Serge. Mais au moins de cette fouille fortuite je voudrais tirer une leçon et quelques remarques intéressantes.

* * *

Je commencerai par signaler, dans nos services administratifs, certain vice d'organisation auquel on pourrait remé-

¹ Voir, dans A. Blanchet (*Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907. Paris, Leroux. Planche V, fig. 2) la photographie de ces deux colonnettes.

dier sans faire trop gémir la routine. Quelle administration, sous tous les régimes, n'a pas toujours eu tendance à s'endormir dans ses petites habitudes commodes et à répondre au progrès : « Laissez-nous tranquilles ; il y a cinquante ans que nous faisons ainsi ? » C'est bien osé à moi, qui ne suis rien, de demander qu'on fasse autrement. Mais, pourtant, il me paraît regrettable que les braves piocheurs de la Voirie municipale, de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie d'Électricité, des Compagnies de Chemins de fer, des entreprises particulières, puissent à leur gré, sans témoins autorisés, sans surveillance compétente, ouvrir des tranchées, creuser des caves, en un mot disséquer le sol d'Angers, au risque de déranger ou même d'anéantir les archives lapidaires de notre histoire.

Dans certaines villes, les délégués des Commissions savantes ou des musées municipaux sont officiellement avisés de tous les travaux de voirie. Ils notent les curiosités que la pioche déterre ; si l'on veut bien les vendre, ils les achètent pour les collections publiques ; ils lèvent le plan des vieux murs, ils prennent des clichés photographiques, ils font œuvre conservatrice d'archivistes-archéologues. Au besoin même, s'il s'agit d'un vestige de première importance, ils sollicitent un *veto* protecteur. Ce cas est fort rare, car il faut respecter scrupuleusement les droits des propriétaires et ne pas rendre odieuse l'archéologie par une inquisition gênante. Surtout, pas de paperasserie bureaucratique, ni d'autorisation préalable. Il me semble que, sans forger des décrets nouveaux, l'administration municipale a de quoi exercer un contrôle efficace. D'abord, elle peut toujours faire surveiller par le directeur du musée archéologique ses propres travaux de voirie et ceux qu'elle autorise sur la voie publique. Puis, n'a-t-elle pas sous la main, à son bureau d'hygiène, les plans de toutes les constructions qui sont en projet dans la ville d'Angers ? Quoi de plus simple que d'en aviser un inspecteur bienveillant qui, sans se donner

des airs de proconsul, irait jeter un coup d'œil sur les fondations et les caves ?

La ville gagnerait à cette surveillance discrète beaucoup de renseignements et de débris curieux. Quand la municipalité de Sens aliéna, en 1903, une partie de l'enceinte gallo-romaine, elle écouta les conseils de sa Société locale d'Archéologie. Elle stipula que l'acquéreur serait tenu de réserver toutes les pierres jugées intéressantes par cette Société et de les faire déposer dans les collections de la ville. C'était une précaution très sage : le musée y glana au moins 500 fragments « de colonnes, de chapiteaux, de pilastres, de stylobates, de corniches, avec cannelures, feuillages ou palmettes ¹ ». Plusieurs de ces morceaux sont d'un fort beau style.

Le rempart romain d'Angers existe encore sur la plus grande partie de son périmètre. Comme *tous ceux de cette époque*, il est une mine précieuse de documents sculpturaux et épigraphiques ; c'est ce que prouvent avec évidence les fouilles fortuites opérées au nord, à l'est et au midi de l'enceinte ². Et rien n'autorise à penser qu'on ne trouverait pas des débris analogues dans ses fondations occidentales. Or, chaque année, les propriétaires voisins ou la voirie municipale ont l'occasion de fouiller ce mur en quelque endroit. Une heureuse inscription, des dieux enfouis depuis 17 siècles, des monnaies déposées entre deux pierres pour dater la maçonnerie, le style des moulures pourraient dévoiler soudain à notre histoire locale des noms, des faits, que nul parchemin n'a retenus. Le rempart de Rennes a fourni 19 bornes milliaires portant des noms d'empereurs, de

¹ Cf. *Bullet. monument.*, 1911, p. 538, 539.

² Au nord : rue de l'Évêché, près de la porte angevine, et place Neuve, sous la tour du palais épiscopal ; à l'est : place Sainte-Croix, place Saint-Maurice (dans les caves de la maison Puysségur), et rue Toussaint (sous les tours de la porte orientale) ; au midi : place Marguerite-d'Anjou.

Septime-Sévère à Tétricus; et celui de Nantes en a donné plusieurs de Tétricus et de Tacite ¹. Ne serait-ce pas dommage que l'ignorance ou la nonchalance laissât périr chez nous de pareils trésors ?

* * *

On a constaté, sur tous les points de la Gaule et dans toutes les parties de l'Empire romain ce fait étrange et indéniable : les constructeurs des enceintes romaines ont employé, comme pierres de remplissage, dans les fondations, beaucoup de matériaux tirés de vieux monuments.

Voilà, je le répète, un fait *général* et mystérieux. Personne ne peut le mettre en doute et personne encore ne l'a bien expliqué. Pour ne point sortir de la Gaule, j'ai cité Sens, Rennes, Nantes, Angers. Je nommerai aussi Bordeaux et Poitiers ², Le Mans ³, Périgueux ⁴. On a calculé qu'il est entré plus de 40.000 mètres cubes de débris antiques dans la seule enceinte de Périgueux. Aussi le Conseil municipal de la ville a-t-il soin de voter chaque année des crédits pour exploiter cette mine inépuisable et enrichir son musée. Dans le bel ouvrage de M. Blanchet, dont je me suis déjà inspiré plus d'une fois, on trouvera les noms d'une quarantaine d'autres villes françaises, avec des plans, des reproductions photographiques et une foule de références sur cette question toujours actuelle.

Plusieurs auteurs ont déclaré que le emploi de ces matériaux artistiques dans les enceintes romaines s'était fait,

¹ A. Blanchet, *loc. cit.*, pages 58, 307.

² E. Audoin, dans « *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. IX, 1902, p. 49.

³ Enceinte gallo-romaine du Mans, par MM. R. Trigier et G. Fleury, dans *Guide du Congrès arch. d'Angers et de Saumur*, 1910.

⁴ *Bullet. monument.*, t. LXXV, page 541. Sur l'emplacement de l'enceinte romaine on a découvert récemment le pied d'une statue colossale, recouvert d'une guêtre et d'un soulier.

partout et toujours, avec une sorte de respect religieux; qu'on avait eu soin de tourner vers l'intérieur des murs la face des inscriptions, pour la mieux préserver des coups; que, par crainte, soit de salir de mortier ces reliques vénérables, soit de rendre leur retrait trop difficile, on les posait à froid, d'une main pieuse, les unes sur les autres; que les statues des dieux avaient trouvé dans l'épaisseur des murs une sorte d'asile provisoire; que les bâtisseurs s'étaient promis de les sauver ainsi pour de plus heureux temps, ou encore que, désespérant de les garder intactes sur leurs piédestaux, ils avaient pris le parti, avant l'invasion, d'en faire les fondements divins et les saints protecteurs des remparts.

J'ai résumé, d'après M. A. Blanchet¹, ces ingénieuses hypothèses. Il les a très bien réfutées : dans leur forme absolue et beaucoup trop générale, elles ne résistent pas à un examen sérieux. Je ne les signale ici, rapidement, que pour leur opposer ce que j'ai pu voir sur la place Marguerite-d'Anjou.

Les débris de colonnes et d'entablements, qui forment en cet endroit la base du rempart, paraissent bien provenir de quelque temple ou de quelque palais démoli; mais ils ne sont pas posés à froid. On les a jetés pêle-mêle dans le mortier avec des pierres de petit appareil et de rares briques. Il est vrai que le mortier ne les enveloppe pas entièrement et laisse entre eux d'assez grands vides. Néanmoins ce grossier aggloméré est d'une étonnante dureté : il résiste aux meilleurs outils. A moins de précautions infinies, on ne peut extraire les blocs de tuf sans les briser. J'ai vu notamment un gros fût de colonne, d'environ 0^m40 de diamètre, qui ne semblait point décidé à sortir. Je crois d'ailleurs, sans la moindre peine, que les statues, s'il y en a dans cette partie du rempart, ont dû, en dehors même de tout scrupule religieux, pour le seul respect de l'art, être posées avec quelques

¹ *Loc. cit.*, pages 318 et suiv.

ménagements. Mais je serais étrangement surpris qu'elles ne fussent pas venues là *cum animo manendi*.

*
* *

Je voudrais maintenant attirer l'attention du lecteur sur le Plan I qui fait suite à cette note. On me pardonnera de ne l'avoir pas dressé très exactement à l'échelle : j'étais gêné pour prendre mes mesures sur le terrain et je n'attache d'ailleurs à ce détail qu'une minime importance. Je tiens seulement à bien faire comprendre, par un dessin, mon hypothèse qui est sérieuse.

Le petit canal CD, pratiqué à la fin de septembre dernier, sur la place Marguerite-d'Anjou, rencontre d'abord, en descendant de la rue Saint-Évrout, un mur antique T, large de 0^m50 à 0^m60, et placé à l'intérieur de l'enceinte. Il serait intéressant de suivre et de dégager cette construction : son mortier rosé, ses moellons rectangulaires, mêlés à des morceaux de grosses briques et de poteries fines, indiquent qu'il est gallo-romain ou, du moins, de haute époque.

A 5 mètres plus bas environ, le canal aborde sous terre l'enceinte romaine et l'entaille au point H, situé approximativement à 15 mètres de la partie A du rempart. En A, la maçonnerie coupée et tailladée du mur romain mesure environ 4^m 20 d'épaisseur : c'est sa dimension moyenne, dans presque toute la cité, au ras du sol. D'où vient qu'en HI la canalisation a dû traverser une maçonnerie de 9 mètres de largeur? Je ne vois à ce fait qu'une explication raisonnable : c'est que le mur d'enceinte est doublé là, ou bien d'une tourelle rectangulaire S analogue à sa voisine B de droite, ou bien d'une tour circulaire comme la tour d'angle de l'évêché ou comme les deux tours qui défendaient la porte orientale.

Je vais plus loin. Il me semble infiniment probable que la porte de Chanzé devait s'ouvrir au point E, entre deux

tourelles S, F. Il serait très facile d'en avoir le cœur net. Que la porte de Chanzé se soit trouvée soit sur la pente de la place Marguerite-d'Anjou, soit un peu à gauche dans l'emplacement du fossé actuel, tous les archéologues en conviennent. Je me demande, mais avec beaucoup d'hésitation, si ce n'est pas cette porte que l'on a voulu pour ainsi dire reconstituer sur plusieurs plans manuscrits d'Angers (plans de 1807 et de 1813 au Musée Saint-Jean; plan Perny (1808 ou 1810), à la mairie d'Angers). M. Priston, qui a donné, en 1844, l'une des meilleures cartes d'Angers que nous possédions, a dessiné un mur et sa porte d'après les plans ci-dessus; et cependant, à cette époque, la place Marguerite-d'Anjou n'était traversée par aucune maçonnerie apparente. S'agit-il simplement de la muraille — bien visible sur le plan Simon de 1736 (Pl. II, X Z) — qui bordait la partie supérieure du fossé K entre les douves actuelles du château et la rue Toussaint¹? Ou bien M. Priston a-t-il voulu, comme ses prédécesseurs, reconstituer le tracé du rempart romain? En tout cas, ce rempart n'a point été démoli: la canalisation faite en septembre le prouve très nettement. Rien n'est plus simple que de le suivre et de l'étudier. Je demande donc avec instance que notre municipalité angevine se prête à cet examen fort intéressant. Elle seule a qualité pour agir. Il ne nous est pas indifférent de connaître la porte de Chanzé, par où nos pères sortaient

¹ Le plan de 1736 (Pl. II) rend bien compte de ce qu'était alors le terrain occupé par la pente de la place Marguerite-d'Anjou. De la porte des Champs (J J) à la rue Toussaint une douve K coupait obliquement tout le bas de la place. Pour aller de l'Académie à la promenade du Bout-du-Monde, on gagnait le petit pont de la porte Toussaint, à l'entrée de la rue de ce nom. On passait entre les deux tours qui flanquaient la porte, on contournait la tour de gauche et, par un chemin (O) en zigzag, derrière la maison Brisset, on aboutissait au bas de la terrasse du *Contrôle*, à peu près au point A de mon plan I, sur un terre-plein qui continuait la promenade du Bout-du-Monde jusqu'au mur (X Z) de soutènement de la douve K.

de leur *civitatula*¹ pour aller au forum et où ils durent souvent monter la garde pour défendre Juliomagus contre les Bagaudes et le flot sans cesse renouvelé des Germains. C'est là de l'histoire prise sur le vif. Or, ne sait-on pas qu'en histoire tout s'enchaîne, qu'un fait bien prouvé en explique vingt autres et que les moindres vérités sont bonnes à recueillir, quand elles peuvent éclairer la nuit de temps si lointains?

A tenter ce petit travail, la municipalité ne se ruinera certainement pas. La dépense ne grossira pas nos impôts. Les cochers ne diront rien. La place Marguerite-d'Anjou a l'avantage d'être aussi vaste que peu fréquentée. On ne lui connaît ni grands magasins, ni tramways électriques. Elle n'a même pas de pavage. Il suffira de remuer quelques mètres de terre, qui retourneront ensuite dans la fouille. Je ne demande pas qu'on démolisse le vieux mur pour lui voler ses trésors, car ce fructueux travail coûterait assez cher, mais du moins qu'on le suive pas à pas jusqu'à sa base, sur ses deux faces et dans tous ses mouvements. Sa face latérale nord-est, celle qui regarde la cité, devrait, il me semble, présenter plus d'intérêt que l'autre, à cause des vieilles constructions qui l'avoisinaient et de sa conservation plus parfaite. La face méridionale du mur romain, surtout dans le voisinage de la maison Brisset, a dû souffrir un peu, quand on a creusé la douve K (Pl. II), destinée à fermer la troisième enceinte. Ce mur avait-il un fossé dès l'époque romaine? Rien n'est moins certain; mais il pourrait en rester quelques traces dans le roc ardoisier, près des douves du château.

Quand on aura bien inspecté, par portions successives, les deux faces de notre vieux rempart, qu'on prenne soin d'en inscrire sur le sol même, avec de simples pavés, la figure

¹ Thalaise, évêque d'Angers, contresigne de sa « *civitatula* », les actes du Concile d'Orléans (461).

exacte, comme on a fait à Paris pour les tours de la Bastille. Alors, sur cette place qui s'incline en arrière comme le dos d'un pupitre, on aura affiché aux yeux des passants une jolie page d'histoire angevine.

II

L'ÂGE DU REMPART ROMAIN ET DU CIMETIÈRE CHRÉTIEN

Il y a deux ans, je m'étais donné surtout la tâche de rectifier la *direction* du rempart romain et de signaler au public ses tourelles rectangulaires, que les démolitions de la Montée Saint-Maurice avaient fait mieux apparaître. Sur son âge, je ne savais rien de nouveau; j'étais de l'avis de nos meilleurs archéologues angevins; je ne le croyais ni du III^e siècle, ni même du IV^e et, sans développer toutes les vieilles raisons, je disais, comme M. Godard-Faultrier, comme M. G. d'Espinay : « Angers ne construisit *probablement* sa première enceinte qu'au début du V^e siècle, de 396 à 410.

Il faut avouer que cette opinion paraît encore singulièrement favorisée par les lois *générales* de l'Empire. Elles expliquent bien ce fait *général*, le remploi dans les enceintes romaines de matériaux provenant des temples païens. Voyez plutôt. En 346, neuf ans après la mort de Constantin, une loi formelle ordonne de respecter les édifices de l'ancienne religion d'État, même ceux qui sont *extra muros*. Puis cinquante ans plus tard tout est changé : on sent que le flot des barbares menace de submerger l'empire et qu'on a hâte d'élever partout des digues. Honorius, en 396, ordonne aux villes « ou de se munir de remparts » si elles n'en ont pas encore « ou de remettre les anciens en état de défense ¹ ». Il autorise ses sujets à démolir hardiment, pour en tirer des

¹ *Lex 12, de oper. public. Cod. Justinian.*

matériaux, les temples « qui ne sont ni à l'intérieur, ni le long des murs » et même les autres temples, « si leur mauvais état ne permet pas de les utiliser pour le service ou l'ornement de la cité ¹ ». En 408, nouvelle loi plus pressante, plus impérative, plus brutale encore : « Que les statues, s'il en reste dans les temples, soient abattues... que les autels soient partout démolis... ; que les temples, aussi bien ceux qui sont à l'intérieur que ceux qui sont à l'extérieur des remparts, soient utilisés pour les travaux publics. » Les subjonctifs se précipitent avec une violence extrême : « *Simulacra... suis sedibus evellantur ; aræ locis omnibus destruantur : ædificia ipsa templorum quæ in civitatibus vel oppidis vel extra oppida sunt, ad usum publicum vindicentur* ». On dirait que le gouvernement perd la tête devant l'imminence du danger. Et voilà que, peu à peu, le calme renaît : on sent qu'on a été trop bien obéi, on veut sauver ce qui reste. Majorien (457-461) déclare que le prince et le Sénat se réservent expressément le droit d'autoriser la démolition des temples, que tout magistrat contrevenant à cet ordre sera puni d'une amende de 50 livres d'or et que ses complices d'ordre inférieur auront les mains coupées ².

Après avoir lu des textes si catégoriques, on se fait tout naturellement à soi-même ce petit syllogisme très simple, trop simple peut-être : « Avant 396, un certain nombre de villes, à l'intérieur même de l'Empire, possédaient déjà des remparts ; c'est ce que suppose la loi d'Honorius et des textes beaucoup plus anciens ³. Mais ces remparts, en règle générale,

¹ Cod. Théodos. I. XV, t. I^{er}, t. 1, 40-41-43. M. A. Blanchet, page 311 312, 313 donne les textes latins, que je traduis en les abrégant.

² Code Théod. VI, *Legum novellarum divi Majoriani*, l. IV, t. V.

³ Suétone, *Galba*, 12, dit que Galba, pour punir certaines villes de la Gaule, démantela leurs remparts. De plus, on a bien constaté que toutes les inscriptions extraites du mur d'Arlon sont antérieures à 238 ; que l'enceinte de Grenoble est l'œuvre de Dioclétien ; que celles de Langres, de Bordeaux, de Marseille, d'Autun existaient avant Constance-Chloré.

n'avaient pas dû se construire avec les matériaux des temples. Au contraire, de 396 à 408, on s'est mis à bâtir à neuf ou à rebâtir en partie beaucoup d'enceintes romaines, en utilisant avec une hâte féroce les pierres et même le mobilier des édifices païens. Enfin, peu après 408, tous les murs étaient en bon état et le salut public ne justifiait plus le bris des œuvres d'art. Or, d'une part, Angers, ville de l'Ouest, n'avait point eu à supporter les premiers chocs des barbares. D'autre part, la base de son mur paraît pleine de débris païens. Donc Angers ne construisit *probablement* son enceinte que de 396 à 408 ou 410. » Ai-je eu si grand tort de raisonner ainsi? Je n'ignorais pas que les Bagaudes, ces paysans gaulois révoltés contre le fisc, avaient commencé dès l'année 286 leur terrible et interminable jacquerie et saccagé beaucoup de nos cités. Mais on sait si peu de détails précis sur leurs exploits anarchistes! Quant aux invasions germaniques qui ont troublé la Gaule avant la Bagaudie, dans la dernière moitié du III^e siècle, je ne leur avais accordé qu'une attention distraite. Je n'osais pas croire qu'à une époque où le fanatisme antichrétien venait de s'exalter avec Dèce, Valérien, Aurélien, Claude II et allait s'irriter de nouveau avec Maximien-Hercule et Dioclétien, des païens se seraient permis la démolition de leurs propres temples et en auraient bloqué les débris dans la maçonnerie des remparts. Et, cependant, quelques menues trouvailles faites par moi dans la vieille église Saint-Martin m'obligent à discuter sérieusement cette hypothèse et à ne plus la contredire avec la même sérénité.

Voici, en deux mots, l'objection qu'elles soulèvent. On sait qu'à l'époque romaine les inhumations se faisaient *en dehors des cités*. Les tombes s'alignaient, dans le *suburbium*, le long des voies qui menaient aux champs. Voilà pourquoi l'ancien cimetière païen d'Angers, comme l'ont bien démontré les fouilles de 1848, occupait les terrains de la gare Saint-Laud et des Terres-Noires, sur les routes de

Frémur. Conclusion : le lieu où s'élève maintenant la vieille église Saint-Martin n'a pu devenir un cimetière que du jour où il a cessé de faire partie de la ville proprement dite, de la *citée*, c'est-à-dire après la construction de la première enceinte. Et donc, s'il était bien prouvé qu'on enterrait des morts à Saint-Martin dès la fin du III^e siècle, dès les années 270 ou 280, il faudrait renoncer à dater notre rempart des alentours de l'an 400.

Mais, avant de développer cette thèse, il me paraît utile de donner quelques mots d'explication sur les rites païens des funérailles à l'époque gallo-romaine¹. On enterrait les corps ou on les brûlait. Ceux des esclaves ou des petites gens qui ne pouvaient payer les frais d'une sépulture en règle s'en allaient sans cercueil au pourrissoir (*puticuli*), charnier profond comme un puits, où s'empilaient les cadavres, uniquement séparés par une mince couche de terre. Dans le cas de l'incinération, on inhumait au moins une phalange du petit doigt (*os resectum*) : les pontifes avaient trouvé cet expédient, pour sauvegarder le principe de l'inhumation, qui était la règle primitive. La loi des Douze Tables défendait, soit d'incinérer, soit d'inhumer dans l'intérieur des villes. Cette loi, très ancrée dans les usages, confirmée tant par la jurisprudence que par les rescrits des empereurs (Adrien, Antonin, Dioclétien), s'étendait à la Gaule², comme à tout l'empire. Mais elle

¹ J'ai emprunté beaucoup des détails de ce paragraphe au *Dict. des antiquités grecq. et romaines* de Daremberg et Saglio, art. *Funus*.

² Le Concile de Braga rappelle que les cités de la Gaule n'enterrent jamais à l'intérieur des murs : « *Si firmissimum hoc privilegium usque nunc retinent Galliæ civitates, ut nullo modo intra ambitum murorum cujuslibet defuncti corpus humetur, quanto magis hoc venerabilium martyrum debet reverentia obtinere*. Voir le texte dans *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, art. *cimetière*, col., 1642. C'est toujours par respect pour les vieilles lois de l'Empire que le Code Théodosien défend expressément d'enterrer les fidèles dans les basiliques urbaines, auprès des reliques des saints. Voici un de ses textes : « *Ac ne alicujus*

ne s'appliquait pas aux enfants décédés avant leur quarantième jour : on continua de les enterrer sous l'auvent, sous la gouttière (*sub grunda*) de la porte qui donnait dans la cour de la maison ; et cet endroit s'appelait, comme la sépulture elle-même, *subgrundarium*. Sauf ce cas et un autre un peu moins net, toute demeure contenant un cadavre devenait *funesta*, et cette *funestatio* ne cessait qu'après la sépulture. Si on n'avait pas dessein de retirer les cendres pour les placer dans un *columbarium*, on brûlait le corps dans son cercueil de bois, sur la fosse même, et les débris de charbon se mêlaient en tombant avec les cendres et les os calcinés. Sur le bûcher la famille jetait des fioles de verre pleines d'essences parfumées, des vivres, et aussi les animaux domestiques chers au défunt. Le mort emportait avec lui ses anneaux, même s'il devait être incinéré. On lui mettait dans la bouche ou dans la main une petite pièce de bronze, pour payer le passeur des enfers. Juvénal nous montre un pauvre diable qui se lamente au bord du Styx, parce qu'il n'a pas dans la bouche le moindre *triens*¹. Cet usage de l'obole était devenu très général sous l'empire, dans les classes pauvres surtout. La loi des Douze Tables ne permettait pas de donner aux cadavres de l'or ou de l'argent : « *neve aurum addito* » et les constitutions impériales inter-

fallax et arguta sollertia ab hujus se præcepti intentione subducat atque apostolorum vel martyrum sedem humandis corporibus æstimet esse concessam. » l. IX, tit. XVII, leg. 6. *Adversus sepulturam urbanam*. Et encore : « Que personne n'enterre un mort dans une église. » Mais la piété chrétienne finit par l'emporter sur les lois et, à partir de la fin du ve siècle, les sépultures dans les églises urbaines devinrent très fréquentes.

¹ *Jam sedet in ripa, tetrumque novicius horret
Porthmea, nec sperat cænosi gurgitis alvum
Infelix, nec habet quem porrigat ore trientem.*

Sat. III, 267-270. — Dans *Revue Charlemagne*, mars-juin 1912, page 34, J. Gruaz et A. de Molin prétendent que cet usage de l'obole est encore pratiqué dans une vallée du Valais et que les gens ne se rendent plus aucun compte de son sens primitif.

disaient tout mobilier funéraire dont la richesse aurait pu tenter les voleurs. Néanmoins le défunt dont les dents avaient été fixées par des ligaments d'or (*cui auro dentes juncti essent*¹) les gardait dans sa sépulture. Sur la tombe, au moment des obsèques, on immolait un porc²; on faisait des libations de vin, d'eau, de lait, de sang et un premier repas funèbre (*silicernium*); neuf jours après, un autre sacrifice et un autre repas (*cena novemdialis*) réunissaient encore la famille sur le terrain d'inhumation. On dînait beaucoup dans les cimetières : il faut croire que le deuil et la sobriété en souffraient quelquefois, puisque la loi recommandait de ne pas faire circuler les coupes de vin (*circumpotatio*) et d'éteindre avec de l'eau, plutôt qu'avec du vin, les derniers tisons du bûcher.

Sauf les sacrifices et certaines cérémonies purificatoires qui avaient un sens nettement idolâtrique, sauf aussi l'incinération qui a dû être fort rare, si tant est qu'à l'origine elle ait jamais existé chez eux, ici ou là, même exceptionnellement, les chrétiens avaient conservé, sans le moindre scrupule, beaucoup des habitudes funéraires de leurs contemporains : repas de famille dans les cimetières, dépôt de vivres³ sur les tombes avec dessein d'en laisser jouir les pauvres, obole de bronze et modeste mobilier qui servaient soit à exprimer les tendres regrets des vivants, soit à dater ou à distinguer les sépultures. Très souvent, dans les inhumations des premiers siècles, aucun signe religieux n'indique la foi du défunt. Toutes ces cou-

¹ Cicéron, *de Lege*, II, 24.

² Cicéron, *de Lege*, II, 22.

³ S. Augustin le constate expressément. L'abus des offrandes et des festins funéraires lui arrache de violentes invectives : « Les martyrs, dit-il, ont horreur de vos bouteilles, de vos poêles à frire, de vos ivrogneries. » Serm. CCLXXIII, c. VIII. Voir aussi d'autres textes : *Dict. d'arch. chrét. et de liturg.* au mot *Afrique*, col. 587, 588.

tumes expliquent pourquoi dans les vieux cimetières, païens ou chrétiens, on trouve des monnaies, des fioles brisées dont les parois sont encore onctueuses, des vases de terre, du charbon, des coquilles d'huitres, de moules, de limaçons et, parmi les ossements humains, de nombreux os d'animaux domestiques, surtout des dents et des côtes de porc.

A l'époque franque et à l'époque mérovingienne, les diners funèbres ne perdent rien de leur importance : il semble bien qu'on a pris l'habitude d'en jeter les reliefs dans les fosses, si ce n'est dans les cercueils mêmes¹. Le mobilier plus abondant devient aussi plus luxueux (armes, instruments, ornements, vases). On enterre jusqu'à des chevaux² avec leur maître. On voit alors apparaître certains symboles encore mal connus, par exemple les boulettes d'ocre³ rouge et d'ocre jaune dans les sépultures.

Tous ces débris gallo-romains et francs existent en abondance à Saint-Martin. Il est d'ailleurs fort possible qu'une partie du charbon ne provienne ni de l'incinération, ni des réchauds sur lesquels on apprêtait les banquets, mais simplement des *pots mortuaires* ou *pots thurifères*, pleins de charbon et d'encens, que, dès le pré-moyen âge, on disposait

¹ L'abondance des débris de cuisine dans les sépultures de cette époque a été constatée par tous ceux qui se sont occupés de fouilles. Cette pratique, qui nous paraît si choquante, explique comment, en dehors de tout subterfuge, des os d'animaux se sont parfois trouvés mêlés à des reliques très vénérables. Lire, à ce sujet, une lettre de Mabillon du 4 mai 1703, dans *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, art. *Chartres*, col. 1034.

² Abbé Cochet. *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*. Paris, Derache, 1857, p. 161. Il y a beaucoup de dents de cheval dans le sol de Saint-Martin.

³ Nombreux vestiges de ces boulettes dans le cimetière de Saint-Martin. Voir aussi dans *Revue Charlemagne*, numéro d'avril 1911, p. 86, à propos de la découverte du cimetière barbare de Saint-Sulpice (Suisse), tombes 53 et 54.

en terre autour des cercueils. J'ai trouvé, en diverses parties de l'église, notamment dans le carré du transept, plusieurs de ces pots absolument intacts avec leur contenu : ils doivent être du xiv^e et du xv^e siècle ; d'autres gisaient brisés dans l'endroit même où j'ai recueilli des monnaies romaines.

J'arrive maintenant à la question capitale : vers quelle époque a-t-on *commencé* d'enterrer à Saint-Martin ? Cette église, comme celles de Saint-Pierre, de Saint-Maurille, de Saint-Maimbœuf, de Saint-Denis, de Saint-Julien, de Saint-Aubin, de Saint-Michel-la-Palud, a été bâtie dans le *nouveau* cimetière gallo-romain d'Angers, qui s'étendait de la place du Ralliement à la Préfecture. L'édifice primitif de Saint-Martin, celui peut-être dont j'ai déterré l'abside dans le carré du transept, sous la coupole, datait, à mon avis, du vii^e siècle¹. Il est déjà signalé dans les *Formules angevines*², rédigées, croit-on, vers le vii^e siècle. La partie du cimetière qui longeait le côté gauche de l'abside s'appelait le cimetière Saint-Loup, parce qu'il passait pour avoir renfermé la sépulture de cet évêque. Il n'est pas douteux que, dès avant l'origine de la petite chapelle, on fit des inhu-

¹ Voir ma brochure : *Ancienne église Saint-Martin d'Angers*, en vente à la librairie G. Grassin.

² Il s'agit d'un acte relatif à un enfant nouveau-né déposé sur le seuil de l'église et trouvé là un matin par les *matricularii*, c'est-à-dire par les pauvres inscrits au registre matricule de Saint-Martin et ayant droit de demander l'aumône à la porte. Ces pauvres, après avoir vainement cherché à connaître les parents du nouveau-né, le remettent au prêtre « *martyraire* » (*marthyrario*) de la basilique. C'est, sans doute le desservant, ou le custode chargé de veiller aux reliques des martyrs. Le *martyraire* baptise l'enfant, le confie à un homme qui se charge de l'élever et donne aux pauvres une petite pièce de monnaie (*treante*) comme récompense. Voir le texte complet de l'acte dans le *Dict. d'archéolog. chrétien. et de liturgie*. T. I, article *Alumnus*, par H. Leclercq, col. 1.305.

mations à Saint-Martin : les fouilles ne laissent aucun doute à cet égard. En 1789, on enterrait encore, soit dans l'intérieur de l'église, soit sous ses deux cloîtres, les chanoines et officiers de la basilique. Donc, pendant 1.400 ans, *au moins*, ce sol fut labouré, bouleversé, dans tous les sens et à tous les niveaux, par le pic brutal et aveugle des fossoyeurs. Les cercueils de pierre et de bois s'y accumulèrent, s'y succédèrent, ceux-là soulevant la terre sous leur masse généralement intacte, ceux-ci, détruits bientôt par les vers et ne laissant dans leurs fosses ébouleées que des clous, du charbon, de petits blocs de mâchefer plus ou moins vitrifiés, quelques os humains en désordre, des os noircis et plus résistants d'animaux domestiques, quelques restes démolis de mobilier funéraire, des carreaux « plombés », qui, vers le XIII^e siècle, avaient orné à la surface la tombe d'un illustre défunt et que les morts suivants avaient fait descendre sous le sol.

Ces bouleversements incessants des tombeaux, dans un cimetière toujours renouvelé au cours de tant de siècles, ne permettent pas de retrouver bien en place les poteries, les monnaies, le mobilier mortuaire, ni de dater chaque sépulture. Les objets les plus intéressants ont disparu dans les poches des fossoyeurs et ceux qui restent de l'époque romaine se sont mêlés à d'autres moins anciens. Jusqu'à présent on ne saurait dire avec certitude si les plus vieilles tombes étaient païennes : je n'y ai recueilli aucune de ces idoles qu'ont données les sépultures de Saint-Laud, ni d'ailleurs aucune marque de christianisme. Les inscriptions ont dû servir de pierres à bâtir : j'en ai trouvé la moitié d'une dans une maçonnerie du XII^e siècle. Seules, les tombes en pierre blanche sont, en général, assez bien conservées. Elles abondent à Saint-Martin et forment au moins deux étages ; mais aucune de celles que j'ai visitées ne me paraît remonter au-delà de l'époque carolingienne.

En attendant de nouvelles fouilles, je ne possède donc guère d'autres indices de sépultures gallo-romaines qu'un magnifique sceau annulaire, des monnaies et tous les débris funéraires mentionnés plus haut.

M. Héron de Villefosse, conservateur des antiquités romaines du Louvre, qui a daigné plusieurs fois m'encourager de sa haute bienveillance, a étudié cet anneau dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*¹. Le jonc et le chaton sont d'un métal composé où le plomb domine, mais il y a, semble-t-il, une ossature en os ou en ivoire. La pierre gravée, de forme ovale, est une belle agate et représente deux jeunes gens qui se livrent au jeu de l'*éphédrismos*. M. Héron de Villefosse estime que ce sceau annulaire est des « premiers temps de l'Empire ». Si, comme je le pense, cet anneau vient d'une sépulture, elle devait être antérieure au v^e siècle.

J'ai trouvé à Saint-Martin 41 pièces romaines : une de Faustine (la mère), dans le carré du transept, à quelques mètres de l'anneau sigillaire ; une de Tétricus, dans la chapelle des Anges ; les trente-neuf autres dans la partie non dallée de la première travée du chœur. Pourquoi une récolte plus abondante en cet endroit, qui ne mesure guère que

¹ Séance du 13 nov. 1911. Sect. d'archéol., p. iv à vii. Voici une partie de la description qu'il donne de la scène représentée sur l'agate : « Deux jeunes gens, l'un courant et portant l'autre, semblent se livrer au jeu de l'*ephedrismos*; un bâton recourbé en forme de *pedum* vient de tomber à terre : il appartient à l'un des joueurs. Le porteur est imberbe et entièrement nu . . . Il n'a pas ramené ses mains derrière le dos, conformément à la règle ordinaire, pour que celui qui est porté puisse y appuyer les genoux. La position du cavalier est tout autre. Imberbe, vêtu d'une courte draperie autour des reins, il est agenouillé sur le dos du porteur où il se maintient en équilibre assez difficilement . . . Les mains droites des deux jeunes gens se rencontrent sur l'épaule gauche du coureur, ce qui doit nuire évidemment à l'équilibre de celui qui est porté . . . La scène est assez finement gravée et l'œuvre doit remonter aux premiers temps de l'Empire. »

36 mètres carrés? Tout simplement parce qu'au lieu de glaner *grosso modo*, comme dans le carré du transept, les objets qui tombaient sous la pioche, on a pris la peine de passer la terre au tamis; de sorte que peu de monnaies nous ont échappé. Ce petit coin donnera d'autres pièces encore, car l'exploration continue, et je le fouillerai entièrement, avant de sonder le reste de l'église ¹.

Voici le tableau d'ensemble et la description de mes 41 monnaies romaines. Je dois une reconnaissance toute particulière à M. A. Blanchet, président de la Société Nationale des Antiquaires de France, qui a bien voulu me faciliter le classement de ces pièces. Pour épargner une fatigue aux lecteurs que décourageraient certaines aridités, et aussi pour ne pas trop couper mon raisonnement, j'ai relégué dans les notes les détails les plus techniques ².

¹ Du sous-sol de Saint-Martin je n'ai vraiment exploré jusqu'ici que le carré du transept et la moitié de la première travée du chœur. Ces parties sont couvertes d'un parquet mobile qui rend la fouille aisée. Le reste du chœur, les croisillons et la chapelle des Anges sont dallés en ciment : j'y regarde à deux fois avant d'éventrer ce dallage. Les nefs sont dans une propriété voisine, dont je n'ai pas la disposition. La première travée du chœur a, du reste, l'avantage d'avoir été moins bouleversée par les fossoyeurs. Les chanoines, ayant là leurs stalles depuis le IX^e siècle, y interdirent de très bonne heure, peut-être avant l'an mil, à peu près complètement les inhumations.

² Explication de quelques abréviations en usage sur les monnaies romaines. S. C. = *Senatus consulto*; IMP. = *Imperator*; AVG = *augustus* ou *augusti*; AGG. = *augustorum*; CONS. = *conservatori* ou *conservatrici*; DN. = *Dominus noster*; DD.NN. = *Dominorum nostrorum*. NOB. CÆS. = *Nobilis cæsar*; PF. = *pius, felix*; PM. = *pontifex maximus*; SM. à l'exergue, s'ajoutant au nom de la ville où s'est faite la frappe, signifie : *sacra moneta*, c'est-à-dire : atelier impérial des monnaies de... Ainsi LIBERO. CONS. AVG. se lit : « A Bacchus, conservateur d'Auguste. TRP, TRS se lisent : « première officine, seconde officine de Trèves ».

EMPEREURS ROMAINS	DATE des règnes	NOMBRE de pièces	DIAMÈTRE des pièces
AUGUSTE ² (M. B. ¹).....	27-14 av. J.-C. ap. J.-C.	1	0 ^m 029
TIBÈRE ³ (P. B. ¹).....	14-37	1	0 ^m 018
VESPASIEN ⁴ { ou (M. B.)	69-79	2	0 ^m 029
DOMITIEN.. {	81-96		0 ^m 026
FAUSTINE ⁵ (<i>senior</i>) (M. B.) (<i>fem- me d'Antonin-le-Pieux</i>).....	† 141	1	0 ^m 025
GALLIEN ⁶ (P. B.).....	253-268	3	0 ^m 019
CLAUDE II ⁷ (<i>le Gothique</i>) (P. B.)	268-270	1	0 ^m 015
CONSTANTIN I ⁸ (<i>le grand</i>) (P. B.)	306-337	1	0 ^m 015
CONSTANTIN I ⁹ (<i>le grand</i>) (P. B.) ou SES FILS.	306-361	5	0 ^m 017; 0 ^m 017
			0 ^m 014; 0 ^m 014
CONSTANTIN II ¹⁰ (P. B.)	337-340	1	0 ^m 012

USURPATEURS	DATE des règnes	NOMBRE de pièces	DIAMÈTRE des pièces
VICTORIN ¹¹ (P. B.).....	265-267	1	0 ^m 018
TÉTRICUS ¹² (<i>père</i>) (P. B.).....	268-273	22	1 de 0 ^m 008 1 de 0 ^m 009 1 de 0 ^m 0095 4 de 0 ^m 010 2 de 0 ^m 011 3 de 0 ^m 012 4 de 0 ^m 013 1 de 0 ^m 014 5 de 0 ^m 015
TÉTRICUS ¹³ (<i>filis</i>) P. B.)	-273	1	0 ^m 012
DÉCENTIUS ¹⁴ (P. B.).....	351-353	1	0 ^m 020

¹ MB = moyen bronze; PB = petit bronze; R = revers.

² DIVVS.AVGSTVS.S.C. Sa tête radiée à gauche. R. CONSENSV.SENAT. ET.EQ.ORDIN.P.Q.R. Auguste assis à gauche. Cette très belle pièce, qui déclare Auguste *divinisé* (DIVVS) « avec le consentement du Sénat, de l'ordre équestre et du peuple romain », a été frappée par Tibère, son successeur, probablement dès l'an 14.

³ Sa tête à droite. IMPER. Le reste effacé. Tout le revers également effacé. Cette pièce est « fourrée », c'est-à-dire que l'âme est en fer et l'enveloppe seule de bronze.

⁴ Ces deux pièces sont en très mauvais état, mais les effigies se voient encore; toutes les deux à droite. Sur l'une :IAN. et au revers CA. Sur l'autre, plus trace d'inscription.

⁵ DIVA.FAVSTINA. Sa tête à droite. R. AVGVSTA.S.C. Cérès voilée, debout, à g., tenant des épis et un flambeau. Assez bon état.

⁶ GALLIENVS. AVG. Sa tête radiée à dr. R. LIBERO. CONS.AVG. Tigre marchant à g. Exergue B. Bon état.

IMP. GALLIENVS.AVG. Sa tête radiée, à dr. Dans le champ : VI, avec trois points sur le jambage gauche du v. R. *Dianæ* (?).CONS. AVG. Antilope marchant à dr. Assez bon état.

Inscription à peu près complètement effacée. Tête radiée de Gallien à dr. R. *Dianæ*? CONS.AVG. Cerf passant à g. Mauvais état.

⁷ *Divo. Claudio*. Tête radiée de Claude, à dr. R. CONSECRATIO. Autel. Cette médaille de *consécration*, c'est-à-dire de divinisation de Claude, a été frappée par son successeur Aurélien (270-275).

⁸ Son buste casqué à droite. On distingue... NTINVS. R. Probablement VICTORIBÆ. LÆTÆ. PP., avec deux Victoires debout posant un bouclier sur un autel; et sur l'autel : VOT PR. Pièce très rongée et difficile à nettoyer.

⁹ VRBS.ROMA. Tête casquée de Rome à g. R. La louve romaine allaitant Romulus et Rémus; au-dessus, une couronne entre deux étoiles. Au-dessous, à l'exergue, TRS (Trèves, seconde officine). Très bel exemplaire.

VRBS.ROMA. Tête casquée de Rome à g. R. La louve et les deux frères. Au-dessus, deux étoiles. A l'exergue TRP (Trèves, première officine).

CONSTANTINOPOLI. Tête casquée de Constantinople à g. R. Victoire ailée, foulant du pied droit un éperon de navire et tenant de la main gauche un bouclier. A l'exergue : SMK G (*sacra moneta* Arles?). Très bel exemplaire.

Tête à gauche. R. La Louve romaine allaitant les deux frères. A l'exergue TRS.

Tête à gauche; inscription obscure. R. La louve allaitant les deux frères. A l'exergue, lettres illisibles.

¹⁰ COSTANTINVS.AVG. Sa tête diadémée à dr. R. GLORIA.EXERCITVS. Une enseigne entre deux soldats. A l'exergue TRS (Trèves). Bon état.

¹¹ IMP.C.VICTORINVS. Sa tête radiée à dr. R. Le soleil nu, à gauche, tenant de la main droite une couronne, de la main gauche un fouet; dans le champ, une étoile. L'inscription, dont on lit les lettres I...VI...S, doit être INVICTVS.

¹² L'inscription complète est C.PIVS.ESVVIVS.TETRICVS; mais la plupart des très nombreuses pièces connues de Tétricus ne portent qu'une petite partie de l'inscription. Mes 22 exemplaires sont dans ce cas. Ils sont tous différents les uns des autres. Je n'en détaillerai que quelques-uns.

PV.ESV.TETRICVS.P?M. (*pontifex maximus*). Sa tête radiée à dr. R. P. . . . S. Un homme debout à g. tenant une lance de la main droite, très barbare.

TETRICVS. P.?F? Sa tête radiée à dr. R. PAX? Le vase aux libations et le *lituus*. Barbare, mais très net et à peu près neuf.

. . . VS.PF.AVG. Sa tête diadémée à dr. R. PAX. Femme debout à g., tenant un rameau dans la main droite et dans la gauche une lance. Bonne frappe.

. . . ICVS. PF. AVG. Sa tête à dr. R. . . VAG pour AVG. Femme debout, très barbare.

P. . . . Sa tête à droite. R. . . AGG pour AVGG. (Augustorum). Femme debout, la main droite tendue. Très barbare.

C. TETRIVS.PF. . . Sa tête radiée à dr. R. SECV. . . Femme debout à g., tenant comme une lance dans la main gauche et faisant de la main droite un geste d'apaisement. Pièce neuve, très mince.

IMP.S.TETR. . . Sa tête radiée à dr. R. Femme à mi-corps, à g.; quelques lettres vagues.

IMP. . . Sa tête radiée à dr. R. Un homme debout, à g. tenant probablement une lance de la main droite.

TIIVVVT. . . Sa tête radiée à dr. R. Femme debout, inclinée à dr. tenant un rameau dans la main gauche. Dans le champ, le signe >.

Dix autres pièces de Tétricus n'ont retenu, avec l'effigie toujours variée, que quelques lettres ou quelques bâtons qui eurent sans doute la prétention d'être des lettres. L'une d'entre elles porte à l'exergue quelque chose qui ressemble à un A. Trois, dont l'une toute neuve, sont minuscules (8 millim., 9 millim. et 9 millim. et demi de diamètre).

Enfin, je signalerai particulièrement trois petites pièces de Tétricus, minces comme une feuille de papier, et pesant ensemble moins d'un gramme. L'une d'elles est *incuse*; sur la seule face gravée en relief, on voit deux sortes d'oiseaux; et au-dessus, les lettres TET.

Les 22 pièces de Tétricus père et celle de Tétricus fils sont évidemment des émissions locales, même celle qui porte à l'exergue un A.

¹³ C.V.ES. . . Tête de Tétricus fils radiée à dr. R. Femme debout inclinée à g., tenant une lance dans la main droite.

¹⁴ DN.DECENTIVS.NOB.CÆSAR. Sa tête nue à dr. R. VICTORIÆ. DD. NN.

On peut classer ces pièces en trois groupes :

Premier groupe. — Auguste-Tibère-Vespasien-Domitien-Faustine, de l'an 14 à l'an 150 environ ; soit 5 exemplaires seulement pour une période de 136 ans.

Deuxième groupe. — Gallien-Claude II - Victorin - les Tétricus ; soit 28 exemplaires pour une période *minima* de 2 ans (267-268), *maxima* de 20 ans (253-273).

Troisième groupe. — Constantin-le-Grand ou ses fils et Décéntius, soit 8 exemplaires pour une période *maxima* de 55 ans (306-361).

Les pièces du premier groupe ne proviennent certainement pas de sépultures. Ni au premier siècle ni sous Antonin Angers ne s'est bâti un rempart avec des débris sacrés. Et à quoi eût servi ce rempart, si loin du *limes* ? A cette époque, la plus calme et la plus brillante de l'Empire, le quartier qui devait un jour devenir Saint-Martin était encore à l'intérieur de la ville romaine, près de la maison à mosaïques du Ralliement, près des Arènes de Saint-Joseph. Les morts n'avaient point le droit d'y demeurer. On a trouvé là ces cinq pièces, comme j'ai trouvé aux vacances dernières deux as de Domitien et de Nerva dans les Cloîtres Saint-Martin, comme on trouve des vieilles monnaies partout où se sont élevées des maisons romaines. Or, j'ai déterré à Saint-Martin des restes de constructions romaines. En ce temps-là, on perdait les as comme nous perdons les sous : il y avait déjà des poches percées et des mains négligentes, des gamins et des déménageurs.

Mais les pièces du deuxième et du troisième groupe sont, à mon avis, de celles que l'on mettait dans la main ou la bouche des morts, pour payer Caron, le nocher des enfers.

(aug. et cæs. ?). Deux Victoires ailées soutenant un bouclier rond avec VOTA.V.MVLT.X ; au-dessus du bouclier, le chrisme constantinien. Au-dessous du bouclier : s.p. A l'exergue, ASLC (Lyon). Très belle pièce, en parfait état de conservation.

Dans le deuxième groupe, la période de 6 ans, qui va de Victorin aux Tétricus, de 267 à 273, est représentée à elle seule par 25 *petits bronzes*, quelques-uns tout neufs, sur un total de 28 monnaies. Cette constatation ne manque pas d'importance. Quant aux 8 pièces de la période constantinienne, leur présence étonne moins, puisqu'elles auraient pu à peu près normalement circuler jusqu'aux débuts du ve siècle, c'est-à-dire jusqu'à une époque où l'existence du cimetière du Ralliement n'est plus mise en doute. On s'étonnerait plutôt que les temps constantiniens n'aient pas laissé plus de traces dans les tombes, si l'on ne savait que les fidèles n'avaient cure de Caron et ne prenaient pas toujours la peine de dater par des monnaies leurs sépultures. Je dois dire cependant que 4 de ces pièces sur 8 paraissent *absolument neuves* et n'ont pas dû traîner longtemps dans la circulation.

On me dira peut-être : « Sait-on si ces pièces, au lieu de provenir des tombeaux, ne sont pas tout simplement les miettes d'un trésor caché là, par hasard, dans quelque vase de terre, et dispersé ensuite par la pioche des fossoyeurs? » Je ne puis admettre cette hypothèse. D'abord, il serait étonnant que ces 36 pièces d'un même trésor fussent *toutes différentes les unes des autres*, puisqu'il fallût aller les reprendre une à une dans quarante mètres cubes de terre. Enfin, valait-il bien la peine de cacher si peu de monnaies et d'une si mince valeur? Trois des pièces de Tétricus mises ensemble ne pèsent pas *un* gramme. Quinze additionnées ne formaient que les deux tiers d'un as¹, et l'as ne valait guère qu'un sou. Le trésor d'Évreux (1890) contenait 340 kilogrammes de monnaies romaines; celui de Verdes, près de Blois (1900), n'avait pas moins de 4.000 à 5.000 Tétricus; celui de Jublains (1879), dans la

¹ La pièce d'Auguste pèse 12 grammes; 15 pièces de Tétricus pèsent ensemble 8 grammes.

Mayenne, renfermait 4.500 pièces. Sans sortir de l'Anjou, le trésor de la Chalouère (1828) livra des milliers de pièces gauloises; celui de la rue Pierre-Lise 300 bronzes romains; celui de Freigné (1865) une centaine de deniers romains, en bas argent (III^e siècle) ¹. C'était de quoi tenter un voleur.

Non, en vérité, rien ne nous autorise, du moins pour l'instant, à supposer que ces trois douzaines de petits bronzes aient fait partie d'un trésor quelconque. Ils sortent d'un terrain qui, depuis le cinquième siècle au moins, était un cimetière : voilà un fait hors de doute. Je n'ai pas le droit d'affirmer avec une entière assurance qu'ils fussent les oboles des morts, puisque je les ai recueillis *épars* dans le sol et qu'aucun d'eux n'était bien en place dans un tombeau, mais je le crois fermement. Dans ce sol, où tant de cercueils de bois avaient pourri, ils gisaient parmi les ossements humains, mêlés à des cols et à des fonds d'ampoules antiques, à des anneaux de bronze, à d'innombrables clous de cercueils, à ces fines poteries rouges historiées qu'on appelait jadis des poteries samiennes et dont j'ai glané tant de morceaux; à d'autres vases noirs et lustrés, si communs dans le mobilier des tombes romaines de Saint-Laud et à Saint-Martin. Près du crâne d'un bébé j'ai ramassé une petite cuillère d'os ou d'ivoire. Quelques clous me paraissent très caractéristiques, des clous de demi-luxe pour cercueils bourgeois. Ils ont une tête ronde et plate, large comme une pièce de dix sous et très lisse; un pied carré, long de 0^m06, aux arêtes vives et nettes. Plusieurs gardent des traces de peinture rouge. Je les ai d'abord crus de bronze; mais, au bout de quelques mois, j'ai vu leurs arêtes se fendiller dans le sens de la longueur et une mince couche de bronze se soulever, se détacher peu à peu, laissant à nu l'âme en fer. J'ai reconnu qu'ils étaient

¹ *Rép. arch. de l'Anjou*, 1867, p. 86.

simplement « saucés », dans le bronze ¹. Mon Dieu ! que la camelotte est une vieille chose ! L'humidité du sol les avait gardés intacts et l'air sec de ma vitrine leur devenait funeste.

Six des poteries rouges portent des noms qui aideront peut-être à préciser leurs dates ². Une est signée : ATILIANI.O. (*officina*), une autre : SCOTI ³; deux : AET; la cinquième : OF.MA... ⁴; la sixième signature, en partie effacée, se termine par deux lettres liées : SI...SNB. Une septième porte, comme marque d'atelier, une étoile à huit rayons dont il reste la moitié. La large collerette arrondie d'une jatte à lait (*pelvis*) est timbrée : CORISILLVS.FE. Sur le col d'une poterie noire lustrée se lit le graffite : CARISM, tracé à la pointe sèche et, sur la panse d'une amphore grise, une pointe semblable a écrit : ATVSME... qui est peut-être le commencement d'un nom gallo-romain comme ATVSMERIVS (renseignement fourni par M. Héron de Villefosse).

Je dois signaler aussi plus de quarante petites rondelles d'ardoises, assez régulières et si semblables aux petites monnaies romaines que je m'y suis plus d'une fois trompé. C'est à faire croire que des malins ou des pauvres ont usé de cet artifice pour passer le Styx à bon compte : « Bah ! Caron a tant de passagers qu'il doit abrégé le contrôle ! » J'ai peine à me

¹ J'ai trouvé un clou absolument semblable à Chanzeaux, près de la ferme de l'Espinay, sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

² Sur les poteries, le nom de l'artiste au génitif est d'ordinaire précédé ou suivi de O. ou C.F. (qui signifient *officina*) ou de EX.F., ou de MANV, quelquefois abrégé en M. ou MA. On rencontre aussi le nominatif, avec ou sans FECIT souvent abrégé en F. ou FE.

³ Même signature sur une poterie découverte à la caserne de la Visitation en 1852 (n° 2367 du catal. du Musée Saint-Jean).

⁴ La même marque (OF.M...) a été trouvée dans le cimetière du Ralliement (n° 408 du catal. du Musée Saint-Jean). Elle pourrait être le commencement de MATVRV, signature recueillie aux Châtelliers de Frémur (MATVRVS..., n° 96) et au cimetière de la gare Saint-Laud (OF.MATV..., n° 407).

figurer qu'il ne faille voir dans ces rondelles que les jetons d'un petit jeu d'enfant ¹.

Reste une dernière objection : « Soit, ces 36 pièces proviennent de sépultures, mais elle ne serviront guère à les dater, car on prétend que, 150 ans après les Tétricus descendus du pouvoir en 273, on frappait encore des monnaies en leur nom. Il se pourrait donc qu'on trouvât habituellement leurs effigies dans des tombes de la fin du iv^e et même du v^e siècle ». Cohen ², en effet, et d'autres après lui ont émis cette opinion; mais M. Adrien Blanchet, dont le nom est une autorité en numismatique, la juge inadmissible. Je le remercie d'avoir bien voulu me communiquer son travail ³. Par l'examen des trésors enfouis il démontre bien que *toutes* les variétés de pièces des deux Tétricus se rencontrent abondamment dans les dépôts du iii^e siècle; qu'on en trouve fort peu dans les dépôts postérieurs à Constantin et à peu près point dans les nécropoles mérovingiennes; enfin, que Constantin faisait refondre et frapper à son effigie les petits bronzes de ces deux empereurs gaulois. Je suis donc autorisé à conclure, sans témérité, que mes petits bronzes de Gallien, de Victorin, de Claude-le-Gothique, des Tétricus, s'ils proviennent, comme je le pense, de cercueils disparus, pourraient indiquer des sépultures contemporaines de ces empereurs (267 à 273), ou du moins bien antérieures à la mort de Constantin (337). Et, comme la question du cimetière de Saint-Martin est corrélatrice à celle du rempart, il s'ensuivrait que la *cité* angevine et son mur romain pourraient fort bien dater de la fin du iii^e siècle.

¹ James Miln (*Fouilles faites à Carnac (Morbihan), Paris, Didier, 1877, p. 236*) signale aussi « une petite rondelle en ardoise de 0^m02 de diamètre ».

² *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain.*

³ *Numismatique des empereurs gaulois. Les monnaies barbares aux noms et types des deux Tétricus.* Congrès de Bruxelles, 1910.

Il est d'ailleurs très vraisemblable que les bases des enceintes de Tours, de Nantes, de Rennes, peut-être du Mans, sans parler du Castellum de Jublains (Mayenne) et de cités moins occidentales, existaient déjà avant Dioclétien (283-305). Ne voulant pas allonger outre mesure mon article, je renvoie, pour les remparts des autres villes, à l'ouvrage très précis de M. Adrien Blanchet ¹.

Ces villes, comme Angers, montrent beaucoup de débris sculptés dans les fondements de leurs murs. Y aurait-il donc eu, même au III^e siècle, des paniques aussi vives que celles qui troublèrent la fin du IV^e ? Et ces populations toutes païennes se seraient-elles crues autorisées à démolir, pour en tirer des matériaux, les sanctuaires et les palais, du moins ceux qui allaient rester sans protection en dehors des remparts ? Les lois sont muettes sur ce point, mais les faits parlent assez clairement pour permettre une réponse très affirmative.

Pendant dix ans, de 256 à 266, la Gaule et l'Espagne furent sillonnées par les hordes germanes. Victorin (265-267), un rude soldat, les fit reculer devant ses dix légions et dut un peu partout activer les travaux de défense. Tétricus (268-273), ancien gouverneur d'Aquitaine, plus magistrat que guerrier, rassurait moins les populations affolées. Il ne battait guère que des monnaies et ses sujets les enfouissaient prudemment. On n'a pas trouvé moins de 120 trésors ainsi enterrés de 268 à 273. Rien ne prouve mieux que les gens avaient peur. Les troupes d'Aurélien (270-275), auxquelles l'usurpateur Tétricus ne donnait pas beaucoup de fil à retordre, déployèrent contre les

¹ A. Blanchet. *Les enceintes romaines de la Gaule*, surtout de la page 318 à la page 338. Tours fut assiégé vers 274 par les Germains, munis de machines de guerre (page 309) et les débris de bornes milliaires trouvés près des murs de Nantes et de Rennes laissent raisonnablement supposer que ces villes ont élevé leurs enceintes peu après le règne de Tétricus.

barbares la même énergie que Victorin. Mais, Aurélien mort (275), les Germains, plus nombreux et plus terribles, revinrent à la charge. Ils prirent rapidement *soixante-dix* de nos cités. Il fallut, pour les déloger, toute la force militaire et toute la constance de Probus (276-282). Il y a lieu de penser que beaucoup de villes gauloises se fortifièrent à la hâte ¹, fébrilement, sommairement, dans cette courte période qui va de 267 à 282. Il est possible qu'on se soit contenté de faire alors la base des remparts, si différente, presque partout, de la partie supérieure. Cette opinion, adoptée par M. Blanchet, expliquerait pourquoi, généralement, les débris sculptés ne se trouvent que dans les fondations. Les empereurs de la tétrarchie et Constantin n'auraient eu qu'à compléter l'œuvre précédente. Enfin, vers l'an 400, après l'édit d'Honorius, le peu de villes restées ouvertes se seraient munies de remparts; les autres auraient surtout réparé les brèches faites par le temps et les assauts, multiplié les tours, renforcé les portes ou bien rétréci ² par prudence des enceintes trop vastes.

*
*
*

Les braves gens qui s'imaginent que l'histoire se vend toute faite chez les libraires s'étonneront que des naïfs comme moi aillent la chercher dans un cime-

¹ « La partie de l'enceinte de Vérone, datée par une inscription, est longue de 800 mètres et a été construite en huit mois (du 3 avril au 4 déc. 265). L'enceinte de Rome, qui mesure 18.837 mètres, a été élevée entre 271 et 282, ce qui donne environ 140 à 150 mètres par mois... Nous admettons que les petites enceintes de ce pays (la Gaule) ont pu être élevées en six ou huit mois et la plupart des autres en dix-huit mois ou deux ans environ ». A. Blanchet. *Loc. cit.*, p. 297. L'enceinte d'Angers, qui n'a pas 1.200 mètres, a dû se faire en une année au plus.

² M. Blanchet cite 12 villes qui auraient rétréci leurs enceintes : Bordeaux, Troyes, Nantes, Nevers, Beauvais, Autun, Dijon, Tours, Rennes, Grenoble, Senlis, Périgueux. *Loc. cit.*, p. 284.

tière et dans un vieux mur. Je les scandaliserais en disant que l'histoire, comme ils la comprennent, n'a jamais existé. Beaucoup de petits tisserands travaillent à son service, souvent très loin les uns des autres, souvent sans savoir ni pour qui ni pour quoi : ils fabriquent de tout petits morceaux d'une grande toile qui ne sera jamais finie. Je tisse moi aussi, et avec un fil de fortune, et sans trop savoir si mon morceau trouvera preneur. Je comprends bien toutefois que, si la construction du rempart romain au III^e siècle était un fait acquis, nous aurions un point fixe de plus, un de ces points qui sont si nécessaires dans le dédale de nos origines romaines, un point où nous pourrions accrocher notre écheveau toujours embrouillé.

Notre histoire civile y gagnerait de la précision. Nous saurions que, *d'une manière générale*, tous les documents artistiques ou épigraphiques, extraits ou à extraire du rempart, devraient être attribués aux trois premiers siècles ; qu'ils pourraient avoir appartenu à des monuments placés hors de la zone de notre cité actuelle, au cirque, à l'amphithéâtre, au forum, aux bains, aux temples, aux palais. Nous saurions à quelle époque exacte Juliomagus a changé complètement de figure. Aux environs de l'an 280, et non pas sur le seuil du V^e siècle, la première ville romaine d'Angers aurait comme disparu tout d'un coup ; ville plus belle que la seconde, puisqu'elle avait grandi dans des temps et dans des conditions meilleurs ; plus vaste aussi, puisqu'au lieu d'étouffer dans une ceinture de pierres elle débordait librement, gracieusement, à travers les jardins. Alors, sous la pression du danger public, une autre ville se serait improvisée dare-dare, probablement en quelques mois, en une année ou deux tout au plus, sur le coteau nord-ouest, derrière un grand mur noir zébré de lignes rouges, dans un enclos ovale de 1.000 ou 1.200 mètres, sévère *pomœrium*, où la vie romaine ne trouvait plus toutes ses aises, ni tous ses plaisirs. On dut y bâtir un palais de la Curie pour le

Sénat municipal, un *prætorium* pour le chef militaire, un temple au moins pour les sacrifices, puis des casernements et de vastes dépôts; car il fallait bien qu'en temps de siège la cité eût avec elle les dieux, les décurions, les centurions, les soldats et les vivres. Outre le monde officiel, quelques *honestiores*, quelques rares privilégiés sans doute, y trouvèrent un coin pour leurs familles. Quant aux simples artisans et aux pauvres gens, pour lesquels il n'y avait point de place dans l'étroite enceinte, ils se logèrent petitement tout près des portes, afin de courir leur demander asile dès que paraîtrait le barbare. Mais, comme le gallo-romain ne comprenait pas la vie des villes sans l'attrait violent des combats de gladiateurs, des exhibitions de bêtes sauvages et des courses, sans la flânerie quotidienne au marché, lieu d'assemblée du peuple, sans la douceur des bains gratuits, il est de toute évidence que les édiles ne furent vus d'un bon œil qu'après avoir remis en état l'amphithéâtre de Grohan, le forum et le cirque¹ de l'Académie, ainsi que les bains de l'Esvière et des Belles-Poitrines.

L'histoire de nos origines chrétiennes, autant et plus que l'histoire profane, a besoin pour se préciser d'une bonne géographie urbaine. Elle se trouve étroitement liée à celle du nouveau cimetière, où notre Église, dès avant Constantin, a dû naître, grandir et prier, sous la protection légale des tombeaux. Or, ce cimetière, très distinct de celui de Saint-Laud, dont les tombes étaient surtout païennes², ce

¹ Qui semble avoir été réparé en 347, comme je le dis plus loin.

² En 1848, deux cercueils de plomb du 1^{er} siècle, trouvés dans le cimetière païen de la gare Saint-Laud, ont soulevé de grosses discussions parmi les savants. Ils sont déposés au Musée Saint-Jean. L'un (n° 2062 du catalogue, ancien n° 773 de l'inventaire de 1868) est certainement chrétien. Il porte le chrisme à six branches. Le squelette avait, dans la main droite, un moyen bronze de Constantin : IMP.

cimetière, qui alla peu à peu du Ralliement à Saint-Aubin ou inversement, n'a pu exister qu'après l'enceinte, puisque la loi toujours obéie le voulait hors des murs.

Jusqu'à présent, après un examen consciencieux des fouilles très incomplètes du Ralliement, on a cru que cette nécropole datait du v^e siècle ou de la fin du iv^e ¹. C'était assez logique, puisque le rempart ne semblait pas antérieur à l'année 400. Bientôt, quand les constructeurs d'immeubles défonceront, pour y faire des caves, le sol très riche de Saint-Julien, l'archéologie devrait ouvrir l'œil et contrôler à nouveau les titres du cimetière. Mais qui se chargera de ce travail minutieux, très coûteux et très long? Il faudrait d'abord laisser la terre se sécher et s'effriter, puis la faire passer par un tamis très fin; l'expérience m'a

CONSTANTINVS.PF.AVG. R. PRINCEPS.IVVENTVTIS; dans le champ : S.A.
A l'exergue : PTR. (premier atelier de Trèves).

Le second (n° 2061, ancien n° 772) est peut-être chrétien; mais la question reste douteuse. Son couvercle est orné d'une sorte de petit temple et du signe X qui ressemble à un chrisme. Cet X est fait de deux bâtonnets en relief composés de *patenôtres*. Les mêmes bâtonnets se retrouvent sur un cercueil de Sidon, œuvre du III^e ou du IV^e siècle. La pièce de monnaie romaine que le squelette de Saint-Laud portait dans sa main droite est frès fruste et illisible. Les deux cercueils d'Angers sont reproduits, avec un résumé de la discussion, dans le *Dictionnaire d'Arch. chrét. et de liturgie*, au mot : *Cercueils*. Aucun autre signe de sépultures chrétiennes n'a été vu à Saint-Laud.

¹ Voici ce que dit M. d'Espinay : « A l'est de la ville, dans le *suburbium*, s'étendait dans l'origine, un vaste cimetière, où l'on dut commencer à inhumér dès le v^e siècle, car plusieurs tombes trouvées récemment en cet endroit remontent à cette époque déjà reculée. Ce lieu de repos avait remplacé l'ancien cimetière gallo-romain de la gare, au temps de l'invasion des Barbares, c'est-à-dire lorsque les habitants d'Angers se retirèrent dans les murs de la cité... G. d'Espinay. *Notices archéolog.*, I, 28. Et M. Godard-Faultrier écrit : « Ce cimetière date de la fin du IV^e siècle ». *Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers*, t. XX, p. 156. On y a trouvé un denier d'Auguste, un petit bronze de Constantin, un autre de Constant, et un troisième de Théodose. (*Ibid.*, p. 198 et 148.)

prouvé que, faute de cette double précaution, les petites monnaies funéraires échappent complètement; et c'est pourquoi le Ralliement en a donné si peu.

Quand la création du rempart au III^e siècle sera une vérité acquise, nous aurons *historiquement* le droit d'admettre que notre cimetière chrétien *pourrait* être contemporain de l'enceinte. Mais, dès maintenant, ne nous étonnons pas si l'on nous montre des tombes chrétiennes portant des sculptures ou des monnaies du III^e siècle, car il y a tout lieu de croire que nous avons à Angers, même avant Constantin, une petite communauté chrétienne. Je ne veux pas développer cette thèse qui m'entraînerait trop loin : voici seulement quelques indications.

Tours avait pour évêque saint Gatien dès l'année 250, affirme Grégoire de Tours, dès le règne de Constantin, *suppose* M^{er} Duchesne ¹, et il fut enseveli dans le « cimetière des chrétiens ² ». D'autre part, le sang des martyrs Rogatien et Donatien a coulé à Nantes, *au plus tard* en 287 ³ et leurs actes parlent d'un *sacerdos* (évêque ou prêtre) qui, déjà, résidait dans cette ville. De ces deux faits, il faut déduire l'existence, à Tours et à Nantes, d'un groupe notable de chrétiens avant l'année 300. Et Angers, situé au milieu du grand chemin fluvial qui relie ces deux cités, n'aurait pas eu des fidèles, même isolés, avant Constantin ?

De plus, la critique moderne la moins favorable à l'antiquité de nos Églises nous permet, un peu à contre-cœur

¹ Voir : L. Duchesne. *Les anciens catalogues de la province de Tours*, p. 9-24.

² « *Obiit in pace, écrit Grégoire de Tours, et sepultus est in ipsius vici cæmeterio, quod erat christianorum.* (*Hist. Franc.*, l. X, ch. xxxi.)

³ L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 71. Et surtout P. Allard. *La persécution de Dioclétien*, I, p. 39. M. P. Allard apporte, à l'appui de son propre témoignage, celui de Tillemont...

il est vrai, de reporter jusqu'aux dernières années de Constantin († 337) l'établissement du *siège épiscopal* d'Angers¹. Et, si notre premier évêque, *Defensor*, n'était pas — ce qui n'aurait rien d'impossible — le prélat du même nom cité par Sulpice-Sévère² comme assistant à l'élection de saint Martin, nous prendrions la hardiesse de faire remonter jusqu'aux commencements du règne de Constantin nos origines épiscopales.

D'ailleurs l'évêque *Defensor* n'a pas dû apporter chez nous les germes de la foi. Quand je dis : *chez nous*, j'entends surtout la ville d'Angers, car chacun sait que l'évangélisation des campagnes a été une œuvre tardive. L'installation d'un évêque en titre est comme la fin d'une période un peu chaotique, d'un travail préparatoire assez lent et difficile. Avant la paix de l'Église, des fidèles, plus ou moins isolés, plus ou moins nombreux, se sont d'abord réunis et comptés sur les tombes de leurs morts ; car, en général, ils avaient de la répugnance à déposer parmi les païens la dépouille des frères³ ; ils tâchaient de posséder un cimetière à part, ou un coin à part dans le cimetière commun. A Saint-Laud, on n'a découvert qu'une seule tombe authentiquement chrétienne, ce qui prouve que nos premiers chrétiens ont profité de la construction du rempart pour enterrer, aussitôt que possible, leurs défunts dans un cimetière distinct, au Rallie-ment. C'est là, en effet, que nos traditions locales placent

¹ Il (le siège d'Angers, « peut, à la rigueur, avoir été fondé sous Constantin ». *Loc. cit.* p. 54. Je ne saurais du reste admettre la chronologie de saint Maurille telle que la remanie M^{gr} Duchesne au même endroit. Il est impossible de ne pas tenir compte de ce que dit S. Maimbœuf relativement à la consécration de S. Maurille par S. Martin († 397).

² Vie de saint Martin, IX.

³ Cf. *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, au mot *cimetière*, col. 1630, 1637, 1641.

le berceau de l'Église d'Angers. Une *cella memoriae*, un de ces mausolées dont l'exèdre ressemblait à l'abside d'une chapelle romane, fut sans doute le premier oratoire de nos pères. Oui, l'église Saint-Pierre, bâtie parmi les tombes du Ralliement, sur l'emplacement du théâtre actuel, n'a dû être à l'origine qu'une modeste *cella* où, garantis par la législation funéraire, les fidèles appelaient parfois un prêtre, un missionnaire de passage, pour faire en paix le *dominicum*. *Defensor* n'a probablement pas pu, dès son arrivée, installer dans la cité sa petite cathédrale, cette « maison de l'église » qui, d'après Grégoire de Tours¹, fut incendiée vers 475; car il fallait compter avec l'espace trop réduit de l'enceinte, surtout avec les habitudes encore patentes de la population et de l'édilité. Une inscription copiée et dessinée par Berthe² ne nous apprend-elle pas que, sous le consulat de Rufin et d'Eusèbe, en 347, dix ans après la mort de Constantin, on a bâti ou rebâti à Angers un cirque en l'honneur de la déesse Minerve?

Il y a, au contraire, de sérieuses raisons de croire que Saint-Pierre a non seulement précédé cette cathédrale, mais a été, jusqu'à l'épiscopat de saint Maurille, comme la propre église de l'évêque. En effet, saint Maimbœuf, évêque d'Angers, écrivit en 619 ou 620 la vie de son prédécesseur saint Maurille. Angevin de naissance, chef de l'Église d'Angers, guidé du reste par les mémoires du prêtre *Justus*, il devait savoir mieux que nous les traditions locales. Or, racontant la guérison d'un aveugle de naissance par saint Maurille, il place le fait, sans hésiter, dans « la basilique du bienheureux Pierre », où le saint, dit-il, « *avait coutume de*

¹ *Hist.*, l. II, c. 18. Cette cathédrale, d'après d'anciennes chroniques, aurait été d'abord dédiée à Notre-Dame, puis consacrée à Saint-Maurice par saint Martin.

² *Bibl. munic. Mss.* p. 14.

passer certaine nuit en prière »¹. Et il ajoute que le miraculé, par reconnaissance, se voua pour le reste de ses jours au service de cette basilique et devint ainsi le vivant témoignage des vertus de Maurille.

Si l'on continue d'admettre que le rempart et le cimetière sont seulement des environs de l'an 400, par conséquent postérieurs à *Defensor*, postérieurs même à saint Martin († 397) et à l'époque où le christianisme avait encore besoin de vivre dans la pénombre, on ne comprend plus bien l'importance primitive de l'église Saint-Pierre, le crédit dont elle jouissait près de nos évêques, la juridiction exclusive qu'elle paraît avoir exercée dans tout le *suburbium*, sur les deux rives de la Maine². Où aurait été le cimetière des chrétiens avant l'époque de saint Maurille? Où auraient-ils prié, avant l'arrivée de *Defensor*? Jamais la tradition n'a désigné le cimetière de la gare Saint-Laud, tandis qu'elle s'est toujours tournée vers le Ralliement et vers Saint-Pierre. Si, au contraire, dès l'époque des Tétricus et de Probus, au plus tard dès le règne de Constantin, les fidèles ont enterré leurs morts au Ralliement et s'y sont fait un oratoire, l'histoire traditionnelle de notre Église devient beaucoup plus claire et beaucoup plus vraisemblable. On comprendra notamment que nos premiers évêques aient pu placer leurs tombes autour de Saint-Pierre.

En résumé, quelles qu'aient été mes convictions anciennes, j'incline fortement à croire, à cause des monnaies funéraires

¹ *Vita*, n° 15, d'après le texte des *Acta Sanctorum*: « *Cum ad basilicam beati Petri apostoli MORE SUO pervigilem quamdam noctem duceret, cæcus ab utero matris suæ lumen incognitum a servo Dei sibi tribui cum fletu obsecrans postulavit. . . Homo ipse ad eandem basilicam se tradens omnibus diebus vitæ suæ fideliter deservivit, et virtutum servi Dei Maurilii testimonium admirabile fuit* ».

² Voir : *Dissertation sur l'antiquité de l'Église Saint-Pierre d'Angers*, par M^e Claude Robin ; Saumur, chez la Veuve de F. de Gouy, imprimeur-libraire, M.DCC.LXIV.

relativement si nombreuses de Gallien, Victorin, Claude II et des Tétricus trouvées dans Saint-Martin, qu'il faut vieillir de plus de cent ans notre muraille romaine. La construction de sa partie inférieure au moins semble appartenir à la période troublée (265-282) qui commence à Victorin et finit avec Probus; ou, si l'on veut un peu plus de latitude, aux trente dernières années du III^e siècle.

Peut-être quelque découverte nouvelle m'amènera-t-elle à modifier encore mon opinion : il ne m'en coûtera pas de me déjuger.

P. PINIER.



•



Deux Poèmes

Tanagra

Statuette dansante aux voiles baissés,
Vierge ardente, à jamais hélas immobile,
Quand verrai-je achever leurs rythmes passés
 Tes doux pieds habiles ?

Qu'attends-tu, qu'attends-tu depuis deux mille ans ?
Ta tunique est encor chaude et frémissante,
Mais la mort a figé dans son vif élan
 Ta danse impuissante.

Ton pied nu, chastement couvert à demi,
Vainement se repose au socle de pierre ;
Vainement tu parais, guettant l'air ami,
 Fermer tes paupières.

Vainement, soulevant pour mieux écouter
Ton visage entouré d'étoffes adroites,
Tu retiens de la main les pans écartés
 De ta robe droite :

Le silence éternel suspendra tes pas,
 Tout s'est tu, rien n'est plus, ô Béotienne.
 Maintenant, jeune cœur, tu n'entendras pas
 La flûte ancienne...

Jamais plus maintenant tu ne danseras,
 Enchaînée à tes sœurs, de beaux chœurs agiles;
 Jamais plus dans le vent ne frissonnera
 Ton peplos fragile.

Jamais plus vous n'irez ensemble au tombeau
 De Corinne, où fleurit le neigeux trône,
 Égorger un ramier et rire aux flambeaux,
 O Tanagréennes.

Vous n'irez plus cueillir en jouant, le soir,
 Sur les bords odorants du rapide Asope
 Pour vos fronts enfantins le lierre noir
 Et la bleve hysope.

Et moi, triste et jaloux des bergers chanteurs
 Qui, menant près de vous leurs brebis laineuses,
 Vous portaient, amoureux, le miel des hauteurs,
 Des figues vineuses,

Moi qui pleure au milieu des hommes ingrats
 La beauté qu'autrefois j'aurais bien servie,
 J'aurais pu sous les grands bois de Tanagra
 Ombrager ma vie !

J'aurais vu ton sourire, immortel hélas,
 O petite danseuse, et tes mains vivantes;
 J'aurais vu tes bras purs nouer pour Pallas
 Tes danses mouvantes.

Chaque jour au réveil je t'aurais donné
Un gâteau, du lait doux et des violettes...
Mais tu dors pour toujours chez Perséphoné
Dans tes bandelettes.

Et n'ayant de ce rêve à jamais fini,
De ces temps bienaimés et morts pour la terre,
De ces lieux où, la nuit, nos cœurs de bannis
Volent, solitaires,

N'ayant plus, statuette aux voiles baissés,
Que toi seule en qui tous ces vœux s'éternisent,
J'enguirlande à genoux tes chers pieds glacés
Qu'Hadès divinise.

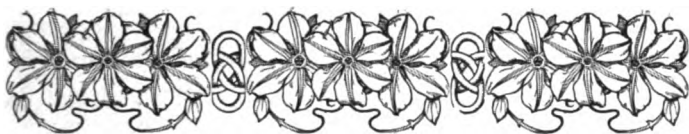
Et voulant te fleurir des sombres œillets
Qu'a cueillis ma tristesse aux Ciel magnifiques,
Je t'apporte, ô ma morte, en vivants colliers
Ces strophes saphiques.

Sanglot

Hélas, quand pourrons-nous aimer, aimer vraiment ?
Quand parlerai-je au cœur de mon ami ? Comment
Pourrai-je lui donner le meilleur de moi-même ?
Quand dirai-je que j'aime et saurai-je qu'on m'aime ?
Seigneur, qui brisera tous ces enchantements ?
Qui nous délivrera de nos isolements ?

Seigneur, envoyez-nous vos anges, doucement...

Alphonse MÉTÉRIÉ,



Les Artistes angevins¹

**Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes,
Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines**

ALEIGRE (.) (xviii^e siècle) signe de son nom une soupière d'étain, *Angers* (à l'Exposition de 1895). Sa marque est un aigle à deux têtes.

AMY (honnête homme Louis), maître fondeur à Angers, passe marché le 14 août 1642 avec le duc de la Trémouille « pour la faczon d'un aigle en cuivre jaune pour servir de pupitre » (en l'église du château de Thouars); — publié dans la *Revue Nouvelle* (Angers, mars, 1843). Il y est dit dans une notice qu'André AMY avait été en 1507 l'architecte de l'église.

AMY (*Jacques*), maître fondeur, fond les deux cloches d'Érigné, le 16 novembre 1632.

ANDRIEUX (*Jean*), architecte, 1708.

¹ Ces notes serviront de complément à la publication faite sous ce titre par Cél. Port (1873-1880) dans la *Rev. hist. litt. et archéol. de l'Anjou* et, en volume, sous les auspices de la Société de l'Histoire de l'Art français (Paris, Bour; Angers, Germain et G. Grassin, 1881). — Elles n'avaient pas été rassemblées par lui. Nous les avons relevées sur ses exemplaires annotés et y avons joint quelques renseignements recueillis dans sa correspondance.

Et. P.

4

ANSPACH (*Rodolphe*). Dans la collection des autographes de Benj. Fillon, en vente juin 1879, se trouvait : « Etat des tableaux et portraits qui sont au château de Saumur, draissé par Rodolphe Anspach, maistre peintre aud. Saumur, le 1^{er} septembre 1619. » — C'est un inventaire de la galerie de Duplessis-Mornay dont les débris furent transportés en 1621 à la Forêt sur-Sèvre.

ARMAND (*Mathieu*), maître menuisier, à Beaufort, MALECOT (*Jean-Baptiste*), maître menuisier à Bessé et RANDON (*François*), maître menuisier à Saint-Maur, passent marché le 25 juillet 1725 pour toute la menuiserie du bâtiment neuf de l'abbaye Saint-Florent de Saumur. ARMAND fait de plus les meubles de chambre en 1727 et 1728.

ARMELIS (*Antoine*), peintre et sculpteur, décore avec Dionize une partie du grand autel du Puy-Notre-Dame, 1621.

AUBERT (*François*), « honneste homme F. Aubert, vitrier », demeurant rue Saint-Nicolas, 1552. (Ronceray, Déclarat.). — (*Henri*) ; sa veuve fonde une chapelle en l'église de la Trinité le 18 mars 1491. (Inventaire du Ronceray, fol. 120.)

AUBINEAU (*Honoré*), architecte, Saumur, 1762.

AUBRÉE (*Julien*), maître menuisier, a pour femme, en 1650, Barbe Jouennaux.

AUBRET (.....), maître écrivain, 1630. V. Planchenault. (Palais des Marchands, *Rev. d'Anjou*.)

AUBRY (*Henri*), fils de A. (*Denis*), est dit voyer des moulins d'Anjou dans son acte de mariage avec Radegonde Duit, à Montjean, le 3 avril 1676.

AURIAU (*Michel*), maître maçon, Saumur, 1623, 1625, 1634, aux Billanges ; — (*Antoine*), se dit, en 1664, âgé de 50 ans, Saumur.

B... (*J.*), initiales du portrait de Dupineau, in-fol. : J.-B. sc. — et, au bas, quatre vers latins : *amicus authoris et sculpt.* » (Cat. Mayer, 1891, n° 429, prix : 10 fr.) V. BAUGIN (*J.*).

BARONI (*Paul-François*), du 25 avril au 24 juillet 1758, la fabrique de Saint-Aignan d'Angers paie 850 livres « au sieur Baroni, peintre décorateur, pour la construction de trois autels, décoration des murs et des lambris de l'église, reconstruction du jubé et de l'escalier qui y conduit, et autres objets ».

BATLANCHON (*Michel*), maître fondeur, fonde la grosse cloche de Corné, baptisée le 24 juin 1698 (G.-G., 10.)

BAUDOUIN (*Gilles*). Dès le 23 mai 1632, il est chargé par Doré, S^r d'Arvas, d'achever l'œuvre du bâtiment du château de la Mingrolle, commencée par Marc Saillard. Il y est dit à cette date : architecte, et logeait à Milly, — en 1638 maître tailleur de pierre (minutes Beaumont, dans l'étude Bourdais); — le 19 février 1647, il demeurait à Saumur et est chargé de la reconstruction du pavillon de Bellevue, près Milly; en août 1673, figure sur un acte des registres à Saint-Florent.

BAUGÉ (*Georges*), maître maçon, à Saumur, âgé de 40 ans, en 1673.

BAUGIN (*J.*) grave « pour tres religieuse Simonne de Maillé, vénérable abbesse du Ronceray d'Angers » et comme « son très humble serviteur » « le portrait véritable de Marie de Maillé ». V. *B* (*J.*).

BELGRAND (*.*), doreur, touche 60 livres pour la « dorure, ferrure et sculpture du tabernacle de Saint-Aignan d'Angers (5 août 1768). Somme égale à celle que touche Leysner pour deux statues.

BELLAY (*Jean de*), vitrier, sert l'église de Gée.

BÉRARD (*Martin*), marchand lapidaire, Saumur, 1734.

BERARD-HAARD (veuve), à Saumur, orfèvre, 1788.

BERGIER (*François*), maçon maître d'œuvre, « qui a besoigné longtemps à N.-D. de Cleri et à Beaufort pour la Royné », 1496, (H. Saint-Florent).

BERNIN (*Charles*), maître menuisier au Puy-Notre-Dame. Sa veuve, Gilbert de Fillole, épouse le 14 août 1686 René Vernier, maître menuisier au même lieu.

BÉROT (*Jean-François*), né à Paris, paroisse Saint-Paul, « de mon état (dit-il) peintre pour le portrait, enseignant le dessein, qui me procurait un bien être gracieux », à Saumur, « où j'étois fort estimez », vient s'établir à Angers où il était fort occupé quand la Révolution arriva et où son patriotisme même le ruina. En peine même de vivre, il entre en qualité de commissaire et d'adjoint au Comité révolutionnaire d'Angers, puis est nommé gardien provisoire de la maison Correggio; de là est envoyé à Saumur, comme membre du Comité révolutionnaire; ne sait pourquoi, il est traduit au tribunal révolutionnaire de Paris où il est remis en liberté; il revient à Saumur malade; sans ressource, il demande un emploi au représentant du peuple. Il demeure rue du Temple, 30 vendémiaire an III.

BERT (*Pierre*) construit en 1531 les petites orgues de Saint-Maurice d'Angers, restaure en 1544 les grandes. Il avait fait celles de la Ferté-Bernard en 1536 et celles du Mans.

BERTRET DE SAINT-JULIEN (*François*) est dit en juillet 1753 résider au château de la Bellière en Saint-Pierre-Montlimart et signe l'acte.

BESNARD (*Pierre*). De lui sans doute est l'*Assomption* signée Pierre Bernard 1671 (?) dans l'église de Pellouailles.

BESNARD (*Pierre*), fils du précédent; à partir du 4 mai 1696 traite avec les *Juges Consuls* pour faire leurs portraits, moyennant 13 livres, en fournissant les cadres, toiles, etc. —

En 1702 il lui est alloué 15 livres au lieu de 13. V. Planchenault (Palais des Marchands, *Rev. de l'Anjou*). M. Auguste Michel a acquis pour le Musée d'Archéologie (mars 1896) un portrait de *Beguyer de la Bretesche, Conseiller du Roi, garde-marteau des eaux et forêts d'Angers, Âtatis 33, Besnard, 1702*. A Lierru, près la route des Ponts-de-Cé, une *Madeleine* signée Besnard 1700 — A Mouzeil (Vendée), dans l'église, une descente de croix signée Besnard *inv. Andega*.

BESNARD (*Pierre*), autre artiste homonyme, passe marché le 9 mars 1718 pour « conduire et diriger tout ce qui peut convenir au bâtiment du nouvel édifice » du dortoir de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Par suite de difficultés, il y est remplacé par Charles Pointier en 1721.

BEZOT (*Jean*), fondeur, avec Jean Paris, des cloches de Brossay, juillet 1625.

BIARDEAU (*Pierre*), *rectifier* p. 26, l. 2. — C'est la chapelle de la Barre qui est de 1659 (et non 1657) et les statues sont de 1659. — V. pour 1653 Planchenault, Palais des Marchands p. 13-14. (*Rev. de l'Anjou*.)

BIDAULT (*J.*). Dans le fonds Saint-Florent, au dossier de l'abbé Bouvard, ses armes finement gravées en 1644 sont signées J.-B. Il y a par conséquent un père des Bidault, graveur comme eux.

BIDAULT (*Jean*). « Payé au petit Jean Bidault, graveur, pour 3 journées 1/2, 35 s. » (Compte de Saint-Florent, 1662.) — « à Jean Bidault pour graveure qu'il a fait céan, 14 liv. » (*Ibid.*)

BIDAULT (*François*). « Honorable homme, graveur », à Saumur, 1699, achète une cave et un champ attenant à l'église de Varrains (Varrains, contrats, xi.) Il signe *Bidault le-Jeune*; — *Item*. en 1700 et 1709, et dans cet acte il prend le titre de « graveur du roi »; dans les autres, simplement :

graveur; de même en 1703. Tous les actes sont écrits en entier et signés de sa main, « pour copie dont j'ai l'original », dit-il (t. XII). — Maître *François* Bidault, graveur du Roi, *fi*ls de feu JEAN Bidault, aussi graveur du Roi 1727. (Saint-Pierre de S.).

BIGOT (.....), 1630. V. Planchenault, Pal. des M. (*Rev. de l'Anjou*).

BLANCHARD (Révérend), maître maçon, à Chinon, 1656, restaure le prieuré de Saint-Louans.

BLANDEAU (*Jean*). Il est dit maître maçon en 1633 et âgé de 61 ans. C'est son fils, sans doute, qui figure avec lui comme expert, Maixent Blandeau, âgé de 35 ans et aussi maître maçon.

BODIN (.....), menuisier, touche 150 livres (septembre 1768), pour le façon de la chaire de l'église Saint-Aignan d'Angers.

BODIN (*René*). C'est de lui bien probablement qu'est l'horloge de l'hôpital Saint-Julien de Laval, datée 1727 et signée de son nom et, je crois, du titre d'angevin; en fer forgé travaillé à la main, les croisillons de chaque roue rapportés avec précision et adresse; la sonnerie des quarts et avant-quarts dans un campanile; en dessous, une tringle de transmission qui commande le cadran à 2 faces.

BOIVIN (*René*), Jacques Besson, Delphin. *Theatrum instrumentorum et machinarum cum declar. demonstrat.* F. Beroaldi. — Lugd. Barth. Vincent. 1758. Bord du titre grav. sur bois et 60 grandes eaux-fortes très curieuses grav. par Aud. Ducerceau et *René* Boivin. In-fol. de 72 ff.

Le livre de bijouterie de René Boyvin, reproduction en fac simulé par Amand Durand; notice par G. Duplessis, Paris, Rapilly, 1876, in-8, obl. 20 pl. de cuivre.

BONIFACE (le P), Carme, travaille aux orgues de Saint-Maurice d'Angers en 1645.

BONNET (*Guillaume*), « maître maczon et architecte », 1603 (Pr. de Saint-Hippol. d. D.).

BONSERGET (*Pierre*), opérateur, fils de feu Louis B. et de feu Madeleine Bailly de Saint-Marceau, faubourg d'Orléans, épouse à Landemont Cécile Despujols, fille d'un tanneur, le 18 juillet 1752.

BONYOSEAU (*Pierre*), pour Bonoyseau, sans doute, « peintre ... en la ville de Pons », 1514 (Saint-Florent de Saint-Martin de Pons).

BOQUEL (*Louis*). Le 8 septembre 1760, il passe marché pour l'autel qui existe encore des Ursulines de Châteaugontier. V. Angot. *Dict. de la Mayenne*, I, 583.

BORDILLON (*François*), architecte et sculpteur, élève de Blondel et autres grands maîtres, employé à Paris pendant 8 ans aux travaux les plus considérables, où il a été inspecteur des bâtiments et hôpitaux, etc. . . . , dessine les jardins à l'italienne ou à la française, etc. (*Almanach d'Anjou*, 1776, p. 14.)

BOUCHET (René), organiste, à Beaufort, 1605, marié le 31 janv. 1610 à Marguerite Vigneau.

BOULLEDUC (*Guillaume*), orfèvre à Angers, et Robin de Lhuis de fer, orfèvre, son beau-frère, faux monnayeur, obtiennent lettre de rémission, janv. 1451. Jehan le Bessonne (?), leur beau-père, « tailleur de coings de la monnoye d'Angers », avait vendu son office à René de Montalembert, qui l'avait revendu à Robin Lhuis de fer (Arch. Nat. II, 198, f. 296, f. 334).

BOURBONNOIS (*François*), s^r de Saint-Amant, fondeur, demeurant à Damblay, près Chaumont en Bassigny, fond les cloches de l'église Saint-Hilaire-Saint-Florent, les manque « à cause que la saison est trop avancée » et s'engage à les refondre à ses frais entre Pâques et la Saint-Jean prochaine, le 30 septembre 1694 (G. supplément).

BOURDON (*Mathurin*) « Maître potter de terre », mari de Catherine Hallouin, en Saint-Nicolas de Saumur, 1731. — « Bourdon (*Mathurin*), marchand potter de terre, fils de feu Mathurin B. . . , aussi marchand potter de terre, lequel était aussi fils de Mathurin B. et de Catherine Fournier, 1717, remariée à Charles Cordé, taillandier. » 1756.

BOUTELLER (*Nicolas*) est chargé du grand autel et de la chaire de Baugé en 1682. Il touche pour son œuvre, avec l'architecte Lefèvre, 1.640 livres le 30 nov., meurt le 14 octobre 1696 en l'abbaye du Perray-Neuf, où il avait exécuté les figures d'une N.-D. de Vitré, de saint Norbert et de saint Manmes. Il est inhumé le même jour dans l'église abbatiale. (Le Maine, p. 117, 1898.)

BOUTIN (*Jacques*), « peintre et vitrier, à Saumur », restaure en 1567 le vitrail du chœur de Saint-Michel de Fontevraud.

BOUVET (*Guillaume*), « maistre maçon et architecte », demeurant sur les ponts de Saumur, 1594. (Varrains, contrats, t. IV.)

Bozo (*Pierre*), architecte, mari de Marie Rétif, 1711, à Baugé. Il est qualifié : tailleur de pierre, dans l'acte de remariage de sa veuve avec Michel Lalouet, menuisier, le 4 avril 1716. Bâtit en janv. 1705 le grand autel de l'église de Cheviré-le-Rouge, avec sculpture et statue de Notre-Dame près de la Motte.

BRENEZAY (*François de*), maçon, à Saumur, 1585, mari de Marie Rathouys (Varrains, contrats, III).

BREUSSON. V. PICHANT.

BRÉZARD (*Pierre*) prend le titre d' « ingénieur et entrepreneur d'ouvrage demeurant à Saumur », dans le traité du 2 déc. 1697, avec les religieux de Saint-Florent, où il s'engage à construire une levée entre le Thouet pour protéger la prai-

rie de Bray. Il est dit « géographe et professeur de mathématiques, à Saumur », en 1706, sur un plan des Ulmes.

BRIZARD (*Jean*). A la page B d'une « description de l'élection de Saumur en 1721 » (mss. 4261 de l'Arsenal) se trouve une carte de l'Élection dessinée et peinte par Jean Brizard, avec les armes de d'Argenson.

BRIZE ou **BRI3** (.), originaire de Reims; on le voit compagnon orfèvre dans la maison de Roland Lagouz et à ce titre passe marché avec lui pour la confection de la croix processionnelle de Saint-Michel du Tertre, 16 mars 1618. V. mon article au mot Lagouz.

BUON (*Joseph*), maître menuisier, mort à Beaufort le 18 mai 1723, âgé de 41 ans.

BUSCHEREAU *vel* **BUSCHERON** (*Jean*), orfèvre, Angers, 1493. (G. 912, t. 99.)

CADIOT (*Guillaume*), « excellent joueur de viole et bon poète, serviteur de l'évêque d'Angiers, Jean Olivier ». Son épitaphe en vers dans Germain Collin Buscher.

CARDINAL (*Michel*), vitrier, à Beaufort. Sa veuve est inhumée le 29 nov. 1597.

GARGOUE (*Yves*), maître maçon à Ancenis, y est écrasé, béchant de la pierre, à la Garenne, par un éboulement, le 6 janvier 1566. (Et. c. Drain).

CASPAIN (*Jacques*), architecte. Sa femme, Françoise Marchais, est témoin d'un baptême, à Mouliherne, 1701.

CERISIER (*Michel*) travaille à l'orgue de Saint-Maurice d'Angers, 1563.

CHABOT (.), peintre, à Baugé (?) « fait des peintures » dans l'église de Sermaise, 1633.

CHAILLE (*Robert*) et Guill. Lambert, prêtres, passent un marché avec le chapitre de Saint-Laud-d'Angers, le 28 sept. 1434 « de fere un antiphonier noté en deux volumes

bien enluminez » pour 72 reaux et une pipée de vin. (G. 912, f. 44.)

CHAILLE (*Louis de*), brodeur, Angers, 1628.

CHAMPION (*A.*), vitrier, répare les vitres de l'église Saint-Hippolyte-sur-Dive, 1702.

CHARLET (*Pierre*). C'est sa femme, d^{lle} Marie Bigot, âgée de 28 ans, qui est originaire de Montguillon. Il l'épouse le 3 juillet 1764 à Saint-Rémy-en-Mauges. Il était fils d'un bourgeois d'Angers.

CHARPENTIER (*Antoine*), « sculpteur et architecque », à Tours, passe marché le 15 avril 1651 avec les Bénédictins de Saint-Florent pour l'autel de la chapelle de N.-D. dans leur église. — « lequel autel sera fait de pierre de rajasse... avec six colonnes de marbre noir de Sablé de 4 pieds 1/2 de long et tout d'une piessse, et deux autres coulounnes aussy du mesme marbre de 3 pieds de long et le nombre de six placques de marbre dans le piédestal, deux autres en pointe de diamant entre led. piédestal, quatre autres piesses carrées de marbre dans les frizes... et deux boules aussy du mesme marbre... cinq figures scavoir l'imaige de la vierge avecq ung petit Jesus sur les bras dans la niche de l'admortissement d'en hault, deux anges assis au costé de lad. niche et deux autres petits anges à genoux sur la corniche de l'amortissement; le reste de l'architecture sera fait conformément au desseing que le d. charpentier a représenté et retenu par devers luy... et pour le regard des imaiges de la vierge et des deux anges... seront estoffez... le manteau de la vierge... garny d'ung filet d'or au bord d'iceluy et la doubleure pareillement doré d'or brung et recouvert de poudre d'azur et damasquiné et la nudité de lad. figure couleur d'incarnation et les deux anges... de pareille sorte... fors les doubleurs qui seront argentez d'argent brung et glassez de telle couleur qe l'on jugera à propos », etc... -- pour 850 livres. (Saint-Florent, abbaye).

CHAUVIN (*Jehan*), maître maczon, de Saumur, âgé de 80 ans, en 1496, — est un de ceux que l'abbé de Saint-Florent tient à consulter sur la construction d'une seconde voûte.

CHENTRIER (*Gilles*). En mai 178., comme architecte et entrepreneur, entreprend la bâtisse des nouvelles constructions des dominicaines.

CHEVALIER (...). Saumur, le 14^e jour de frimaire an II, le Comité de surveillance et révolutionnaire de Saumur « nomment le cit. Leblanc, officier municipal de Saumur, et Vilneau, membre du Comité, commissaires, à l'effet d'assister ce jour, au soir, à une expérience qui doit avoir lieu de boulets inflammables inventés et offerts à la patrie, par le cit. *Chevalier*, artiste, et de faire au Comité un rapport de leurs observations. »

CHEVREUX (*Joseph*), mort au Vieil-Baugé, le 17 fév. 1741, maître architecte, âgé de 61 ans, en présence de Pierre et François, ses enfants, et de Abraham Ch., son frère. Pierre, l'un des fils, est dit architecte en 1753.

CHOLLET (...), prêtre de Saint-Maurice, écrit à plusieurs reprises en lettres d'or les noms des Consuls au Livre d'or. Angers 1692.

CISI (*Dominique*) passe marché le 8 avril 1775 avec les religieuses de Saint-Florent pour abattre l'orgue, remplacer les tuffeaux manquants et repeindre en blanc de Paris et bleu de Prusse les autels et toute l'église.

CLER (*Barthélemy de*). Au catal. de Charavay (oct. 1895), une lettre signée de Jeanne de la Forest, veuve de Barthélemy de Cler, qui enlumina pour René d'Anjou des livres d'heures (Brion, 28 mars 1476) : « vous plaise savoir, sire, que Charlot (Pierre) m'a rescript des lettres touchant les pourtraistures de feu Barthelemy. Sire, plaise vous me faire savoir si les vouldes avoir et je vous envoyré par celui

qu'il vous plaira me commander. Sire, tout est bien à vous, non pas les pourtraistures seulement, mais tout ce que j'ay ou monde vaillant. Sire, vous plaise ne oublier pas voustre serviteur feu Berthelemy de Clerc touchant ses offices qu'il vous avoit plu luy donnez en Provence et vous avoit pleu les assignez sus voz estaz de voustre pays d'Anjou. » Elle ne reçoit par an que 120 livres au lieu de 240.

Clouet (*Jacques*), maître tailleur de pierres, 1638, à Saint-Florent de Saumur, où il refait la pointe du clocher de l'église abbatiale.

Cluzeau (*Jean de*), tapissier, à Baugé. Sa veuve, Philippe Rivery, est inhumée le 14 mars 1683.

Colinus (*Egidius*). L'ordinaire de Toussaint d'Angers est dit, dans son titre, écrit *per manum Egidii Colini*, probablement au xiv^e siècle. (extrait du xvii^e siècle).

Colpin (*Mathurin*), marchand orfèvre, 1558, mari de Jeanne Molinet, rend déclaration pour le Baschine à Saint-Nicolas.

Commeau (*Étienne*), graveur. On connaît aussi de lui le portrait de Madeleine Gautron, signé : Commeau, 1688 (ce qui précède le nom est illisible).

Corbinau. Un article de la *Rev. Arch. du Maine* (1885, tome I^{er}, p. 294) cite de ce nom des architectes qu'il dit Lavallois et qui exécutent à Laval des travaux dont il donne le devis. 1630-1636. Il me semble à tort les assimiler aux nôtres.

Cordier (*Claude*) passe marché le 2 janvier 1727 pour la sculpture du bâtiment neuf de l'abbaye Saint-Florent, 343 livres, dont il acquitte en juillet 1728. Il signe *Cordié*. Le 5 mars 1728, il passe marché pour faire cinq lions à placer sur les quatre piliers de la terrasse du bâtiment neuf et en est payé en novembre.

Courtois (*Martin*) est dit en 1496 « maître de l'eupvre » de (l'abbaye) Saint-Florent de Saumur. Il est parent, sans

aucun doute de Révérend Courtois, maître de l'œuvre de Saint-Saturnin de Tours, qui est appelé en consultation.

COURTOIS (*Joseph*), graveur, mari de Jeanne Chetoul, à Saint-Lezin d'Aubance, 1767-1769.

COUSINOT (.) semble le nom du sculpteur chargé, en septembre 1666, de « fabriquer » deux autels entre le chœur et la nef de l'église Saint-Florent de Saumur. (Délibération du Prieur.)

CRISPIN (*Israël*), le fils, épouse Cath. Douce, fille d'un maître orfèvre et de Charlotte Lagouz. L'acte figure à la date du 11 oct. 1643 sur le registre du temple protestant de Baugé.

DAMBOIZE (*Jean*), brodeur, à Angers, exécute pour l'abbé de Saint-Florent une chapelle de mie chape, une chasuble et deux daumaires, pour la somme de 120 liv. (27 novembre 1420).

DANCE (*David*), maître orfèvre, Angers, 1626, mari de Charlotte Lagoux; sa veuve figure en 1643.

DARNE ou peut-être DARUE ou DE RUE (Macé). Les comptes de feu maistre Macé Darue, maistre des œuvres de M. le Duc en ses pais d'Anjou et du Maine (1367, 12 mai, 1378, 12 janvier), à Londres. Musée Brit. addit. 21.201 ¹.

¹ Signalé par une lettre de M. Paul Meyer à C. Port : « Le hasard d'une recherche me fait tomber sur un gros volume parchemin in-fol. de 161 ff. dont il peut se faire que vous ne sachiez pas la demeure actuelle et qui serait mieux à sa place dans vos archives qu'ailleurs. C'est le manuscrit du Musée Brit., addit. 21281, acheté en 1853 par le Musée, venant de la vente Grille à Angers, 1851, n° 3200. A, appartenu, d'après une note du xviii^e siècle, à un M. de la Livonnière; au-dessous : « l'abbé Pichon (?), historiographe de M^{sr} le comte de Provence. . . Beaucoup de détails sur la construction des châteaux de Saumur et d'Angers. Autres documents (addition 21190-200) sur l'Espinau (paroisse d'Aviré), Saint-Aubin, N.-D. de Ronceray, Saint-Maurice. — Après tout, si ce manuscrit était à Angers, vous vous abimeriez la vue à le dépouiller; l'encre en est un peu pâle. Mieux vaut donc dans votre intérêt qu'il soit à Londres. — »

DAVAN (*Henri*), architecte, signe un acte le 18 octobre 1731 à Saint-Christophe-du-Bois.

DAVEAU (*Macé*), maçon de Saint-Lambert-des-Levées, avec Perrin Buteau, de Restigné, Guill. Jacquelin, de Saumur, Guill. Busson, de Champigné, Jean Jacquelin, de Luché, et Phelipot Richard, de Pontlevain, maçons comme lui, prend à marché la façon du chœur et des chapelles de Saint-Florent-le-Vieil (18 février 1436).

DAVY (*Francis*), maître maçon, Saumur, 1625.

DELECLUSE (*Colinet*), maître maçon, restaure la voûte du réfectoire et fait les cloîtres de l'abbaye de Saint-Florent en 1413.

DELISLE (*Robin*) fait pour l'abbé de Saint-Florent 1413 « doze bannières tant en estandars que en pananceaux armées de belles armes qu'il plaira à Monsieur (l'abbé). Et Monsieur fournira au peintre de chambre et leict et despens aud. peintre, soy tiers, devant le temps à faire lad. besoigne » plus 40 liv. (27 av. 1413). Reg. de l'abbé (Saint-Florent), le 28 déc. même année 1413 pour 400 pieds de vitrerie ornés de 40 écussons « en armoirie », moyennant 100 liv. t. — Il est dit « peintre et vitrier, demourant à Angers »

DEPONT (*Math...*), orfèvre à Saumur, fait en 1537 les deux enchâssements en argent doré pour la sainte Ceinture du Puy.

DESBOIS (.....) fournit la figure de sainte Marguerite à l'église de Bagneux, juillet 1718, pour 20 liv.

DESMOULLINS (*Nicolas*), peintre. Les deux tableaux que j'ai indiqués comme étant de lui et conservés au château de Lorieère (Sarthe) sont des copies de Raphaël, comme le montre du reste l'inscription : Raphaël inventit.

DESNOYERS (noble homme *Isaac*) « maître faiseur de verre », résidait avec sa femme, Jeanne de Gollier, à Jumelles en Guedeniau, près Vendangé, 1630.

DEVON (.), maître architecte à Beaupréau, restaure l'église de Montfaucon, 1778-79.

DIELES ou de YLLES, ou d'ISLES, ou DISLES (*Pierre*), orfèvre à Saumur, cautionne le peintre Robin Delisle; mars 1417, fournit à l'abbé de Saint-Florent trois aiguères d'argent.

DIET (.), menuisier. V. Poule.

DIONISE (*Etienne*), peintre et sculpteur employé à la décoration du grand autel en Puy-Notre-Dame, 1621.

DRAPEAU (*Jean*), « entrepreneur des ouvrages de sa Majesté », mari de d^{lle} Perrine Pasté, demeurant à Souzay, 1729.

DRAPEAU (*François*) « entrepreneur dans les ouvrages du Roi », Saumur, 1780, mari de dame Catherine Ursule Allaire.

DUBÉ (hon. h. *Jean*), marchand et maître maçon, mari de Marie Vallée, 1620, Angers.

DUBOIS (.), architecte à Vernantes, fait et fournit à la fabrique de Brain-sur-Allonnes, vers 1740, les statues de sainte Memoise et de saint Joseph (notice mss de M. Bruas).

DUBUT (C.) signe le médaillon en cuivre repoussé de F.-Josephus Susone † recollectus MDCCIX, qu'on dit de Beaufort.

DUHAULT (*Didier*), maître facteur et organiste de N.-D. de Beaufort, mari de Jeanne Morom, 14 avril 1617.

DUMESNIL (Maître *Nicolas*) fond une cloche « en la galnée », pour l'église de Gesté le 11 décembre 1608.

DU PONT (*Mathurin*), marchand orfèvre à Saumur, 1552, restaure les saints et les châsses de l'abbaye de Saint-Florent, « de son dit estat de orfevre ».

DUPONT (*Louis*), sieur de Lestang, opérateur de la ville de Poitiers, mari de d^{lle} Françoise Bataille, d'Autoigne-le-Tilac, en Touraine, près la Haye, fait baptiser, le 4 juin 1674, à Beaufort, son fils Jean. Ils étaient mariés depuis 14 ans à Saint-Porchaire de Poitiers. Le parrain est Jean Gillet, s^r de la Réalle, aussi opérateur, natif de Loches, en Touraine. (G. G., 10, Beaufort.)

ERNOU (*Jean*). « Le 18 nov. 1679 payé à M. Ernou, peintre, 24 livres pour avoir fait un pan de tableau de *Saint-Michel*. » (Compte de Saint-Florent.) Le 26, payé au mesme Ernou, peintre, 20 livres, pour avoir fait deux tableaux, l'un de N. B. P. S. *Benoist* et l'autre de *Sainte Scholastique* (*ibid.*) de 1680 à 169... Jean Ernou fait les portraits de tous les juges consuls, moyennant 13 livres chacun, tout payé, cadre compris (ce qui équivaut environ à 150 livres de notre monnaie). — Fait un portrait du Roi, 70 liv. et un crucifix mort très bien recherché 80 liv., 1679, pour le Tribunal de Commerce, par marché du 18 janvier. — Son fils, du même prénom, passe marché en 1699 avec le curé Pigeol, des Cerqueux de Maulévrier, pour des tableaux. (Arch. de la Cure.)

ERNOU (*Le chevalier*) a laissé pour héritier le peintre Gilquin (V. ce nom).

ESNAULT (*Pierre*), architecte à Saumur, rue Brault, 1746-1747.

ESTANG (De l'). V. Dupont.

FANOIS (*Jacques*), maistre tapissier, demeurant à présent en la paroisse de Trefves. Sa femme, Marguerite Hubert, est marraine à Beaufort le 16 septembre 1630 et ne sait signer.

FAULEAU (*René*), architecte, faub. de la Bilange, à Saumur, 1756. (Saint-Florent. Decl. 4641.)

FAVARDIER. V. SEGRÉ (*Jean*).

FAVEREAU (*Charles*), arpenteur à Blou, 1763, dessine avec Périer, arpenteur, le plan de la seigneurie de Boumois, orné de quatre vues du château, et d'autres. (Saint-Florent).

FLOCEAU (*René*), maître maçon, 1651, à Beaufort.

FOUJEAU (*Alphonse*), marchand entrepreneur d'ouvrages 1686, à Saumur, en Fenet; demeurant à Verrie en 1696.

FOUGEAU (*Jean*), architecte, 1641, en Fenet, à Saumur, « honorable homme... marchand architecte, 1670 ».

FOUGEAU (*Michel*). En 1682, « honorable maistre architecte et entrepreneur d'ouvrages, demeurant sur le quay du port Saint-Michel, à Saumur, mari de Jeanne Milteau » — « marchand entrepreneur d'ouvrages », en 1688.

FOUGEAU (*Pierre*), l'aîné, « marchand et maître architecte » à Saumur, faubourg de Fenet, 1642.

FOUSCHER (*Valentin*) et non FOURCHER.

FRANCE (*Nicolas*), maître fondeur de cloches, du pays de la haute Bourgogne, fait la petite cloche de Dampierre, 3 avril 1627.

FRESLON (*Joseph*), maître architecte à Saumur, 1664 — et entrepreneur, 1665 —, maître entrepreneur et architecte, 1664. Y construisit une partie du couvent des Capucins, passe marché le 8 juin 1664 pour la réédification d'Offart, sur les ponts, où il est dit lui-même demeurer.

FROTE (*François*), fondeur de cloches à Angers, 1532, — a fondu les cloches de Mûrs en 1537, celle de Sermaise en 1542 n. s. — Est dit « honneste homme sire François Frotté, marchand et maître fondeur ». (Pr. cure de Sarmaise.)

GAILLARD (*Pierre*), fondeur à Saumur, fils de feu Pierre G. aussi fondeur, épouse à Bouchemaine la fille de feu Louis Lehon, aussi fondeur à Saumur, le 8 juin 1790.

GALATRIE (hon. h. Georges de la), marchand brodeur, Angers, déc. 1670,); il est dit « brodeur » dans son acte de sépulture, à Cornillé, le 1^{er} février 1719, âgé de 75 ans.

GANNE (.), organiste de l'église de Beaufort, vient s'établir à Angers le 16 mai 1704.

GASNIER (*Jacques*), entrepreneur des ouvrages du Roi, à Saumur, 1717, et *René G.*, tous deux demeurant à Saumur, prennent, avec Ant. Prou, marché pour les deux escaliers du nouveau bâtiment de Saint-Florent-le-Jeune, le 2 mai 1725-1727.

GASTESAU (*Gilles et Simon*), maîtres maçons, à Couture, travaillent au Château de Milly, août 1660.

GASTINE (*Pierre*), maître tailleur, Angers, paroisse de la Trinité, 1596.

GASTINEAU (*Pierre*), peintre, employé par J. Bourré « pour des écussons » en 1464. V. *Rev. d'Anjou*, 1883, p. 145.

GAUDIN (*Michel*), organiste de l'abbaye de Saint-Aubin, mort le 23 déc., avant 1617.

GAULTIER (*Jacques*) fournit en 1781 le dessin de l'autel en marbre de l'église des Jacobins, qu'exécute le marbrier Servet.

GAULTIER (*Jacques-Charles*), sculpteur; c'est lui sans doute « peintre sculpteur » qui ouvre, le 1^{er} ventôse an III, une école de dessin pour les ouvriers. (*Journ. de M.-et-L.*, 24 pluviôse an VII.)

GAULTIER (*René*), sieur de Meignannes, angevin, est l'auteur, comme l'indique le Privilège, du livre intitulé : « Invention nouvelle et brève pour réduire en perspective par le moïen du quarré de toutes sortes de plans et corps, comme edifices, meubles, etc. . . . , par R. G. S. D. angevin. (La Flèche, G. Griveau, 1648, in-4) (alias pet. in-fol.), avec 53 planches dont 8 hors texte.

GENCE (*Gabriel*), peintre à Saumur, 1709, d'après un portrait de M. de La Selle qui porte sa signature datée.

GILLET (*Jean*), opérateur. V. DUPONT (*Louis*).

GILLIER (*Jehan*), « maïstre maczon du lieu du Plessis-Bourré », 1473. (Titres du Chesne.)

GILGUIN (*François*). Il était originaire de Dijon où se conservent de lui des dessins, notamment des tombeaux des ducs de Bourgogne. Son portrait aussi existe, peint par Perronneau, artiste probablement tourangeau, dont le Louvre possède trois toiles remarquables. Le portrait en question a été acquis en dernier lieu connu par le marquis de B...ville. Il est inscrit sur plusieurs catalogues de vente. Mercier Saint-Léger, dans l'*Année Littéraire*, a parlé de lui, mais inexactement.

On lisait au dos de son portrait par Perronneau la note suivante de Desfriches d'Orléans : « Ce tableau est le portrait de S^r Gillequin, peintre et ami du chevalier Arnoud (c'est *Ernoul*), qui le fit son hériter. Il est peint par Perronneau environ l'an 1750. Gillequin fixa son séjour à Angers. Je l'allais voir à mes passages en cette ville. En 1754, (*erreur de date*) je le trouvai à l'extrémité d'une goutte remontée; il me pria d'accepter son portrait, prévoyant bien qu'il n'irait pas loing. En effet, deux jours après, il mourut. Note faite le 4 septembre 1768. Desfriches. » — Cette note est reproduite au n°36 du catal. de la vente posthume Leportier, 1879, où figurait ce portrait ¹.

GINGATZ (*François*), « *sacerdos apud Rhedones natus* », moine de Sainte-Melaine, puis de Saint-Florent de Saumur, « *nusquam desideo sed semper agens aut scribens aut legens aut imagines effingens...* », y est inhumé le 12 janv. 1713, devant la chapelle de Saint-Michel, « *quam vivens exornare delectabatur* ». Obit. de Saint-Florent (H 461 provisoire).

GIRARD (Sire *Pierre*), marchand fondeur 1510 (à Saumur ?)

¹ D'après une lettre et des renseignements verbaux de M. Maurice Tourneux, 7 septembre et 5 octobre 1883

GIRAULT (*François*), maître maçon expert, âgé de 36 ans 1614, à Saumur.

GIROUARD (.), « sculpteur royal », fait en 1695 « la belle figure de la vierge qui est dans le cloître de Saint-Maur » et en 1711 les deux figures de saint Maur et de Jésus-Christ enchaîné à la colonne (notice dans Saint-Maur, H.)

GLAGAN (*Joseph*), 1629 † 1643, demeurant au faubourg de la Croix-Verte.

GLAGAN (*François*), « maistre masson architecte », 1634.

GLÉDU (*Denis*). Il était associé avec Gaultier d'après une annonce où il publie que G. et Glédu, sculpteurs doreurs, figuristes et décorateurs, font toutes sortes d'autels, tabernacles, etc., ainsi que toutes sortes de figures de jardin . . . , animaux en terre cuite . . . , plans, modèles et le portrait. Place du Pilory, à Angers (*Affiches*, 14 juin 1782. — Il expose pendant huit jours au Palais à Angers « un sujet de sculpture représentant *La mort de Caton d'Utique* et le portrait d'un enfant, buste plâtre, grandeur nature. (*Affiches*, du 26 nov. 1784.)

GOLVIN (.), armurier, signe de son nom une très remarquable paire de pistolets (fin XVIII^e siècle), acquise par M. Aug. Michel, pour le Musée Saint-Jean (1896).

GONDOIN (*Pierre*), demeurant à Dampierre, âgé de 50 ans en 1614, et *Étienne*, « architecte maçon, demeurant sur les ponts, à Saumur, âgé de 35 ans, en 1636.

GONDOIN (*René*), « architecte, demeurant à Saumur, 1673-1678 ». (Nantilly. Déclarat. XXI.)

GONDOIN (*Florent*), marchand architecte à Saumur, 1659, « maistre architéque », 1656, « architecte et m^d de bois », *ibid.* 1682 — « architecte », se dit le 5 mai 1664 âgé de 64 ans; — architecte 1633, mari de Marie Forgeau, demeurant sur les ponts de Saumur.

GROLLEAU (Jean), peintre, mari de Catherine Pion, à Montjean, 1698.

GUÉTIRAR (Philippe). — Le 20 janv. 1687, mariage à Rochefort de Christophe *Sel*, fils de feu Pierre *Sel* et de Jeanne Naquet, de Paris, avec demoiselle Guétirar, fille de Ph. Guétirar, opérateur ordinaire du Roi, et de feu demoiselle Jeanne Salary, de Fontaine-Chalanderier, diocèse de Saintes, en présence du père de la mariée, qui signe avec elle, d'Antoine *Poulet*, son gendre, de M. André *Lescot*, D^r médecin, son neveu, de Jean Oudarfont, opérateur, et René Gobin, lieutenant des maîtres chirurgiens.

GUENIVEAU (Alexandre), prêtre; à Doué, touche 55 liv. 10 sous le 14 déc. 1512 pour les tableaux de *Notre-Dame* et de *Saint-Gabriel* de la chapelle du château de Thouars.

GUIBERT (Jean), menuisier à Saumur, passe marché en 1530 avec le chapelain de Saint-Hilaire de Poitiers, pour la menuiserie des orgues. (Arch. de la Vienne, G. 510.)

GUIBERT (Thomas) donne quittance, le 15 déc. 1563, au chapelain de Nantilly, « pour deux vitres par luy faictes et mises ès vitraulx estans au derrière du cœur de lad. eglise ». (Résidu G.)

GUILLOIN (Jean), maître menuisier, Angers, 1768, fait la menuiserie du couvent neuf des Jacobins.

GUISCHARD (Pierre), maître menuisier, à Saumur, mari d'Anne Rocher. (V. ce nom), 1721.

GRESTIN (Gilles), maître vitrier, fils de feu Dominique Gustin, maître vitrier, épouse à Beaufort le 23 nov. 1706 Marie Françoise Daudit, veuve de Jacques Créteau, maître vitrier.

GUYOMART (Jacques), maître maçon, architecte, Saumur, 1770-71.

HARDYE (hon. h. Guillaume), m^e maître orfèvre, demeurant paroisse Sainte-Croix, baille à rente perpétuelle à Nic.

Fremon, tonnelier à Saumur, une maison sise à Saumur. Il la tenait pour un cinquième de feue Joachine Escot, sa femme en premières noces, et avait acquis le reste de Marie et Renée Escot, 4 avril 1644 (Saint-Florent).

HÉLIE (*Jean-Joseph*), maître entrepreneur des ponts de Montreuil-Bellay, y est inhumé le 8 oct. 1710, âgé de 28 ans.

HERVÉ (*Jean*), « marchand mestre fondeur et bourgeois de Saumur », 1669.

HETTE (.....), 1819, signe et date le portrait, dessin, de Fidèle Béraud (collection Aug. Michel).

HONNEUR (*Pierre*), « maistre architecte », demeurant faubourg des Ponts, à Saumur, 1643. — On l'appelle dans un autre acte *Lhonneur*.

HOUDAN (*Jean*), organiste à Beaufort 1638; — sa femme, Jeanne Soyé; — la même année il est dit et signe Jean *de* Houdan; en mars 1639 il est dit originaire de Vendôme; — Jean H. « organiste et segretaire » est inhumé le 14 fév. 1651.

HOUSSET (*Jean*), « mason tailleur de pierre », Angers, 1645, rue de la Tannerie.

HUDAULT (*François*), entrepreneur à Beaufort, 1717.

HUTTIN (*Georges*), maçon, Angers, mari de Michelle Lécointre, habitant rue des Tonneliers 1632.

INGELBERT « *qui castrum Case (La Chaise-Le Vicomte), ipso vicecomite jubente edificaverat* » (1070-80 circa).

JACQUIN (*Jean*) fond la cloche de Parcé, le 3 nov. 1608. (E. E.).

JANOT (*Pierre*), 1596, signe un portrait remarquable de Jacques Courtin (en vente aux Ponts-de-Cé, 1882).

JOLLY (*François*) et Alexis, son frère, marchands fondeurs de cloches, demeurant ordinairement à Brunevanne

en Lorraine, de présent à Saumur, passent le 3 août 1522 marché avec les moines de Saint-Florent le jeune pour fondre la grosse cloche de l'abbaye.

JOUVAULT (*Julien*), et non JOVAU, organiste, était en 1620 et 1633 organiste de N.-D. de Beaufort.

JOULIN (.). Il avait construit les orgues de Saint-Sauveur de Blou et de N.-D. de Cléry.

JOULLAIN (*René*), maître arquebusier, 1666, au Puy-Notre-Dame.

JOULAIN (*Michel*), ingénieur géographe du Roi, 1770, parrain à Beaufort et secrétaire à la Connétable, 1784, mari d'Anne-Agnès Pletteau; — signe à droite dans l'encadrement, en tête, le curieux tableau de *La Roche*, en Sainte-Gemmes-sur-Loire.

JOUSSE (*Guillaume*), « ymagier », vend à l'église de Gée un tabernacle 7 liv. 10 s. (1536).

JUGAN (*Jean*), émailleur, Angers, en Levrière, 1715.

LACROIX (.), tapissier. Angers, 1708. V. Planche-nault, Palais des Marchands. (*Rev. de l'Anjou.*)

LACOURBE (*Louis*), maître maçon et architecte 1770, âgé de 36 ans (carte ?) du château de Saumur, paroisse de Varrains.

LA FLEUR « peintre de son mestier, lequel travaillait à Maurepart, duquel néanmoins on ignorait le vray nom et surnom et est toutes fois de ce monde chrestien, apostolique et romain, lequel agonisant proféra de bouche les vénérables parolles de Jésus et Maria au rapport d'honneste homme Ant. Picoureau et A. . . Leblanc, tailleurs en pierre, travaillant à Maurepars », est inhumé à Brigné, le 3 mars 1631.

LAGOUZ (*Roland*), p. 162, note 2. Il avait terminé son travail et il le pose le 24 déc. 1516. La vitre mesurait vii^evix^e

pieds. Ce texte a été réédité complètement et mieux par La Tremouille (une succession en Anjou, p. 94 et 95).

LAGUERRE (*François*), maître boulanger et maître tailleur de pierre, mort à Baugé, le 30 juillet 1659.

LA HAYE (*Michel*) « peint, colore et dore le tabernacle neuf de Gée avec un petit crucifix », 1603.

LAMOUREUX (*Toussaint*), maître tailleur de pierre au Puy-Notre-Dame, âgé de 58 ans, 1649. — (*Jean*), le jeune, maître tailleur de pierre (*ibid.*), y est enterré le 8 mars 1689, âgé de 33 ans. — (*André*), maître entrepreneur, 1717.

LAMY (*Jullien*), fondateur, « demeurant es billanges », le 15 oct. 1563 passe un marché avec les chapelains de *Nantilly* pour faire et fondre deux cloches du poix de mil livres ». (G Résidu.)

LAMYER (*Robert le*), orfèvre, restaure la croix de l'église de Gée, 1536.

LA POUX (*La Paix ? La Pouy ? (Nicolas)*), lorrain, fond le 11 avril 1637 la grosse cloche de Lézigné.

LA ROCHE (*J.*) « fecit » sur le frontispice de la première édit. d'Hiret, 1605.

LASNIER (*Abraham*), une paire de flambeaux, portant la marque d'Abraham Lasnier et vendue 1.001 francs à la vente d'Houdan, Angers, 27 août 1888.

LAUNAY (*Louis-François*), sculpteur, à Saumur, mari de D^{lle} Jeanne Brucelle, paroisse de Saint-Nicolas, 1756. (Saint-Florent. Déclar. 484 *ubi signat.*)

LEBLANC (*Antoine*), « tailleur de pierre », v. La Fleur.

LECAMUS (.), maître maçon, Beaufort, 1599, âgé de 55 ans.

LE CLERC (*Pierre*). Le 11 sept. 1663, à Beaufort-en-Vallée, baptême de Philippe-Marie, fils de Pierre Leclerc, opérateur, natif de Paris, et de Virginie Faulce, native de

Valence en Dauphiné; — parrain, le gouverneur de la ville et du château, Philippe La Marié; marraine, Marie Lavolé, femme de Charles Janneau, procureur du Roi (GG. 9 Beau-fort).

LECOMTE (*Florent*) signe et date 1705, Paris, une *Pieta* en terre cuite qui appartient à M. le curé de la Potherie. — (*Louis*) V. Planchenault, Pal. des Marchands, p. 12 et 38. (*Rev. de l'Anjou.*)

LEFAUCHEU (*Perrin*), maçon de Vernantes, 1426. V. MOUSSET (P.).

LEGENDRE (*André*), maître architecte, demeurait en 1678 rue de la Mercerie, à Angers.

LEGENTILHOMME (*Raoul*), maître menuisier, demeurant dans la Doutre, fait une fondation aux Dominicains, 1557.

LE MAITRE (*Louis*), entrepreneur de bâtiments, expert, Angers, 1722.

LE MARAIS (*Gautier*), de Bayeux, construit en 1447 l'orgue de Saint-Laud, à Angers.

LEMÉE (*Jean*). Une très belle armoire avec panneaux sculptés, porte gravé sur le rebord central du vantail droit « fait par Jan Lemée l'an 1780 »; en vente le 3 déc. 1876, acquise par M. Moreau, de Saumur.

LENFANT (*J.*) « *ad vivum faciebat* », 1666. — Signature du portrait gravé de Nic. Martineau, maire.

LE PICQUARD (.), maçon, maître des œuvres du Roi en la ville d'Angers, 1475 (La Trémouille. Une succession, en Anjou, p. 25).

LEPRIEUR (*Jean DUPÉRIER*, dit). V. note sur le Mystère de *La Résurrection*, par Gust. Maçon (extr. du *Bullet. du Bibl.*, 1898, in-8, de 20 pp.) et compte rendu par G. Paris, dans la *Romania*.

LERICHE (*Guillaume*), « prêtre, maître de la musique du Puy N.-Dame », 1619 (G. G. Vaudelenay).

LE ROYER (*Henri*) signe de son nom un mss. des *Heures angevines* (xvii^e s.), sur le feuillet : « Fait par moy henri Le Royer ».

LESOURD (*Pierre*). Une planche matrice grand in-8, représentant saint Honoré, patron des boulangers, signée P. L., a été donnée au musée Saint-Jean, en mars 1884.

LESPINE (*Jean de*) naquit dans la Doutre. La maison, jardin et appartenance, est dite « au derrière de l'église (des Carmes), donnant d'un côté sur lad. rue et, de l'autre, à la rivière. » — Sa femme avait nom Madeleine Genestay. Il fonde avec elle, le 5 avril 1543, messe et service en l'église des Carmes, que sa femme veuve augmente plus tard.

LEVALLET (*Messire Denis*), prêtre, est organiste de N.-D. de Beaufort en sept. 1669.

LEVEILLÉ DE NOIZAY adresse « se viii^e de marr mil sy sans quatre vingt » au Rev. père Sénéchal une lettre d'excuse pour des travaux manqués et offre ses services (en langage inintelligible). (Résidu de Saint-Nicolas.)

LEYSNER (*Sébastien*). Le 28 mai 1758 Seb. L., « allemand de nation et sculpteur », est reçu dans la loge maçonnique d'Angers, gratifié des deux premiers grades. Il signe l'acte avec A. Fabre, Rousseau de Pontigny, O'Sullivan, Trochon, etc. . . (V. le registre, série E. Résidu). — En 1768, à l'église Saint-Aignan d'Angers, par quittance du 9 juin, les statues de la vierge et de Saint-Aignan; — pour 60 liv. (H. La Roë, comptes de fabrique). — Sa veuve « M^{me} veuve Leysner, dont le rare talent de son mari, un des plus habiles artistes, que la mort vient d'enlever au regret de tous ses concitoyens, était universellement connu, aux ouvrages duquel, on a toujours applaudi, prévient qu'elle a dans son atelier des artistes non moins sublimes pour la figure qu'habiles pour la sculpture; qu'elle veillera avec soin à mériter la confiance qu'on avait justement accordée à son mari et

qu'elle fera ses efforts pour satisfaire les personnes qui s'adresseront à elle ». *Affiches*, du 14 déc. 1781. M. Aug. Michel possède plusieurs dessins de lui. (Les portraits au pastel de Leysner et de sa femme sont chez M^{me} Jubin, une de ses descendantes. Note Aug. Michel.)

LIÉNARD (*Guillaume*), âgé de 67 ans, est un des deux « anciens maçons » de Saumur que l'abbé de Saint-Florent appelle en consultation, 1496.

LIGER (*Michel*), « masson », à Saumur, le 30 mars 1629, prend pour son compte le marché passé le 20 juillet 1628, avec les Oratoriens par Jean et Olivier *Guibert*, frères, Eustache et Joseph *Glagn*, frères, tous maçons, « pour la construction du bastiment qu'ils désirent faire aux Ardeilliers ».

LOINTIER (*Pierre*), architecte, Angers, veuf de Marie Boulogner. Leur fils Louis-André, âgé de 18 ans, prend l'habit le 21 mars 1745, à Saint-Florent de Saumur.

LOUET. V. mon *Dictionnaire de M.-et-L.*

LUCAS (*Michel*), « maistre sculpteur, demeurant paroisse d'Allençon » (près Thouarcé), 1726. (Don Raimbault. Gilbourg.)

Étienne PORT.

(A suivre.)





La Messe de Minuit à Bethléem

EN 1913

Si les lecteurs de la *Revue* comptent que je m'étendrai complaisamment sur les émotions que j'ai dû éprouver en cette nuit inoubliable, je veux dès l'abord les détromper. Certes, on est en droit de croire qu'à Bethléem, durant la Messe de Minuit, c'est-à-dire au lieu et à l'heure mêmes où, il y a dix-neuf siècles, le Verbe incarné descendit du Ciel sur la terre sous la forme d'un petit enfant pour sauver le genre humain, les souvenirs pieux ou reconnaissants qui se réveillèrent alors dans ma mémoire ne m'ont pas laissé froid et insensible. Mais, elle aussi, l'âme a ses pudeurs; autant elle aime à se replier de temps à autre sur elle-même afin de savourer à nouveau les délices de certaines impressions qui lui ont une fois causé d'ineffables enchantements, autant il lui répugne de les étaler au grand jour pour donner pâture à la vaine curiosité de tout venant. Désireux donc de garder le secret de mon cœur, je suis bien décidé à ne raconter que ce que mes yeux ont vu, dût cette impassibilité voulue, si opposée à l'état d'âme romantique, ne pas satisfaire ceux dont rien n'excite l'intérêt à l'égal des confidences.

Que l'on monte sur la terrasse de la *Casa Nova*, où les voyageurs trouvent chez les Pères Franciscains le plus cordial accueil, et qu'on regarde Bethléem dans son ensemble,

comme à vol d'oiseau, la petite ville offre un coup d'œil très pittoresque. Il est vrai qu'à se promener dans les rues étroites, tortueuses, sombres et mal nettoyées, on risquerait fort de la juger moins favorablement. Mais, venu en pèlerin et non en touriste, la beauté de son site et son manque de propreté sont pour moi très secondaires; ce qui m'avait attiré en ces lieux la veille de Noël c'était en effet, et rien d'autre, la cérémonie qu'on m'a aimablement prié de décrire dans la *Revue de l'Anjou*.

La basilique de la Nativité, construite par sainte Hélène et restaurée en 1672 après la guerre de l'Empire ottoman avec la République de Venise, n'est plus aujourd'hui, sauf la Grotte — et avec quelles réserves humiliantes! — à la disposition des Latins. Arméniens et Grecs y ont dressé autel contre autel et, sous la poussée du fanatisme oriental, des rixes sanglantes ont eu lieu plus d'une fois entre catholiques et schismatiques; en sorte qu'au temps de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon, pour empêcher le renouvellement de ces scènes scandaleuses, la France, usant de son privilège, a organisé un service d'ordre et que, depuis lors, deux soldats turcs montent sans discontinuer la garde *à nos frais* auprès de la crypte. Les offices du rite latin se célèbrant donc maintenant en l'église Sainte-Catherine, attenante d'ailleurs à la basilique, c'est là que j'ai assisté à la Messe de Minuit.

Le patriarche de Jérusalem y tint chapelle pontificale. Sa Béatitudo, suivie de son coadjuteur et de plusieurs chanoines du Saint-Sépulcre, était arrivée vers une heure de l'après-midi, sous l'escorte d'un détachement de cavalerie ottomane. Le clergé de la paroisse, auquel s'étaient adjoints tous les moines du couvent, l'attendait à l'extrémité de la place du Marché. Le cortège s'ébranla aussitôt au son des cloches et, quand chacun eut pris sa place dans le sanctuaire, on commença les premières Vêpres de la fête.

La foule, accourue pour voir la réception du patriarche,

m'a semblé, eu égard à la population, réellement considérable. Les terrasses des maisons étaient pleines de curieux ; on en apercevait jusqu'au minaret de la mosquée. Ai-je besoin d'ajouter que, sur la vaste place, aucun coin ne restait libre ? Dès le matin, des marchands avaient installé leurs petites tables en bordure des côtés et vendaient café, oranges, figes, olives, fritures, bref, tous les comestibles peu coûteux dont, chez les Orientaux, le peuple est très friand. Et, lorsque se fit la procession, dans cet entassement monotone de choses et de gens, les *tarboûch* et les *chatousch*, en très grand nombre, tels des coquelicots et des marguerites au milieu de la verdure, apportaient à souhait avec leurs vives couleurs une variété des plus agréables ¹. Vu de la hauteur où je m'étais posté afin que rien ne m'échappât, ce tableau exotique avait vraiment beaucoup de cachet pour un Européen, vint-il de visiter à loisir l'Égypte et ses merveilles.

Mais, au fait, je donne là des détails dont la peinture sera peut-être moins intéressante pour les lecteurs que ne l'a été pour moi la réalité et, sans m'attarder davantage, après leur avoir présenté mes excuses, je leur demande de se transporter par la pensée, quelques minutes avant minuit, à la porte de l'église Sainte-Catherine. Ils m'y trouveront en *noble compagnie*. On a dit très justement qu'en France l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Aussi, selon un usage *antique et solennel* que la séparation de l'Église et de l'État n'a point aboli, notre Consul général en résidence à Jérusalem, protecteur attitré des catholiques en

¹ Dans la langue arabe, on appelle *tarboûch* la toque rouge dont les hommes usent communément en Égypte, en Palestine, en Syrie, et qu'à Paris on nomme *fez*. — Le *chatousch* est la coiffure, enrichie de pièces d'argent et d'or, qui ressemble par sa forme à celle qu'avait au début du xvi^e siècle la reine Anne de Bretagne ; les Bethléémitaires la portent, après leur mariage, couverte d'un léger voile blanc qui retombe sur leurs épaules en plis harmonieux.

Terre Sainte ¹, ne manque-t-il jamais d'assister en grande pompe à la Messe de Minuit à Bethléem. Or, la famille amie que j'accompagnais comme aumônier dans ce voyage en Orient ayant une lettre de recommandation auprès de lui, il nous avait fait l'honneur de nous inviter à prendre place dans son cortège. C'est donc derrière le représentant de notre pays en tenue de *gala* que nous sommes allés occuper les chaises réservées, auprès de la Sainte-Table, pendant que quatre janissaires, tout chamarrés d'or, marchaient devant nous, le *ceif* ² au côté, et marquaient le pas en frappant les dalles en cadence avec leurs lourdes cannes au pommeau d'argent.

La cérémonie elle-même fut très solennelle. La messe grégorienne, dite *des anges*, fut chantée d'une façon fort convenable à la tribune, avec accompagnement d'orgue. Les riches ornements, dont le célébrant et les prêtres assistants se parèrent, étaient ceux-là mêmes dont le gouvernement français, je ne sais trop à quelle date, fit cadeau à la basilique. Tout, de l'*Introït* à l'*Ite missa est*, se passa comme il faut, à la lenteur près que je trouvai excessive, et sauf que le recueillement de l'assistance me parut laisser un peu à désirer. Mais, dans les lieux de pèlerinage les plus réputés, n'en va-t-il pas trop souvent ainsi?

¹ Le traité de capitulation que François I^{er} signa dès 1535 avec Soliman le Grand reconnaissait, il est vrai, le protectorat de la France sur les catholiques dans tout l'Orient. Mais, quoique le Congrès de Berlin (juillet 1878) ait réservé « nos droits acquis », nos gouvernants, gens à courte vue comme le sont les sectaires, n'ont pas compris, au cours des vingt-cinq dernières années, que, pour sauvegarder notre influence dans les Echelles du Levant, il était nécessaire de maintenir en entier ce glorieux privilège, objet d'envie pour d'autres nations européennes; si bien qu'en fait, surtout après nos récents accords avec l'Italie (août 1905), les Lieux-Saints restent seuls à présent sous le patronage de la France.

² C'est le nom arabe du sabre turc recourbé, muni d'une longue poignée.

L'office divin s'acheva par une procession à la Grotte dont j'ai parlé plus haut. Précédé de tous les prêtres qui, les uns en chape, les autres en surplis, tenaient un cierge allumé à la main, le patriarche portait pieusement dans une corbeille d'osier une mignonne statuette de l'Enfant Jésus sur un lit de paille. Par derrière, eux aussi avec des cierges, venaient en rangs le Consul et sa suite, et enfin, pêle-mêle, la masse des fidèles. Le cortège, une fois arrivé à la Basilique, défila entre deux haies de soldats, l'arme au bras, et descendit en partie dans la crypte qu'éclairait jour et nuit cinquante-trois lampes. A ce moment, le diacre se mit à lire d'une voix sonore un évangile de circonstance (*Saint Luc, ch. II*), qu'il interrompit pour déposer l'Enfant Jésus, ainsi que l'y invitait le texte sacré, d'abord sur l'étoile en vermeil au pied de l'autel arménien, puis sur l'autel latin des Mages dans l'oratoire de la Crèche, où, quelques instants après, j'allais avoir le bonheur de dire la sainte messe, et il termina en entonnant le cantique des Anges *Gloria in excelsis Deo*. Après quoi, au chant du *Te Deum*, on regagna par le même chemin l'église paroissiale qui, la cérémonie étant alors terminée, ne tarda guère à se vider. Ma montre marquait deux heures et demie.

Le Consul, en se retirant dans les modestes appartements où le reçoivent les Pères de la *Casa Nova*, mit le comble à son aimable courtoisie en nous conviant à *réveillonner* à sa table. Comme il se faisait tard, les agapes, auxquelles l'obligation d'être à jeun m'empêcha d'avoir part, furent nécessairement courtes; assez longues cependant, à ce que m'ont rapporté mes amis radieux, pour permettre de *boire à la France*.

L. JAUDOUIN.



Impressions

Printemps

Les émotions qu'on croyait mortes renaissent vives devant les inflexions et les couleurs du paysage. L'hiver nous avait fermés à leur charme; l'attirance des lignes souples et des multiples nuances de la nature semblait avoir perdu sur nous sa force ancienne; on avait oublié l'enchantement des longues rêveries aux soirs de septembre, au bord des eaux richement teintées de reflets ou grises des brumes montantes, les dernières promenades d'octobre où la marche rapide excitait en nous la création soudaine des images, où l'éclat atténué du soleil, se prolongeant sur les feuillages, ranimait en une flamme d'adieu notre ardeur à vivre hors de nous-mêmes, dans l'éternelle beauté des campagnes. Et toute cette vie active de la pensée et du regard s'était endormie aux horizons tapissés des chambres, aux perspectives rigides et bornées des boulevards. Le cœur s'enfermait dans le cercle des subtilités et des analyses; les heures lentes du métier, les entretiens hâtifs et la gaieté fragile des rencontres quotidiennes avaient absorbé l'être entier, nivelé toutes les saillies volontaires de l'âme. Notre faculté à nous émouvoir sombrait, submergée par la vague d'une pensée facile, uniforme, sans contour et pourtant sans grandeur; et nous ne pouvions retrouver qu'aux pages

lucides de quelques livres, dans la dévotion attentive des concerts, ces éclaircies d'émotion qui s'épalaient avant l'hiver comme de grandes plaines de ferveur, à la sortie même de la ville, au large des routes de plein air qui mènent aux prochains villages. On n'y pensait plus guère, à ces échappées de l'automne, et la vue, ayant insensiblement désappris ses spectacles chers, ne souhaitait plus rien que les lignes droites de la pierre et les masques figés des maisons.

Mais quelle exaltation brusque, après ces longs mois d'oubli, de retrouver le paysage délaissé ! La promenade commencée comme un simple exercice prend dès les premiers instants la gravité d'un pèlerinage à la nature. Ah ! comme on lui revient, comme on se sent repris par elle, comme elle était sourdement restée en nous, comme on se rappelle tout ce qu'elle nous a confié dans le passé ! On la redécouvre cependant, on croit la comprendre mieux ; on se reproche d'avoir pu vivre sans elle. C'est la ville maintenant qui disparaît du souvenir et les soirs de lecture inquiète, les causeries nouées avec les hommes, l'attrait factice des salles de théâtre et même les amitiés les plus vivaces. L'hiver de culture et d'artifice sort de nous à l'approche de la moindre colline brune, tachetée d'arbres en boule, flanquée de villages et dominant la vie secrète d'une rivière sous ses feuillages. Comme on se sent ému et ardent à fouler la terre, à pas nerveux, les bras agités, devant le ciel reparu si grand, les masses libres des nuages, les belles prairies encore humides de couleur, devant la simple clarté jaune de la route égale et ferme qui monte, tourne et s'enfonce entre les haies penchées. Je m'arrête pour embrasser l'ensemble du décor familier, clignant des yeux pour le mieux voir, avec un sourire contenu de joie intérieure. La poésie est rentrée en moi.

Bretagne

I

La baie est un désir aux bras tendus vers l'eau; elle s'ouvre d'un geste large pour étreindre le corps de la mer; la mer s'y engouffre à ses heures, se laisse étreindre, puis se retire.

Comme une passion emplit un cœur, la mer emplit toute la baie; elle épouse l'échancrure de la côte, répond à l'appel des arbres; satisfait les croupes dépareillées des collines — landes en pente et bois de pins —. La vague et la terre s'adaptent, s'accrochent l'une à l'autre, se prolongent en une même ligne.

La mer s'amuse dans l'anse du sable, entre les rochers, sur les goëmons; tel un sentiment qui évolue, elle a de longs sommeils et de soudains retours. On dirait d'un grand amour de la terre qui meurt et renaît à intervalles égaux.

Voici la mer à nouveau enfuie, laissant les barques sur le ventre, la vase luisante, les varechs suintants : le cœur du paysage semble vide.

II

O Bretagne, moi qui te vois au mois banal de la saison, tu m'apparais sereine et bleue à l'infini. Je ne sens pas monter l'âme de tes légendes; je n'entends pas souffler le vent sur tes rochers et sur tes landes, ô Bretagne qu'on dit si triste.

Pourtant j'ai vu tes blocs énormes, chaos des tourmentes anciennes, gestes obscurs de ta douleur; ton sol de roc et de bruyère, dépouillé, mais riche de teintes, tes clochers de

Pierre ajourée, tes champs murés comme des ports, les feuillages de tes vallées et tes sentiers dans les genêts.

J'ai vu tes anses échancrées, tes flots à fleur de prairies, tes courbes douces dans la brume, tes plages d'or sous les falaises, tes dunes piquées de chardons et tes grèves de sable rose.

J'ai vu les dents de tes fougères mordre les pentes de tes côtes et l'anneau bleu des flots encercler les rocs rouges. Je t'ai vue rouge, verte et bleue.

Mais certains jours de brume opaque, quand le ciel sombre rejoignait tes chemins creux bordés d'ajoncs et le profil penché des arbres, j'ai senti dans l'air gris et pâle se réveiller ton cœur d'hiver, ton cœur mystérieux et triste, ton vrai cœur que je ne sais pas.

III

Mer, je suis venu près de toi, joyeux de te revoir après un long exil, calme et sans autre amour que de te regarder. Ton infini est sans angoisse. La terre s'éteint confiante à tes bords, comme tu t'évanouis près d'elle. Le ciel brillant flotte sur ta plaine bleue, sur les rochers rouges, sur les chalets aux couleurs neuves épars aux fougères des coteaux. Mon corps est adossé à la pierre lisse; tout mon cœur se tourne vers toi.

Rien ne me retient au rivage, je me balance dans le ciel. Une voile blanche franchit le large enclos de mes regards, le champ vague de ma pensée. Faut-il songer encore aux querelles d'école ou suivre là-bas cette voile? Mer, tu es bleue et calme et douce comme un fleuve. Mes yeux sont posés sur toi comme une main émue et te contemplant dans la fragile et limpide immobilité de ta puissance au repos. Tu promènes tes barques légères sur tes ondulations lentes,

tes îles d'ocre sur tes prairies, le soleil sur tes rides. Tu ne penses pas, tu t'étales. C'est en vain qu'on voudrait te donner une âme : tu dors. Tu n'as pas une vague et pas un hurlement. Et tu me dis : « Ne cherche pas le secret de ma vie, petit poète; regarde-moi : je ne suis qu'une belle couleur qui se prolonge, une volonté sereine d'être bleue. »

Mais je ne viens pas devant toi t'interroger, ni te comprendre. Je viens écouter ton murmure; mer, je veux t'aimer seulement.

René GEORGIN.





Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

43 — RÉGIMENT D'ANJOU (être du)

Comment faut-il interpréter cette expression qui se trouve dans un ouvrage du XVIII^e siècle ?

« Je sais qu'un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme, mais *je suis du régiment d'Anjou* et vous savez le cas que ces lurons-là font des remontrances. »

(*L'Espion du boulevard du Temple*, Londres, 1781, p. 6.)

St. H.

44 — Cossé (DE).

Artus de Cossé, bâtard de Charles I^{er} et légitimé en 1571, aumônier du duc d'Anjou, puis évêque de Coutances, avait eu pour mère une dame que Brantôme n'ose nommer « *car elle est de trop grant estoffe* » (t. IV, p. 83). A-t-on publié quelque renseignement sur cette dame ?

CAREIL.

45 — JEANNE D'ARC (LE MARI ANGEVIN D'UNE FAUSSE).

Je ne crois pas qu'il ait été répondu jadis à une question que j'avais lue dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 15 mars

1905 sur « Jeanne des Armoises, que des auteurs, très suspects du reste, ont prétendu confondre avec Jeanne d'Arc et qui, d'après les mêmes auteurs, mariée à un gentilhomme angevin, après la mort du sire des Armoises, aurait été emprisonnée à Saumur et enfin bannie par le roi René ? »

J'ignore de quels auteurs la question ci-dessus veut parler. M. Germain Lefèvre-Pontalis, dans le *Moyen-Age*, de mai-juin 1895, sur la *Fausse Jeanne d'Arc*, et dans les *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc* publiées en 1903 (p. 113-114), a parlé, après la chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, cité par Quicherat, de la trop célèbre Claude — et non Jeanne — des Armoises, « depuis son apparition en Lorraine en 1436, sa reconnaissance par les propres frères de Jeanne la Pucelle, son mariage avec Robert des Armoises, sa présence, en 1439, à Orléans, à Tours, dans le Maine, sa comparution à Paris, par ordre de de l'Université et du Parlement dans l'été de 1440, enfin sa disparition totale de l'histoire après ces incroyables années d'effarante simulation ». Mais on cherche encore le nom du gentilhomme angevin qui aurait épousé l'aventurière. Quel est-il? A-t-il existé ? ? ?

J. D.

46 — MARÉCHAL DE CONTADES.

Le *Fureteur Angevin* fait école au point que son nom même vient d'être pris comme l'une des rubriques du journal l'*Angevin de Paris*, qui publiait récemment ces lignes : « Nous lisons dans le *Gaulois* du dimanche : Demande : « Existe-t-il à Versailles ou ailleurs, un portrait du maréchal de Contades, ou une gravure? — Réponses: Le portrait du maréchal de Contades est encore à la place où il l'avait mis dans le grand salon du château de Montgeoffroy (Maine-et-Loire), qu'il édifia en 1772. La copie faite par

« Gosse est sous le n° 1607, dans la galerie des maréchaux, à Versailles. (Marquis de Contades.)

« — J'ai placé au musée de Beaufort, ville dont il fut le dernier gouverneur, un portrait anonyme du maréchal, postérieur à 1759, que j'ai eu des religieuses hospitalières de Beaufort, auxquelles le maréchal l'avait donné. Il y a aussi deux gravures le représentant; l'une est de Gosse. (Joseph Denais.) »

Célestin Port, dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, avait signalé l'existence des portraits du maréchal et de son père au château de Montgeoffroy. Dans une note manuscrite inédite il a relevé les indications suivantes, qui pourront intéresser la personne qui recherche les portraits du maréchal : « Le maire de Livry le signale ainsi en 1793 : âgé de 90 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, nez long, bien fait, bouche moyenne, menton large, cheveux et sourcils gris, visage ovale, front large, yeux bleus. — Un autre dit : yeux et sourcils noirs et épais, menton long avec une petite fossette, grain de plomb sous l'œil gauche. »

Il est à noter que le portrait de son petit-fils Ernest-Gaspard de Contades existe aussi au château de Montgeoffroy. C'est de ce dernier dont il s'agit dans le journal du maréchal de Castellane (III, 104). « C'était un homme d'un caractère entier, avare, et sans avoir beaucoup d'esprit, n'en manquait pas; peu aimable, avec un air rustre, il ne cessait pas d'être courtisan. Il ne manquait pas de vanité et se faisait beaucoup craindre par ses enfants qu'il n'aimait guère. Il laisse un majorat de 40.000 livres de rente à *Henri* de Contades, mon neveu. »

Pour en revenir au maréchal, il existe de lui un portrait gravé in-8°, en pied pour le sacre de Louis XVI. Est-ce celui de Gosse? D'autre part, je trouve à son sujet une indication piquante. On sait que le maréchal gouverna l'Alsace qu'il ne quitta qu'en 1788. « Il y avait pour cuisinier un normand Close qui a donné au pâté de foie gras de Strasbourg sa

forme normale et définitive ». D'où vient ce renseignement que donne une note mss. de C. Port ?

Autre question : l'un des petits-fils du maréchal, Louis-Gabriel-Marie, marquis de Contades est indiqué (*Dict. de Maine-et-Loire*) comme marié à Angers, le 16 avril 1767, et né le 11 oct. 1759. S'est-il donc marié à 8 ans ? Il y a de nombreux exemples de mariages précoces de ce genre au XVIII^e siècle. En serait-ce un exemple ?

E. P.

47 — CORPORATIONS ANGEVINES.

A la suppression des corporations en 1790, on fit liquider les dettes et réaliser l'actif de chacune d'elles par des liquidateurs. Les papiers, les titres trouvés dans les bureaux de réunions furent vendus à vil prix. Peu de documents subsistent des corporations angevines.

M. Cherreau fils, qui possède une remarquable collection d'autographes et de pièces angevines anciennes, m'ayant communiqué récemment quelques pièces utiles à l'histoire d'une corporation, je viens ici faire appel aux lecteurs du *Fureteur* pour les prier de me communiquer ou de me signaler tous les documents dont ils auraient connaissance, ayant trait à l'une quelconque des nombreuses corporations d'arts et métiers de l'ancien Anjou, à l'exception des documents conservés aux archives départementales ou municipales, à Angers, Tours et Saumur.

Cette demande s'applique également aux plaquettes, notices imprimées, aux articles de revue.

Dans ce cas, une simple note bibliographique : le titre, le nom de l'auteur, celui de l'éditeur et l'année d'édition.

A ceux qui voudront bien m'honorer d'une réponse, j'adresse par avance mes sincères remerciements.

V. DAUPHIN.

49 — MÉMOIRE SUR BEAUFORT.

Quel est l'auteur d'un mémoire judiciaire publié en 1866, à la librairie Lainé frères à Angers, sous ce titre : Notice sur la vallée de l'ancien comté de Beaufort, dressée à la demande des usagers . . . , par M. B., in-8, II-72 p. — Quel est ce B. ?

J. DENAIS.

48 — BÉRANGER.

Le père du poète-chansonnier Béranger était notaire à Durtal en 1780 et fut plus tard intendant de la comtesse de Bourmont (1793-1796). Il était alors connu sous le nom de Béranger de Mersin. Il fut arrêté avec les 132 nantais et envoyé avec eux à Paris.

Sait-on quelques détails complémentaires sur la vie de ce Béranger et surtout sur son séjour en Anjou. Le grand Béranger, son fils, a-t-il eu quelques rapports avec l'Anjou ?

E. P.

50 — VENDÉENS (LES) A SAUMUR.

On sait que les Vendéens s'emparèrent de Saumur le 9 juin 1793. Cinq jours après ils nommèrent les membres du *Comité provisoire d'administration* de cette ville. On connaît 19 noms, je crois, mais il y en avait 36. Je demande la liste complète, s'il est possible.

F. UZUREAU.

51 — ECACHEBRETON.

La rue Valdemaine s'appelait autrefois d'*Ecachebouton* « soit d'un nom d'homme, comme le laisserait supposer la première mention que j'en ai rencontrée, *in vico defuncti Petri de Escacheboton*, 1279 (titres de Saint-Aubin), soit plutôt d'une tour de la première enceinte féodale, à l'angle de

la rue de la Roë, où en subsistaient des parties complètes jusqu'en 1740. Elle défendait une porte où périrent en l'assaillant les fils du breton Conan et qui prit de là le nom populaire qu'elle a conservé, *in Escacheboton*, 1283, *vicus de Escachebreton*, « en la rue du Val de Mayenne, au lieu appelé *Escachebouton* », est-il dit en 1383. » (Cél. Port, édit. de Péan de la Tuillerie, p. 389, en note.)

D'autre part, une note mss. de l'abbé Allard me donne les renseignements suivants : « Les *conclusions* de l'église d'Angers nous montrent dans cette ville une rue d'Ecachebouton et une famille de ce nom au XIII^e siècle ; le calendrier indique au 1^{er} juin la mort d'Emma, femme de Pierre d'Écache-Bouton. Pierre Escachebotun, « civis Andegavensis », avait en 1254 des terres à Frémur (Chaloché). Dans le terrier de Saint-Aubin, on lit ce titre : « Rue Valdemaine et Cache-Breton... Ecacheboton, mot employé sous Foulques-Nerra lors de l'invasion d'Angers par les fils de Conan-le-Fort. Un cavalier se signala dans cette occasion et reçut le nom d'Ecrase-Bretons, alors Ecache-Boton. Son fils ou son petit-fils apparaît du temps de l'évêque Geoffroy de Mayenne : il se nomme Maurice et se trouve témoin d'un duel à Juigné-sur-Loire. En 1222 Maurice de Craon, sénéchal d'Anjou donne aux frères de la Haie-du-Roy, Pierre Echarbeton, bourgeois d'Angers, pour leur service. »

Faut-il rapprocher le nom d'Echarbot de ce nom Ecacheboton ? Et que sait-on de plus, ou quelles sont les sources au sujet des Ecachebretons ?

Il est bien certain qu'actuellement encore dans le pays de Maulévrier écacher s'emploie dans le sens d'écraser.

René VILLES.

52 — LA « REINE CÉCILE » AUX PONTS-DE-CÉ ».

Il y a aux Ponts-de-Cé, dans la rue des Lauriers, une

maison vulgairement appelée « Maison de la Reine Cécile », pour de la reine de Sicile. Elle porte tous les caractères d'une construction du xv^e siècle.

Un petit oratoire voûté, avec claveau dont l'armoirie est indéchiffrable sous le badigeon, et aujourd'hui transformé en débarras, y attient.

Lecoy de la Marche a signalé, dans sa publication des comptes du Roi René, des dépenses d'embellissements faites au château des Ponts-de-Cé et on en connaît le séjour qu'il y fit. Mais de cette demeure au cachet tout spécial, en sa vétusté, on n'a jamais rien dit.

Sait-on quelques détails sur ses possesseurs ? A-t-elle une histoire ?

V. DAUPHIN.

53. — SAINT HERVÉ.

Célestin Port, à l'art. saint Hervé du *Dict. de M.-et-L.* dit que le corps de saint Hervé aurait été recueilli vers 1860. Que sont devenues ces reliques ?

RÉPONSES

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

En posant cette question dès les premières pages du *Fureteur*, nous pensions bien qu'elle intéresserait nos correspondants. Les réponses ont été nombreuses, mais sans rien apporter de bien nouveau, sinon la constatation que le séjour de Rabelais à la Baumette ne reposait que sur une tradition. Ce qui est déjà un résultat.

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux a repris après nous la question et notre abondant correspondant M. Uzureau y a reproduit tout ce que le *Fureteur Angevin* avait déjà publié en y ajoutant des pages entières de Rabelais qui

n'ont rien à voir avec la Baumette. Mais à son tour l'excellente *Revue du XVI^e siècle*, qui fait suite maintenant à la *Revue des Études Rabelaisiennes*, vient de publier sur cette question un court article de notre correspondant, M. Dauphin, qui déjà dans le *Fureteur* avait dit son mot. Il résume très exactement les débats. En réalité les sources de la tradition sont : 1^o le texte de Bruneau de Tartifume, qui, au sujet de la « Balmette », dit que « Maître François Rabelais... a été novice en ladite maison », — affirmation qu'il n'est pas possible de contrôler ; 2^o la note de Joseph Grandet (écrite au xviii^e siècle) duquel *on a dit* que Rabelais a demeuré à la Baumette.

M. Dauphin ajoute justement : « Il convient de remarquer ici, pour être absolument exact, que (cette) note ... sans être absolument ignorée, n'avait point été présentée comme aussi capitale avant un récent article de M. l'abbé Uzureau (réponse à une question du *Fureteur angevin*), dont la teneur a fait l'objet d'une courte réponse de nous-même. Nous avons constaté avec plaisir que nous étions plusieurs du même avis. De gaieté de cœur, M. Uzureau en fait de suite attribution à Grandet. Son opinion est très vraisemblable, mais la note n'est pas signée et c'est seulement par la similitude de l'écriture qu'elle peut être attribuée à Grandet. »

M. Dauphin réduit d'autre part à leur valeur d'autres racontars ou allégations d'écrivains qui, parlant de Rabelais, ont fait preuve de bavardage et non pas d'érudition. Il est à penser qu'après la publication de l'article de la *Revue du XVI^e Siècle*, notre question concernant Rabelais et la Baumette ne donnera plus matière à correspondance jusqu'à ce qu'un document précis soit découvert par un heureux chercheur. Mais la matière Rabelais et l'Anjou est assez riche pour que nous attendions des Fureteurs de nombreuses communications nouvelles.

F. A.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU (*Doué, lieu d'impression*).

Sur cette question, M. Uzureau tranche à l'aventure. Doué, dit-il, n'a jamais existé comme lieu d'impression. Il s'est donné beaucoup de peine inutile en consultant la *Gallia typographia* et nous savions déjà qu'il ne s'agissait pas de Douai (Nord). Il nous apprend — ce que nul n'ignore — que l'ouvrage en question est du père Garasse. Il eût pu ajouter, si inutile encore que cela fût, que ce fâcheux écrivain, qui avait « de l'imagination et ne savait ménager ni ses expressions ni les injures », au dire d'un biographe, était du genre de l'abbé Trublet, qui compilait, compilait, parlant de tout, brouillant tout, sans avoir d'autre souci que de se voir imprimé. . .

Il est regrettable que le seul argument que M. Uzureau apporte contre l'hypothèse d'une imprimerie à Doué montre de sa part une certaine ignorance de l'histoire angevine : « Doué, dit-il, ville minuscule qui n'avait pas même de collège. » M. Uzureau, qui a toujours montré quelle connaissance il a des sources qu'indique C. Port, pourrait trouver dans l'article du *Dict. de M.-et-L.* des renseignements précis sur l'enseignement à Doué, où dès 1597 il y a un principal du collège.

Qu'il ouvre d'autre part le *Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire*, de Deschamps, ouvrage qui fait autorité pour quiconque s'occupe de bibliographie; il y trouvera ce qui suit :

« *Doadum... Dovæum, Doe*, ancien palais de Dagobert et des ducs d'Angleterre, ville de France (Maine-et-Loire). L'imprimerie exista-t-elle momentanément dans cette petite ville au commencement du xvii^e siècle ou le nom de lieu est-il supposé ? *Nous ne saurions le dire, bien que nous penchions pour la première hypothèse*, mais nous connaissons le *Rabelais réformé* par les ministres... de l'imprimerie

de Firmin Ruffin, imprimeur et libraire juré, demeurant à la Colombe, 1620, in-8°, de 175 pp. »

F. A.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

Si l'on ne sait rien de précis sur les séjours que Rabelais a pu faire en Anjou, ses allusions à notre province sont assez fréquentes. Toutefois il ne dépasse pas Angers à l'Ouest, Doué au sud, et la Loire au nord. Il se tient en somme dans la région la plus voisine du Chinonnais.

Un certain nombre de ces allusions sont restées inexplicables ou presque.

Outre le médecin Piedeboys, sur lequel on ne sait rien, Frappin, curé de Saint-Georges, sur lequel *on a assez peu de détails*.

Voici quelques textes relevés au hasard de ses ouvrages :

I. — « En peu de temps fut le plus riche homme du monde : voyre plus que Maulévrier le boyteux. »

(*Quart-livre. Prologue*).

« ... Un laquais le menait à Monsieur de Maulévrier. »

(*Comment le Moyne fust festoyé par Gargantua et des beaulx propos qu'il dist en souppant. — Gargantua, ch. xxxix*).

M. Port écrit dans son *Dictionnaire*, art. Maulévrier : « en 1505 tous les biens de la succession de Christophe de Montbron, saisis par les créanciers, furent adjugés à Louise de Savoie, mère du roi, et appartenèrent dès 1513 par donation ou par acquet à Artus Gouffier. »

Rabelais voudrait-il indiquer ici ironiquement la ruine du seigneur de Maulévrier ?

II. — « Que la chapelle vouée à Rousseau Saint-Nicolas entre Quandès et Montsoreau, j'entends que sera une chapelle à l'eau de rose... »

(*Comment par frère Jan Panurge est déclaré avoir eu faour sans cause durant l'orage. Le Quart-Livre, ch. xxiv*.)

Les deux bourgs de Candes et de Montsoreau se touchent. Il n'apparaît nulle part qu'il y ait eu une chapelle en dehors de celle du château de Montsoreau.

III. — Dans l'acte de résignation que fait Rabelais de la cure de Saint-Christophe de Jambet (Christophorus de Iambet), dans le diocèse du Mans, par l'intermédiaire de Maître Remy Doucin, procureur du diocèse, et son fondé de pouvoirs, il est question de *Claudius de Bise*, clerc du diocèse d'Angers, qui en est témoin. L'acte est du 9 janvier 1552 et est publié dans Marty-Laveaux, tome III, p. 419.

Aucune note sur Claude de Bise ne figure au dictionnaire de C. Port.

V. DAUPHIN.

14 — RABELAIS ET L'ANJOU (Bernier).

L'auteur du *Jugement et observations*, est Jean Bernier, de Blois (1622-1698). (V. Manuel de Brunet et biographies Didot et Marchand.)

Em. P.

[Même réponse de divers correspondants.]

26 — ANDEGAVI MOLLES.

Nous avons quelque raison d'hésiter à reproduire dans le dernier *Fureteur* la réponse de M. Uzureau. La citation qu'il nous adressait n'a rien à voir avec notre question. Un régent de l'Université d'Angers — et non un magistat — Michel Commeau, a dit des Angevins :

Andegavi faciles, mites sunt atque benigni

Præstantes forma, moribus, ingeniis...

Célestin Port a publié ce renseignement, à l'article Commeau du *Dict. de M.-et-L.*, et en indique la source. Mais d'où vient le dicton *Andegavi MOLLES*, dont l'éternelle reproduction est faussement attribuée à César ?

A noter que l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, a reçu récemment d'« un provincial » cette belle affirmation : « *Un vieux magistrat du XVI^e siècle a écrit : Andegavi molles... Quel est le nom de ce magistrat ?* » C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

F. A.

[M. U. nous adresse la réponse qu'a publiée l'*Intermédiaire des chercheurs* et qui contient les renseignements ci-dessus, adressés par nous à l'*Intermédiaire*. Ainsi renseigné, M. U. a rouvert le Dict. de C. Port et, vérifiant la source, a constaté qu'il faut lire *moribus ingenuis*.]

29 — HORTODE.

Au siège d'Angers, qui eut lieu les 3 et 4 décembre 1793, le général Danican, qui commandait en chef dans la ville, avait sous ses ordres les adjudants-généraux Moulin et *Hortode*. Je ne crois pas qu'il s'agisse de l'ancien sous-bibliothécaire d'Angers. Qu'en pense M. le D^r Ollivier Couffon ?

F. UZUREAU.

[Le D^r O. C. nous a déjà écrit, au sujet de la réponse précédemment faite par M. U., qu'il n'a jamais demandé si Hortode avait été à la Guadeloupe, mais bien où il pourrait se procurer une caricature anglaise le représentant. Il souhaite que les réponses *à côté* soient écartées du *Fureteur Angevin*. C'est un avis des plus sages.]

F. A.

32 — ALOYSIUS BERTRAND.

Le Musée d'Angers possède deux dessins de David d'Angers représentant Louis Bertrand sur son lit de mort. Je ne

crois pas qu'ils aient été reproduits et ils figureront prochainement dans une édition nouvelle des *Fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot*.

E. P.

34 — CADRANS SOLAIRES.

S. H. trouvera ce qu'il demande, dans la *Revue de l'Art Chrétien*, année 1865, pages 426-431. M^{sr} Barbier de Montault y a publié un article intitulé : *Des cadrans solaires en Anjou*. La collection complète de cette intéressante revue se trouve à la Bibliothèque d'Angers.

F. UZUREAU.

37 — POTERIES SIGNÉES.

Je complète la note que j'ai publiée dans le dernier numéro du *Fureteur* et qui s'est trouvée tronquée, je ne sais trop comment.

SALV FA (gare d'Angers 1848). — SANTIANI M (Frémur). — ECVENDIN (rue de l'Aiguillerie 1881). — SCOTTI (gare d'Angers 1848). — OF.SEVER. — SEVERIANI (Bouchemaine). — SILVIN (1881). — TERTIVS FE (rue de l'Aiguillerie, 1881). — TIOS F (gare d'Angers 1848). — TITOS FE (rue de l'Oisellerie 1881). — TITVR (Frémur). — F.TRECVS (gare d'Angers 1848). — V.VII.VX (rue Chaperonnière 1881). — VITLV (Angers 1879 et 1881, rue Chaperonnière). — FVONE (gare d'Angers 1848). — XANH (rue Chaperonnière 1881). — XANTHI (gare d'Angers 1848). — XAN (église Saint-Aubin 1898).

E. P.

38 — ARCHIDIACRE ET CURÉ.

René Breslay (et non *de B*) était prieur de Saint-Gondon (Saint-Florent), en 1620, alors qu'il était évêque de Troyes.

(Note mss. Cél. Port.)

38 — ARCHIDIACRE ET CURÉ.

René Breslay, que l'on trouve comme curé de Bazouges-sur-le-Loir, en 1602, eut pour successeur Étienne Benault, qui gouverna cette paroisse depuis 1603 jusqu'en 1637. A cette époque Étienne Benault résigna sa cure à Pierre Benault et se retira à Angers, où il remplit les fonctions de chanoine de la Cathédrale. Ces renseignements nous sont donnés par l'état-civil de Bazouges.

Or, quand René Breslay, évêque de Troyes, mourut en 1641, on mit son portrait dans la cathédrale d'Angers avec une inscription et la plaque fut posée, nous dit Lehours, par Etienne Benault, chanoine de la Cathédrale, *neveu* du prélat. (*Cérémonial de l'église d'Angers*, aux Archives de Maine-et-Loire, tome II, page 133.)

Dès lors tout s'explique : René Breslay, nommé archidiacre d'Angers le 15 mars 1599, était en même temps curé de Bazouges, suivant un usage malheureusement assez répandu alors ; en 1603, il résigna sa cure en faveur de son *neveu*, Étienne Benault.

Ce dernier fit construire la chapelle méridionale de son église et, pour en consacrer l'autel, dédié à saint Étienne (son patron), il appela son oncle et son prédécesseur, l'évêque de Troyes, qui fit la cérémonie le 4 juin 1624. (*Province du Maine*, octobre 1913.)

Avant d'être évêque, René Breslay avait fait construire (1603) le logis de Bel-Air¹, qui existe encore, rue Larévellière, 82, et que M. Bessonneau va faire démolir incessamment.

F. UZUREAU.

39 — PIERRE D'URSON.

Une faute d'impression dans la note du numéro précédent relative à Pierre d'Urson indique la date 1876. Lire 1676.

O. C.

¹ *Répertoire archéologique de l'Anjou*, septembre 1861.

41 — WILLIAM PITT.

On sait que Pitt mourut le 23 janvier 1806. Dans leur numéro du 9 février suivant, les *Affiches d'Angers* publièrent l'entreilet que voici : « Dans ce moment où la mort de M. Pitt occupe tous les esprits, il ne nous a pas paru hors de propos de rappeler que cet illustre ministre anglais naquit à *Angers* et fut nourri pendant quelques mois dans cette ville, que son père lord Chatam habitait alors. »

F. UZUREAU.





Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

AVRIL

Mercure. — Visible le matin à l'est.

Se lève le 5 à 4^h 42^m.

— 15 4^h 29^m.

— 25 4^h 17^m.

Vénus. — Visible le soir à l'ouest.

Se couche le 5 à 19^h 35^m.

— 15 20^h 5^m.

— 25 20^h 36^m.

Mars. — Bien visible à l'Ouest le soir dans la première partie de la nuit. Se reconnaîtra dans la constellation des Gémeaux par sa lumière orangée fixe, les planètes ne scintillant pas comme les étoiles.

Se couche le 5 à 2^h 28^m.

— 15 2^h 2^m.

— 25 1^h 35^m.

Jupiter. — Un peu visible le matin à l'est dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le 5 à 3^h 31^m.

— 15 2^h 55^m.

— 25 2^h 20^m.

Saturne. — Encore un peu visible, le soir, à l'Ouest :

Se couche le 5 à 23^h 36^m.

— 15 23^h 2^m.

— 25 22^h 28^m.

Uranus. — Un peu visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à 3^h 19^m.

— 15 2^h 40^m.

— 25 à 2^h 2^m.

Neptune. — Visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit :

Se couche le 5 à 2^h 32^m.

— 15 1^h 53^m.

— 25 1^h 14^m.

Phénomènes à observer

7 avril. — Rechercher, quelques jours avant cette date et quelques jours après, Mercure, qui le 7 avril sera à sa plus grande élongation du matin et par suite dans des conditions de visibilité favorables, à l'Est, un peu avant le lever du soleil.

A cette même date de 3^h 30^m à 4^h 19^m, on pourra observer l'occultation de l'étoile de première grandeur Régulus par la Lune.

Du 19 au 22 avril. — Étoiles filantes dites les Lyrides.

MAI

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à 21^h 5^m.

— 15 21^h 30^m.

— 25 21^h 50^m.

Mars. — Encore visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit.

Se couche le	5	à	1 ^h	9 ^m .
—	15		0 ^h	43 ^m .
—	25		0 ^h	16 ^m .

Jupiter. — Visible à l'Est, dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le	5	à	1 ^h	43 ^m .
—	15		1 ^h	7 ^m .
—	25		0 ^h	29 ^m .

Saturne. — Devient difficilement observable le soir à l'Ouest ;

Se couche le	5	à	21 ^h	54 ^m .
—	15		21 ^h	21 ^m .
—	25		20 ^h	47 ^m .

Uranus. — Visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le	5	à	1 ^h	23 ^m .
—	15		0 ^h	43 ^m .
—	25		0 ^h	4 ^m .

Neptune. — Encore un peu visible, le soir, à l'Ouest :

Se couche le	5	à	0 ^h	35 ^m .
—	15		23 ^h	56 ^m .
—	25		23 ^h	18 ^m .

Phénomènes à observer

Du 1^{er} au 6 mai. — Étoiles filantes rapides dites Aquarides émanant de la constellation du Verseau.

11 Mai. — De 5^h 49^m à 7^h 1^m, Jupiter sera vu à la jumelle et pour les petits instruments sans un seul de ses quatre principaux satellites.

30 *Mai*. — Occultation de Mars par la Lune, de 17^h 13^m à 18^h 23^m.

Ce beau phénomène aura malheureusement lieu en plein jour et, pour le suivre, il faudra au moins un petit instrument. Toutefois ceux de nos lecteurs qui possèdent une bonne jumelle (grossissement 8 à 12) pourront essayer de reconnaître la planète près de la Lune, qui sera à son premier quartier. Mars disparaîtra par le bord non éclairé de notre satellite.

JUIN

Mercure. — Visible le soir, à l'Ouest :

Se couche le 6 à 21^h 36^m.

— 16 21^h 41^m.

— 26 21^h 14^m.

Le plus grande élongation sera le 19. C'est aux environs de cette date qu'on aura le plus de facilités pour trouver cette planète, le soir à l'Ouest dès le crépuscule venu.

Vénus. — Visible le soir, à l'Ouest :

Se couche le 6 à 22^h 4^m.

— 16 22^h 6.

— 26 22^h 1^m.

Mars. — Toujours un peu visible le soir à l'Ouest dans la première partie de la nuit :

Se couche le 6 à 23^h 43^m.

— 16 23^h 16^m.

— 26 22^h 47^m.

Jupiter. — Bien visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit.

Se lève le 6 à 23^h 43^m.

— 16 23^h 4^m.

— 26 22^h 24^m.

Saturne. — Inobservable.

Uranus. — Bien visible à l'Est dans la deuxième partie de la nuit :

Se lève le 6 à 23^h 57^m.

— 16 22^h 37^m.

— 26 21^h 57^m.

Neptune. — Inobservable.

Phénomènes à observer

13 *Juin.* — A 1^h (le matin), conjonction de Jupiter et de la Lune. Beau rapprochement; mais ces astres seront peu élevés au-dessus de l'horizon.

22 *Juin.* — Solstice d'été, à 6^h 55^m.

26 *Juin.* — Conjonction de Vénus et de la Lune à 9^h. Observer le rapprochement des deux astres dès la tombée de la nuit. La lune sera alors âgée de 3 jours et se présentera comme un mois croissant.

Position des Constellations

pour la première partie de la nuit

Avril-Mai. — A l'E., le Bouvier avec Arcturus. Vers le Sud, la Vierge avec l'Épi.

Au Sud et très haut, le Lion avec Régulus.

Au Sud-Ouest, les Gémeaux.

A l'Ouest, presque à l'horizon, Orion.

Au N.-E. La Lyre avec Véga se lève.

Au N. au Zénith, la Grande-Ourse, avec au-dessous la Petite-Ourse et Céphée.

Au N.-O. La Chèvre avec Capella et au-dessous, déjà bas, le Taureau avec Aldébaran.

Juin. — A l'E., l'Aigle avec Altaïr, au dessus le Cygne et la Lyre avec Véga.

Au Sud, très haut, le Bouvier avec Arcturus, et au-dessous La Vierge et l'Épi; à l'horizon le Scorpion, avec la rouge Antarès, se lève.

A l'Ouest, vers le Sud, Le Lion et Régulus; et vers le Nord, Les Gémeaux et le Cocher.

Au N.-Ouest, très haute, la Grande-Ourse, et en plein Nord, la Petite-Ourse.

Persée, Andromède, Pégase, rasant l'horizon du N. au N.-E.

E. CHÉREAU.

(A suivre.)





RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1913

à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

Altitudes 30^{mm},52.

Pression barométrique moyenne 760^{mm},11; moyenne mensuelle la plus élevée, 764^{mm},26 en décembre; la plus faible, 756^{mm},88 en avril; minima absolu le 28 décembre à 7 h. du matin, 736^{mm},89; maximum absolu le 9 mars à 11 h. du matin, 777^{mm},87; écart extrême de l'année, 40^{mm},98.

Température moyenne de l'année, 12°35; moyenne des minima (sous l'abri) 7°98; moyenne des maxima (sous l'abri) 16°31; moyenne des minima (en plein air) 7°50; des minima (sur le sol gazonné), 5°85; moyenne des maxima (en plein air), 19°68; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 21°83; moyenne des maxima (sur le sol gazonné) 24°91; moyenne de la température d'une eau de source 12°30.

Minima absolu (sous l'abri), le 19 février — 4°5.

Minima absolu (en plein air) le 19 février — 5°5.

Minima absolu (sur le sol gazonné) le 22 décembre — 7°5.

Maxima absolu (sous l'abri), le 29 août 31°1.

Maxima absolu (en plein air), le 29 août, 38°5.

Maxima absolu (boule noire en plein air), le 9 août, 41°,8.

Maxima absolu (sur le sol gazonné), le 29 juin, 57°,0.

Humidité relative, moyenne de l'année, 77; moyenne mensuelle la plus élevée, 89 en janvier; la plus faible, 66 en août; minima absolu, 28 le 25 août; maxima absolu, 100 en janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre le matin.

Nébulosité moyenne de l'année, 6,60; moyenne mensuelle la plus élevée, 7,60 en janvier; moyenne mensuelle la plus faible, 4,9 en février.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 291 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.430 heures environ; minima 24^h 45^m en janvier; maximum, 237^h 00^m en juin.

Pluie. Hauteur totale de l'année, 792^{mm},2, tombée en 136 jours et 41 jours de pluie dont la hauteur n'ayant pu être mesurée au pluviomètre a été observée au pluvioscope; mais le plus pluvieux, janvier, 86^{mm},1; mois le plus sec, août, 14^{mm},5 (le maxima en un jour a été de 33^{mm}9 le 26 octobre).

Évaporation 767^{mm}70 en 356 jours.

Nombre de jours de gelée, 20; dont 10 en février, 2 en mars, 1 en avril, 7 en décembre; de gelée blanche; 31, de rosée, 117; de brouillard, 34; de brouillard sur terre 5; de neige, 3; de grêle, 4; de grésil, 1; d'orages, 12; d'éclairs seuls, 12; de halos solaires, 11; de halos lunaires, 1; de lueurs crépusculaires, 14.

Fréquence des vents : 13 jours du N; 13 jours du N N-E; 58 jours du N-E; 18 jours de l'E N-E; 15 jours de l'E; 9 jours de l'E S-E; 1 jour du S-E; 9 jours du S S-E; 18 jours du S; 17 jours du S S-W; 61 jours du S-W; 29 jours de l'W S-W; 48 jours de l'W; 8 jours de l'W N-W; 22 jours du N-W; 15 jours du N N-W. Le vent a soufflé 147 jours du N au S en passant par l'E et 218 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètres par seconde, 5^m,0; moyenne annuelle la plus grande, 7^m,0 en mars; la plus faible, 3^m,0 en novembre; plus grande vitesse du vent en mètres par seconde, 27^m,0 le 29 mars à 10^h 15^m du matin, par vent SS-W.

Le 26 août le baromètre enregistreur à poids indique une variation rapide de grande amplitude, une baisse de 4^{mm}, de 5^h 30^m à 5^h 50^m du soir et une hausse de 2^{mm} de 6^h à 612^m du soir. A 5^h le vent d'E a une vitesse de 3^m par seconde pour monter rapidement et un coup de vent à 5^e 5^m indique une vitesse de 17^m par seconde pour redescendre à 10^m par seconde à 6 h. 1/2 du soir. Les nuages viennent très lentement du S-W, la température maxima a été de 28^o,8 à l'ombre et 36^o,8 au soleil sans éclairs d'orage. De 5^h 10^m à 6^h 10^m il est tombé 0^m5 de pluie.

Le 11 février, apparition du papillon rhodocera rhamni.

Le 8 février arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 14 avril arrivée des hirondelles.

Le 16 avril arrivée des martinets.

Le 25 avril arrivée du coucou.

Le 1^{er} mai arrivée du loriot.

Le 1^{er} mai arrivée du rossignol.

Le 13 juin arrivée de la huppe.

Le 23 novembre passages d'oies sauvages du N-E au S-W à 7 h^e du matin et le 7 décembre à 4^e du soir.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison, le 14 avril, fin de la feuillaison le 17 novembre; début de la floraison le 24 juin, milieu de la floraison, le 30 juin; fin de la floraison le 3 juillet; début de la maturité le 23 août, milieu de la maturité le 31 août. Plusieurs amandiers sont en fleurs le 9 janvier.





Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

—
•
—
Janvier 1914

Pression barométrique. Moyenne : 764^{mm},49 ; minimum, 752^{mm},00 le 17, à 2 h. du soir ; maximum, 775^{mm},10 le 2, à 10 h. du matin ; écart extrême, 23^{mm},10.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, — 1°38 ; des maxima, 4°54 ; (sans abri) des minima, — 1°47 ; des maxima, 6°54 ; des maxima (boule noire), 7°75 ; (sur le sol gazonné) des minima, — 3°52 ; des maxima, 2°81 ; d'une eau de source, 4°96 ; du mois, 1°63. Sous l'abri ; minimum absolu, — 7°6, le 24 ; maximum absolu, 11°6, le 9. Sans abri ; minimum absolu, — 8°3 ; le 24 ; maximum absolu, 15°3, le 30 ; maxima absolu (boule noire), 18°5, le 30. Sur le sol gazonné, minimum absolu, — 10°1 le 24 ; maxima absolu, 12°5 le 9.

Humidité relative moyenne du mois, 81 ; minimum 57, le 12, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 4, 9, 28, 29, 31. le matin et le soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,29 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 17, 18, 23 ; la plus forte, 10,0, les 3, 9, 10, 11, 20, 28.

Nombre de jours de soleil, 20 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 70 heures environ.

Pluie totale du mois, 15^{mm}6, en 6 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 9^{mm}0, le 6. Évaporation, 8^{mm}10 en 14 jours.

Fréquence des vents : 2 jours du N ; 13 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 1 jour du S-E ; 7 jours du S-W ; 2 jours de l'W ; 2 jours l'W N-W ; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4^m7 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 11^m0, le 5 ; la plus faible : 1^m2, le 21. Vitesse maximum du vent, 16^m0 par seconde, le 19 à 8 h. 35 du matin (Vent N-E).

Gelée les 1, 2, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 31. Gelée blanche les 1, 7, 17, 18, 22, 23, 26, 27 ; Brouillard les 3, 4, 9, 24, 25, 28, 29, 30 ; Flocons de neige les 2, 3, 13, 14 ; givre le 25 ; verglas le 27.

La rivière la Maine est prise par les glaces du 24 au 27.

Février 1914

Pression barométrique. Moyenne : 757^{mm},01 ; minimum, 729^{mm},04, le 22, à 5 heures du matin ; maximum, 765^{mm},98, le 4, à 11 heures du matin ; écart extrême, 36^{mm},94.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 4°,25 ; des maxima, 11°,98 ; (sans abri) des minima, 3°,81 ; des maxima, 14°,85 ; des maxima (boule noire), 16°,57 ; (sur le sol gazonné) des minima, 2°,05 ; des maxima, 10°,99 ; d'une eau de source, 7°,06 ; du mois, 8°,35. Sous l'abri : minimum absolu, 0°,4 le 2 ; maximum absolu, 16°,1 le 15 ; Sans abri : minimum absolu, — 0°,8 le 2 ; maximum absolu, 20°,3 le 9 ; maximum absolu (boule noire) 24°,2 le 3 ; sur le sol gazonné, minimum absolu, — 2°,7 le 7 ; maximum absolu, le 28, 19°,5.

Humidité relative moyenne du mois, 78 ; minimum, 45, le 12, à 1 heure du soir ; maximum, 100, le 20, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,32; moyenne diurne la plus faible 0,0, les 4, 5, 28, la plus forte, 10,0 le 14.

Nombre de jours de soleil, 22; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 110 environ.

Pluie totale du mois, 30^{mm}7, en 11 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 8, 2 le 22. Evaporation, 44^{mm}60.

Fréquence des vents: 1 jours du N N-E; 4 jours du N-E; 1 jour de l'E; 3 jours du S-E; 3 jours du N-E; 3 jours du S; 3 jours du SS-W; 6 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 1 jour du N-W.

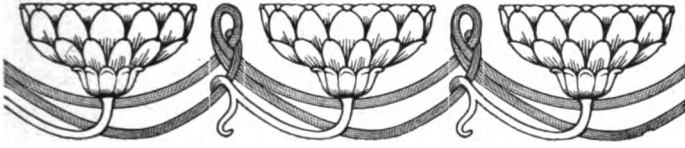
Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^m7; moyennes diurnes: la plus élevée, 12^m3, le 21; la plus faible, 2^m8, le 26. Vitesse maximum du vent, 22^m7 par seconde, le 21 à 1 h. 27 du soir (vent W S-W.).

Gelée blanche, les 2, 3, 4, 5, 6, 26, 28; rosée les 2, 3, 4, 5, 6, 25, 26, 27, 28; brouillard, le 20 au matin; grêle, le 21; halo solaire faible le 26; lune crépusculaire vers le 27.

Arrivée de la Fauvette à tête noire, le 5.

A. CHEUX.





Chronique

Cinquième Concert Populaire (4 janvier 1914).

Avec le concours de M. Manuel Quiroga, violoniste.

Symphonie en la majeur (Beethoven). — *Concerto en mi mineur* pour violon et orchestre (Mendelssohn). — *La faute de l'abbé Mouret*, fragments (Alfred Bruneau). — *Variations* sur un thème de Corelli (Tartini-Kreisler). — *La Chasse* (Carties-Kreisler). — *Prélude et Allegro* (Pugnani-Kreisler). — *Holberg-suite* (Grieg).

Après les émotions de *Parsifal* le programme du Cinquième Concert nous ramène dans des régions moins héroïques ; après le grand effort d'il y a quinze jours, nous allons tous nous reposer un peu.

Non pas au moins que la *Symphonie en la* soit un pur jeu et, pour l'avoir cru peut-être, l'orchestre a trahi quelque peu les deux premiers mouvements. L'Allegretto, en manière de marche funèbre, réclame des archets une émotion, une vibration de la corde qui éveille en nous comme un ébranlement physique, un tressaillement douloureux. Ce n'est pas une plainte ou un récit lamentable, c'est un cri de l'âme blessée et presque de la chair déchirée. Le quatuor a traité cela avec trop de sagesse et de résignation.

En revanche, le presto et le final ont été dits parfaitement.

Ce presto est charmant, spirituel et léger avec le repos du trio aux sonorités pleines et allongées, un peu parentes de certaines « sonneries » de la *Dame Blanche*, si j'ose dire ici une obsession qui me poursuit à chaque audition de la *Symphonie en la*. Cette observation a au moins la valeur d'une

recherche d'archives, car où sont-ils ceux qui peuvent évoquer aujourd'hui un souvenir de la *Dame Blanche* ?

Le final, tout en joie et fort bien exécuté, a déchaîné une approbation vigoureuse et insistante.

Le public semblait heureux de se retrouver et d'entendre une langue familière. Il applaudissait avec la sécurité de gens qui ont compris et qui sont heureux d'avoir compris.

La musique de M. Bruneau s'adapte si étroitement au poème de Zola qu'elle arrive à produire les mêmes impressions avec un art différent. Il y a là un assujettissement du disciple au maître à quoi les musiciens n'ont pas accoutumé les poètes. Ainsi cette musique de l'abbé Mouret, un peu grosse pour les mignardises poétiques qu'elle entend exprimer, procède par touches successives, par répétition et par insistance, tout comme la prose de Zola. L'effet jaillit du nombre comme dans telle page du maître naturaliste où la redite finit par atteindre pour un temps une sorte de grandeur épique.

Ce *Paradou*, poème de la fleur, ne demandait peut-être ni tant de mots, ni tant de bruit. Pour dire le charme divin du printemps éclos aux branches et la folie de l'été pâmé dans les parfums, il n'est besoin ni de tant de botanique, ni de tant de vibrations sonores. Mais, tout de même, ce sont là des pages colorées et puissantes, pleines de signification, d'une forme agréable et précise et qu'on entend avec plaisir.

La *Suite*, de Grieg est un pastiche de musique ancienne, très habile, mais froid comme tous les pastiches et, comme il n'y a point de place ici pour la fantaisie rêveuse que nous aimons dans Grieg, nous sommes un peu déroutés. Ce serait un travail intéressant si les musettes et les rigodons du XVIII^e siècle étaient perdus ; mais, puisque, Dieu merci, les originaux nous restent, que ferions-nous des copies ?

Il me faut en venir maintenant au violoniste Quiroga. Il a remporté un beau succès et il le mérite à tous égards. C'est un beau virtuose qui peut légitimement escompter un avenir brillant, s'il parvient à garder l'équilibre des facultés dont il est doué. Il a l'éclat et la finesse et, s'il n'a pas le charme de certains, c'est que pour l'instant le souci de la virtuosité le préoccupe visiblement. Il est aujourd'hui plus Sarrasate que Thibault ; mais, avec l'ampleur et la qualité de la sonorité, avec la merveilleuse souplesse de son archet, il fera ce

qu'il voudra faire et, quand il cherchera à émouvoir il y parviendra sans doute, comme il réussit à éblouir maintenant, parce que c'est le premier désir de la jeunesse de jeter feu et flamme.

Le *Concerto* de Mendelssohn convient d'ailleurs assez mal au talent de M. Quiroga. Seul le final lui eût permis de mettre en évidence une souplesse délicate et fine tout à fait surprenante. L'orchestre, qui a entendu plus souvent jouer ce final en force, n'a pas ménagé M. Quiroga et nous avons beaucoup perdu.

Ceux qui aiment le tour de force ont été servis à souhait dans les morceaux pour violon seul. Je regrette toujours, pour ma part, que tant d'efforts aboutissent à un effet si bas ; mais il ne faut nier ni la beauté du travail, ni son intérêt pour les violonistes, ni son emprise sur un public enthousiaste. Il n'y a guère que l'art qui en souffre et le mal est passager.

Sixième Concert Populaire (18 janvier 1914).

Avec le concours de M. Sylvio Lazzari, compositeur, et de M. Adolphe Borchard, pianiste.

Symphonie en mi bémol (Sylvio-Lazzari). — *Concerto en mi bémol* pour piano et orchestre (Liszt). — *Deuxième Concerto grosso* (Haendel). — *Quatrième ballade, Berceuse Tarentelle* (Chopin). — *Espana* (Chabriès).

Pour qui juge la musique sur ses impressions, il importe assez peu qu'une symphonie soit de forme cyclique ou autre. Et pourtant il se pourrait que le mode cyclique fût plus sujet à engendrer la monotonie, l'uniformité et l'ennui. Cette observation ne s'applique pas sans doute à l'œuvre de César Franck ; il a mis à côté de sa méthode son génie et, si tous ses imitateurs ont retrouvé sans trop de peine la première, ils courent souvent, hélas, après le second. Elle ne s'applique pas davantage à la *Symphonie* de M. Lazzari qui n'est ni monotone, ni ennuyeuse. Il s'en faudrait peut-être de peu qu'elle fût très bonne. Le développement, pour le développement sans fin ni but que les écrivains de cette école ont appris, c'est bien le mot, dans le commerce de certains maîtres, fatigue l'auditeur, ce qui n'est peut-être rien car nous savons bien que l'œuvre d'art est supérieure ou

extérieure même aux contingences. Mais il arrive aussi que l'œuvre d'art en est comme défigurée. Ce n'est pas sans risque que l'on étire dans tous les sens une idée musicale ou même une idée tout simplement. Quand on l'a présentée en long, en large, en carré et en long, on a prouvé qu'on est savant et adroit, mais on a perdu le sens de la ligne. C'est comme si on offrait à notre vue la victoire de Samothrace variée et développée dans une longue suite de miroirs déformants. Ce serait toujours la victoire de Samothrace, mais elle n'y gagnerait rien ; nous non plus.

Cette nolixité, ce besoin d'appuyer, d'insister et de redire, comme si nous n'avions jamais compris, empoisonne un peu la *Symphonie* que M. Sylvio Lazzari nous a donnée aujourd'hui. Plus courte d'un tiers, non seulement elle n'eût rien perdu, mais elle eût gagné une signification qu'on s'épuise à chercher dans tant de choses. C'est dommage. Il y a là une belle œuvre qu'on aimerait à voir resserrée et pour ainsi dire comprimée. C'est encore une opération de la méthode cyclique ; mais comprimer doit être un jeu plus difficile qu'étendre, puisqu'on s'en sert si peu. C'est pourtant dans ce sens que les efforts de l'artiste se tournaient autrefois, quand on se glorifiait de faire court et qu'un bon sonnet valait un long poème. Il semble que c'en soit fini de cette conception de l'œuvre d'art et qu'on ne cherche plus nulle part cette forme simple, nette, sans bavure et sans sécheresse que caractérise aussi bien et tout ensemble la *Symphonie* classique, un sonnet de Heredia ou une colonne antique. Wagner et Victor Hugo ont passé par là, pour ne citer que les plus grands ; ils ont déchaîné la folie verbale, ils ont entraîné vers des architectures démesurées, plus semblables aux palais indiens qu'aux temples grecs, la foule des disciples sensibles à toutes les grandeurs et le goût de la mesure s'est perdu. M. Sylvio Lazzari a assez de talent, il est assez jeune pour se reprendre et, s'il voulait faire crédit à notre sensibilité et à notre intelligence, s'il voulait nous dire ses idées musicales dans sa langue, qui est harmonieuse et sonore, une seule fois et sans y insister, nous nous entendrions bien mieux et nous serions plus à l'aise pour en louer la belle forme et l'équilibre.

Haendel, le mot a été dit devant moi, n'a pas choisi trois ni six notes pour écrire le *Concerto grosso* en *fa* majeur ;

il a pris les notes qu'il a fallu, toutes celles-là et pas une autre.

Le goût dont on s'est pris pour ces œuvres si fortes et si pleines dans leur raccourci est assez singulier dans ce temps conquis aux longues périodes. Ce sera peut-être la petite lueur qui nous ramènera dans le chemin de l'ordre et de la mesure. Le parti que Haendel a tiré de l'orchestré d'archet est merveilleux ; il en joue comme du grand orgue, à coup de pédales puissantes. Le *Concerto* d'aujourd'hui est un des meilleurs que nous ayons entendus et M. Gay nous en a donné une jolie interprétation.

Le *Concerto en mi bémol* de Liszt n'est pas d'un très grand intérêt musical. C'est un exercice de virtuosité et l'exécutant n'y a point été au-dessous de sa tâche. Mais ce n'est pas là-dessus seulement qu'il faut juger un artiste. Les pièces de Chopin qui sont venues plus tard n'ont pas suffi, non plus, à asseoir mon jugement, si bien que je ne saurais dire si M. Borchard m'a beaucoup plu. C'est un pianiste averti, à coup sûr, et le succès qu'on lui a fait en témoigne ; il est sûr de ses doigts et de ses notes, mais, pour nous émouvoir, il conviendrait maintenant qu'il mit lui-même quelque émotion dans son jeu et quelque réflexion dans ses effets.

L'*Espana*, de Chabrier, venait en fin de ce concert où la musique avait à lutter contre tant d'attraits extérieurs. La gelée, si pénible chez nous, si douce aux patins dehors, un ministre dans la ville, tout cela nous a fait une médiocre assistance, un concert gris et brumeux.

Septième Concert Populaire (1^{er} février 1914).

Avec le concours de M. Charles Mayeux, altiste des Concerts Colonne, M. Moncelet, flûtiste et M. Durand, harpiste, de la Société des Concerts Populaires.

Deuxième Symphonie en ré majeur (Haydn). — *Prélude de Brocéliande* (Ladmirault). — *Romance et Appassionato* (Busser). — *Sadko* (Kinsky-Korsakoff). — *Concerto pour flûte, harpe et orchestre* (Mozart). — *Carnaval*, ouverture (Dvorak).

Les maîtres de nos programmes ont inscrit à celui d'aujourd'hui Haydn et Mozart. Il est déjà trop tard pour les en remercier ; le public s'est chargé de le faire avec une sincé-

rité vigoureuse dont je voudrais seulement faire revivre ici un écho.

Il se peut que, pour quelques-uns, une *Symphonie* de Haydn, avec son orchestre menu, avec ses sentiments simples, avec son expression naïve et claire, ne soit plus intéressante que par son archaïsme même. C'est d'un art si différent de celui d'aujourd'hui que ceux qui ont porté tout leur effort, toute leur étude, toute leur réflexion sur les productions actuelles peuvent n'en plus goûter la saveur délicate et la mousse légère. Le public, entraîné plus habituellement vers un art plus sonore, plus ample et plus gros, exercé aussi par certains à la préciosité savante des décadences, aurait pu perdre le sens de cette musique où s'épanouissent un esprit lumineux, une sensibilité naïve, une joie fraîche, un bonheur de vivre et de chanter dont nous ont déshabitués les désespérances nuageuses et les angoisses philosophiques que la littérature a léguées à la musique. Mais il en est d'Haydn comme de certains primitifs dont la naïveté contient déjà toutes les ressources de leur art, si bien qu'on se demande si leur pauvreté d'expression n'est pas une suprême habileté et que les plus avertis se laissent prendre au charme.

Le vieux maître nous a tous réjouis et ceux-là même qui ne sont pas sans dédain pour une telle chanson pouvaient prendre plaisir à mesurer le chemin parcouru depuis la *Symphonie* de Londres. C'est un retour profitable à notre équilibre, profitable aussi à ceux qui viennent se mettre à l'école de nos concerts et qu'une culture trop intensive risquerait d'égarer et de corrompre.

Et nous l'avons si bien compris, bon gré, mal gré, que le *Concerto* de Mozart a été l'occasion d'une sorte de manifestation. Ce n'est pas à coup sûr, et l'on n'a pas manqué de le dire, que ce *Concerto* soit une des meilleures pages sorties de la plume facile de Mozart ; mais cette grâce aimable et souriante apportait au milieu de nous une clarté, une sécurité dont tous les arts et la musique elle-même s'accoutument assez bien. Il faut dire aussi tout de suite que l'acclamation unanime et persistante qui a salué le *Concerto* de Mozart n'allait pas à Mozart tout seul, qui n'en a pas besoin. Elle allait tout droit aussi à ses interprètes.

M. Moncelet et M. Durand sont angevins l'un et l'autre

par naissance ou par adoption. Nous leur devons beaucoup de nos joies musicales et nous avons tous compris qu'en nous donnant cette œuvre légère, spirituelle et d'une sonorité si lointaine, on avait voulu nous fournir une occasion de remercier M. Moncelet et M. Durand. Nous n'y avons pas manqué. Nous avons voulu leur dire combien nous aimons leur art charmant, leur rare talent et la discrétion même que leur commande leur place à l'orchestre. Ils ont compris, sans doute, que nos applaudissements témoignaient en même temps de notre admiration et de notre sympathie et qu'en faisant fête à deux de nos meilleurs musiciens nous entendions honorer la grande famille de notre orchestre et les ressources inépuisables qu'on y peut trouver.

Et c'est ainsi qu'on s'explique mal, autrement que par quelque nécessité contingente, la venue devant nous d'un altiste de chez Colonne dont la médiocrité a été desservie comme à plaisir par un choix de morceaux déplorable. Ce pauvre instrument si modeste et si précieux, mais si peu fait pour la virtuosité, il n'a guère gagné à l'audition de dimanche; il n'était pas besoin pour cela de le faire sortir de l'orchestre et de le traîner devant la rampe.

L'art de M. Ladmirault n'a qu'un lointain cousinage avec l'art d'Haydn et de Mozart, mais ce contraste même n'a pas nuï au *Prélude de Brocéliande*. Je parlais tout à l'heure du chemin parcouru; on nous donne là matière à le mesurer et ce serait une étude attrayante que de chercher par quels fils menus se tiennent encore des manières de faire si différentes. L'œuvre de M. Ladmirault a été bien accueillie. Elle procède de formules déjà révélées, mais elle chante en dépit d'elle-même. Les mille bruits de la forêt qui y sont enclos sont discrets et laissent transparaître des idées mélodiques agréables. De la confusion voulue qui livre l'orchestre à une sorte de désordre anarchique des chants s'élèvent, qui témoignent que nous n'assistons pas seulement à un prélude d'accord et que « c'est commencé », vraiment. Et puis, M. Ladmirault a limité sa verve et dans cette mesure il est agréable, il est utile sans doute que le travail consciencieux des « jeunes » nous soit soumis.

Puis, le pittoresque *Sadko* est venu charmer les impressionnistes, les amateurs de la couleur qui cherchent dans la musique des précisions expressives et qui les trouvent. Et

cet aimable concert, où tous les goûts sont flattés, a pris fin sur un *Carnaval* un peu gros de Dvorak. Ce musicien n'est guère connu chez nous ; sa musique de chambre nous a apporté une note fantaisiste, ardente et langoureuse tour à tour, et il ne serait pas sans intérêt de le juger dans une œuvre symphonique complète. C'est un vœu sans impatience et dont la réalisation peut attendre.

Je n'ai pas assez dit aujourd'hui le mérite de l'orchestre et de M. Gay, le charme délicat et fin qu'ils ont apporté à la *Symphonie* et l'adresse qu'ils ont mise à ne pas perdre les sentiers de la forêt de *Brocéliande*.

Huitième Concert Populaire (15 février 1914).

Avec le concours de M^{lle} Louise Mazzoli, cantatrice des Concerts Colonne.

Symphonie pastorale (Beethoven). — *Air de Suzanne des Noces de Figaro* (Mozart). — Récit et air du *Songe d'Iphigénie en Tauride* (Glück). — Tableau symphonique d'après le roman de la *Momie* (Fanelli). — *Automne* (Fauré). — *Danza Fanciulla* (Durante). — *La Ville, le Ruisseau* (Schubert). — Ouverture d'*Euryanthe* (Weber).

Pour qu'un Concert soit réussi il ne suffit pas que le programme soit harmonieux, délicat ou superbe ; il ne suffit pas que telle musique exquise soit exécutée d'une façon parfaite ; il faut aussi, il faut surtout qu'un public ardent et convaincu s'imprègne des œuvres offertes et jouisse dans son âme de la beauté sonore. Et si, par surcroît, cette joie intime et secrète que chacun goûte à son gré dans la discrétion du « Jardin clos » s'épand au dehors et se manifeste dans une communion des enthousiasmes, l'émotion d'art est complète. Elle se multiplie, elle s'accroît comme tous les sentiments qui passent par la foule ; elle remue jusqu'au fond les cœurs prudents et réservés.

Cette fête nous est rarement donnée. Nous n'aimons pas à traduire ainsi nos pensées et, pour que nous en venions là, il faut vraiment qu'un choc ait ébranlé violemment notre pudeur artistique. Le chemin de nos âmes, qu'il est impossible de suivre à coup sûr, parce que nous en brouillons nous-mêmes les voies, le Concert d'aujourd'hui l'a trouvé et d'un élan

spontané il nous a portés dans l'heureuse atmosphère des enthousiasmes.

Tout aujourd'hui nous semblait parfait.

M. Gay a su laisser à la *Pastorale* son accent bucolique et champêtre, sa tendre simplicité, sa joie détendue et son émerveillement devant la beauté des choses. Il nous l'a donnée « mezza voce » presque d'un bout à l'autre, pour en faire l'expression de sentiments discrets qui sont comme les reflets de la nature sur nos âmes. Il est impossible de mieux comprendre et de mieux rendre l'aimable sérénité qui habitait alors l'âme de Beethoven. La musique est autant faite de silence que de bruit ; il faut qu'elle respire librement pour vivre et c'est vraiment une œuvre vivante que M. Gay nous a donnée. Nous avons entendu battre le cœur de la *Pastorale* immortelle.

M. Gay nous a montré là un art très fin, une émotion pleine de poésie devant un chef-d'œuvre dont la beauté ne surprend plus personne ; il s'est fait comprendre à merveille de ses musiciens et du public et il a recueilli, le premier, les heureux effets de cette chaleur de sentiments qu'il a, le premier aujourd'hui, éveillés dans son auditoire d'ordinaire plus placide.

Sur des esprits ainsi préparés l'emprise de M^{lle} Mazzoli était sûre. On dira sur le talent de M^{lle} Mazzoli une foule de jolies choses ; on vantera la voix ronde et souple, la science du chant, l'art de dire, de mettre les virgules et les points, d'éclairer le récit et de caresser la phrase. Un mot signifie pour nous tout cela et d'autres choses encore, c'est le charme un charme exquis fait d'intelligence musicale, d'esprit et de simplicité. Que tout cela soit très étudié, peut-être ; mais qu'importe, si l'étude n'y apparaît pas et si la beauté de la voix, l'expression juste de la sensibilité nous paraissent la manifestation spontanée d'une nature heureuse.

De Mozart à Glück et de Durante à Schubert en passant par l'*Automne* un peu pommadeux de Fauré, M^{lle} Mazzoli nous a promenés à travers toute la gamme des émotions musicales et c'est d'un talent singulièrement varié et étendu que de nous montrer tour à tour la dramatique *Iphigénie* dans ses voiles et la riieuse Fanciulla dans ses jeux.

Le succès a été très grand ; le public ne se serait jamais lassé d'entendre cette gracieuse artiste et, bien qu'il fasse

celui qui ne veut pas l'entendre, nous savons aussi tout ce que nous devons à l'art discret de M. Max d'Ollone dans ses accompagnements.

Mais c'est à M. Fanelli qu'allait la curiosité du jour. On nous a conté cette découverte quasi miraculeuse de Pierné et l'histoire de cette fleur musicale éclore mystérieusement, il y a plus de trente ans sans que personne l'eût cueillie. On nous a dit l'étonnement des savants de l'orchestre à trouver déjà révélés et mis en œuvre les moyens d'art qu'une longue patience leur faisait poursuivre encore quand, à côté d'eux, un ouvrier inconnu en avait déjà la maîtrise.

C'est une légende intéressante et la personnalité de M. Fanelli nous était dès l'abord sympathique; mais qu'était sa musique ? Nous étions curieux de l'entendre.

Eh bien, je n'éprouve à le dire aucun embarras, la musique de M. Fanelli est étonnante.

L'inspiration, d'abord. Qu'un esprit de culture primitive soit aller chercher ses thèmes dans la *Momie*, de Théophile Gautier, il y a là quelque chose de très surprenant. L'art de Théophile Gautier n'est point populaire et la *Momie*, avec ses reconstitutions chimériques d'une civilisation disparue, ne paraît pas faite pour tenter les simples.

M. Fanelli est entré là-dedans comme chez lui. Sur la prose scintillante de Gautier il a fait une musique égyptienne et pharaonique, une musique hallucinante, qui doit être « vraie » et dont l'intuition lui est venue par des chemins obscurs de l'âme que nous ne savons pas.

Il est barbare avec un naturel étourdissant. Tout est barbare dans son poème; tout cela est vraiment hors de nous; mais nous sentons, à des signes certains et inexprimables, que c'est une forme d'art qui côtoie la réalité.

Déjà, devant le palais de Tahoser, nous sommes entrés dans un monde musical inconnu. Sur un orchestre uni, monotone et berceur et comme accablé de lumière, les flûtes jettent des cris perçants qui ne suffisent pas à troubler la torpeur générale, et voilà que sur un singulier duo de harpe et de tambourin une mélodie se pose, va, vient, tourne sur elle-même, s'efface et disparaît. Le tambourin tape encore un peu son rythme boiteux et tombe à son tour dans le silence.

Mais cette évocation curieuse n'est rien auprès de la « rentrée triomphale du Pharaon ». Voilà quelque chose de mons-

trueux et de beau qui aurait ravi notre Flaubert. C'est d'une splendide barbarie. A travers le bruit de la foule grouillante, des trompettes éclatent à longs intervalles, sur un rythme impérieux, avec des modulations sauvages. Et pourtant, cette barbarie est ordonnée ; elle est puissante et raisonnée ; c'est la barbarie de Thèbes ou de Carthage, ce n'est pas la Nouba d'un roi nègre et je ne saurais dire comment et pourquoi ce cri de cuivre éperdu m'impressionne comme quelque chose de redoutable et d'oublié.

La salle entière en a frémi et, dressée debout, elle a violemment acclamé l'œuvre et l'auteur, que tant de sympathie et d'admiration semblait étonner comme un hommage inespéré.

Qui nous dira par quel sortilège M. Fanelli a retrouvé dans son âme l'écho vrai des choses que les siècles ont englouties ?

J'abandonne aux savants l'analyse de cette musique effarante et le soin d'en étudier la technique ; je demeure, avec la foule émerveillé qu'un esprit simple et sans culture, replié sur lui-même, soit parvenu, il y a trente ans, sous le règne de Gounod, au point où tendent encore aujourd'hui les recherches des précieux. Et, si l'absence et l'excès de culture mènent au même point, dans quel cercle infranchissable nous agitions-nous, sans profit ? Nous ne révélerons jamais plus d'art qu'il n'en été imparté à l'homme au commencement des choses et nos découvertes ne sont que des restitutions.

L'Ouverture d'Euryanthe a passé là-dessus un peu inaperçue. Nous ne pouvions plus cesser d'entendre les trompettes terribles et admiratrices du Pharaon, fils du Soleil.

G. D.



Le 10 janvier, s'ouvrait sur le Champ-de-Mars, dans les bâtiments, de la Kermesse, la 11^e Foire des Vins d'Anjou.

Malgré les pertes causées aux vignobles par la Cochilis, le nombre des exposants était respectable et on put y déguster des vins de qualités remarquables, quelques-uns supérieurs à ceux tant vantés de 1911.

A la séance d'inauguration prirent successivement la parole : M. Massignon, qui parla des ennemis de la vigne, des manœuvres de la C. G. V. et du rôle de l'Union des viticul-

teurs; M. de Livonnière qui excusa, M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole, et adressa ses remerciements à M. le Préfet d'avoir honoré de sa présence l'ouverture de la foire, à M. le Maire d'Angers qui, avec ses adjoints et le Conseil municipal a toujours témoigné une grande sympathie à l'Union des Viticulteurs, à MM. les Sénateurs et Députés du département qui ne cessent de défendre au Parlement les droits des viticulteurs, etc.; M. Olivier de Rougé, qui recommanda l'union des viticulteurs et des agriculteurs; M. le Préfet, qui assura les viticulteurs de l'intérêt qu'il portait à leur profession.

Le soir, le banquet traditionnel réunissait dans les salons Courcier, rue Proust, soixante-dix convives environ, sous la présidence de M. Massignon, qui avait à sa droite M. le docteur Barot, maire d'Angers, et à sa gauche, M. E. Cointreau, président du Syndicat des vins et spiritueux.

On notait, en outre, MM. Bordeaux-Montrieux président de la Société industrielle et agricole, de Rougé, président de l'Union des Syndicats agricoles; de Grandmaison, député de Saumur; le marquis de Dampierre, président de l'Union des Aviculteurs; Bacon, professeur d'agriculture à Saumur; de Livonnière, vice-président de la Société industrielle et agricole; Cochard, président du Syndicat d'initiative; Serrente, président du Syndicat de Doué-la-Fontaine; Léon Bourcier, vice-président; Docteur Sigaud, secrétaire général; Gilles-Desperrière, secrétaire; Ed. Lafarge, trésorier de l'Union des viticulteurs; G. Fourrier, secrétaire général de la Société industrielle; Chesneau, bâtonnier de l'Ordre des avocats; baron de Laage, Fourmond fils, Thomas, Brunet, Docteur Maisonneuve, Carré, Leboucher, Richardin, Gilles-Desperrière fils, Léon Moreau, directeur du laboratoire d'œnologie, Baumont, maire des Rosiers; Richard, secrétaire de l'Union des aviculteurs; Borry, directeur des contributions indirectes; Vinet, Pingué, Justeau, Brugeon, etc.

Menu excellent et arrosé, comme bien on pense, des crûs les plus réputés puisque sortant des caves de l'Union des viticulteurs.

M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole, prononça une spirituelle allocution sur l'histoire du vin à travers les âges et particulièrement du vin d'Anjou.

M. le marquis de Dampierre prononça un poème de circonstance qui fut très goûté

M. de Livonnière fut très applaudi ensuite dans le discours pétillant d'esprit qu'il prononça.

M. Brunet, rédacteur en chef de la *Revue Viticole*, félicita les organisateurs du succès qui a répondu à leurs efforts. Il parla de la question du « verre d'Anjou », qui n'est pas encore résolue.

C'est maintenant le tour de M. Gilles-Deperrière qui lui aussi entretient les assistants de cette question si intéressante.

M. le docteur Maisonneuve fit l'éloge du vin d'Anjou.

M. Ed. Cointreau, au nom du Syndicat des Vins et spiritueux, remercia l'Union des Viticulteurs Angevins, et lui aussi salua le vin de nos coteaux.

M. de Grandmaison parla de la propagande nécessaire à faire pour développer le commerce du vin d'Anjou.

M. le docteur Barot maire d'Angers, affirma que la municipalité angevine était tout acquise à l'œuvre des viticulteurs angevins. Il parla de la création éventuelle d'un musée du vin d'Anjou à l'Hôtel des Pénitentes restauré et remercia au nom de la Ville d'Angers l'Union des viticulteurs.

M. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs, remercia tous ses collaborateurs de leur dévouement et les orateurs qui venaient de se faire entendre.

M. le baron de Laage remercia M. le docteur Sigaud, secrétaire général.

M. A. Dufau, du Journal *l'Ouest*, remercia au nom de la Presse.

M. de Rougé, président de l'Union des Syndicats, termina la série des allocutions en célébrant le vin d'Anjou « le héraut de toutes les femmes ».

Le banquet se termina au milieu de l'entrain général.



Le 17 janvier, au marché couvert à Saumur, eut lieu l'inauguration de la 14^e foire aux vins.

M. le docteur Peton, maire de Saumur, prit le premier la parole et remercia les personnes présentes qui, malgré la rigueur de la température, avaient répondu à son appel. Puis, après avoir déploré les malheurs qui accablent les vigneronns, il leur conseilla de s'affilier aux syndicats existants, leur

vanta l'emploi des machines, d'instruments perfectionnés existants pour parer à la rareté de la main-d'œuvre et exprima le vœu et l'espoir que, dans la refonte de notre système d'impôts, on songe à dégrever l'agriculture et l'aviculture.

M. de Grandmaison prit ensuite la parole. Il espère, dit-il, que dans la réforme fiscale qui viendra prochainement en discussion devant les Chambres des dégrèvements seront prévus pour l'agriculture. Il conseille aux cultivateurs et aux viticulteurs de se grouper en syndicat afin de mieux défendre leurs intérêts et de faire entendre leurs justes doléances près des pouvoirs publics.

Il cite comme exemple les représentants de commerce de vin qui viennent d'adresser, par l'intermédiaire de leur syndicat, à tous les membres de la Chambre des députés et du Sénat une protestation parce que la ville de Lyon, qui organise cette année une exposition, voulait éliminer de cette exposition tous les produits alcoolisés.

Le député de Saumur termine son discours en donnant quelques renseignements sur la perte et la détérioration des vins qui sont confiés pour le transport aux compagnies de chemins de fer, celles-ci étant responsables.

M. Bacon, professeur d'agriculture, au cours d'une conférence très intéressante, donne de nombreux conseils aux viticulteurs pour le soin à apporter aux vignes.

Après quelques mots de M. Gilles-Desperrière, la foule se rend près des tables où les exposants ont apporté de nombreux échantillons.

* * *

Le 9 janvier, sur le Champ-de-Mars, dans les bâtiments de la Kermesse, avait lieu l'inauguration de l'Exposition d'Aviculture.

Tout avait été parfaitement organisé par les soins des membres dévoués du bureau, M. le marquis de Dampierre ; M^{me} Raoul du Grandlaunay, vice-présidente ; MM. G. Baugas, vice-président ; Verdon-Richard, secrétaire-général ; E. Daignère, trésorier.

Cette exposition était un régal pour les yeux et on ne savait quoi le plus admirer, ou de l'ordre, de la méthode qui avaient présidé à l'installation au milieu d'un jardin déli-

cieux des cages contenant un nombre incalculable de poules, pintades, dindons, oies, pigeons, faisans, lapins, chèvres, etc., ou de la beauté des produits exposés.

Tandis que sautaient les bouchons des bouteilles encapuchonnées d'or, M. le marquis de Dampierre remercia M. le Président de la République qui avait offert à la Société un magnifique vase de Sèvres, M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le maire de la ville d'Angers, où les organisateurs avaient reçu une si chaleureuse hospitalité. Il associa dans son toast les humbles dont le labeur fécond contribue à la prospérité de la France.

Ces paroles furent très applaudies, puis M. Dautresme, préfet de Maine-et-Loire, déclara qu'il avait été très touché de la péroraison de l'orateur et s'associa à ses paroles.

M. le docteur Barot, maire d'Angers, fit très justement remarquer que M. le marquis de Dampierre avait fait un oubli et cet oubli il le répara en le félicitant de son dévouement. Il parla d'un Congrès avicole international qui se tiendra à Angers et se félicita de la collaboration de tous pour une œuvre aussi intéressante que celle de la Société d'Aviculture.

On applaudit encore, puis les assistants dégustèrent l'excellent champagne qui pétillait dans les coupes.

Au banquet, qui réunissait à l'Hôtel d'Anjou les organisateurs de cette intéressante exposition, ainsi que les membres du jury, M. le marquis de Dampierre prononça un toast en vers, infiniment spirituel, qui recueillit les bravos unanimes des assistants et valut à son auteur une véritable ovation.

M. Morain adressa, au nom de la Société, des vœux de prompt rétablissement à M^{me} du Grandlaunay et se félicita de voir les dames entrer dans un mouvement qui tend à donner aux cultivateurs une source de revenus. M. Bordeaux-Montrieux en excellents termes, au nom de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, remercia la Société des Aviculteurs angevins et M. Léon Gardot directeur de l'*Écho d'Anjou*, remercia, au nom de la Presse, M. le marquis de Dampierre des mots aimables qu'il eut pour elle.

* *

Le 23 février a eu lieu, dans la salle des fêtes du *Petit Journal*, le banquet de l'Union des Sommeliers de Paris, sous

la présidence du Ministre des Travaux Publics, assisté de MM. Carme, président, et Paillard, président d'honneur de l'Union.

Cinq cents convives avaient répondu à l'appel du Comité, et le spectacle de la salle était vraiment des plus curieux. Tous les sommeliers de Paris se trouvaient réunis autour des tables coquettement garnies. Il y avait aussi, outre les membres du Parlement, du Conseil municipal et des grandes Administrations, les représentants des grands Syndicats viticoles de France, les notabilités de la Viticulture française et les personnalités qui par leur situation contribuent à la diffusion de nos grands vins.

Nous sommes heureux de constater que dans cette manifestation l'Anjou occupa une place brillante et fut, pour ainsi dire, au premier rang des bénéficiaires de la soirée, non seulement parce que bon nombre de compatriotes et des plus qualifiés représentaient notre pays à ce banquet, mais encore parce que les vins d'Anjou qui furent offerts aux convives obtinrent un grand succès.

La dégustation de chacun de ces vins fut pour beaucoup de convives étrangers à l'Anjou « une véritable révélation », pour employer l'expression du président de l'Union, M. Carme et nous avons entendu plusieurs sommeliers déclarer que ces vins pouvaient lutter avantageusement avec les meilleurs crus classés.

A l'heure des toasts, ce furent deux Angevins qui prirent la parole : MM. Ferdinand Bougère, au nom du Parlement, et Fillion, au nom du Conseil municipal de Paris. Ils prononcèrent, l'un et l'autre, une allocution charmante, où sans oublier le mandat qu'ils avaient reçu de leurs collègues, ils n'eurent garde d'oublier l'Anjou et célébrèrent en des termes excellents, qui provoquèrent des applaudissements enthousiastes de l'auditoire, les vertus exceptionnelles de nos vins. M. F. Bougère évoqua très heureusement le souvenir de la magnifique excursion faite l'été dernier par les sommeliers de Paris dans le vignoble angevin. Quant à M. Fillion, il cita, tout en exprimant le regret de ne pouvoir les chanter, les vers de notre bon poète P. Pionis sur le *Vin d'Anjou*, si bien mis en musique par le compositeur David-Bernard.

♦♦

Le Journal Officiel vient de publier les résultats approximatifs de la récolte des fruits de table, en 1913.

Voici les renseignements qui concernent le Maine-et-Loire :

Pommes à couteau, 150.000 quintaux ; poires à couteau, 20.000 ; châtaignes, 2.100 ; noix, 5.000 ; pêches, 250 ; abricots, 25 ; cerises, 350 ; prunes, 400 ; fraises, 2.000 ; cassis, 1.200 ; groseilles, 1.500.



Le 18 janvier la ville d'Angers a reçu la visite de M. Malvy, ministre du Commerce.

Après une visite à l'Hôtel de la Mutualité, il se rendit au Cottage angevin, où, après avoir entendu un très long et très documenté discours de M. Philippe, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, président, il signa le livre d'or et procéda à la pose de la première pierre.

Puis eut lieu dans le local de la kermesse, sur le Champ-de-Mars, une réception des Sociétés de secours mutuels. La journée se termina par un banquet dans la salle des Arts, où prirent successivement la parole M. Cointreau, président de la section angevine du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, M. le sénateur Mascaraud, président dudit Comité, M. Barot, maire d'Angers et enfin le ministre.

Puis ce dernier, accompagné des autorités, se rendit au théâtre où une représentation était donnée en son honneur.

Le lendemain matin, M. Malvy se rendit à l'Hôtel des Postes et à l'École des Arts et Métiers qu'il visita en détail.



Nous lisons dans l'*Aéro*, l'*Auto*, l'*Éclair*, le *Journal*, la *Libre Parole* et d'autres journaux de Paris du 8 et du 9 mars dernier cette note sur la souscription nationale sur l'aviation :

L'Avion *René Montrieux*, acquis grâce à la générosité de M. G. Bordeaux-Montrieux, capitaine de l'armée territoriale, est un appareil Farman n° 96. Il a été mis en service le 19 décembre 1913 et est piloté par le lieutenant Bordes.

Nous sommes heureux d'apprendre ainsi qu'en mémoire de son aïeul, M. René Montrieux, ancien maire d'Angers, ancien député à l'Assemblée Nationale, son petit-fils, M. Georges Bordeaux-Montrieux, a donné son nom à l'avion militaire qu'il vient d'offrir à l'armée. Cet appareil est au

poste d'honneur, à Épinal, centre d'aviation du nouveau 21^e corps d'armée.

..

M. Pierre Gasnier vient de faire don au Musée Saint-Jean de l'aéroplane construit par son regretté frère, M. René Gasnier et par lui expérimenté dans les prairies de Chalonnes-sur-Loire.

La cérémonie de remise de l'appareil fut tout intime et émouvante dans sa simplicité.

L'appareil avait été placé à l'entrée de la salle : MM. Barot, maire d'Angers ; Michel, conservateur du musée ; Pierre Gasnier, frère de l'aviateur décédé ; Saché, archiviste départemental ; le chanoine Urseau et des membres de l'Aéro-Club de l'Ouest, dont MM. Bessonneau et de Farcy, étaient présents ainsi que quelques amis.

M. Pierre Gasnier prit le premier la parole. En quelques mots émus il remercia les autorités municipales d'avoir accepté le don qu'il faisait au musée ; M. le conservateur d'avoir avec tant de discernement placé le biplan et il dit sa douleur d'avoir perdu son frère qui lui était si cher.

M. Michel, conservateur du Musée, prononça une allocution dans laquelle il rendit hommage aux travaux et aux résultats obtenus par M. René Gasnier et, au nom de la Commission du Musée, remercia M^{me} Gasnier et M. Pierre Gasnier du don précieux qu'ils lui faisaient, les assurant des soins qui seraient donnés à la conservation de l'œuvre maîtresse de notre regretté compatriote.

Le maire d'Angers, au nom de la ville, remercia M. Pierre Gasnier. Il dit que plus tard, à l'entrée du Jardin du Mail, un monument sera élevé à la mémoire de l'aviateur angevin qui, le premier, vola sous le ciel bleu de l'Anjou. La Ville y contribuera dans toute la part qui lui sera possible et une souscription fera le reste.

Enfin, au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest, M. de Farcy rappela le souvenir du disparu.

..

M. le Dr Léon Jagot a légué à l'École de Médecine d'Angers, son portrait, peint par Tessier ; au Musée d'Angers celui de sa femme ; M^{me} Malthilde Laboulais, fondatrice des Colonies de Vacances, peint aussi par Tessier.

Quant à sa bibliothèque médicale, il y sera choisi par les soins du secrétaire de l'École tous les ouvrages qui ne figurent pas au catalogue de la bibliothèque.

••

Une commission extra-municipale fut chargée, à la fin de 1913, d'étudier la question de l'apprentissage. Cette commission était présidée par M. Blachère, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs d'Angers, et M. Koszul, secrétaire général, résuma dans un rapport très documenté et d'une forme très littéraire les arguments qui militaient en faveur de la création d'une Chambre de Métiers.

La Chambre de Commerce d'Angers étudia à son tour la question, accepta de se charger de la création de cette institution et en dressa les statuts.

••

Le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 7 février 1913, avait accepté provisoirement le legs fait par M. Chéramy au Musée des Beaux-Arts d'Angers, c'est-à-dire le grand fragment de Sardanapale, esquisse par M. Eugène Delacroix, le tableau des Tragiques Grecs offert par Ingres à Théophile Gautier, un buste en plâtre de Cécile Glace, par Dinet.

Il vient d'autoriser le Président de la Commission du Musée à prendre possession de ces objets et aussi d'un portrait de Daubau peint par Lenepveu.

••

M. le comte Paul Durieu, membre de l'Institut, vient de retrouver à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dont S. M. Nicolas II avait voulu qu'on ouvrit toutes les « réserves » au savant français, un admirable manuscrit du roi René qui faisait partie au dix-septième siècle des collections du chancelier Séguier.

Le texte est le récit d'un tournoi donné en 1446. Les illustrations furent étroitement surveillées tant au point de vue documentaire qu'au point de vue artistique, par ce dernier et l'on a par ce manuscrit et son imagerie les détails les plus précis sur la fête magnifique qu'était un tournoi vers le milieu du quinzième siècle.

M. le comte Alexandre de Laborde, qui accompagnait à

Saint-Pétersbourg le comte Durieu, a pu, avec la bienveillante autorisation de l'empereur de Russie, rapporter une photographie du tournoi.

D'après l'esquisse du comte Durieu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le roi René fut passionné pour la peinture.

Les imitateurs de Giotto travaillaient encore au jour de sa naissance et, quand il mourut. Michel-Ange était né. » Pourtant, si l'on cherche à connaître le rôle du roi René dans le mouvement artistique de son temps, on se heurte à mille difficultés.

Le comte Durieu ajoute qu'à son avis le prince n'est l'auteur ni de tous les ornements qui entourent ses écrits, ni des miniatures qui les illustrent. Pour les grands tableaux à l'huile qu'on a cru longtemps être de sa main, M. l'abbé Ricard a prouvé que nous devons les tenir pour des ouvrages d'Enguerrand de Charenton et de deux autres artistes de sa cour. Il ne faudrait donc lui attribuer ni le *Buisson ardent*, que conserve la cathédrale d'Aix, ni l'*Eglise militante et triomphante* de l'hôpital de Ville-neuve-lez-Avignon, ni la *Prédication de la Madeleine* que l'on peut voir au Musée merveilleux de Cluny.

L'inventaire des anciennes archives des Célestins d'Avignon vient même de nous livrer le nom du peintre préféré de René ; c'est celui de Barthélemy Le Clerc qui, pour oublié qu'il soit de nos jours, fut si fameux qu'un demi-siècle après sa mort un écrivain n'hésitait pas à le placer aux côtés de Fouquet, de Maniegna, d'Albert Durer et de Michel-Ange. Une lettre adressée au bon roi René par la veuve de l'artiste parle de « *portraistures de feu Barthélemy* ». Il s'agissait là de cartons et de dessins originaux, et M. Durieu établit la distinction qu'il convient de faire entre l'*enlumineur*, simple praticien qui ne fait qu'exécuter le projet, et le peintre, véritable artiste, l'*historien*, qui le lui a préparé. Barthélemy accompagnait le roi dans tous ses voyages qu'il fit en Anjou et en Provence. Le prince le prisait si fort qu'il le fit toujours installer dans la pièce la plus voisine de sa propre chambre à coucher.

Pour l'écrivain, sans qu'on puisse lui reconnaître du génie, il faut le placer parmi des bons auteurs de son temps. M. le comte Durieu estime, au surplus qu'il n'est pas possible de le comparer comme poète à Charles d'Orléans, qui correspondit en vers avec lui. Par le ton vif et l'originalité de ses écrits, le prisonnier d'Azincourt l'emporte infiniment sur le tranquille René.

On peut compter parmi les œuvres authentiques de ce dernier : l'*Abusé en court*, allégorie satirique dénonçant les violences de Louis XI qui venait de lui ravir l'Anjou ; le *Traicté de mortification*, ouvrage de dévotion en prose, et le poème pastoral de *Regnaud et Jehanneton*, où il décrit la riante bastide des bords de la Durance, où il se retirait souvent avec sa pastourelle, Jeanne de Laval. « Là, cheminant seuls, à pied et sans garde, au milieu des prairies, a écrit l'auteur moderne de ses œuvres, M. de Qua-

trebarbes, les illustres époux se mêlaient aux habitants des campagnes voisines, présidaient à leurs jeux, quelquefois même, abandonnant le sceptre pour la houlette, et rendaient, à la façon de leur saint aïeul, la justice sous le chêne. » Il faut ajouter à ce dernier poème un ouvrage remarquable : *Le Traicté de la forme et devis d'ung tournoi*. René avait une passion fort vive pour ces fêtes chevaleresques ; l'histoire nous a gardé le souvenir de celle où il figura sous les murs de Tarascon, ainsi que celle donnée en 1448 dans sa bonne ville de Saumur.

M. le comte Durieu a fait passer sous les yeux de ses confrères de l'Académie la reproduction de l'*Emprise de la joyeuse garde*, miniature tirée du *Théâtre d'honneur et de la chevalerie* (Bibliothèque de Saint-Pétersbourg), qui représente un épisode de ce dernier tournoi.

..

M. René Bazin avait fait hommage au Souverain Pontife de son dernier discours prononcé à l'Académie Française sur les prix de vertu. Le cardinal Merry del Val a adressé, à cette occasion, à M. René Bazin, la lettre suivante :

Monsieur, le Saint-Père, le pape Pie X, paternellement touché de l'hommage de votre discours sur les prix de vertu décernés par l'Académie française en 1913, me charge de vous exprimer ses remerciements et ses félicitations. Le Souverain Pontife applaudit à la noble et chrétienne pensée que vous avez eue de faire remonter à sa source l'amour des hommes les uns pour les autres et de placer à cette hauteur la cause dernière des saintes énergies qui font les âmes rédemptrices. Comme vous le dites en votre beau langage, ces âmes ont subi l'influence du baptême de la France et elles ont laissé transparaître l'image nette ou effacée du Maître qui apporta à la terre la charité et auquel vous avez rendu hommage devant cette assemblée d'élite.

Le Saint-Père est heureux de vous féliciter d'illuminer et de fortifier votre beau talent par l'esprit chrétien, caractère fondamental de votre grand siècle littéraire, marque glorieuse des lettres françaises à leur apogée, puisque l'humanité, vue dans Jésus-Christ et par Jésus-Christ, est l'un des traits profonds de la littérature immortalisée par Bossuet, Fénelon, Corneille et Racine.

Une fois de plus, vous avez démontré que l'esprit religieux se concilie parfaitement avec le sentiment le plus vif et le plus délicat des lettres et des arts. Une fois de plus, vous avez atteint le but assigné à l'illustre Compagnie : rendre la langue française capable de la plus haute éloquence.

Avec mes remerciements pour l'exemplaire du même discours que vous avez eu la gracieuseté de me faire remettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre Seigneur.

..

Au Concert Colonne, a été donné le 13 janvier, un important fragment de l'*Étrangère*, drame lyrique divisé en trois

tableaux; les vers sont de notre distingué collaborateur, le délicat poète M. Alphonse Métérié, et la musique, de notre compatriote M. Max d'Ollone.

Le succès fut grand et les critiques musicaux les plus autorisés ne tarissent pas d'éloges sur cette nouvelle œuvre du maître au talent toujours si personnel qu'est M. Max d'Ollone.

* *

On a interprété, avec un véritable succès, au concert du 22 février donné par M^{lle} Heurteau, deux œuvres du distingué professeur et compositeur qu'est M^{me} Mariano Bagnoli, l'adaptation musicale *La légende du Baptême* et *La chanson lointaine*.

Le 22 février, notre distinguée compatriote accompagna, au Lyceum, à Paris, son adaptation sur *La première communion*, qui fut dite avec beaucoup de charme et de sentiment par M^{me} Nancy Vernet, professeur au Conservatoire et obtint un grand et mérité succès.

* *

L'artiste graveur angevin Grégoire a été désigné par l'Académie des Beaux-Arts comme juré supplémentaire pour l'examen des concours de Rome (section de gravure).

* *

L'Académie française vient d'élire, pour recueillir le fauteuil de M. Thureau-Dangin, M. de la Gorce, qui présida en 1913 la séance solennelle de l'Académie d'Angers, lors de la remise du prix Daillère. M. de la Gorce faisait déjà partie de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le siège de M. Émile Olivier a été attribué à M. Bergson, lui aussi membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Bergson fut un des brillants professeurs de philosophie du Lycée d'Angers.

* *

Au concours de la « Lire chansonnière », le premier prix, consistant en un vase de Sèvres offert par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a été attribué à notre compatriote, M^{me} Roger Moreau, née Jehanne Goujon, pour une charmante poésie intitulée : *J'ai vu passer l'amour*.

* *

Notre compatriote M. Louis Hoëllard, élève de l'École Nationale des Beaux-Arts, vient d'obtenir une première mention au concours Sangel, où étaient admis 12 élèves sur 54.

* *

Un ancien élève de l'École de Médecine d'Angers, M. le docteur Edmond Papin, ancien interne à l'Hôtel-Dieu d'Angers, ancien interne des hôpitaux de Paris, chef de clinique des voies urinaires à la Faculté de Médecine de Paris, vient d'obtenir le prix Tremblay (7.200 francs).

Ce prix doit être décerné tous les cinq ans par l'Académie de Médecine à l'auteur du meilleur mémoire traitant des maladies des voies urinaires, telles que catarrhe de la vessie, affections de la prostate, plus particulièrement ces deux cas. Le prix a été décerné à M. Papin, pour ses travaux intitulés : Les fonctions sexuelles et la prostatectomie. — Étude sur les tumeurs bénignes uretro-prostatiques.

Rappelons que M. E. Papin, qui vient de publier dans l'Encyclopédie française d'urologie, un remarquable traité de l'anatomie, embryologie et physiologie du rein et de l'urètre chez l'homme, avait obtenu, il y a deux ans, de l'Académie des Sciences le prix Godard.

* *

M. Pierre Gasnier vient d'être nommé président de l'Aéro-Club de l'Ouest. Nous félicitons l'Association et le nouvel élu.

Pilote averti, doué de rares qualités d'organisation et de volonté. M. Pierre Gasnier donnera à l'aviation un essor sérieux. Succédant à son frère, à qui les Angevins doivent la première course d'aéroplanes de ville à ville, nous pouvons espérer le voir promptement à la tête d'un groupement de premier ordre.

* *

Notre distinguée compatriote M^{me} L. Desbordes-Jous vient d'être élue vice-présidente de la « Société littéraire et artistique de l'Ouest. »

* *

Dans la liste des récompenses accordées aux commissaires de la commission d'aviation, nous relevons le nom de M. de Farcy, qui a obtenu une médaille de vermeil pour services rendus au meeting d'hydro-avions de la marine de Deauville.

* *

« Les Amis du Terroir », dont le but est de contribuer au mouvement régionaliste par le théâtre, la chanson, la danse, le costume, viennent de se constituer en société.

Parmi les noms des membres du Comité exécutif nous remarquons, pour l'Anjou, ceux de MM. Marc Leclerc et David Bernard.



Un Saumurois, M. Georges Mabileau — il n'a que 19 ans — est sorti vainqueur sur plus de 50 concurrents, venus de tous les points de la France, du championnat annuel de France au fleuret, qui s'est disputé à Paris, salle Rouleau.

Georges Mabileau a commencé l'escrime en 1907, au collège communal de Saumur ; la même année, il se classait troisième au concours interscolaire de Nantes, après son frère Raymond, classé premier.

En 1909 et 1910, il gagnait les championnats interscolaires de Paris.

En janvier 1914, il se classe premier au concours de la Société « En garde » de Paris.

Son frère Raymond, cavalier au 23^e dragons, se classa cinquième au championnat de France.



M. Prodhomme, qui vient d'être promu adjudant trompette major à la Garde républicaine est un angevin.

M. Prodhomme, qui est le plus jeune de son grade en France, s'est engagé à 18 ans, en 1901, au 25^e dragons. En 1902 il est nommé brigadier trompette à l'École de cavalerie de Saumur, puis maréchal-des-logis trompette major au 1^{er} régiment de cuirassiers.

C'est à la suite d'un concours en 1911, duquel il est sorti avec le n^o 1, que M. Prodhomme a été nommé à la Garde républicaine.



Parmi les membres du jury de gravure de la Société des Artistes français nous relevons le nom de notre compatriote M. Alleaume.



Voici les différentes manifestations qui ont eu lieu pendant les mois de janvier et février.

— Le 5 janvier, salle des Amis des Arts, deuxième séance de musique de chambre avec le concours de M. Juan Frigola, de M^{me} Becker, de MM. Englebert fils, Alphonse, Henri Becker. Au programme : Quatuor n^o 15 (op. 132), de Beethoven; Sonate (op. 1) de Veracini, pour violon et piano; Trio (n^o 1), de Saint-Saëns.

— Le 11 janvier, à Segré, cinquième séance de musique de chambre, par M^{lle} G. des Vallières, cantatrice, MM. L. Bailly, violoniste, Lehuédé, violoncelliste, et Arcouët, pianiste. Au programme : Sonate de C. Franck pour piano et violon; Arioso de l'*Oratorio de Noël*, de Bach, *Toujours* de G. Fauré; *Le rossignol* de Rimsky-Korsakof, pour chant; *3^e impromptu*, de Chopin, pour piano; *Soirs d'Alsace*, de Widor, en trio.

— Les 14 et 15 janvier, salle des Arts, sous le patronage de la Société de secours aux blessés militaires, *L'Arlésienne*, de Daudet, musique de G. Bizet, par des amateurs de beaucoup de talent et dont l'interprétation fut remarquable. Les chœurs étaient dirigés par M. Hermann et l'orchestre par M. Maurice Besnard.

— Le 19 janvier, salle des Amis des Arts, troisième séance de musique de chambre, avec le concours de M. Adolphe Borchard, pianiste, MM. Juan Frigola, Englebert fils, Alphonse et Henri Becker. Au programme : Quatuor à cordes en *la mineur* de Sylvio Lazzari; *Soirées de Vienne*, de Schubert-Liszt; *Ah ! vous dirais-je maman*, variations, de Mozart, Polonaise en *mi* majeur, pour piano; Troisième concerto pour piano, violon et violoncelle, de Rameau.

— Le 25 janvier, à Segré, avec le concours de M^{lle} Suze Zerlaers, violoniste, MM. Bailly, chanteur et violoniste, Arcouët, pianiste, Chalon, altiste, Lehuédé, violoncelliste. Au programme : Sonate, de Schumann, pour violon et piano; *Adagio* de Martini-Kreisler, *Allegretto*, de Boccherini-Kreisler, pour violon; *Le pas d'armes du roi Jean*, de Saint-Saëns, pour chant; quatuor à cordes, de Max d'Ollone.

— Le 25 janvier, à la cathédrale Saint-Maurice, concert spirituel, à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction de l'orgue du chœur, par M^{sr} Rumeau, évêque d'Angers. Notre compatriote M. Jean Huré, organiste de Saint-Séverin de Paris, directeur des Concerts Mozart-Haydn, joua avec son talent habituel sur le grand orgue une marche solennelle, la

Sonate en *la* de Mendelshon, le psaume C. L. à quatre voix mixtes et la *Pièce héroïque*, de César Franck, l'*Hymne à sainte Cécile*, de Bach, et une improvisation de lui-même. Il joua en outre à l'orgue du chœur une *Dédicace* de Bonnet et une pièce de Perilhou. Signalons aussi la parfaite exécution par la maîtrise, sous l'habile direction de MM. les abbés Turpault et Frouin, du *Laudate Dominum in sanctis*, sur une mélodie de Vecchi, de trois psaumes et un *Magnificat* en fauxbourdons mélodiques, un chœur à cinq voix mixtes avec orgue, de Mauduit. A la reprise des antiennes M. Jean Huré exécuta quelques versets des organistes français des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, notamment le *Caprice* en sol de Roborday, le *Dialogue* sur les grands jeux de Nicolas de Grigny, un verset de Titelouze et différentes pièces d'André Raison et de Clérambault. M^{sr} Rumeau monta en chaire et prononça une éloquente allocution qui fut écoutée avec le plus grand intérêt.

— Le 26 janvier, salle des Arts, brillant concert donné par M^{lle} Foare avec le concours de MM. Frigola, Englebert fils, Rousseau et Lamiral. Le succès de M^{lle} Foare, qui unit à une technique rare une absolue musicalité, fut des plus francs et les applaudissements ne lui manquèrent pas plus qu'à ses partenaires. Notre compatriote Rousseau, un altiste de grand talent, intéressa vivement avec les jolies sonorités de la *Viole d'amour* qu'il joua avec art et sentiment.

— Le 30 janvier, à Saumur, sous le patronage du Comité des Fêtes, concert de bienfaisance avec le concours de M^{lle} Rita del Sarto, des Concerts du Conservatoire, qui a fort bien chanté l'air de la *Tosca*, des romances de Massenet et Bourgeois et le duo d'*Hérodiane*, avec M. Bruinen, de Tours, qui, lui aussi, a remporté un légitime succès dans *Benvenuto Cellini* et les *Deux Grenadiers*; avec le concours aussi de M. Paul Décard, de la Comédie française, qui a déclamé avec sa maîtrise habituelle de nombreux monologues et a dit en bis *Têtes de chapeaux* et le *Jeu du tonneau et de la grenouille*, de Miquel Zacamois; avec le concours encore d'un violoncelliste saumurois de talent. La fanfare de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sous l'habile direction de son chef, M. Chiry, interpréta plusieurs morceaux de Massenet et de Berlioz.

— Le 2 février, salle des Amis des Arts, quatrième séance de musique de chambre, avec le concours de MM. Max

d'Ollone, Charles Mayeux, altiste des Concerts Colonne, Juan Frigola, Englebert fils et Henri Becker. Au programme : Quatuor à cordes (n° 22) de Mozart; Sonate pour piano et alto, de Leclair; deuxième quatuor en sol mineur pour piano, violon, alto et violoncelle, de Gabriel Fauré.

— Le 4 février, au Cirque-Théâtre, concert Boquel. M. Enesco fut l'objet d'ovations chaleureuses et la sonate de César Franck fut pour lui un véritable triomphe. Parmi les morceaux détachés, l'*Humoresque*, de Dvorak, a obtenu le plus grand succès. M. Marcel Ciampi, un pianiste de valeur, s'est montré dans des pièces de Litz, Haendel, Brahms, Saint-Saëns, le digne partenaire de M. Enesco. Il tint la partie de piano de l'œuvre de Franck avec un style et une virtuosité remarquables.

— Le 9 février, salle de l'Hôtel de Ville, très joli concert de l'Avenir philharmonique sous l'habile direction de M. Choisteau. On y applaudit une Symphonie de Pleyel, bien rythmée et bien exécutée. On applaudit aussi M. R. Seys, M^{lle} Piétri, M^{lle} Mazé, M. Voisine et M. Goileau. Compliments à l'orchestre pour l'exécution d'un prélude de Spokr, du *Sommeil d'enfant*, de Gillet, de la *Marche d'Athalie*, de Mendelssohn, de la *Veillée de l'Ange gardien*, de Pierné.

— Le 10 février, salle des Arts, récital du pianola avec le concours de M^{me} Vallin-Pardo, cantatrice, et de M. L. Bailly, violoniste. Ce dernier se montra comme toujours parfait dans l'exécution, entre autres, de la sonate en *la* de César Franck, d'*Hejre Kati* de Jano Hubay; M^{me} Vallin-Pardo, une délicieuse soprano de l'Opéra-Comique, chanta avec art et sentiment *Chanson triste* de Duparc, le *Nil* de Xavier Leroux. Ajoutons que le Pianola fut un parfait accompagnateur.

— Les 14 et 15 février, salle du Quinconce, soirée de bienfaisance, par une troupe d'amateurs. On a applaudi, comme ils le méritaient, le talent de M^{me} Leroux, M^{lle} Arin, M^{lle} Rousseau, M^{lle} Poirier, M. de la Patellière, M. Arin, M. Aubert, qui tinrent avec autorité les différents rôles de la charmante œuvre de Gounod. L'orchestre, dirigé par M. Besnard, et les chœurs ont également droit à des éloges.

— Le 16 février, salle des Amis des Arts, cinquième séance de musique de chambre, avec le concours de MM. Max d'Ollone, Fichet, Juan Frigola, Englebert fils, Alphonse et Henri

Becker. Au programme : Quatuor à cordes de B. Smetana, *Fantaisie orientale* pour clarinette, Nocturne en *ut* mineur, étude en *ut dièze* mineur, 24^e prélude de Chopin, pour piano ; trio pour clarinette, violoncelle et piano, de V. d'Indy.

— Les 18 et 19 février, salle Saint-René, soirée très intéressante, manifestation artistique de premier ordre. Dans l'*Œillet blanc* d'A. Daudet et E. Manuel, la comtesse d'Ollone a été la merveilleuse artiste qu'on connaît ; les autres interprètes, MM. de Montergon, comte de la Boutetière, vicomte de la Grandière furent parfaits. L'opéra de Gluck, *Orphée* a été remarquablement chanté par la marquise de Vezins, la comtesse d'Ollone, M^{lle} Maillart. Les chœurs de l'Association du chant choral mixte ont été au-dessus de tout éloge et l'orchestre, bien dirigé, a produit une heureuse impression.

— Les 22 et 24 février, salle Saint-René, l'*Hetman*, le beau drame de Paul Déroulède, monté avec une surprenante rapidité par les sociétaires de Notre-Dame-des-Champs, très bien rendu, a eu trois représentations intéressantes données devant de belles salles.

* * *

Voici la liste des conférences qui ont été données à Angers pendant les mois de janvier et février :

— Le 7 janvier, à l'Université catholique, « François Rabelais », par M. Jacques Duval.

— Le 13 janvier, Salle des Fêtes de la Mairie, « La destruction de la Cochylis par un procédé nouveau », par M. le Docteur Maisonneuve.

— Le 14 janvier, à l'Université Catholique, « Napoléon dans la littérature », par M. G. de Lagarde.

— Le 16 janvier, au Cirque-Théâtre, sous le patronage du Comité du premier congrès des Éclaireurs de France, « Le Scoutisme, les Éclaireurs de France », par M. Augustin, Dufresne, vice-président de l'Association des Éclaireurs de France. M. Julien Bessonnet, président du Comité d'organisation, prit la parole au début de la séance et présenta le conférencier.

— Le 21 janvier, à l'Université Catholique, « A travers le Second empire, la Campagne de Metz », par M. le Comte du Plessis.

— Le 28 janvier, à l'Université Catholique, « Pierre de Ronsard », par M. Jacques Duval.

— Le 4 février, à l'Université Catholique, « Les Chouans », par M. Pierre Gourdon.

— Le 6 février, au Cirque-Théâtre, sous le patronage de l'Association de la Jeunesse catholique, « L'Alsace, ses traditions, son passé, ses deuils, ses espoirs », par M. Henri Zislin. M. le Colonel d'Hattécourt présenta le conférencier et M. Poisson adressa ses remerciements à l'orateur.

— Le 9 février, Salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Bretagne », par M. Anatole Le Braz. M. Cointreau présenta le conférencier.

— Le 11 février, à l'Université Catholique, « Joachim du Bellay », par M. Jacques Duval.

— Le 12 février, Salle des Amis des Arts, « Les vaccinations », par M. le docteur Boquel, directeur de l'Ecole de Médecine.

— Le 18 février, à l'Université Catholique, « Michel de Montaigne », par M. Jacques Duval.

— Le 19 février, Salle des Amis des Arts, « La diphtérie », par M. le docteur Papin.

— Le 25 février, à l'Université Catholique, « Les Anarchistes, souvenir de jeunesse », par M. Adolphe Retté.

— Le 26 février, Salle des Amis des Arts, « Les maladies inévitables », par M. le docteur Denéchau.

* * *

Ont été nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur

MM. René Chudeau, docteur ès-sciences, professeur agrégé de l'Université, chargé de missions au Congo.

Henric, médecin-major de 1^{re} classe des troupes coloniales

Thuau, docteur-médecin, conseiller général de Maine-et-Loire.

Officiers de l'Instruction publique

M^{me} Emery, délégué cantonal à Saint-Mathurin.

MM. Brunclair, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Angers.

Charier, docteur-médecin, professeur d'hygiène aux cours municipaux et membre de la commission d'examen des enfants tuberculeux d'Angers.

MM. Couffon, docteur-médecin à Saint-Quentin-en-Mauges.
 Tinus, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Officiers d'Académie

M^{mes} Bury, présidente de l'Association amicale des anciennes
 élèves du collège de Saumur.

Guibert, directrice de la section scolaire du patronage
 laïque de la rue Bardoul, à Angers.

Letournel, professeur de danse à Angers.

Thillier, vice-présidente de la caisse des écoles des
 Ponts-de-Cé.

MM. André, régisseur général du théâtre municipal d'Angers.

Bickel, professeur d'escrime au lycée.

Bouteloup, conseiller municipal aux Rairies.

Brunet, secrétaire général de la Société de tir d'Angers.

Chartier, conseiller municipal de Saint-Mathurin.

Chevallier, conseiller municipal de Vaudelnay-Rillé.

Choisteau, professeur de violon à l'École municipale de
 musique d'Angers.

Cléro, commissaire de police à Cholet.

Debureau, conseiller municipal à Cholet.

Doré, publiciste à Segré.

Gachet, conseiller municipal de Cholet.

Guyon, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, rece-
 veur-secrétaire du Bureau de Bienfaisance.

Hochard, chirurgien-dentiste à Angers.

Maillet, agent-voyer cantonal aux Ponts-de-Cé.

Markuszewski, docteur-médecin, conseiller municipal
 de Segré.

Perrault, rédacteur à la préfecture d'Angers.

Philippe, commissaire de surveillance administrative
 des chemins de fer à Angers.

Pons, sous-chef de gare à Cholet.

Officiers du Mérite Agricole

MM. Esnault, viticulteur à Vivy.

Pertué, agriculteur à Sœurdres.

Chevalier du Mérite Agrivole

MM. Dénichon, agriculteur, à Chigné.

Brossard, cultivateur, à Vernantes.

Buloz, sous-préfet de Cholet

Cantin, maréchal expert, à Etriché.

MM. Chalons, propriétaire-viticulteur, à Tigné.
 Germain, horticulteur, à Angers.
 Gilles, brigadier du dépôt d'étalons d'Angers.
 Godard, industriel, à Cholet.
 Guenault, fabricant d'engrais, à Saumur.
 Guilbeau, propriétaire-viticulteur, à Savennières.
 Guy, conseiller d'arrondissement, à Mazé.
 Lechat, propriétaire à Vernuil-le-Fourrier.
 Lemesle, docteur-médecin, à Loches.
 Mercier, viticulteur, maire de Liré.
 Mespoulet, vétérinaire aide major, à Saumur.
 Paris, négociant en fruits et primeurs à Angers.
 Pichonneau, cultivateur, à Genneteil.
 Raguin, propriétaire, agriculteur à la Daguènière.
 Ricoux, négociant en grains, Bécon.
 Rideau, fabricant de cordages, aux Ponts-de-Cé.
 Royer, agriculteur, maire de la Lande-Chasles.
 Testaud, viticulteur à Rablay.
 Tijou, fermier à Chanteloup.

*
 *

Le 9 janvier ont eu lieu en l'église Saint-Joseph, les obsèques du regretté docteur Pierre-Aristide Tesson, professeur honoraire à l'École de Médecine, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu, ancien président de la Société de Médecine et officier de l'Instruction publique.

Le deuil était conduit par M. le docteur Tesson, son fils, et M. A. Phelipot, notaire à Château-Gontier, son gendre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel Couilleau, docteur Hébert de la Rousselière, comte de la Morinière et docteur Quintard.

Des couronnes avaient été offertes par les Étudiants de l'École de Médecine d'Angers ; la Société Amicale de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers ; la Commission administrative des Hospices.

Suivaient immédiatement après le deuil, M. Boquel, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie, assisté des professeurs en robe.

Une assistance très nombreuse était venue témoigner de sa sympathie pour le défunt et sa famille.

Au cimetière d'éloquents discours retraçant la carrière si bien remplie du Dr Tesson, son activité, les services qu'il a

rendus, furent prononcés par M. le D^r Boquel, au nom de l'École de Médecine, par M. le D^r Monprofit, au nom de l'Association générale des Médecins de Maine-et-Loire, et par M. le D^r Papin, au nom de la Société de Médecine.

* * *

Le 15 janvier est décédé à Angers M. Armand Bigot, ancien député de la Mayenne, ancien président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers, décédé en son hôtel de la rue Béclard.

M. Armand Bigot était né le 18 janvier 1831 dans la Mayenne. Après de solides études juridiques il fut reçu docteur en droit et entra dans la magistrature où il fut distingué aussitôt par ses chefs et eut un avancement mérité.

Avocat général à la Cour d'appel d'Angers, il donna sa démission en 1870. Le département de la Mayenne l'élut député en 1871 et l'envoya siéger à l'Assemblée nationale où il se fit, à droite, une situation importante. Il fut choisi par ses collègues comme membre des grandes Commissions, et notamment de la Commission des grâces.

En 1876, à l'expiration du mandat de l'Assemblée nationale où il avait efficacement travaillé à relever la France de la défaite, à lui donner une armée, à rétablir ses finances et sa tranquillité morale et matérielle, M. Bigot, après un passage au barreau, rentra dans la magistrature, qui avait toujours regretté son départ, et fut, en 1877, nommé Président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers. Il apporta à cette présidence ses éminentes qualités, son sens droit, son grand savoir, son impartialité. En 1883, lors de la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, M. Armand Bigot fut mis à la retraite.

Les électeurs de son département d'origine le vengèrent de cet acte d'arbitraire en l'acclamant député en 1885, à une très forte majorité, sur la liste conservatrice de la Mayenne.

A la Chambre, M. Armand Bigot reprit la place qu'il avait occupée avec tant d'éclat à l'Assemblée nationale. Il prit une part très remarquée aux travaux des principales commissions et à l'enquête sur le Panama. Sa haute compétence, son talent de parole, sa droiture lui valurent la confiance de ses collègues de la minorité et l'estime de ses adversaires.

En 1889, M. Bigot fut réélu député par l'arrondissement de Mayenne et, pendant ces quatre nouvelles années de

mandat, il fut, bien qu'appartenant à la minorité, nommé membre et rapporteur de la Commission des Douanes.

En 1893, il se retira de la vie politique active. A Angers où l'avait fixé son mariage avec M^{lle} Bourcier, fille du président de Chambre à la Cour, il ne cessa cependant de se consacrer à la défense de nos principes religieux et sociaux. Il était membre du comité conservateur et du comité de revendication des libertés religieuses et sociales, du conseil de fabrique et paroissial de Saint-Joseph et du Conseil d'administration du *Journal de Maine-et-Loire*. Il n'est pas une œuvre religieuse ou de bienfaisance à laquelle il ait refusé son appui et son concours sous toutes les formes.

Ses obsèques ont été célébrées, le 19 janvier, en l'église Saint-Joseph, au milieu d'un grand concours d'amis, d'une foule émue et recueillie que l'église était trop petite pour contenir.

Le deuil était conduit par MM. Bigot, avoué près le Tribunal, le capitaine Bigot, du 35^e d'artillerie, et Griffaton, avoué près la Cour, fils et gendre du défunt, et leurs enfants, MM. Bourcier, ses neveux.

Les cordons du poêle ont été tenus par MM. Guillaume Bodinier, sénateur, président du Conseil général de Maine-et-Loire; Jac, doyen de la Faculté de droit d'Angers; Frogé, représentant le Comité de Revendication des Libertés religieuses et sociales, chevalier de la Légion d'honneur; Bruas, ancien magistrat, conseiller municipal de la ville d'Angers, ancien trésorier de la Fabrique de Saint-Joseph; Faligan, ancien président du Tribunal de Cholet, chevalier de la Légion d'honneur; Leblanc, ancien député de la Mayenne, et Bordeaux-Montrieux, président de la Société d'éducation de Saint-Julien.

M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, a célébré la messe. M^{sr} Rumeau, assisté des chanoines Thibault et Mançais, donna l'absoute.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est où M. Leblanc a prononcé ces paroles émues :

Il y a 25 ans, sous la direction de celui que Dieu vient de rappeler à lui, je débutais dans la vie politique en faisant, avec M. Armand Bigot et pour lui, la campagne électorale dans la Mayenne.

Si je n'ai pas connu le magistrat distingué et intègre dont la Cour d'Angers n'a pas perdu le souvenir, pendant quatre ans,

de 1885 à 1889, je vécus à Paris à ses côtés, et là je pus apprécier sa haute valeur intellectuelle et morale en même temps que sa rare modestie.

Je pus juger le travailleur infatigable, le causeur charmant et l'orateur disert que fut M. Bigot. Et, tel je l'avais connu jadis, tel je l'ai retrouvé jusque dans les dernières années de sa vie où, malgré l'âge et la maladie, sa conversation était encore un régal pour ceux qui l'approchaient.

Ah ! Messieurs, la belle vie dans sa laborieuse unité que celle de cet homme de bien, resté fidèle jusqu'au bout à sa foi politique et religieuse !

Chez nous, dans ce pays où il est né et qu'il aimait tant, dans cette Mayenne qu'à trois reprises il a représentée au Parlement, son souvenir n'est pas près de s'éteindre et les deux circonscriptions de Mayenne n'oublient pas les services qu'il rendit.

Il y a quelques jours, alors que je devisais du passé avec un de ses vieux amis de la Pooté, ce brave homme me disait : « Quand vous verrez M. Bigot, saluez-le de ma part et dites-lui que nous ne l'avons pas oublié. »

C'est ce pieux hommage que je dépose aujourd'hui respectueusement sur votre tombe en guise de couronne, cher M. Bigot.

Je n'oublie pas, non plus, les amitiés du passé, et c'est pourquoi le fils de votre vieux compagnon de lutte, de votre frère d'armes, a cru qu'il était de son devoir de vous apporter le dernier salut de votre pays natal.

* *

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Aimé Belon, décédé le 30 janvier au Cellier (Loire-Inférieure).

Esprit fin et charmant, ce fut un maître du Barreau ; il avait été avocat du bey de Tunis. Il s'était engagé, en 1870, à l'artillerie des Mobiles de *Maine-et-Loire* (capitaine de Falaiseau). Il fut nommé chef de sa batterie en remplacement de son capitaine tué à ses côtés. Son frère, Félix Belon, zouave pontifical, fut tué au plateau d'Auvours, le 11 janvier 1871 ; il avait également comme frères, MM. Gabriel Belon, ancien sergent aux zouaves pontificaux, lieutenant, pendant la campagne de 1870, au 29^e mobiles de Maine-et-Loire et mort au Lion d'Angers, le 21 mars 1901, et le R. P. Paul Belon, dominicain, mort en Hollande en 1912.

M. Aimé Belon, avocat de très grande valeur, qui n'avait d'égale que sa modestie, s'était retiré dans ses propriétés du Cellier où il ne comptait que des amis à quelque parti qu'ils appartenissent.

* *

Le 1^{er} février ont eu lieu dans la plus stricte intimité à l'église de Saint-Denis d'Anjou (Mayenne), son pays d'origine, les obsèques de M. Jules Breton, de son vrai nom Jules Bahuet. Il était décédé le 30 janvier à Saumur où il habitait. Il venait d'atteindre sa 70^e année.

Pendant les saisons 1884-1885 et la suivante, M. Breton prit la direction du théâtre d'Angers, avec MM. Bordier et de Romain.

En 1898-1899, il reprit seul l'entreprise. Entre temps, il avait pendant deux ans, dirigé le casino de Royan.

M. Breton, après avoir habité les Sables-d'Olonne, s'était retiré en 1904 à Saumur, qu'il connaissait bien et dont il admirait passionnément les sites.

Les Angevins avaient conservé un vivant souvenir du disparu dont le passage à la direction de notre maison d'Art compte parmi les pages les plus belles de la vie artistique de notre Cité.

Au cimetière, M. Edouard Cointreau dans une allocution émue retraça la carrière du défunt.

* * *

Le 29 janvier ont eu lieu les obsèques de M. A. Metzger, ancien négociant, compositeur de musique, administrateur des Hospices d'Angers, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs, officier d'Académie, membre de la Commission du Théâtre, de la Commission de l'École de Musique.

Le deuil était conduit par M. Oberdoëffer, son gendre et ses neveux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Martin, Mallet, Lecoq et Bourgneuf.

Parmi les couronnes on notait celles offertes par la Commission des hospices, la Commission de l'École de musique, les professeurs de l'École de musique, le Cercle angevin de la Ligue de l'enseignement, l'Institut régional des jeunes aveugles et une couronne de fleurs naturelles « A notre ami ».

Sur la tombe, M. le docteur Barot et M. Cointreau, ce dernier au nom de l'École de musique, retracèrent la carrière du défunt.

Il avait, dit M. le Dr Barot, déjà publié de nombreuses œuvres dont dix-huit sonatines de caractère, dans le genre ancien, quarante airs de vieux Noël et chants populaires pour harmonium, dix mélodies, fort appréciées; — des séries de chansons, gavottes, valse, marches, romances, dont quelques-unes lui valurent des distinctions flatteuses en divers concours, lorsque l'idée lui vint de transcrire et fixer en les harmonisant les vieux airs angevins.

En collaboration avec un fin lettré, M. Henry Cormeau, M. Metzner a fait revivre une trentaine de ces vieilles chansons, romances, rondes ou ballades, au rythme desquelles tant de générations furent bercées. Ces œuvres constituent un vrai régal

artistique, surtout lorsque l'on a eu la bonne fortune de les entendre — ainsi que cela se produisit au Congrès des anciens élèves des lycées de France — dirigées et accompagnées par l'auteur lui-même.

Bien des projets mûrissaient en son cerveau : ayant été parfois son collaborateur, il me confiait volontiers ses rêves d'artiste et me parlait avec délices d'une nouvelle série de Noël's qu'il composait... et que nous ne connaissons pas !

*
* *

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Georges Pavie, avocat, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Mans.

D'une vieille famille angevine, M. Georges Pavie, âgé de 66 ans, était né à Angers le 23 avril 1847. Après de solides études au collège de Mongazon, puis à celui de Combrée, en Anjou, il fit à Paris de brillantes études de droit. Vinrent les heures néfastes de l'année terrible. Il s'engagea aussitôt dans les mobiles de Maine-et-Loire et fit la fin de la campagne comme capitaine. Il fut même, pendant quelques semaines, officier d'ordonnance du général d'Aurèlles de Paladine.

En 1871, M. Georges Pavie revint à ses études de droit et sa science juridique fut, dès cette époque, assez remarquée pour lui valoir d'être nommé secrétaire de la conférence des avocats de Paris.

Le 24 février 1873, M. Georges Pavie épousa celle qui devait être la compagne d'élite de toute sa vie. Au mois de décembre de la même année, il entra dans la carrière de la magistrature, à laquelle il avait résolu de consacrer sa science des lois et son amour de l'équité.

Successivement il occupa le poste de substitut à Mamers et à La Flèche. Il fut ensuite nommé procureur de la République à Château-Gontier, puis vint au Mans en qualité de substitut. De là, il fut envoyé, en qualité de procureur de la République à Saint-Calais. C'est là qu'en 1880, à l'époque des fameux décrets, il donna sa démission, mettant ses principes et sa conscience au-dessus des promesses d'un avenir qui s'annonçait brillant.

Il se fit inscrire au barreau du Mans.

Avocat très distingué, il a été longtemps membre du Conseil de l'Ordre et plusieurs fois bâtonnier.

Il avait été membre du Conseil municipal du Mans.

X***.



A travers les Livres et les Revues

M. le D^r O. Couffon vient de porter un dernier coup — qui sera mortel, espérons-le — aux théories fantaisistes qui nous montraient, dans ce curieux monument connu sous le nom d'Amphithéâtre de Doué, soit un amphithéâtre romain, soit un prétendu palais des rois d'Aquitaine, soit un bain public¹.

M. le D^r Couffon prouve, à l'aide de documents géologiques et de textes historiques irréfutables, que le fameux Amphithéâtre n'est qu'une simple carrière de pierre coquillière, creusée probablement à l'époque mérovingienne. C'est cette carrière, qui a fourni tous les cercueils en *molasse de Doué*, que les fouilles ont mis à découvert dans les anciens cimetières d'Angers et dans maintes localités du département de Maine-et-Loire et des départements voisins. Au commencement du xvii^e siècle, elle fut aménagée pour des représentations théâtrales et au commencement du xx^e siècle, transformée, hélas ! après des modifications regrettables, en un théâtre de plein air.

L'ouvrage de notre savant collaborateur se termine par une bibliographie très complète et par la reproduction du texte de tous les ouvrages qui parlent de l'Amphithéâtre de Doué.

A signaler aussi une intéressante brochure, où M. le D^r O. Couffon traite avec sa science et sa précision habituelles, des *Cours d'accouchement en Anjou, à la fin du XVIII^e siècle*².

¹ *L'Amphithéâtre de Douces (Maine-et-Loire)*; un vol. in-8° de 95 pages, avec 11 figures en simili-gravure et 7 planches; Laval, A. Goupil, 1913.

² Extrait des *Archives Médicales d'Angers*; avec tirage à part formant une brochure in-8° de 102 pages, ornée d'un portrait de Ducluzel, intendant de la généralité de Tours; Angers, G. Grassin, 1914.

M. V. Dauphin vient d'étudier dans la *Revue du Seizième siècle*¹ le séjour de *Rabelais à la Baumette*.

« Le séjour de Rabelais à la Baumette, dit M. Dauphin, sa durée, sa date, appuyé sur une tradition dont Bruneau de Tartifume paraît être le premier à noter l'existence après un siècle, encore que très vraisemblable, plausible même, reste imprécis . . . En tout état de cause, il ne peut être ni nié ni affirmé. » — C'est en effet, tout ce que l'on peut dire de certain sur cette question, à propos de laquelle on a dépensé récemment beaucoup d'encre.

M. Laurain, archiviste de la Mayenne, dans une lettre ouverte à M. le vicomte Le Bouteiller, consacre *Un dernier mot à la croisade mayennaise de 1158 et au charrier de Goué*².

Ces quelques pages sont la conclusion du procès que M. l'abbé Angot et M. Laurain ont lancé contre la légende de la croisade des seigneurs de Mayenne en 1158. Il est clair aujourd'hui que cette légende ne repose sur aucun fondement historique et que Jean de Goué, au xv^e siècle, voulant « remonter dans le lointain des âges la lignée de ses ancêtres » et « appuyer devant les tribunaux d'injustifiables prétentions », a fait confectionner « toute une série de pièces, que lui-même et son fils répandirent dans le public ». Le débat est clos.

Dans le *Mercur de France*, du 10 février 1914, M. Alphonse Métérié a publié quatre poésies : *Mon âme*, *Approchez-vous*, *Reiselied*, *Fiançailles*, *L'Enfant aux fontaines*, toutes pleines de cette grâce un peu mélancolique qui caractérise l'œuvre de notre sympathique compatriote.

J'ai reçu, de M. l'abbé Uzureau, les brochures suivantes : *Les brûlements d'Archives à Angers pendant la Révolution*. — M. l'abbé Uzureau a eu, en effet, la patience de recueillir dans les registres des délibérations municipales d'Angers et dans les dossiers du District toutes les mentions relatives au brûlement, en 1793 et 1794, des titres féodaux, des pièces généalogiques et des archives religieuses de notre ville. La nomenclature des documents historiques qui périrent

¹ T. I, 1913, fasc. IV, avec tirage à part, Paris, E. Champion.

² Broch. in-8°, de 52 pages; Laval, A. Goupil, 1914.

à cette époque est tristement éloquente et l'on ne saurait juger trop sévèrement le fanatisme, qui, en quelques mois, anéantit tant de pièces authentiques de notre histoire provinciale.

Polémiques de presse à Angers au lendemain de la Terreur. — M. l'abbé Uzureau a emprunté les éléments de cette intéressante étude à deux journaux angevins : *l'Ami des Principes ou Journal du républicain impartial et juste*, dont le premier numéro parut le 22 septembre 1796, et les *Affiches d'Angers*. Le premier servait d'organe aux jacobins, le second défendait la cause des modérés. Les polémiques furent ardentes et les luttes très vives entre les deux feuilles : luttes de principes, par exemple à l'occasion de la guerre de Vendée; querelles de personnes, entre Duboueix, directeur de *l'Ami des principes*, et Benaben, professeur de mathématiques à l'École centrale de Maine-et-Loire, entre le même Duboueix et Mame, propriétaire des *Affiches d'Angers*: articles violents et déclamatoires, remplis de faits peu connus et de singulières révélations sur les principaux agents de la Terreur angevine.

La promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII dans le diocèse d'Angers. — M. l'abbé Uzureau prouve, à l'aide de documents officiels, que le clergé angevin, qui s'était montré plus que défiant à l'égard de tous les serments, n'accepta pas sans hésitation le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII.

Les origines de la paroisse Saint-Joseph d'Angers. — Si quelque Angevin se décidait un jour à donner une seconde édition de *l'Histoire de la paroisse Saint-Joseph*, publiée par MM. Cosnier et E. Pavie, il trouverait dans ce travail de M. l'abbé Uzureau beaucoup de documents qui avaient échappé aux recherches de nos deux érudits compatriotes.

Ces quatre brochures sont extraites des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, dont le tome XVI^e vient de paraître.

Le Cimetière des Martyrs d'Yzernay et les « Mémoires » de M^{me} de la Rochejaquelein (lesquels sont bien l'œuvre de

la marquise et non de M. de Barante). Ces deux articles ont paru dans la *Revue du Bas-Poitou*.

Les prêtres insermentés de la Mayenne, 1792 ; Un martyr de la foi en 1794 (M. Laigneau de Langalerie, aumônier du Carmel d'Angers) : deux brochures éditées par les *Questions ecclésiastiques*.

Quand l'Esprit souffle, de M. Adolphe Retté ¹.

« Une conversion, c'est une rentrée dans l'ordre », telle est la première phrase du nouveau livre de M. Adolphe Retté : *Quand l'Esprit souffle*. Elle résume parfaitement ce que l'auteur a voulu y exposer.

Il a pris un certain nombre de convertis, dont les uns sont célèbres, comme Huysmans, Verlaine, Lœwengard, Claudel ; dont les autres, restés dans l'ombre, furent amenés de l'incrédulité à la foi en des circonstances particulièrement saisissantes. Par une analyse serrée, par un exposé très clair des faits, il a démontré que des causes purement accidentelles ne suffisaient pas à expliquer une conversion.

Dans une époque de matérialisme et d'anarchie morale, comme la nôtre, un livre de ce genre ne peut que susciter chez beaucoup des réflexions salutaires. Car il s'adresse, non seulement aux catholiques, qu'il confirme dans leur croyance, mais aux âmes indécises qui cherchent souvent bien loin la lumière alors qu'elle est tout près d'eux.

On connaît le mélange de réalisme — sans crudités — et de poésie intense qui constitue le talent si personnel de M. Retté. *Quand l'Esprit souffle* en apporte une nouvelle preuve. Ce n'est pas un exposé aride, mais un récit plein de péripéties touchantes ou dramatiques qui remue profondément le lecteur.

On y remarquera, entre autres, la relation émouvante des derniers jours et de la mort chrétienne de J.-K. Huysmans et l'histoire extrêmement curieuse de la conversion d'un médecin de la Faculté de Paris. On sera empoigné par la vie de Clément Roux, un converti, qui, après avoir mené une

¹ Un volume in-18 de 412 pages. — Prix : 3 fr. 50, Paris, Alber Messein, 19, quai Saint-Michel, Paris

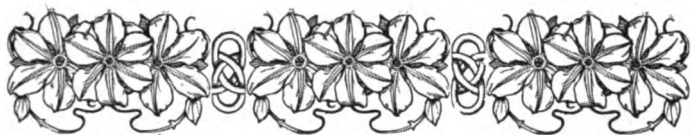
existence agitée, navigué comme matelot au service de l'État, combattu Garibaldi en Argentine, professé dans un collège de province, parvint, à travers de grandes souffrances, à la sainteté.

Quand l'Esprit souffle est donc un livre *vivant*. Quoiqu'il puisse être mis dans toutes les mains, il s'adresse spécialement aux jeunes gens, qu'il armera contre les périls qui marquent la période orageuse de la vingtième année.

Une fois de plus, M. Adolphe Retté a donné un bon et beau livre dont on peu recommander la lecture.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.



**Livres des Pensionnaires et des Externes
à l'Académie d'Équitation d'Angers
au XVIII^e siècle (1755-1790) d'après un document inédit**

M. André Joubert, dans la *Revue de l'Anjou*, en 1893 (tome XXVI), a fait connaître les noms des « gentils-hommes étrangers à l'Académie d'Angers au xviii^e siècle », d'après le document de Bruneau de Tartifume. On relève quelques noms de personnages célèbres dans cette liste intéressante qui ne va pas au-delà de l'année 1635.

Depuis cette époque, jusqu'à la disparition de l'Académie, en 1792, quels ont été les jeunes gens qui l'ont fréquentée ?

Dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, l'érudit Célestin Port, à l'article Académie d'équitation, se borne à citer les grandes illustrations de l'école : Buffon, le comte de Stadion, Wellington.

Tout récemment, dans une brillante conférence donnée à l'Université catholique d'Angers, M. de la Villebiot a fait une étude approfondie de l'enseignement équestre en Anjou avec l'histoire de l'Académie sous la direction de MM. de Pignerolle (1680-1792). Des faits, des anecdotes font revivre tout ce passé; quelques noms connus s'ajoutent à ceux déjà cités.

Ne serait-il pas intéressant de savoir quels étaient tous ces gentilshommes Français et étrangers qui suivaient les cours de l'Académie avec tant d'empressement, répandaient dans la ville par leurs dépenses, leur luxe, « des profits qu'on ne saurait vraisemblablement espérer », puis à leur sortie se dispersant dans le monde avec des fortunes diverses, arrivaient, dans l'armée surtout, à des positions brillantes souvent, honorables toujours, intéressantes pour les familles auxquelles ils appartenaient ?

Aucun document, croyons-nous, ne pourrait donner une réponse satisfaisante à cette question.

Toutefois, parmi les papiers qui nous sont venus de la famille de Pignerolle¹ deux registres paraissent avoir quelque intérêt pour l'histoire de l'Académie d'Angers. Le premier a pour titre : « Livre des Pensionnaires commencé ce 1^{er} janvier 1755 » ; il s'arrête avec l'année 1761. L'année 1762 fait défaut. Le second, intitulé « Livre des Pensionnaires et des Externes commencé le 1^{er} janvier 1763 », se poursuit sans interruption, au moins apparente, jusqu'en mars 1790.

Ces livres donnent, avec plus ou moins d'exactitude, pour chaque pensionnaire : son nom fréquemment mal orthographié, son origine, la date d'entrée, le compte de la pension souvent inachevé, la date de sortie quelquefois, le tout irrégulièrement inscrit, surtout dans les dernières années, notamment à partir de 1778 : l'écriture à ce moment n'est plus toujours de la main de Marcel de Pignerolle, le directeur.

Les noms relevés pendant ces deux périodes s'élèvent à 500 environ, dont 370 pensionnaires Français ou étrangers

¹ Une bonne partie de ces papiers et quelques pièces concernant l'Académie d'équitation furent, après la Révolution, transportés d'Angers au château des Arcis (Meslay-du-Maine). Arsène de Pignerolle y résidait après l'émigration ; il était le frère de Marcel de Pignerolle : tous deux s'étaient réunis en 1788 pour diriger l'Académie.

et 120 externes, presque tous Angevins. Quelques-uns des pensionnaires, après une absence, sont revenus « continuer leurs exercices » ; beaucoup d'externes aussi ont interrompu leurs leçons, puis « sont revenus monter à cheval », à plusieurs reprises, en sorte que certains noms se trouvent répétés à quelque temps d'intervalle.

Parmi les pensionnaires, on compte 334 académistes et 36 gouverneurs : les premiers se partagent ainsi comme origine :

91 Français ; 108 Anglais ; 50 Irlandais ; 12 Écossais ; 8 Suisses ; 8 Danois ; 7 Américains ; 6 Hollandais ; 1 Napolitain ; 1 Gantois ; 1 Russe ; 31 jeunes gens dont l'origine n'est pas indiquée ; par la consonance de leurs noms, on peut les considérer comme venant presque tous de la Grande-Bretagne.

Plusieurs gouverneurs paraissent également d'origine anglaise.

Il résulterait de ce qui précède que le quart des Académistes a été fourni par la France, plus de la moitié par la Grande-Bretagne et le reste par quelques autres nations.

On peut se demander si les externes ne furent pas plus nombreux que ne l'indique le livre, tant leur inscription paraît sommairement faite ; la durée de leurs exercices est inexactement notée.

La liste de Bruneau de Tartifume signale la présence de Guillelmus Cheldonius en 1606, d'Andreas Hamiltonius en 1608, de Michel Henneage et de Raph. Sheldon en 1613, de Jacobus Hamilton, *Baro et Eques*, en 1619, tous Anglais ou Écossais. Plus tard, sous la direction de MM. de Pignerolle, nous retrouvons un Scheldon en 1759, un Hamilton en 1754, un Heneage en 1786, son frère en 1790.

Ne pourrait-on pas voir dans ces rapprochements de noms, à 150 ans et plus de distance, une nouvelle preuve de la réputation de l'habile direction des chefs angevins, non seulement comme écuyers, mais aussi comme éduca-

teurs. Que de remarques curieuses ne ferait-on pas, probablement, si l'on possédait la suite ininterrompue des noms d'élèves depuis Bruneau de Tartifume jusqu'à l'ouverture de nos livres; de 1635 à 1755 ?

D'ailleurs, il est facile et agréable de constater à quel point le souvenir de l'Académie restait vivace dans les familles anglaises : nous avons entre les mains des lettres où d'anciens pensionnaires, en envoyant leurs frères ou leurs parents à Angers, expriment leur reconnaissance et témoignent leur confiance à MM. de Pignerolle : on revenait chez eux par tradition de famille. Résumant son jugement sur eux, M. Charles d'Andigné disait : « Grâce et Vaillance », et le conseil de ville déclarait qu'ils attiraient les étrangers « par la douceur de leur caractère et par leur politesse ».

Ils étaient fidèles à leur devise : « VIGILANTIBUS ».

Olivier RAGUENET DE ST-ALBIN.

Livre des Pensionnaires commencé ce 1^{er} Janvier 1755

Au 1^{er} Janvier 1755,

il restait dix-sept pensionnaires de 1754, savoir :

M. le comte Gallucci de l'Hôpital, Napolitain, pensionnaire, entré le 3 novembre 1753, sorti le 5 mars 1755.

M. Donellan, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 9 novembre 1753, sorti le 5 mars 1755.

M. le chevalier de Nieuil, pensionnaire, entré..... en 1754, sorti le 4 mai 1755.

MM. Butler, deux frères gentilshommes Irlandais et M. Farrel, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 25 novembre 1754, sortis le 25 juillet 1755.

MM. Giffard et Stonov¹, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés le 8 août 1754, sortis le 17 avril 1755.

M. de Saint-Amour², gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 19 août 1754, sorti le 29 février 1756.

Mylord Elgin, seigneur Écossais, pensionnaire, entré le 12 septembre 1754, sorti le 28 février 1756.

Mylord Achipald (*sic*) Hamilton, seigneur Écossais, et M. Cargil, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 5 octobre 1754, sorti le 9 juillet 1755.

Ces Messieurs sont allés aux Eaux, revenus le 31 mars 1756.

M. le Chevalier Lambert Blackwel, baronet Anglais, pensionnaire, entré le 8 octobre 1754, sorti le 29 juin 1755.

MM. Frenche, oncle et neveu, gentilshommes Irlandais,

¹ Adresse laissée par M. Stonor ou Stonov après son séjour à l'Académie : John Stonor Esq^r, at. M^r Mannoeks, old Broad Street, London.

² Adresse laissée par M. de Saint-Amour à son départ de l'Académie : M. James de Saint-Amour, at his Academy in Oxford Road, oposite Voland Street, London.

pensionnaires, entrés le 26 octobre 1754, sortis le 25 juin 1755.

M. Butler, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 26 octobre 1754, sorti le 28 octobre 1755.

M. Valters, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 octobre 1754, sorti le 29 juin 1755.

ENTRÉES EN 1755

M. le Chevalier de Maillé, fils de M. le Comte de la Tourlandry, pensionnaire, entré le 11 avril, sorti le 26 juin 1755.

M. de Maillé, enfant de la ville; il est allé en campagne, le 17 août 1755, pensionnaire, entré le 10 juin, sorti le 17 août 1755.

M. de Farmor, gentilhomme Anglais¹ et M. Booth, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 3 juillet, sortis le 3 septembre 1756.

MM. Cheap et Dairdson, gentilshommes Écossais, pensionnaires, entrés le 6 juillet, sortis le 28 février 1756.

M. Hill, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 21 août, sorti le 28 février 1756.

M. du Pavillon, de la Martinique, pensionnaire, entré le 26 octobre, sorti fin février 1756.

M. de Ghellinck de Wyngène, gentilhomme de Gan (*sic*), mort à l'Académie, le 8 novembre 1755, pensionnaire, entré le 27 octobre.

M. de Saint-Hilaire, de Paris, pensionnaire, entré le 22 novembre, sorti le 22 septembre 1756.

¹ « L'intention du Roi n'ayant pas été de révoquer par sa dernière ordonnance de déclaration de guerre les permissions de rester en France, que Sa Majesté a accordées à quelques Anglais, depuis l'ordre général qu'elle leur avait fait donner de sortir du Royaume, le Sr Fermer (*sic*) peut jouir sans inconvénient de celle qu'il a obtenue. . . , Morentin, à Versailles, 23 juin 1756. » Lettre à M. de Pignerolle.

ENTRÉES EN 1756

M. le Marquis de la Guierche, du Poitou, pensionnaire, entré le 6 janvier, sorti le 18 juillet 1756.

M. le Chevalier Deaux, pensionnaire, entré le 5 avril, sorti le 4 octobre 1756.

M. Ryan, l'oncle, pensionnaire, entré le 30 juillet, sorti le 19 octobre 1756.

M. Ryan, le neveu, pensionnaire, entré le 30 juillet, sorti le 12 mars 1757.

M. Giffard ¹, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 octobre 1757.

M. le Comte de la Bretesche, pensionnaire, entré le 27 octobre, sorti le 10 mars 1757.

ENTRÉES EN 1757

M. Fresneau, de Nantes, pensionnaire, entré le 30 janvier, sorti le 4 mars 1757.

M. de la Menollière est revenu, pensionnaire, entré le 13 février, sorti le 13 mai 1757.

M. Wilson, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 27 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 février 1758.

M. de Saint-Germain, pensionnaire, entré le 9 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 avril 1758.

M. Carry, gentilhomme Anglais ², pensionnaire, entré le 8 octobre, sorti le 8 juin 1758.

¹ M. Giffard sera reçu à l'Académie « pour y faire ses exercices, en observant au surplus qu'il n'ait auprès de lui ni gouverneur, ni domestiques anglais... Morentin, à Versailles, le 18 septembre 1756. » Lettre à M. de Pignerolle.

² M. Carry « a déjà été élevé dans un collège de France », est autorisé à venir à l'Académie. Lettre à M. de Pignerolle signée : Morentin, Versailles, 15 août 1757.

M. Whit, de la Rochelle, pensionnaire, entré le 14 décembre
 M. le Comte de Bourmont, pensionnaire, entré le 30 décembre, sorti le 28 février 1758.

ENTRÉES EN 1758

M. Raddy, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 10 mars, sorti le 10 mars 1759.

M. de Chanzeau ¹, pensionnaire, entré le 10 avril, signalé comme présent pour la dernière fois, le 10 avril 1759.

M. de la Motte-Morelle, pensionnaire, entré le 10 avril, sorti le 10 octobre 1758.

M. Standich, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 avril, signalé comme présent, pour la dernière, fois le 20 avril 1759.

M. de la Porte, pensionnaire, entré le 22 mai, sorti le 22 août 1758.

M. Farmor, gentilhomme Anglais, et M. Booth, son gouverneur ², pensionnaires, entrés le 26 juillet, sortis le 26 septembre 1758.

MM. Errington, deux frères ³, et M. Menzies, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 27 août, sortis le 27 septembre 1759.

ENTRÉES EN 1759

M. le Chevalier de Cornulier, fils de M. le Président de ce nom ⁴, pensionnaire, entré le 13 janvier, sorti le 15 avril 1759.

¹ Gourreau de Chanzeaux.

² Ces Messieurs avaient déjà fait un séjour à l'Académie du 3 juillet 1755 au 3 septembre 1756.

³ Un de ces Messieurs Errington écrira de Stable-Yard, Saint-James, Londres, le 27 mai 1776, à M. de Pignerolle, pour lui recommander son neveu M. Smythe, pensionnaire du 17 mai 1776 au 1^{er} juillet 1777.

⁴ Président du Parlement de Bretagne.

M. Fermor, le jeune ¹, pensionnaire, entré le 22 janvier.

M. Deane, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 avril, sorti le 12 juillet 1760.

M. de la Rochejaquelein ², gentilhomme du Poitou, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 septembre 1759.

M. Wright, gentilhomme Anglais et M. Catterall, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 9 août, sortis le 9 août 1760.

M. Scheldon, gentilhomme Anglais ³, pensionnaire, entré le 24 août, sorti le (?) 1761.

M. Power, gentilhomme Irlandais ⁴, pensionnaire, entré le 29 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 novembre 1759.

Mylord Peter, sous le nom de M. Sutton ⁵, et M. Galloway, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 19 octobre, sortis le 19 avril 1760.

M. de la Menolière, revenu, pensionnaire, entré le 6 novembre, sorti le 6 janvier 1760.

¹ « Le sieur Fermor, cadet, peut rester dans votre Académie... Vous pouvez garder ce jeune homme pendant le temps dont il aura besoin pour ses exercices... Morentin, Versailles, 6 octobre 1759. » Lettre à M. de Pignerolle.

² La pension de M. de la Rochejaquelein est réglée par M. l'abbé Cotelte. — Registre.

³ « Le jeune Anglais nommé Scheldon, qui est chez les Jésuites de Saint-Omer », est autorisé à venir à l'Académie. — Morentin, Marly, 14 juin 1761.

⁴ « Le Sieur Jean Power de Kenting, Irlandais catholique, qui fait ses études en France depuis six ans », est autorisé par le Roy à continuer ses exercices à l'Académie d'Angers par décision de M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, 12 août 1759. Certificat signé : Bertin, lieutenant-général de police, Paris, 17 août 1759.

En date du 3 juillet 1761, à Versailles, lettre à M. de Pignerolle, signée Morentin, permettant à M. Power de se rendre à Paris.

⁵ M. de Pignerolle devra recevoir à l'Académie M. Sutton « jeune Anglais qui est venu à Paris accompagné du Sr Galloway, son gouverneur », Morentin, Versailles, 1759.

M. Hart, gentilhomme Anglais ¹ et M. Wood, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 1^{er} décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 7 juin 1760.

M. Harrold, gentilhomme Irlandais ², et M. O'Donnel, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 14 décembre, sortis en juin 1760.

ENTRÉES EN 1760

Mylord Spenser Hamilton ³ et M. Blanchenay, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mars, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 15 juin 1760.

M. Lowther, gentilhomme Anglais, et M. Watson, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mars, sortis le 15 septembre 1760.

M. Chicotteau, américain ⁴, pensionnaire, entré le 14 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 avril 1761.

M. d'Ingrandes ⁵, fils de M. de Serrant, pensionnaire, entré le 20 mai, sorti le 1^{er} avril 1761.

M. le Baron de Blôme, Danois ⁶, et M. Willebrandt, son

¹ M. de Pignerolle reçoit pour le S^r Hart, son gouverneur et un domestique, un passeport octroyé par le Duc de Choiseul pour huit mois renouvelable. Morentin, Versailles, octobre 1759.

Envoi d'un passeport. Morentin, Versailles, 31 juillet 1763.

² Autorisation de recevoir et garder à l'Académie pour y faire ses exercices le S^r Harold, Irlandais, et son gouverneur. Morentin, Versailles, 28 décembre 1759.

³ Envoi d'un passe-port « pour permettre à Mylord Spenser Hamilton, à son gouverneur, au S^r Scott, et à un domestique de venir de Bruxelles » pour entrer à l'Académie. Morentin, Versailles, 24 janvier 1760.

Envoi de la « permission nécessaire à Mylord Hamilton et à son gouverneur pour pouvoir rester encore dix-huit mois à l'Académie... Morentin, Versailles, 17 javril 1760 ».

⁴ La pension de M. Chicotteau est payée d'abord par M. Bertran, son oncle, et ensuite par M. de Narcé. — Registre.

⁵ Walsh de Serrant d'Ingrandes : la baronnie d'Ingrandes dépendait du château de Serrant.

⁶ Ne serait-ce pas le Baron de Blôme cité dans les almanachs royaux comme Envoyé extraordinaire du Roi de Danemark près le Roi de France de 1776 à 1787 ?

gouverneur, pensionnaires, entrés le 25 mai, sortis le 25 août 1760.

M. le Marquis de la Guerre, de Bretagne, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 septembre 1760.

ENTRÉES EN 1761

M. le Chevalier d'Oisonville¹, pensionnaire, entré le 25 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 février 1761.

M. des Herbiers², gentilhomme Poitevin, pensionnaire entré le 25 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le (?) 1761.

MM. les Comtes de Rantzeau, gentilshommes Danois, et M. Berger, leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 mai, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 15 novembre 1761.

M. Lambert, Orléanais, pensionnaire, entré le 23 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 23 août 1761.

MM. Monet³, deux frères de la Martinique, pensionnaires, entrés le 26 juin, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 27 septembre 1764.

M. de la Lande⁴, gentilhomme Malouin, pensionnaire, entré le 13 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 13 décembre 1761.

M. Hesibrige, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 26 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 26 décembre 1761.

¹ La pension de M. d'Oisonville est payée par M. Le Gouet.

² La pension de M. des Herbiers est payée par M. de l'Étenduère. — Registre. — Des Herbiers, marquis de l'Étenduère.

³ La pension de MM. Monet est payée par M. Chollod, leur correspondant à Bordeaux.

⁴ La pension de M. de la Lande est payée par M. de Con'ades,

M. de Saint-Pern, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 8 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 6 février 1762.

Livre des Pensionnaires et des Externes commencé le 1^{er} Janvier 1763

Les entrées de 1762 manquent

M. Lambert ¹, revenu comme externe, entré le 3 janvier.

M. le Comte de Vessel et M. Arigoni, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 4 janvier, signalés comme présents, pour la dernière fois. le 4 juillet 1763.

M. Benoit ², externe, entré le 12 janvier.

M. de la Ferronnays, externe, entré le 11 février.

M. Lee, gentilhomme Anglais ³, pensionnaire, entré le 11 février, sorti le 20 juillet 1763.

M. Dupain, externe, entré le 14 février.

M. Arderley, pensionnaire, entré le 14 février, sorti le 14 août 1763.

M. Ménage ⁴, externe, entré le 4 mars.

M. d'Obson, pensionnaire, entré le 7 mars, sorti le 9 octobre 1763.

Mylord Barrymore, pensionnaire, entré le 7 mars, sorti en septembre 1763.

M. de la Barre Dutieuil, externe, entré le 26 avril, sorti le 26 juillet 1763.

¹ M. Lambert avait été pensionnaire en 1761; qualifié d'Orléanais à son entrée en 1761, ne serait-il pas de la famille des Lambert, barons de Cambrai en Beauce, Orléanais ?

² Est-ce un fils de Vincent Benoist, maire de 1751 à 1755, pendant la mairie duquel fut bâti l'Hôtel de l'Académie.

³ M. Lee est revenu à l'Académie le 18 août 1763 pour six semaines, externe d'abord, puis pensionnaire. — Registre.

⁴ M. Ménage, après plusieurs interruptions, montait encore à cheval à l'Académie en 1765. — Registre.

M. de Vernon de Jonchère, externe, entré le 7 mai.

M. du Joncheray, externe, entré le 16 mai.

M. Genings, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 19 mai, sorti le 19 mai 1764.

M. Vanderpoll, gentilhomme Hollandais, pensionnaire, entré le 29 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 août 1764.

M. le Baron de Saldern et Monsieur son neveu, gentilshommes Danois, pensionnaires, entrés le 27 juin, signalés comme présents, pour la dernière fois, le (?) juin 1764.

M. Solliard, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti le 16 novembre 1764.

M. le Comte d'Allonne, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti en octobre 1764.

M. Rode, pensionnaire, entré le 14 juillet, sorti en juillet 1764.

M. Really (ou Reilly), gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 18 juillet, sorti en juillet 1765.

Mylord Hetgincourt, externe, entré le 24 juillet.

M. Talbot, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 24 juillet, sorti le 18 octobre 1764.

M. Boswin, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 juillet, sorti en octobre 1764.

M. de Varenne, gentilhomme Angevin ¹, externe, entré le 16 août, sorti le 16 mars 1764.

M. de Mansi, de la ville, externe, entré le 20 août.

M. Nesbitt, gentilhomme Irlandais ², pensionnaire, entré le 15 septembre, sorti le 15 mars 1766 ?

M. Roderigue, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 octobre, sorti octobre 1764.

¹ Auguste - François Goddes de Varennes, capitaine au Régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis ?

² Il semble résulter du compte de sa pension que M. Nesbitt est resté deux années et six mois à l'Académie, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 1766. — Registre.

M. Mokre de l'Ile, externe, entré le 3 novembre.

M. Tomazo, gentilhomme Américain, externe, entré le 2 décembre, sorti en mai 1764.

M. Hotmard (ou d'Hotmarle), Américain, externe, entré le 5 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mai 1764.

M. Quasimir (*sic*) de Juigné ¹, externe, entré le 9 décembre

ENTRÉES EN 1764

M. de Juigné, l'ainé, externe, entré le 24 février.

M. Bogués (*sic*) de la Boissière, externe, entré le 3 janvier.

M. de la Voutte, gentilhomme Poitevin ², externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mai 1764.

M. Griffon, gentilhomme de la Rochelle, externe, entré le 15 janvier, sorti le 15 novembre 1764.

M. le Chevalier d'Autichamp, externe, entré le 24 janvier, sorti fin avril 1764.

M. de la Girouardière, externe, entré le 1^{er} février, sorti le 6 juillet 1764.

M. de la Cointerie ³, externe, entré le 13 mars.

M. le Chevalier de la Selle, revenu externe, 16 mai.

M. Stuart Craferi, pensionnaire, entré le 29 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1764.

M. Sheffied, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1765.

M. Sabin, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le

¹ Il interrompt ses exercices et les reprend le 3 avril 1766, et encore le 16 avril 1767. — Registre.

² De la Voulte.

³ Il s'agit sans doute d'un membre de la famille Gohin de Montreuil, qui possédait à cette époque la Cointerie en Jarzé.

3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1765.

M. l'Espagnol, externe, entré le 11 avril, sorti en juillet 1764.

MM. du Plessis, Américains, l'ainé, le cadet, externes, entrés le 9 mai, sortis en 1765.

MM. les Comtes de Reben, gentilshommes Danois et leur gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 mai, signalés comme présents, pour la dernière fois, en novembre 1764.

MM. Wyse, deux frères, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés le 12 juin, sortis en juin 1765.

M. Kinoseley, gentilhomme Anglais, pensionnaire, 12 juin signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1764.

M. Berdoc (ou Berdoe), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 12 juin, sorti le 12 juillet 1764.

M. Dundas, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, fin 1764

M. Teylor, Anglais, pensionnaire, entré le 30 octobre, sorti le 30 janvier 1765.

ENTRÉES EN 1765

M. de Lancrau, gentilhomme Angevin, externe, entré le 2 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1767.

M. Dandigné¹ de Maineuf, externe, entré le 12 juillet, sorti le 12 novembre 1765.

M. Makoire, gentilhomme Irlandais, externe, entré le 19 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 19 octobre 1765.

M. Ward, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, fin 1766.

¹ D'Andigné de Maineuf.

M. Belay¹, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 septembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en décembre 1766.

M. Attheson, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 septembre, sorti le 14 janvier 1768.

M. de Chaillou², de la ville, externe, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1766.

ENTRÉES EN 1766

M. de Brie³, gentilhomme Angevin, externe, entré le 10 janvier, pensionnaire le 18 février, sorti le 15 août 1766.

M. d'Ykson, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1766.

M. Carty, gentilhomme Anglais, externe, entré le 3 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1766.

M. de la Chaussaire⁴, de la ville, externe, entré le 8 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 8 mai 1766.

M. Semith, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 13 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1767.

M. de Charette de Boisfoucault, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 14 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mars 1767.

M. de la Gautraye, de la Martinique, pensionnaire, entré le 18 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en novembre 1766.

¹ John Bayly Esq^r? Un ex-libris trouvé dans des papiers relatifs à l'Académie au nom de John Bayly Esq^r est orné d'un cartouche d'azur à neuf étoiles d'argent posées, 3, 3, 2 et 1, devise : *Quid clarius astris*.

² Amelot de Chaillou.

³ Le marquis de Brie-Serrant?

⁴ Berault de la Chaussaire?

M. Anderous, pensionnaire, entré le 15 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1768.

M. Tuitte, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 31 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1767.

M. de Bray, de Touraine, pensionnaire, entré le 11 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1767.

M. Nesbitt, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 11 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1767.

M. de Logeox, de Rennes, pensionnaire, entré le 15 octobre, sorti le 26 avril 1767.

M. de Soliard et M. de Leneep, son pupille, gentilshommes Hollandais, pensionnaires, entrés le 16 décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en mars 1767.

M. du Plessis, pensionnaire, entré le 19 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 mai 1767.

ENTRÉES EN 1767

M. de Vaudoré, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 16 mars, sorti le 8 août 1767.

M. Gontard, fils du Maire, externe, entré le 30 mars, sorti le 12 juillet 1767.

M. de Montrou, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 23 avril, sorti en 1768.

M. Camille de Juigné ¹, externe, entré le 26 avril.

M. Dulis, externe, entré le 29 avril, sorti en 1772.

M. d'Orsanne ², du Berry, pensionnaire, entré le 6 mai, sorti le 6 novembre 1767.

M. Gray, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 18 mai, sorti en octobre 1767.

¹ Il interrompt ses exercices; les reprend le 23 février 1768.

² Le chevalier Louis René d'Orsanne de Coulon, capitaine au régiment de Navarre.

M. Pacam, pensionnaire, entré le 8 juin, sorti fin 1767.

M. d'Ashood, pensionnaire, entré le 8 juin, sorti fin 1677.

M. Biron, fils de Mylord Biron (*sic*), pensionnaire, entré le 1^{er} juillet, sorti en 1768.

M Ashton, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1769.

M. de Marconnay, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 juillet 1768.

M. Butter, externe, entré le 24 août, sorti en 1768.

M. Stuart et M. Charles, pensionnaires, entrés le 8 novembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en février 1768.

M. Stone, pensionnaire, entré le 11 décembre, sorti le 11 mars 1769.

M. Martin et M. Gream, pensionnaires, entrés en décembre, signalés comme présents, pour la dernière fois, en mars 1769.

(A suivre).





Un Réenraciné : M. Edgar Guilbeau

La mentalité de nos frères déshérités de la lumière reste énigmatique et troublante pour les voyants. Nous nous représentons mal l'état d'âme de ceux qui ont été expressivement dénommés les « Emmurés » et, si nous essayons de le faire — avec combien de compassion et de crainte ! — nous les imaginons plongés dans la tristesse et la nostalgie. Aussi restons-nous le plus souvent stupéfaits et admiratifs aux révélations que les aveugles nous font d'eux-mêmes. Il nous paraît prodigieux de constater l'égalité de leur humeur, un optimisme qui dépasse la résignation, un désir d'activité, un entrain singulier à jouir de la vie, une aptitude extraordinaire à recueillir et à savourer les menus plaisirs, que nous négligeons et dédaignons, et dont ils composent de la joie.

M. Edgar Guilbeau offre un des plus frappants exemples de cette vitalité robuste et de cette ardeur intellectuelle, si remarquables chez les aveugles contemporains, depuis que Braille a ouvert, devant eux, les vastes champs de l'étude et de l'art.

M. Guilbeau, de bonne souche angevine, né à Angers même en 1850, n'est pas un inconnu pour nombre de lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Aveugle dès l'âge de quatre ans, il entra à l'Institution nationale des Jeunes aveugles, juste à temps

pour y bénéficier de la méthode Braille. Il devait, plus tard, enseigner à cette même École l'histoire et la géographie, de 1872 à 1911, et se faire connaître du monde scientifique et littéraire par d'importants travaux géographiques, par la fondation du Musée Valentin Haüy et par son *Histoire de l'Institution nationale*, éditée en 1907. Il a aussi publié divers recueils de poésies : les *Chants du Matin*, en 1872; les *Chants et Légendes de l'Aveugle*, en 1890. Et il est un très ancien collaborateur de la *Revue de l'Anjou*, qui, dès 1870, insérait une de ses premières pièces fugitives : *Le Chant du coq*

Son long séjour à Paris, n'a pas empêché, en effet, l'éminent professeur de garder fidélité à sa petite patrie et, l'heure de la retraite arrivée, c'est sur les bords de la Loire qu'est venu se réenraciner l'exilé, demeuré bien Angevin de cœur et de tempérament.

Les poésies de M. Guilbeau offrent un réel intérêt documentaire, en nous dévoilant la particularité qui le caractérise et qui est bien faite pour déconcerter nos préjugés; cet aveugle érudit, polyglotte, musicien (élève de Marmontel, il fut temporairement organiste de Saint-Serge en 1870), est, avant tout et par-dessus tout, un passionné globe-trotter!

Singulièrement sensible aux sons, observateur attentif, esprit vif, toujours en éveil, profitant des moindres données, ayant gardé de sa lucidité précocement perdue des notions de lignes et de couleurs, Edgar Guilbeau parvient à reconstituer l'ordonnance de la nature et à se figurer l'ambiance, les paysages qui l'entourent. Cette jouissance est si profonde pour lui qu'il cherche à renouveler et à multiplier ce plaisir. Ainsi a-t-il voyagé en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Autriche, toujours curieux de s'instruire, d'agrandir l'univers métaphysique qu'il porte en lui. Il est alpiniste, et surtout pyrénéen. Écoutons-le expliquer lui-même ce goût de déplacement qui semblerait à beaucoup d'entre nous anormal et illogique.

Pourquoi je voyage

Qui voyage le fait pour voir,
 Pour se distraire et pour apprendre.
 Moi, je vais au loin pour entendre
 Et pour tâcher de concevoir.
 Ma main me sert à percevoir,
 Mon oreille m'aide à comprendre...

Et dans une autre pièce descriptive : *Belledonne*, il nous apprendra ce qui excite son imagination, pendant les courses en montagne : « le ruisseau qui gémit dans son chemin pierreux, la source qui, sans fin, babille goutte à goutte... la rafale qui fait palpiter les sapins, la plainte des oiseaux fuyant sous les ombrages. »

Cette notation précise et minutieuse des bruits suscite à l'esprit du lecteur les exactes images qui y correspondent. Nous voyons le sentier, la cascade, le torrent. Et ainsi, par un curieux phénomène de transposition, l'excursionniste aveugle parvient à nous suggérer des tableaux qui lui demeurèrent invisibles.

Mais études et voyages — toute acquisition spirituelle comme toute exploration hors du terrain connu — supposent, près de l'aveugle, l'aide permanente d'un guide et d'un auxiliaire. L'infirme reste un éternel mineur. M. Guilbeau, en termes touchants, nous décrit cette servitude :

« J'ai besoin, pour sentir mon pas bien affermi,
 De l'œil d'un compagnon et du bras d'un ami ».

.

« Seul ici, seul là-bas, je serais impuissant ;
 A qui me donne appui, je suis reconnaissant. »

Et il ajoute, avec une gratitude attendrie : « Mes mains ont trouvé partout des mains ouvertes. »

Ces grands éprouvés ont, en effet, le privilège de fomentier autour d'eux la générosité et le dévouement. Personne ne saurait demeurer indifférent à leur infortune : mère, épouse,

amis, rivalisent d'émulation pour adoucir leur adversité et y apporter quelque allègement. Ils ne perçoivent que des voix tendres. Ils n'entendent que des paroles aimables et enjouées. Et c'est là une compensation inappréciable à la disgrâce dont ils sont frappés : « Heureux, pourrait-on dire, ceux qui sont privés du sens de la vision, puisqu'il leur est ainsi permis de garder confiance et de croire à la bonne foi, à l'indulgence et à la bonté universelles ! »

Mathilde ALANIC.





Poésies

Belledonne

*(Pic des environs de Grenoble qui atteint presque 3.000 mètres
d'altitude)*

Le ruisseau qui gémit dans son chemin pierreux,
La source qui sans fin babille goutte à goutte,
Le torrent qui mugit tout le long de sa route,
Le lac tranquille aux flots presque silencieux,
La cascade au fracas tumultueux qui tonne,
Pour l'aveugle, voilà ton attrait, Belledonne !

La rafale qui fait palpiter tes sapins,
La plainte des oiseaux fuyant sous les ombrages,
La cloche des brebis tintant aux pâturages,
Les cris répercutés par les rochers lointains
Et le calme troublant du névé monotone,
Tout, sur tes versants, mène au rêve, Belledonne !

Le caillou détaché qui roule sur tes flancs,
Le désert triste et froid à quelques pas du monde,
Le sentier rétréci près du gouffre qui gronde,
Les abîmes muets que le pied sent béants,
Le grésil qui meurtrit, la neige qui bourdonne,
Sur ton étroit sommet tout émeut, Belledonne !

1891.

Le Guide

Noble est assurément la fonction de guide,
 Ce montagnard au bras nerveux, au pied solide,
 Ce courageux qu'on suit et qui passe partout,
 Ce hardi, ce prudent qui doit avoir surtout,
 Pour que de cent périls, vivant, quelque'autre sorte,
 Coup d'œil juste, main prompte, âme tenace et forte.
 Fidèle compagnon, dévoué serviteur
 Du savant, de l'artiste et de l'admirateur,
 Crevasse ou roc abrupt, nul danger ne le trouble.
 Son intrépidité par l'obstacle se double.

Le guide est le gardien des sommets solennels,
 C'est l'apôtre écouté des glaciers éternels.
 A toutes les splendeurs des cimes son cœur s'ouvre ;
 Son œil sait dévoiler les beautés qu'il découvre
 Et sa vie âpre accroit l'universel savoir.
 On est grand n'importe où quand on fait son devoir.

1893.

Pourquoi je voyage

SONNET

Qui voyage le fait pour voir,
 Pour se distraire et pour apprendre.
 Moi, je vais au loin pour entendre
 Et pour tâcher de concevoir,

Ma main me sert à percevoir,
Mon oreille m'aide à comprendre,
Et je fais effort pour étendre
Mon plaisir comme mon savoir.

Je frissonne à tous les bruits vagues,
Tressaille aux grondements des vagues,
Soupire aux murmures du vent ;

Et suis charmé lorsque je trouve
Une voix belle qui me prouve
Qu'un son est parfois émouvant.

1895.

Hymne à Braille

*(Chanté à Coupvray au centenaire du créateur de l'alphabet
des aveugles)*

Qui soulagea notre souffrance ?
Qui nous mit de la joie au cœur ?
Qui nous donna de l'espérance ?
Qui nous insuffla du bonheur ?
Qui, tout à coup, de cette terre
Fit pour nous un séjour meilleur ?
C'est toi, Braille, ami tuteur,
Notre appui, notre bienfaiteur.

Nous te devons quelque allégresse
Et beaucoup de sérénité,
Car lire est pour nous une ivresse,
Lire, c'est la liberté,

Tu développas notre sphère
 Par ton alphabet novateur,
 Notre Braille, ami tutélaire,
 Notre appui, notre bienfaiteur.

Tes six points sont une magie
 D'où sort notre affranchissement.
 Que notre mémoire affermie
 S'en souviennne éternellement.
 Gloire à Coupvray, ce coin de terre
 Où naquit le libérateur,
 Gloire à toi, Braille, notre père,
 Gloire à toi, notre bienfaiteur.

Reconnaissance

A H. Lagugné, mon compagnon de voyage.

Dans la lointaine Autriche, aux sites poétiques,
 Sur les versants alpins, sur les lacs helvétiques,
 J'eus besoin pour sentir mon pas bien affermi
 De l'œil d'un compagnon et du bras d'un ami.
 Seul au milieu des champs, seul au bord des rivières,
 Seul au flanc des rochers, seul dans les sapinières,
 Seul ici, seul là-bas, je serais impuissant;
 A qui me donne appui je suis reconnaissant.
 Mes mains ayant trouvé partout des mains ouvertes,
 Mon pied de voyageur, des pieds toujours alertes,
 Mon oreille, des voix tendres, la cécité
 Fait que dans tous les cœurs je sens de la bonté.

Aux pays visités j'ai perdu sur ma route
A chaque heure du jour bien des plaisirs, sans doute,
Dont s'enivrent les yeux de quiconque peut voir,
Plaisirs que même, hélas ! je ne puis concevoir.
Qu'importe ? N'ai-je pas l'ombre de la ramure ?
N'ai-je pas les attraits du chant et du murmure ?
N'ai-je pas sur les monts la fraîcheur du zéphyr ?
Sur la terre pour moi tout n'est pas que soupirs.
Mais, si j'y souris, mais, si j'y trouve des charmes,
Je le dois à tous ceux qui m'ont donné leurs larmes,
Et la reconnaissance, en m'emplissant le cœur,
A ces charmes s'unit pour tisser mon bonheur.

1892.

D'Aveugle à Aveugle

SONNET

Foulant les pelouses fleuries,
A nos côtés et sous nos pas,
Tous les deux nous ne voyons pas
Verdir les bois et les prairies.

Pourtant nos cœurs ont des féeries,
Faites d'invisibles appas.
Providence qui nous frappas,
Tu nous fis don des rêveries.

Pour atténuer notre émoi,
Vous charmer même, vous et moi,
A l'art nous avons l'âme ouverte.

A-t-on besoin pour être aimant
De voir l'étoile au firmament
Et d'admirer la feuille verte ?

1896

Apparition

(Traduit de Lenau)

Mon âme, quand elle est venue,
A trouvé d'aussi doux attraits
Aux charmes de cette inconnue
Qu'aux premiers bourgeons des forêts.

Quand elle parla, sa voix tendre
Entra jusqu'au fond de mon cœur
Et j'aimais non moins à l'entendre
Qu'au bois j'aime un oiseau chanteur.

J'eus au départ tant de tristesse,
A l'adieu j'eus tant de chagrin,
Qu'un dernier rêve de jeunesse
Semblait avoir pris son chemin.

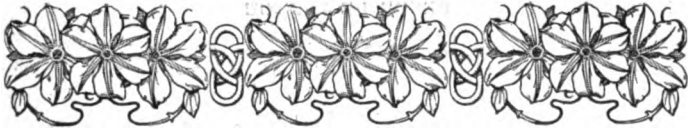
Le Courant

Le Gave roule en eau la neige de l'hiver :
Il se perd dans l'Adour et l'Adour dans la mer.
Effritant les parois de sa gorge profonde,
Il porte de l'humus aux vallons qu'il inonde,
Et les alluvions qu'il répand sur ses bords,
Faisant germer des blés, font naître des trésors.
Le Pyrénéen suit le chemin que l'eau trace
Et va dans les cités régénérer la race.
De même que le sol, se trouvant destiné
A combler quelque vide, il se sent entraîné
Vers de semblables buts et par la même route.
Le rocher bloc à bloc, le ruisseau goutte à goutte,
Et l'homme pas à pas, tout descend le courant.
Ainsi la plaine vit des apports du torrent.

1895.

Edg. GUILBEAU.





Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

A RENÉ ONILLON.

Ainsi que les autres provinces restées longtemps sans voies de communication, le Pays des Mauges, sillonné tard par cette charrue de la civilisation nouvelle que l'on appelle le chemin de fer, a conservé pour ainsi dire jusqu'à nos jours, avec son caractère de primitivité et ses usages séculaires, son vocabulaire archaïque. Ensemble de naïveté et d'enjouement, de mysticisme et de pittoresque, qui, exposé sous la coudrette d'une nature communicative, prolongeait en contraste de certaines grossièretés faubouriennes une grâce idyllique, un peu vieillotte, un peu minaudière, un peu cassée, d'ancien régime.

On se serait aisément arrêté à déduire de cette anomalie tout un système de résistance qui eût opposé la tradition à la mode, la fidélité au progrès et l'éternité à l'évolution. C'était méconnaître l'anthropologie.

Au vrai, en linguistique, nul effort de la conscience, dans la masse du moins, ne paraît s'être fait jour contre la destinée et ces petits îlots de *passé* dans la France du présent sont explicables, comme l'est la stagnation de l'eau dans

un pré creux : qu'une rigole traverse la flaque et le mouvement y refera la vie.

Le Pays des Mauges donnait l'idée d'une colonie du Moyen-âge égarée dans le XIX^e siècle. Mais, dès l'aube du vingtième, lorsque le *déraillard*¹ eut allumé sur Beaupréau son étoile à trois branches, l'éblouissement de la nouveauté obnubila la routinière manière de voir, les néologismes du reniement humilièrent la terre natale; les Mauges commencèrent imperceptiblement à se *dépaysier*.

La séculaire méthode, que quelques apports de commerce, d'école ou de régiment, avaient pu à peine écailler, *chambranla*² comme un grand cadre aux angles disloqués par la vermoulure.

Les meubles, déjà, avaient, l'un poussant l'autre, pris le chemin des collections. Autour des moulins désapprenant leurs signes, l'essaim des coiffes, aussi, se vit casser les ailes par la *casserole*³ envahissante. Le folklore, aujourd'hui, n'ose même plus se produire, en présence de l'élément étranger qui a bouleversé les mœurs. Le glossaire local a cessé de venir se promener au bourg, il ne sort plus des métairies; que dis-je ! C'est avec embarras qu'il jargonne mes'hui, dans la *goule*⁴ même de tantine Manette, depuis que gars-Pierre, qui a fait cinq ans d'école, et sa sœur Marie-penette⁵, qui rêve d'un établissement en ville, tournent en dérision le prétérit en *i* et les formes dialectales.

Il a fallu trois cents ans à Malherbe et à Vaugelas pour pénétrer dans les vieilles Mauges.

Cependant tout n'est pas perdu. Meubles et ustensiles ménagers sont en pension dans les musées de la région;

¹ C'est le nom que l'on donne ironiquement, dans tout l'Anjou, au chemin de fer à voie étroite.

² *Chambranler* (patois local), chanceler, trébucher.

³ *Casserole* (patois local), capote, chapeau de femme.

⁴ *Goule* (patois local), bouche, gueule.

⁵ *Marie-penette* (patois local), maniérée, bégueule.

quelques particularités du type et du costume survivent sur les cartes postales ; le glossaire et la tradition ont trouvé le refuge de plusieurs gros livres ¹. Attelons-nous, sans tarder à identifier les sons du langage avant que ces proscrits aient abandonné à la phonétique officielle notre bocage encore familier à leurs derniers échos ².

Pour le curieux, de passage dans les Mauges, le détail qui, avec les sites prestigieux et les ultièmes coquetteries de la coiffe, retient encore l'intérêt, est l'étrangeté de certaines prononciations. On croirait, pour un peu, à un français différent, estropié, sinon barbare, mi-patois, mi-jargon. Or ce verbe étrangement accentué ne représente pourtant pas autre chose que du vrai français.

Le considérer comme une originalité linguistique serait commettre le péché d'ignorance ; car il n'est qu'un archaïsme, et voilà tout.

Tout au moins les phonèmes recueillis dans les Mauges procèdent-ils de phonèmes archaïques, pour la plus grande partie. En déterminer le rapport, quand le rapport est établi par des phonèmes analogues et qu'il se présente pour ainsi dire comme régulier, sera une recherche sans grand mérite, grâce aux travaux des maîtres qui ont doté notre langage national de l'histoire de sa propre évolution, et notamment M. Ferdinand Brunot ³. Quant à l'exception, j'ai, à défaut de textes littéraires ou de vieilles chartres,

¹ *Glossaire des Parlers et des Patois de l'Anjou*, par A.-J. Verrier et R. Onillon, 2 vol., chez G. Grassin, Angers, 1908.

Terroirs Mauges, par Henry Cormeau, 2 vol., chez G. Crès, Paris, 1912. Dans ces deux ouvrages, les prononciations locales sont signalées, mais sans commentaires et sans étude fondamentale.

² L'unique tentative qui apparaisse sur cette question est une étude des *Rapports de la Langue de Rabelais avec les Patois de la Touraine et de l'Anjou*, par Arthur Loiseau, alors professeur de seconde au Lycée d'Angers, 20 pages, Angers, Lachèse, 1867. J'en emprunterai l'essentiel.

³ *Histoire de la Langue française*, par Ferdinand Brunot, 4 vol. parus chez A. Colin, Paris.

confronté avec les extraits d'archives relevés dans l'œuvre de Célestin Port ¹. Dans Port, nous rencontrons encore le caractère *populaire* et l'exemple ancien des prononciations *locales*.

C'est d'ailleurs cette exception qui, dans l'état d'instabilité et de décadence du patois où j'ai trouvé les mots, devient presque impossible à mettre au point. La bouillie de l'ignorance et de l'arythmie remplissait des gens la bouche déséduquée par toutes les confusions de la consonne et de la voyelle.

Il est des cas où l'accentuation des sons du langage humain, dans le Pays des Mauges, ne dépend plus d'une influence étymologique, où les circonstances ont disqualifié la tradition. L'accent varie selon les paroisses, selon les milieux, même selon les voix haut ou bas timbrées.

Quoi qu'il en soit, il existe et, tant qu'il nous est parvenu constant, indéniable, fixé, je le signale en tâchant à l'expliquer.

VOCALISME

A

§ 1. — Le son de l'a

Dans le parler, légèrement trainant des Mauges, l'inflexion personnelle du causeur prolonge ou raccourcit plus ou moins la valeur de la voyelle au gré de son propre moyen d'expression ; il est à remarquer que l'ironie accentue volontiers l'a. En tenant compte des ces habitudes traditionnelles et de l'éducation qu'elles imposent naturellement à la voix, on ne distingue guère dans les Mauges que deux catégories d'a : l'a ouvert, qui est plutôt bref, l'â fermé qui est très fermé et très long.

¹ *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, 3 vol., chez Lachèse et C^{ie}, Angers, 1868-1878.

L'accent qui gouverne la longueur de nos *â* s'érige à la hauteur de nos clochers, il se multiplie à leur nombre. Pourtant, nous sommes entourés d'*â* plus longs encore et plus nombreux que les nôtres.

Dans la conversation si volubile et restée toute voilée de nasalisation des patoisants du Bas-Poitou, l'*â*, qui pollue pour ainsi dire chaque son-voyelle, dépasse, laisse dans l'ombre tous les autres sons.

De l'autre côté de la Loire, l'*a* n'est populaire qu'à la condition de s'accentuer.

Ces différences, d'autres analogues, sont d'ailleurs perceptibles dans les diverses provinces par rapport au langage national.

Ainsi, le peuple de Paris allonge-t-il l'*a*, signalé bref par les dictionnaires de la langue, dans un certain nombre de mots : *câsserole*, *effâcer*, *mâçon*, *râdis*, *râpin*, etc., etc.. Dans les Mauges, l'*a* de ces vocables reste ouvert.

§ 2. — *a* et *â*

Il y a une trentaine d'années, le linguiste aurait pu, en allant vers les Ponts-de-Cé, relever des *â* en quantité notable, si j'en augure bien par cette phrase d'une pont-de-céyaise dont nous nous moquions étant enfants : « *âh ! Mârie*, mon pau' ptchit *âmi*, li tchi se doune tant de *mâw !* » Mais la mode a fait l'école, venue d'Angers, tout proche.

Au fur et à mesure que le voisinage de Cholet influe davantage, l'*a* se ferme et s'allonge de plus en plus manifestement. Il y a des *a* qui sont longs et fermés à Cholet, brefs et ouverts à Beaupréau :

a) l'*a* final des mots de la langue portant l'accent grave : *çâ*, *déjà*, *là*, *volâ*, à Cholet ; *ça*, *déjà*, *la*, * *vola*¹ à Beaupréau ;

¹ Les mots précédés du signe * sont soit dialectaux, soit corrompus du français. Consulter l'Index à la fin de cette étude.

b) l'*a* des syllabes finales en *ail* : *cramâil*, *mâil*, *provâil*, *betâil*, *travâil*, etc., vers Cholet et le Poitou; * *cramail*, * *mail*, * *provail*, — *betail*, *travail*, à Beaupréau, Montrevault, Saint-Florent;

c) dans différents mots inclassifiables : * *casse*, à Beaupréau, la Grande-Câsse (nom d'un quartier), à Cholet; *hache*, à Beaupréau, *hâche*¹, à Cholet; *riège*, à Montjean, *riâge*, à Tout-le-Monde, etc., etc..

Le son de l'*â*, pour *a*, affecte dans les Mauges un nombre important de syllabes :

1° En tête des mots, *a* s'entend *â* dans : * *âbre* (cf. la série *âbr*, 3° ci-après), * *âfre* (*faire âfre*, loc. us.), et *âfreux*, *âille* et * *âlle* (de *aller*), *âilleurs* (cf. la série *âill*, 4° ci-après), *ânis*, *hâper*, *hâsard*.

2° A la finale, *a* sort pour ainsi dire constamment ouvert et bref, quand il n'est pas suivi de consonne.

Dans les quelques exceptions opposables à cette règle, l'*a* se ferme sous l'inspiration d'ironie dont il est parlé plus haut, mais qui reste ici permanente et qui insinue dans la forme une sorte d'augment péjoratif : * *sapiâ*, * *sarpidâ*, * *tirefiâ* (cf. § 4, les dissimilations entre *a* et *an*), — * *bachâ*, *bêtâ*, *galâ*.

La règle de *a* bref ou long dans le corps des syllabes est difficile à dégager.

L'usage est de prononcer *â* long et fermé :

3° Devant le groupe de consonnes *br* : * *âbre*, * *dâbre*, * *sâbrée*, — *câbrer*, *dêlâbrement*, *Lâbre*, *sâbre*, etc..

Par contre, * *caperiole* (= *cabriole*).

D'autre part, dans la composition *abl*², pourtant voisine

¹ Dans le cahier des revendications de la paroisse de Saint-Léger-des-Bois, en 1789, les bûcherons réclament un peu de feu durant l'hiver pour « dégeler leurs *hoches* » (renseignement fourni par M. A. Le Moy). — Cf. § 3, o pour *a*.

² Il n'est pas hors de propos de remarquer que ce type n'est représenté par aucun mot dialectal.

de *abr*, tous les mots — noms comme *table* ou adjectifs comme *aimable* et leurs composés, adverbes comme * *amicablement* (= *amicablement*) — qui ont l'*a* fermé en français, l'ont ouvert dans la prononciation maugé, sauf, bien entendu les cas où l'*a* est long en français, comme *câble*, *râble*, etc.. Cependant encore, exception est faite pour * *yâb(l)e*¹ (= *diable*) et ses composés;

4° Dans les compositions en *aill* : * *artifaïlles*, * *bâillaud*, * *bourâille*, * *câille*, * *chacâiller*, * *couvrâilles*, * *effenâiller*, * *egâiller* et * *egâillade*, * *enrouâiller*, * *eviâiller*, * *gripâille*, * *jâille*, * *migâillère*, * *morçâillon*, * *restâillon*, — *âille* (de *aller*), *âilleurs*, *bâiller* (= *bailler*), *câiller*, *fouâiller*, *mâillot*, *pâille*, *pâiller* et *pâillasse* (tandis que dans le Saurmurois, *paille* s'entend très bref et ouvert), *râiller*, *tâiller*, *Vâillant* (patronyme), etc., etc..

Par contre : * *caïllerot*², * *caïllin*, * *caïllon*, *détaïller*, — *faïlle* (de *falloir*) et * *faïlli*, *medaïlle*, etc..

5° Dans quelques cas, devant *l* : * *châler*, * *dâler*, * *râle* (rare), — *Câlais*³, *câlice*, *vâlet*.

Par contre, avec *a* : * *chale*, * *chalêtre*, * *dalle*, * *rale* (jambe), * *tale*, — *pale* et *palir*, que MM. Verrier et Onillon recueillent à Montjean avec *a* bref, mais que j'ai rencontrés toujours longs à Beaupréau et environs.

6° Dans un certain nombre de mots ou *a*, suivi de *re* ou de *rr*, *a* déjà acquis en français populaire le son fermé : *bârrique*, * *chârte* (= *charrette*) et * *chârtée*, * *mârraine*, *sârrau*, etc., etc., *câresse*, *cârillon*, *gâre*, *mâre* et * *mârée*, etc., auxquels il y a lieu d'ajouter *jârs* et *liârd*, ainsi que les dia-

¹ Quand j'isole une lettre entre parenthèses dans la graphie d'un mot, je veux indiquer par là que cette lettre ne s'entend pas dans la prononciation maugé.

² L'apostrophe suivant la consonne finale indique que cette consonne s'entend, dans les Mauges.

³ « On aurait cru à les voir que c'était Câlais et ses bouteilles », « ils représentaient Câlais et ses bouteilles », locutions usuelles à Montjean. Cf. *Glossaire de l'Anjou*.

lectaux : **chârreyer*, **guillâret*, — **rembârré*, **ernâré* (= *renaré*), et aussi **eyârd*.

Par contre, *a* est bref dans : **epare*, **petarée*, **pie-maraige*, dans **jartzeler*, et dans **petouffard*, etc., ainsi que dans quelques mots français comme *marée*, *reparer*, *retard*, etc..

7° Devant *s* final, sonore ou insonore : *Arrâs'*, *âs'*, **badrâs*, **bedâs*, **châs*, **debâs*, **lumâs*, **petrâs*, **piquerâs*, — *appâs*, *câs*, *glâs*, *hêlâ(s)*, la deuxième personne du singulier du futur simple (*aimerâs*, *habillerâs*, *vendrâs*, etc., etc.), celle du présent de l'indicatif du verbe *avoir* (*t'âs* et le composé **qu'âs-tu*), quelques pluriels de noms en *a* : *falbala*, *falbalâs*, **agacia*, *agaciâs*, etc..

8° Devant une consonne insonore suivie de *s* final également insonore : *armenâ(ch)s*, *sâ(c)s*, *drâ(p)s*, *gâ(r)s*, *châ(t)s*, *crachâ(t)s*, *râ(t)s*, et les pluriels des autres mots en *at* ¹.

Au singulier : **armena(ch)*, *sac'*, *dra(p)*, *gâ(rs)*, *chat'*, *crachâ(t)*, *rat'*, etc..

9° Dans toutes les syllabes où *a* est suivi de *s* ayant le son de *z* : **abrâser*, **bâseli*, **câsuel*, **egâziller*, **nâse* et **nâson*, — *bâsane*, *ecrâser*, *gâze*, *gâzon*, *hâsard*, *mâzette*, *mâsure*, *phrâse*, *râser*, *vâse*, etc., etc..

Cependant, *a* bref et ouvert dans *Gazeau* (patronyme).

10° Dans la moitié environ, des mots où *a*, suivi de *ss* ou de *c* sifflant, a déjà acquis en français populaire le son fermé : *câsser*, *câssis*, *clâsse* et *clâssique*, *grâcier* et *grâcieux*, *grâsse*, *impâsse*, *lâssitude*, *pâsser*, *ramâsser*, *tâsse* et **tâssée*.

Par contre, *a* bref et ouvert figure dans : **begasse*, **berdasse*, **bondrassse*, **fergasser*, **gassouiller*, **ragassoux*, **vernasse* (tous mots formés avec le suffixe péjoratif *asse*), — *chasser*, *crasse*, *filasse*, *harasser*, *masse*, etc., etc..

Chose qui pourra surprendre, **badrâs* donne **badrasser*, *embarrâs* donne *embarrasser*, *matelâs* donne **amatelasser*.

¹ Cf. les mots en *ot* : *pot'*, *pô(t)s*; *mot'*, *mô(t)s*, etc..

On dit *brâsser la salade* et * *biser* à grande *brassée*. * *Câsse* (*i y a de la câsse*), du verbe *câsser*, prend l'*â* long, et * *casse* (boue des rues) le prend bref, alors pourtant qu'il paraît appartenir à la même famille que le français *gâcher*.

11° Dans tous les mots des types en *asion*, *assion*, *ation* : *invâsion*, *compâssion*, *nâtion*, etc., etc.; et il est intéressant de remarquer encore ici qu'aucun mot dialectal n'existe de ces types ¹.

12° Dans certains mots, tant dialectaux que nationaux, où l'intervention de l'accent se produit devant différentes consonnes : * *câgner* (cf. *acagnarder*), * *mâtre* (cf. *mat*) et * *mâtrir*, * *palât(r)e*, *piârre* (= *pierre*, qu'il faudrait rapprocher du 6° ci-dessus), * *prâe*, * *rabâtée*, * *rabâter* (anc. fr. *rabat*, esprit), * *râgon*, * *raffenadâ*, — *cadâv(r)e* (souvent *cadâb(r)e*, cf. 3° ci-dessus), *câdre* et ses composés, *châcun* et *châque*, *Jâcques*, *mâcre*, *râpière*, etc..

Par contre, *a* s'entend ouvert et bref dans * *macher*, * *machure*, bien qu'ils paraissent appartenir à la même famille que les français *mâcher*, *mâchoire*, mais aussi que *massue* (forme picarde *machue*), — et dans *patir* comme dans *compatir*.

Nous avons aussi * *atiner*, contrastant avec l'ancien français *aatiner* (= *âtinier*).

13° Enfin, dans un mot présentant un faux air de latin : * *rapiâmus* ². Et, à ce propos, notons ici les bizarreries de la prononciation du latin : « *pâter noster . . . adveniat regnum tuum, fiat voluntâs tua, sicut in cælo et in terra. Pânem nostrum quotidîânium da nobis hodie et dimitte nobis debita nostra . . . et ne nos inducâs in tentationem, sed libera nos a mâlo, âmen* ». *Libera* a ici l'*a* ouvert et bref; et pourtant on dit *les liberâ*, en parlant de l'absoute dans l'office des

¹ *Récion*, *romion* amorcent une ressemblance. On verra plus loin que cette ressemblance est entièrement factice.

² Le latin de cuisine est connu dans les Mauges sous l'appellation de * *latin-porchet*, ou *latin à porchet*.

morts et, de même, on prononce : *hosanna*, *alleluia*, *stabat* à l'église, *hosannâ*, *alleluiâ*, *stâbat* dans les conversations populaires.

Quelle conclusion déduire de tous les exemples produits ici? Ainsi que je l'écrivais en abordant l'étude de l'*â*, la règle ne se dégage pas. Par intervalles, une lueur nous guide; l'*â* absorberait la consonne qui le suit et le son de cette consonne se compenserait dans la longueur acquise de la sorte par la voyelle. Ainsi : *t'âs* et *il a*; *clâ-sique* pour *cla(s)sique*; *crachâ(t)* alors que *chat*'; *châcun* venant de l'ancienne forme *chascun*; *vâlet*, qui a été jadis tour à tour *vatlet*, *vaslet*, *varlet* et *vallet*¹; et encore *sarpidâ* où *dâ* est une contraction pour *dea*; *prâe*, du latin *prava*.

De même, on comprendrait *mârée* (pleine mare) et *marée* (poissons de mer), *macher* (meurtrir) et *mâcher* (broyer sous les dents), etc., pour marquer la différence de sens. Mais pourquoi *â(f)-freux* et *a(f)-faire*, pourquoi *ba(t)-tre* et *mâ-tre*, et *câdre* et *ladre*? Comment admettre qu'*agât d'eau*, en mauge, ait un *â* long, alors qu'*a* est bref dans les équivalents angevins *aca* et *laka* (*Glossaire de l'Anjou*)?

Comment expliquer *dalle* et *dâllée*, où le second *l* ne se prononce ni au premier ni au second mot?

Cette phonétique, en opposition avec celle des maîtres d'école, ne saurait s'appuyer sur aucun texte, puisque, dans la langue elle-même, des mots prononcés couramment avec un ou deux tiers d'accent ne sont pas graphiquement accentués et que ceux qui le sont dans l'écriture (*à*, *voilà*, *déjà*) n'en restent pas moins brefs dans la prononciation académique. Mais ce que l'on peut affirmer c'est que cette phonétique ne se maintient ici que par tradition.

Pour ne rien omettre, je dois encore observer que des

¹ Cf. Constans, *Chrestomathie* (Paris, 1906), le glossaire ancien français,

mots comme *poêle*, prononcé *poale* en français (*Nouveau Larousse*) conservent chez nous le son de l'*ê*.

Enfin, à part *popa*, les mots formés par répétition de syllabe, ont leurs deux *a* identiques : *caca*, * *dada*, * *flafla*, *Nana*, etc., (cf. avec les mots en *e-ê*, *eu-eû*, *o-ô*, dans la suite de ces études).

§ 3. — *a* et *o*

Ce n'est pas dans les Mauges que l'on comprendrait le dicton du XVIII^e siècle : « Cela rime comme *hallebarde* avec *miséricorde* ¹. »

Pour donner idée de l'accentuation de l'*â* chez nous, je citerai cette locution usuelle, dans laquelle *â* assonne avec *o* :

Mal commode
Fait à la hâte.

En avançant vers la Vendée, on va encore plus loin ; pour rimer tout à fait, l'*a* se transforme en *o*. Ainsi dans la berceuse que je transcris du *Glossaire de l'Anjou* :

Tu t'endors, barbote !
Tu tomberas dans le feu ;
Tu brûleras ta *potte* (patte)
Et tes petits yeux bleus.

Nous rencontrons de même dans le glossaire mauge plus d'un mot dont l'*a*, à force de s'allonger, a finalement abouti au son de l'*o* : * *bouroche* (panier rond à gros ventre), bou-

¹ Ce dicton aurait pris naissance dans les rimes d'une épitaphe faite par un sieur J.-B. Bombel, à la mémoire d'un suisse de l'église Saint-Eustache, à Paris, en 1727 :

Ci-gît mon ami Mardoche ;
Il a voulu être enterré à Saint-Eustache ;
Il a porté trente-deux ans sa hallebarde ;
Dieu lui fasse miséricorde !

rache au *Nouveau Larousse*; * *bromer*, brâner; * *chou-bou-roche* (l. *borago*), bourrache; * *cosaquin*, caçaquin (peut-être par étymologie populaire empruntée à *cosaque*); * *entomer*, entamer (cf. dans Rabelais « frère Jean des Entommeures »); * *former*, de *farmer* (= fermer); * *geromium*, géranium; * *moman*, maman; * *ocres*, âcres (l. *acre*, choses cruelles, acérées); *ormoire*, armoire¹; * *popa*, papa (cf. *pope* et *pape* au *Nouveau Larousse*); * *phormacie*, pharmacie; * *roche*, rache. — Cf. aussi, § 67, l'étude sur *on* et *an*.

En français, semblablement, divers mots ont corrompu l'*a* en *o* : *dommage*, autrefois *damage* (l. *damn(um)aticum*)²; *épouvanter*, pour *espaventer* (l. *ex-pavent(em)are*); *omelette*³, pour *amelette* (chez nous toujours * *amelette d'œufs*, afin que l'image persiste⁴); *orteil*, du latin *articulus*⁵.

De même, Loiseau remarque que « Panurge dit plusieurs fois *bauffrer* pour *bâffrer* » (*Rapports*, p. 8) et, citant les *holos ! holos !* de Grandgousier, il les traduit par « *hélas*. dans les patois de l'Ouest » (*Histoire*⁶, p. 399, n. 1).

D'identiques confusions se retrouvent dans la graphie des noms des lieux dits, aux archives, pour plus d'une loca-

¹ La forme est ancienne. On la retrouve à peu près chez Villon, *Petit Testament*, str. xv :

Pour ce, je me suis pourpensé,
Puis qu'il n'a sens mais qu'une *aulmoire*...

Larousse dérive *armoire* du latin *armarium*.

² Cf. dans Ada'bert de Keller des vers du trouvère Richard de Fournival :

Cil qui d'amour essauchier se fainct
Ne puet avoir en li servir *damaje*.

³ *Haumelaicte* déjà dans Rabelais, édition de 1553.

⁴ *Amelette d'œufs*, c'est-à-dire lamelle ou lamelette d'œufs, feuillet d'œufs.

⁵ « On a rapporté à une contamination celtique le passage de *a* à *o* dans *orteil* » (Brunot, *Histoire*, t. I^{er}, p. 54, n. 2). Le mot celtique était *ordag*.

⁶ Arthur Loiseau, *Histoire de la Langue française*, Paris, 1884.

lité angevine. Je les indique ici, d'après Célestin Port¹ : Dans les Mauges, *Hâte-Mort*, nom à Beaupréau d'un ruisseau qui s'appelle exactement Haute-Mare (*hâwte-mâre*); — la *Mamenottière*, village de la Chapelle-Saint-Florent, la *Momelottière* dans un texte de 1644; — en Anjou, *Mocrasse*, closierie du Breil, *Moucrosse* à la carte de Cassini et *Mocrosse* à l'État-Major; — *Ramefort*, hameau de Blou, *Ramus fortis* 1070-1080, *Romefort* 1190-1195, aujourd'hui vulgairement *Romefort*; — *Coq-en-Pot*, « une petite isle appelée Coq-en-Pot sise près la porte marinière », 1639, à Châteauneuf-sur-Sarthe, évidemment pour *Coq-en-Pâte*, la locution est trop répandue pour qu'un doute puisse même surgir².

L'o qui s'est ainsi formé par corruption ne s'entend pas toujours identiquement dans toutes les Mauges. Ainsi *romion* à Beaupréau devient *rômion* à Montjean (et *ramion* à Saumur, et *roumion* ailleurs, en Anjou). — Comparer également un mot que je recueille * *nâyer* (*nâ-yer*), à Beaupréau et MM. Verrier et Onillon, *noguiet*, à Montjean³. — * *Babeluche* à Beaupréau, *bobeluche* au Fület. — *Carailles* (gros crachat), au Longeron, et * *corroyon* à Beaupréau.

Certains mots font l'épreuve contraire; l'o étymologique y est, chez nous, devenu a : * *camamine*⁴, *camomille*; * *châl*, qui s'entend *soul* au Longeron (du latin *solus*); * *colaquin*, *coloquinte*; * *méli-mêlâs*, *méli-mêlô* (*Nouveau*

¹ Soit entendu une fois pour toutes, les noms de lieux dits dont je fais état sont relevés dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, de ce maître, où le lecteur pourra les retrouver avec les références.

² A moins qu'il ne s'agisse d'un calembour; mais encore faudrait-il admettre une quasi-identité de prononciation entre *pot'* et *pâte*.

³ A l'appui de cette forme, *noge* et *noget*, jeune bête bovine qui tette (au Longeron); *annoge*, même sens en Berry.

⁴ *Camamille* se trouve dans Gaston Phébus; et c'est de *camamigne*, forme voisine, que, par une série de corruptions, s'est engendré *camamine*.

Larousse); * *nâche, nosche* (anc. fr.). — Cf aussi l'étude sur *â* et *oi*, § 8.

Le *Glossaire de l'Anjou* donne encore *embâmer* (cf. la *Basmette*, pour la *Baumette*, dans Port). Il est certain que *basme* apparaît dans les anciens textes. Mais j'admettrais plus volontiers une version *embâwmer*¹. — Le futur et le conditionnel du verbe *avoir*, de même, s'entendent : *j'ârai, t'âras*, etc.; il *ârait, j'ârions*, etc., pour *j'aurai, tu auras, il aurait, nous aurions*, etc.. Mais c'est là une prononciation qui date de l'ancien français (12-13^e siècles).

Avant de se vocaliser en *u*, le *o* de l'infinitif *avoir* se conservait au futur et au conditionnel². « Quelquefois il est tombé : *a-rai, a-rais*, formes encore usitées en Saintonge » (Loiseau, *Histoire*, p. 192). Dans le *Mystère de la Passion*³ : « Il en *ara* brief encore une / qui la cinquieme parfera » (v. 25670.)

Le changement de *a* en *o* offre donc dans les Mauges un plus grand nombre d'échantillons que celui de *o* en *a*. C'est ce dernier qui, pourtant, l'emporterait dans la tradition linguistique du latin au français. « A une certaine époque de la langue, dit Littré, il y a eu tendance à substituer au son *o* ou *un*, ou *on* du latin, le son *a* ou *an* : *volenté pour volonté; dame de domina; danger de dominiarium; damoiseau de dominicellus*, etc. » (*Histoire*⁴, t. II, p. 79).

¹ Latin *balsamum*. Dire *bausme de son chien*, dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*. Voir ci-dessus *Hâte-Mort*, pour *Hâwte-Mare*, à Beaupréau, et § 14 l'étude sur *âw* pour *au*.

Dès le latin, d'ailleurs, *u*, après *a*, a disparu de la prononciation, dans certains mots : *faustus*, favorable, et *fasti*, jours fastes; *augustum* > *agustum*, août.

² Cf. Loiseau, *Histoire*, p. 192, des références de nombreux textes en langue d'oïl, pour toutes les personnes du futur et du conditionnel.

³ Arnoul Greban, *Le Mystère de la Passion*, édition Paris et Raynaud, Paris, 1878.

⁴ Littré, *Histoire de la Langue française*, deux volumes, Paris, 1862.

§ 4. — a et an

Une seconde colonie de l'*a*, tant bref que long, a bifurqué pour élire domicile dans le son *an*.

La famille ainsi émigrée comprend comme représentants principaux des mots nationaux *dialectalisés* dans le jargon : * *brancôgnier*, braconnier; * *enrouser*, arroser; * *ffambe*¹, flamme (autrefois *flan-me*; cf. au § 83, l'étude sur les consonnes nasales redoublées); * *gangner*, gagner (anc. fr. *gaaingnier*, anc. haut all. *waidanjan*); * *lan-bas*, là-bas; * *lan-haut*, là-haut; * *nanse*, nasse; * *ran-près*, ras-près. J'y ajoute * *panfourche*, ancien français *paufourche*. — *Enrouser*, d'ailleurs, apparaît aussi en ancien français.

A ces mots, j'en adjoindrai quelques autres plus patoisants en apparence, mais en réalité greffés aussi sur des mots connus dans la langue : * *bouillanser* et * *bouillanserie*, * *devenanser*, * *pouillanser*, * *trimanser* qui semblent des fréquentatifs formés avec le suffixe *asse* (bouillasser, bouillir; défenasser², * *fener*; pouillasser, * *pouiller*; trimasser, trimer); * *remmancher*, romancher (anc. fr. *enromancer*); * *tantouiller*, tatouiller, du moins si l'on compte avec le mot populaire *tatouille*; * *tirefiâ*, tireflanc (français supposé).

Le nom d'un lieu voisin des Mauges, a subi une déviation analogue; c'est celui de Champtoceaux : « *Chasteauceaulx*, lequel l'on appelle maintenant en langaige corrompu *Chantoceaux* », dit Bourdigné (fol. 15), 1529. « Le vrai nom est *Chateauceaus* », remarque Saugrain dans son *Diction-*

¹ L'*f* marquée de ce signe représente dans ces études l'*l* mouillée. Prononcer *fiambe*.

² Comparer : *afenasser* (jeter en désordre) dans le *Glossaire de Verrier et Onillon*, et la phrase de Louis Chanlouineau dans ses *Voyages d'un habitant du Bocage* (ms. 588 de la Bibliothèque d'Angers) : « Et puis les dres d'enfants ! Dès que ça revient, ça devenanse tout, ça met tout à baillaud ! » (p. 42, citée aux *Terroirs Mauges*, t. I^{er}, p. 170.)

naire Universel (1726). Les textes donnent en effet *castrum celsum* (1034-1050, Pr. de Marmoutiers, ch. or.) et *castellum celsum* (1061, Liv. Noir de l'Abbaye de Saint-Florent), ce qui supprime toute objection. « La prononciation rustique en a fait depuis le xvi^e siècle *Chantoceaux* », écrit Port, qui rejette la « ridicule orthographe » consacrée par l'administration.

On voit de même à la Poitevine, la *Châtellerie* 1399, devenir la *Chantellerie* 1404, à moins que l'accent de l'a n'ait été confondu avec le signe de nasalisation.

D'identiques substitutions se rencontrent dans les formations françaises : *ancolie*, autrefois *acolie* (du lat. *aqui-legia*), *cambuse*, du holland. *kabuys*; *chance*, du latin *cadere*; *flanc*, du latin *flaccus*; anc. fr. *hanste* (fr. *hampe*), du latin *hasta*; vraisemblablement *pantoufle*, de *patte*; *tambour*, anciennement *tabour* (du persan *tabir*)¹; *tampon*, corruption de * *tapon* (néerl. *tap*, bouchon) toujours en usage dans les Mauges.

En opposition, plusieurs vocables ont transformé *an* en *a* : * *ajambée*, *enjambée*; * *Amâlis*, *Amanlis* (beurré d'*Amanlis*); * *cabas*, *caban*; * *dârée*, *denrée*; — et aussi * *jacole*², pour *jincole*, mot du patois poitevin (du latin *cingula*, qui aurait pu donner un *jer.cole*³).

¹ Dans un Noël angevin du xvi^e siècle (Bibliothèque nationale, ms. 24407), 12^e couplet :

Bon faisait voir *tabouriner*
Jehan Amiot de son flageau.

Dans un Noël poitevin du xv^e siècle (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 332), 4^e couplet :

Allez veoir le ray do ceau
Et sonnez d'icoz *tabours*.

² Le *Glossaire de l'Anjou* le donne avec *â*. Je l'ai recueilli avec l'*a* ouvert et bref, qui marque un degré de plus dans la corruption.

³ Comme en français il a donné *sangle*, comme *lingua* a donné *langue*, etc.. Voir, § 14, l'étude de *an* pour *in* et, § 93, celle du *c* chuinté.

§ 5. — **A pour er dans l'infinitif et pour é dans le participe passé**

L'infinitif et le participe passé des verbes de la première conjugaison se prononçaient autrefois en *a* : *bisa(r)* * *biser*; *enffa(r)*, *enfler*; — *câssa*, *cassé*; *usa*, *usé*, etc., etc..

Certains mots à finale en *er* suivaient le même usage : *paina*, *panier*; *guergna*, *grenier*, etc., etc..

A plus ou moins long, plus ou moins bref, selon la vivacité du sentiment qui pathétisait l'accent, souvent par habitude de gouailler les derniers jargonneurs, par ironie imitative, par expression exagérée.

J'ai connu cette prononciation, mais je ne l'ai pas connue courante. Deux ou trois vieillards, quelques paysans éloignés des centres et n'assistant jamais aux foires, des entêtés de l'ancien parler, seuls, ont prolongé jusqu'à ma génération ces phonèmes que je ne fais qu'entrevoir de loin en loin, par des échappées de souvenir.

Néanmoins, il ne saurait s'agir d'une illusion, non plus d'une de ces supercheries dont sont parfois victimes les archéologues à qui l'on prépare des trouvailles en cachant des tessons modernes dans leurs fouilles. Les textes, fussent-ils simplement populaires, sont des témoins que l'on ne cuisine pas.

Dans une chanson populaire (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 111-2-3), paraissant nous être venue du Poitou et remonter aux xv-xvi^e siècles, un couplet dit :

J'avoai(s) in beu petchit gilet'
 Dou pus beau drap,
 Que ma mâraine, è m'avait fait'
 Et *parfectionna*.

Je trouve également parmi les bribes d'une autre chanson, plus vieille encore, un infinitif en *a*. C'est l'aventure d'une chèvre que son * *biquard* conduit au pâturage :

Je la m'gni(s) ou bois *broua* ¹.

Voici d'autre part un dicton en cours : « I roule des yeux, c'est comme un vipère écourta ». Les modernes prononcent *écourté*.

Enfin le *Glossaire de l'Anjou* signale, à Montjean, *avoua*, *avoué* ².

Derniers vestiges, mais de quelle importance !

Jérôme Bugeaud ³, traditionniste poitevin, exposant la même forme phonétique en *a* des participes et des infinitifs, écrit : « Cette finale est un des agréments euphoniques qu'affectionnent les poètes populaires. D'autres fois, au lieu d'être en *a*, on la trouvera soit en *i*, en *e*, en *eux*, ou en *u* » (t. I^{er}, p. 227).

S'ensuit-il donc que l'on doive considérer la forme en *a* des participes et des infinitifs de la première conjugaison comme une *mignardise*, — *mignardise* d'origine poitevine, dans l'usage de laquelle les Mauges prolongeraient leurs *ata*vismes d'avant l'an mille ?

J'ai tenu à confronter devant ce phonème le patois poitevin actuellement usité en Vendée, puisque c'est par la Vendée que nous attendons au Poitou.

Voici donc quelques couplets d'une chanson populaire recueillie par La Réveillère-Lépeaulx ⁴ :

¹ Cette chanson, comme la précédente, est en patois poitevin du Moyen-âge, ainsi que l'établit cette autre bribe, qui me semble représenter le refrain :

Dormez-vous dans *quiau* village
Tot' la net' ?

² Dérivé du latin *advocatus* par la filiation populaire et naturelle; *avocat* est de fabrication scientifique (Cf. Loiseau, *Histoire*, p. 126).

³ Jérôme Bugeaud, *Chants et Chansons populaires des Provinces de l'Ouest*, Niort, 1895.

⁴ *La Fouare à Maillezaë*, dans les *Mémoires de l'Académie Celtique*, tome III, n° 9. Maillezais est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

« Treve-te-z'y, megnoune,
« Qu'i ange t'y *trechâer*. »

La bell' s'âest bâé *trouâce*
Dans le rang daux *fouassâés*.

« I ajète ine fouace,
« Jeon, i erons la *touaillâer*. »

« Oû boire, se dit-elle,
« N'avâons râen *apportâé*¹. »

Je prends d'autre part dans les chansons recueillies par Jehan de la Chesnaye² quelques autres couplets d'une autre chanson populaire :

Dicit : « Ma bonn' femm', qu'as-tu donc,
« T'é tote *chiffounaïe* ?

« Te faudrait-aôû la soupe au lait
« Pre t'y *ravigotaïe* ? »

« — D'la soupe au lait, i n'en vu poet.
« La soupe à la *pouraïe*³. »

La diphtongue est descendante dans *trechâer*, *apportâé*, *chiffounaïe*, *ravigotaïe* ; elle l'est aussi dans *s'âest*, *bâé*, *pouraïe*, etc.. Comme on le constate, il est difficile d'élucider si l'*â* qui figure dans ce patois vendéen de la Plaine et du Bocage est étymologique ou s'il ne ferait pas plutôt partie d'un système phonétique qui pose un *â* dans toute syllabe, devant la voyelle.

Force nous est de chercher ailleurs.

¹ « Trouve-toi-z'y, mignonne, que j'aïlle t'y chercher. » — La belle s'est bien trouvée dans le rang des fouaciers. — « J'achète une fouace, Jean, j'irons la manger. » — « Oû boire, se dit-elle, je n'avons rien apporté. »

² Jehan de la Chesnaye, *Le Vieux Bocage qui s'en va*, édition de la *Revue du Bas-Poitou*, de Fontenay-le-Comte, 1911.

³ Il dit : « Ma bonne femme, qu'as-tu donc, tu es toute chiffonnée ? Te faudrait-il la soupe au lait pour te ravigoter ? » — « La soupe au lait, je n'en veux point. La soupe à la *xpôrée*. »

Remontons donc dans cette chambre d'alchimie du Moyen-âge, où les appareils de la voix ont repétri la matière des mots et l'ont fait passer par tant d'épreuves avant que le dialecte les convoyât jusqu'à nous. Les premiers monuments de la langue sont les Serments de 842; il s'y trouve des infinitifs en *ar* : « ... si cum om per dreit son fradra *salvar* dist...¹ »; « ... si io *returnar* non l'int pois...² ».

Le changement de cet *a* en *e*, en langue d'oïl, paraît à M. Ferdinand Brunot antérieur à l'époque des textes, « malgré les graphies des serments de Strasbourg qui maintiennent *a* ».

Quoi qu'il en soit, ce changement distingua les parlers français des parlers provençaux. Dès le *Saint Léger*³, dès la *Sainte Eulalie*, même, et dans tous les textes de langue d'oïl, les infinitifs et les participes passés de la première conjugaison ont leur forme en *er* et *é*. Chez les troubadours, au contraire, l'infinitif reste en *ar*; le participe passé, en *a*⁴; et si, aujourd'hui, les provençaux⁵ écrivent *a* à l'infinitif, c'est que l'*r* final s'est apocopé dans la forme provençale comme dans la forme française⁶. Le *salvare* latin est identique dans le *salvar* des Serments; c'est lui que nous retrouverions prononcé *saouva(r)* en provençal, pareillement *sawva(r)* en mauge, et *sauve(r)* en français.

Le participe passé a suivi, en langue d'oïl et en langue d'oc des déviations phonétiques et graphiques parallèles.

¹ « ... ainsi comme homme par droit son frère sauver doit », dans le serment de Louis le Germanique.

² « ... si je détourner ne l'en puis », dans le serment du peuple français. Texte et traduction de M. Raynouard dans *Choix des Poésies originales des Troubadours*, 6 vol., Paris, 1817.

³ *Vie de Saint Léger* (poème du x^e siècle), dans *Romania*, I, 273. — *Prose de Sainte Eulalie* (du ix^e siècle), dans un *Recueil d'anciens textes* publié par M. Paul Meyer, Paris, 1877.

⁴ Cf. les *Poésies originales des Troubadours*, de M. Raynouard.

⁵ Cf. *Mirèio*, de Frédéric Mistral, 1859.

⁶ Voir § 118, l'étude sur l'apocope de *r*.

De toute évidence, ce lien linguistique n'a pu apparenter les Mauges à la Provence qu'en empruntant le dialecte poitevin, et je ne crois pas me tromper en prétendant que ces affinités sont millénaires. « En Poitou et en Angoumois, observe M. Ferdinand Brunot, on se sent tout près du provençal. La langue du *Sponsus* trahit ce voisinage. Elle maintient l'*a* atone dans certains cas : *commandarum* (12); de même à la finale : *terra* (16). La *Sainte Catherine* poitevine présente des faits analogues : *benaiïra, terra* » (*Histoire*, t. I^{er}, p. 325). Si l'*a* atone se maintenait, à plus forte raison l'*a* tonique devait-il rester en emploi. Mais là n'est pas la question. Ce dont on ne s'ingéniait pas, c'est que les *a* latins du *Sponsus* angoumois et de la *Sainte Catherine* poitevine, sept siècles après eux, avaient encore des leurs survivants dans un coin du Poitou devenu angevin, et qui s'appelle le Pays des Mauges.

§ 6. — *a* épenthétique

Naguère encore, *âon* s'entendait pour *on* dans quelques mots : *mâon, mon; tâan, tan; sâon, son*, etc., diphtongue ascendante.

La langue française offre de même *taon, paon, faon*, monosyllabiques aujourd'hui, dissyllabiques dans l'ancien français (*en l'espeisse d'un grant buissun / vit une bisse od son foïn*, dans Marie de France, *Guigemar*¹, v. 89-90.) De même *soûl*, qui fut *saoul* jusqu'au xv^e siècle, et il faut remarquer qu'*oûl* est toujours resté dissyllabique dans le Pays des Mauges.

Il est difficile de découvrir si l'*â* de *mâon* figure une mignardise intercalée ou s'il représente, plus accentué, l'*e* du latin (*meum, mâon*). En tout cas, cette bizarrerie phonétique nous

¹ Marie de France, *Six lais d'Amour*, édition de Philéas Lebesgue, chez Sansot, Paris, 1913.

vient de la Vendée, où l'on retrouve *mâon* et d'autres formes analogues et où l'*â* sonne devant une grande partie des syllabes.

Ouvrons un livre vendéen du Marais¹ : « Y ou vu baée, qui li *feraons*-ji » (p. 58); — « A^l est en himur, pi de bougre ! ah ! y *allaons*-ji rire ! » (p. 59); — « *Maon* père qui était ein Soulleins est arrivé baé mouée... assistez vous *daonc* ! » (p. 60); — « *Maon* pour paère marchit sur la baéte et, avec *saon bâtaon*... » (p. 89).

Aucun exemple de *aon* pour *on* dans le *Vieux Bocage qui s'en va*, qui représente pourtant la partie de Vendée appartenant au Maine-et-Loire.

Dans la chanson de la *Fouare à Maillezaë* citée ci-dessus et qui provient de la Plaine, forme régulière : *erons*, et forme avec *â* : *n'avâons*.

D'ailleurs, dans les Mauges, *âon* pour *on*, déjà fort rare à la fin du XIX^e siècle, a complètement disparu aujourd'hui. C'était la dernière trace, chez nous, de cette épenthèse de l'*a*, encore si commune dans le parler bas-poitevin.

A titre de curiosité, je signalerai dans le dialecte anglo-normand, qui a pris de nombreux éléments angevins, l'intercalation d'un *u* dans la nasale *an* au XII^e siècle, ce qui donnait un équivalent de notre diphtongue *aon*. Ainsi : *aunt* (fr. *ante*), *gauntelet* (fr. *gantelet*).

§ 7. — *â* pour *ai*

Les mots dont la finale est en *aie* (son *ê*) dans la graphie française, changeaient autrefois cet *ai* en *ê* dans la prononciation mauges : *ctâ*, *claië*; *crâ*, *craië*; * *ferzâ*, *fresaie*; *hâ*, *haië*; *Houssâ*, *houssaie* (lieu planté de houx, nom de lieu); * *lâ*, *laië*; *Poumerâ*, *Pommeraië* (nom d'une commune des Mauges), etc..

¹ Auguste Barrau, *Au Pays maraichin*, Paris, Figuière, 1913.

La même prononciation se retrouve dans quelques autres cas; il est à remarquer qu'elle atteint surtout les syllabes finales, d'une part, et, d'autre part, que l'*a* est bref quand *ai* n'est pas suivi de *e* : *frase, fraise; gla, glai* (glafeul), dans le composé * *gfa-vart* ¹; *marâs, marais*; *sa, sais*, du verbe *savoir* (*j'en sa d'rin*); et le mot *vrai*, dans la locution interrogative * *pas-vrai*, encore s'entend-elle *pâs-vraïf*. L'*a* redevient long s'il absorbe un *s*, cet *s* fût-il adventice : * *graisler* (de *craticula*), * *grâler*.

C'est là le résultat de la réduction de l'ancienne diphthongue *a-î*; on la sent encore chez les très vieux jargonners quand ils prononcent ce *pâs-vraïf*. Le son de l'*i* se fait à peine sentir, mouillé d'un *l* glissant, imperceptible. Pareillement s'entend *aïe*, exclamation, ayant conservé l'ancienne diphthongue. Cet *f* voilé démontre comment l'*i* a pu se volatiliser peu à peu dans la bouche trop largement ouverte par la longueur de l'*â*.

Car le son diphthongué de *ai* ne doit pas être imaginé comme ayant été *a-î* dissyllabique, avec égale valeur vocale portant sur *a*, puis sur *i*. Une pareille opinion ne peut naître que dans la théorie d'après coup, comme celle des pédants traitant les langues mortes. Heureusement le patois reste là pour restituer à notre goût son humanité. Une prononciation ainsi égalitaire ne chanterait plus. L'*accent* commande des modalités plus euphoniques.

Ce *haïe* que l'on range parmi les diphthongues, était même en réalité monosyllabique : *haf*. Il représentait — j'imagine — purement la prononciation de *haga* bas-latin ².

¹ Prononcer *iavar*. Cf., § 86, l'étude sur le *gl mouillé*.

² « L'on se tromperait fort si l'on imaginait que les romains prononçoient leur langue de la manière que nous la prononçons maintenant... » — Pierre-Nicolas Bonnamy (1694-1770).

« Le jour où, vers le xii^e siècle, le peuple perdit le sentiment de l'accent latin, on put dire que le véritable français était né, tout au moins le français populaire. » — Arthur Loiseau, *Histoire*, p. 127.

N'est-il pas naturel de retrouver *hâ* plutôt que *hê* dans la filiation de *haya*, surtout si, d'autre part, on voit des mots du moyen français comme *advantaige*, *aignel*, *visaige*, dans lesquels *ai* se diphtonguait de la même façon, avoir perdu cet *i* trop peu sensible et être redevenus *avantage*, *agneau*, *visage*¹, etc.†

Toujours est-il que la tradition phonétique relevée ici, a laissé des traces un peu partout en Anjou : *Lisandraiz*, ferme de Bouchemaine (Port), *Lisandras* (1699, État-Civil); la *Noïrais*, ferme du Breil (Port), le *Noïras* (Cassini); *Lossé*, hameau de Bécon (Port), *Locai* (1082-1094, premier Cartulaire de Saint-Serge, p. 217), *Locahe* (1105, Daumeray, ch. xxxv).

« On peut considérer, dit M. Brunot, que dès le douzième siècle, la diphtongue *ay* a pris le son ouvert ». Dès le *Roland*, en effet, *ai* assonne avec *e* ouvert (*Histoire*, t. I^{er}, p. 155); mais il y asonne aussi avec *a*, et il en est de même dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (*gaberai*, *mais*, *essai*²: *i at*), dans *Li Coronement Loois* (cf. Brunot, *Histoire*, t. I^{er}, p. 158); et jusque dans *Amis et Amiles*³ (*eaige*, *visaige*: *malade*, *table*), etc..

¹ A noter que le son *ai* prédomine à Briollay (canton de Tiercé). *Laié* (là des Mauges) s'entend *laie* à Briollay. Le *Glossaire de l'Anjou* (t. I, p. 321) y signale encore : « *Ege* remplace souvent la terminaison *age* : *s'il aimant bien l'fruitège, qu'i n'en preniant donc* ». Cet *ège* est purement l'*aige* du xv^e siècle dans *avantaige*, *visaige*, etc., mais après contraction.

Je retrouve pareillement dans les Mauges un cas d'*aige* pour *age* ancien français : *Gouler comme une pie maraige*, c'est-à-dire « comme une pie en colère »; — *marage*, fâché, dans le *Lexique de l'Ancien Français* de Frédéric Godefroy, devenu *maraiage* vers le xvi^e siècle.

² Le signe : équivaut à *assonnant* ou *rimant avec*.

³ Voir des passages du *Voyage de Charlemagne*, de *Li Coronement*, d'*Amis et Amiles* dans la *Chrestomathie* de Constans.

§ 8. — *â* pour *oi*

Ainsi que dans le phonème *â* pour *ai* étudié tout à l'heure, l'*o* de la diphtongue *oi* est, dans certains mots, devenu *â*, un *â* qui, ici encore, amuit et absorbe complètement le son de l'*i* descendant : *mâ*, *moi*; *tâ*, *toi*; *sâ*, *soif*; * *vâ*, *voie*; * *vâr*, *voir*, — *Bâs-du-Coin*, *Bois-du-Coin* (nom de lieu, à Beaupréau), etc..

Les documents appuyant cette prononciation, ne manquent pas.

Dans une chanson présentant plusieurs traits poitevins (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 107-8), le deuxième et le cinquième des couplets recueillis :

J'ons bin daux camarades
Aussi belles que *tâ*,
Eh ! y-on en *a...*

Quand la dans' 'tait finie,
I v'nait auprès de *mâ*,
I me tirait les *dâs...*

Dans une autre (*Terroirs Mauges*¹, t. II, p. 148-9), le premier couplet :

Derrière chez mon père
Un oranger i ya,

Tchi porte dés oranges
Toujou' jusqu'aux grands *frâs*.

On a accoutumé de traduire le rythme de la * *boëtouserie* par : « Payes-tu chopine? — Paye-la donc, *tâ...* » D'un évènement extraordinaire, on dit en gouaillant : « C'est rin d'ou dire, faut ou *vâr!* » Enfin le reproche familier si souvent adressé aux enfants : « Il est tojou dans la *vâ!* »

¹ Le lecteur qui se reportera aux *Terroirs Mauges* n'y trouvera pas toujours une graphie concordante. J'ai trop cédé à l'habitude de corriger, de *franciser* les textes et les mots, tandis qu'ici la phonétique exige une transcription plus rigoureuse, moins soucieuse d'étymologie, mais plus documentaire.

Il faut remarquer que l'*â* n'affecte que des mots monosyllabiques. Ainsi *vâ*, pour *voie*, mais **voquette*. Ce qui limite le nombre des mots atteints. Il faut remarquer aussi que l'*â* est constamment long. Ce pourquoi j'hésiterais à admettre ici **ra-beraud* que certains donnent comme une corruption de *roi-Beraud*¹.

Il faut remarquer enfin que, parmi les derniers vestiges de cette mode disparue, plus d'un aura, à un autre tournant de l'évolution, fait peau neuve, et on le retrouvera, soit avec le son *oe* (**moê*, **doés*, etc., cf. l'étude sur *oi*, § 63), soit avec le son *ei* ou *ai* (**mè*, **sei(f)*, etc., — cf. § 9, § 20).

En somme *ai*, qui alterne avec *ei* dans la graphie pour représenter la diphtongue *oi* du francien dans le dialecte normand et les parlers de l'Ouest, *ai* se trouve peut-être ici en cause. Le phonème *â* pour *oi* a pu s'engendrer de *ai* représentant *oi* et tombant dans la catégorie formant l'objet de l'étude précédente; ou bien il s'est corrompu d'un *o* (voir l'étude sur *o* pour *oi*, § 62), selon les conditions précédemment étudiées (§ 3 ci-dessus, *a* et *o*).

La première explication me semble plus acceptable.

§ 9. — *ai* : trois prononciations

On distingue dans les Mauges trois façons de faire sonner *ai* contracté :

1^o Le son qui correspond à *e* fermé : *bésser*, *baisser*; *fère*, *faire*; *pésan*, *paysan*, etc.;

2^o Le son qui correspond à *e* ouvert, sauf qu'*e* ouvert n'a pas en Mauge le son qu'il a en Français : *emer*, *aimer*; *bale(t)*, *balai*; **fet'*, *fait*; *gleve*, *glaive*; *grene*, *graine*, etc.;

3^o Le son qui correspond à *ê* : **benêse*, *bien aïse*; *delè*, *délai*; *j'etês*, *j'étais*, etc..

¹ Dans l'ancien français je retrouve les formes *roybertault*, *rebetre* et *rei petaret*,

Il existe entre les *e* d'un même mot prononcé à la française ou prononcé à la maugé de très grandes différences d'accent. Mais, *ai* n'étant qu'une graphie du son *e*, je crois préférable de grouper sous la lettre *e* l'étude complète que comporte *ai*.

§ 10. — *au* pour *al* et *ail*

Un petit nombre de vocables ont une syllabe qui, terminée par *al* ou *ail*¹ en français, se voit elle-même transformée en *au* dans la prononciation maugé : *animau*, *animal*; *carnavau*, *carnaval*; *ch(e)vau*², *cheval*; *mau*, *mal*; *hostau*, pour *hostal*, forme d'*hostel*; *bau*, *bail*; *portau*, *portail* (*Portau* se rencontre également parmi les patronymes); * *quenau*, *quenail* à Angles-sur-Anglin (Vienne).

De même dans les noms de lieux : *la Chaussaire*, commune, *Calcearia* 1120; *la Chauvière*, ferme de Chalennes, *Calvaria* XI-XII^e siècles; *Leppo*, forêt au nord-ouest des Mauges, pour *l'Epau*, latin *expallum* (cf. Du Cange); *les Mauges*, de *Malgia* 1052-1082 (Saint-Serge, 2^e cart., p. 316 et 335), de *Medalgicus* 843, pour *metallicus*; *la Réauté*, ferme de la Salle-Aubry, latin *Regalitas*³, etc..

Souvent, devant voyelle, la forme première reparait.

Ainsi dans le dicton (*Terroirs Mauges*, t. I^{er}, p. 483) :

¹ Parfois l'*i* formant la différence est dû à l'intercalation d'un yod : *faïr* et *faillir*, *valant* et *vaillant*; parfois la différence vient de sa chute : *portail* et *portal* (cf. § 91).

² Est-il intéressant de faire remarquer qu'en ancien français, *chevaus* se disait pour le sujet et *cheval* pour le régime au singulier; le contraire au pluriel ?

³ Chose étonnante, Port cite même *Caudrum* 840 circa (D. Charnard, t. I, p. 32) et *Chalderum* 1050 (2^e cart. de Saint-Serge, p. 48) parmi les anciens noms de *Chaudron*. Le *caudrum* de 840 jure, linguistiquement, comme un anachronisme, devant le *chalderum* de 1050.

J'ai mal à la tête.
 — C'est l'pus hout d'la bête.
 Un ptchit pus haut
 La bête aurait point d' mau.

Rien en tout cela qui puisse étonner. C'est nous qui suivons ici l'usage commun et le français qui s'en exempte. « Très anciennement dit M. Brunot (*Histoire*, t. I^{er}, p. 158), en français, l'*l* qui était vélaire comme en latin, suivie de consonne, a développé après *e* un léger son de *a* qui, peu à peu s'est renforcé et sur qui a passé l'accent: *bels* <¹ *be_als* < *béals*, *helme* < *he_alme* < *healme*. En outre, la consonne, étant toute proche du son de *ou*, commença à se confondre avec cet *ou* dans l'Ouest. On considère généralement que c'est au XII^e siècle que, dans le dialecte de l'Île de France, *l* s'est vocalisée devant une consonne et a fait diphtongue avec les voyelles ². »

On peut lire : *roiaumes* dès *Li Coronement Loois* (*Chrestomathie* de Constans, p. 45, v. 3); *sauldray*, de *saillir*, dans *Galien restoré* (*Chrest.* édition de 1884, p. 23, l. 252), etc., etc..

Par contre, *jal* pour **jau*, *bestial* et *portal* se trouvent encore dans *Frère Angier* ³; ce dernier mot est même écrit dans Rabelais; il a cours de nos jours dans plus d'un coin de province, notamment à Montjean (*Glossaire Verrier-*

¹ Le signe < veut dire d'où s'engendre.

² Mildred Pope, dans son étude sur *Frère Angier*, p. 24, parlant de cette vocalisation de *l*, dit que c'est là « un phénomène ordinaire dans les mss. de l'Ouest du XIII^e siècle » et elle en donne plusieurs exemples.

³ *Étude sur la Langue de Frère Angier*, par Mildred K. Pope, Paris, 1903. L'auteur, après une étude approfondie de la langue d'Angier, et en tenant compte du nom, conclut qu'Angier était angevin. — L'œuvre du Frère Angier comprend les *Dialogues* et la *Vie de saint Grégoire* : elle a été écrite de 1212 à 1214, au prieuré de Sainte-Frideswide, à Oxford, et découverte par M. Paul Meyer (*Romania*, xii, pp. 145-208). M. Paul Meyer a publié et étudié la *Vie*; M. Cloran a publié et étudié les *Dialogues*.

Onillon); *sait* pour *saut* reste dans la traduction du *Lapidaire* de Marbode ¹ (*De Magnete*, v. 70). Il ne manque pas d'exemples tant en *ail* et en *al* que pour la réforme en *au*.

* *Besstai* même continue à se dire chez nous; jamais *bestiau*, le mot n'est pas seulement connu au pluriel.

D'ailleurs, à bien regarder, la règle ne paraît guère avoir été générale et c'est pourquoi, sans doute, chassée par *au* de certains mots, la forme *al* ou *ail* se maintient dans certains autres.

Lorsque, au xvii^e siècle, les formes en *al* et les formes en *au* furent, chacune en ce qui les concerne, régularisées ou rejetées définitivement de la langue, l'*au* était en pleine faveur dans l'Ouest. Ainsi lit-on dans les Noëls de Maître Mitou ² (28^e noël, couplet 1^{er} et 23^e noël, c. 3) :

En yn coing d'une brière
Pasturant le bestiau...

En Bethléem sans grand travail
Courez tous d'amont et d'avau.
Iquo qui tous nous gard de mau
Est né...

C'est cette mode tombée depuis plus de trois siècles que nous continuons à suivre imperturbablement. Mais nous ne la suivons pas de si... loin que quelques mots ne se soient attardés dans leur forme antérieure au xiii^e siècle. Par le

¹ *Magnobodus*, né vers 1035 à Angers (Port), fut évêque de Rennes, mourut à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, le 11 septembre 1123. Il a laissé entre autres écrits un lapidaire, *De Gemmis*, qui a été traduit et imité plusieurs fois, même — semble-t-il — par Rémy Belleau. La traduction citée se trouve dans la *Chrest.*, p. 118. Composée par un anonyme en dialecte tourangeau-manceau, elle figure le plus ancien monument de la langue de l'Ouest (xii^e s.).

² Les *Noëls* de Jean Daniel, dit Maître Mitou, organiste de Saint-Maurice et chapelain de Saint-Pierre d'Angers (1520-1530), précédés d'une étude sur sa vie et ses poésies, par Henri Chardon, Le Mans 1874. Célestin Port suppose que « peut-être était-il originaire du pays des Mauges » ?

même désir provincial de se singulariser, qui renouvait *mau* de *mal* et *portau* de *portail*, les Mauges ont obstinément continué d'opposer *rechaler* à *réchauffer* et *piâiller* à *piauler*.

Quant aux syllabes touchées par la vocalisation de l'*l*, quelques unes ont vu le son *ô* long de leur *au* virer à l'*o* bref : * *encocir* (rad. lat. *calc(em)*, chaux); * *ebobè* (rad. lat. *balb(um)*, bègue) ¹; *jolet*, petit *jau*.

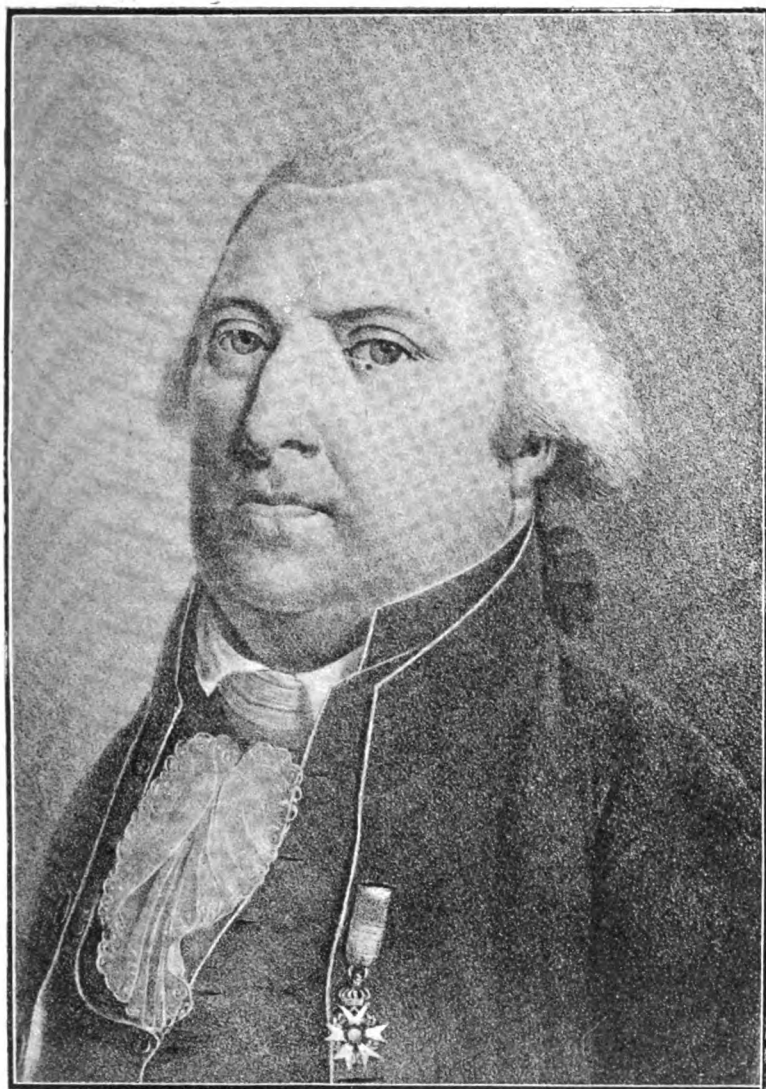
Dans d'autres mots, la prononciation s'entend tantôt en *au* (*ô*), tantôt en *âw*, tantôt en *ou* (voir les trois catégories qui suivent).

(*A suivre.*)

Henry CORMEAU.

¹ Cf. du latin au français : *auriculam*, oreille; *clausum*, clos; *gaudium*, joie; — et en français : *toreau*, taureau; *Pol*, Paul.





Cliché Evers, Angers

JOSEPH JOÛBERT-BONNAIRE

1756-1822

D'après une lithographie de la collection de la famille Joùbert-Bonnaire



Recherches pour servir à l'Histoire
DE
L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE V

Les Manufactures au XIX^e Siècle

Quelle était la situation de la manufacture au début du XIX^e siècle?



Sceau de la Manufacture
d'Angers (XIX^e siècle)
(collection de la famille
Jolbert-Bonnaire)

Un des premiers actes des Préfets, dès leur installation, fut de dresser, conformément aux ordres émanés de l'autorité supérieure, l'état de l'industrie dans chacun des départements confiés à leur administration. Ces rapports, faits avec le plus grand soin, constituent de précieux documents auxquels désormais nous demanderons souvent l'histoire officielle de la manufacture.

Le premier préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault des Illes, a dressé de l'état du département de Maine-et-Loire en 1800 un volumineux rapport où sont inventoriées et cataloguées toutes les ressources de notre département.

Pendant la préparation de cet important travail, il adressa diverses notes préparatoires au Ministre de l'Intérieur. De celles-ci nous avons retenu le document suivant qui, par son importance, demande à être publié intégralement.

« Dans la circulaire où vous tracez les devoirs du Préfet, vous nous recommandez spécialement de visiter et d'encourager les Manufactures.

« Il en est une dans ce département qui a dû particulièrement fixer mon attention et qui, sous plusieurs rapports, a les plus grands droits à l'intérêt du gouvernement. Je veux parler de la Manufacture de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort.

« Cet établissement est un des plus précieux qui existent en France. Je sais que, d'après la nature et l'espèce de ses produits, il semble regarder plus particulièrement le Ministre de la Marine. Mais, comme établissement de commerce et d'industrie, il rentre dans vos attributions et votre surveillance; voilà ce qui m'engage à vous en entretenir.

« Les entrepreneurs de ces manufactures m'ont exposé leur situation vraiment affligeante et critique. Il leur est dû par la Marine plus de 250.000 francs sur leur traité de l'an VII. Pour se conformer à leur traité de l'an VIII, ils ont donné à leurs travaux une activité extraordinaire, au moyen de quoi ils ont maintenant en magasin près de 500.000 aunes de toiles. Vous concevez sans peine que la fabrication et les approvisionnements qu'elles ont nécessités ont dû épuiser les ressources des entrepreneurs. Leur embarras est tel que, le restant de leurs matières une fois converti en toile, ce qui ne demande pas deux mois, ils se verront dans la triste nécessité de congédier leurs ouvriers et de fermer leurs ateliers.

« Ce malheur en entraînerait une infinité d'autres de suite, qu'il serait trop long de vous déduire. Je me bornerai aux principaux. D'abord il réduirait à la plus affreuse misère, disperserait et perdrait, pour cette manufacture, une foule de pères de familles, ouvriers précieux et d'un intérêt extrême à conserver. En second lieu, ces malheureux, sans pain et sans industrie, ne manqueraient pas de se livrer à des expédients peut-être criminels, et de troubler la tranquillité de ce pays, où il peut exister quelques éléments dangereux trop faciles à réunir et à mettre en jeu.

« Vous seriez sans doute étonné de me voir craindre que les ateliers de la manufacture dont il s'agit ne compromettent la tranquillité de ce département, si je n'ajoutais qu'elle occupe peut-être 20.000 âmes de tout sexe et de tout âge. Toutes les matières premières sont tirées de ce département; elles passent par un nombre infini de mains et font vivre une multitude prodigieuse de personnes. Que les travaux cessent aujourd'hui, et les voilà réduites à la

mendicité et au désespoir. Il est impossible de prévoir et de calculer les suites de cet événement.

« Veuillez donc appeler par toutes ces considérations l'attention du gouvernement sur les Manufactures à voiles d'Angers et de Beaufort. L'intérêt national le réclame autant que celui de ce département, vu le service que notre Marine en retire. Un des entrepreneurs va partir pour Paris, afin de solliciter du gouvernement un effort en faveur de l'établissement. Je vous prie de vouloir bien le seconder de tous vos moyens. Vous contribuerez par là à soutenir et raviver une branche d'industrie qu'on ne peut trop encourager et qui a toujours été très florissante dans ce département ¹.

Le 29 juillet, le Préfet adressait au Ministre de l'Intérieur son rapport d'ensemble.

Au chapitre IV, *Manufactures, Usines, Fabriques, Mines et Carrieres*, le Préfet s'exprime ainsi au sujet des Manufactures d'Angers et de Beaufort :

« Au nombre des Manufactures les plus florissantes du département, on distingue celle dirigée par la Compagnie Joùbert-Bonnaire et Giraud, à Angers et à Beaufort. On fabrique dans leurs ateliers des toiles à voiles pour le service de la Marine nationale et marchande. L'existence de cette manufacture remonte à 1748. Elle comptait en 1789 251 métiers battants et, en l'an IX, 281. Aujourd'hui, au moyen des augmentations de constructions dont s'occupent les entrepreneurs, ce nombre s'élèvera à 340. Celui des ouvriers de tout sexe et de tout âge employé au service intérieur est de 642, savoir 452 hommes, commis, contremaitres, filassiers, tisserands, buandiers, journaliers et jardiniers; 140 femmes dévideuses ourdissantes et journalières occupées au blanchissage des fils; 50 enfants, de 9 à 16 ans, employés comme trémeurs. Hors de l'établissement, environ 6.000 femmes, y compris celles des communes de campagne qui ne travaillent que six mois de la belle saison, sont occupées à la filature des chanvres. Avec ce nombre de bras, les entrepreneurs ont constamment fait fabriquer 400.000 aunes de toiles par année. Moitié des chanvres se récoltent dans ce département; l'autre moitié est fournie par celui d'Indre-et-Loire. En temps de paix, la fabrique en tire

¹ A. M. et L.

quelquefois des pays étrangers et dans tous les cas elle n'emploie que les premières qualités. Les deux tiers des toiles sont écoulées pour le service militaire, dans les ports de Brest, Lorient, Rochefort, Saint-Malo et Nantes; l'autre tiers est consommé par la Marine marchande dans les principaux ports de France et même jusqu'aux États-Unis, où ces articles ont obtenu une supériorité marquée sur les toiles de Russie et d'Angleterre. Les circonstances douloureuses de la Révolution n'ont pas empêché les entrepreneurs de continuer leurs travaux; l'interruption des fabriques analogues d'Agen et de Strasbourg les mit, en l'an VII, dans le cas de fournir au port de Toulon une forte quantité de toiles qu'on jugea bien supérieures à celles de ces derniers établissements. L'accroissement de la Marine nationale et le développement des affaires commerciales résultant de la paix ne peuvent qu'influer d'une manière avantageuse sur les Manufactures d'Angers et de Beaufort. En ce moment même, un traité pour les années X, XI, XII, et passé avec le Ministre de la Marine leur permet d'alimenter les ports désignés ci-dessus comme aux années antérieures. Le gouvernement leur doit encore le service des trois derniers trimestres de l'année courante. Il est aisé de voir, par tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien ces manufactures sont importantes. La fabrication y est plus soignée, spécialement pour l'épuration des fils, que dans celle d'Ille-et-Vilaine et du Bas-Rhin; aussi la qualité supérieure de leurs toiles ne peut être contestée. Ces détails de la plus grande vérité répondent assez aux assertions inexactes qu'on trouve dans les « Statistiques » d'Ille-et-Vilaine, du Cher et du Bas-Rhin. Il s'établit en ce moment deux autres manufactures analogues dans le commerce d'Angers. On y compte à peu près 50 métiers. Mais, comme ces établissements sont à leur naissance, on ne peut offrir de résultats sur leur fabrication ¹.

« Les ateliers de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort, écrit en 1805 Bourdon de Vatry, deuxième préfet de Maine-et-Loire, travaillent toujours avec succès. Mais ce commerce est en quelque sorte concentré dans une seule maison traitant directement avec le Gouvernement, laquelle rend tributaire de son privilège les autres fabriques inférieures du même genre ².

¹ A. M. et L.

² Nous pensons que le préfet veut désigner les établissements de MM. C.-C. Morel et Villain, au Cordon-Bleu, et de MM. Guichard aîné

La manufacture était digne de tels éloges. Elle ne tarda pas à affirmer publiquement la perfection de ses produits.

Trois maisons angevines exposèrent des toiles à voiles à l'Exposition organisée à Paris en 1806.

Au titre du département de Maine-et-Loire, nous lisons dans la notice :

Les manufactures de toiles à voiles de ce département, et surtout celles de MM. Joubert-Bonnaire et Compagnie, sont extrêmement importantes; elles approvisionnent en grande partie la marine impériale dans les ports de l'Océan¹.

A la suite de cette exposition, des échantillons de toiles furent déposés par la Société Joubert-Bonnaire au Ministère de la Marine, qui

conserve également toutes les notes que l'on peut désirer sur cette fabrique et qui sont, au surplus, les mêmes que ceux qui furent remis à Votre Excellence à la suite de l'Exposition et que l'un de nos prédécesseurs a consigné dans le cahier manuscrit de la statistique du département transmis au mois de fructidor, an 10².

Seulement mentionnée aux expositions de 1806 et de 1819, la Société reçut sa première grande récompense à l'exposition de 1823, une médaille d'argent, la plus haute récompense.

Le rapport sur les produits de l'industrie française³ s'exprime ainsi :

« Médaille d'argent. — MM. JOUBERT-BONNAIRE ET GIRAUD, propriétaires de la Manufacture Royale de toiles à voiles, à Angers (Maine-et-Loire), ont présenté une suite

et Lesourd fils aîné, à la Basse-Chaîne (fondé en 1804), qui participèrent honorablement à l'exposition de 1806.

¹ *Notice sur les objets envoyés à l'Exposition des Produits de l'Industrie Française*. An 1806, page 147. Paris, Imprimerie Impériale.

² Rapport du Préfet Hély d'Oissel, 19 octobre 1809. A. N. F¹³, 1569.

³ *Rapport sur les produits de l'Industrie Française, Exposition de 1823*. Paris, Imprimerie Royale, 1824, page 88.

d'échantillons de toiles à voiles, écruës et blanches de diverses espèces. Ces toiles sont parfaitement confectionnées et annoncent une grande habileté dans les fabricans.

« Le Jury a décerné une médaille d'argent à MM. Joubert-Bonnaire et Giraud. »

Cette médaille fut l'objet d'un rappel aux expositions de 1827 et de 1836.

Enfin, en 1851, ils affrontèrent à leur honneur, en compagnie d'autres commerçants angevins, l'Exposition de Londres et y remportèrent une « Prize medal », récompense qui allait autant à leurs chanvres qu'à leurs toiles.

La Manufacture, cependant, avait subi un rude assaut durant les mauvais jours qui précédèrent la chute de l'Empire. C'est par une lettre du comte de Tocqueville, qui fut appelé à la Préfecture de Maine-et-Loire par le Gouvernement de Louis XVIII lors de la première abdication de Napoléon I^{er}, que nous en avons connaissance.

Cette lettre fut écrite le 5 juin 1815, en réponse à un questionnaire du Ministre de l'Intérieur. Nous n'avons trouvé nulle part de documents nous permettant de compléter les curieux renseignements qu'elle contient.

Elle débute par un aperçu historique erroné sur la Manufacture et que nous n'avons pas cru devoir reproduire, puis fait ainsi l'exposé de la situation :

« Cette maison avait fait un traité avec le Gouvernement par lequel il s'obligeait à leur prendre chaque année 200.000 mètres de toile. Leurs fournitures ne se sont cependant pas bornées à cette quantité et elles ont été portées à 4 ou 500.000 mètres par an ¹.

« Au commencement de 1814, les circonstances étaient si malheureuses que le gouvernement fit entendre à la Compagnie Joubert qu'on ne pourrait plus faire de demandes à la Manufacture et qu'il était convenable de renvoyer leurs ouvriers. Peut-être le désir d'augmenter l'armée de tous ceux qu'un pareil renvoi réduisait à la mendicité a-t-il

¹ Nous pensons qu'il s'agit du marché passé en l'an IX.

contribué à l'insinuation qu'on fit alors à la Compagnie Joubert. Quoi qu'il en soit, ces Messieurs obéirent; mais, aussitôt après la Restauration, ils se sont occupés de relever leur établissement. Les demandes qu'ils ont reçues de Votre Excellence, celles qu'ils se flattent encore de recevoir, leur font espérer de pouvoir ramener bientôt leurs manufactures au degré de prospérité qu'elles avaient dans les temps plus heureux ¹. »

Le Préfet ne nous dit malheureusement pas combien avait duré cette fermeture, mais les termes du rapport font entrevoir qu'elle fut de courte durée. Ce temps, si court qu'il fût, n'avait pas été sans lui porter le plus grand préjudice et elle se trouva diminuée de moitié. En effet, la suite du rapport nous apprend que l'on n'y occupe plus de 60 tisseurs, 20 ourdisseuses et trémeuses et qu'il n'y a seulement que 60 métiers en action; 100 sont prêts à battre ainsi que 40 ateliers de filassiers ². Dans l'établissement, « qui est en très bon état pour tous les procédés de fabrication », 125.000 mètres de toile environ, 25 à 30.000 kilos de chanvre, 60 à 70.000 kilos de fils blancs, tant en chaîne qu'en trame, sont emmagasinés.

En outre, 30 métiers sont en activité hors l'enceinte de la Manufacture.

Dans le temps de sa prospérité, l'établissement occupait, tant à Angers qu'à Beaufort, 300 métiers battants, 150 à 200 métiers au dehors, 100 filassiers, 200 devideuses, trémeuses, etc. . . . 8 à 10.000 fileuses répandues dans les divers arrondissements de ce département.

¹ Aux archives de Beaufort (M. 18) nous avons trouvé une lettre dont le la teneur nous a laissé supposer que les entrepreneurs auraient adressé au Ministre de l'Intérieur de Louis XVIII une supplique lui exposant dans quelle situation pénible ils se trouvaient à la chute de l'Empire. De là l'envoi d'une demande de renseignements au Préfet et au Maire de Beaufort. Voir ci-dessous.

² Par atelier il faut entendre le jeu de peignes dont un ouvrier filassier avait besoin pour faire son travail et qui est ordinairement de trois.

Et le Préfet de conclure :

La protection du gouvernement n'est pas moins utile au département qu'aux manufactures qui la réclament. Cet établissement alimente une foule d'ouvriers pour lesquels la cessation des travaux est un signal de détresse. Il sert en outre, très utilement, pour l'emploi des chanvres dont le département abonde; et en y contenant la concurrence des prix pour cette denrée, il en encourage la culture¹.

Dans ce rapport, le Préfet ne parle qu'incidemment de la Manufacture de Beaufort, devenue à cette époque une succursale dont l'importance allait sans cesse en diminuant. Le 11 janvier 1815, le Maire de Beaufort adressa au Ministre ses réponses à un questionnaire identique à celui qu'avait reçu le Préfet, ce qui laisse supposer que l'on s'adressa au Préfet au sujet d'Angers, et au Mairé, pour Beaufort.

D'après la réponse du Maire, Beaufort occupait en totalité 123 ouvriers et il y avait 64 métiers en activité, non compris 30 chez les particuliers, soit 94; 99 étaient prêts à battre dans les ateliers de la Manufacture et, pour lors, inoccupés, et 120 à 150, qui travaillaient pour elle ordinairement, attendaient en ville du travail.

« Dans le moment, tous les ateliers, magasins et buanderies de toute espèce, sont dans un état d'entretien et de réparation si parfait que tout annonce de la part des entrepreneurs MM. Joubert-Bonnaire père et fils, Giraud et C^{ie} les moiens et l'intention de rendre à l'établissement toute son activité, aussitôt qu'ils verront la possibilité d'en écouler les produits. »

Il y avait en magasin à Beaufort 2.000 pièces de toile formant 106.000 mètres et 60 à 70.000 livres de fil blanc lessivé et, en chanvre, une quantité suffisante pour en produire au moins autant².

¹ Correspondance administrative du Préfet de Maine-et-Loire, A. M.-et-L.

² A. M. B. MM. 18.

L'espoir du Préfet ne fut point déçu. La Manufacture reprit, sous la deuxième Restauration, son titre de *Manufacture Royale* et nous avons vu ses succès aux Expositions. Mais, malgré tous les encouragements qu'elle recevait, il ne nous a pas semblé que les entrepreneurs aient cherché à rendre à la fabrication des toiles à voiles toute l'importance qu'elle avait au siècle précédent. Les circonstances n'étaient plus les mêmes et l'État, qui avait introduit dans ses achats le système des adjudications, au lieu des fournitures exclusives, n'était plus l'important client de jadis. Délivrés de tatillonneries, des multiples règlements dont l'ancien régime avait cru devoir embarrasser l'industrie et devenus libres d'orienter leurs affaires suivant leurs intérêts, ils donnèrent une plus grande extension à leur commerce de chanvre et de filasse et firent passer au second rang la fabrication des toiles à voiles. Ils n'étaient d'ailleurs plus les seuls à Angers à en fabriquer et, en d'autres provinces, des manufactures s'étaient établies qui faisaient une concurrence active ¹.

Joûbert-Bonnaire mourut le 6 juin 1822, laissant la succession de la Manufacture à son fils Alexandre. Né en 1785, il s'était, lui aussi « placé dès son entrée dans la vie publique au premier rang de la bourgeoisie angevine ² ». Maire d'Angers, de 1830 à 1832, il fit preuve d'une grande habileté

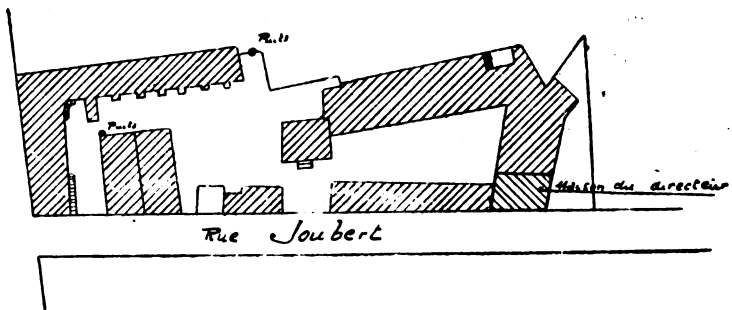
¹ Dans son rapport au Préfet Gauja, en 1835, Augustin Giraud, alors maire d'Angers, écrit : « Les toiles à voiles mettent aussi en œuvre quelques centaines d'ouvriers, mais la concurrence qui a envahi cette branche de l'industrie et qui s'est établie sur beaucoup de points de la France a rendu moins active cette fabrication dans notre ville ». (A. M. A., correspondance administrative du Maire: *Tableau fidèle de la commune d'Angers*).

Dans sa *Statistique industrielle de la ville d'Angers*, publiée en 1834, M. Victor Vincent étudie les causes de cette diminution et exprime une opinion qui nous a paru peu en rapport avec la réputation d'activité qu'a laissée la famille Joûbert.

² C. Port, *Dict. Hist. de M.-et-L.*, art. Joûbert.

dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, malgré les difficultés des temps.

Ce fut lui qui comprit toute l'importance qu'il y avait, pour une direction ferme, de voir tous ses ateliers réunis dans la même ville et, de concert avec ses associés, il vendit la Manufacture de Beaufort dans les conditions que nous avons exposées. Dès la mort de son père, il songea aussi que la transformation qui s'opérait en France par l'introduction des métiers mécaniques ne tarderait pas à rendre désuète sa manufacture et qu'il faudrait la transformer et même



Ce qui restait de la Manufacture de 1748 après le percement de la Rue Joubert (d'après le cadastre).

la transporter ailleurs, dès que l'occasion serait favorable. Afin de ne point conserver les terrains sur lesquels elle était bâtie, il fit dresser et adopter par la ville, dès 1826, un plan de morcellement qui, s'il eût été suivi, eût fait de ce quartier l'un des plus beaux de la ville. Nous n'en connaissons qu'une ébauche.

Cinq ans plus tard, le 23 décembre 1835, l'École primaire supérieure vint occuper l'une des salles de la manufacture.

A la mort d'Alexandre Joûbert, ses deux fils, Achille et Ambroise, prirent la succession et bientôt s'adjoignirent un de leurs beaux-frères.

Achille, l'aîné, devait aussi jouer un rôle politique. Maire d'Angers en 1874, aux premières élections du Sénat

de 1876, il fut élu comme candidat des conservateurs, puis en 1879, au renouvellement triennal, il passa premier sur la liste. Au mois d'octobre 1883, une mort prématurée l'enleva à l'affection des siens et désormais ce fut le cadet qui continua l'œuvre de la famille.

Ambroise Joubert ne semblait pas tout d'abord destiné à la carrière industrielle. Élève de l'École polytechnique de 1847 à 1849, il entra comme ingénieur du télégraphe au poste de Nantes. Sur les instances de sa famille, il s'associa avec son frère et Guynoiseau. C'est durant cette période de l'administration commune des trois associés, qui se montrèrent chacun dans leur genre des administrateurs remarquables, que fut créé l'*Ecce Homo* (1853 à 1856), où des métiers mécaniques mis en mouvement par une machine à vapeur remplacèrent définitivement l'antique outillage de la manufacture Bonnaire.

La Manufacture de l'*Ecce-Homo* resta la propriété de la famille Joubert-Bonnaire jusqu'en 1888, époque à laquelle, MM. Pelou, Bonnefont et C^{ie}, déjà acquéreurs en 1885 du « Cordon-Bleu », l'achetèrent. Quelques mois plus tard, cette maison fusionna avec la maison Max Richard, Segris et C^{ie}, propriétaires de l'usine de la Madeleine et, avec la raison sociale *Max Richard, Segris, Bordeaux et C^{ie}*, furent réunis sous la même direction les 2.000 ouvriers qui travaillaient à l'*Ecce-Homo*, au *Clon* et à la *Madeleine*.

Devenue, en 1898, *Société de l'Industrie textile d'Angers* (Max Richard, Segris, Bordeaux et C^{ie}), elle fusionna avec la maison Bessonneau pour former la *Société anonyme des Filatures, Cordages et Tissages d'Angers*, avec M. Bessonneau comme administrateur (1^{er} novembre 1901) ¹.

¹ Il convient également de noter que M. Bessonneau acquérait en 1899 la manufacture Raimbault-Ropart, fondée en 1856, et qui fabriquait, elle aussi, des toiles à voiles, des tuyaux en toiles, des seaux, etc.

Si aujourd'hui, avec les progrès immenses réalisés dans la propulsion des navires par la vapeur, la fabrication de la toile à voile n'a cessé de diminuer d'importance depuis le milieu du siècle, par contre, à l'*Ecce-Homo*, qui a conservé sa première destination, se fabriquent en chanvre, lin et coton, des toiles à bâches, à tentes, etc. . . ; deux cent métiers, occupant trois cents ouvriers et ouvrières, tant aux métiers qu'à la préparation, sont journellement en action et, chaque année, il sort de ces ateliers une moyenne de 1.800.000 mètres carrés de toiles de toutes espèces.

V. DAUPHIN.

(A suivre.)

ERRATUM

Une erreur typographique, que le lecteur aura sans peine corrigée, s'est glissée dans la notice de la planche hors texte (pp. 393, novembre-décembre 1913). Il faut lire : « Un atelier de toiles à voiles à la fin du XVIII^e siècle » et non à la fin du XI^e siècle, comme il a été imprimé. N. d. l. R.





Abrégé de la Vie

de Jacques Peccard

Prêtre français

(Suite et fin)

Remarques sur la relation de M. Peccard. — Ces remarques porteront sur l'exil en Espagne, — sur le court passage de M. Peccard, à Champteussé, — et enfin sur son long ministère et sa mort à Noyant-la-Gravoyère.

I. *En Espagne.* — Nous aimerions que le vénérable auteur nous eût laissé plus de détails sur les dix années d'exil qu'il passa dans le diocèse de Santander. Par un beau sentiment de reconnaissance il tient surtout à signaler les noms de tous ceux qui lui donnèrent l'hospitalité. Par discrétion aussi il tait certains faits qu'il nous est permis de rappeler, parce qu'ils font ressortir la patience et la vertu des prêtres exilés. Sans aller jusqu'à dire que « l'exilé partout est seul », les prêtres français sentaient comme Le Dante combien « il est dur de monter l'escalier d'autrui ». Le mal de tout exilé, la nostalgie était doublement cruelle pour ces infortunés, éloignés de leur patrie, parce qu'ils n'avaient pas la consolation de la savoir heureuse. S'ils pensaient à la France, et c'était souvent, ils la voyaient divisée et ensanglantée par la guerre civile, ils voyaient leurs parents, leurs confrères et leurs amis fusillés ou guillotisés ou menacés de l'être, leurs paroisses d'Anjou et de Vendée privées de secours religieux, leurs églises brûlées ou profanées : « comment ne serais-je pas triste, écrivait un prêtre angevin,

M. Forest, en apprenant que le lieu saint où j'ai eu le bonheur d'être régénéré en Jésus-Christ, a été souillé et profané, et est devenu la proie des flammes ! »

Les exilés eurent aussi parfois la douleur de se voir mal accueillis par des Français établis en Espagne. « Au moment où les prêtres déportés de l'Anjou et du Maine, débarquent à Santander, écrit le P. Delbrel, du milieu de la foule émue ils n'entendent s'élever qu'une insulte, mais cette insulte, odieuse et sotte : « Voilà bien des nègres ; qui en veut acheter ? » est proférée dans leur langue, par un de leurs concitoyens ¹. A Valence, la même année et dans une circonstance analogue, les négociants français, soit haine jacobine, soit crainte de se compromettre, refusent, au grand scandale de la population, de rien faire pour les prêtres français. » De plus, comme le dit en passant M. Peccard, sans appuyer, des Espagnols « partageant l'impiété française » calomniaient les prêtres déportés. Certains prêtres espagnols, jaloux des prêtres français qu'ils reconnaissent « supérieurs à eux en instruction et en vertu », leur reprochaient d'avoir abandonné leur troupeau et d'attirer à eux les charités des fidèles. L'évêque lui-même de Santander, M^{gr} Menendez, va plus loin : « Après avoir, en 1792, dans une lettre pastorale, prodigué les éloges aux proscrits que venait d'accueillir son diocèse, deux ans après il rejette, dans un autre document épiscopal, sur eux et sur tout le clergé de notre pays la faute de tout le mal causé à la Religion par la Révolution française ². »

Il faut s'empresser d'ajouter que ces tracasseries furent exceptionnelles et ne se firent remarquer que dans le diocèse de Santander, où résida M. Peccard. Les exilés furent amplement dédommagés par l'hospitalité magnifique et fraternelle qu'ils reçurent dans un très grand nombre de dio-

¹ *Relation par un prêtre déporté. Revue de l'Anjou et du Maine, 1853-1854, p. 569.*

² Voir *Études religieuses*, septembre 1891, p. 37.

cèses d'Espagne, où leur furent prodigués secours, attentions délicates, marques de vénération et de confiance par les fidèles comme par les évêques et les prêtres. Les prêtres français en entrant dans la terre de l'exil s'aperçurent vite qu'ils étaient en pays ami. Le diocèse d'Angers gardera une éternelle et particulière reconnaissance au généreux et saint évêque d'Orense, en Galice, plus tard cardinal, M^{gr} Pierre de Quevedo, qui salua les déportés dans une admirable lettre de bienvenue et les combla de ses bienfaits ¹.

¹ Il est tristement intéressant de comparer les insultes prononcées contre les prêtres français par ceux qui les chassaient et les paroles si charitablement chrétiennes des étrangers qui les accueillirent. Ainsi qu'on peut les lire dans le *Moniteur* du 6 mai 1792, Français de Nantes s'écriait à la Législative : « Partez . . . , le sol de la liberté est fatigué de vous porter. Nous vous nourrirons, s'il le faut, chez l'étranger (il n'en fut rien), trop heureux de nous débarrasser de vous à quel prix que ce puisse être . . . Partez, mais, dans quelque partie du monde que vous portiez vos pas, mettez toujours entre vous et nous la plus haute des montagnes ou le plus large des fleuves. Oh ! quelle fête pour la liberté que le jour de votre départ ! quel soulagement pour la patrie lorsqu'elle aura vomie de ses entrailles le poison qui la dévore ! »

A ces prêtres si cruellement bannis M^{gr} de Quevedo écrivait au contraire : « Ces prêtres qu'en des temps plus fortunés la très chrétienne l'heureuse, la pieuse France, nourrissait et vénérât, elle peut bien aujourd'hui, malheureuse et impie, les proscrire, les haïr, les rejeter de son sein . . . Elle peut bien regarder comme une lie et un rebut ceux qui sont l'élite de l'Église de France, son or le plus pur et le plus brillant, éprouvé par le feu et plusieurs fois passé par le creuset . . . L'Espagne elle, notre catholique Espagne, inébranlablement fidèle à la vraie religion, est fière de les voir aborder en si grand nombre sur ses rivages ; pour elle ce n'est ni un déshonneur ni une charge, mais au contraire une très grande gloire de recueillir, de presser dans ses bras, d'entourer de ses soins et de sa vénération ces évêques et ces prêtres catholiques, ces fidèles serviteurs et ministres de Dieu, qui ont combattu pour les droits de Dieu et de l'Église, qui, sommés de se souiller par un serment sacrilège et de trahir la cause du Christ, ont mieux aimé abandonner leurs richesses, leur patrie, les honneurs du monde et même sacrifier leur vie. Prêtres français qui êtes fidèles à Dieu, qui avez bien mérité de l'Église universelle, vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Espagne ; son clergé estime que votre compagnie le grandit et l'illustre ; ses évêques vous reçoivent et vous traitent non en hôtes et en étrangers, mais en concitoyens des saints, en serviteurs et

Suivant l'exemple des évêques, le clergé et le peuple d'Espagne firent, dans l'ensemble, l'accueil le plus cordial aux prêtres français. Voici ce qu'écrivait un des compagnons de voyage de M. Peccard, dans la relation publiée dans la *Revue du Maine et de l'Anjou* (1854-1855), p. 568 : « Je ne puis vous peindre justement la manière affable et charitable avec laquelle nous avons été accueillis des Espagnols (à Santander). Chacun s'empressait de nous loger et de nous offrir des secours. Une bienfaisante émulation animait leur zèle; tous voulaient partager la bonne œuvre et, jusqu'aux artisans un peu aisés, voulaient recevoir un prêtre français. Le commandant de la place s'est chargé de six... La femme du commandant voulut elle-même servir les quatre derniers qu'elle venait de recevoir : « Il me semble, disait-elle, que je sers les apôtres. » Quand après un long séjour les prêtres français insistaient pour s'acquitter de leurs frais de pension, leurs hôtes répondaient vivement : « *injuria, senior, injuria, pro amore Dei*, vous nous faites injure, Monsieur, c'est pour l'amour de Dieu ». Pour être moins à charge, les prêtres français cherchaient autant que possible à rendre service en célébrant la messe pour leurs hôtes et en leur enseignant le français. Tous n'avaient pas

en enfants de la maison de Dieu, en ministres fidèles, en frères et en fils bien-aimés. »

Cette lettre fut écrite à Jean de Hureau, vicaire général du Mans et aux prêtres manceaux réfugiés en Espagne en même temps que les prêtres angevins; le texte latin est dans les *Mémoires d'Auribeau*, t. II. — Consulter autres lettres de l'évêque d'Orense dans *Theiner*, t. II et la *Vie de M. Forest*, p. 393 et suiv. Le 21 octobre 1792, M^{gr} de Quevedo écrivait à l'abbé de Villeneuve, vicaire général d'Angers, qui le pria de donner asile à 12 prêtres, qu'il recevrait non seulement ceux-ci, mais tous ceux qu'il lui enverrait, quel qu'en fût le nombre. « Je leur offre mon palais, ma bourse, et je pourvoirai à toutes leurs nécessités, car la charité de Jésus-Christ me presse. » Et ce ne fut pas une vaine promesse. M^{gr} de Quevedo reçut chez lui 200 prêtres qu'il traita avec la plus grande charité. « Ils sont plus de 200, disaient-ils, et il fait du bien à plus de 1.000. » (Voir *Notices* sur l'évêque d'Orense, dans l'*Ami de la Religion*, 23 décembre 1818.)

l'autorisation de faire du ministère actif comme M. Peccard qui fut vicaire.

De son séjour en Espagne, M. Peccard avait gardé le meilleur souvenir, et en 1817, il voulut revoir le pays qui lui avait donné l'hospitalité pendant la Révolution¹. A ses paroissiens et à ses neveux il aimait dans l'intimité conter des anecdotes relatives à son exil et chanter des vieux cantiques et des airs espagnols.

II. *M. Peccard, curé de Champteussé.* — Au commencement de 1803 M. Peccard était nommé curé de Champteussé. Il ne devait pas passer l'année entière dans cette paroisse, ainsi qu'il l'écrit discrètement à la fin de sa relation. Le motif en est clairement exprimé dans deux lettres qui ont été conservées, au presbytère de Noyant et que nous publions en entier. Sur bien des points on les croirait écrites d'hier, tellement l'organisation du denier du culte, conséquence de la Loi de Séparation de l'Église et de l'État en France, leur donne d'actualité.

EXHORTATION AUX PAROISSIENS

MESSIEURS LES HABITANTS DE CHAMPTEUSSÉ,
MES CHERS PAROISSIENS,

Depuis près de dix mois que je suis votre pasteur vous n'avez encore pris aucune mesure pour m'assurer ni logement ni pension, quoique toutes les Lois divines et humaines

¹ On ne sait combien de temps dura ce voyage. Mais les registres de Noyant ne portent aucune signature de M. Peccard entre le 7 juillet et le 6 août 1817. Et par ailleurs, dans un ouvrage que nous possédons (*L'Esprit de Sénèque*, Paris M.DCCXXIII), des annotations de la main de M. Peccard nous font connaître qu'il acheta ce livre dans un presbytère d'Espagne, le 27 juillet 1817 : « D. Santiago Peccard, presbytero andegavense me compró en vinte y siete de julio de mil ocho cientos y diez y siete, en casa presbyteral del lugar del Castillo de las leyes. »

vous en fassent un devoir ; mais vous m'avez abandonné à la mendicité.

Je vous ai dit que je m'en rapportais là-dessus à votre générosité, mais que, pour votre honneur, je ne voulois point mendier.

Un très petit nombre d'entre vous se sont rendu à la voix de l'honneur. Le reste a fait la sourde oreille (*sic*).

Forcé par la nécessité, j'ai envoyé des commissaires sur la paroisse . . . et de toutes ces mesures qu'en est-il résulté ? Que les uns ont payé plus qu'ils ne doivent ; et le plus grand nombre rien du tout. D'où il s'ensuit que les uns s'épuisent en générosités, et les autres s'engraissent d'iniquités, pendant que tous sont redevables en proportion.

Je ne puis tolérer plus longtemps un si grand désordre ; et j'avertis ceux qui n'ont pas payé, qu'ils sont en conscience et en honneur, obligés de restituer à ceux qui ont trop payé.

Comme je ne refuse mon ministère à personne, personne aussi n'a le droit de m'en refuser le salaire ; et comme vous n'avez point été obligés d'envoyer des commissaires pour me forcer à remplir mon devoir, vous n'auriez pas dû non plus me mettre dans la dure nécessité de vous en envoyer pour vous forcer à remplir le vôtre ; et puisque j'ai accompli mon ministère volontairement, exactement et même complaisamment, vous deviez de même me rétribuer volontairement, exactement et sans attendre qu'on vous le mendie.

Je conclus donc par demander à la paroisse en corps qu'elle m'assure un *logement et une pension* ; qu'elle fasse un rôle équitablement réparti entre tous les paroissiens et propriétaires ; qu'il soit nommé deux collecteurs pour recueillir la pension et me la mettre en main à termes fixes, sans que je sois obligé même de la demander.

J'aurais pu l'exiger dès en arrivant, et avant même de commencer mes fonctions ; mais j'aurais craint de vous faire injuré et de déshonorer mon ministère. J'aimais mieux m'en rapporter à votre générosité et loyauté.

Mais ce que je n'ai pas fait au commencement par trop de confiance je le fais maintenant par prudence; et ce que vous n'avez pas fait par générosité, faites-le par justice. Et ainsi la justice commutative et légale que vous avez violée sera rétablie. L'équité et l'égalité se retrouveront et tout sera dans l'ordre.

Les listes des commissaires mendiants feront foy de ce que j'ai reçu, et de qui je l'ai reçu; et ce sera le premier payé. Lorsque le gouvernement paiera, vous serez déchargés d'autant, car je ne prétends pas être payé deux fois.

J'ai fait mon devoir, faites le vôtre, Messieurs les habitants de Champteussé, mes chers paroissiens, j'ai l'honneur de vous saluer.

Votre pasteur,

J. PECCARD,

Desservant de Champteussé.

Lue au prône le 16 octobre 1803. Communiquée à M. le Maire le 17 octobre 1803.

A DIEU A CHAMPTEUSSÉ, LE 30 OCTOBRE 1913

Jacques Peccard, prêtre nommé desservant de Champteussé par le concours des deux puissances ecclésiastique et civile, je n'avais d'autre intention que de m'y fixer à vie, comme je l'avais promis. Si les paroissiens eussent rempli leur devoir à mon égard comme j'ai tâché de remplir le mien par rapport à eux. Mais . . .

J'ai fait visite à tous et la plus part d'eux ne me l'ont pas rendue.

J'ai prêté mon ministère à tous et tous en ont usé plus ou moins, et plusieurs m'en refusent le salaire.

J'ai exercé mon ministère sans préjugé ni passion; librement, volontairement, exactement et même complaisamment; et presque tous m'ont mis dans la nécessité d'en mendier la rétribution qui m'est due rendue.

J'ai demandé à la paroisse qu'elle me délivra de l'opprobre de la mendicité qui déshonore et compromet mon ministère en m'assurant un logement et une pension; et elle n'a fait aucune attention à ma demande.

Considérant une conduite si ingrate, si incivile et si injuste, et voyant l'opiniâtreté à y persévérer, j'ai demandé mon changement et mes supérieurs me l'ont accordé.

J'excepte de ces justes plaintes les familles de MM. Le Chat, Boreau, Le Méle, Huret, Tébault, Rosine et Anne Allard; ainsi que les honnêtes laboureurs de Tescourt, la Gouinière, Tuveau, la ferme L'Hommais et le bois... , qui ne méritent que des louanges.

Je pardonne à tous ceux qui m'ont offensé. Je remets à tous les pauvres la dette qu'ils ont contractée avec moy pour leur contribution à ma pension. Mais je déclare au contraire que tous ceux qui ne sont pas vraiment pauvres et n'ont pas encore satisfait sont obligés à restituer.

Je laisse tous les effets de l'Église qui m'ont été confiés, où je les ai trouvé et à la responsabilité de M. le Maire et des marguilliers.

Ce qui me répugne davantage, c'est la mendicité. Je ne suis pas de l'ordre de saint François, mais de celui de saint Pierre.

A Dieu, Champteussé, à Dieu.

Lû au prône, le 30 octobre 1803. Communiqué à M. le Maire le même jour.

III. *M. Peccard à Noyant-la-Gravoyère.* — Le 30 octobre 1803, M. Peccard disait adieu à la paroisse de Champteussé. Il est probable qu'il partit aussitôt et arriva pour les fêtes de la Toussaint à Noyant-la-Gravoyère. En effet, dès le 3 novembre, on trouve sa signature sur les registres de cette paroisse.

M. Peccard fut heureux dans la paroisse de Noyant qu'il avait désirée et demandée. Plusieurs motifs l'avaient

attiré à Noyant-la-Gravoyère. Il y avait passé les meilleures années de son adolescence « sous la régence » de son cousin Pierre Paris, desservant de Noyant-la-Gravoyère. L'orage passé, après les tristes années de la Terreur et de l'exil, M. Peccard était heureux d'habiter l'ancien presbytère vicarial¹, plein de doux souvenirs pour lui, dans le calme paysage des grands arbres qui bordent le parc du château de la Roche², non loin de la petite église de Saint-Georges³. De plus, pour M. Peccard, si longtemps exilé, c'était un bonheur de se retrouver à Noyant au centre de sa famille, près de sa sœur et de ses neveux et nièces, dont le sort l'avait tant préoccupé pendant la Révolution⁴. Il trouvait enfin dans cette paroisse une population profondément religieuse qui avait vaillamment combattu et souffert pour sa foi pendant la Terreur⁵. La paroisse de

¹ Cette maison existe encore. Elle fut habitée aussi par le successeur de M. Peccard, M. J. Courgeon (curé de Noyant, de juillet 1832 à novembre 1843).

² Le château de la Roche est habité aujourd'hui par M. le baron Pierre de Candé.

³ L'église paroissiale, dédiée à Saint-Georges, fut bénite le 16 novembre 1681, avec la permission de l'évêque d'Angers, par M. Jacques Amelot, remplissant provisoirement les fonctions curiales au Bourg-d'Iré, à la mort du doyen Peletier. (*Arch. municipales du Bourg-d'Iré.*)

⁴ Voir à la fin de l'article la note relative à la famille de M. Peccard.

⁵ Le 28 avril 1791, le citoyen Champroux, de Segré, écrivait au procureur général syndic : « Les habitants de Noyant, succursale du Bourg-d'Iré, paroisse dont le doyen [Pierre Raimbault] s'est signalé dès le premier instant de la Révolution en faisant de sa maison le foyer le plus dangereux d'aristocratie, sont les premiers en marche pour se procurer des armes. » (Archives départementales de Maine-et-Loire, L. 365). Au même procureur, le maire de Noyant, René Dumesnil, écrivait courageusement le 1^{er} septembre 1791 : « J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de M. Richard, curé [intrus] au Bourg-d'Iré, qui m'a dit lundi dernier que nous mettions obstacle à ce que l'on fût à sa messe. D'autres personnes aujourd'hui m'ont dit que le district de Segré, accompagné du détachement qui est dans cette ville, devait venir dimanche prochain chez moi. Vous voudrez bien vous rappeler que je

Noyant lui fut en même temps reconnaissante de l'avoir défendue de la suppression. Vu le petit nombre des prêtres au moment du Concordat, elle fut un instant menacée d'être annexée à la paroisse du Bourg-d'Iré dont elle était la succursale avant la Révolution ¹.

M. Peccard continua la réorganisation de la paroisse déjà commencée par son prédécesseur, Simon Bureau. Il n'était pas en son pouvoir de réparer les anciennes chapelles où il allait prier avant la Révolution, au temps de sa jeunesse cléricale, à Sainte-Catherine de la Fresnaie, à Saint-Martin, à la Ménardièrre, à la Gâtelière et au prieuré de Saint-Blaise ². Mais il donna tous ses soins à la petite église

suis maire de la paroisse de Noyant. Par là je croyais ma maison à l'abri de tout soupçon. Ma manière de penser sur le culte de religion ne doit influer en rien, d'autant plus que les décrets sont formels pour laisser sur cet article pleine liberté. . . » Pendant la Terreur, les fidèles de Noyant furent assistés particulièrement par le vicaire du Bourg-d'Iré, Charles Paizot, ainsi qu'en fait foi un registre dressé plus tard sous son contrôle par M. Peccard. On connaît aussi la lettre écrite le 3 novembre 1791 au procureur général syndic, par le citoyen Champroux, de Segré : « Je suis dans le cas de faire la preuve la plus complète qu'un ci-devant vicaire du Bourg-d'Iré est venu à Noyant (la Gravoyère), y a séjourné trois jours la semaine dernière chez Dumesnil, maire de Noyant, où il a dit la messe en chambre et a communiqué plus de 200 personnes. »

¹ « L'église, en mains laïques, fut rachetée par Geoffroy la Mouche, qui en donna la collation à son chapitre en 1177. Il paraît bien qu'à cette date elle était constituée en centre paroissial. Dès le xv^e siècle, elle ne forme plus qu'une annexe et simple fillette de la cure du Bourg-d'Iré. » C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Jusqu'à la Révolution, les curés du Bourg-d'Iré signent en effet toujours ainsi : « doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère, son annexe. » (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, septembre 1911 : *Procès-verbal de la visite pastorale faite en 1717 par M. Boisard, curé du Bourg-d'Iré*.) — La paroisse de Noyant, qui ne comptait pas 500 habitants au temps de M. Peccard, a vu tripler sa population avec les carrières de Misengrain et les mines de fer de la Corbinière.

² Ces chapelles ont disparu, mais les anciennes maisons d'habitation de la Ménardièrre, de la Gâtelière et du prieuré de Saint-Blaise subsistent encore en partie.

paroissiale de Saint-Georges qui fut remise en état. Avec plus de soin encore il s'occupa des âmes et des intérêts religieux de ses chers paroissiens de Noyant. Parmi ceux-ci M. Peccard aimait la société de l'original baron Prosper de Candé, dont il partageait les opinions politiques¹. Tous les deux, ardents légitimistes, saluèrent avec joie la Restauration et virent d'un mauvais œil la Révolution de 1830. Ils se rencontraient de temps en temps au Bourg-d'Iré chez M. le comte de Falloux². Et c'est sans doute à la sollicitation de celui-ci que M. Peccard obtint la faveur de porter la décoration du lis³.

¹ Prosper de Candé, mort célibataire, était le grand-oncle du baron de Candé, propriétaire actuel du château de la Roche, à Noyant. Voir *Mémoires d'un Royaliste*, par le comte de Falloux, 2 in-8, chez Perrin, 4^e édition, 1888, pages 8, 9, 63.

² Guillaume-Frédéric de Falloux du Coudray, chevalier de Saint-Louis, maire du Bourg-d'Iré de 1808 à 1826, né en 1775, est mort à Angers le 16 février 1850. Son corps repose dans le cimetière du Bourg-d'Iré auprès de celui de son fils, le comte Alfred de Falloux, membre de l'Académie Française et ministre. L'aimable souvenir qu'il avait gardé du caractère enjoué de M. Peccard fournit un jour au comte de Falloux le sujet de l'anecdote racontée par M. l'abbé Houdebine dans la *Revue des Facultés de l'Ouest* (octobre 1900) : « Au grand congé de 1865 (qui avait amené au Bourg-d'Iré les collégiens de Combrée) M. de Falloux finit son discours par l'histoire d'un bon curé des environs qui venait souvent dîner au château du Bourg-d'Iré. Quand on lui offrait du second plat, le bon vieillard disait : « Merci, Monsieur le Comte ! » et, avec sa bonhomie sans gêne, il ajoutait en souriant : « Si vous me le permettez, je reviendrai au premier, il a goût de revenez-y ! » — La morale de l'histoire était facile à tirer et elle était trop aimable pour qu'on ne se promît pas sincèrement de la pratiquer au moins une fois l'an avec fidélité. » (*Le comte de Falloux au Bourg-d'Iré.*)

³ Ce titre, qui est en la possession de M. l'abbé Lemesle, curé de Neuville, est ainsi libellé :

Titre pour porter la décoration du lis.

Au nom du Roi.

D'après les ordres de son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'Angoulême, Grand Amiral de France, avons autorisé et autorisons par

Petit, alerte, M. Peccard était resté très actif malgré le poids des années. Il dut pourtant donner sa démission à l'âge de 77 ans, dans l'année 1832. Mais il resta à Noyant. Il y vécut retiré dans sa famille où il égaya jusqu'à la fin ses petits-neveux avec ses anecdotes et ses chansons espagnoles. Il mourut le 11 septembre 1837, « pleuré de tous », comme le disait l'inscription que sa sœur avait fait graver sur sa tombe. Celle-ci fut ouverte pour recevoir à son tour le corps de M. l'abbé Joseph Cohon, mort curé de Noyant-la-Gravoyère, le 23 juin 1911¹. Ainsi reposent ensemble comme une bénédiction au milieu de leurs paroisiens les restes mortels des deux seuls curés inhumés depuis un siècle dans le cimetière de Noyant-la-Gravoyère¹.

SYMPHORIANUS (A. LEFORT).

cette présente Monsieur Jacques Peccard, curé de Noyant-la-Gravoyère, à porter la décoration du Lis, en témoignage de son amour et de sa fidélité envers la personne sacrée du Roi.

Donné à Angers, le 19 octobre l'an de grâce 1814.

Par ordre de son Altesse Royale.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Comte DE TOCQUEVILLE.

¹ Les successeurs de M. Peccard, à Noyant-la-Gravoyère ont été : M. J. Courgeon (1832-1843); le chanoine René Godineau de 1843 à 1887, mort le 30 octobre 1895, à Saint-Martin-la-Forêt; le chanoine J. Nau (1887-1888), actuellement doyen de Candé; M. M. Brelle (1888-1891), aujourd'hui curé de Loiré; M. J. Cohon, mort curé de Noyant en 1911 et M. l'abbé Charles Chevalier, en fonctions depuis le 19 juillet 1911.

² *La Famille de M. Peccard.* Jacques Peccard eut au moins 6 frères et sœurs : René, né en 1747; Marie-Madeleine, née en 1749; Anne, en 1750; Pierre, né en 1754, mort à Vern en 1809; Renée, née en 1757, morte à Noyant-la-Gravoyère en 1843, et Joseph, né en 1761. — Marie et Renée Peccard, dont les familles existent encore à Vern, à Noyant-la-Gravoyère, au Bourg-d'Iré, etc., eurent de nombreux descendants dont plusieurs se consacrèrent à Dieu comme leur grand-oncle Jacques Peccard. *Marie Peccard*, épouse de Jean-François Poirier (maire de Vern de 1800 à 1807), fut la trisaïeule de M. l'abbé J.-B. Godivier, né au Bourg-d'Iré, le 17 août 1883; de Marie Godivier

(en religion sœur Saint-François de Sales), née au Bourg-d'Iré le 25 décembre 1874 et Augustine Godivier (en religion sœur Saint-Augustin), née au Bourg-d'Iré, le 3 septembre 1877, de la communauté des Ursulines d'Angers; de Marie Letourneux (en religion sœur Sainte-Marguerite), née au Bourg-d'Iré, le 12 juillet 1877, de la communauté de Sainte-Marie-la-Forêt; et de M. l'abbé Francis Rivier, né à Bécon, le 11 novembre 1877. — *Renée Peccard*, épouse de Jacques Quittet, à Noyant-la-Gravoyère, eut 6 enfants : Jacques, Jean, Charles, Léon, Renée et Marie-Antoinette. Jacques fut le père de Léon, Emilie, Foi, Léontine, de l'abbé Louis Quittet, né à Nantes, le 7 mars 1821, ancien curé de Saint-Sulpice, près Angers, décédé le 2 mai 1881, chapelain du Pressoir-Cornu, à Saint-Serge d'Angers, et de Marie, en religion sœur Sainte-Foi, née à Noyant, le 6 mai 1825. Charles Quittet fut la souche de la famille Quittet, habitant actuellement Noyant-la-Gravoyère. Renée Quittet (1785-1861), épouse de René Pineau, fut par sa fille (Flavie, épouse de Louis Ragneau, huilier au Bourg-d'Iré), la grand'mère de Grégoire (1824-1895), Léandre (1829-1913), Flavie (1826-1855) et Louise Ragneau (en religion sœur Saint-Léandre, de la communauté de Saint-Charles, née en 1831, morte à Saint-Philbert-du-Peuple le 13 juin 1888). Marie-Antoinette Quittet (1788-1864), épouse de Jean Ragneau, eut de nombreux enfants et fut la grand'mère de M. l'abbé Jean Lemesle, curé de Neuville, né au Bourg-d'Iré le 21 novembre 1859, et de M. l'abbé Gaston Lemesle, né à Combrée le 18 avril 1890.





Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

54 — TOILES PEINTES (industrie angevine de).

Chacun des deux tomes de l'ouvrage du baron de Wismes : *Le Maine et l'Anjou*, est précédé de notices sur l'histoire générale, le droit coutumier, l'agriculture, l'industrie et le commerce de la province auquel il est consacré ; le tome II a trait à l'Anjou.

Une notice sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, due à M. L. Tavernier, se trouve à la page xxxviii.

Le rédacteur a fait précéder son texte de deux extraits de deux auteurs différents du xvii^e siècle.

L'un d'eux est pris dans la « *Description générale de l'Europe* », par François Ranchin, sieur d'Avity, 1637.

On y lit, entre autres choses, *textuellement* : « Les chanvres et lins croissent abondamment dans le pays, d'où vient le trafic que les habitants font de toiles *peintes* chez eux . . . »

L'industrie des *toiles peintes* fut à la fin du xviii^e siècle très importante à Angers. Quelques fabriques furent également en activité à Saumur et aux environs.

Sachant que l'introduction de cette industrie, dont il ne reste aujourd'hui de traces qu'au Musée Saint-Jean et dans

quelques collections particulières, avait eu lieu en 1752 par les frères Danton, qui installèrent une manufacture à Tournemine, j'ai eu quelque émotion en relevant ce texte. Mes recherches antérieures ne m'avaient pas permis de déceler quoi que ce soit avant la date précitée.

M. H. Clouzot, qui a consacré à l'histoire de la manufacture d'Oberkampf à Jouy, un très important ouvrage, a bien voulu vérifier pour moi le texte exact de d'Avity. Il faut rectifier la citation du *Maine et l'Anjou* ainsi : « les chanvres et lins croissent abondamment dans le pays, d'où vient le trafic que les habitants font des toiles *faites* chez eux », rectification qui n'est pas minime.

V. DAUPHIN.

55 — RENÉ D'ANJOU ET SES DESCENDANTS.

Est-il vrai que l'empereur d'Autriche soit un descendant du roi René d'Anjou ?

R. GUIHUARD.

56 — LA BAUMETTE.

Est-il vrai que des prêtres angevins réfractaires ont été noyés à la Baumette au mois de mars 1794 ?

Henry JAGOT.

57 — PRISON DU CARMEL.

La prison du Carmel, d'Angers, a-t-elle fourni un contingent pour les fusillades du Champs-des-Martyrs ?

Henry JAGOT.

58 — DÉPUTÉS ANGEVINS.

Quels furent les députés de la province d'Anjou aux États généraux de Tours tenus en 1506 ?

F. UZUREAU.

59 — EUSTOCHIUS, évêque d'Angers.

Est-il vrai que l'on a conservé un document de l'évêque d'Angers, Eustoche, au vi^e siècle ?

R. GUIHARD.

60 — BONTEMPS (Le général).

Le général Bontemps est mort à Saumur, le 29 octobre 1811. On l'inhuma dans le cimetière de Varrains. Célestin Port écrit dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* : « Bontemps avait demandé qu'on le mit à découvert pour recevoir le feu des dernières salves funèbres et, lors de la translation du corps dans le nouveau cimetière, la *trace des balles attestait* encore que son dernier vœu avait été rempli. »

Il paraît bizarre que la trace des balles ait pu être constatée, parce que je ne sache pas que jamais on ait tiré à balle sur un cadavre pour les honneurs funèbres. En était-il ainsi sous le premier Empire ?

Quoi qu'il en soit, l'affirmation de Célestin Port paraît un peu risquée, et je serais heureux de savoir sur quoi il s'est basé pour raconter cela.

F. UZUREAU.

61 — COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE D'ANGERS.

Installé d'abord dans la rue du Cornet, le Comité révolutionnaire d'Angers transporta ses bureaux à l'Évêché, vers le mois d'octobre 1793. Pourrait-on me dire à quelle date exacte ?

Où sont morts les anciens membres de ce Comité : Jean Aubry, René-Étienne Audio, Louis-Gabriel-Joseph Boniface, Charles-René Bremaud, Toussaint Cordier, André-Dominique Girard-Rethureau, François Martin-Lusson, Charles Nellet, Marie-Louis-François Obrumier ? Je connais l'époque du décès des autres.

F. UZUREAU.

62 — VIAL.

Vial, ancien procureur général syndic du département de Maine-et-Loire, fut acquitté, le 20 octobre 1794, par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Un résumé des débats fut publié par le *Moniteur*, dans son numéro du 23 octobre. Quels sont les autres journaux de l'époque ayant rendu compte du procès de Vila ?

F. UZUREAU.

63 — CHAMPTOCEAUX (antiquité de).

Est-il vrai que Champtoceaux ait été le siège d'un évêché au vi^e siècle ?

R. GUIHUARD.

RÉPONSES

14 — RABELAIS ET L'ANJOU (Doué, lieu d'impression).

F. A. veut faire comprendre qu'il y avait un collège à Doué en 1620. Je ne le crois pas. Tout au plus y avait-il une école cléricale à la fin du xvi^e siècle.

F. UZUREAU.

26 — ANDEGAVI MOLLES.

Ce n'est pas Commeau qui a dit le premier : *Andegavi faciles*.

Voici ce qu'on lit dans Bourdigné : « Philippe de Longueil, orateur français, homme de grande littérature, appelle les Angevins *faciles Andegavi*, qui est une épithète non à dépriser, car les anciens poètes ont appelé leurs dieux de ce nom. »

Mais cela ne résout pas la question de l'*Andegavi molles*.

F. UZUREAU.

43 — RÉGIMENT D'ANJOU (être du).

D'après le sens de la phrase : « *Je suis du régiment d'Anjou* » signifie sans aucun doute : « *Je ne crains rien.* »

Les plus anciens régiments français d'infanterie étaient : Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, qui avaient entre eux un ordre de préséance basé sur leur ancienneté.

Mais, quoique plus tard formé, Anjou avait la prétention, justifiée, on peut l'admettre sans crainte, de ne le céder en rien aux plus anciens, comme le prouve ce couplet d'une vieille chanson du régiment :

« Picardie marche avant Champagne,
 « Mais Anjou marche le premier
 « Quand il faut entrer en campagne,
 « Se battre et cueillir des lauriers.
 « En avant ! fils de la grenade !
 « Amorçons ! Voilà l'ennemi !
 « En joue ! Feu ! Vite à l'escalade !
 « Il ne faut pas vaincre à demi.

D'ailleurs « *Je suis du régiment d'Anjou* » n'est qu'une adaptation, due peut-être à un Angevin, du véritable dicton : « **JE SUIS DU RÉGIMENT DE CHAMPAGNE** », seul d'un usage courant à l'époque où les régiments portaient des noms, et

dont le sens était : « Je ne tiens aucun compte de ce qu'on peut dire ou faire. »

E. M.

46 — CONTADES.

M. E. P., demande si Louis-Gabriel, marquis de Contades s'est marié à 8 ans.

Je possède dans mes cartons concernant cette famille un arbre généalogique établi au début du XIX^e siècle. On y lit : Louis-Gabriel-Marie, marquis de Gizeux (et de Contades), né à Angers, le 11 octobre 1759, *marié* le 17 octobre 1786, à Perrine-Julie-Constantin (de la Lorie). Il avait donc 27 ans à l'époque de son mariage.

Cette pièce, d'ailleurs, n'est pas douteuse, car elle porte les mots suivants : « Certifié par moi soussigné, le marquis de Contades-Gizeux. »

Or, ce marquis de Contades est Louis-Gabriel-Marie.

CHÉREAU, fils.

(Même réponse de divers correspondants. L'acte de mariage figure à l'état civil d'Angers (GG 182).)

48 — BÉRANGER.

La *Revue historique de l'Ouest* (année 1891) a publié des notes biographiques sur chacun des 132 Nantais envoyés à Paris, par Carrier, en 1793. On y trouverait sans doute des détails sur la vie du père du poète-chansonnier Béranger.

F. UZUREAU.





Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

JUILLET

Mercurc. — Un peu visible le matin, à l'est, à la fin du mois, se lève le 26 à 3^h 28^m.

Vénus. — Visible le soir, à l'ouest, dès le coucher du soleil.

Se couche le 6 à 21^h 49^m.

— — 16 à 21^h 33^m.

— — 26 à 21^h 14^m.

Mars. — Difficilement visible le soir, à l'ouest, où il se perd dans les brumes du couchant.

Se couche le 6 à 22^h 20^m.

— — 16 à 21^h 51^m.

— — 26 à 21^h 22^m.

Jupiter. — Bien visible toute la nuit dans la constellation du Capricorne. Le rechercher à l'est en tenant compte des heures de son lever données ci-dessous :

Se lève le 6 à 21^h 44^m.

— — 16 à 21^h 3^m.

— — 26 à 20^h 21^m.

Saturne. — Inobservable.

Uranus, — Précède un peu Jupiter dans la même constellation du Capricorne.

Se lève le 6 à 22^h 17^m.

— — 16 à 20^h 37^m.

— — 26 à 19^h 56^m.

Neptune. — Inobservable.

Phénomènes à observer

10 *juillet*. — Conjonction de Jupiter et de la Lune, à 7 heures ; observer la veille et le soir du 10, le rapprochement des 2 astres.

C'est à cette date que commence, habituellement, la chute des étoiles filantes dites Perséides.

25 *juillet*. — A partir de cette date, jusqu'au 30, observer les étoiles filantes dites Aquarides, qui généralement, sont lentes et longues.

E. CHÉREAU.

(A suivre.)





Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1914

Pression barométrique. Moyenne : 755^{mm},05 ; minimum, 730^{mm},33, le 20 à 11 h. 30 du matin ; maximum, 765^{mm},63 le 13, à 9 h. du matin ; écart extrême, 35^{mm},30.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 5°⁰,61 ; des maxima, 12°⁰,21 ; (sans abri) des minima, 5°⁰,25 ; des maxima, 14°⁰,19 ; des maxima (boule noire), 15°⁰,31 ; (sur le sol gazonné) des minima, 4°⁰,08 ; des maxima, 18°⁰,81 ; d'une eau de source, 8°⁰,27 ; du mois, 9°⁰,19. Sous l'abri : minimum absolu, 0°⁵, le 11 ; maximum absolu 21°⁰,31, le 31. Sans abri : minimum absolu, 0°⁰,4, le 11 ; maximum absolu, 29°⁰,7, le 31 ; maximum absolu (boule noire), 33°⁰,9, le 31. Sur le sol gazonné : minimum absolu, — 1°⁰,6, le 3 ; maximum absolu, 37°⁰,5, le 31.

Humidité relative moyenne du mois, 77 ; minimum, 38, le 31, à 1 heure du soir ; maximum, 100, les 1^{er}, 28.

Nébulosité moyenne du mois, 7,45 ; moyenne diurne la plus faible, 0,6 le 31 ; la plus forte, 10,0 les 4, 5, 6, 7, 12, 13, 15.

Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 97 h. 20 environ.

Pluie totale du mois, 58^{mm},4, en 23 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluviscope ; la plus forte, 11^{mm},9, le 25. Evaporation, 55^{mm},50.

Fréquence des vents : 2 jours du S-E ; 14 jours du S-W ; 11 jours du l'W ; 4 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 9^m,1 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 17^m,6, le 26 ; la plus faible, 3^m5, le 29. Vitesse maximum du vent, 32^m,0 par seconde le 20 à 10 h. 45 du matin et 12 h. 15 du soir (vent S-W).

Gelée blanche le 11 ; rosée les 2, 10, 11, 17, 23, 29 ; brouillard faible le 1^{er} au matin ; grêle les 2, 11, 24, 26 ; halo solaire très vif le 17, à 2 h. du soir ; avec arc tangent sur le halo le 22.

2 coups de tonnerre à l'W le 14, à 9 h. 10 du matin.

Apparition du papillon *Khodocera rhamni* le 28. Une hirondelle a été vue voler le 28.

Avril 1914

Pression barométrique. Moyenne : 762^{mm},14 ; minimum, 749^{mm},22, le 7, à 7 heures du soir ; maximum, 771^{mm},70, le 14, à 10 heures du matin ; écart extrême, 22^{mm},48.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 7°,94 ; des maxima, 17°,63 ; (sans abri) des minima, 7°,41 ; des maxima, 22°,09 ; des maxima (boule noire), 25°,16 ; (sur le sol gazonné) des minima, 5°,67 ; des maxima, 24°,01 ; d'une eau de source, 10°,06 ; du mois, 13°,32. Sous l'abri : minimum absolu, 4°,8 le 16 ; maxima absolu, 24°,3 le 28 ; Sans abri : minima absolu, 4°,8 le 16 ; maxima absolu, 32°,2 le 28 ; maxima absolu (boule noire) 35°,9 le 28 ; sur le sol gazonné, minima absolu, 1°,7 le 27 ; maxima absolu, 42°,7 le 28.

Humidité relative moyenne du mois, 65 ; minima, 25, les 20, 27 à 4 heure du soir ; maxima, 96, le 10, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5.45 ; moyenne diurne la plus faible 0,0, les 17, 18, 19, 28, la plus forte, 10,0, les 5, 10, 13.

Nombre de jours de soleil, 26 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 181 h. 53 environ.

Pluie totale du mois, 27^{mm}4, en 11 jours appréciable au pluviomètre et 1 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 7, 8 le 4. Evaporation, 97^{mm}50.

Fréquence des vents : 1 jour du N. ; 1 jour du N N-E ; 5 jours du N-E ; 7 jours de l'E. N.-E ; 1 jour de l'E. ; 1 jour du S-E ; 1 jour du S. S.-W. ; 4 jours du S.-W. ; 4 jours de l'W.S.-W. ; 3 jours de l'W. ; 2 jours du N. W.-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7^m2 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 13^m2, le 16 ; la plus faible, 3^m3, le 20. Vitesse maximum du vent, 20^m0 par seconde, le 16 à 3 h. 14 du soir (vent E N-E.)

Rosée les 2, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28. Halo solaire, le 1^{er}. Arrivée des hirondelles le 9 ; arrivée du coucou et du rossignol, le 21. Orage du S-W au N-E. de 4 h. 30 à 5 h. 07 du soir le 29 ; orage du S-W au N-E. de 4 h. 16 à 6 heures du soir le 30. Début de la feuillaison de la vigne (chasselat) le 11.

A. CHEUX.



OBSERVATIONS SUR LA VIGNE A LA BAUMETTE (près Angers) de 1880 à 1914, par M. CHEUX (chasseles)

ANNÉES	FEUILLAISSON		FLORAISON			MATURITÉ	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	MILIEU	FIN	DÉBUT	MILIEU
1880	4 avril	12 novembre	26 juin	2 juillet	10 juillet	4 septembre	7 septembre
1881	11 avril	10 novembre	18 juin	23 juin	4 juillet	23 août	6 septembre
1882	5 avril	12 novembre	22 juin	29 juin	10 juillet	19 août	8 septembre
1883	17 avril	15 novembre	17 juin	22 juin	29 juillet	4 septembre	16 septembre
1884	29 mars	10 novembre	16 juin	23 juin	30 juin	22 août	1 septembre
1885	20 avril	9 novembre	19 juin	25 juin	4 juillet	24 août	7 septembre
1886	12 avril	15 novembre	25 juin	30 juin	2 juillet	29 août	15 septembre
1887	27 avril	29 octobre	19 juin	27 juin	9 juillet	28 août	16 septembre
1888	5 mai	12 novembre	16 juin	25 juin	2 juillet	27 août	16 septembre
1889	2 mai	29 octobre	21 juin	25 juin	5 juillet	22 août	10 septembre
1890	13 avril	15 novembre	18 juin	25 juin	28 juin	24 août	12 septembre
1891	24 avril	11 novembre	21 juin	27 juin	5 juillet	30 août	9 septembre
1892	7 avril	14 novembre	2 juin	8 juin	16 juin	3 août	18 août
1893	28 mars	14 novembre	8 juin	14 mai	23 mai	19 juillet	30 juillet
1894	29 mars	12 novembre	18 juin	24 juin	1 juillet	30 août	11 septembre
1895	16 avril	15 novembre	15 juin	22 juin	3 juillet	24 août	31 août
1896	14 avril	10 novembre	2 juin	9 juin	18 juin	22 août	28 août
1897	31 mars	2 novembre	13 juin	22 juin	26 juin	18 août	31 août
1898	19 avril	26 novembre	24 juin	29 juin	4 juillet	26 août	5 septembre
1899	6 avril	19 novembre	12 juin	18 juin	22 juin	14 août	31 août
1900	21 avril	25 novembre	11 juin	20 juin	24 juin	17 août	2 septembre
1901	23 avril	8 novembre	7 juin	13 juin	17 juin	14 août	22 août
1902	14 avril	31 octobre	26 juin	1 juillet	5 juillet	28 août	7 septembre
1903	8 avril	7 novembre	24 juin	30 juin	3 juillet	31 août	10 septembre
1904	22 avril	5 novembre	18 juin	23 juin	28 juin	18 août	27 août
1905	12 avril	26 octobre	17 juin	23 juin	26 juin	20 août	30 août
1906	13 avril	15 novembre	14 juin	30 juin	24 juin	17 août	23 août
1907	6 avril	12 novembre	22 juin	28 juin	6 juillet	27 août	4 septembre
1908	26 avril	10 novembre	13 juin	17 juin	15 juin	21 août	27 août
1909	13 avril	30 octobre	5 juin	8 juin	15 juin	16 août	22 août
1910	14 avril	9 novembre	21 juin	28 juin	30 juin	30 août	9 septembre
1911	18 avril	15 novembre	8 juin	11 juin	14 juin	12 août	23 août
1912	2 avril	19 octobre	7 juin	16 juin	21 juin	25 août	10 septembre
1913	14 avril	17 novembre	24 juin	30 juin	3 juillet	23 août	31 août

OBSERVATIONS

sur l'arrivée de plusieurs Oiseaux

faites à la Baumette (près Angers), par M. CHEUX, de 1874 à 1914

Années	Hirondette	Martinet	Rossignol	Fauvette à tête noire	Loriot	Huppe	coucou
1874	30 mars	20 avril	6 avril	»	»	»	11 avril
1875	6 avril	22 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1876	28 mars	11 avril	21 avril	»	»	»	9 avril
1877	23 mars	28 avril	3 avril	»	»	»	13 avril
1878	28 mars	27 avril	8 avril	»	»	»	11 avril
1879	30 mars	20 avril	8 avril	»	»	»	16 avril
1880	8 avril	16 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1881	26 mars	19 avril	7 avril	»	»	»	11 avril
1882	6 avril	25 avril	13 avril	»	»	»	13 avril
1883	30 mars	29 avril	6 avril	»	»	»	9 avril
1884	23 mars	23 avril	17 avril	»	»	»	2 avril
1885	31 mars	22 avril	15 avril	14 mars	7 mai	15 avril	20 avril
1886	31 mars	25 avril	2 avril	16 mars	10 mai	12 avril	16 avril
1887	10 avril	23 avril	12 avril	12 mars	3 mai	10 avril	12 avril
1888	13 avril	23 avril	17 avril	16 mars	12 mai	27 avril	15 avril
1889	1 ^{er} avril	26 avril	21 avril	17 mars	9 mai	24 avril	19 avril
1890	31 mars	25 avril	13 avril	14 mars	11 mai	26 avril	10 avril
1891	1 ^{er} avril	19 avril	16 avril	17 mars	28 avril	11 avril	14 avril
1892	30 mars	23 avril	9 avril	19 mars	30 avril	9 avril	7 avril
1893	13 avril	17 avril	6 avril	11 mars	6 mai	12 avril	2 avril
1894	19 avril	11 avril	8 avril	14 mars	6 mai	28 mai	9 avril
1895	9 avril	23 avril	11 avril	16 mars	24 mai	24 mai	8 avril
1896	23 avril	20 avril	18 avril	12 mars	16 mai	20 mai	14 avril
1897	28 mars	14 avril	16 avril	4 mars	6 mai	26 mai	12 avril
1898	5 avril	20 avril	11 avril	9 mars	2 mai	7 mai	11 avril
1899	30 mars	22 avril	15 avril	29 mars	30 avril	10 avril	15 avril
1900	22 avril	19 avril	15 avril	27 mars	25 mai	9 mai	22 avril
1901	31 mars	20 avril	11 avril	21 mars	6 mai	2 mai	16 avril
1902	30 mars	16 avril	6 avril	24 mars	4 mai	29 avril	12 avril
1903	12 avril	23 avril	20 avril	16 mars	13 mai	19 avril	20 avril
1904	13 avril	30 avril	13 avril	29 mars	4 mai	6 avril	12 avril
1905	5 avril	26 avril	11 avril	28 mars	3 mai	2 avril	6 avril
1906	10 avril	23 avril	11 avril	17 mars	11 mai	7 avril	18 avril
1907	27 mars	25 avril	12 avril	23 mars	16 mai	21 avril	10 avril
1908	15 avril	27 avril	22 avril	31 mars	9 mai	22 avril	28 avril
1909	4 avril	21 avril	15 avril	19 mars	23 avril	27 avril	18 avril
1910	15 avril	22 avril	19 avril	13 mars	7 mai	1 ^{er} mai	3 mai
1911	21 avril	25 avril	17 avril	19 mars	5 mai	3 mai	2 mai
1912	12 avril	24 avril	18 avril	23 mars	2 mai	17 mai	29 avril
1913	14 avril	16 avril	19 avril	8 fév.	1 ^{er} mai	13 juin	25 avril
1914	9 avril	22 avril	22 avril	2 fév.	1 ^{er} mai	»	21 avril

APPARITION DU PAPILLON « RODOCERA Rhamni »

à la Baumette (près Angers) de 1877 à 1914

Par M. CHEUX

ANNÉES	APPARITIONS	ANNÉES	APPARITIONS
1877	21 février	1896	10 mars
1878	17 février	1897	23 février
1879	7 mars	1898	10 février
1880	6 mars	1899	17 février
1881	15 février	1900	23 février
1882	12 février	1901	21 mars
1883	14 février	1902	22 février
1884	14 février	1903	12 mars
1885	12 février	1904	8 mars
1886	14 février	1905	4 mars
1887	4 février	1906	4 mars
1888	7 mars	1907	1 mars
1889	17 février	1908	14 février
1890	18 février	1909	17 mars
1891	21 février	1910	2 mars
1892	24 février	1911	21 mars
1893	28 février	1912	17 février
1894	24 février	1913	11 février
1895	12 mars	1914	28 mars

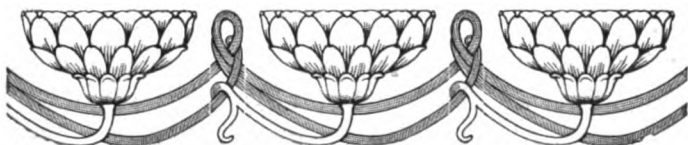
HAUTEURS DE PLUIE EN 1913

Observées à la Baumette en millimètres

Par M. A. CHEUX

DATE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	.	8,1	.	3,0	6,8	.	.	0,4	.	6,0	8,3	.
2	.	2,0	.	.	2,5
3	3,5	.	2,0	.	.	1,8	.	.
4	1,6	.	.	.	0,5	1,6	10,2	13,2
5	0,5	.	1,2	.	.	2,5	.	.	.	1,6	6,7	.
6	1,0	.	.	.	2,0	1,7	1,0	.	.	1,2	7,3	16,6
7	.	.	.	0,8	.	.	1,5	.	0,2	3,7	2,0	1,4
8	.	3,2	1,0	.	0,2	.	0,8	.	.	1,5	1,9	.
9	5,0	.	5,0	.	.	.	8,0	0,4
10	4,0	.	2,0
11	2,5	.	.	.	4,7	0,5	.	0,5	.	5,4	2,0	.
12	2,6	.	.	0,5	11,0	.	.	10,4
13	0,2	.	.	.	3,5	1,7	1,0
14	19,6	.	.	.	1,2	.	.	.	1,6	.	3,5	.
15	3,0	.	.	.	14,7	.	21,6	.	1,0	.	.	.
16	5,5	.	.	2,2	2,5	.	.	.	12,4	.	.	.
17	3,0	.	7,4	17,8	.	8,8	.	.	1,7	.	.	.
18	2,5	1,6	.	4,2	1,0	.	.	.
19	0,5	2,0	.	10,8	.	.	0,5	.	1,8	.	0,5	.
20	13,0	.	1,2	2,8	.	0,2	.	.	5,7	.	.	.
21	4,6	.	3,8	1,0	1,7	21,3	.	.
22	2,0	0,2	11,0	.
23	.	.	.	8,0	1,5	.
24	5,7
25	0,3	5,0	.	0,5	.	2,3	2,2	.
26	0,8	1,6	2,5	2,0	.	.	.	0,5	.	33,9	0,5	.
27	.	.	3,5	8,2
28	2,0	.	2,1	0,5	.	.	21,3
29	8,7	.	8,9	0,2	.	0,7	.	2,0
30	3,5	.	.	2,0	.	.	1,5	1,5	0,3	.	.	.
31	10,5	.	2,5	.	11,0	.	.	1,0	.	1,6	.	.
Total	86,1	23,5	34,1	55,6	74,8	16,0	35,9	14,5	28,4	80,5	67,3	69,8

Hauteur de la pluie, 586^{mm}5 en 136 jours.



Chronique

Pour la Vallée de la Loire. — La dernière note du Travail sur les Inondations présentée à nos lecteurs dans les numéros de juillet-août et septembre-octobre 1913 annonçait que les rectifications seraient produites dans l'un des deux numéros suivants de la *Revue*.

Nous n'avons pu les insérer comme nous l'espérions. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous faire encore crédit.

..

Neuvième Concert Populaire (1^{er} mars 1914).

Avec le concours de M^{lle} Jane Hatto, de l'Opéra, et de M. Gaston Dubois, de l'Opéra.

Ouverture des Noces de Figaro (Mozart). — *L'Étrangère*, drame lyrique, poème d'Alphonse Métérié, 1^{er} tableau (Max d'Ollone). — *Le Rouet d'Omphale* (Saint-Saëns). — *La Walkyrie*, scène III du 1^{er} acte (R. Wagner). — *Danses hongroises* (J. Brahms).

L'Étrangère, c'est cette soif d'autre chose dont peu d'âmes sont exemptes ; c'est le désir de sortir de soi-même, d'aller chercher dehors très loin, très haut, l'oubli des nécessités journalières, les fêtes de l'esprit, de l'imagination, de l'âme tout entière ; c'est le mirage, tous les mirages dont nous amusons nos rêveries, qui nous détournent de l'action quelquefois, mais qui fleurissent la platitude des jours. C'est aussi sans doute l'enivrement de ces sensibilités d'élite, de ces purs esprits qui prétendent, dégagés des liens du monde, vivre dans une exaltation sans limite de toutes les émotions.

Je ne sais pas quelle conclusion M. A. Métérié et M. Max d'Ollone ont donnée à cette lutte entre le bien et le mal, sans

que j'ose dire de quel côté je place précisément l'une et l'autre de ces deux hypothèses philosophiques ; mais ces histoires finissent le plus souvent dans la désillusion et dans la douleur et c'est à la suite d'une semblable aventure que Richepin écrivait :

Maintenant elle est revenue,
Lasse des fleurs et de la nue,
Sur le sol aux senteurs d'égoût.....

Dans le premier tableau qui nous est offert aujourd'hui, nous sommes à ce point du poème où le cœur, qui a goûté le miel des illusions, essaye de revenir au pain noir de la réalité.

Retour incertain et précaire sans doute. Les deux poètes y ont trouvé prétexte : M. Métérié à de beaux vers, harmonieux presque toujours — pourquoi pas toujours ? — et M. Max d'Ollone à cette musique de demi-teinte où se berce son génie. musique presque immatérielle comme le sujet qu'elle s'est plu à habiller, lente, longue et berceuse, où l'on sent que les préférences de l'artiste vont à cette Étrangère, qui flatte si tendrement les âmes pour les emporter dans un nuage irisé avec les arcs-en-ciel et les oiseaux bleus.

Nous n'avons pas pu nous hausser en une fois à l'entente complète de cette musique, qu'on écoute avec l'âme plutôt qu'avec les oreilles, et j'imagine sans peine qu'en la dirigeant M. d'Ollone entend chanter en soi des joies caressantes dont l'écho ne vient pas toujours et du premier coup jusqu'à nous. C'est notre faute. Mais, si nous n'avons pas tout compris, nous avons à tout le moins senti le charme que M^{lle} Hatto met aux moindres choses et la profondeur d'expression que revêt un mot dit par elle. Comme par un miracle d'art, elle illumine l'œuvre tout entière, elle donne un sens, pour nous, à cette musique estompée, riche en symboles, où nos esprits trop lourds vont se perdre. C'est l'interprète idéale, la créatrice et, de l'associer comme je le fais à la révélation de l'œuvre, je ne crois pas trahir la pensée même de l'auteur, à qui nous devons ce régal musical d'entendre et de fêter Jane Hatto.

M. Dubois n'a pas su rendre aussi évidentes pour nous les beautés du rôle de Guillaume ; sa voix, trop enveloppée, débite mal et n'éclaire pas. Même dans la dernière scène où les beaux vers et la musique nombreuse et pleine d'émotion

portaient M. Dubois un peu plus haut, il n'a pas tiré tout le parti possible de ce qu'il avait à dire.

Mais peut-être suis-je injuste ? Il faut, pour chanter auprès de M^{lle} Hatto, un désintéressement qui vaut déjà qu'on lui rende hommage.

Il faut rendre le même hommage à M. Max d'Ollone, qui n'a pas craint de mettre à côté de son *Étrangère* une des plus belles pages de Wagner avec tous les risques d'un pareil voisinage.

Cette scène de la *Walkyrie* est un pur sommet musical, d'une beauté radieuse et sans tache et l'art wagnérien, envisagé sous cette forme, mérite toutes les épithètes que ses fidèles ont inventées pour lui. L'orchestre nous dit toute l'histoire et toutes les histoires qui nous ont amenés au pied du frêne et, en écoutant le dialogue brûlant de Siegmund et de Sieglinde, nous entendons chanter pour nous les thèmes antérieurs qui évoquent toutes ces familles de dieux. Du commencement à la fin, nous sommes, sans répit, emportés dans une vague sonore et je ne sais pas d'autre scène de Wagner d'une unité plus parfaite, sans rien qui languisse et qui fatigue. M^{lle} Hatto a été d'une beauté divine et, plutôt que d'essayer de qualifier un art si complet servi par un organe si merveilleux, je m'incline avec respect devant cette magnifique manifestation.

M. Dubois, plus à l'aise ici que dans l'*Étrangère*, a fait tout le possible pour se tenir à la hauteur de son personnage. Il a dit avec un grand charme le couplet du printemps qui fait fleurir toutes les roses de notre imagination.

Le succès des deux artistes a été très grand. Une salle comble les a rappelés, après l'*Étrangère* comme après la *Walkyrie*, et M. d'Ollone, qui conduisait lui-même son œuvre, a dû prendre, bon gré mal gré, sa part de l'ovation.

L'orchestre a porté avec sa vaillance ordinaire l'exécution de ces deux œuvres redoutables et M. Gay s'est montré une fois de plus le maître difficile, épris de perfection, passionné de son art, à qui nous devons déjà tant de précieuses émotions.

Le concert comportait trois pièces symphoniques, d'attraits variés, pour flatter toutes les préférences si jalouses de nos auditeurs.

L'*Ouverture des Noces de Figaro* est une chose légère qui

ne demande peut-être pas tous les accents que l'orchestre y a mis. J'avais l'impression que c'était appuyer un peu trop sur une trame si fine; impression, je dis bien, et rien de plus, et j'ai tort si l'impression des autres est contraire à la mienne.

Le Rouet d'Omphale est, à coup sûr, une pièce d'art, d'un équilibre parfait, spirituelle, avec une pointe d'ironie qui se joue de soi-même, française en un mot, et de retrouver si clair le génie de Saint-Saëns, c'est une joie où il entre un peu d'orgueil, bien que l'art n'ait pas de patrie, c'est entendu.

Et, pour finir, on nous a joué et fort bien joué, deux danses de Brahms. Il est tout de même curieux que nous n'arrivions pas à lire plus avant dans l'œuvre de Brahms. Mais je l'ai déjà dit et je crois bien qu'il est inutile d'y revenir.

Deuxième Concert extraordinaire (15 et 16 mars 1914).

La Passion selon saint Jean, de J.-S. Bach.

Avec le concours de M^{lle} Jeanne Monjovet et M^{me} Legrand-Philip, des Concerts Colonne, M. Arthur Maquaire et M. G. Mary, des Concerts Colonne, les chœurs des dames-amateurs et la Société Sainte-Cécile. A l'orgue, M. Max d'Ollone.

Voilà peut-être le plus beau et le mieux réussi de tous les Concerts extraordinaires que la Société ait offerts depuis sa fondation.

L'entreprise était effrayante et ne laissait pas que d'inquiéter un peu. On parlait du travail colossal que l'on demandait aux chœurs-amateurs et à la Sainte-Cécile; on évoquait je ne sais quel découragement qui planait sur les études en présence de l'aridité scolastique de l'œuvre; tout en rendant hommage à la constance des ouvriers, on redoutait, pour le public, l'austérité d'une inspiration sans complaisance et d'un art sévère jusqu'à la rigidité.

Une salle superbe, emplie jusqu'au faite, témoigna tout d'abord que le nom de J.-S. Bach faisait moins peur à la foule de nos auditeurs qu'aux critiques avertis et, du premier coup, toutes les craintes se sont évanouies.

Dès l'invocation du premier choral où le nom du Christ retentit avec une force de pénétration singulière, la partie était gagnée et l'on sentit courir sur les gradins cette émotion de la foule qui se communique et se multiplie pour le bien

comme pour le mal. Dès lors, et jusqu'à la fin, nous suivions tous avec un enthousiasme frémissant le récit dramatique de l'Évangile et les tableaux musicaux où le vieux maître a traduit les mouvements du peuple, la faiblesse et la malignité des hommes et la sérénité d'un Dieu,

C'est un lieu commun de dire que toute la musique est sortie de Bach ; elle a couru le monde, elle a bien des fois changé de visage, d'habits et de déguisements ; elle a subi les injures de la route et du temps ; elle s'est compliquée, déchirée et comme défigurée ; elle a touché à toutes les émotions humaines ; elle a cherché dans la multiplicité de l'expression une augmentation d'elle-même et elle a perdu quelque peu le sens de la vraie grandeur qui tient à l'inspiration plutôt qu'à la forme.

Ainsi, pendant plus de deux heures, nous avons entendu un récitant et des ensembles fugués. L'orchestre n'existe pas à proprement parler ; le dessin musical est souligné par l'orgue et par les courtes réponses des basses, qui sont comme la ponctuation du poème. Voilà donc la forme musicale la plus aride et la plus fatigante, la plus monotone et la moins émouvante qu'on puisse imaginer, et nous savons, de reste, l'incommensurable ennui que d'autres « récitants » ont dispensé à travers le monde sonore. Et voilà que par un miracle cette forme scolastique et glacée s'anime et se vivifie sous le souffle du génie, que le récitatif devient un poème merveilleux, une mélodie sans mesure, qui traduit toutes les émotions du drame, les nuances et les catastrophes ; voilà que de tous ces fugues il sort un bruit et un mouvement de foule, une âme multiple, tour à tour sauvage et cruelle, ou bien empreinte d'une piété évangélique et résignée. Et voilà que tout cela nous est sensible sans efforts, s'impose à nous par l'évidence de l'inspiration et se communique aux âmes les plus étrangères au mystérieux équilibre de la fugue par cette lumière idéale dont les vraies œuvres d'art s'accompagnent toujours.

Et, si nous sommes entrés tout de suite et si facilement dans cette musique difficile, alors que tant d'autres nous rebutent, c'est, sans doute, parce que, ici, l'idée domine toujours la forme et la modèle, tandis qu'ailleurs la forme complexe et multiple s'épuise à la recherche de l'idée qui fuit et nous égare en même temps. Il arrive à d'autres

qu'aux musiciens d'envelopper le néant dans la somptuosité du verbe, mais ce sont jeux qui ne durent point.

Après une épreuve de deux siècles, l'œuvre de Bach est toujours aussi jeune, aussi puissante sur nos imaginations, sur ces sentiments humains qui changent moins qu'on ne pense. Par sa généralité et par sa simplicité, elle s'apparente aux drames eschyléens qui se jouent entre le peuple, les dieux et la fatalité. Elle en a la beauté, la grandeur, la ligne et la lumière.

L'interprétation a été tout à fait étonnante. Jamais encore nos chœurs ne s'étaient livrés aussi complètement ; jamais ils n'avaient donné tant d'éclat, avec tant de mesure. D'un bout à l'autre ils se sont tenus à la hauteur de l'œuvre avec une intelligence subtile et un entier don d'eux-mêmes. Ce résultat remplit de joie tous ceux qui ont fait confiance à l'avenir de ces manifestations chorales tant désirées par M. de Romain. Elles se réalisent aujourd'hui devant nous comme une floraison nécessaire. Il n'est pas jusqu'aux petits rôles de l'*Oratorio* qui n'aient été tenus en perfection et M. Arin a même dit avec un art très personnel les répliques dramatiques de Pierre et de Pilate.

Les solistes ont interprété avec une conviction touchante, cette histoire merveilleuse et divine.

M. Maquaire a donné à son récit un accent qui ne s'est point démenti pendant deux heures et, quand il est sorti de l'action pour déplorer la faiblesse de Pierre, il l'a fait avec un sens et un sentiment admirables.

M. Mary a prêté à la voix du Christ son organe souple et majestueux, M^{lle} Montjovet et M^{me} Legrand-Philip ont dit tour à tour avec art les douces et tristes cantilènes où la musique exprime toute la misère humaine.

Mais, après avoir loué tous les exécutants et J.-S. Bach lui-même, dont la gloire n'a point besoin de mon approbation, il me reste à rendre hommage au triomphateur de la journée, à M. Gay, notre chef d'orchestre. C'est à lui qu'il convient de reporter le mérite d'un spectacle que trente ans et plus de travaux ne nous avaient pas encore procuré, parce que, s'il a bâti sur des fondements anciens, il a su donner à l'édifice une perfection de solidité et d'éclat que nous ne connaissons pas encore. Et cette ferveur artistique qui a pénétré aujourd'hui nos masses chorales, c'est à lui que nous la

devons, comme nous devons au Président d'Ollone l'idée et les moyens de réaliser une inoubliable œuvre d'art.

Dixième Concert Populaire (29 mars 1914).

Avec le concours de M. Gérard Hekking, violoncelliste.

Symphonie en la majeur (Mendelssohn). — *Concerto* pour violoncelle et orchestre (R. Schumann). — *Les fêtes d'Hébé*, air de ballet (Rameau). — *Fantaisie symphonique* (Chevillard). — *Sonate* pour violoncelle et piano (Valentini). — *Rapsodie norvégienne* (Lalo).

Le retour d'une symphonie de Mendelssohn à nos programmes est une satisfaction offerte à cette partie du public qui jouit simplement de la musique par les oreilles. Ce public-là est plus nombreux qu'il ne s'avoue lui-même et c'est peut-être le plus sincèrement attaché à notre œuvre. Je le juge ainsi avec bienveillance parce que, sans doute, j'en suis un peu moi-même. Nous avons accepté avec gratitude cette concession qu'on a faite aujourd'hui à notre goût. Nous espérons même qu'après avoir coûté beaucoup aux délicats elle leur aura procuré quelque joie secrète, parce qu'il est juste qu'une action charitable reçoive sa récompense.

M. de Romain affichait une prédilection particulière pour les symphonies de Mendelssohn ; sa sensibilité lumineuse et son penchant pour le bel canto s'accommodaient de ces « mélodies ailées, faciles et d'une incomparable pureté de ligne ». Il laissait toutefois au temps le soin de fixer le terme où cette forme d'art aimée de lui cesserait de plaire. Ce temps-là n'est point encore venu pour tout le monde. Si des chercheurs de sensations rares craignent la douceur, la fadeur, disent-ils, de ces mélodies, des esprits attardés maintiennent encore l'Italienne, l'Écossaise ou la Réformation sur les programmes des grands Concerts parisiens et, lorsque, par une condescendance aimable, on nous offre ce plaisir-là à nous-mêmes, beaucoup s'en réjouissent encore et le disent. L'attitude du public de dimanche en a témoigné. Cela suffit peut-être pour qu'on nous passe quelque faiblesse. Nous avons tous besoin d'indulgence, même en matière d'art ; nous ne marchons pas tous du même pas et, si nous n'avons pas les ailes aussi longues que certains, si même, hélas, nous n'avons pas d'ailes du tout, nous désirons au moins être traités avec

cette bienveillance qu'il est de mode « d'afficher » aujourd'hui pour nos frères inférieurs. Moyennant quoi, nous entendons de temps en temps, sans broncher, des choses auxquelles nous ne comprenons mot et à propos de quoi, nous invoquerions volontiers l'Apocalypse, en ce temps où tout l'art semble tiré des Écritures saintes.

L'exécution de l'Italienne, demande une finesse, un brio, une fluidité, un « détaché » que la musique actuelle ne réclame plus guère de l'orchestre.

M. Gay, qui comprend tout, nous a donné l'impression aérienne de cette musique aimable et, pour être moins massive, cette construction orchestrale a gardé une solidité de facture à quoi il est difficile de ne pas rendre hommage, et, bien qu'elle soit dite Italienne, cette symphonie ne comporte pas plus nécessairement le caractère italien si redouté que le fameux trio des quilles de Mozart n'évoque les péripéties émouvantes de ce jeu de carambolage.

D'ailleurs, et par une grâce évidente, ce dernier concert a été conçu pour ce qu'on appellerait volontiers notre « petite classe », pour ceux qui ont peine à suivre, par parti-pris, paresse ou inattention. Les airs de Rameau, charmants et suaves, la *Rapsodie norvégienne*... si française, toute cette musique exempte de contention et de symbole, avait été mise là pour plaire, et elle a plu.

Il n'est pas jusqu'à la *fantaisie* de M. Chevillard qui ne se soit faite pour nous bienveillante et douce. Cette œuvre, que nous entendions pour la première fois, n'est pas sans doute d'une originalité surprenante et ses thèmes ne sont pas d'une distinction recherchée, mais le travail n'en est pas obscur et de la suivre sans trop de peine nous prenions de nous-même une idée avantageuse. Disposition favorable pour des juges.

Enfin, le *Concerto* de Schumann, que M. Gérard Hekking nous a dit, n'a point troublé la sérénité de ce concert, de ce beau concert, j'oserai le dire. Non pas que cette œuvre soit exempte de rudesse ; elle est pleine de ces accents chers à Schumann, et M. Hekking les a plutôt exagérés qu'atténués ; mais l'*andante* est une merveille et M. Hekking l'a dit avec toute la délicatesse que comporte son talent fougueux. Il y a dans ces notes éparses et doucement vibrantes un écho des plus beaux rêves que l'imagination humaine puisse concevoir.

Et cette douceur est imprécise, pour garder toute sa beauté, parce que nous gâtons toute chose à vouloir lui donner la forme de nos esprits méthodiques. Il y a dans ces quelques notes qui sonnent si richement en nos âmes un art suprême, que l'on ne trouve point sur les bancs de l'école.

Le final, qui n'a jamais été joué dans le mouvement, a été pris aussi vite qu'on a pu et il y a paru quelquefois ; mais il faut remercier M. Hekking de nous avoir fait entendre le *Concerto* de Schumann, qui passe rarement dans le répertoire des violoncellistes.

On a fait fête à la belle sonorité de M. Hekking, à la puissance de son archet et aussi à la souplesse spirituelle que la *Sonate* de Valentini a mise en évidence. Cette vieille musique, contemporaine de la tragédie classique, témoigne une fois de plus de la diversité des âmes et, si elle plaisait aux fervents des Horaces et de Polyeucte, on peut bien nous passer quelques frivolités musicales, à nous qui sommes si loin de tant d'austérité littéraire.

Je voudrais maintenant donner ici l'impression définitive que me laisse la saison écoulée. Je le voudrais d'autant plus que ma première chronique contient une critique générale et qu'il me plairait, en la rappelant ici, d'en avouer l'inanité et l'injustice. La faute ne m'est peut-être pas imputable tout entière ; on nous a donné plus qu'on ne nous avait promis et j'avais jugé à priori, sur un projet que le temps a complété, étendu et, à mon sens, amélioré singulièrement.

Je suis donc bien dégagé de toute idée préconçue et, si je dis aujourd'hui que cette saison est une des meilleures que la Société des Concerts nous ait données depuis trente ans c'est à coup sûr que le développement harmonieux des programmes a fini par donner une satisfaction légitime à toutes les exigences et que je n'ai, pour ma part, rien de plus à réclamer.

Il me plaît de rendre hommage au souci d'équilibre judicieux, aux préoccupations d'art dont s'inspire le Président d'Ollone et à la réussite qu'il a atteinte au prix de soins que nous ne reconnaitrons jamais assez.

Il me plaît de dire, en une fois, tout le bien que je pense de M. Gay, le plus complet peut-être des chefs que nous avons eus, le plus scrupuleux et le plus dévoué.

Nous avons eu cette année, sur notre chemin, l'immense effort de *Parsifal* et l'éclatant triomphe de *la Passion*. Ce sont des sommets, mais ce qui vaut peut-être mieux encore, nos concerts ordinaires se sont tenus à une hauteur de perfection qui ne s'est presque jamais démentie. Notre pain de chaque jour s'est amélioré aux mains des bons ouvriers que je viens de nommer, sans oublier nos dévoués amis de l'orchestre, et ce doit nous être pour l'an prochain un encouragement et un espoir.

G. D.



Le 26 avril ont eu lieu les élections législatives. Ont été élus députés de Maine-et-Loire :

Première circonscription de l'arrondissement d'Angers :
M. Dumesnil, avec 13.319 voix.

Deuxième circonscription de l'arrondissement d'Angers :
M. Ferdinand Bougère avec 9.478 voix.

Arrondissement de Baugé : M. Rabouin, avec 9.247 voix.

Arrondissement de Segré : M. Laurent Bougère, avec 10.083 voix.

Arrondissement de Saumur : M. de Grandmaison, avec 14.745 voix.

Arrondissement de Cholet, M. Jules Delahaye, en tête de ballottage avec 7.970 voix, a été élu au deuxième tour avec 8.860 voix.



Comme les années précédentes, les artistes angevins ont exposé aux Salons des œuvres intéressantes. *L'Angevin de Paris*, sous la signature M. Lafleuriaie, a publié à ce sujet les intéressantes notes que nous donnerons ci-dessous :

Au Salon de la Nationale, moins d'Angevins que jamais : Le Maître Desbois et Lebasque se sont encore une fois abstenus; Benon manque aussi et nul sculpteur ne représente l'Anjou; à la peinture M^{me} Desbordes-Jouas avec deux de ces compositions florales au charme étrange dont elle a le secret; à la gravure Georges Gobô, dont je signalerai surtout pour son caractère régionaliste une belle « Ardoisière à Trélazé », et Charles Jouas, qui s'attarde en une série de chaudes épreuves à évoquer le pittoresque désuet de la vieille « Cour de Rohan », sont les dignes représentants de la Société des Artistes Angevins; à la musique, notre Jean Huré les seconde... mais je ne

puis pour l'instant que mentionner sa « Sonate pour piano et violoncelle », dont l'exécution n'aura lieu que le 2 juin, devant, je l'espère, de nombreux Angevins.

Angevins aussi *MM. Lavoué et Mignon*, qui ont envoyé, l'un une « Danseuse » et l'autre un « Nu », et *M. Roger Dion*, qui expose un « Dessin d'Éloffe ».

A la Société des Artistes français, les Angevins sont en nombre suffisant... nombre qui n'exclut pas la qualité, et la *Société des Artistes Angevins* est brillamment représentée :

Ludovic Alleaume : Une toile dont on parlera, exposée en cimaise dans la grande salle : « Parce qu'elle a beaucoup aimé » (32) met en scène le Christ et la Madeleine; il est regrettable que l'harmonie très fine de cette composition ait à souffrir du voisinage trop proche d'œuvres conçues dans des tonalités plus vives; d'Alleaume aussi : « Amusement » (33), charmant tableau de genre; un beau « Portrait » au pastel (2094), et deux lithographies (on sait que notre compatriote est un des maîtres actuels de cet Art et qu'à ce titre il fait partie du jury), « Douleur » (4928) et, sujet sympathique à de nombreux angevins, « Portrait du Dr Dervieux », fort artiste... aussi artiste et aimable que le modèle lui-même.

Jules Duanel. Le dévoué secrétaire adjoint des *Artistes Angevins* devait envoyer une grande toile de composition... Pris par le temps, il ne nous a donné qu'un excellent « Intérieur breton » (727) très observé avec son lit-clos et son « eistrier » au-dessus de la cheminée à bandeau rouge.

Adrien Recouvreur. Une belle nature morte : « Vieux Livres » (1681) et une eau-forte bien régionaliste où s'enlève la silhouette angevine du « Moulin de Pruniers » (5365).

L.-A. Tessier. Une seule toile, mais qui suffit à prouver la science que le maître angevin possède du dessin et de la couleur : « Reflets » (1914), titre fort exact; le peintre, avec sa virtuosité coutumière, nous montre, au bord d'un bassin, une gracieuse silhouette féminine qu'éclairent discrètement les rayons de la lune et quelque lointain lampadaire.

E.-E. Leboucher. Une fraîche aquarelle des « Bords de la Sèvre » (2759) nous fait respirer toute la poésie d'une matinée angevine.

Georges Chesneau. « Daphnis » (3620) statuette en biscuit, qui ferait merveille dans le salon de quelque Mécène angevin (mais qu'ils se hâtent, car l'occasion est rare !) fait honneur au goût délicat en même temps qu'à la science de cet artiste.

A.-C. Jouanneault. Un bon « Buste » (3956) et surtout une amusante statuette : « Hollandaise » (3957).

Léon Morice. La très belle œuvre de Morice : « Supplication » (4165) mérite une mention toute spéciale; elle affirme une fois de plus quelle

maltrise notre imagier angevin possède de l'art si difficile et si rare de la sculpture sur bois et nous espérons que son importance comme sa valeur artistique vaudront à l'auteur, en plus de l'estime des artistes, une récompense plus effective.

G.-P. Picaud. Deux bons portraits (4250) et (4251); il y a malheureusement trop de bustes dans ce salon pour que les qualités de ceux-ci soient appréciées à leur valeur par le public.

René Grégoire. Un cadre de médailles (4561) seulement, mais c'est assez pour goûter le beau talent de notre compatriote, l'un des maîtres incontestés dans cet art que notre époque moderne a renouvelé d'heureuse façon.

Michel Dupré. Un architecte, à ce que dit le catalogue; un peintre aussi, à en juger par son envoi qui nous montre, lumineux, un paysage de la Mayenne (4718); *M^{lle} Geneviève Dupré* trahit l'Anjou pour exposer trois croquis du « Vieux Paris » (4718)... Sans doute voit-elle, comme Charles Jouas, l'Anjou à travers Paris, et c'est cela qui donne des qualités à sa vision.

Maurice Laurentin. Comme pour Dupré, je dirai que cet architecte est un peintre, et très bon; ses « Impressions d'Italie » (4789) sont là pour le prouver; joignons-y les « Impressions d'Italie » (4788) de *M^{lle} Marie Laurentin.* De *Maurice Laurentin* aussi une eau-forte vigoureuse : la « Rue des Prêtres Saint-Severin » (5233) sera peut-être bientôt tout ce qui nous restera de ce quartier pittoresque où s'acharne la pioche des hygiénistes municipaux, qui font coucher les pauvres bougres sous les ponts pour leur épargner l'inconfort des vieux logis.

Michel Acezat. Un angevin n'est jamais embarrassé pour se servir d'un verre... Encore y a-t-il manière et manière, et celle d'Acezat est excellente; son « Vitrail » (5460), où des aras blancs jacassent parmi les glycines, est un fort intéressant morceau qui devrait tenter un amateur.

Louis-Maurice Cayron, membre de la Société des Artistes angevins, a exposé à ce Salon, sous les nos 5030 et 5031, deux excellentes eaux-fortes qui représentent, l'une, le « Château du Roi de Pologne », l'autre un « Intérieur de Vieille grange angevine », deux sujets très régionalistes, comme on voit, et pour le choix desquels, comme pour leur exécution, nous ne pouvons que féliciter leur auteur.

Et voici tout un lot d'angevins encore; citons :

À la Peinture, de *M^{me} Arc-Valette,* une « Vue du Vieux Saumur (47) dans une brume vaporeuse; de *M. Richard,* des « Chrysanthèmes » (288) et « Le Petit Frère » (287); de *M. Vitalis-Morin,* une vue de « Saint-Cado » (1477), un peu trop « jolie » peut-être; de *M. Richard,* les « Abattoirs » (1697) et « Pâturage Normand » (1698); de *M. Lionel Royer,* une « Sirène » (1870) et une « Jeanne d'Arc » (1769), — paganisme et mysticisme.

Aux Arts appliqués, de *M^{me} Boisnard*, un émail limousin : « Feux Follets » (2217).

A la Sculpture, de *M. Bordeaux-Montrieux*, un spirituel petit « Ane au crapaud » (3507); de *M. Bussan*, une « Baigneuse » (3550) et des bustes (3551); de *M. Quenard*, la « Danse » (4291); de *M. Perrotte*, deux « Portraits » (4233) et (4234); de *M. Saulo*, deux « Statuettes » (4373) et (4374); de *M^{lle} de Villeneuve*, un buste « Misère » (4470).

A la Gravure, *M. J.-A. Mignon* expose des « Baigneuses » (5312) et *M. Charles Tranchant* a eu la louable pensée de faire une eau-forte du « Quai du Roi-de-Pologne » (5426) avant qu'on ait mis bas ce coin, le plus pittoresque peut-être du vieil Angers, pour y mettre quelque beau béton rectiligne, et d'une utilité contestable.

En bons régionalistes, nous devons saluer l'entrée en ce Salon du sculpteur *Jean Baffier*, qui y est présent non seulement par son beau buste de « La Grand'Rose » (3423) mais aussi par deux portraits, l'un en peinture, sur un fond somptueux, de « M. Joron » (1096), l'autre en émail sur cuivre, de « M. Porchet » (3059), tous deux heureusement inspirés par leur modèle.

*
* *

Nous donnons ci-dessous, d'après le *Journal Officiel*, la liste des édifices classés parmi les monuments historiques dans le département de Maine-et-Loire.

Angers. — Château; Cathédrale Saint-Maurice; Église Saint-Serge; Église de Ronceray; Église de la Trinité; Hôtel de Pincé; Hôpital Saint-Jean (aujourd'hui musée archéologique); Greniers Saint-Jean; Salle synodale et salles basses comprises dans les bâtiments dits « du Tau », de l'ancien évêché; Restes du cloître Saint-Aubin, dans la préfecture, arcades et sacristie; Tour Saint-Aubin; Hôtel des Pénitentes; Ruines de l'église Tous-saint; Logis Barrault (bâtiments du xv^e siècle, aujourd'hui musée); Salle capitulaire de l'ancien séminaire, y compris les boiseries du xviii^e siècle; Chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Serge; Réfectoire de l'ancien séminaire (salle voûtée de l'ancienne abbaye de Saint-Serge).

Asnières. — Ruines de l'ancienne abbaye.

Aviré. — Menhir dit « la Pierre Debout ».

Bagneux. — Grand dolmen; Dolmen dit « Petite-Pierre Couverie »; Menhir, dit « la Pierre-Longue ».

Baugé. — Tourelle d'escalier et façade du château.

Béhuard. — Église.

Blou. — Église.

Brion. — Église.

Chalonnnes-sur-Loire. — Chœur et chapelle de l'église Saint-Maurille.

Charcé. — Dolmen; Cromlech.

Chemillé. — Clocher de l'église.

Coron. — Menhir dit « la Pierre-des-Hommes ».

Cunault (voir Trèves-Cunault).

Cuon. — Abside et clocher de l'église.

Distré. — Château de Pocé.

Doué. — Ruines de l'église Saint-Denis.

Durtal. — Château.

Fontevrault. — Ancienne abbaye aujourd'hui, maison centrale de détention. — Étendue du classement : A) Le grand moutier et ses dépendances, c'est-à-dire : l'église du ^{xiii}^e siècle; le cloître du ^{xvi}^e siècle; le réfectoire du ^{xv}^e siècle; la tour d'Evrault; l'entrée des anciens cloîtres du ^{xiii}^e siècle; les portails et cloîtres des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles; la salle capitulaire du ^{xvi}^e siècle. — B) Les parties de l'ancienne communauté Saint-Benoît, ci-dessous dénommées: la chapelle du ^{xiii}^e siècle; les bâtiments du noviciat; le petit cloître Saint-Benoît et les constructions qui l'entourent datant de la fin du ^{xvi}^e siècle ou du début du ^{xvii}^e siècle. — C) Les parties suivantes de l'ancienne communauté de Saint-Lazare: la chapelle; le petit cloître; les bâtiments d'habitation transformés en infirmerie.

Gennes. — Église Saint-Eusèbe; Église Saint-Vélerin.

Miré. — Dolmen dit « la Maison des Fées ».

Montreuil-Bellay. — Porte de la ville dite « porte Saint-Jean »; Église; Menhir dit « la Pierre de Cessay ».

Montsoreau. — Château.

Mouliherne. — Église.

Pontigné. — Église; Dolmen dit « Pierre-Couverte ».

Ponts-de-Cé (les). — Château; Église Saint-Aubin.

Puy-Notre-Dame (le). — Église.

Saint-Florent-le-Vieil. — Chapelle.

Saint-Germain-sur-Moine. — Menhir dit « la Haute-Borne ».

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Dolmen du Bois-Briand.

Saumur. — Chapelle Saint-Jean; Église Notre-Dame-de-Nantilly; Église Saint-Pierre; Château; Maison dite « de la Reine de Sicile »; parties du ^{xv}^e siècle de l'Hôtel de Ville; Église Notre-Dame-des-Ardilliers.

Savennières. — Église.

Soucelles. — Dolmen dit « la Pierre-Césée ».

Thourel-Saint-Maur. — Clocher et ancienne abside de l'église.
 Trèves-Cunault. — Église de Trèves; Église de Cunault;
 Tour de Trèves; Chapelle Saint-Macé.
 Vernantes. — Clocher de l'ancienne église.
 Vieil-Baugé. — Abside et transept de l'église.

*
 * *

Le dîner du « Vin d'Anjou » a eu lieu le mardi 24 mars, au restaurant Cardinal.

A la table d'honneur, et aux côtés de M. Henry Coutant, le très sympathique président, on remarquait : M^{lle} de Buck, de l'Opéra; MM. le comte de Livonnière, l'avocat général Peyssonnié, Georges de Grandmaison, député de Saumur; Cormeray, trésorier; D^r Mallet, Charles Legras, Durand, Mellet et Bichon.

M. Henry Coutant, après avoir déclaré que tout discours était rigoureusement banni de cette assemblée, tint pendant de trop courts instants ses auditeurs sous le charme d'une amicale et brillante causerie.

Après avoir remercié les convives présents, sa première pensée fut pour notre regretté compatriote Henri Bigeard. En termes d'autant plus émouvants qu'ils étaient simples, il retraça les circonstances tragiques dans lesquelles Bigeard trouva une mort épouvantable. Le président rappela combien ce malheureux ami était le camarade obligeant, toujours gai, plein de verve et sympathique à tous.

« Je suis sûr, disait M. Henry Coutant, d'être votre interprète à tous, en adressant à la famille Bigeard si douloureusement éprouvée l'expression de nos condoléances émues. »

Laissant les tristes souvenirs pour rappeler les événements heureux, M. Henry Coutant félicita chaleureusement M. Mellet, ancien président du « Vin d'Anjou », nouvellement investi d'une charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ainsi que le poète Carantec pour la récente publication de ses délicieuses poésies.

Puis, s'adressant à la Presse angevine, le président lui adressa en termes affectueux ses souhaits de bienvenue et ne lui ménagea pas ses paroles aimables et élogieuses.

Pris ensuite la parole : M. le comte de Livonnière, M. le baron de Grandmaison et M. l'avocat-général Paul Peyssonnié, qui furent très applaudis.

La soirée se termina par un régal artistique. Le talentueux et amusant Galipaux, la voix chaudement timbrée de M^{lle} de

Buck, de l'Opéra, M. David Bernard avec ses adaptations musicales des œuvres du poète Carantec, M. Marc Leclerc dans ses évocations du pays natal en vieux patois conquirent tous les suffrages.

Après les originales danses persanes, montmartroises et autres de M^{lle} Traversi, la soirée prit fin au milieu des rires incoercibles provoqués par l'inimitable chansonnier Jules Moy, et tous les convives, ravis de cette si cordiale et si brillante réunion, se séparèrent en se disant : à bientôt !

••

Le *Petit Marseillais* annonce que le château du Roi-René, aux Aygalades va être vendu aux enchères.

Le château du roi René, nous dit l'annonce, est de style xv^e siècle et a une superficie de cinq hectares. La mise à prix est de 20.000 francs. Le mobilier ancien et moderne est à prendre en sus, au prix d'inventaire.

On sait que le bon roi René, grand amateur de plaisirs cynégétiques et de peinture, aimait à se rendre dans le riant quartier des Aygalades pour y chasser, et il est incontestable que « le château » fut son pavillon de chasse préféré. L'architecture extérieure de cette belle et coquette construction porte la date de l'époque du roi René.

M. Falque a entrepris la restauration complète de l'édifice et y a parfaitement réussi. Raccords, réparations, embellissements sont très habilement conçus ou adaptés.

« La tour carrée, a écrit Alfred Saurel dans son *Dictionnaire des Bouches-du-Rhône*, soit le donjon qui domine la construction et dont les murs sont d'une épaisseur considérable, et l'une des tours d'angle qui font face à l'ouest, sont d'une indiscutable ancienneté et portent le cachet du xv^e siècle. M. Falque n'a eu qu'à restaurer les uns et les autres. Il était donc permis à l'intelligent propriétaire de faire écrire, dans le petit pavillon qui domine toute la villa, ce quatrain improvisé par George Sand et mis dans la bouche de M. Falque :

Le roi René d'Anjou, que bénit la Provence,
De ce manoir antique a fait sa résidence.
Au bon prince qui fut l'hôte de ces beaux lieux
Je suis heureux d'offrir ce souvenir pieux.

••

Au moment des fêtes du Concours hippique, la Société hippique française exposait à l'admiration des visiteurs une magnifique collection de mors, étriers, éperons, etc., de toutes époques

et de tous pays, due à la générosité d'un patient collectionneur de l'Allier, M. de Lamaugarny.

Cette collection, probablement unique en son genre, qui fut fort admirée des connaisseurs, et notamment de nos écuyers participant au Concours hippique, vient d'être donnée au Musée du Cheval de Saumur.

*
* *

Les membres de la Société des Amis des Arts, réunis en Assemblée générale le mercredi 29 avril, ont procédé au renouvellement des membres sortants du bureau et du Comité pour l'année 1914-1915.

Le bureau se trouve composé comme suit : Président, M. Recouvreur; vice-présidents, MM. Dubos et A. Popin; trésorier, M. Moreau; secrétaires, MM. Cayron et Ferdi-Paris; commissaires, MM. Bessonneau, Cointreau, Planchenault, Ch. Boutton; archivistes, MM. Michel et chanoine Urseau.

*
* *

Le Comité constitué en vue d'ériger à Calvi, sur la place qui porte le nom de Christophe Colomb, une statue à l'illustre marin, sur l'initiative de M. Paul Petrucci, avocat à la Cour d'appel de Paris, a chargé la Société des Artistes Angevins de Paris de désigner le sculpteur auquel sera confiée la gloire d'exécuter ce projet.

Notre compatriote, le sculpteur Grégoire, chargé d'exécuter le monument, s'occupe actuellement de recueillir les documents qui lui seront nécessaires.

Il ne faut pas oublier (ce qui justifie le choix d'un sculpteur angevin) que les Colomb ont combattu sous la bannière des Comtes d'Anjou.

Sous le titre « Christophe Colomb, citoyen français, la *France illustrée*, le 24 septembre 1892, a publié l'article suivant :

La première fois que le nom de Christophe Colomb fait son apparition dans l'histoire, c'est sous les drapeaux de la France que nous le trouvons.

C'est un historien génois, dont le récit ne saurait donc être suspecté de chauvinisme français, qui va nous le dire.

En parlant de la vocation maritime de Colomb, voici ce que Casoni nous dit textuellement :

« L'occasion et le mobile de cette révolution furent la levée d'une armée considérable que l'on fit à Gênes en 1459 en faveur de *Jean*,

« *duc d'Anjou*, fils du roi de *Naples*, *René*. Ce prince, désirant recon-
 « quérir le royaume paternel, sans compter les vaisseaux qu'il armait
 « à ses frais, frétait aussi des navires appartenant à des particuliers,
 « qui s'obligeaient à le suivre moyennant une indemnité annuelle
 « déterminée.

« Parmi les divers capitaines génois qui s'unirent au duc d'Anjou
 « se trouvait *Ch. Colomb*, neveu d'un autre *Christophe*, du même
 « nom. L'un et l'autre furent des capitaines de grand renom dans
 « les affaires navales, équipant à leurs frais plusieurs vaisseaux
 « qu'ils employaient tantôt au service de quelque prince, tantôt au
 « transport des marchandises, et tantôt aussi ils couraient la mer en
 « pirates, comme c'était alors l'usage dans les États de Gènes.

« C'est avec ce *second Christophe*, patron de trois navires, que se
 « mit à naviguer le *jeune Christophe*, avec son frère *Barthélemy*,
 « celui-ci étant âgé de 14 ans et l'autre de 13; et il servit aussi bien
 « l'expédition de Naples que dans beaucoup d'autres, jusqu'à
 « l'année 1481, sans jamais quitter la mer, et enfin il obtint d'être
 « fait capitaine d'un navire. » (Casoni, *Annali di Genova*, l. I, anno
 1506, pp. 26-27.)

Le récit de Casoni est confirmé par ce qu'a laissé écrit le fils de
 l'amiral, Don Fernand, etc...

L'an 1458, au mois de février, le Doge et le Conseil délibérèrent
 de donner leur ville au roi de France Charles VIII, ancien ennemi
 du roi Alphonse, et le 11 mai arriva Jean, duc d'Anjou, fils du roi
 René, venant de Marseille, et la ville prêta le serment de fidélité au
 roi de France dans la ville de Fregosa.

Ce serment de fidélité fut reçu par ledit Jean, duc d'Anjou et de
 Calabre, qui ratifia les privilèges de la ville et ceux de Saint-Georges.

Il prit ensuite possession de la ville à titre de souverain, au nom
 du roi de France. Il fut reçu avec beaucoup d'honneur. (Giustiniani.)

* *

M. de la Férandière ayant cru devoir, pour raison de santé
 et au grand regret de ses amis, donner sa démission de prési-
 dent du Syndicat Agricole d'Anjou, la Chambre syndicale
 de cette importante association a été réunie pour procéder à
 l'élection de son successeur.

M. le vicomte Olivier de Rougé a été élu par 77 voix sur
 78 votants.

Cette belle élection indique quelle sympathie M. de Rougé
 a su inspirer aux membres du Syndicat d'Anjou et prouve
 à quel point on a su y apprécier son dévouement et ses efforts
 éclairés et incessants en faveur de l'agriculture.

* *

M. le Dr Barot, maire d'Angers, a été désigné par le Comité permanent de la Fédération nationale du Tourisme comme rapporteur de la question « de la Réglementation de l'affichage », qui doit être discutée lors de la prochaine réunion de la Commission extraparlamentaire du Tourisme, sous la présidence de M. Deschanel, président de la Chambre des Députés.



Notre éminent compatriote, M. René Bazin, de l'Académie française, présidant le 8 mars l'Assemblée générale de la Société protectrice de l'Enfance, a félicité la Société de la mission si hautement patriotique qu'elle poursuit en protégeant l'allaitement maternel; en préservant les nouveau-nés contre les dangers qui les menacent; en venant au secours des enfants abandonnés ou maltraités; en vulgarisant les préceptes de l'hygiène. Il a été très applaudi.

Son succès fut le même le 21 mars à la Société des Conférences de Paris, où il a traité un sujet singulièrement actuel : « Le moindre effort ».



Notre distingué collaborateur, M. Louis Hogu, le lundi 20 avril, dans la salle de conférences du cercle du Luxembourg, à Paris, et devant une nombreuse assistance, a parlé de la manière la plus intéressante sur « Châteaubriand ».

L'auditoire a fait au conférencier un accueil de plus en plus attentif et a très vivement applaudi sa conclusion.



Notre savant compatriote, M. le Pr Legueu a fait le 14 avril, au siège de l'Internat des Hôpitaux de Paris, une très intéressante conférence sur « l'exploration des fonctions rénales en chirurgie ».

Le nombreux public, composé surtout des chirurgiens et des médecins les plus réputés, n'a pas ménagé ses applaudissements et les marques de son admiration au jeune maître, qui, comme le disait dans son allocution le président de la Société, M. le Dr Delaunay, sait allier à sa science profonde une parole remplie de charme et de lumineuse clarté.



Au Congrès des Sociétés savantes, le 15 avril, M. le Dr Bon-temps, de Saumur, a lu un très intéressant rapport sur « Deux manuscrits de Fontevristes ».



Nous lisons dans le *Quand-Même* :

« L' « Union d'Anjou » aura désormais un chant qui lui appartiendra en propre, et que nos Sociétés de gymnastique pourront exécuter, soit isolément au Patronage de la paroisse, soit comme morceau d'ensemble dans les concours.

« Monseigneur, en effet, a donné son approbation à des strophes qui respirent l'amour de l'Église et de la France. M. l'abbé Jaudouin en a écrit la musique sur un air bien rythmé, fort entraînant, facile à retenir et qui, pour ces raisons, sera accueilli avec faveur.



Le 8 mars les aviateurs Garros et Audemars, à l'hippodrome d'Éventard ont, devant une foule évaluée à environ 30.000 personnes, bouclé la boucle avec leurs monoplans Morane-Saulnier et accompli des prouesses de toutes sortes, enthousiasmant les spectateurs qui ne leur ont pas ménagé leurs applaudissements.

Le soir, à 8 heures, au Cheval-Blanc, un banquet intime réunissait les aviateurs et les membres de l'Aéro-Club de l'Ouest.

Au champagne, M. Gasnier a rappelé que Garros avait droit de cité en Anjou, puisque c'est à Cholet qu'il fit ses débuts en juillet 1910 et qu'il gagna en juin 1912 le circuit de l'Anjou. Les expériences faites aujourd'hui ont démontré que les pilotes étaient maîtres de leur appareil et pouvaient affronter la bourrasque. Le Président de l'Aéro-Club de l'Ouest a dit que ces exercices n'étaient pas des acrobaties, mais de la haute école de l'air, qui formait des aviateurs expérimentés et prêts à défendre la France. En terminant il a porté la santé des deux triomphateurs de la journée et de l'aviation française.

M. Bernier a parlé ensuite au nom de la municipalité et a dit que bientôt on demanderait au Conseil municipal de décider l'érection d'un monument commémoratif des exploits accomplis en Anjou. Angers a un double devoir à remplir : rendre un hommage au précurseur René Gasnier et aux courageux Audemars et Garros.

M. Dufau a pris la parole au nom du préfet. Il a félicité lui aussi les deux maîtres de l'air.

Garros a remercié les organisateurs de cette manifestation sportive. Il a rappelé ses débuts à Cholet le 14 juillet 1910 — (il n'avait volé que douze fois avant) — puis sa participation au circuit d'Anjou. Il remercie les Angevins qui les ont si bien accueillis, Audemars et lui.

M. de Farcy a prononcé une allocution intéressante et documentée.

Après le dîner, Garros et Audemars ont donné des explications fort intéressantes.

•••

L'Eclair de l'Est, de Nancy nous fait savoir les exploits accomplis dans cette ville par le brigadier aviateur Blot, un Angevin. « Lundi dernier, 27 avril, y lisons-nous, l'escadrille « de Lyon, composée de six petits biplans Henry Farman, « passait à Nancy, exécutant le tour de France. Un de ces « aviateurs, le brigadier Blot, après avoir fait quelques exercices de haute école, fit un renversement complet sur l'aile, « prouvant ainsi la stabilité de son appareil et la confiance du « pilote. »

* * *

Le capitaine Toyosuke Yiohioka, de l'armée japonaise, accompagné d'un lieutenant japonais, a visité l'École d'application de cavalerie. Ces deux officiers étrangers ont été reçus par un capitaine instructeur, qui leur a fait visiter cet important établissement militaire.

* * *

Notre charmante compatriote, M^{lle} Henriette Pinguet, vient de se faire applaudir dans des œuvres nouvelles, le mardi 28 avril, aux Concerts Touche, où elle jouait en vedette.

Elle n'a pas eu moins de succès au gala Saint-Saëns, où son nom, au programme, voisinait avec ceux de M^{mes} Auguez de Montalant, Judith Lassalle, de l'Opéra-Comique; Arthur Maquaire et Jan Reder.

M. Saint-Saëns conduisit l'orchestre pour l'audition de *la Lyre et la Harpe*, admirablement chanté par M. Henry Pinguet.

Ajoutons que le 30 avril ce dernier prêtait son concours à la superbe matinée-concert donnée salle des fêtes du *Petit*

Journal et qui comportait l'audition des *Vieilles Marches des Soldats de France*. Notre compatriote a chanté avec son habituel talent la *Chanson des Adventuriers de France* et diverses pièces séparées. Même succès pour les deux artistes angevins, le 2 mars, à la salle Erard. M^{lle} Pinguet s'y distingua tant comme pianiste que harpiste dans l'exécution de certaines pages de Franck, Debussy ou de Chopin. M. Pinguet ne fut pas moins applaudi dans plusieurs numéros de chant, dont la *Légende de l'Armor* de L. Brisset.

* *

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

MM. le D^r Breton, au Plessis-Grammoire.
Milon, aux Ponts-de-Cé.

Officiers d'Académie :

MM. Becret, inspecteur départemental du travail, à Angers.
Chevalier, chef de bureau à la Préfecture d'Angers.
David, vétérinaire à Brissac.
Dubois, greffier comptable à la Maison centrale de Fontevault.
Gilles, architecte à Cholet.
Guérineau, capitaine-commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cholet.
Laboureau, entrepreneur de travaux publics à Angers.
Liausou, délégué cantonal à Doué-la-Fontaine.
Palausi, architecte à Angers.
Thouvenot, commissaire de police à Saumur.

* *

Voici les différentes manifestations artistiques qui ont eu lieu pendant les mois de mars et avril :

— Le 2 mars, salle des Amis des Arts, sixième séance de Musique de Chambre avec le concours de M^{lle} Jeanne Hatto de l'Opéra, MM. Max d'Ollone, H. Becker et Juan Frigola. Au programme : Sonate pour piano et violoncelle, de Guy Ropartz; *La prière du mort*, de Ch. Kachlin, *Pastourelle*, de Henri Rabaud, *Le Soir*, de Claude Debussy, le *Noël des jours*,

de Maurice Ravel, par M^{lle} Hatto; *Aubade provençale*, de Couperin-Kreisler, *Preghiera*, de Martini-Kreisler, *Pavane*, de Couperin-Kreisler, par M. Juan Frigola; scène finale du *Crépuscule des dieux*, de Wagner, par M^{lle} Hatto.

— Le 23 mars, salle du Quinconce, conférence donnée par M. le comte du Plessis de Grénédan, sur « César Franck ». Les auditions musicales ont été très goûtées et très applaudies. Il suffit, du reste, de nommer les interprètes appréciés et connus. Citons M^{mes} Prieur-Duperray, Leroux, de la Bévière; MM. le vicomte d'Ollonne, de la Patelière, Arin, Becker, sans oublier une accompagnatrice dont la discrète modestie n'efface pas le talent.

— Le 26 mars, salles de la Kermesse, avait lieu la kermesse de l'Œuvre des Colonies de vacances; exposition de tableaux, comptoirs bien achalandés, théâtre-guignol des Champs-Élysées, orchestre sous la direction de M. Martelli, chansons par M. Marcou et M. et M^{me} Boillot, tirage de la loterie des tableaux.

— Le 1^{er} avril, au Cirque-Théâtre, concert-spectacle, sous les auspices de l'Association des Anciens Élèves de l'École primaire supérieure. Au programme : deux pièces de Mozart et de Ch. Levadé, par M^{lle} Maillard; *scherzo* et *finale* de la première sonate pour piano et violon de Saint-Saëns par M^{lle} Foare et M. Bailly; compositions amusantes de M. Saint-Georges; trio de Mozart par M^{lle} Foare, M. Bailly et M. Fichet, et enfin « Le maître de Chapelle », de Paër, qui fut un triomphe pour M. Bailly, auquel M^{lle} Maillard et M. Saint-Georges donnèrent la réplique.

— Le 3 avril, salle Saint-René, « Marie-Madeleine », oratorio de Massenet, dont les soli furent admirablement rendus par M^{lle} Maillard (Marie-Madeleine), M^{me} Veillon-Dalifard (Marthe), M. Lamy (Jésus), M. Brosseau (Judas). Tout fut parfait.

— Le 30 avril, salle des Amis des Arts, concert donné par l'Association du Chant choral mixte. Cette soirée fait le plus grand honneur au chef distingué M. Hermann, qui a su mener à la victoire sa vaillante phalange.

Dans une œuvre d'Henri d'Olonne, tout empreinte d'un délicieux parfum de naïve poésie, « Chante Rossignol », M^{me} Madeleine Maillard mit en valeur sa voix souple et son bel organe dont la puissance n'exclut pas la douceur. Elle était accompagnée avec goût par la Chorale et l'orchestre. Le chef-d'œuvre

de Massenet, « Marie-Magdeleine », fut rendu de belle façon, dans un très joli style, par les chœurs, l'orchestre et les solistes : M^{me} Madeleine Maillard, M^{me} Chabrier-Barbot, M. Girard, ténor de talent, et M. Gohard.

La séance avait débutée par l'exécution de « Prométhée », de Béethoven, très bien jouée par l'orchestre.

* * *

Voici la liste des Conférences données à Angers pendant les mois de mars et d'avril :

— Le 4 mars, à l'Université catholique, « François de Malherbe », par M. Jacques Duval.

— Le 4 mars, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement « La vie et la mort de Socrate », par M. Renault, inspecteur d'Académie.

— Le 5 mars, salle des Amis des Arts, « Les enfants criminels », par M. le D^r Lecludic.

— Le 7 mars, à l'Université catholique, « Frédéric Mistral », par M. Armand Praviel.

— Le 7 mars, au Grand Théâtre, sous le patronage de l'Aéro-Club de l'Ouest, « La traversée de la Méditerranée en aéroplane » par M. Roland Garros.

— Le 11 mars, à l'Université catholique, « A travers le second empire, la campagne de Sedan, » par M. le comte G. du Plessis.

— Le 11 mars, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Pologne et les Polonais », par M. Henri Vimard.

— Le 12 mars, salle des Amis des Arts, « L'éducation physique », par M. le D^r Barot.

— Le 18 mars, à l'Université catholique, « Romans de jésuites », par M. Charles Saint-Maur.

— Le 19 mars, salle des Amis des Arts, « Les malformations et difformités infantiles » par M. le D^r Charles Martin.

— Le 25 mars, à l'Université catholique, « Les débuts du grand siècle », par M. Jacques Duval.

— Le 26 mars, salle des Amis des Arts, « La Tuberculose », par M. le D^r Gruet.

— Le 27 mars, salle de l'Hôtel de Ville, « Le spiritisme et la haute morale qui en découle », par M^{me} Brachon.

— Le 1^{er} avril, à l'Université catholique, « Nos jeunes écrivains », par M. Robert Havard de la Montagne.

— Le 2 avril, salle des Amis des Arts, « Les enfants arriérés », par M. le D^r Baruk.

— Le 3 avril, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « Au pays de la houille blanche », par M. le marquis de Dampierre.

— Le 4 avril, salle des Amis des Arts, « Les origines des Boys-Scout », par M. le capitaine Royer.

— Le 29 avril, salle des Arts, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « A travers la guerre des Balkans », par M^{me} Jean Leune.

X***.





Chronique Bibliographique

Les origines de la Guerre de Vendée, par M. Henry JAGOT. — Paris, E. Champion, éditeur. — Un vol. in-8° de 282 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage, sur lequel je tiens à attirer tout particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue*, débute par une page que je transcris intégralement :

« Je n'ai point abordé l'étude des *Origines de la Guerre de Vendée* dans un esprit de parti-pris, dit l'auteur, mais avec la sincère opinion que ce grand mouvement, sans se rattacher en aucune façon à la Conspiration de Bretagne, avait pris sa source dans les provocations et les menées de la noblesse et du clergé.

« Mais, à mesure que mes recherches se poursuivaient, une conviction contraire se dessinait, puis se précisait en moi, pour devenir enfin une certitude absolue.

« De tous les témoignages, de tous les documents, il résulte la preuve que le soulèvement des provinces de l'Ouest a eu pour cause initiale et profonde la persécution religieuse, née de la Constitution civile et dirigée avec une violence inouïe contre les populations ardemment catholiques des pays insurgés.

« Ces populations, favorables au début à la Révolution, subirent pendant plus de deux années, avec une patience extraordinaire, et aussi grâce aux conseils de leurs anciens prêtres, tous les mauvais traitements que les autorités locales, vainement désavouées par le pouvoir central, s'ingénierent à multiplier.

« Au commencement de 1793, l'irritation publique était si grande, l'exaltation si générale, qu'il ne fallait plus qu'une étincelle pour déterminer l'explosion.

« Cette étincelle, ce fut l'appel de 300.000 hommes, pour lequel on commit l'imprudence de convoquer le même jour toute la jeunesse vendéenne, bien décidée à ne pas aller se battre pour la Révolution et qui, ainsi rassemblée, s'insurgea dans plus de six cents paroisses et commença cette formidable jacquerie qu'on diminua en ne voulant y voir que le résultat d'un obscur complot.

« Elle fut, beaucoup plus simplement, et beaucoup plus noblement, l'élan de tout un peuple, revendiquant ses droits méconnus et sa liberté violée. »

Ces quelques lignes résumant, mieux que je ne puis le faire, les idées principales que l'auteur a développées dans son livre.

C'est que, en effet, M. Henry Jagot ne s'est pas proposé de révéler, sur l'origine de l'insurrection vendéenne, des documents inconnus ou des faits ignorés jusqu'à ce jour. Il se contente, d'ordinaire, d'utiliser ce que d'autres historiens ont déjà publié. Mais de documents et de faits connus il tire des conclusions très précises, que d'autres n'avaient fait qu'entrevoir ou n'avaient pas osé affirmer nettement.

Son livre a tous les caractères d'un ouvrage de bonne foi. A ce titre seul, il mériterait d'être recommandé. Mais, de plus, il est écrit dans un style très personnel et très vivant : ce qui fait qu'on le lit tout d'un trait, comme un roman, pour y revenir ensuite et y retrouver des leçons qui sont faites pour tous les et particulièrement pour le nôtre.

Ch. U.

Les Gestes et dires du bon Roi René, par Guillaume CARANTEC, poème mêlé de proses et précédé d'un autographe de F. Mistral, d'un avant-propos et d'une introduction de l'auteur. Frontispice à l'eau-forte de Charles Jouas. — Paris, Georges Crès et Cie, 1914. — Prix : 5 francs. — Dépôt à Angers, à la librairie G. Grassin.

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,

cependant que l'Avril en fleurs pépie au cœur feuillu des « volliers » angevins et que, sous les giboulées, des eaux nouvelles sourdent aux prés reverdis semés de coucou, de pentecôtes et

de boutons d'or. Voici reflleurir, s'accrochant, tête penchée, aux échanguettes du massif château, la giroflée des murailles, fleur chère au menestrel, son confident, qui puise comme elle sa grâce et son parfum aux pierres du vieil Angers, au terroir de notre province; et voici revivre aussi, ès mirifiques fabels d'un docte homme maistre Guillaume Carantec, les *Gestes et dires du bon Roi René* notre sire, très chrestienement trépassé il y a quelque cinq siècles, et toujours cher au cœur de ses fidèles sujets angevins. Oyons donc chanter en notre oreille, sur les strophes ailées du clerc de gaie science, la très plaisante histoire d'un prince plein de vaillance et de bonnairété.

Ce n'est pas à l'aveuglette que Carantec a entrepris de ressusciter en ses poèmes la fine et douce physionomie du roi René; longuement, patiemment, avec une sagacité d'érudit et une ferveur de poète, il a compulsé chroniques, archives et mémoires, il a lu et relu les lettres du bou duc et les œuvres qui lui sont attribuées, il s'est imprégné de l'âme même de son héros, de l'atmosphère de ce xv^e siècle païen et mystique, moderne et barbare tout à la fois. De cette documentation préparatoire est sortie l'exquise et précise *Monographie du Roi René*¹ parue il y a deux ans. Le poème d'aujourd'hui, inspiré du même sujet, ne saurait admettre exactement le même but. Le poète n'entend pas s'astreindre comme l'historien à la nomenclature chronologique des faits; ce qu'il veut, c'est « faire revivre dans un cadre lyriquement approprié son héros historiquement conçu », c'est « avant tout mettre en lumière les principaux traits de son caractère, tel qu'il est décrit par ses chroniqueurs les plus dignes de foi »², en un mot, ce que Carantec nous offre dans son poème, c'est moins une reconstitution historique qu'un portrait d'âme.

Le caractère du bon roi est excellemment esquissé dans ses traits essentiels dès les premières lignes des *Gestes et dires* :

L'an MCDVIII, XVI^e de Janvier,
Naquit par volonté divine
L'illustrateur et l'héritier
Des vertus de l'âme angevine.

¹ Édition de l'*Angevin de Paris*, 1912.

² *Gestes et dires*, p. 28.

Amour le sut bercer dans ses bras étourdis,
 L'Art le charma dès son jeune âge.
 Il fit sur terre un beau voyage
 Avant que d'être en paradis ¹.

Amoureux, artiste, aventureux, tel nous apparaît dans l'histoire et dans le poème ce dernier roi chevalier, dupe et victime du premier roi bourgeois, épris de toute bonté et de toute beauté, jouvenceau au chief grison qui ne sut pas vieillir et qui, un pied dans la tombe, jouait encore les pastoureaux avec l'ardeur juvénile et la sincère naïveté d'un bachelet. La fortune, pourtant, se montra quelque peu marâtre pour lui, mais son miraculeux optimisme d'angevin sut résister à tous les déboires et à toutes les perfidies.

Seigneur de Guise,

En la cour de Lorraine où grâces bien disantes
 Et damoiseaux pervers ont un trône conquis,
 René, page d'amour, comte, duc et marquis,
 Chante au lutrin des cœurs des antiennes plaisantes ².

J'imagine que le comte de Provence vieillissant dut garder un souvenir attendri des exploits galants du comte de Guise. Au reste ce gentilhomme dameret ne tarda pas à faire, à ses dépens, l'apprentissage de la vie. Vaincu et pris à Bulignéville par les troupes de Philippe le Bon, il subit en Bourgogne une longue et étroite captivité, qui ne parvint pas à abattre sa sereine insouciance ni à lui donner la cautèle politique dont il manquera toujours, mais qui eut sur sa formation artistique la plus salutaire influence. Hôte de cette cour de Bourgogne au faste un peu lourd, mais grandiose, dont Olivier de la Marche nous a détaillé la somptueuse magnificence; citoyen occasionnel de cet admirable Dijon du xv^e siècle, véritable capitale de l'Est où se heurtent et se coudoient en une cohue brillante et cosmopolite toutes les nationalités de l'Europe civilisée, il rapporta de l'une et de l'autre, épuré par son atticisme natif, le goût des riches orfèvreries, des belles tapisseries, des parures exotiques, des

¹ *Gestes et dits*, p. 31.

² Page 35.

animaux « étranges » et des fleurs inconnues. C'est à Dijon qu'il s'initia à la peinture, à l'architecture et peut-être à la poésie. Outre les tableaux de Jean de Bruges, il eut sous les yeux l'adorable joyau de pierre qu'était la Sainte-Chapelle ducale et que sont encore les restes mutilés de la Chartreuse de Champmol, il connut les statues de Claus Huter, de Jean de Marville, les verrières d'Henri Glumosack, le rétable dû à la collaboration du statuaire Jacques de Baërze et du peintre Melchior Broederlam. Sans doute la gauserie bourguignonne, trop flamande encore pour un esprit angevin, lui parut-elle lourde et sans saveur; peut-être même l'art bourguignon lui sembla-t-il d'un réalisme un peu terre-à-terre, mais, du moins, cette initiation à un art synthétique et sans afféterie lui permit-elle de lutter victorieusement contre ce que ses origines espagnoles et la mode italienne pouvaient avoir de néfaste pour son goût.

Captif à vingt-deux ans, à un âge où les impressions sont les plus durables sinon les plus fortes, il se replie sur lui-même, il réfléchit, il philosophe, en cette tour de Bar qui est bien la cage la plus artistique que l'on puisse donner à un roitelet prisonnier; et il sort de là non pas assagi ni peut-être mûri, mais l'âme nuancée déjà d'une ombre de mélancolie et pleine du culte de l'art et de la beauté :

La tour de Bar est un asile de prière,
Un miroir de sagesse, une étude où l'on vit
Pour la Beauté, la gloire et la sainte Lumière ¹.

Libre, il poursuit son « beau voyage », semant derrière lui sur sa route, royal petit Poucet, royaumes et duchés, fleurons gemmés de sa couronne éphémère. Trop loyal pour lutter à armes égales contre la « vileté » et félonie italiennes, trop vaillant pour vouloir éviter les pièges tendus sous ses pas, il revient, dépouillé par les hommes et meurtri par le sort, se blottir dans le sein de la nature angevine, mère nourricière de ses rêves, et vivre la vie du sage entre sa « bergeronne » et les humbles qu'il aime pour leur naïve franchise et leurs « vrais dires », dans ses six manoirs ensoleillés où le vin « pétille dans les coupes »,

¹ *Gestes et dires*, page 39.

où la joie déborde des cœurs. « Un roi », avait-il coutume de dire, « doit être un père »; il met en pratique cette noble maxime, il se fait l'ami du pauvre et du réprouvé et goûte avec sérénité le suprême bonheur de rendre tous heureux par lui autour de lui. Mais laissons le bien-disant menestrel nous narrer, en sa pourtraicture du *Duc d'Anjou*, la douce plaisance de cette existence patriarcale :

Le claret de Chanzé pétille dans les coupes.
Madame de Laval vendange doctement.
On voit sur les coteaux s'échelonner des houpes
De nuages rosés qui tombent lentement.

L'heure est calme. Le duc sourit, Son pourpoint noir
Se mêle à la blancheur des cottes roturières.
Les pucelles de cour et les gens du manoir
Besognent dans la paix des choses familières.

Et des pêcheurs s'en vont à la ville prochaine
Et voici des troupeaux que ramène un berger
Et le soleil couchant illumine leur chaîne
De vie et de richesse à travers le verger.¹

La vie du bon duc s'épanouit comme une rose pourpre en son automne, une fraîche idylle vient consoler et bénir le soir de sa décevante épopée, et cet amoureux impénitent qui « n'eut jamais de bonheur à la guerre, car il eut trop de bonheur en amour » laisse bercer sa vieillesse par la jeune et fidèle tendresse de Jeanne de Laval. Entre la prière, l'amour et l'étude, il attend sans terreur la mort, espérant sans doute, au profond de lui-même, qu'elle le viendra quérir en son Anjou natal, par un soir étincelant et tiède. Regardant la dolente Maine couler à ses pieds.

En un berceau de lumière et de fleurs²,

de l'accoudoir enguirlandé de lambrunche, il rêve d'une fin harmonieuse et douce où il exhalera son âme comme une fleur : son parfum :

¹ *Gestes et dits*, p. 47.

² *Idid.*, p. 111.

Demain peut-être sera morte
 La fleur que notre amour emporte
 Et nous mourrons demain peut-être aussi.
 Des roses ! des roses ! des roses !
 Elles suivent le cours transitoire des choses
 Mais qu'il est bon de vivre et de mourir ainsi ¹ !

Hélas ! le rêve était trop beau, même pour un roi. Louis XI, Perette, l'homme de Péronne et du Plessis-les-Tours, veille dans l'ombre. René perd son duché d'Anjou après ses autres fiefs et s'en va mourir, à soixante et onze ans, sous le ciel bleu de la Provence aux oliviers gris.

Tel est dans ses grandes lignes le sujet du poème de Guillaume Carantec. Est-il nécessaire d'ajouter qu'une sèche et rapide analyse ne saurait donner qu'une idée fort incomplète de cet exquis florilège de chevalerie, d'art et d'amour. Il fallait un singulier courage pour entreprendre une pareille œuvre et un bien souple talent pour la mener à bien ; ni l'un ni l'autre n'ont manqué au poète. Les *Gestes et dîres du bon Roi René* méritent vraiment le nom d'« épopée moderne » que l'auteur leur a donné dans l'introduction de son livre ; épopée par son sujet historique et, pour ainsi dire, national, mais épopée renouvelée, rajeunie, revivifiée aux sources mêmes de la galté et de la sentimentalité angevines, poème harmonieux comme la vie qui chante et circule dans les rythmes infiniment variés de ses strophes étincelantes. Est-ce à dire que le poète n'a pas eu à contourner de bien dangereux écueils ? La conception fragmentaire d'un tel poème, en détruisant il est vrai toute possibilité de monotonie, pouvait, dans une certaine mesure, compromettre l'unité de l'ensemble ; d'autre part, de fréquentes allusions à des particularités biographiques ou à des faits historiques peu connus rendaient nécessaire un commentaire explicatif. Fallait-il donc se résoudre à écrire un poème d'archéologue interrompu par de perpétuels renvois à des gloses érudites ? Autant de difficultés qui surgiront devant quiconque tentera une reconstitution analogue à celle des *Gestes et dîres* ; autant de difficultés que Carantec a su résoudre grâce à l'heureux subterfuge d'un menestrel narrateur

¹ *Gestes et dîres*, p. 109.

dont la vivante et judicieuse affabulation, levant toute obscurité, relie entre eux les différents épisodes de la vie de René.

C'est un délicieux conteur que ce preud'homme de menestrel dont la langue discrètement archaïsante sait se plier à tous les mouvements de l'âme, s'harmoniser avec tous les décors; soit que son verbe s'illumine à la clarté épique des batailles, ou que, sur un flutiau champêtre, il soupire quelque tendre élégie, ou rythme au son guerrier du « bedon » quelque gaillarde chanson de route ou de guerre :

Holà ! partisans du Roi,
 Holà ! bons drilles,
 Vous qui troussiez au beffroi
 Femmes et filles,
 Dormez-vous donc que en la tour
 Après carillon d'amour ?
 Oyiez, morbieu ! ce tapage
 A la porte du palais
 Flairons la bête sauvage,
 Sus à l'Anglais ¹ !

Mais ce menestrel n'est pas seulement un poète, c'est un peintre; je n'en veux pour preuve que ses subtiles « pourtraictures » et ses évocations de notre Loire royale, tapis d'azur brodé de l'or des grèves, de la Maine « languissante » en qui se mirent les « castels inondés de lumière », d'Angers surtout, d'Angers « fontaine de liesse ».

Chère à ses fils et douce aux voyageurs ²,

que Charles Jouas, a ressuscitée du fond des temps passés en une exquise eau-forte vibrante de clarté qui sert de frontispice symbolique à ce livre édifié pour la gloire de notre Anjou. C'est un peintre ce menestrel qui sait broder de magnifiques tapisseries tissées de soie et de rêve et faire surgir à nos yeux éblouis la flottille angevine fendant les flots de Loire pendant que, sur les rives, tout un peuple de manants, de routiers, de lépreux, de juifs, guenilleux sublimes, se presse en chantant les louanges du bon duc :

¹ *Gestes et dires*, page 59.

² *Ibid.*, p. 31.

Passant, quand tu verras les caresses du Loire
 Flatter la poupe des voiliers,
 Songe que ses grands flots d'azur portent la gloire
 Du plus parfait des chevaliers;

Que la flotte angevine appareille, essaim rose
 D'ailes qui s'enflent au soleil,
 Que le bon roi René, prince d'apothéose,
 Épand son prestige vermeil.

..... Que les Juifs, des lépreux, des fols et des poètes,
 Gloire de son règne incertain,
 Accompagnent le bruit magique de ses fêtes
 Vers l'azur du pays latin ¹.

Il sait d'un trait exact adombrer le museau renardin de Perette, « ce masque de gargouille ² », ou la mine renfrognée de Madame la Chevêche :

Madame la Chevêche, Altesse de la nuit,
 Boude aux sylphes du jour. Le soleil l'éblouit,
 Comme un gnome elle guette, immobile en sa cage,
 L'heure où quelque démon, brisant son esclavage,
 La poussera lugubre à son œuvre de mort.
 Belette, souriceau, verminière qui sort,
 Le museau frais, humer les vapeurs de la lune,
 Tremblez ! voici venir Madame l'importune ³.

Deux poèmes dramatiques terminent et couronnent le livre : *le Roi mort*, apothéose du bon sire s'éteignant doucement, entouré des artistes et des humbles qu'il avait tant aimés, soutenu dans son agonie par les bénédictions de son peuple, par les tendres paroles de sa femme Jeanne de Laval et les exhortations du père Garnier son confesseur, pieuses figures placées à son chevet comme le symbole d'un double amour, l'amour terrestre et l'amour divin ; *Le jeu du bon Roi René*, plaisante moralité dans le goût du xvi^e siècle, « commentaire dramatique de la pastorale Regnault et Jehanneton », où le fou fait la leçon au sage et où la bergerronne amène son pastour à conclure que

¹ *Gestes et dires*, page 111.

² *Ibid.*, page 51.

³ *Ibid.*, page 173.

guerre n'est que folie et qu' « amour est le maître des rois »¹. Ainsi se clôt la geste du bon roi René, harmonieuse évocation d'un passé prestigieux et trop dédaigné, qu'un poète ressuscite aujourd'hui et enlumine, au prisme de son rêve, des fraîches couleurs de la vie.

Est-ce à dire que ce beau livre d'images ne soit pas aussi — et j'ai presque envie de dire : avant tout — un livre d'idées? Ce poème, qui semble différer si profondément, conception et forme, du premier livre de Carantec, *les Prémices*², n'en serait-il pas la suite logique? L'exaltation du passé, la glorification d'un idéal aboli, ne seraient-elles pas comme le corollaire d'une satire de la médiocrité actuelle? Depuis *les Prémices*, neuf années se sont écoulées, le poète a détourné son regard de la morose laideur du présent, du décevant mirage de l'avenir; pèlerin fervent à l'âme émerveillée il a rétrogradé vers le passé recéleur de toutes illusions et de toutes légendes. Il avait rêvé les hommes meilleurs qu'ils ne sont, la société moins corrompue, la vie quotidienne moins platement niaise; il a contemplé la réalité et son rêve s'est écroulé. Il a eu le douloureux courage de dire son écœurement, il a goûté l'amère volupté de piétiner les idoles; et, pourtant, la conclusion de ce livre qui semblait dicté par la haine n'était-elle pas un triple amour, celui de l'art, de l'humanité et de la nature? N'est-ce pas aussi, en fin de compte, dans cette sereine philosophie que René d'Anjou, déçu dans ses illusions, meurtri par la réalité, se réfugie comme dans un asile de paix et de lumière?

La vie est un missel que l'ombre décolore³,

soit, mais qui nous empêche de l'idéaliser? « Faut-il rêver, faut-il prier? », la réponse est déjà dans son cœur sinon sur ses lèvres, elle est écrite dans toute sa vie. Il faut rêver, dût le vulgaire imbécile traiter nos rêves de sornette et d'erreurs.

¹ Le compositeur angevin David Bernard a écrit avec le talent qu'on lui sait la musique de scène de ces deux poèmes dramatiques. Il a également composé la musique de *Chant de guerre*, *Chansons de route*, *A. Beaufort-en-Vallée*, *Pas d'armes*, *Chanson à boire* et *J'ai trois vins*.

² Sansot, éditeur, Paris, 1905.

³ *Gestes et dire*, p. 40.

L'erreur est le brouillard nacré des cœurs sublimes
 Elle s'enroule autour des rêves généreux
 Et disparaît quand la raison souffle sur eux.
 Le rêve alors s'épure et sa beauté demeure ¹.

Il faut se donner tout entier à l'art, « guide céleste » ², sans qui rien n'existe, sans qui rien ne dure, maître sublime qui fait planer, par delà les temps, au-dessus de la gloire éphémère et sanglante du conquérant, la pure et personnelle gloire de « l'artiste au cœur d'azur » ³, « créateur de rêve et tueur d'ombre » :

Le roi meurt, mais l'artiste est vivant comme un prêtre ⁴.

« Faut-il prier ? » — Il faut aimer, l'amour est une prière. Et le bon sire fait offrande de son cœur aux pauvres, aux souffrants, aux réprouvés. Même au sein des heures d'allégresse, alors que tout autour de lui proclame la douceur de vivre, sa pensée s'évade vers ceux qui souffrent :

René songe à tous ceux qui peinent dans les fers
 Sans espérer le sort de la bête de somme.
 Oh ! s'il pouvait ouvrir le caveau des enfers
 Et rendre à ces damnés la lumière de l'homme ⁵ !

J'aime, dit-il,

J'aime truands, routiers et gueux
 Plus que Messires ⁶,

il se montre exorable à toutes les misères, indulgent à toutes les tares. C'est au milieu des pauvres, des baladins et des jongleurs que Carantec le fait symboliquement s'éteindre dans le *Roi Mort* ; c'est en eux que la mémoire du bon roi restera vivace :

Et tous les affligés du royaume à venir :
 Lépreux, manchots, perclus, valetaille de guerre

¹ *Gestes et dites*, p. 192.

² *Ibid.*, p. 146.

³ *Ibid.*, p. 191.

⁴ *Ibid.*, page 201.

⁵ *Ibid.*, page 48.

⁶ *Ibid.*, page 137.

Baiseront, les yeux clos, le pied du reliquaire
Où flambera, paisible et pur, son souvenir ¹.

Aimer la beauté, aimer son prochain, n'est-ce pas en dernière analyse aimer

Toute la vie en ses attraits,
En ses murmures ²,

toutes les manifestations de la vie qui vont se perdre et se confondre dans le sein de la nature; qui sont la nature elle-même ? C'est à cet amour poétique et philosophique de « l'alme glèbe » « aux saines entrailles », qu'aboutissaient *les Prémices*; tel me semble être aussi le sentiment qui domine inconsciemment l'aube mystique et naturaliste de cette Renaissance ouvertement païenne et panthéiste dont René d'Anjou se montre le timide mais l'avéré précurseur. Toute l'esthétique du bon roi ne vient-elle pas dans ces quelques mots :

L'amour de la nature et des beaux vers ?

Et, si quelque doute subsistait encore au sujet du panthéisme atténué de René, ne suffirait pas pour le dissiper de relire cette sorte de profession de foi placée en tête des *Heures de liesse* :

J'habite ce castel inondé de lumière.
L'aurore, le soleil, l'étoile coutumière
De la nuit rose et blanche ainsi qu'un jeune Amour,
Tous les objets mortels et divins tour à tour
Occupent mes pensers ou mes rêves....
... Tout chante autour de moi, tout est pur, tout est beau,
Au bois clair, égayant mon pacifique empire,
Un parfum qui s'évade, une fleur qui soupire,
Une source timide, une ramure au vent
Ployante vers le soir me retiennent souvent.
Je tressaille, je vis en Madame Nature
Comme un reflet joyeux de toute créature,
Je cueille des baisers sur la pierre qui dort
Et des espoirs au ciel, je me sens libre et fort,
Animé par un Dieu sans colère et sans haine,
• Très bon, très pitoyable à la misère humaine ³.

¹ *Gestes et dires*, page 52.

² *Ibid.*, page 138.

³ *Ibid.*, p. 169.

Je ne suis pas bien sûr que cette interprétation poétique réponde aux sentiments réels qui animèrent le vrai roi René; mais voudrions-nous tenir rigueur au poète de nous avoir fait aimer un personnage moins historiquement vraisemblable qu'humainement vrai ? Il reste que cette philosophie sereine, cette universelle tendresse, est l'expression d'un noble cœur; je n'ai pu toutefois discerner si c'était celui du bon roi ou celui du poète.

Et maintenant, aimé lecteur, si j'ai su en cette glose t'inspirer un peu de ma très grande estime pour l'œuvre d'un des poètes les plus mâles, les plus sincères, les plus vibrants de notre Anjou, pour le menestrel qui sut de son rêve et de son talent tisser à la momie royale du bon sire un linceul de lumière et de gloire, écarte de toi les pages que tu viens de lire, ouvre les *Gestes et dires du bon roi René* où, parmi très-plaisantes histoires et bien sonnants lais de guerre et d'amour s'esjouira ton docte jugement, et puisse à cette condition, le ciel te tenir en joie.

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires
Des histoires du temps passé,

cependant que la nuit cloutée d'étoiles possède les volliers angevins, que l'oiseau bleu des rêves s'endort la tête sous l'aile et que, sur l'herbe mouillée, neige la première fleur de la première aubépine.

R.-N. RAIMBAULT-D'HAUTERIVE.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.



Pour la Vallée de la Loire

Dans la *Revue de l'Anjou*, nous disions l'an dernier (t. LXVII, p. 168) : « Nous considérons notre travail comme une ébauche et nous serons reconnaissant à qui voudra bien nous signaler les points erronés qu'il aurait vérifiés.

« En observations nous signalons nous-même ceux que nous avons relevés depuis la confection des tableaux. Cependant nous n'avons pas cru devoir modifier les sommes figurant dans l'*Essai sur les conséquences financières de quatre inondations de la Loire en vingt ans*, dont nous avons parlé, projetant de poursuivre nos recherches notamment pour 1866 en Maine-et-Loire. »

C'est dans le même sens que nous apportons aujourd'hui quelques rectifications et compléments aux premiers chiffres.

Depuis nos calculs nous avons eu communication d'un relevé analogue au nôtre, dressé pour la Commission des inondations, sur sa décision du 17 mai 1911, par les ingénieurs de plusieurs départements. Il est fâcheux que ce relevé n'ait pas été établi sur un même plan imposé aux

auteurs de chacune de ses parties : ceux-ci ont omis de mentionner leurs sources. Le total de ce relevé est inférieur au nôtre. Une note du tableau récapitulatif du 25 avril 1913 dit qu'il ne comprend qu'une partie des pertes. Nous avons eu la pensée de tenir ici compte de ses chiffres, mais ils sont en complet désaccord avec ceux des *documents officiels* que nous avons utilisés et nommément désignés. Certains de ces documents manquent-ils dans les archives des services locaux ? Avons-nous prélevé à tort des dépenses projetées d'après quelques-uns d'entre eux et non exécutées ? Nous n'avons pu éclaircir la question en ce qui concerne les travaux. Le relevé de Maine-et-Loire est en effet le seul qui porte des indications susceptibles, en partie, de permettre une comparaison par la désignation des « programmes » en vertu desquels les travaux ont été exécutés.

Nous lui savons gré de nous avoir mis à même de faire une rectification. Sur le document (Y 7) intitulé « Récapitulation des ouvrages *proposés* par la Commission des inondations de la Loire, 24 juin 1868 », nous avons prélevé une somme de 6.000.000 francs relative au val d'Authion et nous l'avions portée en *réparations*. Comme nous l'avions fait pressentir dans les observations du tableau de « Maine-et-Loire », n'ayant trouvé antérieurement aucune trace de commencement de dépenses pour cette somme, n'en trouvant aucune sur le rapport du 27 mars 1912 précité et n'ayant pas eu connaissance des comptes du Syndicat de l'Authion, nous estimons qu'il y a lieu de déduire en totalité ces 6.000.000 francs.

Cette observation est aussi applicable au même travail déjà prévu en 1856 pour une somme presque égale (6.110.000 francs, référence MM 2 : « Estimation sommaire des travaux d'exhaussement des digues qui défendent le val d'Authion. ») que nous avons divisée en *travaux neufs* : 5.610.000 fr. et *indemnités* de travaux neufs : 500.000 francs.

C'est donc une somme de 12.110.000 francs qui serait à distraire de l'évaluation globale¹.

Une autre rectification s'impose (relative aux secours de 1856) sur l'état récapitulatif des tableaux par départements (p. 175). D'une lettre de M. l'Archiviste de la Nièvre, en date du 22 novembre 1913, il résulte que les secours portés par erreur à la somme de 2.155.004 francs, montant des pertes, se sont élevés seulement à 252.258 fr. 87.

C'est donc une somme de 1.902.746 fr. 13, représentant la différence entre les deux chiffres précédents, qu'il faut retrancher de l'évaluation globale.

Le total de la Récapitulation serait ainsi ramené à.....	38.950.211 15
Celui des indemnités, secours, etc., serait ramené à	11.113.111 67

En conséquence :

Le total de la Récapitulation générale deviendrait.....	53.016.702 59
Enfin celui des Travaux neufs serait ...	33.771.821 25

Par contre :

De nouveaux renseignements nous sont parvenus des archives de divers départements au sujet des « Pertes ». Ils entraînent une augmentation considérable.

¹ En conséquence rectifier d'après les indications ci-dessous, tome LXVII :

Page 171, Levées et Dignes, 1866, et total des dépenses ;

Page 174, Y 7, Totaux et leur total ;

Page 175, Levées et Dignes, 1866 et total des dépenses ;

Page 177 : 1° Total des sommes réparties dans les tableaux par départements et le total de la Récapitulation ; 2° mêmes articles de la Récapitulation générale.

Page 179 (MM 2) ; page 180 le total et page 181 Maine-et-Loire, 1856 plus indemnités.

RELEVÉ DES PERTES

Ainsi composé (p. 182), d'après les renseignements des Archives départementales		Doit être augmenté des sommes suivantes :	Evaluations dont nous n'avons pas tenu compte (1)
Années	Départements	Sommes (2)	
1846	Puy-de-Dôme	<i>Mémoire</i>	»
—	Allier	—	»
—	Haute-Loire	—	694.000... (1)
—	Loire	—	5.378.684... (2)
—	Saône-et-Loire	—	1.300.258... (2)
—	Nièvre	—	3.439.696 30 (2)
—	Loiret	—	6.599.199... (1)
—	Loir-et-Cher	—	628.000... (1)
—	Cher	—	1.850.015 30 (2)
—	Indre-et-Loire	—	1.776.226... (1)
—	Maine-et-Loire	—	»
—	Loire-Inférieure	—	»
1852	Cher	»	58.804.... (2)
—	Loiret (rive droite) ...	100.160	»
—	— (rive gauche) ..	82.440	»
—	Maine-et-Loire	741.352	»
—	Autres départements .	<i>Mémoire</i>	»
1856	Puy-de-Dôme	<i>Mémoire</i>	»
—	Allier	—	»
—	Haute-Loire	—	247.000 (1)
—	Loire	1.482.947	»
—	Saône-et-Loire	<i>Mémoire</i>	»
—	Nièvre	2.862.038	»
—	Loiret	<i>Mémoire</i>	8.562.435 (2)
—	Loir-et-Cher	5.334.587	»
—	Indre	<i>Mémoire</i>	849.185 (1)
—	Cher	6.113.812	»
—	Indre-et-Loire	14.797.438	»
—	Maine-et-Loire	14.972.254	»
—	Loire-Inférieure	<i>Mémoire</i>	»
1866	Puy-de-Dôme	1.644.876	»
—	Allier	1.704.575	»
—	Haute-Loire	5.541.517	»
—	Loire	2.500.932	»
—	Saône-et-Loire	793.678	»
—	Nièvre	1.565.585	»
—	Loiret	6.265.209	»
—	Loir-et-Cher	800.039	»
—	Indre	<i>Mémoire</i>	»
—	Cher	1.351.174	»
—	Indre-et-Loire	4.154.556	»
—	Maine-et-Loire	1.278.160	»
—	Loire-Inférieure	232.232	»
		74.319.561	31.383.502 60

Le total des pertes est ainsi porté à **105.703.003 fr. 60.**

Il est incomplet et, de plus, nous n'avons aucun renseignement précis sur les dommages causés aux voies ferrées.

(1) Sommes provenant des Rapports de 1912 et 1913 adressés par MM. les Ingénieurs départementaux à la Commission des inondations.

(2) Sommes provenant des renseignements dont nous sommes redevables à MM. les Archivistes départementaux.

Nous préférons aux autres les chiffres fournis par MM. les Archivistes en raison de la note figurant au tableau daté du 25 avril 1913 où sont récapitulées les évaluations adressées à la Commission des inondations; on se rappelle que d'après cette note les évaluations ne comprennent qu'une partie des pertes. De plus, dans certains départements, la différence entre les chiffres préférés et les autres est si grande qu'on est enclin à l'expliquer par une confusion possible entre le total des pertes et celui des pertes *secourues*. (Il est à remarquer que les chiffres des archivistes ne sont inférieurs que pour 1866 en deux départements : Loiret et Loir-et-Cher.)

C'est donc seulement à défaut de renseignements fournis par les archivistes que nous avons fait figurer dans le compte ci-dessus les évaluations adressées à la Commission des inondations.

Ainsi, après nouvel examen, après comparaison avec les chiffres du travail dressé à la demande de la Commission, après rectifications entraînant une diminution importante de notre premier total relatif aux travaux et aux secours, nous croyons pouvoir affirmer que l'excès (?) possible de nos estimations est compensé largement par l'insuffisance de notre premier total relatif aux pertes et que notre première estimation globale des conséquences de quatre inondations subies en vingt ans (175.000.000 francs au minimum) n'est pas exagérée.

Ferdinand BOUGÈRE.





Un mot sur la Loi du 14 juillet 1913

I

La loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses va tout à l'heure entrer en usage dans le département de Maine-et-Loire. Comme toutes les lois sociales dont le Parlement nous a gratifiés, avec plus de bonne volonté que d'esprit pratique, elle va présenter des difficultés d'application qui mettront dans l'embarras les Commissions d'assistance et les Conseils municipaux. C'est en effet sur ces Assemblées que le législateur s'est déchargé du soin délicat de juger à quelles familles iront, en définitive, les subsides de l'État, du département et des communes. C'est elles qui devront faire le départ difficile entre les demandes soumises à leur examen, qui prendront la responsabilité des admissions et des rejets et qui porteront, en fin de compte, tout le poids d'un travail pour lequel la loi elle-même les a assez mal armés.

Cette loi dit, en effet, dans son article 2 : « Tout chef de famille, de nationalité française, ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes reconnus et dont les ressources sont insuffisantes pour les élever reçoit. . . »

Elle ne contient pas un mot de plus sur l'idée que le législateur s'est faite des ressources nécessaires à l'éducation de

trois enfants et, pour toutes les mesures d'exécution de la loi, l'article 15 renvoie, comme de coutume, à des règlements d'administration publique.

Or, sur l'objet qui nous occupe, les règlements et les circulaires sont aussi muets que la loi elle-même.

Une première circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juillet 1913, reproduit, sans plus, le texte même de la loi.

« Les bénéficiaires, dit-elle, chapitre I^{er}, § 1^{er}, B, doivent « avoir des ressources insuffisantes pour élever les enfants « légitimes ou reconnus dont ils ont la charge. »

Et on laisse à la Commission d'assistance le soin de juger ces ressources.

L'article XX donne là-dessus de longues et minutieuses prescriptions, mais de pure forme, et l'on y chercherait en vain l'indication, la suggestion d'un criterium qui permette aux Commissions d'asseoir leur jugement.

Un décret du 1^{er} décembre 1913, inséré au *Journal Officiel* du 4 décembre 1913, a réglé les conditions d'application de la loi d'assistance aux familles nombreuses; il essaye de prévoir et de résoudre les difficultés qui ne manqueront pas de surgir, mais il n'aborde même pas l'étude qui nous conduirait à connaître le moyen administratif d'établir et de révéler le budget d'une famille qui sollicite son admission aux secours.

L'article 2 prescrit seulement au postulant de déclarer :

« 3^o Quelles sont les ressources dont il dispose; quel est « notamment le produit de son travail; celui des membres « de sa famille » ;

Enfin une circulaire du Ministère de l'Intérieur, du 5 décembre 1913, insérée au *Journal Officiel* du 7 décembre 1913, commente longuement la loi, la première circulaire et le décret.

□ C'est un travail administratif consciencieux, où l'on dresse a liste des pièces à fournir, le mode de transmission des

dossiers et l'examen de quelques cas particuliers. On y aborde aussi l'étude du point qui nous occupe.

Sous l'article 8, titre 1^{er}, le Ministre énonce les vérités suivantes :

« Je vous rappelle que l'assistance ne peut être accordée
« qu'aux chefs de famille remplissant par ailleurs les di-
« verses conditions requises « et dont les ressources sont
« insuffisantes pour élever les enfants à leur charge ». Il est
« de toute évidence que cette condition est essentielle. La
« question, dans chaque cas, se posera de savoir si le pos-
« tulant y satisfait et cette appréciation ne laissera pas
« d'être délicate; elle exige au moins que l'on considère
« les ressources diverses dont le postulant dispose... »

« Il va de soi que ne peut être déclaré comme sans res-
« sources au regard de la présente loi un chef de famille
« par le seul fait qu'il est actuellement sans ouvrage. »

Après avoir ainsi constaté combien sera délicat le travail des Commissions d'assistance, le Ministre a paru renoncer à rechercher un moyen de le faciliter. Il n'a pas cru possible de leur donner un fil conducteur, une méthode, une règle, assez sûrs pour diriger leur appréciation, assez souples pour servir à la multiplicité des cas.

Dans le chapitre final de sa circulaire, qu'il appelle « Observations générales », il entrevoit la nécessité d'un criterium, mais il s'en remet, pour le fournir, à la jurisprudence qui explique et modifie les lois par l'usage.

« La loi, dit-il, ni le règlement d'administration publique
« ne fixent un criterium permettant de discerner si les res-
« sources envisagées sont ou non suffisantes. Il y a donc là
« une question d'appréciation. Ce n'est que par l'étude
« d'un certain nombre de cas d'espèces qui lui auront été
« soumis que la Commission centrale pourra peu à peu éla-
« borer les lignes essentielles d'une jurisprudence. »

Les instructions tirées de la loi, du décret et des circulaires ne vont pas plus avant quant à présent. Elles laissent les

Commissions d'assistance, les Conseils municipaux et les Commissions d'appel de tous les degrés en face d'une décision à prendre, qui reposera seulement sur des impressions momentanées, et le sort des postulants, jusqu'à ce que la jurisprudence soit fixée, sera livré à tous les hasards d'assemblées qui n'auront d'autre règle que leur bonne volonté et leurs sentiments passagers.

Il arrivera que tout le monde en pourra pâtir, les postulants, les finances publiques et les Commissions elles-mêmes, qui seront la proie de sollicitations sans mesure. Il est trop évident que tous les cas présentés seront intéressants à un titre quelconque et, pour mettre fin à leur embarras, les commissaires les admettront avec cette libéralité facile des assemblées dispensatrices des deniers d'autrui.

Voici donc une Commission, un Conseil municipal dans une commune rurale, en présence du dossier d'une famille, d'une famille nombreuse et, pour décider l'admission au bénéfice du secours ou le rejet, ces hommes qui se connaissent tous, qui sont tous de bonne volonté, il nous plaît de le croire, n'auront pour asseoir leur conviction et leur verdict que leur sentiment plus ou moins vif de l'insuffisance des ressources de la famille.

Le terme est si vague, si abstrait, qu'il se prête en vérité à toutes les interprétations. Il n'est pas un frein suffisant contre les défaillances qui viendront du bon cœur des commissaires, de leur vacillante énergie et de la jurisprudence qui finira par sanctionner la moyenné de toutes ces faiblesses bienveillantes.

C'est pour échapper, en ce qui me concerne, à ces dangers, que l'idée m'est venue de chercher un criterium à priori qui pût me guider dans l'opinion que j'aurais à émettre, sans faire appel à l'impression du moment fluctuante et trompeuse.

Il me paraissait plus logique et plus facile de suivre dès l'abord une méthode d'appréciation, que l'usage modifierait

à coup sûr, mais qui présenterait cet avantage de coordonner les réflexions en un corps de doctrine.

Ce criterium, je l'ai cherché seulement pour les cas qui me seront soumis, c'est-à-dire pour ceux qui se présenteront dans une commune de 4.000 habitants, avec une agglomération de 2.000 habitants au chef-lieu. Le cas est assez commun autour de nous pour présenter quelque caractère de généralité et je livre ici mes réflexions aux gens de bonne volonté qui auront éprouvé mon embarras et mon trouble en présence de cette question posée par la loi du 14 juillet 1913 : les ressources de telle famille sont-elles suffisantes pour élever les enfants à sa charge.

Il ne m'a pas paru impossible d'établir le budget des recettes et le budget des dépenses d'une famille normale dans les situations diverses du milieu social qui me préoccupe et de déterminer par la balance de ces deux comptes le point mathématique où l'assistance de la loi deviendra nécessaire pour faire l'équilibre.

Et, si je dresse ces budgets au moyen de règles générales déduites de faits qui sont à la connaissance de tous, j'aurai peut-être écarté de la discussion quelques-unes des chances d'erreurs qui rendent si délicat et si difficile le rôle des commissaires et des conseillers municipaux.

II

Pour établir le budget des recettes d'une famille susceptible de profiter de la loi du 14 juillet 1913, il est prudent de prévoir au moins trois catégories de bénéficiaires :

- 1^o L'ouvrier de métier qui habite au chef-lieu de la commune ;
- 2^o L'ouvrier agricole qui habite aux champs et qui travaille soit à la journée, soit à la tâche ;
- 3^o L'ouvrier agricole, fermier d'un petit domaine, soit que

cette exploitation l'occupe exclusivement, soit qu'il fasse quelques travaux rétribués au dehors.

L'étude successive de ces trois catégories devra fournir les cadres nécessaires pour le budget des recettes des familles à assister.

Le premier cas est, à coup sûr, le plus facile à résoudre. On peut considérer qu'un ouvrier de métier, dans le milieu qui nous occupe, jouit d'un salaire de quatre francs par jour pour trois cents jours ouvrables, par an, soit un total de recettes annuelles de douze cents francs.

Le second cas est déjà plus délicat à apprécier. Le travailleur aux champs reçoit souvent la nourriture en plus de son salaire; les uns travaillent à la journée, les autres à la tâche. C'est en faisant état de ces diverses considérations qu'il paraît équitable de fixer à trois francs vingt centimes la valeur de la journée d'un ouvrier des champs, ce qui, pour trois cents jours ouvrables lui donne une recette annuelle de neuf cent soixante francs.

La troisième catégorie est celle qui présente de vraies difficultés. Comment apprécier, à priori, le produit annuel d'un cultivateur qui exploite un domaine, en y ajoutant parfois le produit de travaux faits au dehors ?

L'étude des cas particuliers paraît ici assez vaine. Il sera toujours bien illusoire de calculer le bénéfice de cultures, variable comme les saisons, le profit d'animaux dont il faudra connaître l'état et la valeur, le produit de journées dont le détail sera le plus souvent impossible à vérifier.

Mais il n'est pas impossible, en groupant ces éléments divers, d'en tirer une moyenne susceptible de s'adapter à toutes les espèces normales et de fournir, à tout le moins, une base solide de discussion.

On peut admettre que le travailleur de la troisième catégorie profite d'abord d'un gain équivalent à la journée de l'ouvrier agricole simple, soit trois francs vingt centimes

par jour et par année de trois cents jours ouvrables, neuf cent soixante francs.

Ce salaire, il l'acquiert, soit qu'il travaille pour autrui, soit qu'il cultive sa ferme, et c'est un minimum sur lequel il doit pouvoir compter.

Pour apprécier le produit de la ferme, il convient de chercher un élément évident et suffisamment sensible pour révéler en même temps l'étendue de l'exploitation et l'état de prospérité des cultures. Le prix de ferme est un élément utile à considérer, mais le bail est parfois difficile à connaître; il est souvent verbal; il émane de propriétaires divers.

Il existe par ailleurs un signe extérieur qui trompe rarement et qu'il est assez sûr d'envisager comme fonction des bénéfices agricoles, c'est le nombre des animaux entretenus à l'étable.

L'étable enregistre assez exactement la prospérité de la culture; elle est riche quand la terre est bonne, l'exploitant soigneux et muni d'un capital suffisant. Sur une terre peu généreuse, aux mains d'un fermier besogneux, elle dépérit en nombre et en valeur.

L'aspect de l'étable est donc susceptible de renseigner, non seulement sur les profits qu'elle peut donner, mais sur les autres produits du sol. Nos exploitations s'équilibrent en céréales et en cultures fourragères qui sont toutes sous la dépendance de l'étable en conséquence des assolements nécessaires et de la production du fumier. Ainsi, il n'est pas impossible d'attribuer à chaque tête de bétail un coefficient de production qui représente l'évaluation des produits de toute nature dont elle est le témoignage apparent et de compter ainsi le bénéfice total d'une culture en fonction des animaux qu'elle nourrit.

Il semble que les animaux à considérer devraient être les chevaux et les bêtes à cornes, seulement; encore en excepterait-on les veaux et les génisses de moins d'un an, qui sont

plutôt un capital d'épargne qu'un capital de production journalière dans l'exploitation minuscule que nous étudions.

La question ainsi resserrée consisterait à déterminer le chiffre de ce coefficient. Il peut varier suivant les régions considérées, et encore n'en suis-je pas très sûr. Le facteur qui variera ce sera le nombre des animaux nourris sur un hectare de terre ; mais celui-là est apparent et n'est sujet ni à la discussion, ni à l'appréciation. Le produit de chaque tête envisagé dans le sens que j'ai indiqué ne variera guère. Il restera toujours fixé autour de cent dix francs par an, dans l'état actuel de nos cultures. Je me proposerais donc de prendre ce chiffre de cent dix francs et j'établirais de la manière suivante les recettes des cultivateurs de la troisième catégorie :

1^o Produit de la main-d'œuvre journalière, neuf cent soixante francs ;

2^o Cent dix francs par tête de bétail entretenue à l'étable.

Il n'échappera pas que ce chiffre de cent dix francs est supposé représenter un produit net ; les charges ordinaires, fermage et gages domestiques ont été déduites dans le calcul qui a conduit à cette évaluation moyenne.

Il est question dans la loi du 1^{er} juillet 1913 d'estimer le produit du travail du chef de famille, et voilà qui est fait ; on ajoute, et celui des membres de sa famille. Il n'y a sans doute pas lieu de nous embarrasser de ce dernier soin. Le groupe familial constitué par la mère et quatre ou cinq enfants de moins de treize ans ne peut être d'aucun produit ; les ascendants, s'il en existe, sont le plus souvent une charge supplémentaire ; les enfants de plus de treize ans, susceptibles de gagner quelque chose, s'ils sont employés à la maison, contribuent à élever l'étendue de l'exploitation et par conséquent le produit de l'étable ; s'ils ont essaimé déjà, la contribution volontaire qu'ils apporteraient au foyer familial serait facile à évaluer à part ; ce serait l'un des cas particuliers dont je dirai un mot tout à l'heure.

En résumé le budget de recette de nos assistés figurerait le tableau suivant :

Première catégorie. Produit de la journée de travail	1.200	»
Deuxième catégorie. Produit de la journée de travail	960	»
Troisième catégorie. Produit de la journée de travail	960	»
Avec une tête de bétail.....	1.070	»
Avec deux têtes de bétail	1.180	»
Avec trois »	1.290	»
Avec quatre »	1.400	»

Et ainsi de suite en ajoutant cent dix francs par chaque tête de bétail envisagée comme nous venons de le faire.

M. Frémy, maire de Chalennes, en partant du prix de fermage et en faisant usage des rapport économiques acceptés généralement entre le prix de fermage et le bénéfice de l'exploitation, a fait un travail très intéressant dont je résume ici les résultats.

Le prix de ferme forme le tiers du produit du sol.

Les frais d'exploitation et d'entretien absorbent le second tiers.

Le troisième tiers représente le profit de l'exploitant.

Si l'on considère que les frais d'exploitation sont réduits au minimum pour les cas qui nous occupent, puisque nous envisageons seulement des ensembles de culture restreint, où presque toujours suffit le main-d'œuvre familiale, il appert que le produit utile du chef de famille est de deux fois son prix de ferme, moins les frais d'entretien de son matériel.

Le prix de location de l'hectare de terre de ces petites borderies n'est pas inférieur à soixante-quinze francs, ce qui donne un produit de culture de cent cinquante francs par hectare. Il faut en déduire, pour l'entretien du matériel,

environ quarante francs par hectare et par an; nous voilà réduit à cent dix francs et c'est le chiffre que j'ai admis moi-même puisqu'il est d'usage d'entretenir à l'étable une tête de bétail par chaque hectare de culture.

Ces résultats sont en harmonie avec ceux que j'ai obtenus par d'autres moyens. J'ai dit pourquoi le prix de fermage ne m'a pas paru un instrument suffisant, mais il est en rapport constant avec la contenance et la qualité des terres cultivées tout comme le nombre des animaux visibles à l'étable et les deux méthodes peuvent se prêter un appui et comme une preuve mutuels.

III

Nous venons de voir pas quels moyens il paraît possible de dresser l'état normal des recettes d'une famille qui sollicite le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, au seul examen d'un dossier facile à constituer, en considération seulement de faits évidents qui ne laissent place à aucune discussion sentimentale.

Si l'on parvient à asseoir le budget des dépenses sur des bases aussi impersonnelles, on aura singulièrement facilité la tâche des hommes de bonne volonté qui auront le souci de faire une application équitable de la loi sur les familles nombreuses.

Rien n'empêche d'y parvenir en envisageant des cas normaux et en réservant aux exceptions le bénéfice d'un examen de faveur comme nous l'avons prévu plus haut à l'occasion des recettes.

Pour le milieu géographique et social que nous avons considéré, il est même assez facile d'établir un budget de dépenses sur des chiffres consacrés par l'usage, d'une part, et, d'autre part, au moyen des allocations que l'administra-

tion concède aux enfants assistés. Ces allocations peuvent être jugées suffisantes puisque la garde de ces enfants est recherchée comme une faveur.

Deux catégories paraissent nécessaires à établir à cause de la différence des conditions d'existence.

Nous étudierons séparément le budget d'un ouvrier de métier qui habite au chef-lieu de la commune et celui du travailleur aux champs.

La vie de ce dernier est, en effet, moins onéreuse. Le loyer de son habitation n'est pas lourd; il lui donne toujours la jouissance d'un jardin plus ou moins étendu, d'où la famille tire les légumes et les fruits qui sont le fond de sa nourriture. Les exigences du vêtement sont réduites. La vie aux champs est plus saine et moins coûteuse: c'est une vérité d'évidence pour tous ceux qui voient de près les intérieurs familiaux dans des milieux différents. Et, si à cette constatation on ajoute que la misère aux champs est plus facile à secourir, plus secourue et d'ailleurs plus rare que dans les agglomérations d'hommes où les individualités disparaissent, on ne peut pas s'empêcher de considérer l'exode des campagnes comme un contresens économique en même temps qu'une divagation de l'esprit. Ceci n'est point de notre sujet et nous n'y insisterons pas pour aujourd'hui.

L'ouvrier qui habite au chef-lieu de la commune peut établir le budget de ses dépenses, pour lui et sa femme, de la manière suivante :

1 ^o Loyer	80	»
2 ^o Nourriture	600	»
3 ^o Entretien	200	»
	<hr/>	
TOTAL.....	880	»

Pour chaque enfant de moins de treize ans, la dépense varie suivant l'âge de l'enfant; mais, en envisageant des moyennes, on peut compter :

1 ^o Une augmentation de loyer de	10	»
2 ^o Une augmentation de nourriture de.....	120	»
3 ^o Une augmentation d'entretien de.....	30	»
	<hr/>	
TOTAL.....	160	»

Un ménage de cette catégorie dépenserait donc annuellement :

Sans enfant.....	880	»
Avec un enfant.....	1.040	»
Avec deux enfants.....	1.200	»
Avec trois enfants.....	1.360	»

Le ménage qui habite les champs trouve dans sa façon de vivre une économie naturelle que j'évalue par année à : cent cinquante francs pour le père et la mère, ce qui réduit leur dépense à sept cent trente francs — et à cinquante francs par enfant, ce qui réduit le coût de chaque enfant à cent-dix francs.

Un ménage de cette catégorie dépenserait donc annuellement :

Sans enfant.....	730	»
Avec un enfant.....	840	»
Avec deux enfants.....	950	»
Avec trois enfants.....	1.060	»

Il n'est pas inutile de rappeler que les chiffres énoncés au cours de ce travail sont des moyennes et qu'ils ne s'appliquent précisément à aucun cas particulier. Ils tendent seulement à se rapprocher de la vérité générale. Ils procèdent d'évaluations bienveillantes avec le souci de faire profiter du bénéfice de la loi tous ceux qui ont une raison plausible d'y prétendre.

IV

Si nous rapprochons maintenant les éléments de recettes et de dépenses que nous venons de dégager séparément, il est facile de mettre en évidence le point exact où la charge du père de famille excède ses forces, où son budget tombe en déficit, où il a besoin pour subsister d'une aide extérieure, où, par conséquent, les Commissions devront l'admettre à profiter de la loi du 14 juillet 1913.

Nous allons reprendre séparément les trois catégories de travailleurs que nous avons envisagées plus haut et nous allons balancer le budget de chacune d'elles.

Première catégorie

Un ouvrier de métier habitant le chef-lieu de la commune gagne annuellement.....		1.200	»
Il dépense pour son ménage.....	880	»	
Deux enfants, à raison de cent soixante l'un, grèvent son budget de	320	»	
		<hr/>	<hr/>
BALANCE ÉGALE	1.200	»	1.200

Deuxième catégorie

Un ouvrier des champs, sans autre ressource que son salaire journalier gagne annuellement.....		960	»
Il dépense pour son ménage.....	730	»	
Deux enfants, à raison de cent-dix francs l'un, grèvent son budget de...	220	»	
Et l'épuisent par une balance approximative.....	950	»	960

Le troisième enfant est déjà pour le ménage de ces deux catégories une charge qu'il ne peut pas supporter avec ses seules forces. Il lui faut le secours de l'assistance ou publique ou privée et tous ceux qui ont quelque pratique des commissions de bienfaisance ne seront pas surpris de cette conclusion.

Troisième catégorie

Le travailleur des champs qui cultive un domaine à ferme, soit qu'il s'y consacre exclusivement, soit qu'il y joigne le profit de journées faites au dehors, gagne annuellement neuf cent soixante francs, qui lui permettent d'élever deux enfants, comme l'ouvrier agricole de la deuxième catégorie.

Mais, en outre, chaque tête de bétail qu'il entretient à l'étable est la manifestation visible d'un bénéfice cultural que nous avons évalué à cent-dix francs.

Et, comme chaque enfant de moins de treize ans lui coûte la même somme de cent-dix francs, il pourra entretenir autant d'enfants au-dessus du deuxième que son domaine lui permettra de nourrir d'animaux à son étable.

Dans ces différents cas, nous avons envisagé des familles sans autre ressource que le produit du travail de leur chef. La pratique pourra faire apparaître que certaines familles de travailleurs ont d'autres produits à leur disposition. Ces produits se manifesteront par un revenu annuel mobilier ou immobilier, qui bonifiera d'autant le budget considéré et en modifiera la balance sans que les autres éléments en soient intéressés.

V

Si ces chiffres sont vrais d'une vérité générale, ils sont de nature à fournir aux Commissions d'assistance un *cri-*

terium sûr pour la plupart des cas qui leur seront soumis. S'ils présentent des inexactitudes, ils peuvent être redressés et le cadre reste pour mettre en place toutes les observations qu'un esprit plus judicieux ou qu'une pratique plus éprouvée pourront suggérer.

Les réflexions qui précèdent n'ont pas et ne peuvent pas avoir une portée absolument générale. Elles embrassent un ensemble de cas particuliers communs aux cantons ruraux de notre région et elles ne prétendent à rien de plus qu'à éveiller l'attention des commissaires et des Conseils municipaux sur un point délicat de leur mission.

Nous avons étudié seulement les cas normaux. A côté de ceux-là d'autres se présenteront qui offriront des aspects différents et mériteront un examen particulier. La misère revêt des formes multiples sous l'influence de la maladie, de l'abandon et de la mort. Mais ces cas particuliers seront d'autant plus faciles à résoudre qu'il existera des règles plus fermes pour l'étude des dossiers ordinaires; nous serons d'autant plus près de l'équité dans nos décisions que nous aurons moins à les chercher dans nos sentiments.

La bienveillance n'est efficace que lorsqu'elle est éclairée parce que les secours sont épuisés toujours avant que tous les besoins aient été satisfaits et l'assistance doit s'efforcer d'aller, non pas aux plus pressés, mais aux plus dignes.

G. DUFOUR.





Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix maugé

(Suite)

§ 11. — *âw* pour *au*

La prononciation maugé, à la fin du XIX^e siècle, avait encore conservé *au* diphtongue et, comme aux temps anciens de la langue, *u* s'entendait *w*. Ce son de *w* était particulièrement sensible à la finale des mots. Dans l'intérieur des mots, quand le parler traînait, il devenait aisément *ô* et *ou* : *bâwler* et *bâouler*, * *bauler*; *câwser* et *câouser*, *causer*; *châosses*, * *chausses*; *mâwdit*, *maudit*; * *râoudit*, *raudit*; — *mâw*, *mau* (mal); *marechâw*, *maréchal*; *Michâw*, *Michau*, (< *Michal*, *Michel*), etc. (voir aussi, § 35, l'étude sur *éw* pour *eau*).

Le proverbe consacre cette prononciation :

*Aorif, avrillâw,
Anhet' d'la ptée, d'main du cnâw(d).*

Il y a aussi cette chanson d'*Isabâw* (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 132), dont les rimes masculines sont toutes en *âw*. On peut la prendre en flagrant délit d'exagération (*sabâw* pour *sabots*) et manifestement elle est une satire de ce phonème, ce qui fixe son âge à la période décroissante. Mais cette exagération même vaut document.

¹ Cf. § 13, 2^o.

La même prononciation apparaît dans les textes de l'ancien français : *roiaumes*, dans *li Coronement Loois*, assonne avec *avenan'te*, *Tosquane*, comme dans le *Voyage de Charlemagne*, *altre* et *alne* assonnèrent avec *huntage*, *abattre*, etc..

C'est d'ailleurs la prononciation traditionnelle, c'est l'*u* latin lui-même. Cependant, il est intéressant d'observer que l'*u* ne conserve chez nous ce son de *w* dans aucune autre position qu'après l'*a*.

Nous venons de voir avec M. Brunot que la vocalisation de *l* s'était accomplie au XII^e siècle. Suivons avec lui l'évolution de *au*. « S'il faut, dit-il, en croire Fabri, qui enseigne la rime *abel* : *aoust bel*, *au* était encore diphtongue au commencement du [XVI^e] siècle. De même Barclay et Palsgrave rapprochent l'*au* français de l'*aw* anglais dans *mawe*, *dawe*. Meigret tiendra encore rigoureusement pour cette opinion et Bèze s'en approchait en 1554, en disant que le son est mêlé de *a* et de *o* (soit *aw* ou bien *ao*). Mais Peletier [du Mans] et Ramus y voient un simple son *o*. En 1584, Bèze, moins catégorique, est à peu près de l'avis de Lanoue, que « la différence qu'on fait entre *au* et *o* est si petite qu'à peine s'aperçoit-elle ». A partir de 1624, Thurot¹ n'a plus rencontré un seul auteur qui mentionne l'ancienne prononciation » (Brunot, *Histoire*, t. II, p. 260).

En effet, dans les Noëls de Maître Mitou, les formes *dau* (*d'el*, *du*), *iquau* (*iquel*), sont notées aussi bien par *o* que par *au*, ce qui situe notre région dans le synchronisme de cette évolution. La bourgeoisie se modelait sur Paris, les campagnes restaient impénétrables à la mode.

§ 12. — *au* devenu *ou*

Dans d'autres mots, *au* se trouve transformé en *ou*. Néanmoins, de cette catégorie les échantillons n'abondent

¹ Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle*, d'après les témoignages des grammairiens, t. I, p. 425-9.

pas : * *alouser*, du latin *ad-laudere* ; * *icou*, resté *icau* dans le patois poitevin (lat. *hic qualem*) ; * *itou*, qui fut également *itau* et d'abord *itel* en ancien français (lat. *hic talem*) ; * *ou*, au (allé(r) *ou* pain, *oux* noces), article contracté pour à-*l(e)* ; * *ou*¹ et *oul*, autres formes de *au* ou *o*, le (*ou* faire, *ou* dire), pronom, en ancien français *el*, lat. *illum*.

Par contre, le *gou* que le Lexique de Godefroy donne comme une épithète de mépris en ancien français, ne doit-il pas être considéré comme une forme corrompue du *gau* que nous trouvons chez nous dans * *tegau* (*test-gau*), dans * *parigau* ?

La transformation de *o* en *ou* (cf. § 54) a-t-elle agi ici par similitude de son ? Ou vaut-il mieux y voir la réduction de la diphtongue *aou*, comme dans *saoul* (cf. § 5, 6, dans l'étude sur *a* épenthétique) ?

§ 13. — *a* et *e* devant *l*, devant *r*, — en d'autres positions

1^o Devant *r*, *e* avait commencé, dès le passage du latin au roman, à se transformer en *a* : *mærcatum* > *marcado*² (anc. fr. *marchiet*, marché). Assez peu sensible dans les premiers textes, cette corruption ne tarda pourtant pas à se répandre en ancien français. Du XIII^e au XV^e siècle, les écrits foisonnent de rimes en *ar* : *er* et de mots dont les syllabes en *er* sont devenues en *ar* : « *Se la reine s'aparceit / que mut grant garde en perneit* (Marie de France, *Chevrefeuille*, 55-6). *Barbe* rime avec *jarbe* dans la *Vieille*³ (2163-4), *perte* avec *parte* dans les *Miracles de Notre-Dame*⁴ (III, 1678-9), *sarge*

¹ *Ou* se rencontre dans Rutebœuf, champenois ; tandis que dans le *Sponsus* on trouve la forme *eu* (*eu fo*, 21). Cf. *a* et *e* devant *l*, ci-après, et dans l'*E*, *eu* pour *el*.

² Cf. Brunot, *Histoire*, t. I, p. 407.

³ *La Vieille ou les Dernières Amours d'Ovide*, éd. Hipp. Cocheris, Paris, 1861.

⁴ *Miracles de Nostre-Dame*, édition G. Paris et Ul. Robert.

avec *large* dans Rutebœuf ¹ (II, 227), *tertre* avec *Montmartre* dans Villon ² (*Grand Testament*, str. 136^e), etc..

Par contre, *er* s'entendait tout aussi bien pour *ar* : *espergne* : *taverne* dans Rutebœuf (II, 821-2); *apertenoit* se lit dans les *Miracles de Notre-Dame* ; *se pere*, pour *se pare*, est dans Adenet Le Roi ³ (*Berthe aux grands pieds*, IV, 142), et *quer*, pour *car*, jusque dans le *Saint-Alexis* ⁴ (str. 99 et 101), etc..

Au xvi^e siècle, la confusion entre *ar* et *er* s'était étendue au vocabulaire entier. Déjà les grammairiens s'occupaient d'une règle à établir. Henri Estienne donne la forme en *ar* comme populaire et celle en *er* comme courtisane. G. Tory, dans *Champfleury* (p. 33 v^o), raconte que les dames de Paris affectaient l'*a* pour l'*e*, tandis que les dames de Lyon se piquaient de parler mieux en employant l'*e* pour l'*a* ⁵. Ronsard juge qu'il faut ignorer sa langue pour ne point sentir que « *e* est fort voisine de la lettre *a*, voire tel que souvent sans y penser, nous les confondons naturellement ». (*Œuvres* ⁶ t. II, p. 481.)

Aussi les exemples d'*ar* pour *er* et d'*er* pour *ar* abondent-ils dans les textes du xvi^e siècle. Pour en citer quelques-uns qui nous intéressent plus particulièrement, *sarge* (*serge*), *pivars* (*piverts*), *darrière* (*derrière*), et nombre d'autres mots analogues se retrouvent à tous les chapitres dans Rabelais. « Celles bonnes dames... ne servirent pas leurs *lernes* »,

¹ Rutebœuf, *Œuvres*, éd., Jubinal, Paris, 1874.

² Villon, *Œuvres*, éd. Pierre Jannet, Paris, 1884.

³ Adinés li Rois, *Li roumans de Berte aus grans piés*, éd. Scheler, Bruxelles, 1874.

⁴ *Vie de saint Alexis*, poème du xi^e siècle, édition G. Paris, Paris, 1903.

⁵ Geoffroy Tory, *le Champfleury*, 1529.

⁶ Ronsard, *Œuvres*, édition Marty-Laveaux, Paris, 1887-93.

dans le Chevalier de la Tour-Landry ¹ (chap. 103); « si comme avait une bonne dame qui fut comtesse d'Anjou, laquelle fonda l'abbaye de Bourgueil et y est enterrée, et dit l'en que elle est en cores en sanc et en *char* » (Chev. de la Tour-Landry, ch. 103). Et dans les Noëls de Maître Mitou : « Tout le trot chacun desmarche, / le bastier porte une *parche* » (Noël quatrième, 6^e couplet); « je fus contraint premièrement / d'aller broutiller du *serment* » (Noël vingt-troisième, 8^e c.); « trois grands seigneurs y vindrent d'une tire : / un *berbu* donna des joulneaux » (Noël vingt-troisième, 9^e c.).

La confusion entre *ar* et *er* s'est prolongée en français jusqu'à l'Hôtel de Rambouillet. Encore pourrait-on citer plus d'un mot de la langue qui n'a jamais repris sa forme étymologique : *lucarne*, latin *lucerna*; *sarcelle*, latin *querquedula*, anc. f. *cercelle*; *paresse*, anc. fr. *perece* (lat. *pigritia*), *baron*, anc. fr. *ber*; *cher*, lat. *carus*; *guérir*, anc. fr. *garir*, etc., etc..

Dans le pays des Mauges, où l'Hôtel de Rambouillet n'avait jusqu'à ces temps derniers encore aucune influence, la confusion entre *ar* et *er* dure toujours. Témoin le récitatif contre les boudeurs :

Boudi-boudard,
Veux-tu du lard ?
Nengni, ma mère, il ést trop *char*.

· Tout comme les dames lyonnaises du temps de François I^{er} ou de Henri IV, le populaire affecte encore chez nous de prononcer *périsien* ou * *périgau* pour se moquer.

Parmi le tas d'*er* devenus ou restés *ar*, en contradiction avec la langue nationale, je trierai : * *barne*, * *cançarf'*, * *çarcte*, * *çarf'*, *çarnéw* (= * *cerneau*), *çartain*, *char* (cher),

¹ *Le Livre du Chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*, édition Anatole de Montaiglon, Paris, 1854. — Geoffroy de la Tour-Landry écrivait au xiv^e siècle. Cf. Port, *Dictionnaire*.

* *chari(r)*, * *enchardi(r)*, * *divars'*, *farmer*, * *galarne*, *gearbe* et *gearbier*, * *guillâret*, *harbe*, *hiar*, *hivar*, * *jarfault*, *lantarne*, * *ligear'*, * *marcelôt*, * *marienne*, * *ôvarture*, * *parcette*, *pard(r)e*, * *parsoune* et * *parsougnier*, *Piârre*, *sarpe* et * *sarpillette* (« il a pris sa *sarpillette* », dans une chanson, cf. *Terroirs Mauges*, t. II, p. 162) * *varbe*, *varmei(l)*, * *varmine*, *vars* (* *vars mei*, vers moi, cri pour commander les bœufs), *varse* (la *varse* des blés), *vart*, * *boune-viarge*, etc., etc..

Même changement avec l'*e* de la graphie *ai* : *ar*, air; *char*, chair; *ctar*, clair, et *ctarer* (* *ctare-tchul*); *mâre*, maire; *noutâre*, notaire; *soulâre*, * *soulaire*, etc., etc..

Il convient de remarquer : 1^o que *e* ne se transforme pas fatalement en *a* devant *r* ; 2^o que cette transformation se produit plus fréquemment quand *r* est suivi d'une autre consonne; 3^o que lorsque *e* ne se transforme pas en *a* devant *r* suivi de consonne il sonne plutôt *e* que *ê* ; 4^o que devant *r* suivi de *e* neutre final (sauf quelques exceptions) *e*, qui s'entend ouvert et bref en français, sonne *é* fermé dans les Mauges (cf. § 17, l'étude sur *e* fermé).

Cependant, l'on peut considérer en règle générale que toutes les syllabes en *er* (*e* ne portant aucun accent en français) et en *air* peuvent s'entendre dans les Mauges en *ar* et en *er* tour à tour et qu'il en est de même de toutes les syllabes en *ar*.

Dans cette catégorie, je relève plus communément . *berbe*, *barbe*; *chaircuitier* (comme étymologiquement), *charcutier*; * *cherrée*, *charrée*, et * *encherroé* ; *cherrue*, *char-rue*; même *charge*, *charge*, en allant sur le Saumurois; *declêrer*, *déclarer*; *épærgner*, *épargner*; *errière* (*en errière*, pour faire reculer les chevaux); *phærmacerie*, *pharmacie*; *sercler*, *sarcler*; * *serdrine*, *sardine*; *serment*, *sarment*, etc..

2^o La façon de se comporter d'*e* devant *l* a été à peu près semblable. Dès le roman, M. Brunot suppose une forme

salvatyo provenant du latin *silvaticum* et appelée à devenir en français *salvage*, sauvage.

De plus, l'*a* tonique et libre devant *l*, qui en français passe à *e* (*qualem*, quel; *talem*, tel, etc.), reste *a* dans les dialectes de l'Ouest. Ainsi dans le *Roman de Thèbes*, donné comme écrit dans le Sud-Ouest¹: « à poier sus ont fait *eschale*: / onc hon qui vive ne vit *tale* » (4735-6). *Palle*, pour *pelle*, est dans Rabelais... et *palette* en français.

Les formes masculines que l'on trouve encore en *al* dans quelques-uns des premiers textes ne tardent guère à subir la vocalisation de l'*l*: alors *al* devient *au*. Et c'est ainsi que Maître Mitou écrit (n. 31^e, c. 9^e):

Prions le filz et la mère
Qu'en son logis *éternau*
Nous loge sans vitupère
Maulgré le diable infernau.

De même, dans un Noël manuscrit du xv^e siècle cité par M. Chardon dans l'étude précédant les Noëls de Mitou (p. LXIII):

Quand *do* fruit il osust paistre
Dont il fit peche *mortau*.

Ainsi ont évolué chez nous les vocables en *al*. Nous en avons déjà trouvé différentes catégories, ayant transformé *al* ou *ail* en *au*, puis cet *au* lui-même en *âw* ou en *ou*.

Dans la catégorie des mots qui sont restés en *al* alors que le français les a en *el*, et dans celle, voisine, des mots français dont l'*el* s'est transformé en *al* dans les parlers de l'Ouest, nous avons chez nous: * *a* (*alle*), elle; *çalle* (à *çalle fin*), celle; * *dou*, forme de *dau*, pour *dal* < *d'el* (du); * *geale*, engelure; * *ichale*, échelle, et * *échalier*; * *jawlue*, *chevelue* (l. *capillum*); * *pau*, poteau, au lieu de l'ancien français *pel*, pieu; *palle*, pelle, qui se prononce parfois *paelle*, comme si le paysan mauge, se demandant sur quel son appuyer, laiss-

¹ Cf. Constans, *Chrestomathie*, p. 64 en note.

sait le choix à celui qui l'entend ; * *tâfier*, an. f. *telier*, dans la langue des tisserands.

3^o Dans son évolution du latin au français, la langue a encore transformé *a* en *e*, en différentes autres positions : *acheter*, anc. fr. *achater* (lat. *ad-captare*) ; *chemin*, lat. *caminum* ; *cheval*, lat. *caballum* ; anc. fr. *meür* (mûr), lat. *matu-rum*, etc..

Dé même dans les Mauges : * *edire*, de *adirer* ; *egrandir*, *agrandir* ; * *eyun*, *ajonc* ; * *evêcuier*, évacuer (peut-être aussi bien par étymologie populaire, par influence du mot *évêque*) ; * *evis* (*m'est evis*), *avis* ; * *fergognère*, *fragon* ; * *guedille* et * *gadille* ; * *gfene*, *glane*, et * *gfener*¹ ; * *houete*, *ouate* ; * *jede*², *jatte* ; *pèsse*³, a. f. *passé* ; *quenau*, du lat. *canis*⁴ ; * *quenette*, *canette* (petite cane) ; * *reme*, *rame* (pour soutenir les pois) et * *remes*⁵ ; * *rése*, *rase* au xv^e siècle (cf. Du Cange, s. v. *rasa*), etc., etc..

De même aussi dans les noms des lieux : *Galaffre* (1539),

¹ « Plus d'une fois, dans la langue littéraire, l'*e* s'est changé en *a*. L'auteur que nous étudions (Rabelais) dit partout *fener*, *glener*, comme il entendait dire aux paysans d'alentour ; aujourd'hui, ceux-ci ne s'expriment pas autrement et nomment une glane une glène. » (Loiseau, *Rapports*, p. 8).

² *Gede*, déjà, en ancien français ; cf. Godefroy, *Lexique*.

³ De même, dans tout l'Anjou : *L'Abreuvoir aux pesses*, lieudit à Méron. Quelquefois *pésse*, comme *paelle*.

⁴ L'étymologie de *canis* ou de l'italien *canaglia*, troupe de chiens (franç. *canaille*) est contestée. Favre, dans le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, dérive d'un celtique *kenaw*, enfant ; M. Boucherie, cité par le *Glossaire de l'Anjou*, d'un saintongeais *quener*, vagir, en poitevin *guener* (renseignement de Jacques Renaud), du latin *canere*, crier, chanter.

⁵ Latin *ramum*, anc. f. *raim*. On trouve *reme* dans Rabelais (xv^e s.) ; le Dictionnaire de l'ancienne langue française (x^e-xv^e s.), de Godefroy, donne *raime*. — Sur la façon dont l'yod s'est formé devant nasale, voir Brunot, *Histoire*, t. 1^{er}, p. 157. *Ai* diphtongue, devant nasale, n'est devenu *e* qu'au xvi^e siècle, en français, mais sans doute beaucoup plus tôt dans les parlers de l'Ouest.

Galeffe, de nos jours, à Chalonnnes; *Grazigné* (1398 et 1457), *Gresigné*, de nos jours, à Chalonnnes également.

Réciproquement l'*a*, dans les Mauges, prend quelquefois, plus rarement, la place de l'*e* : *acouter*¹ (*Glossaire de l'Anjou*), écouter; *assayer*, essayer (on le trouve aussi dans Rabelais); * *chahoet* et *chavoil* (fane des pommes de terre), qui apparaît pour l'anc. f. *chevel*, cheveu; * *cramail* (même forme en ancien français, bas-latin *cramaculum*), crémaillère; * *mageyeux*, mégeyeur; * *ravestoui*, qui s'entend à Beaupréau et aux environs alors qu'à Tout-le-Monde le *Glossaire de l'Anjou* a recueilli *revestoui*, et d'ailleurs les deux peuvent être étymologiques.

Ménière² cite de Ménage ce curieux passage qui, à défaut de documents, servira à expliquer autant que besoin est, la transformation d'*e* en *a* en Anjou : « *M* et *N* se prononcent à Angers comme *ame* et *ane*. Un Angevin étant obligé de lire une formule commençant par « *ego, N* » et dont la lettre *N* était rouge, lut : « *Ego, ane rouge* » (*Ménagiana*, p. 210).

§ 14. — *an* pour *in*

Le *Glossaire de l'Anjou* signale à la Romagne (t. I^{er}, p. 1) et à Roussay (t. II, p. 552) des prononciations de *ain* et *in* en *an*. Cette observation m'a remis en mémoire des prononciations similaires entendues autrefois à Beaupréau, mais que sans doute l'on y rechercherait vainement aujourd'hui. Elles affectaient le son dans ses diverses graphies :

¹ Cf. Brunot, *Histoire*, t. I^{er}, p. 317. En comtois et en lorrain, dans l'ancien dialecte (XI-XV^e s.), *e* préfixe se confond souvent avec *a* : *aloignier* pour *esloignier*.

² Charles Ménière, angevin du siècle dernier, a publié différentes études intéressant l'Anjou, et notamment un *Glossaire des patois angevins* dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, tome XXXVI, année 1881.

1^o *Deman*, *demain*; *fan*, *faim*; *pan*, *pain*; *pfan*, *plein* (* *tot* à *pfan*, tout plein), etc..

An pour *ain* ou *ein* s'explique. Lorsque, dans les premiers temps de l'ancien français, *a* libre s'est nasalisé devant nasale, il s'est développé entre l'*a* et la nasale un *i* assez comparable au son du *g* dans *digne*. Ainsi *amare* en est arrivé à *aimer*, *panem* à *pain*, etc.; mais le son de l'*a* restait accentué, *compainz* assonne avec *tant* dans la *Chanson de Roland* (559)¹; *plain* avec *Rollanz* dans le *Voyage de Charlemagne*.

On peut supposer que les formes en *an*, au lieu de *ain*, proviennent d'un dialecte plus voisin des parlers d'oc, comme le poitevin, et dans lequel l'yod ne s'est pas développé entre l'*a* et la nasale : *de-mane*, *deman*; *fame(m)*, *fam*; *pane(m)*, *pan*; *plenu(m)*, *plen*, etc..

2^o *Bourgadan*, * *bourgadin*; *cheman*, *chemin*; *matan*, *matin* (à *matan*, ce matin); *roban*, * *robin*; *enftamâtion*, *inflammation*; *enciseler*, *inciser*, etc..

Le changement d'*in* latin en *an* français n'est pas rare : *cingula*, *sangle*; *de-intus*, *dans*; *lingua*, *langue*, etc.. L'analogie, d'ailleurs, a pu procurer à la syllabe *in* le même traitement qu'à son paronyme *ain* dans le moment où l'*n* s'assourdissait².

D'autre part, la différence entre *in* et *en*, dans les mots commençant par cet affixe se comprend aisément. Les mots de la langue, en *in*, sont des mots créés par les savants; les nôtres, avec *en*, sont provenus par la tradition linguistique naturelle.

On trouve pareillement, dans Frère Angier : *enciser*,

¹ Cf. Brunot, *Histoire*, t. 1^{er}, p. 157.

² Au xv^e siècle, *in* s'est complètement nasalisé; *n* ne s'y entend plus; le son arrive déjà à être ce que nous le trouvons encore aujourd'hui. *Ain* et *ein* se séparent de *in* dans la prononciation par une nuance à peine sensible que la langue littéraire ne tardera guère à abolir pour les besoins de la rime.

enterrompre. Tous les mots de la langue qui commencent par *en* jurent contre ceux qui ont adopté *in*. Semez le mot *indépendance* dans un auditoire de paysans angevins et laissez fermenter; retournez un an après, tout le monde vous rendra votre mot, mais réformé; il sera devenu *endépendance*.

3^o *Ban, bien; chian, chien; moyan, moyen, etc..*

Cette prononciation surprend d'autant plus que *bien, rien, mien* s'entendent habituellement *bin, rin, min*, dans les Mauges (voir plus loin l'étude sur *in* pour *ien*) et que, dans certaines paroisses, même, *chiene*, s'y prononce *chîn-ne* (cf. § 83).

Cependant, il faut se souvenir que *en* et *an*, restés distincts dans les parlers de l'Ouest, s'étaient confondus dans le francien dès l'époque des premiers textes.

Étudiant la phonétique du xvi^e siècle, Loiseau (*Histoire*, p. 451) dit que, « depuis longtemps, surtout dans les provinces méridionales, on disait une *fam-me* au lieu d'une *femme*; *mien, tien, sien, lien*, se prononçaient *mian, tian, sian, lian* ». Déjà (*Rapports*, p. 13), le même auteur avait remarqué *chien* écrit *chian* dans Rabelais et *christian* à la place de *chrétien* : « Nous n'en avons plus été étonné, ajoute-t-il, quand nous avons vu dans la grammaire de Henri Estienne, que cette prononciation est particulière au Saumurois. »

L'explication nous renseigne assez. Il est admissible que les Mauges aient échangé cette prononciation avec leurs voisins ou qu'elles l'aient adoptée à la même époque.

4^o Même *yan, yin* (= *un*).

Peut-être nous trouvons-nous ici en présence d'une analogie avec les autres graphies de *in* aboutissant au même son. Toujours est-il que, parmi les noms de lieux de l'Anjou, dans Port, s'accuse une forme, *Soulunger*, devenue pareillement *Soulanger*.

§ 15. — *an-ne pour ane*

Les Mauges prononcent *an-née, condam-ner, Jean-ne*, etc..
J'en parlerai plus loin, dans l'étude sur les nasalisations,
§ 83.

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)





Livres des Pensionnaires et des Externes
à l'Académie d'Équitation d'Angers
au XVIII^e siècle (1755-1790) d'après un document inédit

ENTRÉES EN 1768

M. de la Haye de Bellegarde, externe, entré le 22 février, sorti en août 1768.

M. Blanchard, externe, entré le 31 février, sorti en mars 1769.

M. de Lancreau de Bellefond, externe, entré le 31 février, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1768.

M. Rucker¹, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, en septembre 1768.

M. Milnes, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 20 mars 1769.

¹ John Rucker écrit de l'Orient (*sic*), en date du 10 juillet 1782, à M. de Pignerolle.

Mylord Molsworth et M. Jencquine, son gouverneur, pensionnaires, entrés le lundi de Pâques, sortis en 1768.

M. de Mone du Landron ¹, externe, entré le 8 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1768.

MM. Gaudichet, deux frères ², externes, entrés le 11 avril, signalés comme présents, pour la dernière fois, en 1771.

M. de la Feronière, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 17 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en avril 1769.

M. de la Plaisse, de la ville ³, externe, entré le 17 avril, sorti le 17 juillet 1769.

M. Milbranke et M. Forster, pensionnaires, entrés le 26 avril, signalés comme présents, pour la dernière fois, en juillet 1768.

M. Le Beau, gentilhomme Poitevin, externe, entré en avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1769.

M. de Bouillé, externe, entré le 8 août, sorti le 8 avril 1769.

M. Alewyn, gentilhomme Hollandais, et M. Beeket, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 août, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 28 février 1769.

M. de Combles, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 10 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1769.

M. le Chevalier du Fleuret, gentilhomme Manceau, externe.

ENTRÉES EN 1769

M. de Pontjarneau, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 11 janvier.

M. Stulberg (ou Stolberg), gentilhomme Anglais, pen-

¹ De Meaulne du Landron.

² Fils du Maire d'Angers de ce nom : l'Académie fut reconstruite pendant la mairie de M. Gaudichet.

³ Boguais de la Plaisse.

sionnaire, entré le 6 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 23 octobre 1769.

M. de Lancreau, frère de M. de Lancreau de Bellefond, externe, entré le 25 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 juillet 1769.

M. de Lancreau, rue Saint-Michel, externe, entré le 10 avril, sorti le 20 juillet 1769.

M. le Marquis de Trevelet, Breton, pensionnaire, entré le 26 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en janvier 1770.

M. des Avenelles, externe, entré le 1^{er} mai, sorti le 1^{er} juin 1770.

M. de la Rochefoucault, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 3 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 3 novembre 1769.

M. de Livonnière ¹, externe, entré le 19 juin.

M. le Marquis Duburon de Nantes, pensionnaire, entré le 2 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1771.

M. le marquis de l'Utrumière ², externe, entré le 30 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 30 novembre 1769.

M. de Chasseloir ³, pensionnaire, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 15 octobre 1770.

ENTRÉES EN 1770

M. de Montsorbier, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 12 juillet 1770.

¹ Jean-Marie-Claude Scévole de Livonnière, lieutenant d'infanterie au régiment de Conti, en 1779.

² L'Etrumière?

³ Chasselouère?

M. de Kergus¹, de Nantes, pensionnaire, entré le 10 février, sorti le 10 septembre 1770.

M. de Macillé (*sic*)², gentilhomme de la province, externe, entré le 9 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 juin 1770.

M. de la Violaye, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 27 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 février 1771.

M. Strickland, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 16 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 octobre 1770.

M. Raymond (*sic*)³, gentilhomme d'Agen, pensionnaire, entré le 11 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 janvier 1771.

M. Willy, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 11 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 11 janvier 1771.

M. du Launay, gentilhomme Américain, pensionnaire, entré le 27 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 27 janvier 1771.

Mylord Clinton⁴, fils du Duc de Newcastle, pensionnaire, entré le 14 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 février 1771.

Le Capitaine Feteridge, pensionnaire, entré le 14 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 février 1771.

Mylord Pitersson, fils de Mylord Hamilton, pensionnaire, entré le 26 octobre.

¹ Fils de M. de Kergus de Kerstang : lettre à M. de Pignerolle, datée du 3 avril 1770, à Nantes.

² De Maquillé ou de Marsilli ?

³ Fils de M. de Raymond, d'Agen : lettre à M. de Pignerolle, du 31 mars 1771.

⁴ De la famille des Pelham-Clinton, ducs de Newcastle (Angleterre).

M. de Montreuil ¹, gentilhomme de la ville, externe, entré le 10 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1771.

M. Munday, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 15 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en février 1771.

M. de Martel, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 16 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 août 1771.

ENTRÉES EN 1771

M. de la Bruère, de la ville, externe, entré le 4 janvier, sorti le 4 mai 1771.

M. Gontard, de la ville, externe, entré le 7 janvier, sorti le 7 février 1771.

M. de Kergus est revenu, pensionnaire, entré le 12 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 12 avril 1771.

M. de Meliant, gentilhomme de la ville, externe, entré le 3 avril, sorti le 4 avril 1771.

M. Hereault de Saint-Henys ², externe, entré le 2 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juillet 1771.

M. de Rillé, externe, entré le 6 mai, sorti le 16 avril 1772.

M. de Chateaubillant, Américain (*sic*), externe, entré le 1^{er} juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. Eudet ³, externe, entré le 2 août, sorti le 2 août 1772.

M. Paris, son frère (?), externe, entré le 16 août, sorti le 16 août 1772.

M. de l'Éhelec, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 1^{er} août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 1^{er} août 1772.

¹ De Gohin de Montreuil?

² Ayrault de Saint-Hénis.

³ M. Eudet l'aîné a recommencé à monter à cheval le 18 septembre 1772. — Registre.

M. Stuard, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 19 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, en août 1772

M. de Montgomery, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 8 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en juillet 1772.

M. Doyle, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 18 octobre, sorti le 18 mars 1772.

M. Éverard ¹, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 2 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1774.

M. Gourreau ², externe, entré le 20 décembre.

ENTRÉES EN 1772

M. Gaudichet, 3^e (*sic*) ³, externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent pour la dernière fois en 1773.

M. Fressinet, gentilhomme de la ville, externe, entré le 13 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. Gresley, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 14 janvier, sorti le 14 avril 1773.

M. le comte de l'Esternon (*sic*), van Berkenroode, fils de l'Ambassadeur de Hollande en France ⁴, pensionnaire, entré le 24 janvier, signalé comme présent, pour la dernière fois, en octobre 1772.

¹ M. Everard a cessé de monter à cheval et a recommencé à plusieurs reprises en 1771, 1772, 1773, 1774. — Registre.

² Les deux frères de M. Gourreau ont commencé à monter à cheval en janvier 1775. — Registre.

³ Troisième frère de MM. Gaudichet, externes en 1768.

⁴ Une lettre adressée à M. de Pignerolle, datée de Harlem, le 10 décembre 1780 est signée V.-A. Lestevenon. Le pensionnaire de l'Académie était le fils de M. L'Estevenon de Berkenroode, ambassadeur des États Généraux des Provinces Unies près le Roi de France.

M. Hayraut¹, rue du Grand-Talon, externe, entré le 23 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de la Carterie², externe, entré le 24 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de Linière³, gentilhomme Poitevin, externe, entré le 11 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, en 1772.

M. de la Plaisse⁴, externe, entré le 15 mai, sorti le 15 juillet 1772.

M. de Gattines, de Sablé⁵, externe.

M. Prideaux et son gouverneur, M. Custance, gentilhommes Anglais, pensionnaires, entrés le 10 juin, sortis le 10 juin 1773.

M. Handcock et M. Ellisson, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 17 juin, sortis le 17 juin 1773.

M. Grinston, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 29 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 29 juin 1773.

M. Grosby, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 3 juillet, sorti en 1773.

M. Makree, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 24 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, en mars 1773.

M. Foolce (ou Foolke), et M. Dairess, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 10 août, signalés comme présents, pour la dernière fois, le 10 février 1773.

M. Merot, Nantais, pensionnaire, entré le 17 septembre,

¹ Ayraut de Saint-Hénis.

² Talour de la Carterie?

³ M. l'abbé de Mongon paie les mois de manège de M. de Linière. — Registre.

⁴ Boguais de la Plaisse? Il recommence en 1774. — Registre.

⁵ Macé de Gastines; il fut garde du Corps du Roi Louis XVI, chevalier de Saint-Louis; il prit part à la campagne des Princes à l'armée de Condé.

signalé comme présent, pour la dernière fois, le 17 décembre 1773.

M. de Nanteuil, Parisien, externe, entré le 5 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juin 1773.

M. Narpe (?), beau-frère de M. de la Ferronnays, Américain, pensionnaire, entré le 2 octobre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 2 juin 1773.

M. de Villeneuve, externe, entré le 3 novembre, sorti le 3 août 1773.

M. Allard ¹, externe, entré le 17 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 mars 1773.

M. Bertrand du Plaon (*sic*)? ² pensionnaire, entré le 19 novembre, sorti le 19 novembre 1773.

M. de Villebois, gentilhomme de la ville, externe, entré le 5 décembre, sorti en juillet 1773.

M. Hatcelle et M. Watson, fils de Mylord Sondes (*sic*), pensionnaires, entrés le 29 décembre, sortis en mars 1774.

ENTRÉES EN 1773

M. de la Mourousière (*sic*) ³, externe, entré le 8 janvier, sorti le 21 mai 1774.

M. le M^{qs} (marquis) de Catuellan, pensionnaire, entré le 7 janvier, sorti le 7 octobre 1773.

M. de Chateaubillant l'ainé, externe, entré le 18 janvier, sorti en mars 1774.

M. de Chateaubillant le cadet, externe, entré le 18 janvier, sorti le 8 mai 1773.

M. de Bourgarell et M. le Comte Golosken, Russe, pensionnaires, entrés le 10 février, sortis le 10 février 1774.

M. de Leicester, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 1^{er} mai, sorti le 1^{er} août 1773.

¹ Fils, probablement, de Jean-François Allard, maire d'Angers, de 1771 à 1777.

² Bertrand du Platon (?).

³ Boylesve de la Mourousière?

M. de Genouillac, externe, entré le 10 mai, sorti le 10 août 1773.

M. de Nanteuil, frère aîné, externe, entré le 28 juin, sorti en 1774.

M. de Vacé ¹, externe, entré le 5 juillet, sorti le 11 septembre 1774.

M. Narp de Marcy (*sic*), frère de M. Narp ², pensionnaire, entré le 9 juillet, sorti en mai 1776.

M. Solherby, Anglais, pensionnaire, entré le 4 septembre, sorti le 4 décembre 1773.

M. de la Chevaleri (*sic*), né à Angers ³, pensionnaire, entré le 1^{er} décembre, sorti le 1^{er} mars 1774.

M. Bellay, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 6 décembre, sorti le 6 juin 1775.

M. Michel, de Nantes, pensionnaire, entré le 13 décembre, sorti le 13 juin 1774.

ENTRÉES EN 1774

M. de Blaizon, externe, entré le 11 janvier, sorti le 11 avril 1774.

MM. Eischer (*sic*), gentilshommes Suisses, pensionnaires, entrés le 31 janvier, sortis en mars 1774.

M. Eicher (*sic*), leur cousin, pensionnaire, entré le 12 mars,

M. de Beaupré, Américain (*sic*), externe, entré le 2 mars, sorti en septembre 1774.

M. Elisson et M. Hamilton, Irlandais, pensionnaires, entrés le 5 mars, sortis le 5 juin 1774.

M. de Chovigny (*sic*) ⁴, externe, entré le 2 mai, sorti le 2 juillet 1774.

¹ De Vassé.

² Frère de M. Narpe entré le 2 octobre 1772.

³ De la Chevalerie.

⁴ M. de Chovigny recommence du 3 mars 1775 au 3 mai 1775 et, sans doute encore sous le nom de Chauvigny du 20 mars 1778 au 20 avril 1778.

M. le Chevalier de Besné¹, externe, entré le 11 mars; entré pensionnaire le 11 avril, sorti le 11 octobre 1774.

M. de Genouillac, de la ville², pensionnaire, entré le 14 mars, sorti le 31 mars 1775

M. de Burgh, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 29 avril, sorti le 29 août 1774.

M. Brardière³, de la province, externe, entré le 16 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 août 1775.

M. Buxton, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 21 mai, sorti le 21 novembre 1775.

M. Molineux⁴ Anglais et M. Tartas, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 28 août, sortis en 1775 ou 1776.

M. Glyn, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 3 novembre, sorti le 3 mars 1775.

M. le comte de Teneffe, de Bruxelles, pensionnaire, entré le 14 novembre, sorti le 14 août 1775.

ÉTRÉES EN 1775

M. Hamilton, fils de Mylady Crafwon (*sic*) et M. Jacques, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 2 janvier, sortis le 4 novembre 1775.

M. Allard, fils du Maire⁵, externe, entré le 4 juillet.

M. de Lancrau de Bellefond, externe, entré le 4 juillet, sorti le 26 avril 1776.

¹ Du Chaffaut de Besné ?

² Interruption du 14 septembre 1774 au 31 janvier 1775. — Registre.

³ Pilastre de la Brardière? Interruptions à plusieurs reprises. — Registre.

⁴ Le compte de ces MM. Molineux et Tartas est incomplet. Ils ont fait une absence à Paris et sont revenus à l'Académie. — Registre. Il est question de M. Molineux dans une lettre de M. Fasburg à M. de Pignerolle (20 août 1779).

⁵ Le maire d'Angers, Jean-François Allard (1771 à 1777). Son fils, xterne à l'Académie, serait-il Jean-François Allard du Haut-Plessis qui devint capitaine et conservateur des chasses de Monsieur et épousa la fille de Geoffroy de Limon, secrétaire de Monsieur?

M. Rowley¹, pensionnaire, entré le 8 janvier, sorti en 1776.

M. Hunter, pensionnaire, entré le 8 janvier, sorti le 25 avril 1775.

M. Roger, frère de M. Rowley, pensionnaire, entré le 20 avril, sorti (?).

M. Down, pensionnaire, entré le 13 novembre, sorti (?).

M. de la Nouë, gentilhomme de Baugé, pensionnaire, entré le 15 janvier, sorti en juillet 1775.

M. Blacwood, pensionnaire, entré le 23 mars, sorti le 23 août 1775.

M. Heyre, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 23 avril, sorti le 23 avril 1776.

M. Cumberbach et M. Estwick, pensionnaires, entrés le 18 mai, sortis le 18 mai 1776.

M. de Lescouet, gentilhomme Breton, pensionnaire, entré le 20 août, sorti le 28 février 1778.

M. Plowden, gentilhomme Anglais, et M. Barington, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 octobre, sortis le 15 juillet 1776.

M. Duverdièr, garde de M..... (?), externe, entré le 18 novembre, sorti (?) 1776.

M. Brown (?), gentilhomme Anglais², externe, entré le 11 novembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 14 octobre 1776.

M. de la Crossonnière³, externe, entré le 4 décembre, sorti le 4 avril 1776.

M. Clyfon⁴ et M. Belaysis, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 11 novembre, sortis le 11 août 1776.

¹ MM. Rowley, Hunter, Roger et Down sont inscrits en groupe sur le registre; leur compte est peu clair et reste inachevé. Ils ont interrompu et repris chacun leur séjour à l'Académie.

² M. Brown a été malade un mois; sa présence à l'Académie est signalée le 14 octobre 1776.

³ Lemarié de la Crossonnière?

⁴ Clyfon est une erreur; une lettre à M. de Pignerolle (mars 1784), est signée Clifford; l'adresse est ainsi libellée : The right honorable

M. Hoch, fils du ministre de la guerre de Danemarck, pensionnaire le 28 novembre, sorti le 28 août 1776.

ENTRÉES EN 1776

M. de Gilles, de Hollande, externe, entré le 12 février, sorti le 12 juin 1776.

M. de Mone ¹, le fils (*sic*), externe, entré le 1^{er} mars.

M. O'Kalaghen et M. Cray, gentilhommes Anglais, externes, entrés le 22 avril, sortis le 6 mai 1776.

M. de l'Étoile, externe, entré le 3 mai, sorti le 23 août 1776.

M. O'Kalaghen (précité) pensionnaire et M. Mackinerny, son gouverneur, pensionnaire, entrés le 6 mai, sortis le 6 juillet 1777.

M. Cray (précité) est entré pensionnaire le 6 mai, sorti le 6 mai 1777.

M. Plawden pensionnaire, entré le 17 mai, sorti le 3 juillet 1776.

M. Smith ², pensionnaire, entré le 17 mai, sorti le 1^{er} juillet 1777.

M. le Chevalier de Denant, gentilhomme Poitevin, pensionnaire, entré le 21 mai, sorti le 21 mai 1777.

M. son Frère (*sic*) ³, pensionnaire, entré le 4 juin.

M. de Montigny, Breton de Nantes, fils de M. de Liroz, pensionnaire, entré le 16 juin, sorti le 16 juin 1777.

lord Clifford, Mansfield Street London. D'après la même lettre le nom du gouverneur est Belasyse.

¹ De Meaulne?

² Fils de Walter Smythe Esq^r, à Brambridge près Winchester Hants; neveu d'un des frères Errington, académistes en 1758. L'un de ces derniers recommande son neveu à M. de Pignerolle par lettre du 27 mai 1776, à Londres.

³ Duchesne de Denant? On pourrait déduire du registre que le chevalier est resté jusqu'au 4 juin 1777 et que Monsieur son frère est rentré à cette date et non le 4 juin 1776; il n'aurait été que 3 mois à l'Académie.

M. de Senardan, Suisse, pensionnaire, entré le 28 juin, sorti le 28 décembre 1776.

M. de Vernon, fils de Mylady Henriette Vernon (*sic*), pensionnaire, entré en août, sorti le 4 avril 1778.

M. Rollin, Américain, externe, entré le 19 août, sorti le 19 février 1777.

M. Smithe, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 15 septembre, sorti en mars 1777.

MM. Hagerston et M. Jeamson, leur gouverneur, Anglais catholiques, pensionnaires, entrés le 28 octobre, sortis le 28 mars 1777.

MM. Otz, gentilshommes Suisses, pensionnaires, entrés le 4 novembre, sortis le 4 février 1777.

M. Ogilvy Preston et M. Fergusson, gentilshommes Écossais, pensionnaires, entrés le 4 novembre, sortis le 4 février 1777.

M. Olfhert, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 9 novembre, sorti le 9 avril 1777.

Mylord Josselyné, pensionnaire, entré le 13 décembre, sorti le 13 juin 1777.

ENTRÉES EN 1777

M. de Perceval, d'Amboise, pensionnaire, entré le 20 janvier, sorti le 28 février 1778.

M. Cook¹, beau-frère de M. Ward, Anglais, pensionnaire, entré le 29 janvier, sorti le 29 juin 1777.

M. le Prince de Salm et M. de Fenestrange, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 8 février, sortis en mai 1777.

M. de Bercy, pensionnaire, entré le 23 février, sorti le 23 juillet 1777.

M. Bidon, externe, entré le 3 mars, sorti le 3 juin 1777.

¹ M. Cooke est rentré à l'Académie en septembre 1777. — Registre.

M. Monsone (*sic*), frère de Mylord Monson, Irlandais, pensionnaire, entré le 8 mai, sorti le 23 septembre 1777.

M. Cuntiffe, fils de M., Anglais ¹, pensionnaire, entré le 26 mai, sorti le 26 août 1777.

M. de Bretoux (*sic*), gentilhomme de Bayonne ², pensionnaire, entré le 7 août, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 7 février 1778.

M. Herisson (*sic*), gentilhomme Irlandais ³, pensionnaire, entré en août, sorti en mai 1778.

M. Eudet, le jeune, externe, entré le 1^{er} septembre, sorti le 1^{er} juillet 1778.

M. Benoist, externe, entré en septembre.

M. Coutouly, pensionnaire, entré le 19 septembre.

M. Chute, pensionnaire, entré le 30 octobre, sorti le 18 juillet 1779.

M. de Saint-George, beau-fils de l'Archevêque de Dublin, pensionnaire, entré le 2 novembre, sorti en février 1778.

ENTRÉES EN 1778

M. de Laage, sortant des pages, petit-fils du Maréchal de Nicolai (*sic*) ⁴, pensionnaire, entré le 12 février, sorti en août 1778.

¹ M. Cuntiffe est rentré à l'Académie le 9 novembre. — Registre.

² M. de Brethoux de Castelnault, c'est ainsi que le désigne son cousin et tuteur probablement, M. de Brethoux, demeurant à Marseille. L'Académiste a dû passer une année à Angers, d'après la correspondance (huit lettres) de M. de Brethoux, le tuteur, avec M. de Pignerolle, bien que le compte au registre ne porte que sur six mois.

³ Henry Harrisson, et non Herisson, laisse des dettes difficiles à régler : il en est fait mention dans deux lettres adressées à M. de Pignerolle, datées du 1^{er} avril 1782 et de mars 1783, signées Louis Fourtellot, à Dublin.

⁴ M. de Laage est rentré à l'Académie, le 10 novembre 1778. — Registre. — M. de Pignerolle reçoit des lettres (28 janvier 1778 et 12 février 1778) de M^{me} de Bonnefous de Laage, belle-fille du Maréchal de Nicolay (chez M^{me} la maréchale de Nicolay, rue de l'Université, faubourg Saint-Germain).

M. de Chauvigni (*sic*), externe, entré le 20 mars, sorti en avril 1778.

M. Paris, pensionnaire, entré le 20 mars.

M. Bale (?) Anglais, pensionnaire, entré le 20 mars, sorti le 20 juin 1778.

M. Jourdan, externe, entré le 4 mai, sorti fin juillet 1778.

MM. Bentinck (?), neveux de Mylord d'Attone, et M. Foman (?), leur gouverneur ¹, pensionnaires, entrés le 5 juin, sortis en septembre 1778.

M. de la Boissières ², fils de M. de la Boissière, procureur général de la Chambre des Comptes de Blois, pensionnaire, entré le 15 novembre, sorti le 1^{er} août 1779.

ENTRÉES EN 1779

M. Brown, pensionnaire, entré le 8 mars.

M. Barry, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. Hunter et M. Douglas, écossais, pensionnaires, entrés le 28 juillet.

M. de Montfrand, mon neveu ³, pensionnaire.

ENTRÉES EN 1780

M. Wood, gentilhomme Irlandais, pensionnaire.

M. de Bouillé, externe.

M. de la Pommelière ⁴, externe, 1^{er} décembre.

¹ D'après une lettre incomplète, qui doit être de 1778, écrite par un ancien académiste, il s'agirait de MM. les comtes de Bentinck et leur gouverneur se nommerait M. Sommann. Les Bentinck sont originaires des Pays-Bas.

² M. de la Boissière est revenu à l'Académie en janvier 1781; il est reçu à la suite surnuméraire dans les gardes de M. le comte d'Artois. Lettre du 19 janvier 1781 à M. de Pignerolle, signée Thirat.

³ M. Rousseau de Montfranc, de Laval, était neveu de M. de Pignerolle, sa mère M^{me} de Montfranc et M^{me} de Pignerolle étant sœurs, nées Duchemin de la Jarossais.

⁴ De la Paumellière.

M. Brisset, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 2 décembre, sorti le 2 mars 1781.

M. de la Valette, externe, entré le 11 décembre.

M. Austin et M. Allen, gentilshommes Américains Anglais, pensionnaires, entrés le 17 décembre.

M. Bradford, gentilhomme Américain, pensionnaire, entré le 21 décembre.

ENTRÉES EN 1781

M. du Roussay¹, externe, entré le 1^{er} janvier, sorti le 1^{er} août 1781.

M. de Lirot du Chatellier, Nantais, pensionnaire, entré le 8 février, sorti en mai 1781.

MM. du Wignau, gentilshommes de la province, pensionnaires, entrés le 27 juillet, sortis le 27 avril 1782.

M. Sterklay Hop, gentilhomme, Anglais, pensionnaire, entré le 20 novembre.

M. de la Mezuzière, d'Ernée, pensionnaire, entré en novembre, sorti en février 1782.

ENTRÉES EN 1782

M. de Melian, de la ville, externe, entré le 2 janvier.

M. Bergier, Suisse, tenant l'Académie de Lauzanne, pensionnaire, entré en avril.

M. d'Ausson, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 12 juillet.

M. O'Donnel, gentilhomme Irlandais, pensionnaire.

M. Vandellure, et M. Fanner, son gouverneur, Irlandais², pensionnaires, entrés le 28 octobre.

¹ Pasqueraie du Rouzay?

² Dans une lettre datée du 24 août 1782, à Dublin, M^{me} E. Longford recommande à M. de Pignerolle son petit-fils, confié à M. Fenner, son gouverneur; le jeune homme, sans doute orphelin, a pour tuteur Milord Longford, fils de la signataire.

M. le Chevalier d'Arthuys, d'Issoudun, pensionnaire, entré le 24 octobre.

ENTRÉES EN 1783

M. Proust, Américain, pensionnaire, entré en février.

M. Richardson, Anglais, capitaine des gardes, pensionnaire, entré en mars.

M. Barwel, Anglais, capitaine des gardes, pensionnaire, entré en mars.

M. Chambeau, de la ville, externe, entré le 20 mars.

ENTRÉES EN 1784

M. Salvin et M. Fammick, gentilshommes Anglais, pensionnaires, entrés en février.

M. le petit (*sic*) chevalier d'Antrèze, neveu de l'Abbé de la Brosse, externe.

M. le comte de Reits et M. Thoman, pensionnaires, entrés en mars.

M. Dod (*sic*), gentilhomme Anglais¹, recommandé par M. Strickland, pensionnaire, entré le 4 avril.

M. d'Autheville, fils du marquis d'Autheville, externe, entré en mai.

M. de la Quartterie², entré en juillet

MM. de Boessie (*sic*), deux frères de Bretagne³, pensionnaires, entrés le 5 septembre.

M. Lawless, Irlandais, pensionnaire, entré en septembre.

M. le comte du Cambou⁴, pensionnaire, entré le 5 septembre.

¹ Dans une lettre datée du 31 août 1784, à Haines-Hill, la sœur du pensionnaire donne le nom du banquier qui enverra les fonds de la pension; elle semble signer Juliana Dood, ou Dodot.

² Ne serait-ce pas Talour de la Carterie?

³ Du Bouëxic. Lettres, du 15 avril 1786, signée : le chevalier du Bouëxic, et du 4 août 1786 signée : Dugué-Treven.

⁴ Du Cambout de Coislin?

M. Legout, fils de M. Legout (*sic*)¹, pensionnaire, entré le 12 septembre.

ENTRÉES EN 1785

M. Frotteskiou, Irlandais, pensionnaire, entré en janvier.

M. Halquet, Écossais, pensionnaire, entré en février.

M. Besson ? (Nesson ?), gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 1^{er} septembre.

M. Bethune, Irlandais, pensionnaire, entré le 1^{er} septembre

M. Walsh, fils de Mylord (*sic*), externe, entré le 24 octobre, sorti le 24 décembre 1785.

M. Dardies, Irlandais catholique, pensionnaire, entré le 24 octobre.

M. Vringfield, Irlandais, fils de Lord Portscowz, pensionnaire, entré le 11 novembre.

M. de Guerre, fils du président de Guerre, de Rennes, pensionnaire, entré le 23 novembre.

M. Riant, Irlandais, pensionnaire, entré le 25 novembre.

M. Hubert, gentilhomme Irlandais catholique, pensionnaire, entré le 14 décembre.

ENTRÉES EN 1786

M. Wesley, (*sic*) gentilhomme Irlandais, fils de Myladi Mornington², pensionnaire, entré le 16 janvier.

M. d'Avrillé, second (*sic*), externe, entré en janvier.

M. de Cumont, externe, entré le 11 février, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 26 février 1786.

M. Prideaux, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 6 mars, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 6 juin 1786.

¹ Legouz du Plessis?

² Arthur Colley Wellesley, et non Wesley, plus tard l'illustre duc de Wellington, né en 1769, fils de Sir Arthur Wellesley comte de Mornington.

M. le Chevalier le Gout ¹, externe, entré le 21 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 5 février 1787.

M. le Comte de Chatteaugiron (*sic*), de Bretagne et M. Baron, son gouverneur ², pensionnaires, entrés le 24 juillet, sortis le 24 octobre 1786.

M. Bedingfield, et M. Menell (ou Menett), son gouverneur, pensionnaires, entrés le 1^{er} août.

M. Heneage, Anglais ³, pensionnaire, entré le 16 août.

M. Constançon, Suisse, pensionnaire, entré le 21 août.

M. Manners, Anglais, pensionnaire, entré le 21 août.

M. Fait (?), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 30 août.

M. de Caceret (*sic*) ⁴, de Bretagne, externe, entré le 1^{er} septembre.

M. Sauvage, Américain, neveu de l'Abbé de Sauvage (*sic*), pensionnaire, entré le 20 septembre.

M. Night, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. Kean, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. de Chichester, gentilhomme Anglais et M. Kemper, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 2 novembre.

Mylord Blamey (?) et M. Benning, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 15 novembre.

M. Hall, pensionnaire, entré le 17 novembre.

M. Makwell, Irlandais, fils de l'Évêque de Mur, pensionnaire, entré le 17 novembre.

M. de Cornulier (*sic*), fils du Président du Parlement de Bretagne de ce nom, pensionnaire, entré le 24 décembre

¹ Le chevalier Legouz du Plessis.

² Ces Messieurs sont revenus à l'Académie, le 22 février 1788. — Registre.

³ George Heneage Esq^r recommande dans une lettre écrite, sans doute vers 1789 ou 1790, son frère Heneage entré en mars 1790. Il rappelle le souvenir de son oncle Lord Peter, entré à l'Académie en 1759, sous le nom de M. Sutton. ●

⁴ De Caqueray.

ENTRÉES EN 1787

M. Craford, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré en janvier.

M. Tufton, neveu du Duc de Dorset, pensionnaire, entré le 4 février.

Mylord Tannet, neveu du Duc de Dorset, et M. Repond, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 23 février.

M. de Mouillemeuse, Breton, pensionnaire, entré le 10 mars.

M. Lawley, gentilhomme Anglais, pensionnaire.

M. des Salines (?), externe, entré le 8 mai, sorti fin décembre 1787.

M. Makensey, gentilhomme Écossais, pensionnaire, entré le 29 juillet.

M. Dillon, Irlandais, pensionnaire, entré en octobre.

M. son frère, est venu à la fin de juillet (?), pensionnaire.

M. Preston, Irlandais, pensionnaire, entré en octobre

M. Atcheson, Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

M. Wilkinson, Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

ENTRÉES EN 1788

M. Wrotesley (?), Irlandais, pensionnaire, entré le 12 janvier.

M. Douglas, Irlandais, pensionnaire.

M. Night, Anglais, pensionnaire, entré en avril

M. Playdel, pensionnaire, entré le 28 avril.

M. Bruce (?), gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré le 25 mai.

M. de Graffenried et M. Aubert, son gouverneur, pensionnaires, entrés le 27 mai.

M. Langham, fils du Chevalier Langham, pensionnaire, entré le 25 juin.

M. Howard, gentilhomme Irlandais, fils de Mylord Wicklow, pensionnaire, entré le 27 juin.

M. Lowther, gentilhomme Irlandais, pensionnaire, entré le 4 juillet.

M. Tahuran ? (Tahureau ?), de la province du Maine, pensionnaire, entré le 18 juillet.

M. Campell, gentilhomme Anglais, pensionnaire, entré en octobre.

M. le Comte de Quincé, pensionnaire, entré le 4 novembre.

ENTRÉES EN 1789

M. de Longueil, externe, entré le 19 janvier.

M. de la Pastanderie ¹, externe, entré en février, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 3 mai 1790.

M. Fouquet du Lude, externe, entré le 9 mars, sorti le 9 juin 1789.

M. Aylmer, Irlandais, pensionnaire, entré le 9 mai, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 9 août 1789.

Mylord Down, pensionnaire, entré le 25 juin, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 25 septembre 1789.

M. W. Wheattey, pensionnaire, entré le 16 juillet, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 16 octobre.

M. Hill, neveu de M., pensionnaire, entré le 20 décembre, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 20 mars 1790.

ENTRÉES EN 1790

M. le Bret de Durttal (*sic*), externe, entré le 22 mars, sorti le 5 mai 1790.

M. Mills et Mylord Henri Fitzroy, fils du Duc de Graftton, pensionnaires, entrés le 28 mars, signalés comme présents pour la dernière fois, le 28 juin 1790.

M. Wilkinson, Anglais, pensionnaire, entré le 30 avril.

¹ Maugin de la Pastandrie ?

M. Clavering, Anglais des environs de Duram (*sic*), pensionnaire, entré le 30 avril, signalé comme présent, pour la dernière fois, le 30 juillet 1790.

M. Fortin, de Nantes¹, pensionnaire, entré le 19 septembre signalé comme présent, pour la dernière fois, en août 1791.

M. de la Bourdonnaye, de Rennes, pensionnaire.

M. Heneage, frère de M. Heneage², pensionnaire, entré en mars.

¹ La correspondance de M. Fortin, père du pensionnaire, avec M. de Pignerolle, prouve que l'académiste suivait encore les cours en août 1791. Ce fut le 1^{er} avril 1792 qu'un arrêté du Conseil municipal expulsa le directeur de son Académie.

² Frère de M. Heneage (George), pensionnaire le 16 août 1786, recommandé à M. de Pignerolle par son aîné; il est le dernier pensionnaire inscrit sur le registre, sans doute par erreur, puisque M. Fortin, entré pensionnaire le 19 septembre, est inscrit avant lui.





Recherches pour servir à l'Histoire DE L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE VI

Recherches sur la fabrication et la production des manufactures de toiles à voiles de l'Anjou

ESSAI DE STATISTIQUE

C'est seulement vers 1850 que s'introduisirent en Anjou les métiers mécaniques pour le tissage de la toile à voile. On n'avait connu jusqu'alors que le métier, dit *métier battant*, mis en mouvement exclusivement par l'ouvrier.

Nous n'entreprendrons pas la description de cet appareil, encore aujourd'hui bien connu. Le métier servant à la fabrication de la toile à voile ne différait pas de celui employé pour les toiles ordinaires, tout au plus ses organes étaient-ils plus robustes.

L'habileté professionnelle de l'ouvrier entrant pour une part considérable dans la perfection du travail, on formula de bonne heure des règlements sévères qu'il était interdit d'enfreindre, qui étaient peut-être une entrave au progrès, mais dont le but était la protection à outrance du consommateur contre le producteur.

« Ce qui frappe au premier regard jeté sur l'ancien ordre de choses, dit d'Avenel, c'est une réglementation gigantesque, infinie dans ses détails, par conséquent une masse d'entraves... Le fabricant n'est pas libre de procéder à sa guise, sa besogne est minutieusement prescrite. Personne enfin ne paraît maître de travailler où, quand, et comme il

l'entend. Chaque localité défend même ses intérêts égoïstes contre ceux des localités voisines ¹. »

La lettre-patente d'autorisation devient une nécessité sans laquelle aucun établissement, aucune fabrication n'est licite, quelle que soit son utilité.

Moins encore que tout autre produit, la toile à voile n'échappait pas à cette règle et elle était sévère. Alors que les tisserands purent s'affranchir quelque peu des règlements, à la condition de faire marquer leurs toiles extra réglementaires d'une marque spéciale, dite « *marque arbitraire* », « afin, dit le règlement, que la bonne foi de l'acheteur ne pût être trompée », jamais les entrepreneurs des manufactures de toiles à voiles ne jouirent de cette liberté ². Comme la plus grande partie de la production allait à la Marine royale et à la Compagnie des Indes, ces règlements nous ont paru devoir être considérés comme de véritables cahiers de charges.

Un rapport d'Aubry, du 16 juin 1751, nous apprend que les premières toiles fabriquées à Angers et à Beaufort « pour les vaisseaux du Roy » étaient faites de fil de brin de chanvre lessivé plusieurs fois, la largeur en était de 26 pouces; la pièce variait entre 29 et 31 aunes (34 mètres 42 à 36 mètres 78); chaque portée comprenait un certain nombre de fils, suivant la grosseur de ceux employés. Il n'est pas question de la fabrication de toiles de qualité inférieure, dites « toiles d'assortiment » ³.

Pendant 30 années, les manufactures semblent s'être

¹ D'Avenel, *op. cit.*, tome III, page 448.

² Lettres patentes du 30 septembre 1780, art. 3 : « Les fabricants de toiles à voiles ne pourront user de la faculté, accordée par l'art. 2 des lettres patentes du 28 juin 1780, d'augmenter le nombre des fils, dont, suivant le dit tableau, les chaînes des dites toiles doivent être composées. Et ne pourront en aucun cas les dites toiles à voiles être fabriquées dans des combinaisons arbitraires, ni porter la marque de liberté indiquée par les art. 4 et 5 des lettres patentes du 5 mai 1779. » (A. N. AD. XI.)

³ A. N. F¹².

tenuës à ce règlement. Cependant, la fabrication ayant évolué durant cette période, on reconnut que les règlements ne répondaient plus aux besoins du jour et, après une enquête faite en 1779 dans chaque Généralité par les Intendants sur la fabrication des toiles, on donna le règlement de 1780, qui codifie de la manière suivante la fabrication, ne permettant pas, comme nous l'avons dit, aux fabricants d'y apporter quelque modification que ce fut.

Angers et Beaufort ¹

NOMENCLATURE	Trame	Chaîne	Qualité	Nombre des fils à la portée	Laise
A voiles, six fils..	1 ^{er} brin du chanvre	1 ^{er} brin du chanvre	1 ^{re}	1.500	21 pouces.
			2 ^e	1.650	—
A voiles, quatre fils	—	—	1 ^{er}	1.300	21 pouces.
			2 ^e	1.400	—
Mélis doubles....	—	—	—	1.100	21 pouces.
Mélis simples....	—	—	—	1.000	24 pouces.
Bonnettes.....	—	—	—	1.000	24 pouces.
Doublages.....	—	fines étoupes.	—	900	24 pouces.
Prélarts.....	—	second brin du chanvre....	—	1.120	24 pouces.

Cerèglement de fabrication ne comprend que les toiles fabriquées à Angers. Dans la première catégorie des toiles, dites à voiles, on comptait deux espèces de force différentes, à *trois* et *six* fils et *deux* et *quatre* fils. Les mélis simples, les mélis doubles comptaient, eux aussi, deux espèces.

Utilisation. Les toiles, une fois fabriquées et vérifiées, étaient expédiées dans les ports où des ouvriers spéciaux les assemblaient à la main, suivant des règles déterminées pour chacune des voiles et ces catégories avaient leur raison d'être, car elles étaient étudiées en vue de remplir des usages bien déterminés.

Les toiles à trois fils et à deux fils, de la première espèce, servaient à faire les grandes voiles, les misaines, les voiles

¹ A. N. AD XI.

d'étai, et les petits focs des vaisseaux portant de soixante-quatorze à cent vingt canons.

Les toiles à deux fils de la même espèce servaient à faire les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai et petits focs, destinées pour des frégates ou de grosses flûtes ou bâtiments de charge, et les humiers, les artimons et civadières des vaisseaux de guerre, depuis soixante-quatre canons jusqu'à ceux de premier rang.

Les toiles de la deuxième espèce, à trois fils, étaient employées pour les grandes voiles, pour les misaines, les grandes voiles d'étai, les petits focs des vaisseaux qui portaient depuis cinquante jusqu'à soixante-quatre canons. Celles à deux fils de la même espèce servaient à faire les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai, d'artimon, des vaisseaux de guerre, les artimons, huniers, civadières des frégates, ainsi que des flûtes, et enfin, les grandes voiles, misaines, grandes voiles d'étai et petits focs des bâtiments qui portaient depuis douze jusqu'à dix-huit canons.

La première espèce des toiles appelées « *melis simples* » servaient pour les perroquets de fougues des vaisseaux de guerre de tous rangs, pour les focs des vaisseaux de soixante-quatorze et des rangs supérieurs et enfin pour artimons, humiers et civadières des bâtiments de douze à dix-huit canons.

Les toiles mélis simples de la deuxième espèce servaient pour les perroquets, voiles d'étai, hunes, bonnettes basses, et humiers des vaisseaux des deux premiers rangs, pour les focs de corvettes, frégates et vaisseaux du troisième rang, pour les perroquets de fougue, voiles d'étai, artimon, bonnettes basses de corvettes, frégates et flûtes. Elles avaient 24 pouces de largeur.

Les toiles de bonnettes, servaient pour les voiles d'étai et bonnettes de perroquets des vaisseaux de tous rangs; pour voiles d'étai et de hunes et bonnettes d'huniers des corvettes, frégates et flûtes.

Les toiles à doublage étaient utilisées pour doubler ou renforcer les voiles dans les parties qui sont les plus exposées à être déchirées et qui devaient être susceptibles d'une plus grande résistance ¹.

SURVEILLANCE DES RÈGLEMENTS ET DES MANUFACTURES

L'industrie est sous la haute direction de deux autorités bien distinctes : l'une qui en surveille la production, dénonce les contraventions et l'autre qui prononce les sanctions.

Tout d'abord confiée aux gardes-jurés de la corporation des tisserands pour remédier aux abus qui se commettaient, la surveillance de l'application des règlements passa en 1586 à des contrôleurs visiteurs de toiles.

Lorsque furent institués les Intendants, on leur confia un pouvoir réglementaire en même temps que la surveillance général des manufactures. L'Intendant avait dans ses attributions celle de pouvoir rendre telle ordonnance qu'il jugeait bon pour réglementer la fabrication. Cette haute main sur l'industrie, cette action fut, suivant l'expression de M. Gachon, plutôt « une tutelle éclairée qu'une tyrannie ². »

Colbert ajouta à cet administrateur un délégué direct du pouvoir central, qui, sous le nom d'Inspecteur des Manufactures, permit une surveillance plus précise encore; le subdélégué de l'Intendant, dans les villes où il y en avait un, conservait cependant ses pouvoirs.

¹ Cf. *Description des Arts et métiers* faite ou approuvée par MM. de l'Académie des Sciences, Paris, 1764-1789.

L'art de la voilure par M. Chapman, p. 67.

Pour l'explication des divers termes techniques employés dans cette description, nous prions le lecteur de se reporter soit à cet ouvrage, soit à ceux de la même collection, soit aux ouvrages et dictionnaires spéciaux.

² Opinion citée par G. Martin, *La Grande industrie sous le règne de Louis XIV*, page 115.

« L'inspecteur, dit l'*Encyclopédie méthodique*, est l'homme du Conseil envoyé dans les provinces pour examiner l'état des arts et du commerce, pour observer les causes de la lenteur des progrès dans ces différentes parties, pour indiquer et rechercher les moyens propres à leur donner de l'extension et à les conduire à la perfection dont elles sont susceptibles ¹. »

Telles étaient les fonctions créées par l'édit de 1669. Cette création ne dépossédait pas l'Intendant de sa haute gestion, mais elle plaçait près de lui, sous son contrôle, un agent qui correspondait directement avec lui et le Bureau du Commerce. Le nombre des inspecteurs a été très variable : de 38 en 1714, dont 7 spécialement chargés des toiles, ils passèrent à 64. Trudaine ramena ce chiffre à 46 inspecteurs généraux et 10 sous-inspecteurs, destinés à combler les vacances. Ces derniers avaient plus spécialement dans leurs attributions la marque de garantie et la surveillance des règlements.

Des inspecteurs de la Généralité de Tours, qui surveillaient les manufactures angevines, nous avons retenu les noms de La Cordaise, mort vers 1750, de Parot, bien peu de temps en fonctions, et surtout d'Aubry et de son successeur, Huet de Vaudour, qui était en fonctions lorsque l'emploi fut supprimé par la Constituante.

Des deux premiers nous avons bien peu de documents. Mais Aubry et Huet de Vaudour nous paraissent avoir fait preuve d'une intelligente activité. Les rapports qu'ils ont dressés, surtout ceux du dernier, dénotent qu'ils étaient réellement à la hauteur de leur tâche.

Comment se faisait la surveillance. — Le règlement de 1669, en même temps qu'il réglait la fabrication, ordonnait que toutes les toiles vendues dans une ville, ou sur les marchés, ou chez les marchands, soient, avant leur vente, présentées à un bureau dit « Bureau de la Marque », pour y être examinées. Si elles étaient conformes aux

¹ *Encyclopédie méthodique*, tome 1^{er}, au mot Inspecteur.

règlements, on les marquait d'un timbre; si elles étaient non réglementaires ou « abusives », elles étaient saisies et leur détenteur poursuivi.

Ces bureaux furent établis au début, sous la surveillance des maires et échevins des villes, quand il y avait municipalité, des sénéchaux, des officiers de police des justices seigneuriales. Cette visite était faite par les gardes-jurés de la Corporation des tisserands ¹ assistés ou non d'un préposé, nommé par le seigneur et plus tard, semble-t-il, exclusivement par l'Intendant.

A Angers, le bureau fut installé dès 1669, à la suite de la promulgation de l'édit précité, dans une des salles de l'Hôtel de Ville et un groupe de notables fut chargé d'en surveiller les opérations. On le transporta plus tard sous les halles où un local particulier fut aménagé (1749). A partir de cette époque, un préposé, nommé par l'Intendant, en eut la direction; des gardes-jurés de la communauté des tisserands l'assistaient comme experts. En 1787, le bureau s'augmenta de la marque des toiles peintes et imprimées, dont la fabrication avait pris quelque importance.

Dans les autres parties de la province d'Anjou, on ne rencontrait que six bureaux, qui étaient loin d'avoir une importance égale : à Doué, Maulévrier, Cholet, Beaufort ² et Vihiers.

¹ Quand il n'y a pas de corporation régulière, on élit cependant des gardes jurés chargés de la visite, un peu à la manière des conseillers prud'hommes.

² Le bureau de Beaufort avait été établi dès 1734, puis supprimé. On le rétablit en 1748 et, pour régulariser toutes les toiles qui avaient cessé d'être présentées, on créa une marque spéciale dite « marque de grâce », qui fut appliquée sur toutes les toiles présentées au bureau et sur laquelle était gravée « Fabrique ancienne de Beaufort ». Cette marque spéciale, qui était en bois de buis, cessa de servir et fut brisée le 1^{er} septembre 1749, en présence du Procureur du Roi à la Sénéchaussée de Beaufort, faisant fonctions de lieutenant-général de police, pour vacance de l'office. (A. I. et L. Procès-verbal de rupture, C. 129). On donna ensuite un nouveau modèle pour le service ordi-

C'était en somme un impôt indirect sur la fabrication car, dans ces bureaux, l'on percevait un droit d'un sol pour chacune des pièces soumises à la visite.

Seules étaient exemptes de la marque les toiles fabriquées pour le compte des particuliers et cette latitude donnait lieu à tant d'abus, que, quelques années avant son entrée en charge, Huet de Vaudour, alors simple commis, demandait que l'on imposât toutes les toiles à la marque, qu'elles fussent destinées au commerce général ou aux particuliers.

En réalité ce service de marque fonctionnait très mal, les gardes-jurés étant fort négligents, malgré qu'il leur fût



Timbre en bois du Bureau de Beaufort, d'après une empreinte d'un registre des Arch. Mun. de Beaufort. 1 / 2 grandeur.

attribué une légère rétribution et un intérêt dans les saisies de pièces non réglementaires, surtout lorsque les bureaux ne comportaient pas de préposé nommé par l'administration centrale¹. Et les tisserands éludaient, autant qu'ils le pouvaient, la présentation de leurs

pièces de toiles, malgré les visites domiciliaires faites pour rechercher les contraventions.

Ces dispositions furent abrogées par le décret-loi de l'Assemblée Constituante du 16 octobre 1791 qui supprima du même coup les bureaux de marques et les préposés.

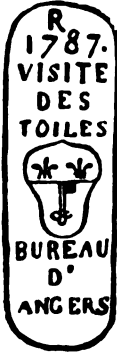
naire et régulier, dont nous donnons un fac-similé, et les premières toiles de Deshayes durent porter cette marque.

C'était sous les halles que se faisait cette visite (A. I. et L. C. 120).

¹ En même temps que ce service de contrôle avait débuté en janvier 1586, on avait créé des offices d'auteurs près des toiles, qui furent supprimés en 1768, et des contrôleurs-visiteurs de toiles, fonctions que remplirent plus tard les gardes-jurés des tisserands.

Voir au sujet de la manière dont les gardes-jurés des tisserands accomplissaient leurs obligations concernant la visite, même à Tours, siège de l'Intendance de la Généralité. A. d'Indre-et-Loire, C 132 (9 mars 1756), lettre de Huet de Vaudour à l'Intendant, et 120.

Quelques années plus tard, en l'an VI, au Conseil des Cinq Cents, une motion fut déposée tendant à ce qu'une étude fût faite de cette question et ce fut une Commission composée de Joubert, Berjevin et Delaporte qu'on en chargea.



Timbres en cuivre du Bureau de la marque des toiles d'Angers pour les toiles « réglées » (long) et les toiles « arbitraires » (octogone), reconstitués d'après une empreinte existant aux Arch. Mun. d'Angers (H H, 8) — 1/2 grandeur.

Delaporte, rapporteur de la Commission, proposa le rétablissement des bureaux de marque dans l'intérêt du commerce, mais sans les inspecteurs et directeurs généraux des manufactures, qu'il juge sévèrement. « C'était, dit-il, un luxe inutilement dispendieux dans le régime très simple de la surveillance qu'exige l'intérêt du commerce; c'étaient des places pour des gens favorisés. »

Le Directoire exécutif devait, d'après la proposition, être chargé de désigner les localités où il y aurait des bureaux de marque, en se référant aux désirs des administrations centrales. Le droit à percevoir ne pouvait excéder 2 sols, ou 0,10 par pièce de 25 mètres.

Ce préposé à la visite et à la marque devait être nommé par les administrations centrales, choisi parmi trois citoyens présentés par l'administration municipale.

Le rapport de Delaporte, adopté à la séance du 9 germinal an VI, fut repris en fructidor, vigoureusement combattu par Lebrun, ajourné et, après une nouvelle réapparition en l'an VII, définitivement repoussé¹.

¹ Rapport fait par Delaporte au nom d'une Commission composée des représentants Joubert, Bergevin et Delaporte. Paris, Imp. Nat. — Ventôse an VI. Lu au Conseil des Cinq Cents le 27 pluviôse an VI. (Bib. nat. Le 43 176.). — *Moniteur*, 1798, n° 2 et 196.

Pour marquer les toiles, les bureaux disposaient d'un timbre, différent pour chacun d'eux, lequel était appliqué aux deux extrémités des pièces, en même temps qu'un chiffre indiquait le nombre d'aunes de la pièce ¹.

Ce timbre était généralement rectangulaire. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1779), lorsque les combinaisons arbitraires, c'est-à-dire les toiles fabriquées suivant des combinaisons particulières au fabricant, devinrent licites, on créa un second timbre, rond ou octogonal, qui était appliqué sur les pièces de cette catégorie.

Afin d'éviter que le travail ne fût endommagé par l'application de ce timbre, le règlement de 1748 prescrivit de laisser un seizième d'aune en sus de la pièce pour permettre cette opération, qui était faite au moyen d'une encre composée d'un mélange d'huile et de noir de fumée.

C'est seulement en 1787 que l'Inspecteur Huet de Vau-



Toiles « réglementaires »



Toiles « arbitraires »

Nouveaux timbres du bureau de la marque des toiles d'Angers, mis en service en 1787 par l'Inspecteur. Modèle uniforme à toute la Généralité. 1 / 2 grandeur.

dour, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 7 décembre 1785, fit fabriquer à Tours tous les timbres de la Généralité sur un modèle uniforme en cuivre, tant pour la marque réglée que pour la marque arbitraire; en même temps, il en fit déposer une empreinte au bureau de l'Intendant dans les Archives duquel nous les avons retrouvées.

On apporta ainsi quelque unité dans l'application des règlements. Jusque-là, les bureaux semblent s'être fournis

¹ A partir de 1772 (arrêt du Conseil d'État du Roi), le fabricant se vit obligé d'indiquer lui-même l'aunage de la pièce avant de la présenter au bureau.

eux-mêmes du timbre nécessaire. établi cependant sur des données générales, car ils sont tous similaires et, chaque année, on en changeait seulement le millésime ¹.

Les toiles à voiles, dont la fabrication était exclusivement réglée, devaient donc être marquées, tant à Angers qu'à Beaufort, du timbre rectangulaire.

Chaque pièce présentée était inscrite sur un registre et des relevés semestriels étaient adressés aux Intendants. Ceux qui nous ont été conservés permettent de juger d'une manière très approximative ² du mouvement de la production. Cependant, ils ne nous ont fourni aucun renseignement utile au sujet de la production des toiles à voiles et nous avons lieu de supposer que ces toiles faisaient l'objet d'une comptabilité spéciale, car aucun compte de droit de marque, ceux du moins que nous avons trouvés, même après l'ordonnance de 1780, n'enregistre de toiles à voiles; et il n'y a cependant aucun doute que leur fabrication n'ait été très étroitement surveillée. On en verra la preuve dans ce qui va suivre.

Jurisdiction des Manufactures. — Longtemps les métiers et leur police furent de la juridiction du Prévôt. C'est à ce

¹ Il nous a paru cependant qu'à partir de 1787 le millésime de l'année ne fut plus changé, car le 16 janvier 1792, à la fermeture du bureau de Beaufort, il est dressé par la Municipalité, un procès-verbal du matériel servant au Bureau, parmi lequel figurent : 1^o Dix chiffres en bois servant à marquer l'aunage des pièces et 2^o deux poinçons ou marques en cuivre ainsi décrites : l'une carrée long et ayant pour empreinte « BUREAU DE BEAUFORT & 1787 », avec trois fleurs de lis au milieu; l'autre de forme octogone, ayant pour empreinte « BUREAU DE BEAUFORT & 1787 », avec une fleur de lis au milieu. (A. M.-et-L., L. 546.)

Pour mémoire, indiquons ici que les étoffes de laine avaient un règlement analogue, de même que les toiles peintes, mais le timbre était remplacé par un plomb, serti entre les mâchoires d'une presse dite « tourne à gauche », sur lesquelles étaient gravés le nom du bureau et l'année; il en coûtait un sol 6 deniers pour la marque.

² On le conçoit aisément puisque nombre de pièces échappent au contrôle.

titre que Etienne Boileau, prévôt de Paris, fit rechercher et codifier les statuts des corporations et rédiger son fameux livre des métiers. A Angers, nous avons vu le prévôt intervenir en faveur des cordiers.

Un arrêt du Conseil du Roi transféra ces pouvoirs aux maires et échevins des villes, qui devinrent juges des manufactures (Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 27 juin 1670). Ce changement de juridiction ne se fit pas sans de vives protestations de la part de ceux que l'on dépossédait, opposition qui alla jusqu'à une instance devant le Parlement de Paris, qui débouta les protestataires ¹. A vrai dire, c'était pour les juges de la Prévôté une véritable perte, car la place était fructueuse.

Par la suite, il se produisit à diverses reprises de violents conflits de juridiction provoqués par les anciennes habitudes.

Par cet édit les maires et échevins recevaient la connaissance, privativement à tous autres juges, des différends qui s'élevaient entre les ouvriers employés aux manufactures entre ceux-ci et les fabricants. Toute désobéissance envers les gardes-jurés relevait d'eux. Ils prononçaient « en dernier ressort et sans appel jusqu'à 150 livres d'amende, et par provision, à quelque somme que ce puisse être, nonobstant appel » ¹

¹ A. M. A., HH. 8.

Le *Bulletin historique et monumental*, de Aimé de Soland (année 1859, n° 6, p. 170) donne sur l'origine de ce passage de la police des métiers du prévôt au maire les indications suivantes :

« Depuis longtemps Nicolas Cupif (maire en exercice lorsque cet arrêt fut rendu) insistait auprès du Roi pour que les Maires et Échevins connussent en première instance privativement à tous autres juges des rébellions faites aux gardes et jurés des communautés, des marchands et des ouvriers, dans l'exercice de leurs fonctions, et aux huissiers et sergents, commis et préposés à la visite, marque et saisies des manufactures et métiers.

Le Roi, prenant en considération la demande de Cupif, rendit, le 15 mars 1671, un arrêt général aux villes de France par laquelle le demande du maire d'Angers recevait une solution favorable. »

L'auteur de cette note a malheureusement négligé d'indiquer

Les affaires étaient traitées sommairement, sans avocat ni procureur, et il n'était dû aucuns épices.

Ils devaient aussi visiter les manufactures, soit de leur propre chef, soit de concert avec l'Inspecteur.

Les maires et échevins ne conservèrent pas longtemps cette fonction. Lorsqu'en 1699 fut créé l'office de Lieutenant général de Police, on la leur enleva. Cependant, durant le court temps pendant lequel ils furent en charge, ils établirent à qui mieux mieux des règlements.

Dans les villes où il n'y avait pas de Lieutenant de police, le Sénéchal, comme à Maulévrier¹, était juge des manufactures.

Au point de vue des métiers et de l'application des règlements c'était absolument défectueux, car ceux qui se trouvaient chargés de l'application des règlements ignoraient les vrais besoins de l'industrie.

Le fabricant qui oubliait le règlement, le commerçant qui négligeait de présenter sa marchandise à la visite, s'exposait à des pénalités sévères : amendes, saisie des pièces non marquées, même conformes aux règlements, etc. et, afin de connaître en toutes circonstances le délinquant, le tisserand était tenu d'apposer aux deux extrémités de la pièce sa marque particulière, après en avoir fait au préalable le dépôt au greffe de la police, qui en conservait l'empreinte sur un registre *ad hoc*².

les sources auxquelles il puise cette indication et nous a semblé plutôt avoir fait une interprétation quelque peu fantaisiste de l'arrêté qui mit fin à la querelle entre le Prévot et le Maire en déboutant le premier de ses prétentions. Que ce cas très particulier ait servi de point de départ à un arrêt général il n'y a rien d'impossible, mais le Maire, en sollicitant du Roi une solution en sa faveur, ne faisait que de défendre l'une de ses prérogatives.

¹ Dans un procès-verbal, le Sénéchal du comte de Maulévrier se qualifie de « subdélégué de l'Intendant de Tours, sénéchal, seul juge, civil, criminel, de police, gruerie et voyrie, de la ville et Comté de Maulévrier... » (A. et I-etL., C. 128.)

² A. M. B. (Arch. anciennes : curieux registre où sont conservés

Sur la fin du XVIII^e siècle, dans la multitude des règlements, il arriva en certaines provinces que des Intendants en vinrent à ignorer les juridictions manufacturières et que, ayant à sévir contre des contrevenants et obligés de demander quels étaient les juges des manufactures, il leur fut répondu par des Inspecteurs qu'on ne les connaissait pas.

PRODUCTION DES MANUFACTURES

Il est assez difficile, à plus d'un siècle de distance, de reconstituer complètement le mouvement de la production des manufactures d'Angers et de Beaufort. Les documents sont très rares. Cependant, en rapprochant diverses pièces, les rapports d'Inspecteurs des Manufactures et, pour les premières années, les états de fabrication destinés à permettre le paiement de la prime, nous sommes arrivés à obtenir quelques chiffres.

Production d'un métier. — A Beaufort, en 1751, un métier peut produire 4 à 5 aunes de toiles par jour et une moyenne annuelle de 1.120 à 1.400.

Chaptal estime qu'un bon ouvrier ne peut faire plus de six aunes de toile par jour ¹.

Des chiffres plus précis nous sont donnés dans la *Statistique de la France* ² :

Pour le chanvre, un métier peut produire 5 mètres et un ouvrier 4^m36.

les noms et sobriquets des tisserands de Beaufort, ainsi que les empreintes des timbres de leurs ateliers).

Sur la juridiction des Manufactures et l'application des règlements Cf. : G. Martin : *La grande industrie sous le règne de Louis XIV.* — Id., du même *sous le règne de Louis XV*, passim.

¹ Chaptal, *l'Industrie française*. Paris, Renouard, 1819, 2 vol. — Dans la liste que donne cet économiste des manufactures de toiles à voiles en France ne figure pas celle d'Angers.

² *Statistique de la France*. Industrie. Résultats généraux de l'enquête 1861-1865. Berger-Levrault, MDCCCLXXIII.

Pour le lin, un métier peut produire 1.565 mètres de toile par an, soit 1^m22 par jour et l'ouvrier 4^m33 .

XVIII^e SIÈCLE

Manufacture de Beaufort. — D'après le compte fourni à l'Intendant en 1754, à l'occasion de la requête formulée pour obtenir un prêt, on relève :

Au 31 octobre 1750, c'est-à-dire deux ans après sa fondation, 13.400 aunes ont été fabriquées (15.812 mètres).

Du 30 octobre 1751 au 1^{er} août 1752, soit dix mois, fabrication de 15.180 aunes (17.912^m40).

Du 1^{er} août 1752 au 1^{er} août 1753, 34.250 aunes (40.215 mètres).

Du 1^{er} août 1755 au 1^{er} août 1754, 45.750 aunes (53.985 mètres).

Soit un total de 108.250 aunes. L'ensemble des transactions pour cette période porte sur 85.082 aunes.

Du 1^{er} août 1755¹ au 31 janvier 1759, les primes sont accordées. Les entrepreneurs transmettent alors à l'Inspecteur des Manufactures, pour son visa, l'état des pièces qu'ils ont présentées au préposé à la marque. L'ensemble de la production donne le tableau suivant :

PÉRIODES	Nombre des pièces	Observations
1 ^{er} août 1755 au 31 janvier 1756 ...	900	
1 ^{er} février 1756 au 31 juillet 1756 ..	929	
1 ^{er} août 1756 au 31 janvier 1757 ...	1.497	
1 ^{er} février 1757 au 31 juillet 1757...	750	de 30 aunes
	800	de 40 aunes
1 ^{er} août 1757 au 31 janvier 1758 ...	1.256	— —
1 ^{er} février 1758 au 31 juillet 1758 ..	1.295	— —
31 juillet 1758 au 31 janvier 1759 ..	2.936	

¹ Bien que la fabrication des toiles à voiles fût sévèrement surveillée à Beaufort comme ailleurs, le préposé au bureau de la marque ne reçut officiellement commission de l'Intendant pour la

Du 1^{er} février 1759 au 31 janvier 1761, date à laquelle la prime cesse d'être payée, les entrepreneurs reçoivent deux fois le maximum, ce qui indique que leur production se maintenait à un chiffre au moins égal.

Manufactures d'Angers. — A Angers, de 1748 à 1767, Bonnaire et Loizillon sont les seuls fabricants. En 1767, s'établit une autre manufacture.

Les documents sont beaucoup moins abondants qu'à Beaufort.

Les états fournis à l'Inspecteur en vue de la prime donnent ces quelques chiffres :

PÉRIODES	Nombre de pièces	Nombre d'aunes	Observations
1 ^{er} décembre 1756 à 1 ^{er} juillet 1757...	424	42.077 ½	
1 ^{er} juillet 1757 à 1 ^{er} janvier 1758	1.195	51.976	dont 117 pièces de prélarts non admises à concourir pour la prime.
1 ^{er} janvier 1758 à 1 ^{er} janvier 1759.....	»	»	
1759 :			
1 ^{er} semestre.....	1.210	48.400 ¹	
2 ^e semestre.....	»	»	
1760 :			
1 ^{er} semestre.....	»	»	
2 ^e semestre.....	1.000	44.729 ½	

De 1770 à 1773, Aubry adressait plusieurs rapports à l'Intendant. Ces rapports permettent d'établir pendant ces

surveillance et la marque des toiles à voiles que le 25 juillet 1755, avec des appointements particuliers fixés à 100 livres. Il devait tenir un registre spécial et fournir un relevé semestriel (A. I et L. C. 132.)

¹ A. I.-et-L. C. 114. Ce chiffre est établi en comptant la pièce à 40 aunes.

trois années l'état complet du mouvement commercial des deux manufactures d'Angers et de celle de Beaufort. Combien il eût été intéressant de pouvoir dresser un tableau¹ aussi complet pour tout le XVIII^e siècle !

Années	MANUFACTURES D'ANGERS				MANUFACTURE DE BEAUFORT	
	Bonnaire-Joùbert		Manufacture du "Cordon-Bleu"		Nombre de pièces marquées	Valeur en argent
	Nombre de pièces marquées	Valeur en argent	Nombre de pièces marquées	Valeur en argent		
1770 :						
1 ^{er} semestre...	876	62.020,16	413	29.075,4	621	43.718,8
2 ^e — ...	976	69.686	365	26.061	400	28.560
1771 :						
1 ^{er} — ...	798	53.625,12	368	24.739,12	631	42.403
2 ^e — ...	1.449	103.458	354	25.275	458	32.701
1772 :						
1 ^{er} — ...	640	43.008	224	13.396,16	?	15.915
2 ^e — ...	831	59.331	198	14.137,4	800	57.120
1773 :						
1 ^{er} — ...	735	49.392	235	15.792	2.068	7.179,12
2 ^e — ...	1.007	79.039,16	235	16.779	1.048	74.827,4

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Nous n'avons trouvé à peu près aucun document sur la production à cette époque. Cependant un rapport, adressé par le district d'Angers au Comité du Salut public donne :

Fourni à Brest.....	116.000	
— à Rochefort.....	39.000	155.000 ²

¹ A. N. F.¹² 564. Extrait de six rapports différents dressés par Aubry. La valeur en argent est exprimée en livres, so's, deniers.

² En aunes.

Deuxième année républicaine, jusqu'au 1^{er} thermidor :

Fourni à Brest.....	102.000	
— à Rochefort.....	66.000	208.000 ¹

Il y a en magasin 20.000 aunes. Ce chiffre est dit supérieur de 50.000 aunes à celui de 1770. En 1791, on fournit 784 pièces à bonnettes et en 1792, 478.

Un autre document indique que les manufactures réunies peuvent produire en moyenne 30.000 aunes de toile par mois, soit 360.000 par an (420.000 mètres).

XIX^e SIÈCLE

Manufacture Joubert-Bonnaire. — 1800. — 400 tisserands, 242 ouvriers divers, 6.000 fileuses à la campagne; 281 métiers.

Production : 470.000 mètres. Valeurs des produits fabriqués : 700 à 800.000 francs².

1803. 24 septembre. — 4.000 ouvriers tant au dehors qu'en dedans³.

Production : 500.000 mètres. Capital engagé : 1.200.000 francs.

1806. 11 janvier. — 2.000 ouvriers des deux sexes. 200 métiers.

Production : 250.000 mètres. Capital engagé : 600.000 francs⁴.

¹ En aune.

² Mémoire manuscrit fourni en 1812, conformément à une note ministérielle du 20 août, par les entrepreneurs au préfet. (Communiqué par M. J. Joubert-Bonnaire.)

³ *Almanach de M. et L.*, de 1803. — A. M. et L., série moderne, corr. administrative.

⁴ A. M. et L., série moderne, *idem*.

1810. — A Angers : 250 tisserands, fabricant chacun deux pièces par mois; 133 autres ouvriers divers (50 filassiers, 50 dévideuses, 4 ourdisseuses, 26 noueuses-trémeuses, 3 buandiers), 2.000 fileuses à la main à l'extérieur.

300 métiers répartis dans les ateliers.

Production : 5.400 pièces, de 50 mètres, soit 270.000 mètres.

A Beaufort : 170 tisserands, 145 ouvriers divers (50 filassiers, 50 dévideuses, 4 ourdisseuses, 16 trémeuses-noueuses, 25 laveuses, 5 buandiers), 1.000 fileuses à l'extérieur. 300 métiers.

Production : 3.600 pièces, soit 180.000 mètres.

L'ensemble de la production des deux manufactures s'élève à 450.000 mètres. Capital engagé : 1.000.000 francs..

— Valeur des objets fabriqués : 700 à 750.000 francs.

La marine impériale achète 350.000 mètres¹.

1814

PERSONNEL	Manufacture d'Angers		Manufacture de Beaufort	
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
1 ^o Filature à la main, au rouet et à la mécanique	3.000 ²	3.000	2.000	2.000
2 ^o Au tissage.....	250	250	170	150
3 ^o Aux apprêts et autres emplois.....	153	153	150	145
Nombre de métiers occupés ou prêts à « battre ».....	300	300	300	300

¹ Arch. de M.-et-L. Enquête ordonnée par Montalivet, ministre de Napoléon I^{er}. — Mémoire manuscrit cité ci-dessus.

² Ce tableau est extrait de A. M. et L. M (moderne).

PRODUCTION	Manufacture d'Angers		Manufacture de Beaufort	
	1 ^{er}	2 ^e	1 ^{er}	2 ^e
	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre
Toiles 3 fils { 1 ^{re} qualité.....	50	50	80	90
{ 2 ^e qualité.....	50	50	10	9
Toiles 2 fils. { 1 ^{re} qualité.....	200	200	45	40
{ 2 ^e qualité.....	60	60	50	35
Mêhs..... { doubles.....	150	150	105	97
{ plus forts.....	318	314	300	305
{ légers.....	300	180	55	90
Doublages.....	300	180	80	100
Prélarts.....	350	350	151	165
Totaux (pièces de 50 à 52 ^m)..	1.478	1.354	836	631

1813. — Production d'un semestre : 1.200 pièces, soit 60.000 mètres.

Production totale : 8.420 pièces valant 900.000 francs ¹.

1847. — 312 ouvriers, se décomposant en 250 hommes, 60 femmes, 2 enfants.

Valeur de la matière première : 3.375.000 francs. Valeur des produits fabriqués : 4.020.000 francs ².

Il n'est pas fait mention des fileuses. De même, le commerce des entrepreneurs ne comprend plus à cette époque exclusivement la toile à voile, mais aussi le chanvre et le lin bruts.

Autres manufactures. — 1803. — *M. Guichard aîné et M. Lesourd fils aîné*, à la Basse-Chaine :

20 métiers en activité ³.

¹ *Idem.*

² Statistique arrêtée par le Sous-Préfet le 8 avril 1813. A. M. et L. série M.

³ *Alm.* de 1803.

1812. — *MM. Guichard*, à l'Esvière ¹ :

250 à 300 fileuses et tisserands ; 30 à 36 métiers ; 15.000 kil. de filasse convertis en fil annuellement. Affaires annuelles : 50.000 francs. Fournisseur de la marine impériale.

1803. — *MM. Morel et Vilain*, au Cordon-Bleu : 20 métiers en activité ².

1847. — Inventaires des manufactures angevines, autres que celle de Joubert-Bonnaire ³.

	Manufacturiers	Valeur de la matière première	Valeur des produits fabriqués	Nombre d'Ouvriers			
				Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Chanvre, tissage, toiles à voiles..	Ad. Montaland.	250.000	288.000	135	25	3	163
Chanvre, lin, fil, Tiss, toiles à voiles	At. Hillaire....	125.000	175.000	40	50		90
Chanvre, lin, fil, Tiss, toiles à voiles	P. Guilhem....	125.000	175.000	52	18		70
Chanvre, lin, fil, Tiss, toiles à voiles	Fs. Lambrun...	224.720	312.750	100	230		330

1865. — Millet mentionne seulement deux fabricants de toiles à voiles : *MM. Joubert-Bonnaire* et *M. Trudelle* ⁴.

MATIÈRES PREMIÈRES

Une étude sur le mouvement commercial d'une manufacture serait incomplet si on ne recherchait aux époques

¹ Très probablement la même fabrique que la précédente mais changée de place. A. M. et L., M. États de situation des établissements industriels et commerciaux du département. Correspondance.

² *Statistique de la France*, publiée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Paris, imprimerie Nationale, 1850.

³ *Statistique de la France, op. cit.*

⁴ Millet de la Turtaudière, *Indicateur de Maine-et-Loire*, 1865.

correspondantes le prix de revient de la matière première, en l'espèce chanvre et fil. En 1754, le chanvre dans la région de Beaufort se paie 28 livres 5 sols (25 fr. 48), le cent (cent livres) ayant subi une augmentation de 5 livres sur l'année précédente (23 livres 5 sols ou 20 fr. 90).

Dix années plus tard, le *Tableau de la Généralité de Tours*¹ nous donne les prix suivants payés en Anjou en 1764, 1765 et 1766, pour un quintal de filasse :

Localités	1764		1765		1766	
	Qualités		Qualités		Qualités	
	fine	commune	fine	commune	fine	commune
	l s d	l s d	l s d	l s d	l s d	l s d
Angers...	39,14,7	27, 5,5	40	25	40	28,15
Saumur..	26,17,6	21,17,6	28,15	23,6,8	27,14,7	22,5,5
	46, 7,3	27, 9	30	30	53, 6	33,10
Baugé...	121	54,10	100,19,1	61,6,3	102,5,5	53,10

En 1790, la livre de filasse vaut de 12 à 14 sols à Beaufort².

Quant au fil, nous n'avons rencontré qu'un seul prix.

En 1790, on payait, à Beaufort :

Fil de brin éçu : 17 à 25 sols la livre, quelquefois plus, suivant la finesse.

Fil de brin blanc : 22 à 30 sols.

Fil de reparon éçu : 12 à 15 sols.

Fil de reparon blanc : 15 à 20 sols³.

PRIX ET TARIFS COMMERCIAUX. — LIEUX DE VENTE

Il est assez difficile aujourd'hui de connaître la valeur commerciale des productions des manufactures angevines. La destruction des pièces comptables, opérée à différentes

¹ A. I.-et-L. C. 336.

² A. M.-et-L. L. 546.

³ F. Bourdais, *Mémoire cité*.

époques pour désencombrer les bureaux, nous a privé de nombreux et précieux documents.

D'après un mémoire de 1564, les toiles à voile dites « olones », fabriquées à Locronan, en Bretagne, valent en 1545, 6 sols 8 deniers; en 1562, 13 sols 4 deniers la pièce¹.

En 1665, l'intendant du Languedoc, Dalliès de la Tour, écrit à Colbert, au sujet d'une fourniture de 30.000 aunes de toiles à voiles, que l'on demande 23 sols, mais qu'il pense obtenir à 20 sols l'aune².

En 1700, à Nîmes, la canne (1^m97) de toile à voile vaut 12 sols (0 fr. 89), ce qui met le mètre à 0 fr. 44³.

Dans sa première enquête, en 1751, après la fondation des Manufactures, Aubry déclare que l'entrepreneur ne sait quel prix il vendra sa marchandise. En se reportant aux états des pièces présentées aux bureaux de marques, on trouve que la pièce de toile à voile vaut en moyenne 69 livres en 1770 et que le prix moyen varie de 20 à 44 sols l'aune (soit de 0 fr. 95 à 2 fr. 08), mesure de Paris⁴. Ce prix n'a subi que peu de variations durant tout le XVIII^e siècle.

Bien peu de ces toiles restaient dans le pays et, quoique les corporations des mariniers de la Loire fussent importantes à cette époque, jamais ils n'auraient suffi à utiliser la production des Manufactures. Après quelques difficultés au début, les entrepreneurs d'Angers et de Beaufort reçurent des commandes pour la Marine Royale et la Compagnie des Indes, qui furent leurs meilleurs clients.

¹ F. Bourdais, *Mémoire cité*.

² *Correspondance administrative sous Louis XIV*, publiée par Depping, tome III, p. 718.

³ A. du Gard, H. 625, cité par d'Avenel, *op. cit.* En 1696, les marchands de Perpignan demandèrent le remplacement de cette mesure par l'aune (C^e Intendant à Cont. Général, pièce 1534).

⁴ En 1790, à Beaufort, les toiles de tout brin, autres que les toiles à voiles, valaient, suivant la finesse, de 28 à 40 sols l'aune et une pièce de 42 aunes coûtait de 56 à 80 livres.

En 1790, Bordeaux, Toulon, La Rochelle, Nantes, Brest, Marseille, Saint-Malo avaient des dépôts de leurs toiles et une grande partie passait encore à l'étranger. Lorsque la Convention requit les Manufactures pour le service exclusif de la Marine Nationale, à peu près seuls les ports de Brest et de Lorient reçurent les toiles des Manufactures d'Angers. A un moment donné cependant le port de Toulon, par suite de l'arrêt des manufactures de Strasbourg et d'Arles, reçut un envoi qui fut jugé bien supérieur à ce qui avait jusque-là été fourni par les autres manufactures.

V. DAUPHIN.

(A suivre.)





Le Fureteur angevin

(Suite)

QUESTIONS

64 — LA RUINE (*Paineau*, dit le père).

Il existe un roman d'Alexandre Dumas, avec collaboration du marquis de Cherville, sous le titre *Le Père La Ruine*. Tout au moins a-t-il été signalé dans les notices nécrologiques sur M. de Cherville (mai 1898). S'agit-il là du père Paineau, dit la Ruine, de Maulévrier, soldat vendéen fort connu ? (V. *Dict. de M.-et-L.* de C. Port.)

R. V.

65 — MARCONNAY (O. de).

Qu'est-ce qu'un nommé Louis Olivier de Marconnay (ou Maconnay), auteur *angevin* de *Remerciements de Candide à M. de Voltaire* ? (1760, in-8, de 30 p.)

E. P.

66 — VIN D'ANJOU (Le).

Je crois qu'il serait fort intéressant de rassembler les opinions émises autrefois sur nos vins d'Anjou. De même

qu'un anonyme, qu'on suppose l'abbé Rangeard, publia dans les *Affiches*, au XVIII^e siècle, une Épître où il célébrait le vin dont on

.... admire la clarté
A la délicatesse égale,
La douce vapeur qu'il exhale,
La sève et la légèreté....

d'autres écrivains ont chanté nos crus réputés de tous temps. Autant que possible il ne faudrait reproduire que les textes antérieurs au XIX^e siècle et, s'ils étaient trop longs, les analyser ou indiquer l'auteur et la source.

F. A.

67 — SAINTE BABILLARDE DES PONTS-DE-CÉ.

Dans l'église Saint-Maurille des Ponts-de-Cé se remarquent des stalles acquises par le premier curé concordataire, M. Gazeau, et provenant de l'abbaye de la Haie-aux-Bons hommes.

On sait que l'une des miséricordes de ces stalles a pour motif décoratif une religieuse joufflue dont les lèvres sont percées et closes par un énorme cadenas. Cette image est vulgairement connue sous le nom de sainte Babillarde.

Il nous apparaît qu'il doit être fait, entre autres interprétations, un rapprochement entre les deux pierres dites « des bavardes », conservées l'une à Strasbourg et l'autre à Orléans; cette dernière fut toutefois découverte il y a moins de dix années.

Y aurait-il parmi les peintures et les sculptures dont sont couvertes nos églises angevines d'autres figurations anciennes de ce « silence » qui était la base des règles monastiques ?

V. D.

68 — PONT BOURGUIGNON.

La route départementale actuelle, n° 161, de Paris aux Sables-d'Olonne, traverse en outre, sur toute sa longueur, la ville des Ponts-de-Cé et l'on sait que quatre ponts d'inégale longueur se rencontrent sur un peu moins de quatre kilomètres.

Le premier de ces ponts traverse l'Authion et porte le nom de « Pont Bourguignon ».

Le nom en est très ancien et une transaction du xv^e siècle, dont le titre est conservé dans l'un des recueils de pièces de la section des Manuscrits de la bibliothèque d'Angers, consacre ce nom d'une façon indiscutable.

Ce pont, jusqu'à la dérivation de l'embouchure de l'Authion, au-dessus de Sainte-Gemmes, était fort modeste. Il ne comprenait que deux voies de décharge, destinées à lui permettre de résister à la pression des eaux en cas d'inondation en amont et non à un écoulement régulier.

Quelque érudit connaît-il l'origine de ce nom ?

V. D.

69 — LA FAYETTE (Madame de) aux Ponts-de-Cé.

M. Godard-Faultrier a noté, légende ou vérité historique, dans l'article Ponts-de-Cé qu'il a donné à l'ouvrage du baron de Wismes, le *Maine et l'Anjou*, le prétendu séjour, en vertu d'une lettre de cachet, de M^{me} de La Fayette, mère du célèbre général, au couvent des Cordelières des Ponts-de-Cé, entre 1758 et 1772.

Même après un retour à la cour, la grande dame serait revenu séjourner quelque temps en ce couvent.

Les documents sur le couvent des Cordelières des Ponts-de-Cé ne sont pas très abondants. Ils ont été presque tous utilisés par M. l'abbé Bretaudeau dans son *Histoire des Ponts-de-Cé*.

Toutefois sur cette anecdote il serait préférable d'avoir des précisions autres que celles fournies par une parente de la supérieure des Cordelières de cette époque, M^{me} Rabouin.

V. D.

70 — BERTRAND OGERON.

Cél. Port a retrouvé le lieu de naissance du vaillant conquistador angevin, Bertrand Ogeron, dont le nom est commémoré par une plaque de marbre dans l'église Saint-Séverin, à Paris. « Mais, ajoutait C. Port, Rochefort-sur-Loire (où il est né) attend encore qu'on veuille honorer de ce nom-là ou sa mairie ou son église. » Depuis que ces lignes ont été écrites qu'ont fait les Angevins en l'honneur de leur compatriote ?

Étienne PORT.

71 — MESURES ANCIENNES ANGEVINES.

Une note manuscrite sur le registre paroissial de Meron, à la date de 1751, dit que « 12 boisseaux, mesure du prieuré de Montreuil-Bellay, valent à mesure de Saumur 12 boisseaux 3 quarts, réglé par jugement de 1604 ».

Ou peut-on trouver des renseignements exacts sur la valeur des mesures en Anjou aux xvi^e et xvii^e siècles ?

P.

72 — ARNAULD (Antoine et Nicole).

Antoine Arnauld et Nicole firent, en 1671, un voyage en Anjou. L'auteur de la *Vie d'Antoine Arnauld*, raconte sommairement ce voyage, en s'appuyant sur une « Relation manuscrite du voyage d'Angers ». Ce document, suivant le

même auteur, comprenait une trentaine de pages. Serait-il impossible de retrouver cet écrit ?

F. UZUREAU.

73 — LES DENTS ET L'AMOUR.

Dans le Pays des Mauges, les *farceurs de campagne* appellent en plaisantant le mal de dents *mal d'amour*.

On dit familièrement :

Grand mal de dents
Engendre gens.

On dit aussi d'un enfant dont les dents poussent de bonne heure :

Riche en dents,
Riche en parents;

ce qui signifie, d'après l'interprétation donnée dans le pays même, que le poupon aura bientôt un petit frère.

Ce lien mystérieux, qui existe entre les dents et l'amour, il semble que d'autres que les Mauges en aient accepté la croyance. Ainsi peut-on lire dans les *Voix de Ville*, recueil de 1576, une chanson dont un couplet porte :

M'empoigne et m'embrasse,
M'a fait un enfant,
Gaudinette, je vous aime tant !
Aussi m'a guérie
Du grand mal de dents,
Gaudinette, je vous aime tant !

Quelqu'un saurait-il indiquer d'autres textes, et de préférence des textes angevins, pouvant aider à expliquer cette tradition ? De cette tradition, quelqu'un a-t-il trouvé l'équivalent dans des croyances antiques ?

H. C.

RÉPONSES

14 — RABELAIS ET L'ANJOU.

Dans un des derniers *Fureteurs*, j'ai posé plusieurs questions pour inviter le lecteur bénévole à donner son avis sur l'interprétation de divers textes de Rabelais.

L'une des questions portait sur M. de Maulevrier, dont il est question à trois reprises.

Or, depuis que j'ai posé cette question, j'ai trouvé aux Archives départementales de Maine-et-Loire, G. 1045, registre du chapitre de Montsoreau, la note suivante : « Ce dit jour, 15 juillet 1544, décède M. le capitaine Maulevrier ».

Sait-on ce qu'était ce capitaine Maulévrier ? Il y aurait peut-être là un jalon dans l'explication du texte rabelaisien.

V. D.

14. — RABELAIS ET L'ANJOU (Doué, lieu d'impression).

Il est très rare de rencontrer un exemplaire du *Rabelais réformé*. On en trouve un dans le catalogue des livres anciens rares et précieux provenant de la bibliothèque du célèbre libraire-paléographe A. Claudin. La vente a eu lieu à l'hôtel Drouot du 1^{er} au 7 juillet 1914. L'exemplaire porte bien A. Doué « *De l'Imprimerie / par Firmin Ruffin, Impr. et libraire / Juré, demeure. à la Colombe / MDCXX, in-8, de 178 p. ch. — et le savant bouquiniste, qui l'avait classé parmi les ouvrages imprimés en Anjou, y avait inscrit la note : « Seul livre cité (de cette impression). Caractères de Saintes. »*

Qui nous dira ce qu'était ce *Ruffin* et où se trouvait la *Colombe* ?

F. A.

37 — POTERIES SIGNÉES.

A ajouter aux listes précédentes :

PATERNIANI, signat d'un petit vase rond samien (place du Ralliement, église Saint-Maimbœuf, avril 1879.) — PATERNVS FA... signat. d'un potier (Frémur). — PEN (*Pent*), signat. d'un potier gallo-romain (rue Chaperonnière, Angers, 1881). — OF PRIM, signat. potier gallo-romain, gare d'Angers (1848). — OFFPRIMI, *id.*, fragment (rue de l'Aiguillerie, 1881). — PRISC.I.MI. sign. sur le fond d'un joli petit vase samien rond (place du Ralliement, église Saint-Maimbœuf, av. 1879).

E. P.

46 — CONTADES.

Louis-Gabriel-Marie de Contades est né à Angers, le 11 oct. 1759. Il est porté, sur un tableau généalogique de la famille Constantin de la Lorie, comme marié en 1786 et son premier enfant, Julie (mariée au baron René de Champellévrier), naquit le 24 juillet 1787, d'après la notice sur les Contades insérée dans la généalogie des Pairs de France.

DE LA FRÉGEOLIERE.

53 — SAINT HERVÉ.

Célestin Port dit, en effet, que le corps de saint Hervé fut déposé dans l'oratoire de l'île de Chalennes, où il aurait été retrouvé en 1860 et recueilli.

L'histoire fait une allusion évidente aux faits suivants conservés par la tradition.

En 1860, on aurait trouvé dans la chapelle de Saint-Hervé, les uns disent sous l'autel, les autres dans le mur du nord, un squelette, que la foi populaire a tout de suite identifié avec les reliques du saint. Une émotion toute locale s'éveilla, mais ne trouva pas matière à s'étendre. Les ossements disparurent en effet nuitamment

Ils auraient été transportés par M. le chanoine Coubard, curé de Saint-Maurille de Chalennes, aidé de son sacristain, et transportés dans la chapelle privée de la propriété des Deux-Croix, commune de Chalennes, qui appartenait à M. Coubard.

Il existe encore sous l'autel de la chapelle des Deux-Croix quelques ossements effrités, enfermés dans une grossière enveloppe de toile et que la tradition identifie avec le squelette de la chapelle de l'île et avec les reliques de saint Hervé, sans autre preuve, d'ailleurs.

G. D.

55 — RENÉ D'ANJOU ET SES DESCENDANTS.

Le roi René épousa Isabelle, fille aînée de Charles II, duc de Lorraine; après la mort de son père, cette princesse devint elle-même *duchesse de Lorraine*.

Yolande d'Anjou, fille de René et d'Isabelle, fut à son tour *duchesse de Lorraine*, après la mort de sa mère. Son fils René II et tous les descendants mâles de celui-ci sont successivement ducs de Lorraine jusqu'à François II, marié à Marie-Thérèse, qui devient *empereur d'Autriche et d'Allemagne* sous le nom de François I^{er}.

Léopold II, leur fils, succéda à son père sur le trône impérial. Il eut pour fils l'empereur François II, grand-père de l'empereur actuel d'Autriche, *François-Joseph*.

Ce dernier descend donc en ligne directe du roi René d'Anjou

F. UZUREAU.

56 — LA BAUMETTE.

C'est le matin du 13 mars 1794 que Gouppil partit d'Angers avec 76 prêtres nivernais et angevins, qu'il devait conduire à Nantes.

Le bruit courut en Anjou et on a souvent écrit que Gouppil avait noyé un certain nombre de ces ecclésiastiques en passant à la Baumette. C'est une légende. Voici mes preuves :

1^o On trouve aux archives de Maine-et-Loire (série L, n^o 1124) une pièce émanant du Comité révolutionnaire de Nantes, qui montre que le 15 mars Gouppil remit les 76 prêtres entre les mains du Comité.

2^o Il existe aux Archives municipales de Nantes une pièce signée : « Les 72 détenus vis-à-vis de la Sécherie », adressée au Comité révolutionnaire et ainsi conçue : « Il est mort, ce matin, un des 76 prêtres de la Nièvre, dont 15 d'Angers, détenus vis-à-vis du poste, dans un bâtiment hollandais. C'est le quatrième qui succombe en six jours ».

3^o Le 24 décembre 1794, Pinson, Besnard et Legros, « voituriers par eau », qui avaient conduit les bateaux, déclarèrent à l'un des juges de paix d'Angers que le 15 mars les 76 prêtres avaient été remis au Comité révolutionnaire de Nantes, qui les avait, le même jour, à 10 heures du soir, fait renfermer dans une galiote hollandaise.

4^o Il y a plus. Le 23 avril 1795, six des prêtres nivernais, échappés à la mort repassèrent à Angers, se rendant dans la Nièvre. L'un d'eux, l'abbé Imbert, devint curé de la cathédrale et doyen du chapitre de Nevers. Sur la demande de ses amis, il écrivit le récit de son voyage de Nevers à Brest, accompli dans les premiers mois de 1794. Son récit a été publié en 1874 dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*. — Un autre prêtre nivernais, l'abbé Durand, échappé lui aussi à la mort, a composé une seconde relation, que l'on trouve dans la *Revue du Monde catholique* (mars 1899).

Ces deux ecclésiastiques ne parlent nullement de noyades à la Baumette et disent que tous, au nombre de 76, arrivèrent à Nantes le 15 mars 1794.

F. UZUREAU.

57 — PRISON DU CARMEL.

Non, le couvent du Carmel ayant été converti en prison, le 5 mai 1794, postérieurement à la cessation des fusillades. C'est là que furent transférées les femmes détenues au Séminaire. Dépositions faites devant Macé des Bois, juge au Tribunal d'Angers, le 13 brumaire an III, par Étienne Bardou, et le 5 frimaire suivant, par Hyacinthe Vigé, veuve Besson, administrateurs de la prison des Carmélites, déclarant qu'ils avaient été nommés administrateurs de la prison du Séminaire et qu'ils le sont devenus de celle des Carmélites lorsque les détenues du Séminaire y ont été transférées.

L..

57 — PRISON DU CARMEL.

Le 26 mars 1794, on commença à emprisonner les femmes dans les bâtiments du Grand-Séminaire (aujourd'hui le *Musée*) et ce sont ces prisonnières qui le 4 mai suivant furent transférées au Carmel. Comme la dernière fusillade du Champ-des-Martyrs eut lieu le 16 avril 1794, il est donc impossible que la prison du Carmel ait fourni un contingent à ces exécutions.

Depuis le 18 juillet 1793, jusqu'à la fin du mois d'avril 1794, l'ancien couvent du Carmel fut occupé par l'« hospice des enfants trouvés », dits « enfants naturels de la patrie ».

F. UZUREAU.

59 — EUSTOCHIUS, évêque d'Angers.

Vers la fin du règne de Clovis, l'archevêque de Tours (Licinius), l'évêque de Rennes (saint Melaine) et l'évêque d'Angers (*Eustochius*) écrivirent à deux prêtres bretons une

lettre commune, qui a été publiée par M^{re} Duchesne dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (janvier 1885).

F. UZUREAU.

63 — CHANTOCEAUX (Antiquité de).

L'antiquité de Champtoceaux est attestée par de nombreux textes. C. Port en a cité en abondance. Ses notes manuscrites en comprennent d'autres, particulièrement celui de Grégoire de Tours : « *Sellense Castrum* » (556-561), dans *Hist. Fr.*, IV, 18; — et ceux-ci : « *Et porto illo qui dicitur Sellis immoque et vogatio super fluvio Ligeris* ». 651. (Dipl. de Sigebert III. Pardessus. Dipl. ch. II, 94.) — « *Sellus castrum super fluvium Ligeris*. 768. (Chron. Fred. IV, 134-135.) — « *In castro quod dicitur Sels* ». 768. (ann. Eginhard). « *Ietbaldus, tunc castri celsi princeps* ». 1080. (D. Morice, Pr. col. 451.)

La question posée par notre correspondant au sujet d'un évêché au VI^e siècle dans cette ville trouve sa réponse dans le mémoire dont M. Longnon donna lecture à la Société des Antiquaires de France dans la séance du 12 juillet 1876, intitulé : *Chantoceaux, siège d'un évêché au VI^e siècle*. Le sujet a été repris par M. Richard, archiviste de la Vienne, et plus tard l'abbé G. Durville a publié une étude intitulée : *Chateau-Ceaux au VI-VIII^e siècle*. (Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, 1898.)

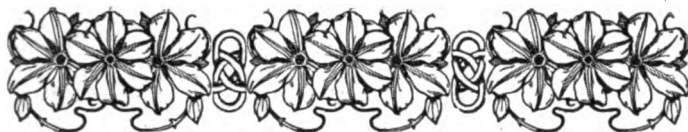
Une note manuscrite de C. Port résume la question : « Longnon a démontré très bien à mon avis qu'il faut reconnaître dans Chantoceaux le *castrum sellense* de Grégoire de Tours et le *Sellus* de Frédégaire. Le duc Austrapius, quittant la cour de Clotaire I^{er}, entra dans le clergé et, ordonné évêque, résidait dans son domaine de *castrum sellense*, quand il périt dans une rébellion de Téobald (v. Longnon). En 768, la reine Bertrade s'y réfugia, *ad sellus castrum*

super fluvium Ligeris. Pépin l'y rejoint et y reçoit les ambassadeurs d'Almansor, le calife de Badgad, ce qui justifierait les légendes sarrasines (*muri sarraceni*, dont parlent une charte du XIII^e s. et d'autres textes. V. *Dict. de M.-et-L.*). Le calife est désigné par Frédégaire : « *Amormuni, rex sarracenorum...* »

Voir, en opposition, je crois, à la thèse de Longnon le mémoire de l'abbé Jarlit : « *Autropius et le Sellense* », dans les *Mém. des Ant. de l'Orient*, 2^e série, t. VIII, 1885. »

Et. P.





Ephémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

AOÛT

Mercury. — Visible le matin, à l'est, principalement du 1^{er} au 10, sa plus grande élongation étant le 5.

Se lève le 5 à 2^h 55^m.
— — 15 à 3^h 17^m.
— — 25 à 4^h 21^m.

Venus. — Visible le soir à l'ouest.

Se couche le 5 à 20^h 53^m.
— — 15 à 20^h 30^m.
— — 25 à 20^h 7^m.

Mars. — N'est plus pratiquement observable.

Jupiter. — Visible toute la nuit à l'est le soir, et à l'ouest dans la deuxième partie de la nuit.

Se lève le 5 à 19^h 39^m.
— — 15 à 18^h 53^m.
— — 25 à 18^h 10^m.

Passe au méridien, le 5, à 0^h 24^m.
 — — 15 à 23^h 35^m.
 — — 25 à 22^h 50^m.

Saturne. — Redevient visible à l'est dans la deuxième partie de la nuit, dans la constellation du Taureau.

Se lève le 5 à 0^h 52^m.
 — — 15 à 0^h 21^m.
 — — 25 à 23^h 45^m.

Uranus. — Visible toute la nuit dans le Capricorne.

Se lève le 5 à 12^h 12^m.
 — — 15 à 18^h 32^m.
 — — 25 à 17^h 51^m.

Neptune. — Presque pas observable.

Phénomènes à observer

5 août. — Plus grande élongation de Mercure, le matin.

6 août. — Conjonction de Vénus et de Mars, à 2 heures. A observer le 5, dès le coucher du soleil; les deux autres seront déjà très rapprochés.

Conjonction de Jupiter et de la Lune à 10 heures, Le phénomène sera remarquable, nous engageons vivement nos lecteurs à l'observer.

11 août. — C'est à cette date que les Perseides sont les plus denses.

21 août. — *Eclipse totale de soleil.* — Cette éclipse ne sera totale en Europe que pour la Norvège, la Suède et la Russie occidentale. En France nous ne la verrons que

partielle; les 6/10 environ du soleil nous seront cachés par la Lune.

Voici en temps légal les principaux éléments de cette éclipse pour Paris :

Premier contact 11^h 5^m 30^s.

Plus grande phase 12^h 17^m 48^s.

Dernier contact 13^h 27^m 54^s.

Suivant le lieu où le lecteur se trouvera, à cette époque, il aura l'heure du phénomène en ajoutant, ou retranchant, la longitude de son séjour aux heures ci-dessus. Il l'ajoutera, s'il se trouve à l'ouest de Paris, et la retranchera, s'il est à l'est. La différence de longitude aura préalablement été convertie en heures, minutes et secondes en observant que :

1 heure vaut 15^o.

1 minute de temps vaut 15 minutes d'arc.

1 seconde de temps vaut 15 secondes d'arc.

Exemple : Calculons les heures correspondantes aux heures ci-dessus données, pour un observateur placé à Nantes.

Longitude Nantes 3^o 53' 15".

Longitude exprimée au temps 0^h 15^m 33^s.

Nantes étant à l'ouest de Paris, j'ajoute 0^h 15^m 33^s aux heures données pour Paris et j'obtiens :

Premier contact 11^h 20^m 63^s ou 11^h 21^m 3^s.

Plus grande phase 12^h 32^m 81^s ou 12^h 33^m 21^s.

Dernier contact 13^h 42^m 87^s ou 13^h 43^m 27^s.

SEPTEMBRE

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Étoile du soir, mais difficilement observable car elle sera basse sur l'horizon. La rechercher à l'ouest.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible vers l'ouest dans la première partie de la nuit.

Se couche le 6 à 2^h 36^m.

— — 16 à 1^h 52^m.

— — 26 à 1^h 10^m.

Saturne. — De plus en plus visible à l'est dans la deuxième partie de la nuit dans les Gémeaux.

Se lève le 6 à 23^h 2^m.

— — 16 à 22^h 26^m.

— — 26 à 21^h 48^m.

Uranus. — Visible presque toute la nuit.

Se couche le 6 à 2^h 10^m.

— — 16 à 1^h 29^m.

— — 26 à 0^h 44^m.

Neptune. — Pratiquement inobservable.

Phénomènes à observer

2 septembre. — Conjonction de Jupiter et de la Lune, à 11 heures, observer le rapprochement des deux astres dès la nuit venue.

10 septembre. — Occultation des Pléiades. Voir pour ce beau phénomène les précédents numéros de la *Revue*.

Cœleno sera occultée le 10 de 23^h 10^m à 23^h 34^m.

Astérope I — — 23^h 39^m à 0^h 44^m le 11.

Maïa — — 23^h 45^m à 0^h 13^m le 11.

Les étoiles disparaîtront derrière le bord éclairé de la Lune qui sera près de son dernier quartier, et réapparaîtront derrière le bord obscur. Le phénomène peut fort bien être observé avec une simple jumelle; le spectacle de l'étoile surgissant brusquement dans la nuit, derrière le bord invisible de notre satellite est des plus impressionnants.

23 septembre. — Equinoxe d'automne, à 21^h 34^m.

Position des Constellations pour la première partie de la nuit

Au N.-E. — Pégase et Andromède se lèvent.

Au N. — Au zénith, le Dragon, puis vers septembre, le Cygne. Plus bas, la petite Ourse.

Vers le N.-O. — La grande Ourse.

A l'O. — Le Lion, puis plus tard, le Bouvier.

Au S. — Au zénith, la Lyre avec Véga, la Couronne Boréale et près de l'horizon, le Scorpion avec la rouge Antarès.

Au S.-O. — La Vierge avec l'Épi.

E. CHÉREAU.

(A suivre.)



The first of these is the fact that the United States is a young nation, and that its history is still in the making. The second is the fact that the United States is a large nation, and that its history is the history of a vast and diverse people.

The third is the fact that the United States is a nation of immigrants, and that its history is the history of a people who have come from many different parts of the world. The fourth is the fact that the United States is a nation of pioneers, and that its history is the history of a people who have gone out to conquer a new world.

The fifth is the fact that the United States is a nation of freedom, and that its history is the history of a people who have fought for the right to live in peace and harmony. The sixth is the fact that the United States is a nation of progress, and that its history is the history of a people who have always been looking for a better way of life.

The seventh is the fact that the United States is a nation of hope, and that its history is the history of a people who have always believed in a better future. The eighth is the fact that the United States is a nation of love, and that its history is the history of a people who have always been united by a common bond of affection.





Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1914

Pression barométrique. Moyenne : 762^{mm},32 ; minimum, 753^{mm},30, le 6, à 7 heures du soir ; maximum, 767^{mm},79, le 13, à 8 heures du soir ; écart extrême, 14^{mm},49.

Température. Moyenne (sous l'abri) des minima, 8°,75 ; des maxima, 18°,32 ; (sans abri) des minima, 8°,41 ; des maxima, 22°,96 ; des maxima (boule noire), 25°,67 ; (sur le sol gazonné) des minima, 7°,83 ; des maxima, 32°,21 ; d'eau de source, 11°,62 ; du mois, 14°,40. Sous l'abri : minimum absolu, 3°,8 le 9 ; maxima absolu, 31°,2 le 22. Sans abri : minima absolu, 3°,7 le 9 ; maxima absolu, 38°,0 le 22 ; maxima absolu (boule noire) 42°,2 le 22 ; (sur le sol gazonné), minima absolu, 1°,8 le 28 ; maxima absolu, 49°,8, le 22.

Humidité relative moyenne du mois, 69 ; minima, 32, le 22, à 1 heure du soir ; maxima, 95, les 6, 8, 10, 29, à 7 heures du matin et 4 et 7 heures du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,57 ; moyenne diurne la plus faible 0,0, le 21, la plus forte, 10,0, les 1^{er}, 4, 7, 11, 24, 27, 30.

Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 161 heures environ.

Pluie totale du mois, 18^{mm},4, en 12 jours appréciable au

pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 4,0 le 5. Evaporation, 96^{mm}10.

Fréquence des vents : 2 jour du N. ; 4 jour du N N-E ; 7 jours du N-E ; 3 jours de l'E. N.-E ; 1 jour de l'E. ; 1 jour du S ; 7 jours de l'W S.-W. ; 1 jour de l'W N-W ; 5 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^m2 ; moyennes diurnes : la plus élevée, 11^m6, le 5 ; la plus faible, 2^m0, le 19. Vitesse maximum du vent, 19^m9 par seconde, le 5 à 3 h. 45 du soir (vent WS-W.)

Gelée blanche le 9. Rosée les 1, 2, 3, 9, 10, 13, 14, 15, 22, 28. Arrivée du loriot, le premier.

Orage de l'E au S S-W, de 5 h. 58 à 6 h. 20 du soir, le 17.

A. CHEUX.





Chronique

Le 28 mai s'est ouverte l'Exposition des Roses, organisée place de Lorraine par la Société d'Horticulture d'Angers et de Maine-et-Loire et installée sous une immense tente admirablement aménagée par les soins de la maison Bordereau.

La matinée a été consacrée aux opérations du jury, opérations d'autant plus délicates que les exposants étaient nombreux et que les variétés exposées se recommandaient toutes par leur beauté et par leur charme à l'attention des connaisseurs.

A midi, un déjeuner intime a réuni, dans les somptueux salons de l'Hôtel d'Anjou les organisateurs de l'Exposition, les membres du jury et les membres de la presse angevine.

Au dessert, M. L.-A. Leroy a pris la parole pour adresser à tous des éloges mérités. Il constate avec plaisir que les exposants ont répondu en grand nombre à l'appel des organisateurs et que les membres du jury, auxquels il est heureux de rendre hommage, ont jugé en toute indépendance et en toute sincérité. M. Leroy adresse également ses compliments les plus chaleureux à tous ses collaborateurs et notamment au secrétaire-général et au trésorier. La presse non plus n'est pas oubliée et c'est en termes les plus aimables que M. Leroy la remercie. En terminant l'honorable président fait un très délicat éloge de ses deux vice-présidents, M. Gaston Allard, qui est beaucoup connu des étrangers et pas assez, à cause de sa trop grande modestie, de ses compatriotes, et M. Verrier-Cachet, qui a contribué avec tant de gracieuseté à la décoration de l'Exposition.

M. Bouvet, secrétaire-général, donne alors lecture du palmarès et M. Lemoine, de Tours, en son nom et au nom de ses collègues

du jury, félicite la Société d'Horticulture et les exposants de leur succès. Il constate que cette Exposition est l'une des plus complètes et des plus belles qu'il ait vues et il lève son verre à M. L.-A. Leroy, à ses collaborateurs et aux exposants.

Le déjeuner terminé les convives se sont rendus place de Lorraine, où ils ont reçu MM. Lasserre, préfet de Maine-et-Loire; Bodinier, sénateur, président du Conseil général; Bernier, adjoint au Maire d'Angers, auxquels ils ont fait les honneurs de l'Exposition.

Nous ne saurions mieux dire le charme de cette exposition que ne l'a fait M. Roger Dardenne par les lignes suivantes parues dans le *Petit Courrier* sous le titre : Une visite à l'Exposition :

L'Exposition que je viens de visiter est surtout consacrée aux roses, mais on y voit aussi beaucoup d'autres fleurs. Et, comme la même espèce offre de multiples variétés, il faudrait la compétence d'un horticulteur pour décrire avec précision les parterres de ce jardin improvisé.

Que puis-je, moi profane, qui me sentais plein de surprise devant ces plantes dont je ne connaissais pas les noms exacts, sinon essayer de traduire le plaisir que j'ai éprouvé à la vue de ces chefs-d'œuvre naturels. Jamais je n'aurais cru qu'il existait tant de sortes de fleurs et jamais je n'ai tant regretté mon ignorance.

J'ai promené mon admiration étonnée devant des roses de toutes nuances : les unes veloutées, rouges, ardentes et faites, semble-t-il pour s'épanouir au soleil de midi; d'autres, laiteuses, profondes, opalines, dont le parfum troublant ne peut être goûté que dans le silence des nuits; d'autres encore, pâles, finement teintées de rose, fleurs d'automne et de mélancolie; d'autres enfin, humbles, diaphanes, malades et qui sourient pourtant d'un sourire triste et mouillé de larmes.

Ailleurs, voici des pivoines, soyeuses, celles-là rouges comme la pourpre ou le sang et celles-ci que leur blancheur rend semblables à des coupes d'argent

Puis voici des fuchsias aux boules minuscules, des géraniums qui teintent leurs pétales de carmin ou de gomme-gutte, de sveltes glaïeuls, des iris hautains, des anémones doubles, des renoncules de Turquie, colorées en jaune soufre, des péléargoniums...

Plus loin ce sont les hortensias énormes, majestueux, impériaux et qui se parent de nuances douces, le bleu, le rose, le blanc.

Dans des vases les delphinium présentent toute la gamme des bleus.

Les pois de senteur sont divers de livrée. En voici un bleu foncé,

un dont le fond blanc est rehaussé de vives touches de carmin; un autre est groseille, un autre a des reflets chamoisés.

On a consacré un emplacement spécial aux orchidées, ces fleurs étranges, fouillées, découpées, dont certaines paraissent être vivantes, tant elles évoquent l'idée de quelque monstre informe que la nature se serait pluë à revêtir des plus vives couleurs.

Les visiteurs s'arrêtent longuement dans cette section, surtout devant les anthurium aux larges feuilles d'un rouge corail et devant les nepenths, dont les feuilles ont la forme d'une corne d'abondance.

Une coquette installation de magnifiques corbeilles et de ravissants décors de table en orchidées, présentées avec un goût exquis par M. Garnier-Defois, le fleuriste bien connu de la rue des Lices, a particulièrement retenu l'attention des visiteurs.

M. Garnier avait, en outre, agrémenté son exposition d'une jolie couronne de roses et d'un choix merveilleux d'œillets aux coloris délicats.

Nos félicitations à la maison Garnier pour son exposition vraiment remarquable et qui a obtenu, du reste, un premier prix.

Vous verrez aussi à l'exposition de magnifiques légumes, des artichauts, des navets, carottes, radis, choux, salades, des fraises superbes et des asperges d'une grosseur stupéfiante. Il y a même un stand consacré aux produits chimiques et un à la coutellerie.

Rendre justice aux exposants est facile. Il suffit de les citer, car tous ont rivalisé de goût et d'art. Le palmarès est suffisamment probant à cet égard.

Nommons donc, et chacun voudra bien trouver avec cette brève mention le tribut d'éloges qui lui est dû :

MM. Maron et ses fils, de Brunay (S.-et-O.) et Guttin, d'Argenteuil, pour leurs orchidées et spécialement leurs anthuriums. Pour ses orchidées aussi, il faut féliciter M. Barbot d'Angers, dont la collection a été très remarquée, comme l'ont été les caladiums à M. de Chitray. La maison Cayeux et Lacler, de Paris expose des pieds d'alouette et des pivoinés. M. Ed. Boyer a une superbe collection de roses coupées; M. René Chedanne, des plantes vivaces et fleurs variées de toute beauté. Fort belles sont aussi les rosés coupées de MM. Chedanne et Pajotin. M. Lepage a des semis et des rosés. Des roses aussi sont exposées par M. Dubois-Gourand et M. Onillon, qui montre également des clématites. Ces trois collections sont fort appréciées. M. Morin expose de très beaux bégonias.

On a beaucoup remarqué les diverses plantes réunies par M. Verrier, l'horticulteur bien connu et dont les serres sont si bien garnies. La maison Boyer a été mise hors concours pour ses pélargoniums; c'est dire la beauté des spécimens exposés. Hors concours aussi M. Fremont pour ses roses coupées, distinction bien méritée d'ailleurs par

la beauté des produits. Et n'oublions pas M. Fargeton dont les hortensias et les rhododendrons ont fait l'unanime admiration.

Nommons encore M. Pinson avec ses bégonias et géraniums, MM. Manceau, Rozé, Maurice Thomas et René Girard, qui présentent des géraniums, glaïeuls, iris, pivoines, fuchsias; M. Louis Landais (pivoines), M. Vilmorin et sa jolie collection de pois de senteurs, M. Chailain de la Ménittré et ses pélargoniums; MM. Levavasseur et Courant et Moranville et leurs roses coupées; M. Girard avec ses hortensias qui atteignent 0^m35 de diamètre et 1 mètre de circonférence; enfin les fruits et légumes de l'Union des Maraîchers.

Tous les exposants ont réuni des produits d'une rare beauté et qui attestent les soins et la science avec laquelle travaillent nos horticulteurs et nos maraîchers. Sans aucun doute, le jury a dû être fort embarrassé pour établir des différences entre tant de belles choses. Que ceux que nous aurions bien involontairement oubliés dans cette nomenclature trouvent d'avance et nos excuses et l'assurance que nous avons apprécié leurs efforts et leurs mérites.

Et, pour terminer, nous ne saurions mieux faire qu'engager tous nos concitoyens à aller visiter cette exposition. Ils donneront ainsi un témoignage de sympathie à la Société d'Horticulture, à qui elle fait grand honneur, aux exposants qui méritent grandement les encouragements du public. Tous emporteront de cette symphonie de couleurs et de parfums une impression durable, le souvenir de quelques minutes vécues dans une ambiance de beauté. N'est-ce point assez rare pour valoir d'être recherché ?

* * *

La Société Maine-Anjou a organisé, du 21 au 25 mai, sur la place Laroche foucauld - Liancourt, une très belle exposition de machines agricoles et un très intéressant concours des élèves mâles et femelles inscrits au Herd-Book.

Installé dans le cadre magnifique de la place Laroche foucauld, le Concours formait une attraction de premier ordre. Par une ingénieuse combinaison, il était clos du côté de la Maine par un treillage artistique qui n'arrêtait en rien la vue sur le magnifique panorama de la ville. Un buffet très soigné y avait été installé et la vue sur les quais, la cathédrale et le château était très heureusement ménagée. Une décoration florale des plus gracieuses avait été disposée, due à l'obligeance de MM. François Delaunay et Victor Détriché.

Pour la première fois, en France, un paddock était réservé au centre du concours. Il servit à la présentation en marche des animaux jugés les meilleurs. La Société Maine-Anjou n'a voulu

laisser aucune supériorité aux concours étrangers. Mais là encore elle a voulu profiter de la spécialité artistique de la Ville et le paddock est devenu, par sa décoration florale, un régal pour les yeux.

De très beaux discours furent prononcés par MM. O. de Rougé, président de la Société Maine-Anjou, et Bodinier, sénateur, président du Conseil général, au banquet qui eut lieu le lundi 25 mai dans la salle Courcier-Bourigault, à la fin du Concours.

* * *

Les viticulteurs angevins ont pensé que, de même que le Bordeaux, le Bourgogne, le Champagne, les vins du Rhin, sont servis dans des verres de forme spéciale, de même le vin blanc d'Anjou, qui a un caractère très particulier, méritait qu'un verre lui soit consacré.

A cet effet, le Comité du « Verre à vin d'Anjou » ouvrit un concours et, le 30 mai, le jury se réunit dans la salle des Amis des Arts où les projets soumis à son examen étaient exposés.

Étaient présents à cette nouvelle réunion : MM. Massignon, président ; D^r Maisonneuve, secrétaire du Concours ; G. Bodinier, sénateur, président du Conseil général ; Bordeaux-Montrieux, D^r Sigaud, président et vice-président de la Société Industrielle et Agricole d'Angers ; H. Cochard, président du Syndicat d'Initiative ; A. Planchenault, de Soland, G. Bourcier, Des Ages, Lafarge, Gazeau, Bazot.

Les jurés firent d'abord un premier examen éliminatoire, duquel 14 projets sortirent victorieux, puis, en secret, chacun d'eux affecta une note à ces 14 projets.

L'addition faite de toutes ces notes donna la classification suivante :

N^o 1, 113 points : projet de M. Mignot Louis, de Belle-Rive.

N^o 2, 143 points : M. Joubert, rue d'Alsace.

N^o 3, 132 points : M. Jugnet Louis, sculpteur, à Tours, 1, rue Diderot.

N^o 4, 111 points : M^{lle} Marguerite Ménard, 3, rue Chaussée Saint-Pierre.

N^o 5, 110 points : M. Louis Padovani, Nantes, élève de l'école des Beaux-Arts.

N^o 6, 108 points : Pyot René, peintre-dessinateur, 10, boulevard Strasbourg, Dijon.

Plusieurs membres du jury demandèrent que sur le verre

soient gravées les armes d'Anjou, ce qui fut adopté à l'unanimité.

* * *

Les 9 et 10 juin la ville d'Angers reçut la visite d'un certain nombre de notabilités de la ville de Londres qui, au cours d'un voyage d'études, désiraient voir les établissements horticoles si justement réputés de notre Anjou.

Une réception eut lieu le 9 au soir dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où les membres de la députation furent accueillis aux accents des hymnes nationaux anglais et français joués par la musique municipale.

M. le Dr Barot, maire d'Angers, souhaita la bienvenue aux notabilités au nom de la population angevine. M. Samuel George Shead lui répondit et remercia en termes émus de la cordiale réception qui leur était faite.

Puis prirent successivement la parole M. L.-Anatole Leroy, en qualité de président de la Société d'Horticulture d'Angers, M. le chevalier John Smith Young, colonel en retraite de l'armée britannique, qui en 1870, avait participé au ravitaillement de Paris, M. Georges Bourcier.

Enfin, on sabla le vin d'Anjou et on but à l'Entente cordiale.

Le lendemain matin, sous la conduite de M. Leroy, les horticulteurs amateurs anglais visitèrent les pépinières de MM. Charles Détriché, Delaunay et Levavasseur et Courant et la superbe propriété de M. Gaston Allard, dont ils admirèrent le remarquable Arboretum.

* * *

Le mercredi 17 juin sont arrivés à Saumur, par dix auto-cars et automobiles de l'Agence Lubin, de Tours, quatre-vingts membres des Chambres de Commerce de France et de l'étranger, venus à Paris assister au Congrès international.

La réception eut lieu dans la cour du Château; elle fut suivie d'un déjeuner au foyer du Théâtre, superbement décoré pour la circonstance et pendant lequel la musique municipale fit entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

De nombreux toasts et discours furent prononcés par M. Pichard, président de la Chambre de Commerce de Saumur, qui en excellents termes souhaita la bienvenue aux congressistes; MM. Legouès, de la Chambre de Commerce de Paris;

Cook T.-P., délégué anglais; Marcotty, de Liège; Dr Peton, maire de Saumur; Charrier, au nom du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, etc.

Une réception eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville, puis les autos se dirigèrent vers Saint-Florent où les Congressistes firent visite aux merveilleuses caves des champagniseurs.

A 5 heures, tous étaient de retour et repartaient dans la direction de Montsoreau-Chinon.

* * *

La saison sportive a été en mai et juin, autant sur piste que sur route, très brillante à Angers.

Le Vélodrome du Moto-Vélo-Doutre a reçu de très nombreux visiteurs. Les épreuves furent ardemment disputées par un lot remarquable de coureurs parisiens et régionaux. La plus importante de ces compétitions, « Le Grand Prix du Conseil Municipal », fut enlevé de haute lutte par Poulain devant Perchicot et Sergent. Les championnats départementaux, disputés à la dernière réunion de l'année, furent remportés par Herbette pour les indépendants et par Liauzu pour les amateurs.

Sur la piste du Mail, où chaque année depuis 1875 notre vieux Véloce-Club fait disputer son annuelle réunion, se livra pour la trente-huitième fois la grande bataille du « Grand Prix d'Angers ». Poulain, qui fut champion du monde, inscrivit pour la troisième fois son nom au célèbre palmarès.

Sur route, deux épreuves seulement, toutes les deux cependant intéressantes parce qu'éminemment sportives : « le Premier Pas d'Anjou », réservé aux débutants n'ayant aucun passé sportif, organisé par le Groupe Uvéfiste de Maine-et-Loire, à la tête duquel est notre collaborateur et ami V. Dauphin, qui revint à un jeune télégraphiste de Saumur, Jouvenelle, et la Course Inter-magasins, organisée par notre excellent confrère *Le Petit Courrier*, qui fut gagnée par Angrand, second du Premier Pas.

D'autres épreuves sont en préparation pour le mois d'août. Signalons en particulier le Championnat départemental de fond sur route, qui promet une belle lutte.

* * *

Les résultats financiers du Premier Grand Prix d'Aviation de l'Aéro-Club de France, grâce à l'habile administration de MM. René Gasnier et J. Bessonneau, furent très brillants. On songea tout d'abord à employer les bénéfices à l'acquisition d'un

aéroplane qui serait offert à l'armée. Cette idée eut de nombreux partisans, mais on fit toutefois remarquer qu'un aéroplane était sujet à être brisé dès sa première sortie et qu'ainsi il ne resterait rien de l'effort fait par l'Anjou.

Il fut alors proposé d'élever sur le terrain même du champ de manœuvres un hangar permanent où les pilotes civils et militaires trouveraient un abri pour leurs appareils et ainsi nous serions assurés de recevoir de nombreuses visites. Les prétentions de l'autorité militaire firent abandonner l'idée d'obtenir une concession à titre gracieux et l'on se décida à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. de Cumont, conseiller général de la Sarthe, dont l'amabilité facilita grandement les pourparlers.

Au début de cette année le terrain fut livré aux entrepreneurs et, sur les plans de l'architecte municipal Brot, un beau hangar de 20 mètres sur 16 fut édifié.

L'inauguration en avait été décidée pour juin, lorsque l'annonce de la venue de l'escadrille militaire H. F. 19, commandée par le capitaine Voisin et à laquelle appartenait notre compatriote, le brigadier-aviateur Louis Blot, fit avancer cette cérémonie. Elle eut lieu le 16 mai et fut très simple. Après de courtes allocutions de M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, de M. le Dr Barot, maire d'Angers, de M. de la Boissière, maire d'Avrillé, la remise du hangar fut faite à la Ville d'Angers.

De très nombreux spectateurs s'étaient rendus pour cette circonstance à l'aérodrome et applaudirent le maréchal-des-logis Clément qui fit un court vol.

Le lendemain, le brigadier Blot, qu'un incident de route avait empêché d'arriver en même temps que ses camarades d'escadrille, venait lui aussi au rendez-vous par la voie des airs sur un appareil que son capitaine était allé lui chercher à Mourmelon et lui avait amené jusqu'à Chartres. Le 18 mai, en un dîner intime à l'Hôtel d'Anjou, l'Aéro-Club de l'Ouest recevait le capitaine Voisin, les lieutenants Gabriel et Valmorange, le maréchal-des-logis Clément, le brigadier Blot, dîner sans appareil, où ne cessa de régner la plus franche cordialité et auquel on ne prononça pas de discours.

Le 19, l'escadrille quittait de grand matin par la voie des airs Avrillé, se dirigeant sur le champ d'Avord près Bourges.

*
* *

Au lendemain de la première course d'aéroplanes de ville à ville, de nombreux membres du Comité d'organisation avaient songé à commémorer par un monument, même modeste, ce grand événement.

Après le Grand Prix de l'Aéro-Club de France, suivi un an plus tard de la mort de René Gasnier, qui avait été leur promoteur et leur organisateur, on pensa joindre sur le même monument ces deux dates en même temps qu'à commémorer la mémoire de l'angevin disparu.

C'est pour mener à bien cette tâche qu'un Comité s'est constitué avec M. Henri Deutsch de la Meurthe, président de l'Aéro-Club de France, comme Président.

En dehors de cette éminente personnalité, le bureau est ainsi constitué : vice-présidents : MM. Cochard, J. Bessonneau, L. Cointreau, V. Bernier, Gilles-Deperrière, G. Grassin; secrétaire général : P. Gasnier; secrétaire : Lasneret; secrétaire-adjoint : V. Dauphin; trésorier : P. Fortin.

Les premières listes de souscription ont atteint le chiffre de 13.000 francs. L'exécution du monument est confiée au sculpteur parisien Camus et il sera placé très vraisemblablement dans le Jardin du Mail, à l'extrémité de la grande allée.

* * *

M. Dauzats, dans le *Figaro*, consacre au musée d'art religieux si bien organisé et dirigé par notre savant et distingué collaborateur M. le chanoine Urseau, l'article que nous reproduisons ci-dessous :

Angers possède une collection de tapisseries unique au monde. Nous ne prétendons pas l'avoir découverte. Mais, en la signalant, nous croyons la révéler à bien des gens. Et pourtant ni le Louvre, ni Versailles, ni le musée de Cluny, pourtant si riches, n'ont rien de pareil. Et M. Jules Guiffrey, de l'Institut, ancien administrateur des Gobelins, estime incomparable cet ensemble.

Or, l'administration des beaux-arts avait à sa disposition, à côté de la cathédrale Saint-Maurice, un admirable palais — ancien évêché avec des salles romanes du onzième siècle, somptueuses, vastes... et vides.

Ce palais avait été remarquablement restauré il y a une quarantaine d'années.

Cet été, dès maintenant, les amateurs et les touristes peuvent voir à l'ancien évêché d'Angers les merveilleuses tapisseries, dont les couleurs sont, après cinq siècles, aussi frais, aussi vifs qu'au premier jour.

Ils trouveront là constamment exposées : la tapisserie, en soixante-seize panneaux, de l' « Apocalypse », tissée au quatorzième et au quinzième siècle, et dont le développement est de cent mètres sur quatre mètres vingt de haut; les « suites » de la « Vie de saint Maurille » (quinzième siècle); de la « Passion », de « saint Martin », de « saint Jean-Baptiste », de la « Vie de saint Saturnin », de « Tobie », de « Samson », et une pièce délicate dite de l' « Orgue de M^{me} de Rohan » (seizième siècle); l' « Invention de la Croix », la « Madeleine », « Jacob », « saint Maurille », « saint Jean-Baptiste », « saint Jean l'Évangéliste », « Joseph » (dix-huitième siècle), etc., etc.

Cette collection considérable n'est pas seulement un groupement de chefs-d'œuvre qui émerveillera tous ceux que le désir de contempler un ensemble artistique extraordinaire conduira à Angers. Elle constitue aussi une série hors de toute comparaison pour l'étude de la haute lice à travers cinq siècles.

Elle montre, au quatorzième siècle, la tapisserie purement murale, essentiellement décorative, avec des fonds unis, rouges ou bleus, sur lesquels les personnages se détachent, vivent, agissent avec un relief surprenant; au quinzième siècle, la genèse du joli, l'amour du détail, les fonds à semis de fleurs et à rinceaux; au seizième, le goût de plus en plus accentué pour le pittoresque et l'anecdotique.

A la fin du seizième siècle, les tapisseries deviennent déjà des tableaux; enfin au dix-septième et au dix-huitième siècles, elles perdent tout à fait leur caractère propre; elles ne sont plus que des copies de toiles de maîtres, comme aujourd'hui; et c'est la décadence, magnifique, mais certaine, de l'art de la tapisserie, qui se révèle avec toute sa splendeur dans les pièces de l' « Apocalypse ».

Par la richesse et l'attrait de son nouveau musée de tapisseries, l'adorable Angers passe au premier rang des villes d'art. »

* * *

La « Rivista del Collegio Araddico di Roma », qui a à sa tête l'éminent héraldiste comte Pasini Frassoni et qui jouit d'une grande autorité auprès des fervents de l'art du blason, vient, dans son fascicule de mai, de publier, sous la signature du très érudit comte Albert de Mauroy, si compétent dans toutes les questions héraldiques, une remarquable étude intitulée : « La croix de Jérusalem et son origine », dont nous extrayons ce qui concerne l'Anjou et les grands souvenirs historiques qui se rapportent en ce sujet à la plus illustre des provinces de France.

La croix, plus ou moins potencée ou pattée, accompagnée de 4 croissettes simples ou bien plus ou moins pattées, potencées ou non, écrit

le comte Albert de Mauroy, est appelée croix de Jérusalem; elle est en effet devenue l'emblème de la Cité Sainte, mais ne semble pas l'avoir été de toute ancienneté et dès qu'elle exista; nous croyons qu'elle n'eut d'abord que le caractère emblématique de pèlerinage et de croisade, de dévotion pour le Calvaire, pour devenir, par une suite logique et par une association d'idées toute naturelle, l'insigne propre et personnel des Lieux-Saints. On ne trouve jamais cette croix à Jérusalem ou en Terre-Sainte durant l'existence du royaume latin : quand elle apparaît, c'est hors de Jérusalem et en pays d'occident; il semble que ce soient les Occidentaux, les croisés et spécialement les Français qui, usant très anciennement de cette croix chez eux (usant en tous cas de l'emblème dont elle semble dériver), finirent par l'ériger pour toute la chrétienté en emblème spécial à la Ville-Sainte...

En 1277, nous la voyons apparaître pour la première fois sur une monnaie de « Charles d'Anjou », frère de saint Louis et roi titulaire de Jérusalem, comme ayant acheté les droits prétendus au trône de Jérusalem de Marie, princesse d'Antioche, fille d'une Lusignan. En 1282, nous voyons encore la croix de Jérusalem sur un sceau de Philippe de Courtenay, gendre de ce Charles d'Anjou et empereur titulaire de Constantinople; il la porte du chef de sa femme et de son beau-père, sans prétention personnelle sur le royaume de Jérusalem; ce n'est donc pour lui qu'un pieux emblème familial.

Et maintenant quelle est l'origine de cette classique croix de 5 croix dite de Jérusalem ?

C'est en 1156, sous Henri II (d'Anjou-Plantagenet) qu'on trouve en Angleterre la croix légèrement potencée contournée de 4 croisettes de Saint-André, toujours appelées simplement croisettes en numismatique. Il est évident pour nous que ce prince arbore cet emblème comme petit-fils et descendant « des Comtes d'Anjou » de la première race, rois effectifs de Jérusalem.

Que les rois de Jérusalem de la maison d'Anjou et que Godefroy de Bouillon aient porté ou non cette croix en réalité, nous ne pouvons le savoir : le fait qu'ils l'aient portée est fort possible, étant donné le peu d'espace de temps qui sépare la première croisade (1096) de l'apparition de cette croix (1156), étant donné aussi qu'Henri II est propre petit-fils de Fouques d'Anjou, roi de Jérusalem et qu'une tradition vraie ne peut guère varier en si peu de temps; en tout cas, il n'en reste pas moins qu'on attribue rétrospectivement au moins, cette croix à « Fouques d'Anjou », roi de Jérusalem, ainsi qu'à Godefroy de Bouillon, et que dès lors on s'étonne grandement de ne la voir jamais portée à Jérusalem même par les Souverains effectifs. En tous cas, cette croix constitue, à n'en pas douter, l'emblème et le souvenir des croisades

Quand elle disparaît de notre numismatique française, « Charles

d'Anjou » vient de l'arborer comme roi titulaire de Jérusalem. Aussi saint Louis, son frère, si dévot envers les Lieux-Saints deux fois croisé, ne la prend pas : on ne trouve dans le monnayage de son règne que la couronne d'épines figurant sur la croix potencée.

Beaucoup plus tard, on vit réapparaître la croix de Jérusalem sur les monnaies des rois de France : elle y figure sous Charles VIII, Louis XII, François I^{er} (1498-1547); c'est l'époque des expéditions en Italie et des revendications que ces souverains exercent sur le royaume de Naples, « du chef de la maison d'Anjou »; c'est la royauté titulaire de Jérusalem qui réapparaissait; on sait ce qu'il en advint.

Il reste ceci : la grande croix potencée s'accompagne très anciennement de croisettes en nombre variable : elle semble de bonne heure emblème de croisade et de pèlerinage; généralement, quand elle comporte 4 croisettes, elle est l'emblème de Jérusalem et, dès l'époque de Charles d'Anjou (1277), les 4 croisettes figurent officiellement, l'on peut dire toujours, comme emblème de la royauté titulaire de Jérusalem. Il était d'une logique fatale que cet emblème français des croisades et du pèlerinage en Terre-Sainte devint l'insigne de Jérusalem dans nos pays d'Occident.

Notre conclusion finale sera la suivante : la croix de Jérusalem, telle que nous la connaissons et qu'elle nous est parvenue, potencée, cantonnée de ses 4 croisettes, s'est trouvée appliquée à Jérusalem, parce qu'elle dérive d'emblèmes du même genre, sinon tout à fait semblables, qui symbolisent les idées de croisade et de pèlerinage. Ces emblèmes dont elle dérive étaient d'un usage fort ancien en Occident; on les rencontre presque exclusivement en France; c'est donc en France que paraît avoir pris naissance la croix de Jérusalem, la croix à qui tout le monde en arriva à donner la signification de Jérusalem; elle existait en France avec cette idée qui s'y rattachait, alors qu'on ne la trouve pas à Jérusalem même.

Nous croyons utile de remarquer en terminant, sans en rien conclure pour le moment, que c'est « à la maison d'Anjou-Plantagenet » que nous devons le plus ancien échantillon connu de la croix de Jérusalem ancienne, c'est-à-dire à 4 croisettes de Saint-André, en 1156, et qu'elle posséda effectivement le trône de Jérusalem, et c'est « à la maison d'Anjou-France » (rois titulaires de Jérusalem) que nous devons le plus ancien échantillon connu (1277) de la croix actuelle de Jérusalem.

* * *

Le 28 juin eut lieu à Vihiers un très important concours de gymnastique organisé par l'Union gymnastique et sportive de l'Anjou, que préside avec tant d'activité M. le colonel Couilleau. Plus de 2.000 gymnastes étaient présents.

A la messe, célébrée à un autel dressé sur le terrain même par M. le Curé de Vihiers et pendant laquelle la fanfare Jeanne-d'Arc, sous la direction de son distingué chef M. Moncelet exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire, Monseigneur l'Évêque d'Angers prit la parole, faisant, avec son grand talent oratoire, l'éloge de ceux qui se sont occupés de préparer cette fête grandiose, de ceux qui, placés à la tête de la Fédération, entre autres les membres du Comité de Paris, sont venus par leur présence la rehausser et salua la nombreuse jeunesse présente qui garde ses vieilles croyances d'autrefois.

Au banquet officiel, qui suivit, prirent successivement la parole M. Catroux, maire de Vihiers; M. le comte de Fougerolle, conseiller général, président du concours; M. le comte de Laparent, vice-président de la F. G. S. P. F.; M. le colonel Couilleau président de l'U. G. S. A.; Monseigneur l'Évêque d'Angers, M. de Grandmaison, député. Puis eurent lieu le défilé, le festival, la distribution des récompenses et la remise du drapeau de l'Union d'Anjou à la Catholique de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

* * *

Aux tournois militaires qui ont eu lieu à Paris au Concours intersalles de sabre, l'École de Cavalerie de Saumur s'est classée première (champion) avec 25 victoires et le 25^e dragons, second, avec 16 victoires.

L'École de Saumur se classa encore première aux championnats d'équipe au sabre et à l'épée.

L'École de Saumur et le 25^e dragons se sont en outre signalés dans les concours individuels, où se sont classés en bon rang, pour Saumur, le lieutenant Houdemon, le capitaine de la Touche; pour le 25^e dragons, le capitaine Perrodon, le lieutenant Dillon, l'adjutant Nigot.

* * *

M. l'abbé Émile Pasquier, professeur à l'Externat Saint-Maurille présentait, l'année dernière, devant la Faculté de Théologie d'Angers, une thèse de doctorat sur *René Benoist, le Pape des Halles (1521-1608)*. Ce travail, qui valut à l'auteur les félicitations du jury, a reçu dans le monde savant le meilleur accueil, comme le prouvent les comptes rendus élogieux qu'en ont faits les revues les plus compétentes. L'Académie française vient d'en consacrer le mérite en lui accordant un prix du concours

Montyon (500 francs). Cette juste récompense couronne huit années de patientes et intelligentes recherches dans plusieurs grandes bibliothèques et des archives particulières. Elle proclame la valeur de cette étude approfondie sur un Angevin devenu curé de Saint-Eustache de Paris et qui joua un rôle important pendant les guerres de religion.

* * *

M. Léon Morice, l'habile sculpteur angevin, a obtenu, au Salon des Artistes français une deuxième médaille pour sa statue en bois, « Supplication » et son buste du peintre « Chenon ».

M. Michel Acezat a eu une mention honorable pour ses vitraux, dans la section des Arts décoratifs.

* * *

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a, sur le prix Saintour, donné 800 francs à MM. Halphen et Poujardin, pour leurs *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*.

* * *

Un de nos jeunes compatriotes, M. Gustave Guittonneau, ingénieur-agronome, a reçu dernièrement de la Société nationale d'Agriculture une récompense aussi flatteuse que bien méritée.

Un prix « Viellard » de 500 francs lui a été attribué pour son *Étude comparative sur les industries laitières en Europe septentrionale* (Allemagne du Nord, Danemark, Suède, Hollande et Belgique), dont les deux premières parties seulement :

1° *Étude technologique sur les industries laitières* ;

2° *Étude sur l'organisation de l'exportation des produits de la laiterie en Hollande, Danemark et Suède*, ont été publiées.

La troisième, *Étude sur le contrôle chimique et bactériologique des industries laitières*, est en préparation.

M. Gustave Guittonneau est né à Chemellier, canton de Gennes. Il entra à l'Institut national agronomique en 1906.

Sorti en 1908, le second de sa promotion, et médaillé par le Syndicat des Constructeurs de machines agricoles, il avait été chargé d'une mission d'études par le Gouvernement de la République française. C'est au cours de cette mission qu'il a recueilli les documents qui lui ont permis de mener à bien son remarquable travail.

M. Gustave Guittonneau est actuellement attaché au laboratoire de chimie agricole de l'Institut Pasteur, de Paris.

* * *

L'Académie des Beaux-Arts a accepté, pour le Concours du Grand Prix de Rome, musique, la cantate de nos compatriotes MM. Alfred Coupel et Eugène Roussel, *Pysché*.

* * *

M. le Dr Vinsonneau, professeur de clinique ophtalmologique à l'École de Médecine d'Angers, a présidé la troisième séance du Congrès d'ophtalmologie qui s'est tenu à Paris.

C'est un honneur pour l'École d'Angers.

Ajoutons que M. le Pr Vinsonneau a vivement intéressé le Congrès par une communication « sur les Lésions oculaires dans la méningite cérébro-spinale épidémique », affection qui a touché si malheureusement la garnison d'Angers.

* * *

M. Imbart de la Tour a donné communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 20 juin, de l'intéressant et savant travail de notre érudit collaborateur M. L. Hogu sur *Jean de l'Espine, moraliste et théologien*.

* * *

L'Académie Française vient de couronner le remarquable *Manuel pratique des Institutions agricoles sociales* de MM. le comte de Laubier et le comte du Plessis, professeur à la Faculté Libre de Droit et de l'École d'Agriculture d'Angers.

Il a été attribué aux auteurs un des prix Fabien qui sont destinés à récompenser les meilleurs ouvrages dans l'ordre social agricole.

* * *

L'Illustration a donné, en première page de son numéro des Salons de 1914, la gravure du ravissant tableau de M. Tessier, *les Reflets*, très admiré à la Société des Artistes français.

* * *

M. Bossard, un de nos jeunes compatriotes, vient de subir avec succès les épreuves du Concours au Conservatoire Renée Maubel, à Paris. Il a obtenu le diplôme d'honneur et le premier prix de lecture.

* * *

Une magnifique soirée, lisons-nous dans le *Journal mondain artistique*, vient d'avoir lieu au Royal-Théâtre au bénéfice des

soldats du Maroc, organisée par le baron de Gercey, sous les auspices des autorités civiles et militaires.

Le programme comprenait une partie de concert où M. Armand Bossard, notre compatriote, a chanté quelques romances, où il fit preuve d'une jolie voix de ténor léger. La soirée se termina par une comédie de M. Louis Ricot, *Cœur de Rose*, où M. Armand Bossard interprétait le principal rôle.

* * *

Le colonel chilien Davilas, directeur de l'École militaire de Santiago, a visité, le 6 mai dernier, l'École d'application de cavalerie.

Après avoir visité l'École, accompagné d'un capitaine du cadre, cet officier étranger a assisté à la reprise des écuyers.

A l'issue de cet exercice de haute équitation, le colonel Davilas fut retenu à déjeuner par le colonel, auquel s'étaient joints les officiers supérieurs de l'École.

* * *

a Société française d'Archéologie a décerné une médaille de bronze à M. Gautier, entrepreneur de couvertures, rue des Aix, en récompense des travaux qu'il a exécutés dans les monuments historiques de l'Anjou.

* * *

Parmi les récompenses attribuées par la fondation Carnegie nous relevons les suivantes qui intéressent l'Anjou :

M. Maximilien Davy, meunier au Vaudelnay-Rillé, s'est signalé, le 23 novembre 1911, en coopérant au sauvetage des voyageurs victimes de la catastrophe de chemin de fer de Montrueil-Bellay. Malgré la violence du courant qui menace d'emporter sa barque, il réussit à sauver quelques personnes accrochées à des branches d'arbres dans un flot. Une médaille de bronze lui est accordée ainsi qu'une allocation de 500 francs.

Le 21 janvier, M^{lle} Guérin, domestique au Cellier, réussit à sauver un enfant tombé à l'eau. Médaille de bronze et allocation de 100 francs.

* * *

Le lieutenant-colonel Delavau, qui a commandé si brillamment une colonne à la montagne des Tsoul, est un de nos compatriotes.

Originaire de Saumur, il est le fils du colonel Delavau et frère du capitaine Delavau tué à Madagascar à l'ennemi.

Dès que le lieutenant-colonel Delavau apprit la mort de son frère il obtint de permuer pour aller le remplacer.

Aujourd'hui il commande une des trois colonnes qui viennent de s'emparer de Taza.

* * *

Le lieutenant de Blois, fils du vicomte Adrien de Blois, maire de Huillé, vient, par deux fois, d'être blessé au cours des combats qui précéderent la prise de Kenifra.

Ce jeune officier avait demandé à partir pour le Maroc et servait brillamment aux goums chérifiens.

* * *

Un autre angevin, le lieutenant Rolland, de Saumur, appartenant au 2^e chasseurs d'Afrique, a été également blessé, le 13 juin, sur la rive sud de l'Imaouen.

* * *

Voici les manifestations artistiques et littéraires qui ont eu lieu à Angers dans le courant des mois de mai et juin.

— Le 8 mai, salle des Amis des Arts, brillant concert de l'Avenir philharmonique. L'orchestre, sous l'habile direction de M. Choisteau, exécuta un *Allegro maestoso d'Athalie* de Mendelssohn, une *Symphonie* de Beethoven, une *Symphonie* (andante et menuetto) de Pleyel, et un *Choral* de Bach, avec beaucoup de brio et un réel souci des nuances.

MM. Brosseau, baryton; Doisneau, violoniste; Provost et Rosnet, flûtistes, furent très applaudis ainsi que M. Moncelet flûtiste-solo des Concerts populaires, qui obtint un très grand succès par une exécution impeccable de l'*Adagio*, de Quantz et la *Valse lente* de Louis Masson, trio joué avec MM. Provost et Rosnet.

Notons également la très bonne exécution d'une *Symphonie* de Dancla et la *Pastorale*, de Mouchet.

— Le 17 mai, au Cirque-Théâtre, concert annuel de l'Association amicale des anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles.

Le programme, très artistique et entièrement interprété par des membres de l'Amicale, se déroula brillamment et permit au public d'applaudir les interprètes.

— Le 5 juin, au Cirque-Théâtre, distribution des prix de l'École de Musique, où l'on applaudit un chœur de Wagner, *Les Messagers de la paix*, puis MM. Guilloux, flûtiste; Marolleau, violoncelliste; Collin, baryton; M^{lle} Marquis, pianiste; M^{lle} Mandart, soprano; M. Noirot, violoniste; M. Robin, corniste; enfin un trio pour piano, deux violons et violoncelle par MM. Gallicier, Englebert, Noirot et Marolleau.

La Société Sainte-Cécile et la Musique municipale prêtaient leur concours à la solennité.

— Le 14 juin, salle du Quinconce, *L'Amour médecin*, opéra-comique de Poise, où M^{me} Jean Rivain a triomphé comme comédienne et comme chanteuse, où M^{lle} Arin a remporté un beau succès, où M. de la Patellière a fait admirer la fraîcheur de sa jolie voix de ténor et où M. Arin s'est fait applaudir comme comédien et chanteur. Pendant le troisième acte a été donné un gracieux « divertissement » par M^{me} Rivain, M^{lle} Arin, MM. de la Patellière et Arin.

L'orchestre était excellemment dirigé par M. Besnard.

— 30 juin, salle des Amis des Arts, très brillant concert de la Société Sainte-Cécile destiné à commémorer ses succès du Havre.

Le très beau programme comportait deux chœurs : le premier, *Stella*; le deuxième, *l'Ode à la Glèbe*, de la Tombelle, un véritable chef-d'œuvre d'harmonie dont les quatre et souvent les huit et dix parties firent grand effet.

M. Fichet conduisit son orchestre vocal avec son goût habituel et son impeccable sûreté.

Comme solistes, ce fut un lot exceptionnellement brillant d'artistes, que le nombreux public présent acclama et rappela.

Chacun apprécia l'exquise voix, naturellement posée, de M. Coconnier, qui détailla d'une façon ravissante « l'air de Don José : « la fleur que tu m'avais jetée ».

Le maître flûtiste, Schreurs, dans une *Fantaisie* de Donjon, montra qu'il était aussi fin musicien qu'habile virtuose.

M. Duguet, baryton à l'organe toujours séduisant, chaud, généreux, captiva l'assistance avec le grand air d'*Hérodiade* et l'égaya avec une polka chantée : *Le Roi Champagne*.

M. Louis Bailly est toute la musique incarnée dans un homme ! Nul ne se lasse d'entendre et de fêter ce musicien consommé qui, passant de l'alto au violon et de la composition (sa

romance est délicieuse) à l'exécution, se montra toujours égal à lui-même, c'est-à-dire parfait.

Son élève, M. Collin, chanta avec une expression juste et attendrie une série de pièces charmantes. Comme M. Coconnier, M. Collin est un artiste d'avenir.

M^{me} Veillon possède un organe d'une rare qualité et elle le conduit en artiste de goût. Elle a été extrêmement touchante dans son air des *Noces de Figaro*. On lui fit fête aussi dans ses autres interprétations, notamment dans *l'Idylle* de Haydn qu'elle dit à ravir.

M. Petrucci, violoncelliste distingué, joua une des plus délicates « romances » de Fauré et l'adorable menuet de Valanzou. Son succès fut également très marqué.

Sous les Tilleuls, le pittoresque duo de Massenet, valut à MM. Fichet et Bailly, puis à M. Englebert qui les accompagna au piano, un hommage chaleureux et mérité.

* * *

Voici la liste des Conférences :

— Le 3 mai, à Saumur, au foyer du Théâtre, « Le Scoutisme et les Éclaireurs de France », par M. V. Dauphin.

— Le 10 mai, salle Saint-René, sous la présidence de M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, « L'aviation auxiliaire du corps de santé militaire; l'aéroplane du capitaine Echeman », par M^{lle} Marvingt.

— Le 17 mai, au Cirque-Théâtre, sous le patronage de la section angevine de l'Union française pour le suffrage des femmes, « Le Féminisme », par M^{me} Charles Le Verrier, vice-présidente de l'Union.

— Le 27 mai, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, « La femme turque », par M. Santo, bey de Séno, ingénieur et écrivain ottoman.

— Le 3 juin, à Saumur, au Théâtre, « La famille Dupetit-Thouars », par M. le Dr Bontemps, secrétaire général de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.

— Le 23 juin, salle de l'Hôtel de Ville, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, « La télégraphie sans fil », par M. le Dr Vidal.

* * *

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Gamonet, capitaine à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Officier d'Académie :

M. Étienne Georges, président de Société de gymnastique à Douces.

Officier du Mérite agricole :

M. Samson, marchand grainier, conseiller municipal, à Angers.

* * *

Mardi 5 mai, ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. le capitaine Gardot, chevalier de la Légion d'honneur.

Le deuil était conduit par M. Léon Gardot, rédacteur de *L'Écho d'Anjou*, et M. André Gardot, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, ses fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les commandants Wibrotte, Latrilhe et Renault, et le capitaine Diet.

Derrière le cercueil venait le drapeau de l'Association des officiers en retraite.

Parmi les superbes gerbes de fleurs et couronnes qui ornaient le char funèbre, on remarquait la couronne offerte par l'Association fraternelle des officiers en retraite d'Angers.

Une nombreuse assistance où l'on remarquait un grand nombre d'officiers, de magistrats, d'avocats, de journalistes qui avaient voulu témoigner leur sympathie aux fils du regretté capitaine Gardot, se pressait à ses obsèques.

Au cimetière, en termes émus, M. le colonel Couilleau, prit la parole et retraça le rôle important que le capitaine Gardot a rempli dans la fondation et le fonctionnement de l'Association fraternelle des officiers en retraite d'Angers.

L'orateur rappela ensuite la vie pleine d'honneur, de dignité et de dévouement à sa patrie et aux siens que fut celle du regretté capitaine Gardot. Engagé volontaire avant la guerre, il conquit rapidement ses premiers grades et gagna l'épaulette de sous-lieutenant à une époque où il était particulièrement difficile de l'obtenir. Lieutenant en 1870, ce vaillant officier fit la campagne dans l'armée de Metz, où il subit avec tant d'autres l'humiliation jamais oubliée de la défaite et de la captivité.

Nommé capitaine à Angers au 135^e, M. Gardot prit sa retraite

prématurément, voulant se consacrer plus spécialement à l'éducation de ses fils.

« Il part, regretté de tous, ayant toujours montré l'exemple à ses camarades et à sa famille ».

M. le Colonel Couilleau termina ainsi : « Adieu, ou plutôt au revoir, dans ce séjour que Dieu réserve à ceux qui, comme vous, l'ont toujours honoré et ont loyalement servi leur pays. Recevez le salut du Drapeau sous les plis duquel vous avez vaillamment combattu. »

* * *

M. Charles Jolibois, ancien auditeur au Conseil d'État, a succombé, le 15 mai, à Paris, en son domicile, 11, rue Portalis, après une congestion pulmonaire, déclarée la veille au soir : il avait été malade, il y a quelques mois, mais rien ne paraissait faire prévoir un dénouement fatal si proche !

C'était un de ces hommes loyaux, d'un caractère sympathique et droit, dont la perte n'est pas seulement déplorée par leurs proches, mais par tous ceux qui furent en relations avec eux.

Le défunt était fils de feu M. Eugène Jolibois, ancien conseiller d'État sous l'Empire, ancien préfet de la Savoie lors de la réunion de cette province à la France, ancien député de la Charente-Inférieure et président à la Chambre du groupe de l'Appel au Peuple.

Charles Jolibois avait donné sa démission au Quatre-Septembre et avait fait toute la campagne de 1870, où il fut décoré de la médaille militaire.

Marié à M^{lle} Walcker, nièce et fille adoptive de M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, l'homme de bien, le fin lettré qui a laissé de si bons souvenirs, était ainsi devenu notre compatriote, propriétaire de la Chapitière, en Étriché, où il se plaisait plus que nulle part ailleurs. Il laisse une veuve et deux fils, qui continuent les traditions de la famille, par une vie toute d'intelligence et de travail, malgré leur fortune : l'aîné, Pierre, à moins de 30 ans, est docteur ès-sciences chimiques et, depuis un an, répétiteur à l'École Polytechnique; le second, Victor-Napoléon, filleul du prince Napoléon, est docteur en droit et collaborateur, au Palais, de M^e Cruppi, l'éminent avocat; il a fait son service militaire à Angers, où il ne compte que des amis.

Le regretté défunt était le cousin de M^{me} Joseph Denais, née Dubois de la Rue et comptait, par la famille Berger, plusieurs autres parents en Maine-et-Loire.

Les obsèques ont eu lieu lundi à l'église Saint-Augustin, à Paris, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

* * *

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de M. le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du premier escadron des Spahis marocains, tué à l'ennemi le 12 mai, au combat de la montagne des Tsouls (Maroc occidental), à l'âge de 40 ans.

La *Revue de l'Anjou*, consacrerà dans son prochain fascicule, à la mémoire de ce héros une notice digne de lui, due à une plume autorisée à tous égards et rendra compte de ses obsèques.

* * *

Nous avons à déplorer la mort de notre jeune et sympathique compatriote, le brigadier Blot, du 39^e d'artillerie, qui s'est tué, après une chute d'aéroplane, à Toul.

Louis Blot avait 24 ans. Ancien élève des écoles Saint-Julien et Chevrolier, serrurier-mécanicien, il se perfectionnait dans sa profession. Avant d'entrer au régiment, l'aviation le tenta. Il passa son brevet de pilote il y a environ deux ans.

Ce grand garçon à l'air simple, mais à la figure énergique et loyale, était très connu à Angers. Chacun avec intérêt, avec sympathie, avec amitié même, suivait ses progrès dans l'aviation, où il était entré étant militaire et poussé par une irrésistible vocation; chacun applaudissait à ses succès, car on savait que Louis Blot était un courageux et un travailleur.

Il faisait récemment partie de l'escadrille du capitaine Voisin et ce chef de grande valeur, jugeant en notre concitoyen un homme bien trempé et d'une rare énergie, n'avait pas hésité à l'emmener avec lui dans la magnifique randonnée qu'il fit à travers la France.

Ses obsèques et celles du sapeur-aviateur René Chevreau, qui, comme passager, accompagnait notre compatriote dans son biplan, eurent lieu à Toul, le 16 juin et furent l'occasion d'une grande solennité.

Les soldats du 151^e d'infanterie ouvraient la marche et la musique jouait la marche funèbre de Chopin. Derrière venaient les délégations des soldats et des sous-officiers des régiments de Toul. Les deux corps avaient été placés sur deux prolonges d'artillerie et trainés par quatre chevaux. De magnifiques cou-

ronnes et deux superbes gerbes de fleurs naturelles recouvraient les cercueils.

Le deuil était conduit par MM. Eugène Blot, Bonneau et Yvon frère et oncles du brigadier aviateur, par la famille du sapeur Chevreau et par le général Rémy, gouverneur de Toul. L'absoute a été donnée à la cathédrale par l'archiprêtre Andry. Toute la population faisait la haie le long du cortège pour rendre un dernier hommage aux deux victimes du devoir.

A la gare un discours a été prononcé par le général Bouttiaux.

L'inhumation du brigadier Blot eut lieu à Angers, où son corps avait été amené, le 18 juin. Ce fut une grandiose manifestation de douloureuse sympathie.

En dehors du cortège, fort nombreux, des milliers de personnes étaient accourues de tous les points de la ville et s'étaient massées sur les trottoirs.

Au passage du corbillard garni de trophées de drapeaux tricolores et d'innombrables couronnes, pour la plupart garnies de rubans aux couleurs nationales; à la vue des parents qui ne pouvaient dissimuler leur douleur, il était difficile de retenir ses larmes.

La levée du corps eut lieu à la maison des parents, avenue Besnardière, 78, par le clergé de Saint-Serge.

Devant le corbillard, marchait une section des Éclaireurs de France, derrière venaient immédiatement des porteurs de couronnes, puis la famille.

Le deuil était conduit par MM. Blot, père et fils, et par MM. Bonneau, Victor Réthoré et Yvon, ses oncles, Martin et plusieurs autres membres de la famille.

On remarquait aussi la présence des maréchaux-de-logis aviateurs Clément et Pelletier d'Oisy, de l'escadrille 19, camarades du brigadier Blot.

Tenaient les cordons du poêle, le sapeur-aviateur Dufresnel, mécanicien du malheureux Blot; le sergent Gisors, du 135^e; le sergent Huteau, du 6^e génie, et le maréchal-des-logis Potet, du 49^e d'artillerie.

Un nombre considérable de couronnes se trouvaient sur le corbillard ou étaient portées par des militaires. Indépendamment de celles de la famille et des amis du défunt, nous citerons les suivantes :

« Au brigadier Blot, escadrille 19, mort au champ d'honneur : ses amis de Lyon. » — « Au brigadier Blot : les officiers obser-

vateurs du camp de Mailly. » — « Les officiers du premier groupe d'aviation à notre ami. » — « Escadrille 19. » — « Les officiers, sous-officiers et canonniers de la 7^e batterie du 49^e d'artillerie » — « Au brigadier Blot, les officiers et sous-officiers d'administration de la direction et de la chefferie du génie de Toul. » — « Le 7^e groupe d'aviation à Blot. » — « Souvenir des militaires et civils de la Ville de Toul. » — « Les officiers du 6^e régiment d'artillerie à pied. » — « Les sous-officiers du 135^e. » — « Les sous-officiers, caporaux et sapeurs du 6^e génie. » — « Aviation militaire. » — « A l'aviateur Louis Blot, mort en service, la Ville d'Angers. » — « A notre regretté ami : ses camarades. » — « L'Aéro-Club de l'Ouest. » — « Le personnel de la maison Blot et Bonneau. »

Aussitôt après le deuil suivaient les autorités civiles et militaires, un très grand nombre d'officiers et sous-officiers des quatre régiments de la garnison, les délégations du centre d'aviation de Lyon et du 49^e d'artillerie.

Au cimetière de l'Est, des discours émus furent prononcés par M. le lieutenant de Bernis, au nom du premier groupe d'aviation militaire, par M. Pierre Gasnier, au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest, par M. le commandant Petit, au nom de l'Association amicale des officiers de réserve et de territoriale de l'Anjou et de la Fédération des Sociétés d'Anciens militaires de Maine-et-Loire, par M. le Dr Barot, maire d'Angers, au nom de la ville, enfin par M. le général Barret, commandant la 18^e Division, au nom de l'armée.

* * *

M. Colas de la Noue, ancien magistrat, conseiller municipal d'Angers, est décédé le mardi 16 juin, sans que rien pût faire présager sa fin prochaine. Il avait subi, il est vrai, quelques semaines auparavant, une douloureuse opération, mais il en était complètement remis et il avait repris ses occupations habituelles.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* la notice que M. Léon Philouze a consacrée à cet homme de bien :

« Né le 31 juillet 1841, d'une très ancienne famille orléanaise qui comptait des conseillers au Parlement de Paris, des députés aux États Généraux, des officiers généraux, M. Colas de la Noue fit de solides études juridiques et entra dans la magistrature. Il fut successivement substitut à Sarlat, à Niort, au Mans. Démissionnaire après la révo-

lution du 4 septembre 1870, il fut ensuite procureur de la République à Baugé, Cholet, Laval et, en 1877, substitut du procureur général près la Cour d'appel d'Angers. En 1880, lors de l'exécution des décrets, il donna sa démission pour ne pas s'associer aux violences contre les congrégations.

Il mit alors sa science juridique, son expérience, son talent au service des grandes causes que les siens avaient toujours défendues et des œuvres de bienfaisance, et le Saint-Siège récompensa, à la demande de M^{re} Freppel qui le connaissait, son dévouement de toutes les heures, en le nommant commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il fut le président des Fourneaux Économiques, l'âme du Comité des Écoles libres et un des membres les plus écoutés du Comité de Défense sociale et religieuse.

Rattaché par ses traditions et ses liens de famille à l'armée, il fut un des fondateurs de l'œuvre de la Croix-Rouge, à Angers, qu'il ne cessa d'entourer de sa sollicitude.

« Membre depuis de longues années du Conseil municipal d'Angers, où il représentait ses fidèles et chers électeurs du quartier Saint-Laud, M. Colas de la Noue s'était créé, par sa compétence et son travail, une place de premier rang à l'assemblée municipale. On le nommait dans les commissions les plus importantes et ses collègues de toute opinion, qui avaient pour lui une respectueuse et affectueuse estime, sollicitaient sans cesse ses conseils.

Il fut longtemps membre du Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance et, quand la municipalité radicale le remplaça, après les dernières élections, à regret, dit-elle, et uniquement par raison politique, cet acte sectaire provoqua les protestations indignées de l'opinion publique.

M. Colas de la Noue, travailleur acharné et d'une haute culture, a publié plusieurs ouvrages de valeur : *Du prêt à intérêt en Grèce, à Rome, en Judée ; De la propriété des sources, étude sur la famille ; Un précurseur de l'Enseignement, l'abbé de Portmorant ; Un ligueur, le Comte de la Fère*, etc.

M. Colas de la Noue voulut bien donner jusqu'à ces derniers mois au *Journal de Maine-et-Loire* une collaboration dont nous étions fiers et reconnaissants.

Catholique ardent et fidèle à nos traditions nationales, il lutta jusqu'à son dernier souffle pour la défense de nos principes religieux et sociaux.

Ses adversaires politiques rendaient volontiers hommage à la sincérité de ses convictions et appréciaient sa fine bonhomie, sa droiture, son esprit primesautier, sa brusque et loyale franchise, son cœur excellent et délicat, sa bonté affable, toutes ces qualités si rares attachaient profondément à ce grand homme de bien ses amis que cette mort inattendue émeut douloureusement.

Dieu l'a rappelé à Lui. Il peut seul adoucir le deuil affreux de M^{me} de la Noue et de ses enfants, devant lequel, avec la Ville d'Angers, dont M. de la Noue fut le très aimé représentant, nous nous inclinons respectueusement et tristement. »

Les obsèques ont été célébrées le vendredi 19 juin, en l'église Saint-Joseph. La foule nombreuse et émue qui y assistait prouvait les regrets que cause à tous la mort de notre regretté concitoyen.

Le deuil était conduit par MM. le capitaine de cavalerie Charles Colas de la Noue et Roger Colas de la Noue, fils du défunt, et par le commandant 'Jeanson, chef de bataillon au 124^e d'infanterie, son gendre.

On remarquait deux forts belles couronnes offertes l'une par la Ville d'Angers et l'autre par les Fourneaux Économiques.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Joseph Joubert, et Bruas, conseillers municipaux; le général de la Celle et le comte de Deuzy.

La levée du corps fut faite par le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph, qui a célébré la messe.

Sa Grandeur Monseigneur Rumeau, évêque d'Angers, avait tenu à donner lui-même l'absoute.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est, où, selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Toutefois, il eût été regrettable que la longue carrière de M. Colas de la Noue, tant comme Magistrat que comme Conseiller municipal, et les innombrables services rendus par lui aux œuvres de charité ou de bienfaisance restassent tout à fait dans l'oubli.

Aussi, tandis que, dans le *Bulletin de l'Enseignement libre*, une plume autorisée rappelait le dévouement de M. de la Noue à la cause des Écoles libres, paraissait dans les journaux la note suivante :

M. le général de la Celle, s'inclinant devant la volonté exprimée par la famille, n'a pu dire sur la tombe de celui qui n'est plus tout le vide que cette dispartion faisait dans la Société de Secours aux blessés militaires.

Voici les paroles qu'il avait l'intention de prononcer :

La vie de M. de la Noue a été une suite de services rendus.

La Société française de Secours aux blessés militaires peut en témoigner et doit, avec beaucoup d'autres œuvres et beaucoup de per-

sonnes de toutes conditions, un tribut de reconnaissance à sa mémoire.

Pendant plus de trente ans, après avoir réorganisé le Comité d'Angers; il a, s'effaçant derrière les présidents, été l'âme de ce Comité, dont il était le secrétaire, et là, comme partout où il a dirigé ou collaboré, il a montré qu'avec sa haute culture intellectuelle, son esprit fin et avisé, son caractère ferme et prudent, il était avant tout un homme de foi, de dévouement.

Sa famille et ses amis pleurent ce vrai chrétien, cet homme de bien, avec la pensée consolante que Dieu a récompensé sa vie.

Au nom de la Société française de Secours aux blessés militaires, je lui dis adieu et merci.

D'autre part, le jour même des obsèques, le Conseil municipal d'Angers s'étant réuni, le D^r Barot, maire, ouvrit la séance en prononçant le discours ci-après, et l'unanimité du Conseil témoigna par son attitude qu'il s'associait pleinement à ces paroles :

MESSIEURS,

Puisque la volonté formelle exprimée de notre collègue, M. Colas de la Noue, nous a empêché de saluer ce matin au nom de la ville d'Angers sa dépouille mortelle, je vous demande de me permettre d'exprimer ici les regrets du Conseil municipal.

Pour la quatrième fois, la mort s'appesantit sur notre assemblée et celui de nos collègues qu'après Emmanuel Triquier, Ludovic Derouin, Henri Bichon, elle vient d'emporter aujourd'hui, mérite que nous rendions un public hommage à son dévouement et à son attachement au labeur municipal.

Après de brillantes études classiques, dont il garda toute sa vie la forte empreinte, M. Colas de la Noue entra dans la magistrature; son goût du travail et son érudition se manifestèrent en un certain nombre de travaux et d'ouvrages qui lui assurèrent une autorité morale incontestable.

Lorsqu'il fut placé par les événements en présence d'un cas de conscience troublant, dans un mouvement de désintéressement et de probité que nous devons apprécier à leur valeur — à notre époque où les actes publics n'ont trop souvent pour mobiles que de bas appétits ou d'égoïstes calculs en place de convictions inébranlables ou de probité austère — M. Colas de la Noue préféra renoncer à sa charge et vivre selon ses goûts. C'est alors qu'il brigua la fonction de conseiller municipal d'Angers, où il assista à l'effort de sept municipalités successives, auxquelles, suivant les circonstances, il prêta l'appui de son concours et parfois de sa collaboration.

M. Colas de la Noue a toujours pris très au sérieux le mandat que la confiance des électeurs de son quartier lui a toujours renouvelé; assidu et attentif aux séances du conseil, bien servi par sa longue expérience, il prit une part active à la réalisation de quelques grandes questions économiques, particulièrement à l'amélioration de notre système de captation et de distribution de l'eau de Loire et à la transformation de l'éclairage public et privé.

Les rapports qu'il eut souvent à présenter au Conseil sont clairs, précis, documentés et, malgré l'aridité des questions techniques, il est bien rare que l'on n'y trouve une ou deux citations littéraires révélatrices du goût et des tendances de l'auteur.

Courtois dans ses discussions, même lorsque des divergences de vues ou d'idéal social le dressaient en face de la majorité de ses collègues, très sincèrement pénétré de la bonté des causes qu'il défendait, affable et secourable, M. Colas de la Noue emporte dans sa tombe l'estime et les regrets de tous ses collègues, qui avaient été heureux, il y a quelques mois, d'applaudir à la distinction honorifique, médaille de l'Assistance publique, que le gouvernement de la République, sur la demande de ses anciens collègues du Bureau de Bienfaisance et sur nos instances, lui décerna pour reconnaître les services rendus par lui à l'Assistance publique de la Ville d'Angers.

Messieurs, devant cette place vide, où il a si longtemps siégé, j'adresse en votre nom un adieu respectueux à notre collègue M. le conseiller municipal Colas de la Noue.

Enfin, M. Daniel Métivier, ancien magistrat, a bien voulu écrire et nous communiquer quelques pages rappelant plus particulièrement la carrière judiciaire de M. de la Noue, dont il a été longtemps le collègue :

Qu'il soit permis à l'un des derniers survivants de l'ancienne Cour d'adresser quelques mots d'adieu à celui qui fut son collègue et qui était resté son ami.

Loin de moi la pensée de vouloir établir ici un parallèle dont le caractère pourrait paraître blessant et souvent injuste.

D'ailleurs tout ce qui ressemblerait à des récriminations stériles et passagères est indigne de nous et de cet asile de paix et de calme où nous nous trouvons.

Mais il est pourtant bien permis de rappeler qu'il fut autrefois une magistrature française où chacun se sentait honoré par ses fonctions et avait le souci de les respecter, où les services que pouvait rendre un magistrat ne coûtaient rien ni à sa dignité, ni à son indépendance, où la justice se tenait à une hauteur que la politique n'atteint pas.

C'était le temps où le caractère sédentaire et en quelque sorte régional de la magistrature, en imprimant aux juges et aux justi-

ciables une même empreinte, créait entre eux et au bénéfice de ceux-là un lien naturel de respect et de confiance.

C'était le temps ou régnait parmi nous, avec une communauté de sentiments, certaine philosophie qui ennoblit une carrière et en fait dignement accepter les épreuves.

De là cette tradition professionnelle qui ne s'acquiert pas seulement par l'hérédité, mais aussi par l'ambiance. De là cette consolation, au moment de résigner ses fonctions, de pouvoir jeter un regard sur le chemin parcouru, avec le sentiment d'avoir rempli son devoir et, dans la limite de ses moyens et de ses forces, d'avoir fidèlement servi son pays.

Mon pauvre de la Noue était bien de cette école-là; et en évoquant ainsi à grands traits les souvenirs déjà lointains de l'ancienne magistrature, il se trouve que j'ai fait son portrait à lui.

Il se trouve que j'ai rappelé des idées qui étaient les siennes et des sentiments qu'il n'eût certes jamais reniés.

Tous ceux qui ont vécu près de lui, tous ceux qui l'ont approché, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, ne peuvent avoir sur lui qu'une opinion :

Il avait une grande justesse de sens, une expérience juridique reconnue, un esprit fin, un cœur loyal et bon; et, en un temps de conduites parfois incertaines, une fermeté de sentiments inaccessible aux compromissions.

D'abord substitut à Sarlat, puis au Mans, démissionnaire lors de la révolution du 4 septembre, réintégré plus tard dans le ressort de cette Cour d'Angers qu'il ne devait plus quitter et où il devint substitut du Procureur général, partout sa carrière fut toute d'honneur et de haute probité professionnelle.

Les témoignages de l'estime publique ne pouvaient lui manquer dans de pareilles conditions; aussi, lorsque sonna, pour lui, l'heure qui mit un terme à ses fonctions judiciaires, son mérite et ses services passés le signalèrent-ils tout naturellement à nos concitoyens, qui lui ouvrirent les portes du Conseil municipal d'Angers.

Il y siégea pendant de longues années, représentant ce quartier Saint-Laud qu'il aimait et qui lui resta toujours fidèle; et on le vit partout, assidu aux Commissions comme aux séances, sans cesse dévoué à ses commettants et scrupuleusement soucieux des intérêts dont il avait la garde.

Mais ce n'est pas tout; il était de ceux qui ne craignent pas de prodiguer leur peine et d'élargir leur horizon; et on le vit aussi, soit aux fourneaux économiques, soit aux écoles libres, soit à la Croix-Rouge, soit ailleurs, mêlé à toutes les œuvres secourables, à toutes les entreprises de charité ou de défense sociale.

Nos concitoyens lui doivent de la reconnaissance pour tout ce qu'il a pu faire dans l'intérêt de la cité.

Les œuvres auxquelles il a collaboré ne peuvent oublier son dévouement.

L'ancienne magistrature, qu'il a honorée, lui doit un souvenir fidèle.

Et nous, nous lui devons le salubre enseignement d'une longue vie presque entièrement consacrée à la justice et à la bienfaisance.

Il disparaît ainsi, entouré de la considération et des regrets publics.

Les pieux sentiments qui ont rempli et dominé sa vie restent une consolation pour sa famille et ses amis. Et moi, j'ai pensé qu'il était bon de rappeler ces choses, en disant adieu à mon vieux camarade et en déposant sur sa tombe ce suprême hommage de souvenir et d'affection.

A ces éloges unanimes, à ces hommages rendus de toutes parts, la *Revue de l'Anjou*, dont M. de la Noue fut parfois le collaborateur très apprécié, tient à joindre l'expression de son propre témoignage d'estime et de regrets profonds.

X***.





A travers les Livres et les Revues

Les Provinces au XVIII^e siècle et leur division en départements ; essai sur la formation de l'Unité française, par Charles Berlet ¹.

L'ouvrage dont je viens de transcrire le titre a été couronné par l'Académie française, qui lui a attribué un prix Montyon. Cette distinction ne surprendra personne de ceux qui connaissent le travail de M. Charles Berlet ; car, si la division de la France en départements a suscité beaucoup d'études locales, elle n'en a pas provoqué dont l'ampleur soit à comparer avec l'étude que j'ai le grand plaisir de recommander aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. C'est avec raison que M. A. Mézières l'appelle « un travail important pour l'histoire de nos institutions ».

Lorsque Hugues Capet monta sur le trône, la Gaule avait perdu la cohésion que quatre siècles d'administration latine avaient établie. Il fallut rassembler ces parties d'un tout jadis organisé, réparer les ruines des invasions, affermir un pouvoir central que tenaient en échec les résistances particulières. Ce fut l'œuvre à laquelle s'appliqua la dynastie capétienne. Pendant huit siècles, elle poursuivit un double dessein : élargir la France jusqu'à ses limites naturelles, le Rhin et les Alpes, et, en même temps, rapprocher les populations, rendre leur solidarité effective et fonder une nation.

La réunion sous le sceptre royal de pays différents par les mœurs et par l'histoire s'accomplit sans secousses, sans luttes laissant d'irritants souvenirs ; l'accord des volontés y eut plus de part que la violence ; c'est en suivant leur inclination que les provinces françaises se rassemblèrent. Elles n'entrèrent pas dans

¹ Un vol. in-16 carré, prix 6 fr. ; *Bibliothèque régionaliste*, Bloud et C^{ie}, Paris.

le royaume nues et dépouillées, mais couvertes de droits et de libertés, comme d'une armure. Aussi, dans certaines provinces, les franchises, les institutions et les statuts particuliers purent-ils vivre, respectés dans la mesure où l'exigeait la vigueur de l'esprit particulariste.

A la veille de la Révolution, il existait encore un *droit des provinces* et c'est la raison pour laquelle la fin du règne de Louis XVI fut marquée par un mouvement si enthousiaste en faveur des libertés locales. Lorsqu'il fallut tracer sur le sol français les nouvelles circonscriptions administratives, les vieux groupements historiques réagirent avec force. Ils acceptaient l'abolition de leurs privilèges, ils consentaient à recevoir du pouvoir central une législation et une administration communes, mais ils ne voulaient pas être confondus entre eux. Les provinces pouvaient être divisées en plusieurs départements, mais il ne fallait pas que dans ces nouveaux cadres fussent réunis les habitants de plusieurs provinces différentes. Voilà pourquoi l'on peut dire de nos départements qu'au point de vue territorial ils ont succédé, en fait, aux provinces, comme les *pagi* ont succédé aux cités et les cités aux états de la Gaule indépendante.

La Constituante avait même voulu, en créant les départements, faire de petites provinces, gérant elles-mêmes leurs intérêts particuliers, possédant un budget et des assemblées. Mais le département s'est montré impuissant à produire une vie régionale; il demeure le cadre où sont enfermés les services administratifs d'un État unitaire; les intérêts départementaux sont les fragments d'intérêts collectifs plus étendus; il n'y a plus de société politique qui se soit moulée exactement au cadre du département, qui se soit adaptée à son sol, comme jadis les peuples gaulois s'étaient adaptés au territoire de leurs cités et les nations médiévales à celui de leurs duchés ou comtés.

La société départementale est une partie d'une société plus vaste; le territoire du département est le débris des anciennes provinces qui persistent à vivre.

Telles sont quelques-unes des idées que M. Charles Beruë développe dans son important ouvrage.

Pour mieux faire connaître ce livre de très grande valeur, j'emprunte à l'auteur les pages intéressantes qu'il a consacrées au Maine, à la Touraine et à l'Anjou.

« MAINE, TOURAINE, ANJOU, ce sont là trois provinces bien caractérisées. Chacune d'elles a été la patrie d'un peuple gau-

lois; chacune d'elles a formé une cité gallo-romaine, un diocèse et un comté; chacune d'elles a produit une coutume particulière et possédé des états au ^{xiv}^e siècle, une assemblée provinciale au ^{xviii}^e.

« Ces trois provinces, nettement individualisées, sont étroitement unies. Elles occupent, dans le bassin de la Loire, une région de confluent; c'est là que se dirigent, venant du Sud, les cours du Cher, de l'Indre et de la Vienne, venant du Nord, ceux du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. C'est une réunion de vallées et un carrefour de routes. A l'époque gallo-romaine. Tours et Angers étaient au croisement des chaussées qui de la Belgique et de la Lyonnaise s'en allaient vers l'Océan et les Pyrénées. Plus tard, c'est dans cette contrée qu'ont pris contact l'Armorique Celtique, l'Aquitaine appuyée au monde Ibérique et la France du Nord, sur laquelle avaient débordé les peuples germaniques. Tours était le centre religieux du royaume. Des foules de pèlerins s'acheminaient vers le sanctuaire de Saint-Martin et les rois venaient jurer sur le tombeau de Saint-fidélité aux traités conclus avec les princes étrangers.

« Le Maine, la Touraine, l'Anjou sont les fragments d'une même contrée; ces trois comtés féodaux ont subi les mêmes événements historiques, ont éprouvé les effets d'une destinée commune; ils ont connu les mêmes adversaires : Bretons, Normands, Aquitains. Sous la pression des événements, ils devaient reconstituer le tout dont ils n'étaient que les parties. Au ^{xiii}^e siècle, ils ont été définitivement réunis sous une seule direction, celle des comtes d'Anjou, avant de l'être dans le cadre d'une même généralité.

« Le Maine, la Touraine et l'Anjou ne correspondent pas individuellement à une division naturelle, géologique ou géographique. C'est uniquement dans l'occupation du sol par une race qu'il faut chercher l'origine de ces provinces. En s'installant sur les bords de la Loire, de la Mayenne, de la Maine, de la Sarthe et du Loir, les Turons, les Andes et les Cenomans ont déterminé eux-mêmes les contours des futurs comtés.

« Le Maine reproduit à peu près la *civitas Cenomanorum*, le diocèse et le comté du Mans. Aux ^{viii}^e et ^{ix}^e siècles, il forma une marche militaire, face aux Bretons, toujours prêts à la révolte. Le Mans était le chef-lieu d'un duché dont le commandement « fut plus d'une fois confié à des membres de la Maison Carolingienne : en 749 à Griffon, l'un des frères de Pépin-le-Bref;

« en 790 à Charles, fils aîné de Charlemagne; en 856 à Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve ¹ ». Au ix^e siècle, une dynastie de comtes héréditaires se fixa dans le pays. La lutte fut continue contre les Bretons, les Normands et les seigneurs angevins. En 1110, le Maine fut réuni à l'Anjou.

« Le pays des *Turons* s'est perpétué à travers les siècles dans le cadre de la cité gallo-romaine, du diocèse et du comté de Tours. Longtemps disputée entre les comtes de Blois et ceux d'Anjou, la Touraine tomba, en 1044, dans le pouvoir de Geofroy-Martel d'Anjou.

« La cité d'Angers, dit M. Auguste Longnon, ne donna naissance qu'à un seul *pagus*, le *pagus andegavus* — en français « l'Anjou — dont les limites étaient les mêmes que celles du diocèse avant que les conquêtes des comtes d'Anjou au x^e siècle n'eussent accru l'un et l'autre du pays des Mauges — *pagus Medalgicus* — formé d'un démembrement de la cité de Poitiers. Le *pagus Andegavus* répondait donc au diocèse d'Angers tel qu'il subsista du xi^e au xviii^e siècle, réserve faite de la contrée située au delà du Layon, qui représente le *pagus Medalgicus*. »

« Au iv^e siècle avant J.-C., les Andes s'étaient arrêtés dans cette région de confluent, où la Loire reçoit par la Maine les eaux du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne. Ils trouvaient, sous un ciel clair et doux, des rivières poissonneuses, d'immenses forêts giboyeuses et des clairières dont le sol fertile se couvrait de moissons et de pâturages. Au milieu de leur territoire, le grand fleuve venu du massif central traçait son large sillon dirigé vers l'Océan.

« A l'époque gallo-romaine, la cité des Andes est l'une des plus florissantes des Gaules; sa capitale, *Juliomagus* (Angers), un foyer de culture latine. Mais entre le Mans, face à l'Armorique et Tours, croisement de routes, son importance est médiocre. Au iii^e siècle, la cité des Andes est comprise dans la Lyonnaise troisième, dont Tours est la métropole; au viii^e siècle, elle fait partie du duché militaire carolingien, dont le siège est fixé au Mans. Ainsi, Angers s'efface entre ses deux voisines. C'est à l'énergie de ses comtes que l'Anjou doit la grandeur de ses destinées.

« Les fondateurs de l'état angevin sont de rudes soldats,

¹ Aug. Longnon.

bâtisseurs d'églises et de forteresses, ambitieux qu'aucun scrupule n'arrête, batailleurs qu'aucun échec ne terrasse. Ils refoulent les Bretons, résistent aux Normands, attaquent les seigneurs voisins, comtes de Blois, comtes du Mans, ducs d'Aquitaine; ils entourent leurs domaines d'une ceinture de châteaux-forts, ils courbent sous leur autorité leurs vassaux, se dégagent de l'hommage dû au roi de France, frappent monnaie comme lui et s'intitulent comtes par la grâce de Dieu, *gratia Dei comes!*

« Foulques Nerra (987-1040) est le type du haut baron féodal, farouche guerrier, prompt à venger l'offense, prêt à toutes les rapines, tranchant les contestations par le glaive, et cependant tourmenté par la crainte des peines éternelles¹. Il organise l'administration du comté hérité de ses ancêtres; pour la garde de ses frontières, il dresse des forteresses menaçant les seigneurs voisins; il fonde des monastères près desquels les populations se groupent en bourgades; en 1040, il meurt à Metz, retour de Terre-Sainte.

« Son fils, Geoffroy Martel, s'empare en 1044 de la Touraine; en 1110, Foulques-le-Jeune, son descendant, annexe le Maine et porte son effort sur la Normandie; son petit-fils, Geoffroy-le-Bel, époux de Mathilde d'Angleterre, reçoit la couronne ducale, le 19 février 1144, dans l'église-cathédrale de Rouen. En 1154, l'arrière petit-fils de Foulques Nerra, Henri II, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine, duc de Normandie, duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor, monte sur le trône d'Angleterre. En l'espace d'un siècle, les seigneurs d'une terre tenue en fief des Capétiens sont devenus les égaux de leur suzerain en dignité, leurs supérieurs en puissance. Rois d'Angleterre, ils dominent la moitié de la France. Des côtes normandes aux Pyrénées, ils possèdent un empire dont l'Anjou est le centre. Mais les Plantagenet délaissent leur terre natale; ils se déracinent du sol angevin; abandonnée par ses princes, la province suit l'inclination qui la porte vers les autres provinces françaises. Elle n'oppose aucune résistance aux chevaliers de Philippe-Auguste et accepte l'administration royale (1214).

« Pendant deux siècles (1214-1481), le Maine et l'Anjou, et, de certaines époques, la Touraine, sont réunis et donnés en apanage aux fils de la Maison de France. Mais il était dans les desti-

¹ Louis Halphen. *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 129, 139. Paris, 1906, in-8.

nées de l'Anjou de ne jamais retenir ses souverains. Il semblait que la lumière de son ciel clair favorisât l'éclosion de rêves magnifiques. Les princes apaganistes d'Anjou, comtes de Provence, rois de Naples et des Deux-Siciles, sont hantés par le désir de fonder un empire en Méditerranée. Ils ont la nostalgie des pays ensoleillés. Ils s'épuisent en conquêtes stériles. C'est en vain qu'ils cherchent à faire triompher leurs droits sur le Roussillon, la Tripolitaine et la Macédoine, sur le royaume de Jérusalem et l'empire de Constantinople.

« En 1481, à la mort du dernier duc, « le bon roi René », l'Anjou, guetté depuis longtemps par Louis XI, est définitivement incorporé au royaume. Il devient, avec la Touraine, le séjour favori des derniers Valois; le long de la Loire s'élèvent; élégantes et richement parées, les demeures des seigneurs et des rois. L'ancien comté, qui avait menacé d'absorber les provinces voisines, s'efface dans l'unité française.

« La Chambre des comptes, fondée vers 1377, est supprimée, et le conseil ducal, sorte d'assemblée des trois états vérifiant les mandements ducaux et jouissant du pouvoir d'en émettre en l'absence du prince, disparaît. L'individualité de la province persiste toutefois dans sa coutume, séparée de celle du Maine et définitivement rédigée, en 1508, par une assemblée des représentants du clergé, de la noblesse, de la justice, de l'université, du corps de ville et du corps des marchands ¹.

En 1789, le Maine, la Touraine et l'Anjou étaient groupés dans le ressort d'une même généralité ², dont le siège était fixé à Tours. Mais ces trois provinces souhaitaient rompre leur association séculaire et réclamaient le rétablissement de leurs anciens états. Déjà, en 1787, elles avaient obtenu une assemblée provinciale distincte ³, sous le contrôle de l'*Assemblée générale des trois provinces composant la généralité de Tours*. En 1788, la Commission intermédiaire du Maine avait approuvé un mémoire dans lequel les membres du clergé, de la noblesse et du tiers récla-

¹ Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. I, Introduction, p. xviii et xix. Paris-Angers, 1874, 3 vol. in-4.

² Une partie du Bas-Poitou (élections de Loudun et de Richelieu) y était attachée.

³ Sur le conflit entre les assemblées provinciales du Maine et de l'Anjou voir la page 70 de l'ouvrage.

maient pour leur pays une administration distincte; ils proposaient, en outre, de joindre le Perche au Maine, comme il l'était déjà dans les limites du gouvernement général militaire ¹.

« L'annonce du remaniement des divisions territoriales du royaume donna une vigueur nouvelle à ces tendances séparatistes. Chacune de ces provinces s'apprêtait à ressaisir son indépendance. La Commission intermédiaire provinciale du Maine voulait maintenir l'unité territoriale de sa province; elle proposait que la généralité de Tours fût divisée en trois circonscriptions correspondant aux trois provinces. Le Saumurois réclamait une circonscription administrative particulière. « Quoique la ville de Saumur soit en Anjou, dit Piganiol de la Force ², « elle en est séparée pour le militaire et forme un gouvernement « qui comprend la partie de l'Anjou qui est au Midi de la Loire « et la partie du Haut-Poitou où sont Richelieu, Mirebeau et « le pays de Mirebalais. » Cette petite cité estimait devoir former un centre d'administration et de justice dans la nouvelle organisation.

« La division des trois provinces de la généralité de Tours en quatre départements fut fixée « dans une réunion tenue par « les députés de la généralité chez le duc de Praslin, député de « l'Anjou. Ces représentants arrêtèrent que la généralité de « Tours serait divisée en quatre départements, « à la majorité « de 33 voix contre 3 pour 5 départements, et 1 député sans « voix », sauf les limites à fixer pour chaque département, dont « les chefs-lieux seraient Tours, Angers, le Mans et Laval, « sauf « les prétentions de Mayenne sur Laval ³. »

« La Touraine et l'Anjou formèrent chacun un département (Touraine ou Indre-et-Loire, Anjou ou Maine-et-Loire). Le Maine dut se résigner à être coupé en deux (Haut-Maine ou Sarthe, Bas-Maine ou Mayenne). Les limites avec les provinces voisines furent déterminées sans débat, par l'échange amiable de quelques paroisses. »

¹ Antonin Proust, *Les archives de l'Ouest*, n. IV, p. 138. Paris, 1867, in-4.

² *Op. cit.*, t. XII, p. 204.

³ J. L'Hermite, *Procès-verbaux de la formation de l'Assemblée administrative du département de la Sarthe et de son directoire* (20-26 juillet 1790). Introduction : La Révolution dans la Sarthe et les départements voisins (*Bulletin trimestriel d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1912, p. 19-20).

L'Hôtel de Maquillé, résidence de Francastel à Angers, pendant la Terreur, par M. le chanoine Rondeau ¹.

Après avoir identifié l'hôtel de Campagnolle, qui servit de résidence à la Commission militaire, au cours de la Révolution, M. le chanoine Rondeau a recherché et retrouvé l'hôtel de Maquillé, où séjourna plus habituellement le trop fameux Représentant du peuple Francastel.

Situé au carrefour des rues du Cornet et du Canal, sur l'emplacement de l'antique logis du prévôt de Craon, il fut bâti, à la veille de la Révolution, par le célèbre architecte Bardoul de la Bigottière, pour le compte d'Antoine-Séraphin Dubois de Maquillé. Mais le nouveau propriétaire eut à peine le temps de jouir de cette belle demeure; il fut contraint d'émigrer avec sa famille. L'hôtel, confisqué en 1792, fut tout d'abord affecté à des services militaires, puis bientôt il fut mis à la disposition des Représentants du peuple, en mission près l'armée de l'Ouest. C'est ainsi qu'il fut habité pendant près de six mois par Francastel, le « Carrier angevin ».

C'est de là que Francastel stimulait le Comité révolutionnaire et la Commission militaire, qui relevaient des Représentants; de là, qu'il fit lui-même fusiller, sans jugement, en vue de ses fenêtres, une centaine de prisonniers vendéens, au lendemain du siège d'Angers.

Après lui, l'hôtel fut occupé par des représentants plus modérés, puis par divers officiers supérieurs, particulièrement par le général Hoche.

Mise en vente en 1796, la maison fut rachetée par les nièces de l'ancien propriétaire, qui, ruiné une seconde fois à Saint-Domingue, mourut aux États-Unis en 1805.

En 1806, M^{lles} Le Mayre de Millières furent obligées de revendre l'hôtel de famille, qui a passé depuis lors aux mains de divers propriétaires, notamment de la famille Langlois qui l'a occupé pendant cinquante ans. Il vient d'être remis en état par les soins intelligents de M. et de M^{me} Fortin-Motais, qui l'habitent aujourd'hui.

Au cours de cette savante notice, M. le chanoine Rondeau fournit de nombreux détails, encore inédits, sur l'origine de Francastel et sur les divers emplois qu'il remplit après son

¹ Broch. in-8; Angers, G. Grassin. Extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

passage à Angers; sur l'odyssée si tristement intéressante de la famille dépossédée; surtout sur l'hôtel lui-même, dont il a pu faire prendre par M. Verchaly une photographie très heureuse et très bien venue.

Le nouveau travail de M. Rondeau a sa place marquée dans toutes les bibliothèques angevines.

Comment fut retrouvé le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par M. Xavier de Pétigny ¹.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du Vendômois savent qu'il existait un cartulaire de l'abbaye cardinale de Vendôme, que ce recueil avait disparu, qu'une notable partie des feuillets qui le composaient ont été retrouvés dans ces derniers temps et achetés par la Bibliothèque nationale de Paris. Mais le mérite des premières recherches n'avait jamais été rendu à celui qui les a entreprises et habilement conduites, je veux dire : Jules de Pétigny, « le père de l'archéologie vendômoise ».

C'est le récit de ces premières recherches que M. le capitaine Xavier de Pétigny raconte dans la brochure dont je viens de citer le titre et que je signale, non seulement comme un acte de piété filiale, mais surtout comme un mémoire historique de première valeur.

Chenehutte-les-Tuffeaux ; Doué-la-Fontaine, par M. le colonel Picard ².

Ces deux notices historiques sont extraites de l'*Histoire du Saumurois* que prépare M. le colonel Picard, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Saumur.

La notice sur *Doué-la-Fontaine* a paru en 1911, ce qui explique comment l'auteur n'a pu utiliser l'excellent travail que notre distingué collaborateur M. le Dr O. Couffon a publié récemment sur l'amphithéâtre de Douces.

M. le colonel Picard vient de faire paraître, chez Jouve et C^{ie}, éditeurs, 15, rue Racine, à Paris, un autre volume intitulé *Soldat*,

Broch. in-8; Vendôme, Launay et fils, 1914

2 Broch. ; Saumur, imprimerie E. Coubard

que Frédéric Régamey, le peintre si apprécié, a illustré de superbes gravures¹.

Voilà un livre qui vient à son heure. Il est fait pour donner à nos jeunes gens, qui, demain, seront appelés sous les drapeaux, un avant-goût de la vie militaire; à leurs aînés, un souvenir vécu de leur passage dans l'armée; aux familles, un sentiment exact de la vie de leurs fils sous les armes.

Entre les lignes, d'un style alerte, gai et bien français, se dégage une leçon de morale, de devoir et de patriotisme sans emphase, que la couverture symbolise dans l'attitude simple et vaillante d'un petit soldat ayant la claire vision de son rôle de sauvegarde de la France. C'est la traduction du sentiment national — le devoir joyeusement consenti.

Ces tableaux sont loyalement fidèles. C'est aux fils de la France, fraternellement confondus sous l'égide du drapeau, que l'auteur a laissé le soin de les tracer. Le peintre les a vivifiés de son talent sincère. C'est le livre du soldat français. C'est un livre à répandre.

Pour sauvegarder sa dignité et son indépendance, la France a senti le besoin de donner à ses enfants, dès le jeune âge, une culture physique et morale qui développe leur énergie et qui en fasse des hommes d'action.

De tous côtés sont nées des sociétés d'éducation en plein air, de sport, de tir, de gymnastique, de préparation militaire, qui ont fourni déjà de nouvelles générations, mieux trempées pour l'âpre lutte de la vie, pour le maintien du renom français et pour la défense de la Patrie.

Les hommes qui dirigent et patronnent ces sociétés, véritables écoles d'épreuve pour la race, méritent la reconnaissance du pays parce qu'ils assurent ainsi sa vitalité et son prestige.

Ils ont droit à la reconnaissance particulière de l'armée, parce qu'ils lui assurent un recrutement plus apte au service militaire, parce qu'ils aident à sa tâche en lui préparant des soldats.

On a pensé avec raison que ces foyers d'éducation patriotique ne devront pas se borner à faire des hommes et s'en désintéresser après les avoir donnés à l'armée. Ce serait, en effet, un grand bien pour notre France si le jeune homme, après son passage sous les drapeaux, rapportait dans la fréquentation de ces milieux d'origine son exemple et sa leçon aux plus jeunes qui lui

¹ Un vol. in-8 jésus de 328 pages; prix 5 fr. Édition de vulgarisation, prix 3 fr. 50.

ont succédé, s'il venait y entretenir sa vigueur physique et morale, s'il venait y continuer son devoir de préparation à la défense nationale. C'est ainsi qu'agissaient les jeunes hommes dans les nations qui ont laissé à l'histoire la renommée de leurs grandes actions.

C'est sous le titre *Soldat*, que se présente ce livre gai et sincère, qui apporte sans forfanterie, avec la simplicité de scènes vécues, sa collaboration précieuse à l'œuvre patriotique.

Notre jeunesse accepte gaiement l'accomplissement de son devoir militaire et il faut encourager cette gaité française, gouailleuse jusque dans les moments les plus critiques de la guerre. Vive la gaité française, qui met le sourire aux lèvres des héros !

Héros, non seulement ceux qui sont morts glorieusement dans un combat, mais héros aussi ceux qui supportent résolument les fatigues, les blessures, les privations, les rigueurs de la discipline, par esprit de devoir, pour le service de la patrie. Car, dans le métier militaire, il n'y a pas de sacrifices inutiles, puisque tous s'appellent le devoir.

C'est ce double sentiment qui se dégage de cet excellent livre, *Soldat*, où la vie militaire est présentée avec sa véritable atmosphère.

Ces pages vécues, où se reflète l'esprit de notre race, peuvent aller dans toutes les mains ; elles intéresseront aussi bien la sœur du troupier que le troupier lui-même. Elles seront lues avec une joie anxieuse par nos futurs soldats et avec l'émotion du souvenir par les anciens. Tous les Français y retrouveront leurs sentiments. Les étrangers y découvriront, peinte sur le vif, l'âme de la France.

*Le Jardin de Plaisance*¹, recueil de poésies de René Bardet, lauréat du prix Sully-Prudhomme, est précédé d'une préface de M. Henri de Régner, de l'Académie française, qui, dans des pages émues, montre que ce qui caractérise l'œuvre du jeune poète, mort prématurément, c'est, avant tout, son ardent amour de la petite patrie. Le Maine, l'Anjou, la Touraine, « le Jardin de Plaisance », l'ont tour à tour attiré, et c'est en véritable artiste qu'il en chante et le charme et les grâces.

Le Comité du cabinet de lecture de l'éditeur Lemerre, après

¹ Un vol. in-18 : prix, 3 fr. 50. Paris, A. Lemerre, éditeur.

avoir pris connaissance du manuscrit de René Bardet, avait émis le jugement suivant :

« Le talent du regretté poète avait été déjà consacré par une sanction flatteuse. Il semble que dans ce dernier recueil la pensée ait mûri encore. Il contient des pièces philosophiques assez nombreuses aussi vigoureusement conçues que fermement écrites. La forme, également, paraît avoir acquis plus de densité et de plénitude. L'inspiration, au lieu de s'alimenter presque exclusivement aux sources du pittoresque, jaillit le plus souvent de la méditation et de la rêverie. » Tous ceux qui liront ce recueil porteront le même jugement sur l'œuvre de René Bardet.

Quoi de plus gracieux, par exemple, que ces strophes de son « Hymne à l'Anjou » :

O pays de ma mère, ô seconde patrie,
Mon Anjou dont je suis le fils fervent et doux,
O terre doublement maternelle et chérie,
Inspirez-moi des vers qui soient dignes de vous !

Coutrée où plus qu'ailleurs la nature est humaine,
Où tout est élégance, ordre et discrétion,
Beau jardin, semble-t-il, fait pour qu'on y promène
Son rêve, son amour et son inaction ;

Province aimable, bonne et vraiment enjouée,
Dont le nom même est tendre, enjôleur et joli,
Vous n'avez pas besoin d'être pour moi louée,
Et qui vous voit un jour n'a pour vous plus d'oubli.

On pourrait citer au passage vingt sonnets où se retrouvent la même élégance et la même harmonie.

Pourquoi faut-il que la mort soit venue sitôt et qu'elle ait enlevé aux lettres françaises ce jeune poète, qui les eût honorées !

Les Chants Bleus, chez Eugène Figuière et C^{ie}, 7, rue Cornaille, Paris ¹.

L'auteur de ce recueil de vers, M. Louis Alibert, a affirmé son talent dans *Le Jardin des Hespérides* (1 vol. 1909) où « la facilité des rythmes fins et clairs, écrivit M. S.-Ch. Leconte, le désigne comme un successeur des plus beaux parmi les poètes », et dans plusieurs romans d'intérêt supérieur.

Aux premiers poèmes, composés dans une forme classique, M. Louis Alibert, fait succéder un volume en vers libres : *Les*

¹ Un vol. de vers ; prix 3 fr. 50

Chants Bleus. Dans une préface, déjà violemment discutée, il explique cette évolution de pensée et de méthode. Il y est dit en résumé que « ce n'est plus la règle qui fait le vers, mais le vers qui fait la règle ».

Art, « spontané, intuitif », art de l'heure présente, proclame Louis Alibert qui voit dans le vers libre, « vers évolué concurremment avec nos actuelles tendances libertaires, le vers classique du moment ».

Les *Sacrilèges* de Gaston Habrekorn font sensation ¹. Ce volume, qui vient de paraître chez l'éditeur Figuière, est d'une violence dont le seul énoncé des chapitres qui le composent, suffit à donner une idée. Ces chapitres s'intitulent *Anathèmes — Imprécations — Ces Messieurs en robe — Scènes tragiques* et forment un ensemble solidement vivant.

L'auteur, bien que la mode en soit aux flagorneries et au laisser-aller, a eu le courage (peut-être l'imprudence !...) de dire bien haut ce qu'il pense à tous ceux de ses contemporains dont il a coudoyé, dans sa vie mouvementée, les ridicules et les vices. Avec la fougue et l'audace d'un apôtre du vrai, il fouette la foule humble ou omnipotente des inutiles, des ratés, des fourbes et des arrivistes arrivés ! Il paraît qu'on avait essayé d'empêcher par tous les moyens la publication de ce livre. Aujourd'hui le bruit court à nouveau que les Puissants qui y sont flagellés seraient intervenus auprès du Gouvernement pour le faire saisir. Il faut donc se hâter de lire cet ouvrage, qui fait dès à présent le sujet de toutes les conversations.

Porté par la vague ², par Jean Thiéry.

C'est le titre d'un livre curieux qui donne à réfléchir profondément sur les procédés coutumiers de ces personnages sans vergogne, fléau de notre pays, qui, dans leur besoin féroce d'arriver, étouffent les révoltes de la conscience, piétinent nos

¹ *Les Sacrilèges*, critiques sociales, de Gaston Habrekorn, chez Eug. Figuière et C^o, 7, rue Corneille, Paris; un fort in-18; prix 3 fr. 50.

² Un volume in-12; prix broché 3 francs. Un volume in-12, relié toile bleue, tr. marbrées, 3 fr. 50. Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Cet ouvrage est en vente, à Angers, chez les principaux libraires.

convictions et se laissent porter par la vague politique aux honneurs, aux profits.

Sous la forme attrayante d'un roman plein de péripéties émouvantes, l'auteur nous montre un de ces êtres néfastes, Jean Thibaut, qui, sans valeur personnelle, réussit à se faire élire député, végète longtemps dans l'obscurité, puis, grâce à une combinaison malpropre dont il surprend le secret, s'élève d'échelon en échelon pour, enfin, devenir ministre, grâce à l'appui des financiers interlopes qu'il tient à sa merci.

Mais tout cela ne s'est pas accompli sans heurts ni à-coups. Jean Thibaut, si peu scrupuleux en matière politique, l'est encore moins dans sa vie privée. Autour de lui, il sème la désolation, il accumule les ruines; et les larmes de ceux qui ont mis leur confiance en lui sont la rançon de son triomphe : triomphe passager car l'éhonté politicien, si sûr de sa force, finit par s'écraser, comme tant d'autres, sous le poids du mépris.

A côté des comparses, types de rufians cosmopolites, gens sans foi ni loi, qu'émandeurs faméliques s'attachant à la fortune de Jean Thibaut et exigeant leur part de la curée, on trouve dans ce roman des figures vraiment intéressantes. Le crédule marquis de Saint-Liviers, dont le triste héros vole la fortune après lui avoir pris sa fille; l'infortunée Catherine, envers laquelle Thibaut, devenu son mari, se conduit de façon monstrueuse; miss Mitonny, l'extraordinaire et richissime américaine; Guy de Chambalon, modèle de délicatesse et d'honneur; la Tia Thérèse, basque farouche, nourrice de M^{lle} de Saint-Liviers, et d'autres encore, sont autant de personnages qui semblent pris sur le vif et donnent à l'action une intensité de vie remarquable.

Porté par la Vague est non seulement un livre à mettre dans toutes les bibliothèques de famille, c'est un ouvrage à répandre partout où des hommes comme Jean Thibaut seraient tentés d'exploiter la crédulité publique.

La revanche de Valderée ¹, par B. de Buxy.

Réputation oblige autant que noblesse. B. de Buxy a pris cette devise comme sienne, car *La Revanche de Valderée* est un véritable joyau littéraire, dans lequel nous retrouvons toutes les qualités maitresses qui ont placé cet écrivain au premier rang des conteurs.

Chez le même éditeur et au même prix que l'ouvrage précédent.

Quel milieu plus intéressant, plus archaïque, où les personnages se heurtent continuellement dans leurs violentes oppositions de caractère et de physionomie, aurait mieux pu inspirer sa brillante imagination? Et à l'action, si passionnante dans ses moindres épisodes, quel cadre plus impressionnant que ces montagnes du Jura, avec leurs solitudes agrestes, leurs gorges profondes, leurs châteaux en ruines et leurs bourgades de grisaille dont les ruelles dévalent jusqu'au bord du torrent.

C'est dans ce décor profondément attachant que Valderée se meut et poursuit son œuvre. Orpheline, sans fortune, grande, belle d'une beauté étrange, elle ambitionne la richesse et ne reculera devant rien pour arriver au but. Elle imposera silence à la voix de son propre cœur, elle brisera celui des autres et même se rendra coupable d'un crime, en laissant volontairement se produire une catastrophe qu'elle pouvait empêcher, mais qui favorise ses intérêts.

Pendant, à son insu, une preuve est restée de son acte coupable et cette preuve surgira à l'heure où Valderée, riche, adulée par tous, croit pouvoir jouir en paix de son bonheur. C'est un coup de foudre qui renverse toute sa vie et lui arrache jusqu'à ses enfants. Alors, les yeux de l'orgueilleuse s'ouvrent à la lumière; l'héroïne du mal veut devenir l'héroïne du bien, car elle comprend, cette fois, où Dieu a voulu l'amener; elle comprend qu'en se sacrifiant, en se dépouillant, en renonçant à tout, elle obtiendra son pardon et sa revanche.

Autour de Valderée, les personnages abondent. Quelques types : ceux de Simon de Montpreux et de Gustave Dorneville, les deux maris de l'héroïne; ceux de Clément Orlay, le pharmacien; de Lazare, son aide; de la grande Rhodora; de la pâle Cydalise; de Glady, la première victime de Valderée, sont campés, dans le récit, avec une vérité frappante et semblent s'évader des pages pour prendre corps devant nous.

La Revanche de Valderée est un livre remarquable; il touchera et charmera tous ceux qui le liront.

Le Jouet, par M^{me} Jacqueline Rivière ¹.

M^{me} Jacqueline Rivière, dont on connaît la verve étincelante

Un vol. in-12, broché, 1 franc; relié, 1 fr. 50 (0 fr. 20 en plus pour le port)
Librairie Henri Gauthier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. A Angers,
chez les principaux libraires.

et la puissance d'analyse psychique, traite dans ce roman un des plus douloureux problèmes de la vie féminine actuelle.

Le « *Jouet* », c'est la femme « poupée », à quelque fraction sociale qu'elle appartienne, celle que l'homme moderne, de cerveau cultivé pourtant, préfère, car elle ne l'égalé pas et lui donne le privilège d'étendre son droit de protection jusqu'à la domination.

Méale de Pierpont est une « intellectuelle » ayant puisé dans l'étude de la philosophie chrétienne une force d'âme peu commune et l'abandon de ces mièvrès et faux artifices féminins qui subjuguent tant d'hommes amateurs du « *Jouet* ».

Elle cherche dans le mariage l'appui, le compagnon conscient et valeureux que toute femme de sa trempe morale peut souhaiter. Et, par un de ces jeux de destinée que l'on appelle parfois « fatalité » et dont le nom chrétien est « épreuve », elle aussi, la belle grave et docte Méale, va devenir un « *Jouet* ».

Jouet d'un de ces fantoches de la littérature, qui suivent la barque du succès comme un requin suit le navire. Edmond de Chervièrès est un raté, dont l'orgueil sournois égale la parfaite médiocrité et l'incommensurable paresse. Pour conquérir la femme qui lui apportera la sécurité matérielle et les idées littéraires qui lui manquent, il joue, en vrai paysan madré, la comédie de l'absorption intellectuelle.

Et Méale, abusée, épouse « l'homme de génie » dont modestement elle sera le secrétaire.

Ce qu'endurent cette fière intelligence de femme et ce cœur très haut placé en découvrant sa lamentable erreur, il faut lire le roman pour le comprendre.

M^{me} Rivière a fait là une de ses meilleures fouilles dans le cœur contemporain et de l'homme et du jouet et de l'Ève nouvelle, celle que nous promet l'union du sens chrétien et de la culture intellectuelle. Le rôle matériel de Méale et sa lutte pour sauver l'âme de son fils sont traités avec émotion, talent et sincérité.

Dans ce drame muet et poignant d'un mariage mal assorti et ne tenant que par le lien des convenances extérieures, l'auteur a crayonné des « figurants » qui sont de véritables « documents » sur la société contemporaine.

Les « séries » mondaines de M^{me} de Pierpont, tante de Méale, et le cercle des ratés envieux et funambulesques, que préside

Edmond de Chervières, sont des pages humoristiques pleines de saveur et... d'authenticité.

L'intérêt offert par cette œuvre si vigoureusement pensée et si délicatement écrite est celui qui se dégage de tout effort utile. Le *Jouet* est un livre non seulement captivant à lire mais excellent à répandre.

*Les Vacances de Suzette pour 1914*¹.

Pour la sixième fois, cet aimable volume annuel vient de paraître et, soit pour les illustrations, soit pour le texte, il reste digne de ses devanciers, s'il ne les dépasse pas.

C'est le meilleur compagnon que puissent avoir les fillettes et leurs frères pendant l'heureux temps des vacances. Dans ses 190 pages, il réunit tout ce qui peut amuser et distraire intelligemment des enfants. On y trouve de désopilantes comédies à jouer en famille, des monologues, des histoires gracieuses et gaies, des jeux de plein air et d'appartement, des travaux pour le trousseau de la poupée. Tous les articles sont rédigés par les auteurs les plus aimés de la jeunesse et sont illustrés de plus de 120 dessins par R. de la Nézière. C'est assez dire avec quel soin, malgré son prix très bas, a été édité le livre des vacances. Il donnera à ses gentils lecteurs joie de l'esprit et joie des yeux

Ch. U.

¹ Un vol. in-12, prix broché, 3 francs ; relié toile bleue, tranches marbrées, 3 fr. 50. Envoi franco, contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Cet ouvrage se trouve à Angers chez les principaux libraires.





TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

	Pages
Deuxième note sur le Rempart romain d'Angers. — P. Pinier	5
Deux poèmes : Tanagra, Sanglot. — Alphonse Métérié	45
Les Artistes angevins : Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines. — Etienne Port	49
La Messe de Minuit à Bethléem en 1913. — L. Jaudouin	77
Impressions : Printemps, Bretagne. — René Georgin	83
Le Fureteur angevin (<i>suite</i>). — <i>Questions</i> : Régiment d'Anjou (être du); Cossé (De); Jeanne d'Arc (Le mari angevin d'une fausse); Maréchal de Contades; Corporations angevines; Mémoire sur Beaufort; Béranger; Vendéens (Les) à Saumur; Ecachebreton; La « reine Cécile » aux Ponts-de-Cé; Saint Hervé. — <i>Réponses</i> : Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Bernier); Andegavi molles; Hortode; Aloysius Bertrand; Cadrans solaires; Poteries signées; Archidiacre et curé; Archidiacre et curé; Pierre d'Urson; William Pitt.....	89
Éphémérides astronomiques pour 1914 (<i>suite</i>) : avril, mai, juin — E. Chéreau	105
Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1913 à l'Observatoire de la Baumette, près Angers. — Résumé des observations météorologiques (janvier-février 1914.) — A. Cheux	111
Chronique.....	119
Concerts populaires (cinquième, sixième, septième et huitième concerts). — Les foires au vin d'Angers et de Saumur. — L'exposition d'aviculture. — Les Angevins au banquet des Sommeliers de Paris. — Les résultats de la récolte des fruits de table en 1913 en Maine-et-Loire. — M. Malvy, ministre du Commerce à Angers. — L'avion René Montrieux. — L'aéroplane de M. René Gasnier au musée Saint-	

Jéan. — Dons de M. le D^r Léon Jagot à l'Ecole de Médecine et au musée des Beaux-Arts. — Fondation d'une Chambre de Métiers. — La Commission du musée des Beaux-Arts prend possession du legs Chéramy. — Une communication de M. le comte Durieu sur René d'Anjou. — Une lettre du cardinal Merry del Val à M. René Bazin. — *L'Etrangère* de MM. Métérié et Max d'Ollone aux Concerts Colonne. — Succès des œuvres de M^{me} Bagnoli. — M. Grégoire juré pour le Concours de Rome. — Deux nouveaux Académiciens. — M^{me} Roger Moreau, lauréat de la « Lire chanssonnière ». — Succès de M. Louis Hoëllard. — Le D^r Edmond Papin lauréat de l'Académie de Médecine. — M. Pierre Gasnier, président de l'Aéro-Club de l'Ouest. — M^{me} Desbordes-Jonas, vice-présidente de la Société littéraire et artistique de l'Ouest. — Une médaille de vermeil à M. de Farcy. — Les membres angevins du Comité des Amis du Terroir. — Un Saumurois vainqueur du championnat de France au fleuret. — Un Angevin trompette major à la Garde républicaine. — Manifestations artistiques. — Conférences. — Décorations et promotions (légion d'honneur, palmes académiques, mérite agricole). — Nécrologie : MM. le D^r Tesson, Armand Bigot, Aimé Belon, Jules Breton, Metzner, Georges Pavie.

A travers les Livres et les Revues..... 155

D^r O. Couffin : *L'Amphithéâtre de Douces, Cours d'accouchement en Anjou, à la fin du XVIII^e siècle.* — V. Dauphin, *Rabelais à la Baumette.* — Laurain, *Un dernier mot à propos de la croisade mayennaise de 1158 et du chartrier de Goué.* — Quatre poésies de M. A. Métérié. — Brochures de M. l'abbé Uzureau. — A. Retté, *Quand l'Esprit souffle.* — Ch. U.

Gravure : Le rempart romain d'Angers (La porte de Chanzé — Plan de L. Simon en 1736).

MARS-AVRIL

Livres des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers au XVIII ^e siècle (1755-1790), d'après un document inédit. — Olivier Raguenet de Saint-Albin.....	161
Un Réenraciné : M. Edgar Guilbeau. — Mathilde Alanic.....	179
Poésies : Belledonne; Le Guide; Pourquoi je voyage; Hymne à Braille; Reconnaissance; D'Aveugle à Aveugle; Apparition; Le Courant. — Edg. Guilbeau.....	183
Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix maugé. — Henry Gormeau.....	191
Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (suite). Chapitre V : Les Manufactures au XIX ^e siècle. — V. Dauphin.....	223
Abrégé de la Vie de Jacques Peccard, prêtre français (suite et fin). — A. Lefort.....	235
Le Fureteur Angevin (suite). — Questions : Toiles peintes (industrie angevine de); René d'Anjou et ses descendants; La Baumette; Prison du Carmel; Députés angevins; Bustoehius, évêque d'Angers; Bontemps (Le général); Comité révolutionnaire d'Angers; Vial; Champtoceaux (antiquité de). — Réponses : Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Andegavi molles; Régiment d'Anjou (être du); Contades; Béranger.....	249
Ephémérides astronomiques pour 1914 (suite): juillet. — E. Chéreau.	255

Résumé des observations météorologique faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1914); Observations sur la vigne (chasse-las) de 1880 à 1914; Observations sur l'arrivée de plusieurs oiseaux, de 1874 à 1914; Apparition du papillon « <i>Rodocera Rhamni</i> », de 1877 à 1914; Hauteurs de pluie en 1913. — A. Cheux	257
Chronique.....	365
Pour la Vallée de la Loire. — Concerts Populaires (neuvième concert, deuxième concert extraordinaire, dixième concert). — Les Élections Législatives. — Les Angevins aux Salons. — Les édifices classés parmi les monuments historiques. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Vente d'un château du Roi René. — Un Don au Musée du Cheval de Saumur. — Le Bureau de la Société des Amis des Arts. — Une statue de Christophe Colomb, œuvre d'un Angevin. — Le nouveau Président du Syndicat Agricole d'Anjou. — M. le D ^r Barot chargé d'un rapport par le Comité permanent de la Fédération nationale du Tourisme. — Conférences et Discours de MM. René Bazin, Louis Hugu, le D ^r Legueu. — M. le D ^r Bontemps au Congrès des Sociétés Savantes. — Une œuvre musicale de M. l'abbé Jaudouin. — Les Aviateurs Garros et Audemars à Angers. — L'Aviateur angevin Blot à Nancy. — Un officier Japonais à Saumur. — Succès à Paris de M ^l ^l et M. Pinguet. — Promotions et Décorations (palmes académiques). — Manifestations Artistiques et Littéraires. — Conférences.	
Chronique Bibliographique.....	291
Henry Jagot : <i>Les Origines de la Guerre de Vendée</i> . — Guillaume Carantec : <i>Les Gestes et dires du bon Roi René</i> .	
<i>Gravure</i> : Joseph Joubert-Bonnaire (1756-1822). D'après une lithographie de la collection de la famille Joubert-Bonnaire.	

MAI-JUIN

Pour la vallée de la Loire — Ferdinand Bougère	305
Un mot sur la loi du 14 juillet 1913. — G. Dufour	311
Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix maugé (<i>suite</i>). — Henry Cormeau	327
Livre: des Pensionnaires et des Externes à l'Académie d'Équitation d'Angers au XVIII ^e siècle (1755-1790), d'après un document inédit (<i>suite et fin</i>). — Olivier Raguenet de Saint-Albin ...	339
Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (<i>suite</i>). — Chapitre VI : Recherches sur la fabrication et la production des manufactures de toiles à voiles de l'Anjou. — V. Dauphin	361
Le Fureteur Angevin (<i>suite</i>). — <i>Questions</i> : La Ruine (Paineau, dit le père); Marconnay (O. de); Vin d'Anjou (Le); Sainte Babilarde des Ponts-de-Cé; Pont Bourguignon; La Fayette (Madame de) aux Ponts-de-Cé; Bertrand Ogeron; Mesures anciennes angevines; Arnauld (Antoine et Nicole); Les Dents et l'Amour. — <i>Réponses</i> : Rabelais et l'Anjou; Rabelais et l'Anjou (Doué, lieu d'impression); Poteries signées; Contades; Saint Hervé; René d'Anjou et ses descendants; La Baumette; Prison du Carmel; Eustochius, évêque d'Angers; Champtoceaux (Antiquité de).....	385
Éphémérides astronomiques pour 1914 (<i>suite</i>) : août, septembre. — E. Chéreau	387

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mai 1914). — A. Cheux..... 403

Chronique..... 222

L'Exposition de roses de la Société d'Horticulture d'Angers. — Une Exposition de la Société Maine-Anjou. — Le Concours du verre à Vin d'Anjou. — Une visite de Notabilités de la ville de Londres. — Une visite de Membres de Chambre de Commerce à Saumur. — Événements sportifs : Le Grand Prix du Conseil Municipal; le Grand Prix d'Angers. — L'inauguration d'un hangar au champ d'aviation d'Avrillé. — Une Souscription est ouverte pour l'érection d'un monument commémorant la première course d'aéroplanes de ville à ville, le premier circuit d'aviation et le souvenir de René Gasnier. — Un article du *Figaro* sur le musée d'art religieux d'Angers. — La Croix de Jérusalem et son origine. — Un Concours de Gymnastique à Vihiers. — L'École de Cavalerie de Saumur et le 25^e Dragons au Tournoi militaire de Paris. — Un angevin lauréat de l'Académie française : M. l'abbé Emile Pasquier. — Deux angevins récompensés au Salon des Artistes français : MM. Léon Morice et Michel Acezat. — MM. Halphen et Poujardin obtiennent un prix Sautour à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. Gustave Guittonneau récompensé par la Société Nationale d'Agriculture. — Une cantate de MM. Alfred Coupel et Eugène Roussel à l'Académie des Beaux-Arts. — M. le D^r Vinsonneau au Congrès d'Ophthalmologie de Paris. — Une communication de M. Louis Hugu à l'Académie des Sciences morales et politiques. — Un prix de l'Académie française à MM. le comte Laubier et le comte du Plessis. — Les « Reflets » de M. Tessier et l'*Illustration*. — Succès de M. Bossard. — Un colonel chilien visite l'École de Saumur. — Une médaille de la Société française d'Archéologie à M. Gautier. — Deux Angevins récompensés par la fondation Carnegie. — Les Officiers Angevins au Maroc : MM. Delavau, de Blois, Rolland. — Manifestations artistiques. — Conférences. — Nécrologie : MM. le capitaine Gardot, le capitaine de Terves, Charles Jolibois, le brigadier Blot, de la Noue.

Chronique Bibliographique 222

Charles Berlet : *Les Provinces au xviii^e siècle et leur division en départements*; — Chanoine Rondeau : *L'Hôtel de Maquillé, résidence de Francastel à Angers pendant la Terreur*; — X. de Pétigny : *Comment fut retrouvé le Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*; — Colonel Picard : *Chenehutte-les-Tuffeaux; Doué-la-Fontaine; Soldat*; — R. Bardet : *Le Jardin de Plaisance*; — Louis Alibert : *Les Chants Bleus*; — Gaston Habrekorn : *Sacrilèges*; Jean Thiéry : *Porté par la vague*; B. de Buxy : *La revanche de Valderée*; — J. Rivière : *Le Jouet*; — *Les vacances de Suzette pour 1914*. — Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06850 3179

